







ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1907

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1907

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS,

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

—

M D CCCC VII

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 4 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

M. CAGNAT, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« MES CHERS CONFRÈRES,

« Voici la dernière des séances que je suis appelé à ouvrir. La loi qui nous régit m'atteint après mes devanciers ; l'honneur précieux que l'année dernière m'avait apporté, elle l'a emporté avec elle. Cet honneur, certains d'entre nous le redoutent ; d'autres le proclament souhaitable à tous égards. Je me rangerai sans hésitation du parti de ces derniers. Il est utile que chacun de nous à son tour pénètre dans les détails de notre vie académique, se rende compte des ressources morales et matérielles dont nous disposons, puisse mesurer le bien qu'il est loisible de dispenser autour de nous à la science et à ceux qui s'y consacrent. Il est bon encore, meilleur peut-être,

que nous soyons appelés pendant quelques mois à un contact intime avec tous nos confrères, les plus anciens comme les nouveaux venus, à profiter de l'expérience des uns, à connaître les vues et les désirs des autres, à nous rendre compte par nous-mêmes de la bienveillance réciproque qui préside à nos rapports. A cet égard, mes chers confrères, vous avez comblé la mesure ; votre indulgence envers moi ne s'est pas démentie un seul jour ; vous m'avez rendu la tâche singulièrement aisée, et de cela vous me permettrez de vous remercier bien cordialement. Si je voulais, en épigraphiste impénitent que je suis, caractériser nos relations durant l'année qui vient de s'écouler, je dirais de nous que nous l'avons passée, comme tant de braves gens de nos épitaphes romaines passaient leur vie, *uno animo laborantes, sive ulla laesione*. Il me restera donc de ce consulat, avec un souvenir reconnaissant, un attachement plus profond à vous et à notre Compagnie.

« Ces sentiments, je suis d'autant plus heureux de vous les exprimer en ce jour, que je serai entendu par tous ceux qui m'entouraient l'an dernier à pareille époque. Ma présidence a été véritablement bénie ; elle n'a pas connu de deuil, même parmi nos nombreux correspondants, même à l'étranger. C'est pour moi une grande joie, d'autant plus grande qu'elle est exceptionnelle.

« Et peut-être me sera-t-il permis d'en conclure que je ne vous ai pas rendu la vie trop insupportable.

« Vous allez dans quelques instants, mon cher successeur, vous asseoir sur ce fauteuil. Pendant toute la durée de 1906, vous avez eu à votre droite un ancien camarade de mission — cela remonte au temps, déjà lointain, où nous accomplissions en Tunisie ce que Tissot appelait spirituellement nos « milices équestres » ; en 1907, vous aurez à votre gauche un autre compagnon de route. Il était écrit que l'Afrique et Carthage vous encadreraient au bureau. Je vois dans ces souvenirs d'une vie passée un présage favorable pour l'année qui commence. Avec celui qui arrive, comme avec celui qui part, votre collaboration, cimentée par une vieille amitié, demeurera étroite ; vous aurez à cœur de maintenir intactes, d'un commun accord, ces traditions qui font l'honneur et le charme de nos réunions, le respect scrupuleux de la liberté due à la pensée de tous nos confrères, la

déférence à leurs vœux dans les limites de notre règlement, si sage souvent dans ses restrictions, et le souci jaloux d'une haute courtoisie. »

M. Salomon Reinach, en prenant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Confrères,

« Si l'honneur que vous me faites, en m'appelant à présider vos séances, me charge d'un devoir considérable, j'espère du moins que mon zèle à m'en acquitter vous attestera ma bonne volonté et ma gratitude.

« A défaut de la compétence qu'il me faudrait pour les diriger, j'ai du moins quelque expérience de vos travaux. Je ne suis pas encore un vieil académicien, mais je suis un vieil habitué de l'Académie. Quand vous m'avez élu, il y a dix ans, j'étais le plus jeune membre de cette Compagnie ; aujourd'hui encore, je n'ai qu'un seul cadet parmi mes confrères. Mais j'ai lu mon premier mémoire à l'Académie en 1883 et, pendant treize ans, je crois avoir, autant que pas un, fait appel à votre indulgence et à vos lumières en vous soumettant les résultats de mes recherches. Dès cette époque, j'ai contracté envers l'Académie une dette de reconnaissance, à laquelle sont venues s'en ajouter beaucoup d'autres. Pourquoi m'en cacher? J'avais le goût de ces lectures; je savais un gré infini à mes maîtres, à mes confrères d'aujourd'hui, de bien vouloir m'entendre et souvent même m'écouter. Après la satisfaction de trouver la vérité, ou plutôt une parcelle de vérité, il n'en est pas de plus grande, pour un apprenti savant, que de la livrer au jugement des doctes et de goûter l'accueil qu'ils lui font. Vos séances ont toujours été libéralement ouvertes à ceux qui avaient quelque chose de neuf à vous apporter. Toutefois, la méthode que l'on a suivie pendant longtemps, pour l'établissement de l'ordre du jour, exposait les personnes étrangères à l'Académie aux ennuis de longs ajournements, d'énervantes attentes. Ce sera le mérite durable de votre président sortant d'avoir trouvé un remède aussi ingénieux que simple à cet état de choses, dont l'amour-propre même le moins chatouilleux pouvait souffrir. Il me permettra de l'en remercier, non seule-

ment en votre nom, Messieurs, qui avez déjà pu apprécier les heureux effets de cette réforme, mais au nom de tous ceux qui rehaussent l'intérêt de nos séances en y prenant part. Aujourd'hui, sauf des exceptions rares et d'ailleurs impossibles à prévoir, chacun vient lire à son jour, à son heure, et, s'il doit naturellement attendre son tour, est du moins certain de ne pas le perdre.

« Un usage s'est introduit depuis peu qui, sans être approuvé par le règlement, paraît conforme aux intérêts de l'Académie et de la science. Il consiste à distinguer les communications très brèves des mémoires, et à donner le pas aux premières en les admettant à se produire après le dépouillement de la correspondance. N'est-il pas opportun d'encourager cette pratique, de sorte qu'il ne se produise pas une nouveauté de quelque importance dans le vaste domaine de nos études sans que l'Académie en soit aussitôt informée? Il ne s'agit pas seulement, en l'espèce, de l'Académie. La salle de nos réunions a des parois sonores; les paroles qu'on y prononce trouvent au dehors de multiples échos, grâce à la presse scientifique et quotidienne qui les propage. Une nouvelle annoncée à l'Académie l'est, dès le lendemain, à tous les amis des lettres et de l'histoire. Nous faisons ainsi œuvre de vulgarisation, et de vulgarisation excellente, sans détriment pour nos travaux personnels. Ce genre d'utilité publique qu'offrent nos séances ne s'est révélé que depuis quelques années; mais comme il est hautement apprécié de tous, il nous appartient, semble-t-il, de satisfaire, dans la plus large mesure, la curiosité dont nos réunions sont l'objet.

« Une autre habitude, celle-là moins heureuse, tend à s'établir : c'est de n'ouvrir la séance qu'à trois heures et demie, tout en la levant exactement à cinq heures. Ne pensez-vous pas, Messieurs, que tout en restant fidèles à cette dernière règle, nous pouvons, nous devons réagir contre une tendance qui n'ajoute guère à nos loisirs, mais abrège le plaisir que nous éprouvons à travailler ensemble?

« J'ose compter, Messieurs, sur votre bienveillance, dont vous m'avez déjà donné tant de marques. Siégeant à côté de M. Cagnat, j'ai été à bonne école; si je le fais souvent regretter, je voudrais que votre déception fût moins un blâme pour moi qu'un hom-

mage de plus à son adresse. En attendant, il m'appartient d'abord de lui rendre hommage, en votre nom et au mien ; c'est la partie la plus facile de mes nouvelles fonctions ; puissé-je, grâce à vous, si j'en dois connaître de plus difficiles, n'être pas tenu d'en remplir de moins agréables ! »

Le Président annonce ensuite à l'Académie la mort de son correspondant M. Otto Benndorf :

« J'ai le pénible devoir d'annoncer à l'Académie la mort d'un de ses correspondants les plus estimés, M. le professeur Otto Benndorf, directeur de l'Institut archéologique autrichien. Né en Saxe en 1838, M. Benndorf fut élève de l'Institut archéologique de Rome, puis successivement professeur à Zurich, à Prague et, depuis 1877, à Vienne, où il succéda à M. Alexandre Conze. Quatre grandes campagnes de fouilles et d'explorations, celles de Samothrace, de Lycie, d'Adam-Klissi (*Tropaeum Trajani*) et d'Éphèse, ont été accomplies sous sa direction ou avec son concours. C'est à lui surtout que le Musée impérial de Vienne doit de posséder les admirables sculptures du mausolée de Trysa en Lycie, comme les statues et les bas-reliefs découverts plus récemment à Éphèse, au cours de fouilles que M. Benndorf avait provoquées (1895) et qui se poursuivent encore. M. Benndorf réunissait, à un degré éminent, les qualités de l'explorateur, de l'administrateur, du savant. On lui doit la fondation du séminaire archéologique de l'Université de Vienne, pourvu d'une collection d'antiques et d'une bibliothèque spéciale dont bien peu de centres universitaires offrent l'équivalent ; c'est lui aussi qui a créé, en 1898, l'Institut archéologique autrichien, dont l'organe scientifique, les *Jahreshefte*, rédigé avec autant de goût que de savoir, a conquis rapidement une place éminente parmi les publications archéologiques. Tous les ouvrages de M. Benndorf, jusqu'à ses moindres articles, attestent une érudition exacte et profonde, relevée par une finesse d'observation et une élégance de langage qui en sont la marque distinctive. Agé de trente ans à peine, il publiait, avec M. Schœne, le beau Catalogue raisonné du Musée du Latran qui est resté le modèle de ce genre d'ouvrages. L'un des premiers, il salua dans la *Victoire* de Samothrace un chef-d'œuvre de l'art

grec et, par une heureuse inspiration, la mit en rapport avec l'histoire politique de la Grèce et lui assigna une date précise. Son ouvrage sur les vases peints peut être considéré comme le point de départ de toutes les recherches modernes sur la céramique attique de beau style, en particulier sur les lécythes blancs; les feuilles de gravures qu'il publia, sous le titre de *Vorlegeblätter*, ont fait une grande part aux monuments de la céramique et en ont efficacement secondé l'étude. La relation de ses voyages dans le sud-ouest de l'Asie Mineure, sa monographie sur le mausolée de Trysa, ses mémoires sur la tête d'Éleusis attribuée par lui à Praxitèle, sur les grands bronzes du Musée de Naples et sur la belle statue de bronze découverte à Éphèse, bien d'autres travaux encore que je ne puis énumérer ici, assurent à son nom une renommée durable et les pieux regrets de tous les amis de l'antiquité. L'Académie des inscriptions qui, depuis 1895, comptait M. Benndorf parmi ses correspondants étrangers, s'associe au deuil de l'Académie de Vienne, où il représentait nos études avec tant d'autorité et d'éclat. »

M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts écrit à l'Académie pour lui annoncer que la chaire de langues et de littératures de l'Europe méridionale et la chaire d'histoire de la littérature latine du Collège de France sont déclarées vacantes par suite de la démission de M. Paul Meyer et de l'admission à la retraite de M. Gaston Boissier.

En adressant à l'Académie les propositions de l'Assemblée des professeurs du Collège de France et l'exposé des travaux des candidats, le Ministre invite l'Académie à procéder à la désignation de deux candidats à chacune de ces chaires.

L'Académie procédera à cette désignation dans sa prochaine séance.

M. G. Lafaye, l'un des candidats à la chaire d'histoire de la littérature latine, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, annonce qu'il retire sa candidature.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître ainsi qu'il suit la situation des Concours de l'Académie pour l'année 1907 :

Prix ordinaire (*Étudier d'après les textes authentiques, la chronologie d'une ou plusieurs séries de grands feudataires français*) : 1 mémoire.

Antiquités de la France : 28 concurrents.

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : 1 concurrent.

Prix Gobert : 2 concurrents.

Prix Bordin (ouvrages relatifs à l'Orient) : 7 concurrents.

Prix extraordinaire Bordin (au meilleur ouvrage imprimé relatif à un sujet concernant les études grecques ou latines) : 3 concurrents.

Prix Stanislas Julien (au meilleur ouvrage relatif à la Chine) : 1 concurrent.

Prix de La Grange : aucun concurrent.

Prix Loubat (au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire indigène, la géographie historique, etc., du Nouveau Monde) : 3 concurrents.

Prix Saintour (au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique) : 8 concurrents.

Prix Estrade-Delcros (à un travail rentrant dans les ordres d'études dont l'Académie s'occupe) : 1 concurrent.

Prix Auguste Prost (à un travail historique sur Metz et les pays voisins) : 6 concurrents.

Prix Honoré Chavée (pour les travaux de linguistique) : 5 concurrents.

M. Antoine Thomas, au nom de la Commission du prix Gobert, donne lecture de la liste des ouvrages adressés au concours.

L'Académie procède à la nomination des Commissions de prix.

Sont élus :

Commission du prix ordinaire (*Étudier, d'après les textes authentiques, la chronologie d'une ou plusieurs séries de grands feudataires français*) : MM. Delisle, Longnon, Paul Viollet, Omont.

Commission du prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : MM. de Vogüé, Schlumberger, Héron de Villefosse, Haussoullier.

Commission du prix Bordin (au meilleur ouvrage relatif à l'Orient) : MM. Barbier de Meynard, Schlumberger, Senart, Ph. Berger.

Commission du prix extraordinaire Bordin et Commission du prix Saintour réunies (au meilleur ouvrage sur l'antiquité classique) : MM. G. Boissier, Alfred Croiset, Cagnat, Bouché-Leclercq, Pottier, Maurice Croiset.

Commission du prix Stanislas Julien (au meilleur ouvrage relatif à la Chine) : MM. Barbier de Meynard, Senart, Barth, Chavannes.

Prix de Lagrange : MM. Delisle, P. Meyer, Longnon, Émile Picot.

Commission du prix Loubat (au meilleur ouvrage concernant l'histoire du Nouveau Monde) : MM. Senart, Barth, Hamy, Leger.

Commission du prix Estrade-Delcros (à un travail rentrant dans les ordres d'études dont l'Académie s'occupe) : MM. Delisle, Heuzey, Barbier de Meynard, Senart, Boissier, A. Croiset, de Lasteyrie, Lair, Chatelain.

Commission du prix Auguste Prost (à un travail sur Metz et les pays voisins) : MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon, de La Trémoïlle, Lair.

Commission du prix Honoré Chavée (pour les travaux de linguistique) : MM. Bréal, Barbier de Meynard, P. Meyer, Ph. Berger, Leger, Thomas.

M. Daniel Serruys, directeur adjoint à l'École des Hautes Études, signale à l'Académie un fragment grec du canon historique d'Eusèbe, lequel n'était connu que par une version arménienne, la traduction latine de saint Jérôme, une épitomè syriaque et quelques bribes éparses chez les chroniqueurs byzantins. Ce fragment assez étendu comporte les séries chronologiques et le *Spatium historicum* de l'histoire juive depuis Abraham jusqu'à la captivité de Babylone. Le texte concorde tantôt avec la traduction de saint Jérôme, tantôt avec le texte arménien, tantôt avec les passages par lesquels l'Épitomè syriaque et les dérivés byzantins se distinguent des deux autres traditions du canon eusébien. Il en résulte que le fragment étudié par M. Serruys représente une édition posthume d'Eusèbe où les deux rédactions successives reconnues par M. Schöne se trouvaient amalgamées et qui fut la source de la tradition gréco-syriaque. Cette édition fut élaborée à Alexandrie avant l'an 412 de notre ère, puisque c'est elle-même qu'utilisa le moine alexandrin Panodore :

M. Senart appelle l'attention de l'Académie sur les nouvelles récentes qu'il a reçues de la mission Pelliot, en date des 5 et 27 novembre. Il donne lecture de plusieurs fragments de ces lettres qui se rapportent notamment à des découvertes très intéressantes faites à Toumchouq :

. . . .

C'est en grande partie pour visiter Toumchouq que j'avais renoncé à suivre de Kachgar à Utch-Tourfan la route des montagnes. Les ruines de Toumchouq ont été signalées, peut-être pour la première fois, par Sven Hedin (Petermann's Mitteilungen, Ergänzungsheft 131, p. 223), qui les a crues musulmanes. En fait, dès avant le soulèvement montagneux qui s'étend au sud-ouest du village actuel de Toumchouq dans une direction nord-ouest sud-est, on rencontre d'anciennes traces d'habitations, qui se multiplient au nord de ce contrefort. Aujourd'hui c'est une région absolument déserte, où les peupliers sont morts et où les tamaris et les saxaoul achèvent de mourir. Mais toute la région fut jadis extrêmement peuplée. Dans une excursion vers le sud-ouest de Toumchouq que j'ai faite à la recherche de grottes qui m'avaient été signalées, mais qu'on n'a pu ensuite retrouver, j'ai rencontré sur un territoire de près de quarante

kilomètres de diamètre de très vastes étendues jonchées de débris de poterie, et où la présence de verreries et surtout de sortes de clous ou fleurs de verre me paraît caractéristique de l'époque musulmane. Aujourd'hui, c'est ou bien le *tati*, sol de sable durci où le vent fait venir à la surface les débris de poterie et les monnaies, ou un sol salé avec une croûte cassante qui cède sous le pied, ou enfin la dune de sable qui peu à peu avance de l'Est et du Nord-Est ses longues vagues sinueuses. Le centre de ce territoire paraît avoir été entre la petite chaîne de Toumchouq et le village qui porte ce nom aujourd'hui. Là, de très nombreuses maisons en briques dressent encore leurs pans de mur déserts, et la tradition indigène y voit l'ancienne capitale du Barbar, où aurait régné le roi fabuleux Moqatil. Barbar de Toumchouq est associé dans la tradition musulmane à Khaïbar dans la direction d'Utch Tourfan. Il est incontestable qu'il y a eu ici un royaume florissant et une grande ville. Or, en dehors des maisons de la plaine, des deux côtés du passage qui mène de plain-pied de la plaine de Tchar Bagh et Oqour Mazar à celle de Toumchouq, les rampes de la montagne sont couvertes de constructions en briques. Celles du côté sud, qui portent plus spécialement le nom de Toumchouq, mot à mot « bec » et aussi « promontoire », sont les plus nombreuses, mais aussi les moins importantes. Du côté nord, d'importants retranchements conduisent à la montagne deux murs qui grimpent des deux côtés d'un ravin et forment un ouvrage défensif complet en se rejoignant au sommet de la montagne par un mur transversal. De plus, une sorte de tour carrée, construite en briques sur huit étages de clayonnages en roseaux domine la plaine, mais son origine comme son but demeurent énigmatiques. Tout ce versant nord du passage, dans la direction du village de Toumchouq, est couvert de détritus, de poteries, d'ossements, et il n'est pas douteux que des maisons aujourd'hui écroulées le garnissaient entièrement. Les maisons, comme les retranchements, les murs, et vraisemblablement aussi la tour, sont sans doute de l'époque musulmane; c'est ce que me paraissent attester les monnaies et débris de verrerie trouvés dans les environs, ainsi que la conservation même des pans de murs; jusqu'à nouvel ordre, il me semble qu'en dehors des stûpa, dont la masse résiste au temps et à l'homme, les constructions bouddhiques sont nivelées par le vent et l'eau, et que des pans de murs n'ayant souvent que 0 m 30 de large ne peuvent dater que de l'époque musulmane. Jusqu'ici je suis donc d'accord avec Sven Hedin.

Mais outre ces maisons, ces murs et ces tours qu'on rencontre au nord-est du contrefort nord du passage et sur ce passage même, il

y a encore, au sud-ouest de ce contrefort, d'autres ruines qui sont ici plus spécialement connues sous le nom de Toqqouz Saraï, « les neuf hôtelleries ». Mentionnons-y d'abord, en dehors de tout ensemble, une petite construction carrée de dix mètres de côté, et dont les angles montrent encore intérieurement une décoration en alvéoles saillantes, colorées, qui devait, je pense, se réunir jadis à une sorte de voûte ou coupole ; c'est à cette disposition architecturale que Sven Hedin fait allusion en parlant de l'« Ornament-fries in Relief » de ce bâtiment. Il ne me paraît guère douteux que ce soit là en effet une construction musulmane.

Ce bâtiment mis à part, les ruines de Toqqouz Saraï appartiennent toutes à une sorte de quadrilatère recouvert de terre et de débris, avec quelques tumuli annexes, et au centre duquel se dresse un bâtiment rectangulaire, avec une porte à l'Est, flanquée de deux colonnes. Ce second bâtiment date aussi de l'époque musulmane d'après Sven Hedin, et je le crois comme lui, mais c'est l'ensemble même du quadrilatère et les tumuli annexes qui nous sont apparus comme les restes d'un important temple bouddhique.

Au cours d'une première visite, je remarquai sur le sol quelques fragments de draperie qui ne me semblaient pas pouvoir être d'origine musulmane ; je trouvai ensuite une main, enfin la partie supérieure d'une tête de terre cuite d'un type indo-grec, et, en grattant le sol du bout de ma nagaïka, une tête grimaçante de quelque lokapâla. Le doute n'était plus permis, et nous avons entrepris à tout hasard quelques fouilles dès le lendemain.

Je vous fais grâce du détail même des trouvailles et de leur ordre, et j'appelle de suite votre attention sur ces deux faits que le temple a été complètement incendié et que nous n'avons trouvé que des figures de terre cuite ; il résulte de là qu'avant de détruire les temples on en avait retiré tous les objets de métal, qui seuls présentaient une valeur aux yeux des vainqueurs ; le temple de Toqqouz Saraï a dû être ruiné par les apôtres de l'Islam.

Quant aux terres cuites mises à jour, et qui étaient le plus souvent peintes, elles révèlent une décoration d'une très grande variété. Une petite chapelle nous a fourni à elle seule une trentaine de têtes de moyennes et de petites dimensions, et des bustes dont les draperies trahissent l'origine hellénique. Certaines têtes qui appartiennent sans doute à des Bouddhas, ont l'air d'Apollons, et quelques corps de femmes sont dans des poses de Vénus debout, nues jusqu'à la ceinture. A côté de cet art d'origine grecque, d'autres figures de femmes à la taille amincie, aux seins proéminents et bien arrondis, sont plus voisines de l'art usuel de l'Inde tel qu'il a duré jusqu'à nos jours.

Le principal sanctuaire parait avoir été un grand tumulus un peu en dehors du quadrilatère. C'est là que les statues de grandeur naturelle nous sont apparues en grand nombre, malheureusement très détériorées par l'incendie. Par contre, nous sommes en train d'y dégager un « autel » qui a relativement moins souffert et qui était garni d'une série de bas-reliefs en terre cuite représentant des épisodes de la vie du Bouddha. Bien que ces bas-reliefs s'effritent, ayant été à la fois endommagés par la chaleur de l'incendie et souvent brisés par la chute des murs, il y a encore quelques sujets reconnaissables. Ces bas-reliefs ne sont pas ce que nous entendons sous ce nom, mais en réalité des terres cuites moulées indépendamment et attachées sur le mur par des crampons dont les trous subsistent seuls aujourd'hui; le résultat est qu'en dégageant ces tableaux il faut en soutenir tous les fragments ruineux.

.... Dans la montagne, à hauteur du temple, une série de petits Bouddhas nimbés, assis sur une fleur de lotus, avaient été taillés dans le roc; ils sont aujourd'hui martelés et usés, mais parfaitement discernables.

Enfin, les découvertes de Toqqouz Saraï me paraissaient assigner également une origine bouddhique à un fragment ramassé par Nouette de l'autre côté du passage, aux ruines proprement dites de Tounchouq, et qui semblait représenter un poignet avec la trace d'un bracelet. J'ai fait également là quelques fouilles : un petit temple nous a encore livré quelques Bouddhas, et nous avons pu dégager deux pièces, dont l'une avait au centre un autel presque carré d'assez petites dimensions.......

M. Pelliot donne ensuite, sur le plan général des constructions à Toqqouz Saraï, des indications qu'il vaut mieux réserver jusqu'à l'établissement du plan définitif. Il constate que plusieurs des constructions bouddhiques ont été surtout dégradées et détruites par les tombes que les Musulmans y ont à un moment donné installées. Le monastère se composait essentiellement de petits temples occupant les côtés surélevés d'une première cour assez longue et d'une autre en arrière, plus petite et presque carrée. C'est dans des chapelles qui longent la première cour, et aussi dans les tertres extérieurs transformés en tombeaux, qu'il a rencontré les restes d'une riche décoration, fragments sculptés, c'est-à-dire le plus souvent moulés, restes de fresques, et ces bas-reliefs consistant en une série de morceaux moulés pour s'appliquer à une surface plane et qui étaient fixés sur un fond

de ciment avec des fiches de bois. Quelques pièces manuscrites sont venues aussi récompenser les recherches. Peu de chose en chinois, en dehors de sapèques dont les seules lisibles sont des sapèques Wou-tchou, en usage à l'époque des Han, mais qui ont pu servir beaucoup plus longtemps. Par contre, quelques fragments de manuscrits religieux en brahmî, entre autres un petit rouleau qui pourra fournir un texte assez étendu. Quelques feuillets en écriture cursive qui, n'étant evidemment pas destinés à être conservés, fourniront peut-être des indications familières et locales.

On le voit, M. Pelliot et ses compagnons ont eu la main heureuse et nous pouvons nous promettre de ces dernières fouilles des résultats de bon augure pour la suite de la mission. Je regrette que la santé de nos voyageurs paraisse avoir été éprouvée. M. Pelliot m'assure qu'il se remet d'une grippe qui l'a tenu alité plusieurs jours, mais il m'apprend que le Dr Vaillant a subi des accès de fièvre. Nous avons hâte de les savoir l'un et l'autre complètement rétablis. C'est le vœu très sincère que, avec nos félicitations, nous avons à cœur de leur adresser.

LIVRES OFFERTS

M. Delisle offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants : 1° *Les miniaturistes français*, par Henri Martin (Paris, 1906, in-8°) :

« M. Henry Martin, aujourd'hui administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, à qui nous devons un volumineux et excellent catalogue des manuscrits de ce dépôt, s'est livré, depuis plusieurs années, à une étude approfondie des manuscrits à peintures, de ceux-là surtout qui sont confiés à sa garde; mais il a peu à peu étendu le champ de ses observations, en s'attachant surtout aux œuvres françaises du moyen âge, du XIIIe au XVe siècle. Il en a signalé les mérites, rendant compte avec une absolue sincérité de ce qu'il a vu et analysant toutes les particularités qui peuvent servir à entrevoir les procédés d'exécution et les caractères propres à chaque école et à chaque époque. Il s'est prudemment tenu en garde contre les attri-

butions hasardées, et s'est borné à résumer avec une prudente simplicité ce qu'à l'heure présente on doit considérer comme acquis à la personnalité de nos artistes du moyen âge. Le livre de M. Henry Martin sera un bon guide pour les critiques qui voudront étudier l'histoire de la miniature en France du moyen âge, notamment pour le règne des quatre premiers Valois. »

2° *A hand list of a collection of books and manuscripts* belonging to the R. H. Lord Amherst of Hackney, at Diddlington Hall, Norfolk, compiled by Seymour de Ricci (Cambridge, 1906, in-8°).

La bibliothèque de Lord Amherst est une de ces grandes bibliothèques anglaises dans lesquelles abondent les vieux livres anglais à peu près inconnus sur le continent, et où ont été recueillis beaucoup d'excellents livres français, épaves de célèbres bibliothèques de notre pays dispersées à la fin du XVIIIe siècle. Le catalogue, dont un exemplaire est offert à l'Académie, contient un millier d'articles choisis parmi les livres les plus rares des quatre derniers siècles. Malgré la brièveté des descriptions, tous les ouvrages ont été parfaitement identifiés par le rédacteur, M. Seymour de Ricci, qui, pour chaque article, renvoie aux bibliographes les plus dignes de confiance.

M. VIOLLET a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Alfred Gandilhon, archiviste du Cher, une étude intitulée : *Contribution à l'histoire de la vie privée et de la cour de Louis XI, 1423-1481* (Bourges, 1906, in-8°).

« M. Alfred Gandilhon a mis à contribution les Archives nationales, les archives municipales de Tours, d'Amiens, de Nîmes, etc., et il a réussi à tracer un portrait, très étudié, très sûr, de cette figure étrange qui est celle de Louis XI. L'érudition ne vient pas cette fois substituer une physionomie toute nouvelle à la physionomie traditionnelle de l'hôte royal du Plessis : mais elle enrichit, elle précise, et sur une foule de points elle complète. »

SÉANCE DU 11 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de langues et de littératures de l'Europe méridionale et à la chaire d'histoire de la littérature latine vacantes au Collège de France par suite de la démission de M. Paul Meyer et de l'admission à la retraite de M. Gaston Boissier.

L'Académie désigne :

1° Pour la chaire de langues et de littératures de l'Europe méridionale :

En 1re ligne, M. Morel-Fatio ;

En 2e ligne, M. Jeanroy.

2° Pour la chaire d'histoire de la littérature latine :

En 1re ligne, M. Monceaux ;

En 2e ligne, M. Pichon.

M. d'Arbois de Jubainville fait la communication suivante :

« Les Manapii que le géographe Ptolémée place dans la région sud-est de l'Irlande sont des Menapii venant du continent, des environs de Cassel, département du Nord. Ils arrivèrent en Irlande vers la fin du IIIe siècle. Un roi irlandais exilé s'était réfugié chez eux et revint en Irlande avec une armée de *Menapii*. De là une colonie gauloise en Irlande, les *Galiain* comme disaient les Irlandais. Ils furent les meilleurs soldats de l'armée qui envahit l'Ulster pour conquérir le taureau divin de Cooley [1]. »

M. Chavannes donne lecture d'un mémoire de M. Pelliot sur deux sites archéologiques de la région de Kachgar. Le premier de ces sites est celui des « Trois grottes », à 15 kilomètres environ au Nord de Kachgar ; M. Pelliot a exploré ce sanctuaire

1. Voir ci-après.

bouddhique; il montre que les grottes ont dû être aménagées pour la première fois antérieurement au triomphe de l'Islam, qu'elles ont ensuite été saccagées par les musulmans, enfin que la décoration actuelle n'a été exécutée que vers le milieu du XVIIIe siècle. A deux kilomètres environ à l'Est des Trois grottes, M. Pelliot a visité les ruines de Tegurman dont il a dressé le plan; dans ces ruines il a découvert un morceau de planchette portant sur une de ses faces des caractères en brahmî; ce fragment est le premier spécimen d'écriture hindoue trouvé jusqu'ici dans les environs de Kachgar.

M. Léon Dorez fait une communication sur le manuscrit latin 5784 de la Bibliothèque nationale, qui contient la mise au net autographe de la *Vie de César* de Pétrarque. Il croit pouvoir établir, à l'aide de divers contemporains et du volume lui-même, que ce manuscrit est celui auquel travaillait Pétrarque, dans la soirée du 18 juillet 1374, lorsqu'il fut surpris par une dernière attaque d'épilepsie sénile, à laquelle il succomba quelques heures plus tard.

M. Salomon Reinach communique une explication nouvelle d'un tableau célèbre du Louvre, qui en précise le sens, en fixe la date et éclaire en même temps la question obscure posée par la réplique de la *Vierge aux Rochers* à la National Gallery. On n'a pas encore justifié, dans le tableau de Paris, l'attitude de l'ange, qui tourne la tête vers le spectateur et montre du doigt le jeune saint Jean-Baptiste, en prière devant l'Enfant Jésus qui le bénit. Ce geste prouve, suivant M. Reinach, que ce tableau a été peint à Florence et pour Florence; c'est l'équivalent d'un *Venite adoremus*, car Florence avait pour patron saint Jean-Baptiste et l'ange exhorte les Florentins à rendre à Jésus le même culte que leur patron. Dans le tableau de Londres, le geste de l'ange est entièrement supprimé et l'ange ne regarde plus le spectateur. C'est qu'il s'agit d'une réplique peinte par Léonard à Milan, avec l'aide d'Ambrogio de Predis, le peintre de la cour des Sforza; à Milan, ce geste n'aurait plus eu de sens; Léonard y a renoncé. Il suit de là : 1° que la *Vierge aux Rochers* du Louvre a été peinte avant le départ de Léonard pour Milan; 2° que les différences qui caractérisent la réplique

de Londres ne sont pas dues à un caprice du copiste ; 3° qu'il s'agit bien d'une « édition nouvelle » du même tableau, modifié par l'artiste en vue d'un autre public ; 4° que plusieurs savants allemands se sont trompés en essayant de faire passer le tableau du Louvre pour une copie postérieure de celui de Londres. — Léonard quitta Florence pour Milan vers 1483.

COMMUNICATION

UNE COLONIE GAULOISE EN IRLANDE AU TROISIÈME SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE, PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le *De bello gallico*, l. IV, c. 4, § 9, nous apprend qu'à l'époque où Jules César écrivait, on se rappelait qu'antérieurement *Deuiciacos*, roi des *Suessiones*, avait régné non seulement sur une grande partie de la Gaule, mais aussi sur la Grande-Bretagne; c'était un effet de la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois du rameau belge. Cette conquête peut avoir eu lieu au IIIe siècle avant notre ère, vers le milieu de ce siècle. En effet, suivant les Annales de Tigernach, en l'an XVIII du règne de Ptolémée, fils de Lagos, c'est-à-dire en 306 avant notre ère, Echu Buadach, père d'Ugaine le Grand, était roi suprême d'Irlande [1], et le traité intitulé *Flathiusa Erend* nous apprend qu'Ugaine le Grand régnait non seulement sur l'Irlande, mais aussi sur la Grande-Bretagne jusqu'à la Manche [2]. La conquête gauloise en Grande-Bretagne est postérieure à ce règne et elle a eu comme corollaire un établissement gaulois dans la portion sud-est de l'Irlande.

1. Édition donnée par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVIII, p. 394.
2. Livre de Leinster, p. 21, col. 2, l. 38, 39.

En effet la géographie de Ptolémée, l. II, c. II, § 7 et 8 mentionne une Μαναπία πόλις et des Μανάπιοι dont la situation correspond à celle du comté de Wexford à l'extrême sud-est de l'Irlande, dans le Leinster méridional. Le *p* de *Manapia*, *Manapii* est étranger à la langue des Gôidels ou Irlandais, c'est une lettre gauloise et il faut vraisemblablement faire une légère correction, lire *Menapia*, *Menapii*, et reconnaître dans la population que ces noms désignent une colonie des *Menapii* de la Gaule Belgique, chez lesquels était Cassel, département du Nord [1]. Or, suivant un texte irlandais publié par M. Whitley Stokes, Labraid Longsech ou l'exilé, arrière-petit-fils d'Ugaine le Grand, fut obligé de quitter l'Irlande et alla se mettre au service du roi des hommes de Menia [2], et il revint en Irlande avec une troupe nombreuse de Gaulois, *Gaullu*, notation irlandaise de l'accusatif pluriel qui est en latin *Gallos*. Ces Gaulois étaient au nombre de deux mille deux cents [3]. *Menia*, d'où Labraid arrivait, n'est pas autre chose que la prononciation irlandaise de *Menapia*, nom du pays habité par les *Menapii*, là où est aujourd'hui en France le département du Nord. L'*a* de la seconde syllabe de *Menapia*, étant posttonique, tombe ; il est posttonique, puisque l'irlandais met l'accent sur la syllabe initiale ; quant au *p*, il disparaît puisque, avant saint Patrice, les Irlandais ne l'ont pas su prononcer. Passons au mot irlandais *Gall*, à l'accusatif pluriel *Gaullu* ; il a d'abord signifié Gaulois, c'est à partir du IXe siècle qu'en irlandais ce mot a désigné les pirates scandinaves et danois, confondus alors avec les Gaulois par les Irlandais qui, comme Cicéron, dix siècles plus tôt, croyaient que les Germains étaient Gaulois.

1. Ptolémée, l. II, c. 9, § 5.

2. *Revue celtique*, t. XX, p. 430 : *ri[g] fer Menia*, c'est la leçon du ms. Egerton 1782. Suivant les lois de la phonétique irlandaise, *rig fer Menia* se prononçait *ri ar Menia* qu'on a traduit par roi d'Arménie.

3. *Orgain Dindrig*, § 22, publié par Whitley Stokes, *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. III, p. 8.

Dans la grande épopée formée en Irlande au VIIe siècle de notre ère par la juxtaposition de morceaux beaucoup plus anciens, remontant aux temps païens, les habitants de la région occupée par les *Manapii* de Ptolémée apparaissent sous le nom de *Galiain*, c'est-à-dire *Galliani*, mot dérivé de *Gallia* comme *Romani* de *Roma*. Un corps de *Galiain* fait partie de l'armée conduite par la reine Mève à la conquête du taureau divin d'Ulster. Dès le début de l'expédition, ces *Galiain* montrent sur les Irlandais une grande supériorité : au conseil de guerre, Mève dit que si on les emmène, eux seuls auront l'honneur de la victoire et que, si on les laisse, ils profiteront de l'absence des guerriers pour se rendre maîtres de son royaume. « Il faut les tuer », dit-elle, mais cette proposition n'est pas acceptée. On se borne à supprimer le corps des *Galiain* en répartissant entre les dix-sept autres corps de troupes les guerriers qui composent ce corps d'élite [1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule VI du tome III des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* (Paris, 1906, in-8°).

Il offre, au nom de Lady Meux, un magnifique ouvrage intitulé : *The Life and Miracles of Takla Hâymânôt; The book of the riches of Kings* (London, 1906, 2 vol. gr. in-4°).

M. S. Reinach offre sa publication intitulée : *Tableaux inédits ou peu connus tirés des collections françaises* (Paris, 1906, in-fol.).

1. *Táin bó Cúalnge*, édition donnée en 1905 par M. E. Windisch, p. 50-55.

M. Cagnat présente de la part de M. Monceaux le 8e fascicule de son *Enquête sur l'épigraphie chrétienne de l'Afrique*.

M. Homolle présente de la part des auteurs, MM. P. Perdrizet, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, et R. Jean, sous-bibliothécaire à l'Union Centrale des arts décoratifs, une brochure intitulée : *La Galerie Campana et les Musées français* (Bordeaux, 1907, in-8o).

L'histoire de l'acquisition des collections Campana et de la constitution du Musée Napoléon III a été écrite récemment par M. Reinach ; la *Revue archéologique* a publié en 1906 deux articles de M. Besnier sur *La collection Campana et les Musées de province ;* le sujet est ici beaucoup plus restreint, il a par suite pu être traité avec une plus grande abondance et précision de détails ; il s'agit seulement des peintures, au nombre de 646, appartenant pour la plupart aux écoles italiennes des xive et xve siècles, et qui auraient composé, dans leur ensemble, une série historique, presque sans rivale en dehors de l'Italie.

Les auteurs exposent discrètement les jalousies, les ignorances, les légèretés qui, en 1863 d'abord, puis en 1872 et 1875-1876, amenèrent la dispersion de ce trésor artistique ou documentaire entre une centaine de musées. La part de Paris (Louvre et Cluny) se trouva réduite à 120 tableaux environ ; des compositions furent dépecées et partagées entre deux, quelquefois trois villes, petites ou grandes, situées aux extrémités de la France, sans même qu'il fût tenu un inventaire exact des sorties et une liste complète des répartitions. Ainsi fut détruite, comme le disait dès 1862 Eugène Delacroix, « une réunion précieuse, sans enrichir notablement les collections dans lesquelles ont été se perdre » les éléments dispersés.

On ne peut guère espérer reconstituer dans les musées de Paris cet ensemble unique pour l'histoire de l'art ; pour réparer, dans la mesure du possible, les erreurs du passé, il faudrait au moins :

1o Posséder un catalogue complet des peintures Campana avec l'indication exacte du lieu où chacune d'elles est aujourd'hui déposée ;

2o Réunir dans un album photographique les reproductions fidèles de toutes les œuvres aujourd'hui éparses et souvent peu accessibles.

MM Perdrizet et Jean ont accompli, non sans un labeur méritoire, la première partie du programme. Ils donnent un catalogue complet de la galerie, en concordance avec ceux de Campana, Cornu et Reiset ; puis la liste des villes bénéficiaires des répartitions et celle des tableaux attribués à chacune d'elles ; ils indiquent ensuite les mor-

ceaux dispersés dont l'assemblage est dès à présent certain ; ils terminent par des remarques iconographiques, qui montrent à la fois l'esprit critique des auteurs et la valeur de tableaux trop peu connus.

Ils se proposent de faire suivre, s'il se peut, cette première ébauche, d'un catalogue scientifique et illustré des 646 tableaux de la Galerie Campana.

La manière dont ils ont exécuté la première partie de leur tâche, qui n'était pas aisée, prouve qu'on peut leur faire confiance pour la seconde. Elle sera très difficile et malheureusement aussi coûteuse, car il faudra des centaines de photographies que l'on devra soi-même aller prendre. Les auteurs ne plaignent pas leurs peines ; il est très désirable qu'ils puissent être secondés mieux que par une approbation et des éloges platoniques.

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé de faire hommage à l'Académie, au nom de M. Martin Le Roy, du deuxième fascicule du catalogue illustré de sa collection d'objets d'art du moyen âge (*Catalogue raisonné de la collection Martin Le Roy*. Fascicule II : *Ivoires et sculptures*, Paris, 1906, in-folio). Ce fascicule, dont le texte a été rédigé par M. Raymond Kœchlin et les planches exécutées par M. Paul Dujardin, renferme quarante monuments d'ivoire et une vingtaine de sculptures sur marbre, sur pierre ou sur bois. Parmi les ivoires on remarque une série de plaques de coffrets, de diptyques ou de triptyques qui comptent parmi les plus intéressants spécimens que l'on connaisse des écoles byzantine, lombarde et rhénane dans le haut moyen âge. L'art français des XIIIe et XIVe siècles est aussi brillamment représenté par des statuettes, des feuillets de diptyques, des boîtes à miroir, des tablettes à écrire. Plusieurs de ces objets, déjà connus, occupent une place éminente dans l'histoire des arts mineurs au moyen âge.

« Parmi les monuments de sculpture, je signalerai en particulier un groupe en pierre, la Vierge et l'Enfant, de la seconde moitié du XIIe siècle ; des anges, statues en bois de chêne du XIIIe siècle, et de nombreuses statuettes, produits d'élite de l'art français des XIVe, XVe et XVIe siècles. Il y a aussi quelques belles œuvres en terre cuite émaillée d'Andrea della Robbia. Le fascicule se termine par une Vestale de Houdon et un buste en terre cuite représentant le comédien Molé.

« Si les planches qui accompagnent ce recueil sont le dernier mot de l'art de la photogravure, je dois ajouter que, dans le commentaire

des planches, M. Raymond Kœchlin a fait œuvre d'érudit ; son texte sobre et précis s'appuie sur des recherches comparatives, bien dirigées, et dénote en même temps un goût et une compétence que nous avaient, au surplus, déjà fait apprécier les autres publications du même auteur. »

M. Louis Leger présente un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Le cycle épique de Marko Kraliévitch* (Paris, Leroux, 1907, in-18).

Ce volume, qui fait partie de la Bibliothèque Slave Elzévirienne, reproduit un travail qui a été communiqué à l'Académie dans le courant de l'année 1905 (voir *Comptes rendus*, 1905, p. 535).

C'est la première monographie qui ait été consacrée en France à Marco Kraliévitch. Ce personnage joue chez les Slaves de la péninsule balkanique, serbe et bulgare un rôle analogue à celui du Cid en Espagne ou de Roland dans la France du moyen âge.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, un travail intitulé : *Le cimetière romain de Meidfa à Carthage* (extr. des *Comptes rendus de l'Académie*, 1906).

M. Charles Joret a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire, au nom de M. François Emmanuelli, hommage à l'Académie des deux premiers numéros de la *Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie,* dont il est le rédacteur en chef. Je suis, en principe, loin d'approuver la création trop fréquente de nouveaux périodiques; mais, ces réserves faites, je suis heureux de reconnaître que la *Revue de Cherbourg* a été bien conçue et débute fort bien. Sans doute on pourrait lui reprocher son plan trop vaste et un peu ambitieux, — elle aspire à être à la fois « archéologique, historique, littéraire et économique » —; mais il faut reconnaître qu'elle a publié jusqu'ici des articles d'un intérêt véritable et pleins de variété. Tels une notice sur le poète Alexandre Piédagnel, originaire de Cherbourg, une courte étude sur Octave Feuillet, deux pièces de vers non sans originalité, une publication curieuse sur *Le bailliage de Coutances* en 1789, deux articles sur *Les embellissements de Cherbourg et ses environs ;* enfin une longue étude de M. Emmanuelli lui-même sur le *Hague-Dicke.* L'auteur y examine successivement les diverses hypothèses mises en avant pour expliquer l'origine de cet énorme remblai, en particulier l'hypothèse de l'origine celtique ou romaine, et l'hypothèse de l'origine scandinave. — Il laisse les autres

de côté comme sans valeur aucune. — Il repousse avec raison l'origine gallo-romaine, sans se déclarer toutefois ouvertement pour l'origine scandinave, dont M. de Gerville a été le protagoniste. Depuis quatre-vingts ans, des découvertes ont été faites qui ont ébranlé le système du savant archéologue : les tumuli voisins du *Hague-Dicke*, qu'il regardait comme l'œuvre des conquérants scandinaves, ont été reconnus comme ayant, en dépit de leurs noms norois, une origine préhistorique. N'en pourrait-il pas être de même du Hague-Dicke? C'est la question que M. Emmanuelli, en terminant, pose, sans essayer de la résoudre, mais en conviant ses compatriotes à l'étudier à nouveau. »

M. SCHLUMBERGER dépose sur le bureau son volume intitulé : *Campagnes du roi Amaury Ier, de Jérusalem en Égypte, au XIIe siècle*, avec une carte (Paris, 1906, in-8°).

SÉANCE DU 18 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

M. DIEULAFOY donne lecture d'un travail sur le théâtre édifiant en Espagne durant le siècle d'or.

Après avoir montré la place considérable qu'occupent dans la littérature de nos voisins les *Autos sacramentales* et leur durée séculaire, l'auteur aborde les autres genres de la tragédie religieuse et les classe en deux catégories distinctes : les comédies de saints et les comédies divines. Il est alors amené à se demander quelle a été la cause première d'une évolution que le succès persistant et même grandissant des *Autos* ne semblait pas nécessiter et aussi à quelle source puisèrent les auteurs de ces nouvelles pièces édifiantes. La source, M. Dieulafoy la trouve et la montre dans les *Miracles de Notre-Dame* qui avaient été traduits par Gonzalo de Berceo dès le XIIIe siècle et dans la *Légende Dorée*. La raison, d'un ordre tout différent, résidait dans le désir de combattre le luthéranisme et de former un faisceau de

toutes les forces vives pour en opposer la résistance aux progrès de l'hérésie. C'est dans ce dessein que les théologiens officiels inclinèrent du thomisme vers le molinisme en dépit de leurs tendances naturelles et que, sous leur inspiration, les grands poètes dramatiques, tels que Cervantes, Lope de Vega, Tirso de Molina, Calderón, Moreto s'efforcèrent d'allier dans leurs œuvres l'intérêt dramatique à la démonstration vivante des mérites souverains du repentir et de la foi dans la miséricorde d'un Dieu infiniment bon. Et pour que la démonstration soit complète et qu'il ne persiste aucun doute, M. Dieulafoy, après avoir cité et analysé un très grand nombre de comédies édifiantes consacrées à l'exposition du thème direct, résume le *Damné pour manque de confiance* où Tirso de Molina met en présence un bandit sauvé parce qu'il a eu toujours foi dans la miséricorde divine et un religieux damné pour avoir cru à la prédestination absolue et antécédente. Enfin, passant au *Trompeur de Séville*, plus connu en dehors de l'Espagne sous le nom de *Don Juan*, il fait la preuve que cette comédie fut écrite dans le dessein de répondre à des critiques dangereuses et parce que l'auteur voulait établir que la foi et l'intention de se repentir ne suffisent pas pour gagner le paradis, mais que l'intention doit être suivie d'effet et que l'homme ne doit pas se dérober aux sollicitations intérieures de sa conscience ou aux avertissements extérieurs donnés par le ciel. Le travail de M. Dieulafoy se termine par deux remarques qui viennent appuyer encore sa démonstration. La première a trait à la charité qui n'est guère exaltée que dans la *Jeunesse du Cid* de Guillén de Castro, simplement parce que la charité dont l'exercice est aussi bien recommandé par les églises orthodoxes que par les églises hérétiques n'était pas une *vertu de combat*. La seconde remarque s'applique à deux drames de Calderón — *La Vie est un songe* et le *Tétrarque de Jérusalem* — où le grand poète tragique, essayant d'accorder, pour satisfaire les consciences inquiètes, la prédestination et la prescience divine avec le libre arbitre, développe la solution des docteurs de la loi islamique d'où vient cet accord.

M. Senart présente quelques observations sur un fragment d'inscription du roi Asoka (IIIe siècle avant notre ère), le célèbre

souverain bouddhique. L'inscription a été retrouvée récemment non loin de Bénarès, au lieu où le Buddha passe pour avoir pour la première fois enseigné sa doctrine. Bien qu'incomplète, elle est très curieuse par certains détails qu'elle fait connaître sur l'organisation des communautés religieuses d'hommes et de femmes au temps d'Aśoka et par la preuve qu'elle apporte de l'intérêt très vif que prenait le roi aux détails de la vie religieuse[1].

COMMUNICATION

UNE NOUVELLE INSCRIPTION D'AŚOKA,

PAR M. ÉMILE SENART, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Un fascicule récent de l'*Epigraphia Indica* (t. VIII, p. 166 suiv.) nous a apporté, entre autres nouveautés intéressantes découvertes à Sārnāth, un fragment important d'une inscription gravée sur le fût d'une colonne. C'est au cours des fouilles exécutées par M. Oertel dans l'hiver 1904-1905 que la trouvaille a été faite. C'est M. Vogel, le distingué collaborateur de l'*Archæological Survey*, qui la présente et l'interprète.

Je ne m'attarderai pas à reproduire ici les détails que personne ne manquera d'aller chercher dans son article, avec l'excellent facsimilé qui l'accompagne. Sārnāth, lieu voisin de Bénarès et longtemps connu par les restes d'un stûpa de date moins haute, semblait prédestiné à fournir une moisson précieuse à l'archéologie bouddhique. C'est en effet le lieu très saint où pour la première fois, d'après la tradition, Sàkyamuni prêcha la doctrine parfaite dont il

1. Voir ci-après.

venait de se rendre maître sous l'arbre de l'Illumination. Hiuen Tsang y avait vu encore un haut pilier couronné de la Roue de la Loi. Je ne déciderai pas si c'est bien un fragment de cette colonne qui vient d'être rendu à la lumière. Il importe peu. L'essentiel, et M. Vogel ne s'y est pas trompé, c'est que nous sommes en présence d'une épigraphe qui émane, comme ses congénères de Delhi et autres lieux, de Piyadasi-Aśoka. Une pareille origine donnerait du prix aux débris les plus humbles. Celui-ci ne laisse pas que d'être important. Il s'étend sur onze lignes; il n'est dans aucune de ses parties un doublet pur et simple de rédactions déjà connues; il se rattache en certains points à des passages particulièrement difficiles et contestés, et promet sur eux quelque lumière.

En voici la transcription :

1 devā.....................................

2 e...

3 pāṭa.........ye kena pi saṁghe bhetave e cuṁ kho

4 bhikhū vā bhikhuni vā saṁghaṁ bhikhati se odātāni dusāni saṁnaṁdhāpayiyā ānāvāsasi

5 āvāsayiye (.) hevaṁ iyaṁ sāsane bhikhusaṁghasi ca bhikhunisaṁghasi ca viṁnapayitaviye (.)

6 hevaṁ devānaṁpiye āhā (.) hedisā ca ikā lipī tuphākaṁtikaṁ huvāti saṁsalanasi nikhitā (.)

7 ikaṁ ca lipiṁ hedisam eva upāsākānaṁtikaṁ nikhipātha (.) te pi ca upāsakā anuposathaṁ yāvu

8 etam eva sāsanaṁ visvaṁsayitave anuposathaṁ ca dhuvāye ikike mahāmāte posathāye

9 yāti etam eva sāsanaṁ visvaṁsayitave ājānitave ca (.) āvātake ca tuphākaṁ āhāle

10 savata vivāsayātha tuphe etena viyaṁjanena (.) hemeva savesu koṭavisavesu etena

11 viyaṁjanena vivāsāpayāthā (.)

Malheureusement, et tandis que le reste est admirablement conservé, des deux premières lignes il ne nous reste que les deux caractères initiaux, et de la troisième une moitié à peine subsiste. Encore le commencement *devā* de *devānaṁpiya* qui ouvre la première ligne et *pāṭa* de *pāṭaliputa* qui ouvre la troisième, présentent-ils ce vif intérêt d'attester d'une part que notre texte remonte bien au roi Piyadasi, et qu'il y mentionnait Pāṭaliputra, sa capitale. Justement certains restes d'inscriptions à Allahabad et à Sanchi dont il semble bien que notre début se rapprochait fort, sont si mal conservés qu'ils n'apportent aucune aide et ne peuvent profiter que dans une mesure insignifiante du peu de clarté que fournit le document nouveau.

M. Vogel en a examiné la teneur avec beaucoup de savoir et de pénétration ; il a été aidé dans sa tâche par MM. Kern et Bloch dont il communique les très utiles remarques. C'est dire qu'il ne reste plus qu'à glaner. Je n'ai d'autre dessein que de consigner ici quelques observations, d'insister seulement sur les détails où j'oserais proposer quelques amendements. La traduction d'ensemble par où je terminerai montrera assez que ces courtes phrases ne laissent pas d'être instructives.

Les premiers caractères consécutifs lisibles sont à la l. 3 : *ye kena pi saṁghe bhetave e cuṁ kho*, etc. Comme l'a bien reconnu M. Vogel, les derniers mots se transcriraient en sanscrit *yaś ca khalu ;* il faut ajouter que la locution, avec *cu* pour *ca*, emporte, dans la langue de Piyadasi, comme je l'ai montré à propos de D. I, 5, un sens légèrement adversatif. Elle commence donc une proposition qui s'opposait plus ou moins expressément à la précédente sur laquelle il est bien superflu de spéculer puisque tout moyen de la reconstituer nous manque. Les derniers mots *saṁghe bhetave* évoquent l'expression *saṁghaṁ bhettuṁ*, bien connue pour dire « semer des divisions dans le saṁgha » ; mais cela ne nous avance guère. C'est seulement à partir de *e cuṁ kho* qu'une traduction liée devient possible.

Au *e* (*yaḥ*) initial correspond dans la suite *se* (*so*); la construction s'impose. Je suis un peu troublé par la version que propose M. V. ? « whatsoever monk or nun begs his food (?) » ; où prend-il « nourriture »? Le texte porte *saṁghaṁ*, gouverné par *bhikhati*, de sorte que le sens se dégage très limpide : « Mais quiconque, moine ou moniale, mendie le saṁgha », c'est-à-dire « s'adresse en mendiant au saṁgha ». Je suppose que cette idée d'un moine s'adressant pour mendier à la fraternité monastique a paru choquante à M. V. C'est précisément, suivant moi, ainsi qu'en va témoigner la suite, la particularité la plus curieuse de notre texte. Quant au détail, personne, je pense, n'hésitera à approuver l'interprétation de M. Kern pour *saṁnaṁdhāpayiya* = *saṁnāhayya*, c'est-à-dire « après avoir fait revêtir ». Il n'y a pas lieu, relativement à *odāta*, de laisser planer aucun doute ; la couleur blanche est exclue par la règle monastique ; il ne peut être question que de vêtements « propres », neufs ou lavés récemment. A en juger par sa traduction, il semble que M. V. prenne *āvāsayiye* comme = *āvāsayet* ; ni la forme ni la construction ne s'accommoderaient de cette analyse. On ne saurait négliger la syllabe *yi* ; ici comme dans *ārabhiyisu* du 1er édit à Girnar, elle représente la formative du passif, et le sens est, non pas « qu'il demeure », mais littéralement « qu'il soit fait demeurer », en d'autres termes, « qu'il soit installé ». C'est avec *ānāvāsasi* que la difficulté commence. M. V. prend *āna* = *aṁna*, c'est-à-dire *anya* avec un *ā* long compensatif de la nasale tombée. Au point de vue de la forme, ce serait fort admissible. Il ne me paraît pas que le sens s'y prête aussi bien. La phrase serait : « mais si quelque moine ou moniale demande l'aumône au saṁgha, qu'on le revête de robes propres et qu'on le loge dans *une autre* habitation. » Qu'est-ce que cette « autre habitation »? Je ne sais si le premier membre de phrase aurait expliqué cette façon de dire. Pour nous qui ne l'avons plus, elle est certainement

singulière. Cette obscurité jointe à l'*ā* initial qui fait plutôt attendre un *a* étymologique, m'incline à douter que *ānāvasasi* soit exactement transcrit par *anyāvāse*, et je me demande si ce n'est pas *ājñavāse* qu'il faut entendre. *Ājña* signifiant « ordre, commandement », *ājñāvāsa* pourrait, semble-t-il, désigner soit un logement assigné par ordre, soit même un logement réservé régulièrement pour cet usage. Ce qui, en tous cas, est clair, c'est qu'il est ici question de vêtements et de logements attribués par le saṁgha à des moines du dehors. Chose curieuse, ce sont des documents postérieurs de plusieurs siècles qui commentent pour nous cette prescription. A Nasik et ailleurs dans les grottes de l'Ouest, diverses donations ont pour objet de subvenir aux frais de vêture des moines de toute école et de toute provenance qui pourront passer le temps de retraite du varṣa dans certaines cellules réservées. Il me suffira de renvoyer à ma notice sur ces inscriptions qui a paru dans l'*Epigraphia Indica* (t. VIII, p. 59 et sqq.), notamment aux nos 12, 17, 9, 10. A plusieurs reprises le prix de revient de chaque vêture est même mentionné et fixé à douze kārṣāpaṇas. Ainsi, dès le temps d'Aśoka, les saṁghas locaux étaient invités, évidemment pour entretenir l'unité dans la fraternité universelle de l'église monastique, le caturdiśa saṁgha, à faire bon accueil aux religieux qui, tout spécialement à l'époque du varṣa, se retiraient dans les endroits abrités, à les loger dans des cellules réservées à cet usage, à les fournir de robes neuves conformément à la règle qui autorisait les religieux à en recevoir à cette date. Dès lors ils étaient munis à cet effet de ressources spéciales. Il n'est assurément pas sans intérêt de pouvoir remonter si haut dans le passé un usage qui n'était encore pour nous attesté que vaguement, et il est certain que si de pareils détails du régime intérieur étaient, sous le règne de Piyadasi, généralisés et réglementés, c'est que, dès cette époque, l'organisation bouddhique avait reçu un développement bien complet.

A la l. 6, il ne faut certainement pas séparer *huvāti* en deux mots, *huvā* + *ti* (*iti*). Pour justifier vaille que vaille cet *iti*, M. V. est obligé de faire de *huvāti* une proposition spéciale, comme s'il y avait *evaṁ huvāti :* « qu'il soit ainsi ». Même si elle se pouvait interpréter de la sorte, l'addition serait parfaitement oiseuse. Le double *ca*, dans *hedisā ca ikā lipi* et *ikaṁ ca lipiṁ hedisam eva*, coordonne d'ailleurs les deux membres de phrase dans un même mouvement ; *huvāti* est, dans le premier, le subjonctif qui correspond à *nikhipātha* du second. Cette constatation a son prix ; elle aide à mieux juger du seul mot difficile, *saṁsalana*. Si ingénieux qu'il soit, je ne saurais pour ma part me rendre au sentiment que, dans un accord imposant, en expriment MM. Kern, Bloch et Vogel. Ils y voient le sanscrit *saṁsmaraṇa*, pour dire « mémoire ». Nulle objection de forme. Quant au sens, il se dérive très naturellement du thème *saṁsmarati*, et le mot même *saṁsmāraṇa* n'est pas sans usage dans la littérature classique. Encore n'y est-il employé ni habituellement ni de bonne heure. Je ne vois pas d'autre part qu'il soit consacré par la littérature pāli, et je ne saurais m'empêcher de m'étonner un peu que cette langue de nos inscriptions, simple jusqu'à la maladresse, eût été chercher si loin et, pour exprimer l'idée de « mémoire », eût substitué cet abstrait compliqué de *saṁ* au mot ordinaire et courant *smṛti*. Ce n'est là que la moindre objection. Il ne faut pas perdre de vue que *aṁtikaṁ* signifie « près de, à portée de », dans une acception toute matérielle et pour parler d'une proximité sensible ; en traduisant *tuphākaṁtikaṁ* « pour vous » (for you), M. V. s'écarte arbitrairement non seulement de la littéralité, mais du sens normal. Il n'en est pas, je pense, autrement pour *nikhitā ; nikṣipati* s'applique en effet bien plus naturellement, sinon nécessairement, à la notion d'un dépôt tangible, matériel. L'anglais « to lay down » par lequel le rend M. Vogel fait illusion ; la littéralité dont il semble se prévaloir est, si je ne me trompe, plus appa-

rente que réelle, le verbe étant couramment usité avec des mots qui signifient *loi*, *règlement* ou quelque chose d'équivalent, dans le sens figuré de « établir, formuler » qui n'appartient pas au verbe sanscrit. Évidemment M. V. est influencé par l'idée qu'il s'est faite du sens de *saṁsalana*. Mais il faut voir si, inversement, le tour général ne conseille pas d'entendre ce mot même dans une acception différente. N'oublions pas que le premier membre de phrase isole le participe *nikhitā* et l'énonce à part, après le verbe *huvāti*, d'où cette traduction, si l'on maintient le sens proposé pour *saṁsalana* : « que cet édit soit à votre portée, déposé dans la mémoire ». En soi la façon de parler serait très gauche; mais comment surtout expliquer que, dans le membre de phrase suivant, les autres éléments, *aṁtikaṁ*, *nikhip*, étant d'ailleurs identiques, *saṁsalana* puisse manquer : « déposez-le à portée des fidèles »? Tout, à mon sens, concourt à démontrer que *nikhip* et par conséquent *saṁsalana* comportent un sens matériel, que l'un veut dire « déposer, mettre en vue, afficher » en quelque sorte, que l'autre désigne un local déterminé. Cette conclusion se confirmerait au besoin pour moi du contraste très net par lequel le texte distingue entre *sāsana* pour désigner l' « ordonnance », c'est-à-dire le sens qu'elle comporte et les décisions qu'elle promulgue, et *lipi* « l'édit », c'est-à-dire la rédaction fixée sous forme lisible et tangible. Il est vrai que *saṁsaraṇa* n'est pas, à ma connaissance, usité couramment dans l'emploi que je suppose. Il y a au moins un lexicographe qui lui attribue la signification de « place de repos pour les voyageurs » (PWB). Sans prêter à ce témoignage plus d'autorité qu'il ne convient, il prouverait, s'il en était besoin, combien le thème *saṁsar* est apte à former un terme indiquant un lieu de rendez-vous, de rencontre; l'usage seul, s'il nous était connu, permettrait d'en préciser la nature exacte. Je comparerais volontiers le cas de *saṁnivesa* que la langue des Jainas paraît avoir spécialisé pour des étapes de caravanes

ou de processions (Jacobi, *Ācārañga sūtra*, p. x). *Saṁsalana* pourrait fort bien avoir été appliqué à la salle d'attente ou à l'office même des fonctionnaires auxquels s'adresse ici le roi. A coup sûr il doit désigner un local qui leur soit plus particulièrement propre ou accessible, puisque, pour la masse des croyants, ce n'est plus là — l'omission de *saṁsalanasi* en fait foi — qu'il faut afficher l'ordonnance.

Les deux propositions qui suivent sont exactement symétriques. C'est donc, je pense, par simple inadvertance que M. V. traduit *anuposathaṁ* de deux façons différentes ; seule la première est la bonne : « chaque jour d'uposatha ». Je prends *yāvu*, en face de *yāti*, comme représentant la troisième personne du pluriel du potentiel : on attendrait plutôt *yęvu ;* mais je ne vois pas quelle autre interprétation on pourrait suggérer de cette forme. C'est bien ainsi que paraît également l'entendre M. V. ; seulement nous n'en tirons pas le même sens. Il traduit : « let go », comme si c'était un impératif. Telle n'est pas l'acception ordinaire du potentiel ; il implique bien plutôt une notion de possibilité, d'éventualité : « les croyants peuvent venir, ont chance de venir », tandis que le mahamātra, lui, *yāti*, vient sûrement, régulièrement, *dhuvāye*, comme il sied pour un service commandé.

Il est plus malaisé de fixer la nuance de signification exacte qui s'attache à l'infinitif *visvaṁsayitave*. Je ne doute pas que M. V. n'ait raison d'y reconnaître le sanscrit *viśvāsayituṁ*. Je suis moins certain qu'il l'interprète fidèlement. Pour arriver à préciser, il est bon, je crois, de tenir compte d'un détail qui me frappe. Dans la première partie du texte, l'ordonnance qui est ici en cause, qu'elle soit dénommée *sāsana* ou *lipi*, est désignée par le pronom *ayaṁ*, *iyaṁ*. Ici *sāsana* est précédé de *eta*, de même que plus bas *viyaṁjana*. Il est peu probable que ce changement soit accidentel : il est encore plus invraisemblable *a priori* que le roi appelle à « l'uposatha » ou envoie en tournée ses officiers, en vue de cette seule ordonnance. Je conclus que le pronom

eta a pour objet de donner au substantif plus d'emphase et de généralité et que cette fois *sāsana* vise et embrasse l'ensemble des instructions du roi. L'évolution du sens par laquelle on prétend de *viśvāsayituṁ* tirer le sens : « se familiariser avec » me paraît peu plausible. Sans doute les objections de sentiment ne sont pas démonstratives. Il est au moins une difficulté qu'il ne me semble pas permis de négliger. Les deux phrases appliquées l'une à la foule, l'autre aux fonctionnaires appelés mahamatras, sont exactement parallèles, sauf en ceci que la seconde double *visvaṁsayitave* d'un autre infinitif, *ājñapitave*. Il y a là une intention certaine. « Connaître », venant après « se familiariser avec », serait plus que faible, dénué de sens. Piyadasi, il le dit expressément dans d'autres inscriptions, attache du prix à ce que ces surveillants connaissent exactement ses prescriptions ; rien de plus raisonnable. Mais il faut alors découvrir pour le verbe précédent un sens qui paraisse conciliable. Je ne sais malheureusement aucun texte comparable, comme il en faudrait un pour nous fixer. Mieux vaut l'attendre que se perdre en conjectures. On me permettra seulement de faire remarquer que l'accusatif *sāsanaṁ* se doit construire également avec *visvāsayituṁ* et *ājñātuṁ* ; c'est donc que *visvāsayituṁ* est bien employé dans sa fonction normale de causatif. Dans l'hypothèse admise par M. V., *sāsana* devrait être au locatif ; c'est avec ce cas que se construit *viśvasati*, « se fier dans... ». A titre provisoire, et pour ne pas laisser boiteuse une phrase dont la portée générale est en somme assez claire, je propose, de la traduction littérale « donner confiance », puis peut-être « donner autorité », de déduire une acception « pratiquer, se conformer à ». La distinction s'établirait assez bien ainsi entre la foule qui n'a qu'à se conformer aux volontés du roi et les officiers à qui il incombe en outre de les bien connaître pour les mieux répandre.

La dernière phrase tire son intérêt de ce qu'elle fait parallèle à un passage difficile de l'épigraphe de Rūpnāth. M. V. veut bien faire remarquer que le contrôle est décisif en faveur des lectures que j'avais proposées, et, sur certains points discutés, il admet mon interprétation. A mon tour j'ai plaisir à m'associer à lui pour rectifier, ainsi que la comparaison de certaines inscriptions de l'Ouest m'avait déjà à part moi amené à le faire, la traduction que j'avais admise pour *āhāla*, *āhāra*. Avec MM. Kern, Bloch et Vogel, je l'entends maintenant au sens de « district », et comme exposant d'une certaine division administrative. Relativement à *vivāsayātha*, nous sommes tout près de nous entendre. Il me suffira de faire remarquer que le mot de « mission », surtout appliqué à un fonctionnaire, n'implique pas nécessairement en français la tâche spécialement religieuse à laquelle songe M. Vogel. Tout au plus le terme a-t-il l'avantage d'évoquer à l'esprit le fait qui ressort de tout notre contexte, que, au cours de ces déplacements des fonctionnaires, la part de l'enseignement moral et religieux ne devait pas être oubliée. Il est bien entendu, ainsi qu'il ressort du *vivāsāpayātha* suivant, que, malgré sa forme causative, *vivāsayātha* dans cette proposition n'a pas plus de valeur que le thème simple. Je continue, confirmé par l'approbation de M. V., à entendre *vyaṁjana* comme « texte [d'un ordre], instruction ». Quant au jeu de mots dont le voisinage d'*āhāra* m'avait suggéré la conjecture, l'interprétation nouvelle du mot le rend, non pas inadmissible, mais, en somme, moins probable qu'il ne m'avait paru.

Nous ne savons rien des divisions administratives de l'empire d'Aśoka ; il nous est donc impossible de préciser le sens de *koṭavisavesu*. Nous ignorons si, dès cette époque, *viṣaya* avait été fixé dans une application technique ; en tous cas, *koṭṭa* ne paraît pas se prêter très naturellement à un pareil emploi. Je préférerais donc, jusqu'à nouvel ordre,

au lieu de comprendre le composé comme dvandva, le prendre, avec M. Kern, comme désignant les « territoires [dépendant] des koṭṭas », quelle que soit d'ailleurs la portée exacte du dernier mot. Tout ce qui semble sûr, c'est que *āhāra* désigne le district directement administré par le fonctionnaire auquel s'adresse le roi ; les *koṭṭaviṣayas* pourraient être des territoires groupés autour de postes fortifiés, soit qu'ils aient été soumis à une autorité militaire, soit qu'ils aient été laissés aux mains de petits feudataires.

On le voit, sur les mots les plus épineux de Rūpnath, *vivāsa*, *vyuṭha*, ce parallèle ne nous apporte pas de lumière. Il ne nous fournit pas de prétexte pour reprendre les contestations que ces mots ont soulevées. Quelle que soit l'interprétation que l'avenir ratifie, je ne puis encore, quant à moi et jusqu'à nouvel ordre, me résoudre à admettre que, côte à côte, des formes diverses d'un même thème, *vivāsetaviya*, *vyuṭha*, *vivāsa*, à côté de *vivāsāpayātha*, aient pu, sans aucune préparation ni aucun avertissement, être employées dans des sens et avec des applications profondément différents.

Voici, sous le bénéfice des réserves que j'ai indiquées, comment, en somme, je traduis le fragment qui nous est rendu :

« . . . . Mais quiconque, moine ou moniale, quête le saṃgha, que, après lui avoir donné à mettre des vêtements propres, on l'installe dans une demeure déterminée. Ainsi cette ordonnance doit être communiquée au saṃgha des moines et au saṃgha des moniales. Ainsi parle Sa Majesté. Qu'une inscription en ce sens soit affichée dans les bureaux, et faites placarder une inscription en ce sens sous les yeux des fidèles. Les fidèles pourront venir, les jours d'uposatha, se conformer à mes ordonnances, et à l'uposatha chaque mahāmātra viendra régulièrement les jours d'uposatha se conformer à mes ordonnances et en prendre connaissance. Dans toute l'étendue de votre district allez

vous-mêmes en tournée avec le texte de mes instructions. De même, dans tous les territoires des koṭṭas envoyez en tournée [des représentants] avec le texte de mes instructions. »

Si court qu'il soit, ce texte, on le voit, offre un intérêt véritable. Pour la première fois nous y relevons dans la bouche du roi une allusion précise à l'organisation des communautés religieuses d'hommes et de femmes. Les détails qu'il touche témoignent combien, dès l'époque d'Aśoka, la constitution et les usages monastiques étaient fixés et combien semblables déjà à ce que nous entrevoyons ailleurs plusieurs siècles plus tard. Nous savons à quel point le bouddhisme est par ses origines, et en dépit des développements qui ont pu dans la suite modifier sa physionomie, une secte monastique. Nous trouvons là de ce caractère un indice qui a son prix.

On ne peut d'autre part manquer d'être frappé du soin minutieux avec lequel le roi, dans son zèle, s'ingère aux affaires du clergé. Par d'autres parties de ses édits, Aśoka s'annoncerait presque comme un prince « éclairé », au sens du XVIIIe siècle, s'inspirant d'une belle tolérance, supérieur, croirait-on, aux préoccupations confessionnelles secondaires. Voici qui prouve que cette largeur de pensée ne fit pas tort chez lui à un souci singulièrement attentif de la vie et du gouvernement ecclésiastiques. De pareilles instructions, entourées de prescriptions si spéciales, ajoutent vraiment un trait vivant et familier à la physionomie un peu vague et lointaine du vieil empereur.

APPENDICE

RAPPORT DE M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT, LU DANS LA SÉANCE DU 18 JANVIER 1907.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur l'emploi des fonds du legs Piot en 1906.

I. *Fouilles, explorations, missions.* — Comme les autres années, l'Afrique a été l'objet d'une sollicitude particulière. Le Père Delattre a reçu pour ses fouilles de Carthage une subvention de 3.000 fr. ; M. l'abbé Leynaud, curé de Sousse, 500 fr. pour achever ses recherches dans les catacombes d'Hadrumète ; M. Méhier de Mathuisieulx, 3.000 fr. pour compléter son exploration, commencée l'an dernier, de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Ces diverses missions ont eu des résultats de valeur inégale. Vous avez pu lire dans nos *Comptes rendus* (1906, p. 3, 8, 10-21, 57, 60-63, 95, 118, 131, 405, 422) les communications de M. de Villefosse et les rapports du P. Delattre sur les découvertes dans les nécropoles puniques ou chrétiennes de Carthage, et apprécier les persévérants efforts que récompense une belle moisson d'antiquités destinées à prendre place au Musée de Saint-Louis ou même au Louvre. Nous avons reçu de M. l'abbé Leynaud une note (*Id.*, p. 298-303, 483) sur les travaux de consolidation qui permettent aux touristes de visiter une partie des catacombes de Sousse et sur les inscriptions chrétiennes recueillies au cours des nouvelles fouilles. La mission de M. de Mathuisieulx, en faveur de

laquelle vous aviez consenti un important sacrifice (2.000 fr. l'an dernier, 3.000 fr. cette année) pour pousser à fond son voyage en Cyrénaïque, s'est heurtée à de graves difficultés et au mauvais vouloir des autorités locales, interdisant aux voyageurs européens tout accès des provinces intérieures. Il est clair que nous devons de ce côté ajourner nos espérances. Néanmoins, M. de Mathuisieulx a pu déposer entre nos mains un mémoire de 70 pages, accompagné de deux cartes, de photographies, et un petit lot de monnaies, lampes et poteries achetées sur les lieux.

En Italie, sur la demande de notre confrère Mgr Duchesne, vous avez accordé 2.000 fr. à un membre de l'École de Rome, M. Grenier, pour exécuter des fouilles près de Bologne. M. Grenier est venu ici même exposer les résultats de son travail et expliquer l'intérêt du problème si discuté de la civilisation étrusque et de ses origines : les tombeaux ouverts par lui ont apporté quelques documents nouveaux à la solution de cette question difficile (*Id.*, p. 287, 315-325).

En France, les recherches des préhistoriens, qui depuis plusieurs années nous font connaître des monuments d'art aussi précieux que surprenants, ont particulièrement retenu votre attention. M. Cartailhac et M. Rivière, dont vous connaissez de longue date le zèle et la compétence, ont reçu, l'un 600 fr., l'autre 400, pour explorer des grottes de l'Ariège et de la Dordogne. Une note de M. Cartailhac avait récemment annoncé la découverte de nouveaux signes pictographiques, relevés soit sur les silhouettes des animaux eux-mêmes, soit sur les parois des cavernes, et insistait sur les curieux procédés d'envoûtement que semblent révéler ces dessins (*Id.*, p. 533-536). M. l'abbé Hermet, qui se consacre à une autre période de nos antiquités nationales, a reçu 300 fr. pour continuer les recherches dans la plaine de la Graufesenque (Aveyron), très fertile en importants débris de vases sigillés, souvent pourvus de graffites (*Rev. arch.*, 1904, I, p. 74).

Rappelons maintenant, à propos des fouilles, les rapports envoyés cette année par des personnes qui avaient bénéficié de subventions antérieures. Ainsi, nous avons su que M. l'abbé Breuil avait pu étudier, grâce à nos subsides, six cavernes de la province de Santander, en Espagne, et y calquer d'importantes figures (*Comptes rendus*, 1906, p. 480-481). D'autre part, les résultats de l'exploration d'Aphrodisias, en Asie Mineure, que vous aviez subventionnée l'an dernier, ont fait l'objet d'un rapport d'ensemble de M. Gaudin et d'une note de M. Mendel (*Id.*, p. 155, 158-184, 335). Enfin M. Bigot a déposé au Secrétariat une notice et des planches sur ses fouilles du *Circus Maximus*, à Rome.

Après les fouilles, les missions. M. Léon Dorez a obtenu une subvention de 500 fr. pour aller terminer en Angleterre le catalogue des 750 manuscrits conservés dans la collection de Lord Leicester à Holkham Hall (Norfolk). Son rapport, lu à l'Académie et accompagné de nombreuses photographies (*Id.*, p. 335-337, 511, 537), vous a montré l'importance de ce travail, accompli avec un soin et une persévérance qui méritent nos félicitations.

II. *Ouvrages subventionnés.* — Pour se conformer aux intentions du testateur qui songeait surtout à encourager l'étude des monuments artistiques, l'Académie a accordé des subventions affectées spécialement à l'exécution de planches qui doivent prendre place dans des publications archéologiques. En effet, les planches, toujours coûteuses, sont souvent un obstacle à la reproduction intégrale des documents. Il est donc légitime que l'Académie vienne en aide, de ce côté, aux auteurs et aux éditeurs, sans prendre à sa charge les frais complets des livres. C'est dans cette voie que nous sommes entrés en donnant de nouveau 2.000 fr. à M. Holleaux pour les planches en couleur des mosaïques de Délos, et 500 fr. à M. Dufour pour la reproduction des photographies qu'il a rapportées de sa mission à Angkor, dans le Cambodge. On se rappelle avec quelle

chaleur notre confrère M. Senart a exposé les mérites de cette exploration périlleuse, qui a coûté la vie au collaborateur de M. Dufour, le regretté Carpeaux (*Id.*, p. 122-128). La contribution modeste que nous a permis notre budget prouvera au moins tout l'intérêt que l'Académie porte à cette œuvre courageuse. Quant aux fouilles de Délos, si généreusement subventionnées par M. le duc de Loubat, les résultats en sont bien connus de l'Académie, et le rapport du Directeur de l'École française (*Id.*, p. 443, 546) atteste l'intérêt toujours croissant de ces découvertes. D'ailleurs, il convient d'ajouter qu'en aidant M. Holleaux, nous servons en même temps l'intérêt de nos propres publications, puisque ces planches prendront place d'abord dans les *Monuments et Mémoires de la fondation Piot*, avec un article d'ensemble de M. Bulard.

Pour le fascicule paru de la même *Fondation Piot*, notre éditeur M. Leroux a reçu 3.000 fr. Prochainement sera distribué un autre fascicule, spécialement consacré à la retentissante découverte du trésor conservé dans la chapelle du *Sancta Sanctorum* au Latran, que vous a exposée M. Lauer (*Id.*, p. 223). Nous avons également souscrit 2.000 fr., à la demande de M. Heuzey, pour la publication du *Journal des fouilles* du commandant Cros, qui contient, avec une foule de levés de plans et de croquis pris sur place, le compte rendu détaillé des découvertes de Tello, en Chaldée.

Telles sont, Messieurs, les différentes entreprises scientifiques qui ont reçu l'appui du legs Piot cette année. J'espère que vous voudrez bien approuver la gestion de ces fonds ; nous les souhaiterions plus riches encore, pour suffire à la diversité si grande des travaux qui méritent vos encouragements.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le fascicule de novembre 1906 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1906, in-8°);

2° Le fascicule du tome III de la *Chronique de Michel le Syrien* (1166-1199), éditée et traduite par M. J.-B. Chabot (Paris, 1906, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, de la part de l'auteur, une notice sur *Le baron J.-J.-A.-M. de Witte*, 1808-1889, par le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique (Bruxelles, 1906, in-8°, 96 pp., avec portrait) :

« Les plus âgés d'entre nous, ceux qui appartiennent depuis le plus longtemps à l'Académie, n'ont pas oublié le savant associé étranger que nous avons perdu en 1889, le baron de Witte. Ils se souviennent de sa vaste érudition, dont les recherches s'étaient portées surtout sur les monnaies et sur les vases peints, de son aménité, de son obligeance infinie, du cordial empressement avec lequel, en toute occasion, il aidait de ses conseils les jeunes gens qui s'adressaient à lui et mettait à leur disposition non seulement les livres de sa bibliothèque, mais encore les documents de tout genre, notes, dessins et calques, qu'il avait réunis au cours d'une longue vie de travail. Ils seront donc reconnaissants à son compatriote, M. Edmond Marchal, secrétaire perpétuel d'une des classes de l'Académie royale de Belgique, qui m'a chargé d'offrir à la compagnie la très intéressante notice qu'il vient d'écrire sur la vie et les travaux de M. de Witte. On y trouvera les détails les plus précis sur les premières études de notre ancien confrère, sur ses relations avec les plus célèbres archéologues du dernier siècle, belges, allemands ou français, sur les voyages en Italie et en Grèce qui lui avaient rendu familières toutes les grandes collections de l'Europe, sur ses principaux ouvrages, sur les libéralités par lesquelles il a enrichi notre Cabinet des antiques. A cette biographie est jointe une bibliographie méthodique, dressée avec grand soin. »

SÉANCE DU 25 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

M. le Sous-Secrétaire d'État des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui faire savoir que, par décret de M. le Président de la République, en date du 24 janvier, a été acceptée, pour le Département des antiquités orientales et de la céramique antique au Musée du Louvre, une lampe romaine, provenant des fouilles faites par M. de Mathuisieulx, offerte en don par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il remercie l'Académie de ce don généreux.

M. Dieulafoy continue sa communication sur le théâtre édifiant en Espagne au siècle d'or.

M. Cagnat entretient l'Académie des fouilles exécutées depuis quelques années en Algérie, par le service des monuments historiques, sous la direction de M. Albert Ballu. Ces fouilles se poursuivent en même temps dans les ruines de cinq villes différentes : Timgad, Lambèse, Mdaourouch, Announa et Khamissa. M. Cagnat insiste seulement sur les deux dernières, où les travaux sont conduits par M. Joly, de Guelma, avec un dévouement et une habileté dignes de la reconnaissance des érudits.

A Khamissa, on a déblayé à peu près tout le vieux forum qui offre les éléments habituels aux forums romains dans un état de conservation suffisant pour permettre de les reconnaître.

A Announa, il est plus difficile d'identifier les monuments découverts ; les plus curieux sont une maison qui appartenait à la famille des Antistius, apparentés aux empereurs du IIe siècle, et une place, un petit forum, entouré de murs.

On a découvert dans ces différentes fouilles une grande quantité d'inscriptions et un certain nombre de morceaux de sculpture.

M. S. Reinach fait une communication sur la *Vierge à la massue*. Il s'agit d'un type plastique assez souvent figuré au xv[e] siècle, notamment dans l'art ombrien : celui de la Vierge Marie, armée d'une massue, qui frappe un démon pour l'éloigner d'un enfant qu'il a saisi. Dans les textes du moyen âge, il n'y a aucune trace de ce type, comme l'a constaté récemment encore M. Perdrizet. M. S. Reinach l'explique par une confusion du langage. La Vierge Marie, qui tient les clefs du ciel, est *clavigera;* or *clavigera* signifie aussi « porte-massue » (de *clava*). La confusion, sans doute volontaire et consciente, a dû être suggérée à un artiste par un clerc[1].

COMMUNICATION

LA *VIERGE A LA MASSUE*,

PAR M. SALOMON REINACH, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

Dans un récent mémoire, M. Perdrizet appelait l'attention sur un motif assez singulier, celui de la Vierge armée de la massue, « pour qu'un chercheur plus heureux, écrit-il, trouve le texte dont ce thème est l'illustration »[2]. Un petit nombre de peintures, presque toutes ombriennes, datant du xv[e] siècle et du commencement du xvi[e], représentent la sainte Vierge, armée d'une massue, qui apparaît à la prière d'une jeune mère pour menacer ou frapper un démon qui s'apprête à enlever un petit enfant. Ces tableaux, dont le plus connu est dans la galerie Colonna à Rome, sous le nom de Niccolò da Foligno dit Alunno (1430?-

1. Voir ci-après.
2. P. Perdrizet et R. Jean, *La galerie Campana et les musées français*. Bordeaux, 1907, p. 66.

1492)[1], sont évidemment des ex-voto consacrés par des mères dont les enfants ont été sauvés, comme par miracle, d'une maladie grave ou d'un péril mortel.

M. Perdrizet a vainement cherché un récit de ce genre dans les recueils français consacrés aux Miracles de la Vierge; il a également interrogé sans succès l'un des savants bollandistes de Bruxelles, le P. Delehaye. Si cette enquête a été infructueuse, cela tient, je crois, à ce que le type de la *Vergine del Soccorso*, ainsi armée d'une massue, n'est pas d'origine populaire, mais demi-savante; voici l'hypothèse que je crois pouvoir proposer à ce sujet.

Le moyen âge s'est figuré la Vierge Marie sinon comme une guerrière — bien qu'on la trouve une fois revêtue d'une armure dans un tableau de Klosterneuburg en Autriche — du moins comme l'instrument de la victoire de Jésus sur les puissances du mal, suivant les termes d'une hymne publiée par Mone : *per quam regem superbiae Vicit Christus rex gloriae*[2]. D'autre part, les docteurs étaient unanimes à interpréter les paroles divines de la *Genèse*, sur le serpent dont la femme devait écraser la tête, comme une préfiguration ou une prédiction du triomphe de la sainte Vierge sur Satan : *ipsa conteret caput tuum.*

Parmi les nombreux attributs de la Vierge, dans la littérature pieuse et la poésie du moyen âge, figure la clef. Comme la Pallas κλειδοῦχος de Phidias (Pline, XXXIV, 54), la Vierge Marie tient une clef: c'est la clef du ciel. Les textes ont été réunis par Salzer[3]; il suffit d'en rappeler ici quelques-uns : *Clavis clarissima quae coelum aperis; clavis aurea gemmis decorata, per quam sunt aetherea regna reserata; clavis sophiae; coeli clavis; clavis paradisi; terrae vera clavis.* Déjà saint Éphrem qualifie la Vierge de clef qui nous ouvre le ciel, κλεῖς εἰς τὸν οὐρανὸν ἡμᾶς ἡ ἀνάγουσα.

1. Lafenestre et Richtenberger, *Rome*, t. II, p. 162.
2. Salzer, *Die Sinnbilder und Beiworte Mariens*, Linz, 1893, p. 85.
3. Salzer, *ibid.*, p. 549.

Ainsi la Vierge Marie est porte-clefs, *clavigera*. Si elle ne paraît pas avec cet attribut dans les œuvres d'art, du moins à ma connaissance, c'est que la clef est devenue de bonne heure l'attribut presque exclusif de saint Pierre et que les artistes disposaient de bien d'autres moyens pour mettre en évidence la gloire virginale et la puissance de Marie.

Mais *claviger*, épithète de Janus porte-clefs dans Ovide, est, dans le même poète, épithète d'Hercule porte-massue. *Clavis*, clef, et *clava*, massue, ont donné le même dérivé *claviger*, qui peut signifier porte-massue ou porte-clefs.

Ce jeu de mots, qui devait se présenter aisément à l'esprit d'un clerc, explique, suivant moi, le type de la Vierge porte-massue, créé par l'art vers la fin du moyen âge. Quand il s'est agi de représenter la Vierge mettant en fuite un démon et qu'il a fallu, pour cela, lui trouver une arme, comme la tradition était muette, on s'est inspiré d'une des épithètes qu'elle attribuait à la Vierge et, sans lui en substituer une autre, on s'est contenté d'en modifier le sens. L'innovation purement graphique des peintres ombriens semblait justifiée par le langage des litanies; la Vierge à la massue était toujours la *Virgo clavigera*. Il y a là, semble-t-il, un exemple certain d'un type plastique né d'une confusion du langage.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le tome XV des *Monuments et mémoires* publiés, sur la fondation Eugène Piot, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous la direction de MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie (Paris, 1906, in-4°).

M. H. Omont offre à l'Académie un exemplaire des *Heures d'Anne de Bretagne*, reproduction réduite des 63 peintures du manuscrit latin 9474 de la Bibliothèque nationale (Paris, in-8°).

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie au nom de l'auteur, M. Luigi Cantarelli, professeur d'histoire à l'Université de Rome, un mémoire intitulé : *La serie dei prefetti di Egitto. I. Da Ottaviano Augusto a Diocleziano* (extr. des *Memorie della Reale Accademia dei Lincei*, CCCIII, 1906, in-4°) :

« C'est un archéologue italien, Giovanni Labus, qui, en 1826, établit pour la première fois, sur des bases scientifiques la série chronologique des préfets d'Égypte, d'Auguste à Caracalla. Depuis quatre-vingts ans la science a marché ; les découvertes épigraphiques et papyrologiques se sont multipliées, elles ont notablement accru les documents relatifs à ces grands fonctionnaires ; des recherches critiques ont éclairci les questions obscures ou controversées. Le moment était venu d'utiliser ce vaste matériel archéologique et d'en coordonner tous les résultats. Pour accomplir cette tâche, personne n'était plus désigné que M. L. Cantarelli, professeur à l'Université de Rome ; ses études antérieures l'y avaient préparé. Il n'a pas hésité à refaire un travail dont la pensée première appartenait à un illustre savant de son pays : en le transformant, en l'élargissant, en le mettant au courant des progrès de la science, il a composé une œuvre entièrement nouvelle et personnelle ; il lui semblait en même temps remplir un devoir pieux et patriotique.

« Le mémoire de M. Cantarelli renfermera la série raisonnée des préfets d'Égypte depuis l'année 30 avant Jésus-Christ jusqu'à l'époque où le pays tomba aux mains des Arabes, au VIIe siècle de notre ère. Le savant professeur nous en donne aujourd'hui la première partie qui s'étend d'Auguste à Dioclétien. Les préfets y sont présentés dans leur ordre chronologique. Le premier est *C. Cornelius Gallus*, l'ami d'Ovide et le condisciple de Virgile, qui resta trois années en Égypte (30 à 27 av. J.-C.) ; le dernier de cette première série est *Celerinus* qui gouverna la province sous le règne de Carus (282 à 283). Une notice biographique, appuyée sur les documents les plus solides, est consacrée à chaque préfet ; elle renferme non seulement tout ce qui peut nous renseigner sur l'existence du fonctionnaire, mais aussi la mention des événements qui se sont déroulés sous son administration, de sorte que la réunion de ces biographies forme une véritable histoire de l'Égypte sous l'empire romain. M. Cantarelli n'a laissé échapper aucun renseignement utile ; il a résolu avec autant de sagacité que de critique les problèmes chronologiques les plus déli-

cats. Les historiens peuvent recourir en toute confiance aux informations que l'auteur a patiemment réunies et sévèrement discutées. Nous souhaitons qu'il puisse achever promptement ce travail dont l'intérêt n'a pas échappé à l'Académie des Lincei puisqu'elle l'a jugé digne d'être publié dans ses *Mémoires.* »

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie au nom du R. P. Delattre, son correspondant, un ouvrage intitulé : *Un pèlerinage aux ruines de Carthage et au Musée Lavigerie*, 2e édition, avec un plan de Carthage, 1906 :

« Les illustrations insérées dans ce volume mettent sous les yeux du lecteur plusieurs spécimens heureusement choisis des monuments chrétiens exhumés du sol de Carthage. Grâce à ces images, on peut se faire une idée des documents précieux que renferme la salle chrétienne organisée au Musée Lavigerie par les soins du P. Delattre. Le texte constitue une sorte de guide du touriste. L'auteur conduit successivement le lecteur des cimetières romains à l'amphithéâtre, de l'amphithéâtre au Musée dont il donne une description sommaire, insistant fort à propos sur les objets les plus dignes d'attention dans chaque salle. On pénètre ensuite avec lui dans le jardin-musée, riche en inscriptions et en sculptures ; puis on se rend dans la grande basilique de Damous-el-Karita où s'achève le pèlerinage. Ce petit livre, enrichi d'une carte archéologique de la ville et des environs, peut être fort utile aux voyageurs désireux de visiter Carthage d'une manière pratique et intéressante. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 1er FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Un des plus anciens et des plus illustres parmi nos associés étrangers, M. le professeur Graziadio Ascoli, sénateur du royaume d'Italie, est mort à Milan, le 21 janvier, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

« Ascoli occupe un rang très élevé dans le groupe des savants du xixe siècle qui ont constitué la linguistique moderne. Hébraïsant dès l'enfance — il était de naissance israélite — un goût tout spontané le porta de bonne heure vers l'étude des langues romanes ; âgé de seize ans à peine, il étonna les philologues par un travail comparatif sur les parlers de la Valachie et du Frioul. Bientôt, outre le grec et le latin, il apprit le sanscrit, le zend, le

gothique, le lithuanien, les langues slaves, presque toutes celles de l'Europe moderne, y compris le tsigane et les dialectes néo-grecs comme le tsaconien. Mieux armé qu'aucun de ses contemporains pour la recherche des lois du langage, dans le vaste domaine conquis par son zèle de polyglotte, il fonda, à vingt-cinq ans, la première Revue de linguistique qu'ait possédée l'Italie, *Studii orientali e linguistici*. En 1860, il eut l'honneur d'inaugurer à Milan, où il le continua jusqu'en 1902, l'enseignement d'une science depuis longtemps négligée dans la péninsule; la plupart des ouvrages qu'il publia dès lors furent le fruit de ses leçons, où se sont formées des générations de linguistes. Ses principaux livres, *Fonologia comparata*, *Studii critici*, *Lettere glottologiche*, ont été traduits en allemand et ont exercé une influence durable au delà des monts. Non moins utile fut l'excellent périodique qu'il créa en 1875, sous le titre d'*Archivio glottologico italiano*; il y publia une foule de mémoires sur les langues de l'Inde et de l'Italie, objets favoris de son étonnante activité.

« Convaincu de la parenté originaire des familles de langues aryennes et sémitiques, Ascoli n'a pas trouvé beaucoup d'adhérents sur ce terrain de comparaison, où peu de savants, d'ailleurs, étaient capables de se mesurer avec lui. Mais il se révéla maître incontesté dans la phonétique des langues indo-européennes et des langues romanes. Un des premiers, il introduisit dans ces recherches la phonétique physiologique, la connaissance minutieuse des notations des sons par l'épigraphie, l'idée féconde que les différences régionales des langues de même souche sont dues soit au contact de langues d'autres familles, soit à l'habitude bien des fois séculaire d'une langue indigène chez les peuples qui adoptèrent une langue importée. C'est ainsi qu'il mit en lumière, dans le sanscrit védique, l'influence des langues dravidiennes de l'Inde, comme celle des langues celtiques dans certains parlers de l'Italie. L'étude des dialectes italiens modernes reçut de lui une énergique impulsion. Sur les confins du domaine italien, il fut le premier à analyser scientifiquement, dans sa complexité et sa corruption, la phonétique du groupe rhéto-roman ou ladin, auquel il consacra un mémoire célèbre en 1872. La recherche des influences celtiques ou ger-

maniques le conduisit, d'une part, à l'étude des dialectes du sud-est de la France et de la Suisse, intermédiaires entre le français et le provençal, de l'autre à celle des langues celtiques du moyen âge, en particulier de l'irlandais. Il publia, depuis 1878, un commentaire philologique approfondi sur le vieux manuscrit irlandais de la bibliothèque Ambroisienne de Milan. Vers la même époque, avec cette puissance d'encyclopédiste qui lui permettait de passer sans effort d'un sujet à l'autre, il enrichissait l'épigraphie hébraïque d'un travail de premier ordre sur les inscriptions juives du royaume de Naples et de la catacombe de Venosa.

« Je ne saurais exposer ici, même en substance, les mémorables conquêtes d'Ascoli dans le domaine spécial de la phonétique aryenne. Ses découvertes, qui concernent particulièrement les gutturales et les palatales de la langue mère, dont elles affectent également le vocalisme, sont d'une portée et d'une richesse telles que Fritz Bechtel, dans son *Histoire de la phonénétique depuis Schleicher*, publiée en 1892, eut besoin de près de vingt-cinq pages pour les résumer. Le développement ultérieur des études de phonétique indo-européenne par MM. F. de Saussure, Brugmann et d'autres, a été préparé et prévu, dans une large mesure, par le génie du grand linguiste italien ; c'est là un hommage que les maîtres plus jeunes lui rendent à l'envi depuis trente ans.

« Ascoli ne rechercha pas les honneurs, mais il en reçut beaucoup. Membre de la plupart des sociétés savantes de l'Europe, il fut élu associé de notre Académie en 1891, à la place de l'indianiste Gorresio ; il était son correspondant depuis 1877 et avait reçu d'elle, en 1885, pour ses *Lettere glottologiche*, le prix Volney. En 1889, le roi d'Italie l'avait nommé sénateur. Milan lui a fait des funérailles solennelles. Aux voix éloquentes qui se sont élevées sur sa tombe pour louer une existence si bien remplie, la respectueuse sympathie de ses confrères de France ne pouvait manquer ici de faire écho. »

M. Ph. Berger communique à l'Académie une inscription punique trouvée par M. Merlin à Carthage. C'est l'épitaphe d'une grand-prêtresse dont le mari était suffète ainsi que tous ses

ancêtres jusqu'à la quatrième génération. Il est très curieux de trouver une famille dans laquelle on était suffète de père en fils. Mais le fait le plus intéressant que nous révèle cette inscription est le titre de la défunte. Elle est intitulée, en effet, non pas « chef des prêtresses », mais « chef des prêtres », ce qui tendrait à prouver qu'une femme était placée à la tête du collège des prêtres.

Des observations sont faites par MM. Dieulafoy et Bouché-Leclercq.

M. Dieulafoy termine sa lecture sur le théâtre édifiant en Espagne.

MM. Boissier, Cagnat, Héron de Villefosse et Ph. Berger sont nommés membres de la Commission chargée de décerner la médaille Blanchet.

M. Jean Psichari fait une communication sur une faute de syntaxe dont il suit les traces à travers toute l'histoire de la langue grecque. Il insiste surtout sur un point de méthode en ce qui concerne les rapprochements que l'on peut établir entre le grec ancien et le grec moderne. Quelquefois il faut aller chercher jusque dans le grec homérique les origines de ce qui nous paraît plus tard une innovation : tel est le cas pour la particule négative οὐδέν puis δέν, forme actuelle, qui commence déjà à nous apparaître comme négation dans l'Il. A 244 οὐδὲν ἔτισας, au lieu de οὐκ, avec une nuance qui devient de plus en plus imperceptible et qui se perd de siècle en siècle, avec le développement de οὐδὲν que suit M. Jean Psichari. D'autres fois, au contraire, de ce que tel phénomène, tel solécisme, par exemple, se retrouve identique dans les états postérieurs de la grécité et dans les textes les plus anciens, il faut conclure que les deux phénomènes, l'ancien et le moderne, ne sauraient s'appuyer l'un sur l'autre, parce que les conditions où ils se sont produits sont totalement différentes. Ainsi, des solécismes comme αἵτινες...καταλαβόντες, de la langue savante contemporaine, ou comme λυχνίαι...ἑστῶτες de l'Apocalypse, n'ont point leur pendant dans le ἰδέα ἄρχοντε de Platon (etc.), ou le κεφαλαὶ...λελιχμότες d'Hésiode (etc.). Les premiers appartiennent à un moment de la grécité où le sentiment du

participe aor. est en train de se perdre, tandis que les autres nous replacent dans un temps où ce sentiment se trouvait en pleine vitalité. Aussi, l'exemple de Platon, qui met en cause un duel et non pas un pluriel, doit-il avoir une explication toute spéciale; quant au κεφαλαὶ...λελιχμότες, ou bien il appartient à une époque postérieure, à une époque où ces fautes s'expliquent normalement — et ne serait plus chez Hésiode qu'une interpolation —, ou bien il doit être corrigé en λελιχμότος = δράκοντος, Theog. 824. Les autres passages analogues dans l'antiquité doivent de même, suivant la revue qu'en fait M. Jean Psichari, être considérés comme suspects, en vertu de ce principe qu'il faut bien savoir discerner entre ce qui se ressemble et ce qui ne se ressemble pas dans l'histoire du grec, entre ce qui est un développement normal et continu et ce qui ne l'est pas. Une faute de construction, comme εἰς avec un verbe de repos peut se supporter, peut même se défendre dans le texte le plus classique, parce que tout le développement postérieur du grec nous montre le progrès envahissant de cette construction. Une faute comme λελιχμότες ne peut se tolérer, parce qu'elle ne cadre pas bien avec le développement du grec et ne se retrouve plus dans la langue vivante, dans la langue parlée de nos jours. Mais, soit qu'il s'agisse de confirmer, soit qu'il s'agisse d'infirmer par la comparaison, il est toujours utile, il est parfois indispensable, pour juger les phénomènes de la grécité la plus reculée, de se mettre, non seulement au point de vue des états postérieurs de la grécité, mais encore au point de vue purement moderne.

LIVRES OFFERTS

M. Longnon offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Pierre Champion, un ouvrage intitulé : *Cronique Martiniane; édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean Le Clerc* (Paris, 1907, in-8°) :

« Publiée par Vérard peu après 1500, la *Chronique Martiniane* se compose de la traduction française de la Chronique de Martin le

Polonais, écrite en latin vers 1270, et d'une suite de matériaux divers qui la continuent jusqu'à la fin du xve siècle : M. Pierre Champion a soigneusement déterminé l'origine de ces derniers. Il n'a pas eu de peine à prouver que si le récit du règne de Charles VII est emprunté d'ordinaire au livre II de la *Chronique de Monstrelet* et au pseudo-livre III du même ouvrage, l'exemplaire de Monstrelet utilisé par Vérard était un exemplaire interpolé par un familier de la maison de Chabannes. M. Champion a démontré en outre que ces interprétations étaient l'œuvre d'un certain Jean Le Clerc, qui, après avoir été attaché à la maison de Chabannes, fut pourvu en 1475 d'un office de clerc de la Chambre des Comptes. Ce personnage n'est point d'ailleurs un inconnu pour les curieux qu'intéresse l'histoire littéraire de la France au xve siècle : Jules Quicherat l'avait signalé jadis comme l'auteur d'une interpolation, analogue, de la chronique du règne de Louis XI, connue sous le nom de Chronique scandaleuse, interpolation que M. B. de Mandrot a reproduite intégralement, à la suite de son édition de Jean de Roye.

« Je signalerai aussi, dans l'introduction du livre de M. Champion, les quelques pages consacrées à l'appréciation du rôle d'Antoine de Chabannes, et je mentionnerai également un appendice de quelques pages, où figurent de curieux extraits de la *Marguerite des vertus et vices*, compilée en 1497 par Jean Massue, prieur de Saint-Sornail, et dédiée par lui à Jean de Chabannes, comte de Dammartin ».

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1906, LU DANS LA SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1907.

MES CHERS CONFRÈRES,

La reprise d'activité dans les travaux de l'Académie que je vous signalais, dans mon rapport du 3 août, s'est poursuivie malgré le loisir des vacances. Ont été achevés depuis mon dernier rapport et seront distribués dès que l'Imprimerie nationale aura terminé le tirage et le brochage :

Le tome XXXIII de l'*Histoire littéraire de la France* et le tome II des *Historiens arméniens des Croisades*, dont l'impression avait été commencée il y a vingt ans, en 1887.

Les derniers bons à tirer de ces deux volumes ont été donnés au mois de décembre.

Vous avez reçu, en septembre, la deuxième partie du tome XXXVIII des *Notices et extraits*.

Le tome II des *Obituaires* (diocèse de Chartres) vous sera remis aussi sous quelques jours ; il ne reste qu'à brocher le volume.

Des ouvrages qui se publient sous les auspices et avec le concours pécuniaire de l'Académie, ont paru :

Le fascicule VIe et dernier du tome III des *Inscriptiones Græcæ ad res romanas pertinentes* ; le tome XV des *Monuments et Mémoires* (*Fondation Piot*), contenant la description du *Trésor du Sancta sanctorum*.

L'impression du tome XXXVIII de nos *Mémoires* (première partie) est déjà engagée par le mémoire de M. Cagnat sur les *Bibliothèques municipales dans l'empire romain* et l'*Étude sur Didymos* de M. Foucart. Le tirage à part de l'un de ces travaux a déjà été distribué ; l'autre le sera très prochainement. Celle du tome XXXIX (première partie) des *Notices et extraits* est plus avancée encore. *Le manuscrit malgache sur les campagnes de Lacaze* qu'éditent MM. Froidevaux et Gautier est déjà tout entier en pages, et M. Delisle a reçu les placards de la notice qu'il consacre au *Livre de Jean Stavelot sur Saint-Benoît*.

La première partie du tome XII des *Mémoires présentés par divers savants* comprend déjà les mémoires de MM. Monceaux, Toutain et Carton, qui sont tirés et qui seront distribués, en tirage à part, à très bref délai. Le mémoire de M. Albert Martin, *Notes sur l'ostracisme*, vient d'être envoyé à l'imprimerie.

Dans la série du *Recueil des historiens de France* dont sont chargés MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon, le travail ne cesse point d'avancer, grâce à l'exemple d'infatigable activité que

nos deux confrères donnent aux collaborateurs qu'ils se sont choisis. La publication des *Actes de Philippe Ier*, procurée par M. Maurice Prou, sera bientôt achevée. Huit planches de fac-similés ont été tirées. Le bon à tirer des 36 feuilles dont se compose l'introduction a été donné. La copie de l'index a été adressée à l'Imprimerie nationale qui a déjà reçu l'épreuve corrigée d'un premier placard de cet index. Les 21 feuilles comprenant les *Actes de Lothaire* ont été tirées. Il ne reste en retard que la vingt-deuxième feuille où sont reproduits les *Actes de Louis V*. M. Louis Halphen, qui, avec M. Ferdinand Lot, a la responsabilité de cette édition, a terminé la copie de l'introduction qui vient d'être envoyée à l'imprimerie.

M. Philippe Lauer a entre les mains les placards du texte des *Actes de Louis IV*. Il nous fait espérer que, la correction de ces placards étant presque terminée, le bon à mettre en pages pourra être donné prochainement.

L'impression du tome III des *Obituaires* (*diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers*) est très avancée. Les vingt premières feuilles sont tirées ou en bon à tirer. Les feuilles 21 à 41 sont en seconde épreuve, et les feuilles 42 à 56 vont être mises en pages. L'imprimerie recevra sous peu le complément de la copie (deux feuilles environ), et l'on commence à préparer l'index.

Tome IV. *Diocèses de Meaux et de Troyes*. Les textes sont presque entièrement réunis et pourront être remis à l'imprimerie au cours du présent semestre.

On dresse actuellement l'index du tome VI des *Pouillés*. Il formera au moins une trentaine de feuilles.

La commission de l'*Histoire littéraire de la France*, après avoir achevé le tome XXXIII, a commencé à réunir les matériaux du tome XXXIV. Elle lit dans ses premières séances de 1907 un article de M. Viollet par lequel s'ouvrira ce volume.

La préparation des différentes parties du *Corpus inscriptionum semiticarum* s'est poursuivie pendant ce semestre, sans que j'aie pourtant le plaisir de pouvoir vous annoncer l'achèvement

d'au moins un fascicule de cette importante publication. A vrai dire, si le *fascicule II du tome II de la partie araméenne* n'a pu encore être distribué, la faute n'en est pas aux éditeurs, M. de Vogüé et son auxiliaire, M. l'abbé Chabot; obligée d'employer à d'autres travaux ses compositeurs et ses presses, arrêtée aussi par la maladie du correcteur qui était attaché à la révision de ces épreuves, l'Imprimerie nationale n'a pas pu, depuis cinq mois, nous prêter un concours utile. Notre confrère lui avait donné, au mois d'août, le bon à tirer de vingt-six feuilles. Il n'en a été tiré, depuis lors, que huit. Deux autres ont été envoyées depuis cette époque. C'est donc vingt feuilles, toutes prêtes pour l'impression, que nous attendons en ce moment. Les éditeurs ont entre les mains deux feuilles de tables composées en placards. Ils ne pourront, étant données les corrections indiquées sur les dernières épreuves, mettre ces tables au point que le jour où ils auront sous les yeux les feuilles tirées de toute la livraison.

Pour la partie phénicienne, l'impression du fascicule III du tome II a été retardée par le voyage qu'a dû entreprendre à Tunis l'auxiliaire de M. Philippe Berger, M. Schlouschz, chargé de faire au musée du Bardo et à celui de Saint-Louis de Carthage certaines vérifications nécessaires. M. Schlouschz est tombé gravement malade au Maroc et n'a pu se remettre à l'œuvre qu'après un assez long temps d'inaction. M. Berger espère cependant que, s'il ne survient aucun nouveau contretemps, ce fascicule pourra être terminé dans le courant du premier semestre de l'année 1907. Les dix premières feuilles, qui comprennent 300 inscriptions, sont tirées, ainsi que les planches qui y correspondent. Les notices des six cents inscriptions qui compléteront le fascicule et avec lesquelles s'achèvera l'interminable série des ex-voto à Tanit seront incessamment livrées à l'impression.

A la fin de 1906, il a été tiré trois feuilles du quatrième fascicule de la quatrième partie du *Corpus* (*inscriptions himyaritiques et sabéennes*). De plus, l'atlas de planches en héliogravure Dujardin (planches XXVIII à XL) est prêt à paraître. Un seul des quarante-six textes qui doivent compléter ce cahier est en placard.

Je me suis fait un devoir de reproduire ici les indications qui m'ont été fournies par les éditeurs entre lesquels se partage la responsabilité de cette publication. J'y ajoute une simple constatation. C'est en 1903 qu'a été distribué le troisième et dernier fascicule du tome I de la partie araméenne du *Corpus*. Depuis lors, pendant trois années entières, il n'a pas paru un seul cahier d'aucune des parties du recueil; mais, selon toute apparence, sans les retards que l'Imprimerie nationale n'a pu se dispenser de faire subir au tirage des bonnes feuilles, nous aurions eu, vers le commencement de cette année, le premier fascicule du tome II de la partie araméenne du *Corpus*. Il doit, je le sais, contenir un très grand nombre de textes d'une haute importance, particulièrement ceux qui proviennent du Sinaï, textes qui seront là, pour la première fois, publiés exactement et accompagnés du commentaire qu'ils appellent à tant de titres. Beaucoup de ceux qui sont entrés dans ces pages sont inédits. La publication très prochaine de ce cahier, qui sera très volumineux, suffira à prouver que l'Académie ne renonce pas à poursuivre une des entreprises qui l'honorent le plus, celle que notre illustre confrère, Ernest Renan, avait, jusqu'à sa mort, conduite et poussée avec tant de zèle et d'ardeur. MM. Berger et Derenbourg promettent de faire diligence pour que les parties du recueil dont la rédaction leur est confiée ne restent pas en souffrance.

Pour ce qui est du *Répertoire d'épigraphie sémitique*, M. l'abbé Chabot me donne des nouvelles du premier fascicule du tome II, dont la préparation est assez avancée. Quatorze placards sont composés. L'imprimerie vient de recevoir la copie pour environ dix autres placards. Le septième et avant-dernier fascicule de la *Chronique de Michel le Syrien*, qu'édite et traduit ce même savant, a paru il y a peu de jours.

Nos *Comptes rendus* ont continué à paraître très régulièrement et, grâce aux soins qu'y apporte M. Léon Dorez, à une époque qui se rapproche de plus en plus de la date des séances qu'ils résument. Si vous n'avez pas encore entre les mains le cahier de décembre, c'est que l'impression en est toujours un peu retardée par le travail des tables à rédiger. M. Dorez a donné à l'impri-

merie le bon à mettre en pages de la *Table des Mémoires*, de 1857 à 1882. On peut donc espérer qu'elle pourra être tirée et distribuée vers Pâques. M. Dorez a d'ailleurs déjà mis en train l'exécution des planches et la rédaction du texte de l'album où seront reproduites, grâce aux sacrifices consentis à la fois par l'Académie et par la Société des bibliophiles français, les photographies des plus belles miniatures de ces manuscrits de Lord Leicester dont il a entretenu l'Académie l'été dernier.

Sous la direction de MM. Foucart et Cagnat, la publication du recueil des *Inscriptiones Græcæ ad res romanas pertinentes* se poursuit sans interruption. Vous avez reçu le dernier fascicule du tome III. Le fascicule V du tome I est en préparation.

M. Cagnat n'a point perdu de temps pour engager la préparation de ce *Corpus des mosaïques* que l'Académie songe à entreprendre et dont il a accepté de diriger les travaux préliminaires. Ceux-ci, qui portent sur la Gaule et l'Afrique, ont commencé par la rédaction de fiches qui doivent constituer l'inventaire d'après lequel il sera possible d'évaluer le nombre des monuments qui seraient à publier. Il a déjà été dressé environ cinq cents de ces fiches.

L'Académie a entendu, dans sa séance de novembre, l'intéressante notice que M. Haussoullier a consacré à la vie et à l'œuvre de son prédécesseur M. Oppert. Elle attend toujours les notices que lui doivent MM. Chatelain et Thomas sur nos anciens confrères MM. Müntz et A. de Barthélemy, que nous avons perdus l'un en 1903 et l'autre en 1904.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Héron de Villefosse fait une communication relative aux fouilles exécutées à diverses époques, à Sainte-Colombe, près de Vienne (Isère), sur un emplacement connu sous le nom de Palais

du Miroir. On y a trouvé des richesses archéologiques importantes et toute une série de statues. La plus belle et la plus connue est la Vénus accroupie du Louvre qui fut découverte avant 1828. Au mois d'octobre dernier, M. Héron de Villefosse a pu retrouver le pied gauche de cette statue; il est heureux de le présenter à l'Académie [1].

COMMUNICATION

LE PALAIS DU MIROIR [2] A SAINTE-COLOMBE-LEZ-VIENNE, PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans l'antiquité, la ville de Vienne s'étendait sur les deux rives du Rhône. Sur la rive droite, à l'endroit où se trouvent maintenant les villages de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gal, existait un quartier riche et très élégant. C'est là que depuis plusieurs siècles on a mis au jour des mosaïques aussi importantes par leur nombre que par leur ornementation : elles constituent une série admirable de pavages historiés, la plus belle qui ait été découverte en Gaule. Achille à Scyros, la lutte de Pan et d'Éros, la voûte du ciel avec les étoiles et les planètes, Zethus et Amphion, Orphée charmant les animaux, Bacchus et les Saisons, l'enlèvement de Ganymède, les Saisons avec les Travaux de l'année, la naissance de Vénus, des courses de chars dans le cirque, des scènes bachiques, l'enlèvement d'Hylas, etc., tels sont, pour ne parler que des tableaux les

1. Voir ci-après.

2. Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, éd. Cochard, 1828, p. 160-166; Artaud, *Lyon souterrain*, p. 104; Leblanc, *Le Palais du Miroir*, dans *Congrès archéologique de France, XLVIe session, Vienne*, 1879, p. 105-111, avec un plan; H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, p. 15-48; Savigné, *Histoire de Sainte-Colombe-lès-Vienne*, p. 4-5.

plus frappants, les principaux sujets de ces mosaïques. Comme le territoire des deux communes est surtout planté en vignes et en arbres fruitiers, depuis un temps immémorial les paysans se sont appliqués à faire disparaître ces mosaïques afin de « rendre la terre plus capable de répondre aux désirs de ses possesseurs »[1]. Quelques-uns de ces curieux pavages ont échappé cependant à la destruction ; on peut les admirer aujourd'hui dans les musées de Lyon, de Vienne, de Grenoble ainsi qu'au Musée du Louvre.

A l'époque romaine, les deux rives du fleuve étaient reliées par un magnifique pont de pierre qui subsistait encore au moyen âge. Si l'on en croit la chronique d'Adon, ce pont était le plus ancien des Gaules ; le chroniqueur en attribue la construction, on ne sait pour quel motif, à Tiberius Gracchus. Lorsque les eaux du Rhône sont basses, on aperçoit encore au fond de l'eau les restes des piles de ce pont qui, sur la rive droite, venait aboutir à l'endroit où s'élève la tour de Philippe de Valois, bâtie en 1343, pour en défendre l'entrée, après l'annexion de Sainte-Colombe au domaine royal. De superbes blocs romains en grand appareil soutiennent le quai en cet endroit[2].

Avant que ses fréquentes chutes l'eussent réduit au malheureux état où il est, dit Chorier[3], il y avait une chapelle sur la pile du milieu, que le clergé et le peuple de Vienne allaient visiter le jour de la fête des Merveilles, qui se célébrait en cette ville, au temps de nos pères, avec une magnificence et des réjouissances non communes. Une grande croix de pierre était aussi érigée sur le milieu du troisième arc, du côté de Sainte-Colombe, pour y être un témoignage de la piété des anciens directeurs de ce grand ouvrage[4].

1. Chorier-Cochard, 1828, p. 160.

2. Sur le plan archéologique de Vienne qui accompagne l'ouvrage d'Hippolyte Bazin, *Lyon et Vienne gallo-romains*, l'emplacement de ce pont est marqué par le n° 25.

3. Chorier-Cochard, 1828, p. 110.

4. Une intéressante vue de ce vieux pont, datée de 1555, a été publiée par Leblanc dans le mémoire cité plus loin.

En 1407, à la suite d'un violent débordement du Rhône, le pont romain ne put résister à la force des eaux et s'écroula. Chorier donne de très curieux détails sur cet événement et sur les quêtes qui furent organisées dans toute la contrée afin de subvenir aux frais de sa reconstruction. De nouvelles crues l'ébranlèrent encore en 1571, en 1604 et en 1617 ; celle de 1651 causa son écroulement définitif[1]. La traversée du Rhône se fit alors au moyen d'un bac à traille, de 1651 à 1829, époque à laquelle fut construit le pont suspendu actuel, placé un peu plus en aval.

A peu de distance de la tour du bout du pont, s'élève l'église paroissiale de Sainte-Colombe, ancienne chapelle d'un couvent de Cordeliers. Le couvent, dont les bâtiments existent encore à côté de l'église, fut acquis après la Révolution par M. Michoud qui en fit une charmante habitation. Les jardins et les vergers qui l'entourent couvrent une vaste étendue de terrains entre la rive droite du Rhône et la route nationale nº 86[2]. A l'extrémité nord-est, au point où la propriété Michoud touche à la propriété Garon[3], se trouvent des ruines importantes, désignées de tout temps sous le nom de *Palais du Miroir*[4]. Elles sont très voisines de la vigne de la Chantrerie où fut trouvée en 1773 la célèbre mosaïque d'Achille à Scyros[5].

1. Chorier, *ibid.*, p. 113-124, avec les notes de Cochard ; Leblanc, *Pont du Rhône entre Vienne et Sainte-Colombe*, dans *Congrès archéologique de France, XLVIe session, Vienne*, 1879, p. 89-97, avec trois planches.

2. Voir le plan archéologique de Bazin.

3. Sur le plan de Bazin ce point est désigné par le nº 28.

4. Mon savant confrère et ami G. Schlumberger pense que ce nom pourrait tirer son origine d'une des piscines qui subsistaient sur cet emplacement. L'expression « miroir d'eau » est encore employée par les architectes pour désigner un bassin. — A Soissons, il y a au nord de la ville des ruines romaines qui, dès le XVIe siècle, sont signalées aussi sous un nom spécial ; on les appelle le *Chasteau d'Alebastre*. Cf. F. Blanchard, *Antiquités romaines découvertes au lieu dit le « Chateau d'Alebastre »*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1905, p. 321-328.

5. On sait qu'exaspéré par les visiteurs le propriétaire de cette mosaïque s'arma une nuit de sa pioche et la détruisit complètement. Cf. Millin,

Dès l'année 1658, Chorier, parlant du couvent des Cordeliers de Sainte-Colombe, écrivait ce qui suit :

Au reste, le lieu qu'il occupe l'a été sans doute autrefois par de superbes bâtiments : ils étaient fondés sur des massifs d'une profondeur et d'une largeur si merveilleuse, qu'ayant été découverts depuis quelques années on ne les a pu regarder sans concevoir une haute idée de la magnificence des Viennois sous l'empire romain [1].

Et un peu plus loin il ajoutait :

Non guère loin de là, on voit debout au milieu des quelques vignes, en un territoire nommé le *Mireau* ou le *Miroir*, des murailles d'une rare structure. Elles étaient autrefois couvertes de petites plaques de marbre vert qui leur donnait une merveilleuse grâce. C'est ce que les anciens nomment incrustation comme nous avons déjà remarqué. *La terre ayant été creusée au pied il y a quelques années*, on rencontra ce qu'elle cachait sous leurs ruines encore orné et enrichi de cette manière. Ces pièces de marbre y étaient attachées, et elles y avaient été appliquées avec tant d'art qu'elles semblaient n'en composer qu'une. Les colonnes, les frises et les chapiteaux de marbre blanc, qui ont été tirés depuis peu d'années du milieu des masures répandues de tout côté, témoignent quelle a été la magnificence et la beauté de cet édifice [2].

Voyage dans les départements du Midi, II, p. 15 à 17; Cochard, *Notice sur Saint-Romain-en-Galles*, p. 11-12; Raoul-Rochette, *Monuments inédits d'antiquité figurée*, p. 415 ; Artaud, *Les mosaïques du Midi de la France: Atlas*, pl. XVIII-XIX ; *Histoire*, p. 78; Otto Jahn, *Archäolog. Zeitung*, XVI (1858), p. 157 à 160, pl. CXIII (gravure en noir du tableau central qui est indiqué à tort comme se trouvant au musée de Lyon) ; H. Bazin, *Vienne et Lyon*, p. 169. Voir aussi la note de Cochard dans l'édition de Chorier publiée en 1828, p. 162-163.

1. Chorier-Cochard, 1828, p. 134.

2. *Ibid.*, p. 160-161. Les *incrustations* dont parle Chorier formaient des plaques de revêtement. On en trouve encore de nos jours au Palais du Miroir : le marbre de Paros, la brèche violette, le serpentin, le vert antique, le jaune, le porphyre, le cipolin y dominent, et les murs des propriétés voisines en sont parsemés.

Mais le bon Chorier avait peine à reconnaître en ce lieu des ruines remontant à l'antiquité païenne ; il préférait faire honneur aux premiers chrétiens de tout ce qu'on pouvait découvrir de beau et d'intéressant au milieu des murailles encore apparentes de son temps. Il est certain, d'après le passage de son ouvrage transcrit ci-dessus, que des fouilles avaient été déjà faites au Palais du Miroir avant l'année 1658. Il serait intéressant de savoir si un bas-relief, envoyé à François Ier en 1536 pour enrichir les collections de Fontainebleau, provenait de ces ruines, ou si la statue de Silène couché sur la dépouille d'un bouc ainsi que la statue de Diane au bain, expédiées en 1560 à Catherine de Médicis par le corps municipal de Vienne, en avaient été retirées. Cela ne paraît pas probable : on ignore, du reste, le sort de ces différentes sculptures [1]. En dehors du texte de Chorier, il est presque impossible de recueillir un témoignage précis sur les trouvailles faites au Palais du Miroir avant la Révolution [2].

Au commencement du XIXe siècle les renseignements deviennent moins rares. Schneyder, professeur de dessin au lycée de Vienne et fondateur du musée de cette ville, avait rapporté du Miroir un chapiteau ayant pour décoration des poissons au lieu de volutes, et des coquilles de mer contre le tailloir au lieu de rosaces. On y avait découvert vers le même temps une urne contenant du rob de vin cristallisé ; Mme Michoud y avait trouvé aussi quatre pierres gravées d'un travail médiocre [3]. Du vivant d'Artaud, une partie de colonne cannelée en brèche rose, tirée du même lieu, servait de support à une statue du Musée de Lyon [4]. La pre-

1. Chorier-Cochard, p. 102-103, note de Cochard.

2. Leblanc, *Congrès*, p. 110, prétend que les marbres précieux dont se compose le maître-autel de l'église de Vienne proviennent de cet emplacement.

3. Chorier-Cochard, p. 162, note de Cochard.

4. *Ibid.*, p. 551, note de Cochard.

mière sculpture en ronde bosse dont on peut constater la découverte au milieu de ces ruines est un torse d'homme d'un style très pur et d'une belle exécution, conservé au musée de Vienne ; il fut trouvé vers 1800 et recueilli par les soins du docteur César Boissat[1].

En 1826, en 1828 et pendant les années précédentes, M. Michoud avait fait exécuter au Palais du Miroir des recherches qui lui procurèrent un grand nombre de débris curieux. Au cours de ces travaux, on reconnut l'existence d'une salle d'étuves avec des fourneaux pour chauffer l'eau, une salle de bains assez vaste dont l'aire, les parois, les sièges étaient revêtus de marbre, un canal circulaire qui distribuait les eaux, etc.[2]. C'est alors que furent trouvées la « Vénus accroupie » du Louvre et une statue de la déesse Hygie. Malheureusement il n'est resté de ces fouilles aucun témoignage contemporain écrit, en dehors des renseignements très sobres donnés par Cochard.

En 1835, Prosper Mérimée, après son passage à Vienne, sa visite au Palais du Miroir et son examen des statues recueillies par M. Michoud, esquissa en termes si enthousiastes l'admiration qu'il avait ressentie devant le marbre frémissant de la « Vénus accroupie », que cette œuvre d'art devint promptement célèbre et qu'elle attira à Sainte-Colombe des visiteurs de marque. Mérimée proclamait hautement que c'était à son avis le morceau antique le plus extraordinaire que l'on puisse voir; il le comparait à la Sirène de Rubens, offrant des perles à Marie de Médicis, dans le tableau du départ de cette princesse pour la France, et il ajoutait : « Le statuaire a fait respirer son marbre ; on sent la peau et l'on s'étonne, quand on touche le marbre, qu'il ne cède pas sous les doigts mollement, trop molle-

1. Delorme, *Description du Musée de Vienne*, n. 256; H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, p. 154 (avec un dessin).

2. Chorier-Cochard, 1829, p. 161, note 1.

ment, comme les muscles de son modèle »[1]. Le lyrisme du brillant écrivain eut pour résultat d'inciter les propriétaires voisins à faire aussi des recherches dans l'espoir de découvrir un nouveau chef-d'œuvre.

Jusque-là on avait cru que les ruines ne dépassaient pas les bornes de la propriété Michoud. En 1836, un voisin, nommé Garon, fit des fouilles dans sa vigne : il mit à découvert une quantité de fragments d'architecture, des marbres de diverses couleurs ; il trouva des voûtes dont on ignorait l'existence. M. Mermet, membre de la Société des Antiquaires de France, signala ces découvertes au Préfet du Rhône qui, de son côté, pria l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon d'envoyer sur les lieux une commission compétente, chargée de faire un rapport sur l'intérêt des fouilles entreprises par M. Garon. Deux membres de cette Académie, MM. Rey et Chenavard, se rendirent à Sainte-Colombe et remirent leur rapport le 27 juin 1837[2].

Les découvertes faites par M. Garon consistaient en quatre galeries voûtées dont trois, parallèles entre elles, avaient 24 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur. La principale avait son entrée formée par des jambages et un linteau d'un seul bloc. Ces galeries étaient complètement obscures : on y trouva entassés des décombres, des débris de murailles, des revêtements de marbre, des fragments de frise, des chapiteaux, dont l'amoncellement s'élevait jusqu'au

1. *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, p. 127 et sv.

2. *Rapport de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon sur les antiquités découvertes à Sainte-Colombe.* — Ce rapport, resté longtemps inédit, a été publié en 1879 par M. J. Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée de Vienne, dans le vol. du *Congrès archéologique de France, XLVI[e] session, Vienne*, 1879, p. 487-494. Un des auteurs de ce rapport, l'architecte Chenavard, avait dressé un plan mentionné dans le vol. du *Congrès,* p. 86 et p. 494. C'est peut-être celui qui est inséré entre les p. 104 et 105, quoiqu'il n'y ait aucune indication dans la légende dudit plan, pas plus que dans le texte du volume.

sommet des voûtes. On y descendait par un escalier qui aboutissait au point de jonction de deux galeries. Sur le sol supérieur, près de l'escalier, se trouvait placé un hypocauste, entièrement construit en briques de 0m 45 de longueur, 0m 32 de largeur et 0m 06 d'épaisseur. Il se composait d'un compartiment de 1 mètre de hauteur et de 0m 70 de largeur ; la partie découverte était de 2 mètres ; le surplus restait encombré et indéterminé :

C'est dans cet espace qu'était jeté le combustible ; la fumée et la flamme étaient appelées par des tuyaux aspiratoires dans un autre compartiment de même étendue, et dont le plafond formé par des briques semblables à celles que l'on vient de découvrir, était supporté par deux rangs de colonnes également en briques de 0m 20 de diamètre.

Le plafond de l'hypocauste était chargé d'une aire en béton de 0m 35 d'épaisseur, recouvert par des dalles de marbre blanc. Autour de la salle placée au-dessus était une suite de tuyaux en terre cuite dont l'orifice présentait un parallélogramme de 0m 11 de longueur sur 0m 07 de largeur. Ces tuyaux étaient en contact les uns avec les autres, semblables à un jeu d'orgues et communiquant entre eux par une petite ouverture latérale [1]. Ainsi rapprochés, ils tapissaient les parois de la salle ; ils étaient recouverts par des dalles en marbre d'une mince épaisseur, et avaient tous leur naissance à la hauteur du plafond du fourneau. C'est par ces tuyaux que s'échappait le calorique dont l'hypocauste était rempli. Il échauffait aisément les revêtements en marbre du pourtour de la salle supérieure et en élevait ainsi la température à un haut degré [2].

1. H. Thédenat, vo *hypocausis, hypocaustum*, dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio, III, p. 348, fig. 3944, a donné la coupe de l'hypocauste des thermes de Bade qui fait bien comprendre la disposition de ces tuyaux ; cf. fig. 3946. Récemment, dans les fouilles du balnéaire de Beauvais, on a retrouvé un certain nombre de tuyaux analogues dont les types sont dessinés par Acher et Leblond, *Le balnéaire gallo-romain de Beauvais*, pl. IV, 1-4, dans le volume du *Congrès archéologique de France, LXXIIe session, Beauvais, (1905)*, p. 366-391 ; voir la discussion p. 380 et s.

2. Rey et Chenavard, *Rapport*, dans *Congrès archéologique de 1879*, p. 491.

Rey et Chenavard émettaient l'avis que cette salle devait être un *laconicum* et se croyaient autorisés à affirmer que les ruines explorées étaient celles de thermes et non celles d'un palais. On a vu plus haut que Cochard, dès 1828, avait émis la même opinion. Plusieurs fragments recueillis par M. Garon furent placés dans l'intérieur et sur les terrasses de la tour de Sainte-Colombe où Chenavard et Rey les dessinèrent. Ces deux érudits relevèrent aussi le plan général des ruines ainsi que leurs élévations prises sur plusieurs points [1].

Vers la même époque (1836), l'architecte Hippolyte Le Bas fut envoyé en mission par le gouvernement pour faire des recherches à Sainte-Colombe. Il y découvrit une mosaïque qui fut envoyée au Louvre en 1838 : on ignore ce qu'elle est devenue [2]. Provenait-elle du Palais du Miroir? Je n'ai pu retrouver sur ce point aucun renseignement positif [3].

En 1847, on découvrit encore chez M. Garon une tablette de marbre sans ornements, conservée aujourd'hui au musée de Vienne et portant une inscription métrique d'une époque assez basse. On y lit ce distique plus ou moins correct :

Aetherius moriens dixit : Hic condite corpus.
Terra, mater rerum, quod dedit ipsa tegat!

La pensée était renouvelée de Lucrèce et même de Virgile [4].

1. Voir plus haut la note 2 de la p. 66.

2. Archives du Louvre. *Inventaire du règne de Louis-Philippe*, 1re partie, n. 1747.

3. Un exemplaire du rapport de Le Bas sur cette mission, conservé à la bibliothèque de Vienne, a été donné à cet établissement par M. Valentin, juge d'instruction à Montélimart. J'ai le regret de n'avoir pu le consulter et je n'ai pu en retrouver un autre exemplaire à Paris. Brouchoud, *Congrès de 1879*, p. 86, dit que ce rapport mentionne le plan des fouilles de 1836, levé par l'architecte Chenavard en 1837.

4. Allmer, *Inscr. antiques de Vienne*, III, n. 403; *Corp. inscr. lat.*, XII, 1932.

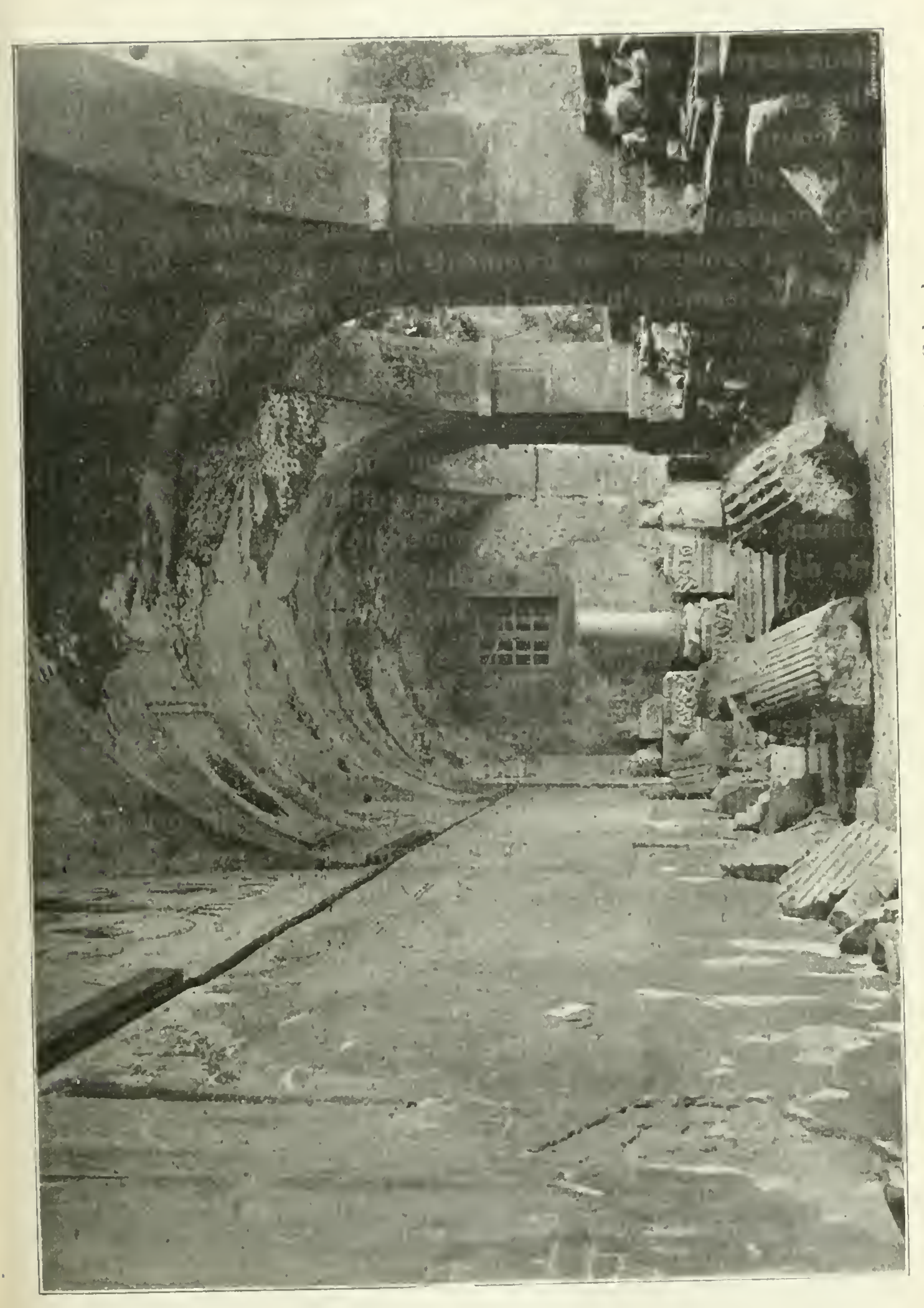


Fig. 1. — Ancien cloître du couvent des Cordeliers à Sainte-Colombe.

D'autres fouilles plus ou moins surveillées, plus ou moins improvisées, eurent lieu à différentes reprises dans le même terrain; on peut dire qu'on en fit continuellement. Elles amenèrent sans doute de petites découvertes dont beaucoup restèrent ignorées: on en signale en 1859, en 1894, en 1897, en 1898. Mais ceux qui dirigeaient ces fouilles ne se préoccupaient que d'une seule chose, chercher des objets de valeur ou ramasser des fragments de marbre rare; ils attaquaient le terrain plutôt au hasard, sans se donner la peine de faire une constatation utile, comblant tout de suite, pour en creuser d'autres un peu plus loin, les trous qu'ils venaient d'explorer.

Ces recherches fantaisistes, poursuivies sans méthode, ne devaient servir qu'à rendre plus difficile une exploration vraiment scientifique. Elles amenèrent pourtant la découverte de nombreux débris d'architecture : colonnes cannelées, morceaux de frises sculptées de dimensions colossales, plaques de revêtement en marbre blanc, rouge, vert, jaune, d'une richesse de tons et d'une variété de couleurs extraordinaires, fragments de statues qui ne manquent pas d'intérêt. Réunis aux autres débris du même genre trouvés en 1828, ces différents documents formèrent une importante collection archéologique [1] particulièrement précieuse à cause de son unité d'origine. On peut la voir encore aujourd'hui, un peu abandonnée, à l'entrée de l'habitation Michoud. Les éléments qui la composent sont entassés sans aucune classification; ils ont été mis à l'abri des intempéries sous les arcades de l'ancien cloître du couvent des Cordeliers (fig. 1) [2].

1. D'autres débris furent donnés au Musée de Vienne par M. Michoud, notamment un grand morceau de corniche sculptée.

2. Un jeune archéologue, désireux d'acquérir de l'expérience, accomplirait un travail utile et profitable pour lui-même en dressant le catalogue de cette collection et de tout ce qui a été trouvé au Palais du Miroir.

Au mois de mars 1906, un habitant de Sainte-Colombe, connu pour son zèle archéologique, M. Tony Chaumartin, chargé des intérêts de la famille Michoud, entreprit avec de modestes ressources une tâche fort utile et vraiment nécessaire. Il remit au jour les substructions antiques encore reconnaissables et il eut le grand mérite de relever lui-même, aussi exactement que possible, le plan de tout cet ensemble. Son exploration a donc le caractère méthodique qui manquait à la plupart des précédentes ; elle paraît bien digne d'être encouragée. Pendant les trois premiers mois, ses recherches ne produisirent pas grand résultat, mais lorsqu'il eut atteint les deux murs circulaires d'une salle qui se termine en forme d'abside, le succès couronna ses efforts. Au mois d'octobre dernier, j'ai eu le plaisir de visiter son chantier et de parcourir l'ensemble des constructions dégagées. Je considère comme un devoir de soumettre à l'Académie les observations que m'a suggérées cette visite. Le plan de M. Chaumartin aidera à comprendre mes explications (fig. 2).

Comme je l'ai dit plus haut, d'après le témoignage de Cochard qui en avait été le témoin, les fouilles de 1828 avaient permis de reconnaître un groupe de constructions appartenant à un établissement de bains somptueusement décoré. On avait notamment dégagé « une salle d'étuves avec des fourneaux pour chauffer l'eau » ; les fouilles de 1836 confirmèrent complètement cette première impression. Pour le moment, sans pouvoir indiquer exactement les points sur lesquels les recherches avaient été dirigées en 1828 et en 1836, on doit constater que le plan des fouilles de M. Chaumartin laisse voir les amorces d'une salle de proportions considérables, plus longue que large, arrondie à l'une des extrémités, carrée à l'autre, qui paraît correspondre au *caldarium* d'un établissement de bains (I). Cette forme est bien celle que l'on rencontre le plus ordinairement dans cette partie du bain. Sous la voûte hémisphé-

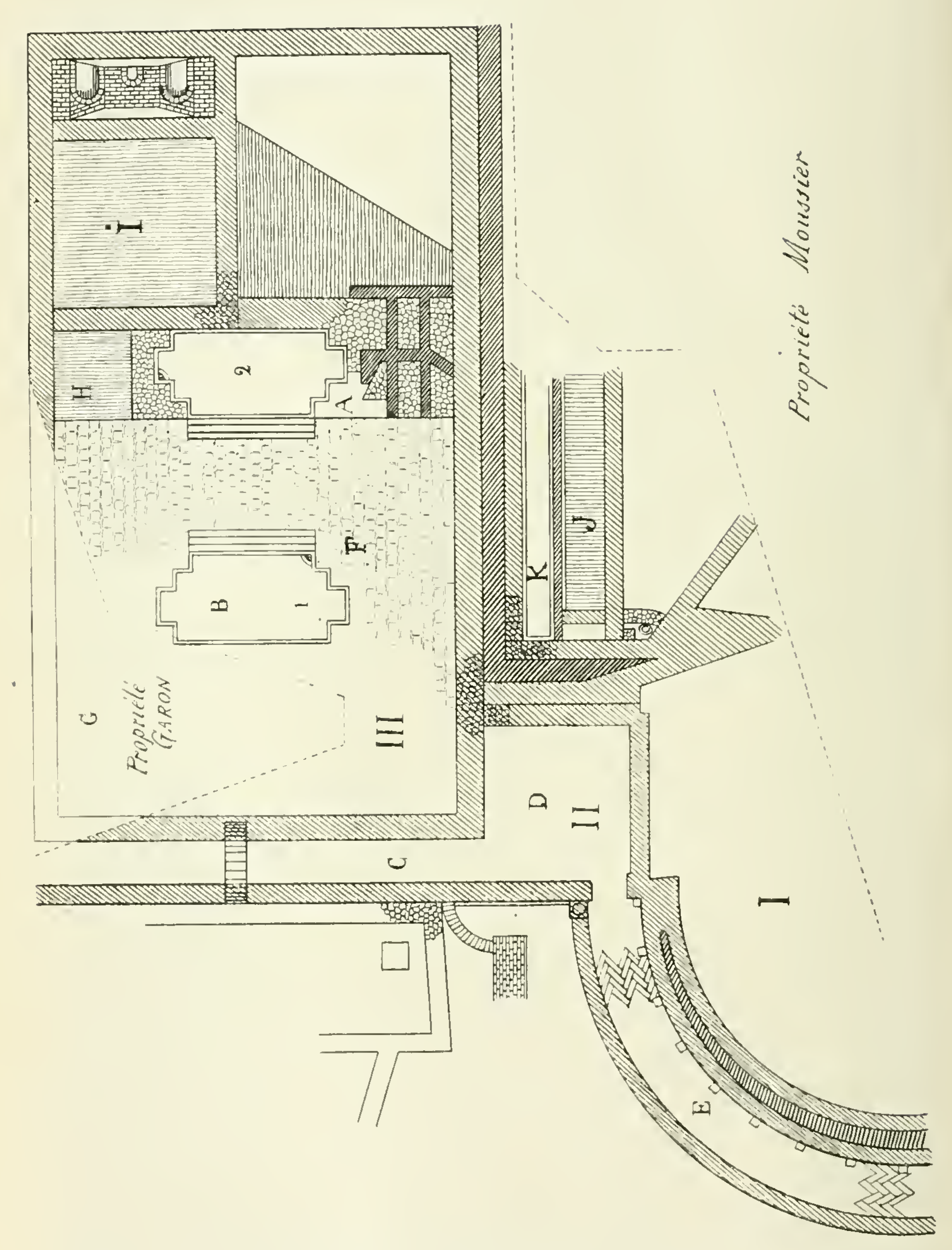


Fig. 2. — Plan des fouilles de 1906, dressé par M. Tony Chaumartin.

rique de l'abside et dans la partie centrale, était vraisemblablement placée la vasque en porphyre, de 0 m 80 de diamètre environ, dont huit fragments ont été recueillis par M. Chaumartin (en particulier au point E) : ce vase était le *labrum*, caractérisé par la forme arrondie du bord, autour duquel se plaçaient les baigneurs pour se laver et s'arroser d'eau chaude ou d'eau froide. Derrière le mur de l'abside (E), des dalles carrées, disposées très régulièrement de cinq mètres en cinq mètres, permettent de penser qu'il y avait là une décoration de colonnes appliquées ou de pilastres auxquels les dalles servaient de bases. Un promenoir de cinq mètres de large, avec carrelage en fougère, paraît avoir été établi en plein air devant cette colonnade ; du côté extérieur, ce promenoir était bordé par un mur qui dépassait le carrelage de 0 m 10 environ.

Le *tepidarium* (II) se trouvait le plus souvent entre le bain chaud et le bain froid. Il y a, au point D, à l'extrémité du promenoir et communiquant avec lui, une pièce presque carrée, de dimensions assez restreintes, ne mesurant intérieurement que 8 mètres sur 9, qui paraît en occuper la place : la pièce semble pourtant petite pour cette destination. A côté se trouvait le *frigidarium*. La disposition de ces trois salles qui se suivent rappelle tout à fait celle des mêmes pièces dans le bain de la villa de Diomède, à Pompéi [1].

Le *frigidarium* ou bain froid (III) dans lequel on se rendait au sortir du bain chaud, soit après une pause dans le *tepidarium*, soit sans aucune transition, est très vaste. C'est la partie de ces grands thermes sur laquelle nous sommes le mieux renseignés. L'ensemble avec ses dépendances est de forme rectangulaire, entouré d'un mur dont les plus grands côtés mesurent 59 m 60 et les plus petits 28 m 10 [2]. A l'extrémité d'un des petits côtés et à 5 mètres au dessous du sol,

1. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fig. 752.

2. La largeur intérieure de la salle, entre les deux grands murs est de 26 mètres.

M. Chaumartin a dégagé les entrées de trois conduits souterrains dont deux sont de grandes dimensions.

Ce bain froid est dallé en marbre. Il renferme deux piscines polygonales, exactement semblables comme forme et comme dimension (n. 1 et n. 2) dans lesquelles on descend par trois degrés. La profondeur de ces piscines est de 1 m 40 : enduites d'une double couche de béton, les parois étaient revêtues de marbre blanc et le fond était dallé de la même façon. Dans leur plus grande longueur, les deux bassins mesurent 10m 50 et dans leur plus grande largeur 5 m 10 ; ils sont situés parallèlement, à 12 m 60 l'un de l'autre, et séparés par un passage dallé en marbre blanc. Les gradins, qui baignaient dans l'eau et permettaient de descendre dans les piscines, sont disposés à droite et à gauche de ce large passage. Un petit canal chargé d'amener l'eau à l'intérieur court de chaque côté sous le gradin supérieur; il était caché par une plinthe en cipolin de 0 m 45 d'épaisseur ; un troisième canal placé sous le passage dallé fait communiquer entre eux les deux premiers. Dans l'un des angles de chaque piscine, une bouche arrondie servait à l'écoulement des eaux et les conduisait dans un grand souterrain où elles se perdaient.

Au point H existe un bassin carré bien cimenté, mais ne présentant aucune trace de revêtement en marbre. Au point I se trouve un réservoir rectangulaire beaucoup plus étendu, profond de 1 m 50 et enduit de béton rougeâtre; les murs qui ont plus d'un mètre d'épaisseur s'étendent dans un sens sur 10 m 90 et dans l'autre sur 10 m 70.

Les découvertes faites à diverses reprises dans le *frigidarium* sont des plus importantes. A l'aide du plan de M. Tony Chaumartin, on peut se rendre compte de bien des faits qui, jusqu'ici, étaient restés obscurs ; on peut notamment préciser la place occupée par les statues retrouvées dans ces thermes.

C'est à côté de la piscine n° 2, dans un coin extérieur,

exactement au point marqué A, que la célèbre « Vénus accroupie » du Louvre a été découverte vers l'année 1828. Réplique d'un original célèbre, exécuté au IIIe siècle avant notre ère par un sculpteur originaire de Bithynie, Daedalos ou Doidalsès, cette statue fut acquise par le Louvre en 1878, à la suite de l'Exposition rétrospective de Lyon où elle avait figuré en 1876. C'est un des marbres antiques les plus précieux que le sol de la Gaule nous ait conservés, c'est la meilleure copie connue de l'œuvre de Daedalos [1] souvent reproduite sur les monnaies de Bithynie et sur celles d'Amisus du Pont.

Une femme nue, accroupie, aux formes puissantes, à l'aspect réaliste et sensuel, sortant de l'eau ou s'apprêtant à présenter son dos à une douche parfumée, était un sujet heureusement choisi pour la décoration d'une salle de bains. La petite main d'enfant, délicieusement potelée, qui subsiste au bas du dos de la déesse, montre qu'elle était groupée avec un Amour debout à ses côtés; elle regardait l'enfant avec tendresse, ainsi que l'indique le mouvement du cou tourné vers la droite [2].

1. Voir le texte de Pline, *H. N.*, XXXVI, 34.

2. Chorier-Cochard, *Recherches sur les antiq. de la ville de Vienne* (éd. de 1828), p. 161, note 1; P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France* (1835), p. 127 et ss.; J. F. A. Perrot, *Lettres sur Nismes et le Midi* (1840), II, p. 365; Henry Beyle (Stendhal), *Mémoires d'un touriste* (éd. de 1854), I, p. 190; E. de Chanot, *La Vénus accroupie de Vienne*, dans la *Gazette archéologique*, 1878, p. 68-73, pl. 13 et 14; Alfred Darcel, *Exposition rétrospective de Lyon*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e série, XVI, p. 180; Félix Ravaisson-Mollien, *La Vénus de Vienne*, *ibid.*, XIX, p. 401-414; Tony Desjardins, dans le *Congrès archéologique de France*, *Vienne*, *1879*, p. 350-357; J. de Laurière, *ibid.*, p. 346; O. Rayet, *Monuments de l'art antique*, II, n. 53 (notice de Martha) avec une héliogravure; *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 décembre 1892, p. 633-636 (notes de Darcel, Tony de Chartronges, Cornillon et Prudhomme); Ch. Lenthéric, *Le Rhône: histoire d'un fleuve*, II, p. 52-53; H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, p. 151; Th. Reinach, *L'auteur de la Vénus accroupie*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1897, I, p. 324; Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, p. 684, fig. 302; Savigné, *Hist. de Sainte-Colombe-les-Vienne*, p. 192, avec une pl.; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, II, 371, 4.



Fig. 3. — Statue de femme trouvée en 1894.

Une seconde statue de femme, vêtue d'une longue tunique serrée au-dessous des seins et d'un manteau qui s'enroulait sur le bras gauche, les pieds nus, la tête et les avant-bras brisés, fut trouvée près de la « Vénus accroupie » ; la main tenant un serpent, recueillie au même endroit, fit reconnaître que c'était une statue d'Hygie ; elle a figuré également en 1876 à l'Exposition rétrospective de Lyon [1]. C'était encore là une représentation en rapport avec un établissement thermal.

On a dit qu'un bronze hellénique d'ancien style, un Silène criophore, aurait été trouvé en même temps que la Vénus accroupie [2], mais le fait de la découverte des deux œuvres au même endroit reste très douteux. Ce qui est seulement certain, c'est que le précieux bronze de Mme de Gérentet, aujourd'hui au Musée de Lyon, provient du Palais du Miroir ; la date de sa découverte n'est pas connue et l'endroit précis de la trouvaille est également ignoré.

La piscine n° 1 ne fut explorée que soixante-six ans plus tard. Au mois de septembre 1894, MM. Alphonse Michoud, R. Jacquemet et F. de Boissieu, dans une fouille improvisée au moment des vendanges, y firent une découverte très intéressante ; ils y trouvèrent, au point B, trois nouvelles statues de marbre blanc [3].

La plus importante représente une femme plus grande que nature, debout, drapée, la tête coiffée d'un large diadème et surmontée d'une enceinte carrée ornée de créneaux

1. Chorier-Cochard, 1828, p. 161, note 1. Elle est conservée chez M. Jacquemet : H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, p. 15, en donne un dessin reproduit dans son *Répertoire*, II, 673, par S. Reinach qui la classe parmi les Femmes drapées. C'est certainement une Hygie : la pose, le costume et l'attribut le démontrent. — M. Chaumartin assure que l'on trouva dans la même fouille un Hermaphrodite et une tête colossale de Jupiter?

2. Bon de Witte, *Le géant Ascus*, dans la *Revue numismatique*, 1877, p. 24-25 ; E. de Chanot, *Silène criophore*, dans la *Gazette archéologique*, 1878, p. 17-19, pl. 6 ; W. Frœhner, *Coll. H. Hoffmann ; marbres et bronzes antiques* (vente des 28 et 29 mai 1888), n. 481, avec un dessin p. 128.

3. Ernest Babelon, *Bulletin des Antiq. de France*, 1894, p. 237-239.

(fig. 3). Le poids du corps repose sur la jambe gauche. L'avant-bras droit est brisé : de ce côté, la main droite devait reposer sur un attribut aujourd'hui disparu, placé à droite de la figure ; il en reste la trace sur un support en forme de casque et on peut supposer que c'était un gouvernail. Au



Fig. 4. — Statue d'homme trouvée en 1894.

bras gauche elle porte une grande corne d'abondance (dont le bout recourbé a été brisé) chargée de pommes de pin, de raisins et d'autres fruits. Cette figure doit être celle de la divinité protectrice de la ville de Vienne, *simulacrum Viennae* comme le dit une inscription qui n'a, d'ailleurs,

aucun rapport direct avec le marbre de Sainte Colombe [1]. Avec son socle elle ne mesure pas moins de 2 m 25 de hauteur. Le marbre est poli et luisant comme celui de la « Vénus accroupie [2] ».



Fig. 5. — Statue d'homme trouvée en 1894.

1. *Corp. inscr. lat.*, XII, 5864.

2. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1894, p. 239-241; Savigné, *Histoire de Sainte-Colombe-les-Vienne*, pl. jointe à la p. 17, en donne une image incomplète; la corne d'abondance, qui s'applique exactement au côté gauche de la déesse, gît à terre à côté d'elle. Cf. le bronze de la coll. Dutuit : E. de Chanot, *Gazette archéologique*, 1879, p. 210, pl. XXIX, 2; Frœhner, *Coll. Aug. Dutuit : bronzes grecs et romains*, n. 18, pl. XXI; et la figure du Vatican publiée par Visconti, *Museo Pio-Clementino*, II, tav. XII, portant les mêmes attributs.

La seconde statue est plus petite. C'est aussi une statue de femme dont la tête manque ; les bras sont également brisés : la draperie disposée d'une façon particulière est traitée très simplement ; elle couvre tout le corps et retombe sur les pieds nus sans être serrée à la taille par aucun lien [1].

La troisième statue est celle d'un homme, vraisemblablement un Satyre, entièrement nu, assis, les jambes légèrement écartées. La tête, les bras et la partie inférieure des jambes manquent, mais une touffe de poils courts (hippouris) dont on voit la trace au bas des reins, semble le désigner comme un Satyre. Des deux mains il soutenait une petite coquille posée sur sa cuisse droite ; au dessous, la cuisse est percée d'un trou pour le passage d'un tuyau de plomb qui servait à l'écoulement de l'eau. Le mouvement du cou et des épaules indique bien que le Satyre avait la tête inclinée en avant et qu'il suivait attentivement du regard l'eau tombant dans la coquille et s'en échappant aussitôt (fig. 4 et 5) [2]. Le corps est traité avec délicatesse ; les muscles du dos et les plis de la poitrine sont rendus avec une vérité qui ne manque ni d'accent ni de charme. Un tronc d'arbre, en marbre blanc, mesurant 0 m 70 de hauteur, également percé de part en part à la partie supérieure pour livrer passage à un petit tuyau de plomb, fut trouvé avec les trois statues. Faisait-il partie de la fontaine dont ce Satyre était le plus bel ornement, ou dépendait-il d'un autre agencement de même nature?

En 1897, à cinquante mètres environ de la piscine n° 1, près de la pièce désignée plus haut sous le nom de *tepidarium*, on trouva dans un souterrain, au point C, une tête de Satyre qui, par ses dimensions, paraissait pouvoir être rapprochée du torse découvert dans la piscine ; toutefois le marbre n'est pas tout à fait semblable et le travail paraît

1. Cette statue figure à gauche de la première sur la fig. 3.
2. Cette statue figure à droite de la première sur la planche de Savigné.

moins soigné. La figure est imberbe; le front est bombé et très proéminent. La chevelure abondante et touffue cache les deux oreilles : relevée au-dessus du front elle est nouée à la partie supérieure de la tête; sur les tempes elle retombe en grosses boucles formant accroche-cœur. Un ornement mobile en métal, une couronne de lierre, ornait la chevelure : on voit nettement la place qu'elle occupait, ainsi que les trous destinés à fixer le feuillage en bronze. Cependant cet ornement ne faisait pas le tour entier de la tête; il s'arrêtait au-dessous des oreilles : les deux extrémités de cette couronne, nouées sur la nuque, sont sommairement taillées dans le marbre antique et font corps avec lui. Le nez qui manque avait été restauré dans l'antiquité (fig. 6 et 7). Cette tête appartenait, je pense, à une seconde figure de Satyre-fontaine, analogue à la première [1], de sorte que l'on posséderait le corps de l'une et la tête de l'autre. La présence d'un second tronc d'arbre, récemment découvert par M. Chaumartin, entièrement semblable au premier qui fut découvert en 1894, et percé aussi d'un trou pour le passage d'un tuyau, donne un certain crédit à cette hypothèse. Probablement chacun des deux bassins était alimenté par une de ces fontaines originales.

Enfin, en 1898, on découvrit au point D de grands entablements architecturaux d'un puissant effet décoratif.

Grâce aux constatations de M. Chaumartin, la disposition de ces grands thermes devient donc facile à reconnaître. La décoration extérieure de l'édifice était en pierre, à part les grosses colonnes d'entrée qui étaient en marbre. C'est probablement à cette décoration extérieure qu'il faut rattacher un fragment de frise, en pierre blanche, avec des représentations marines, sur lequel on distingue encore les restes de deux Tritons. Un autre relief, également en pierre, nous montre un assemblage d'armes défensives, épaulière,

1. Voir plus loin (fig. 9 et 10) le torse trouvé en 1907.

cotte de maille, cuirasse avec lambrequins en relief, boucliers indiqués par un large trait. Des entablements avec corniches sculptées, retirés du souterrain voûté qui passe au point C, font supposer par leurs dimensions que le monument s'élevait à une hauteur considérable.

A l'intérieur rien n'avait été épargné pour la décoration. Les marbres les plus divers étaient employés avec profu-



Fig. 6. — Tête de Satyre trouvée en 1897.

sion pour les colonnes, les pilastres, les chapiteaux, les corniches, les frises. Une vasque en porphyre, des plaques découpées en marbre rouge ou vert, des stucs et des enduits peints rehaussaient l'éclat de l'édifice ; certains murs portaient un revêtement en mosaïque [1]. Des œuvres d'art, d'aimables figures en rapport avec la destination du lieu, des images de divinités bienfaisantes comme Hygie, la statue

1. Au point G, M. Chaumartin a reconnu sur une longueur de 15 à 20 mètres un revêtement de mur en mosaïque bleue.

de la déesse locale protectrice de la cité, des répliques d'originaux célèbres comme la « Vénus accroupie » charmaient les regards des oisifs et des baigneurs. Des petits disques en marbre blanc (*oscilla*), ornés de sculptures discrètes, représentant des personnages ou des animaux bachiques, étaient suspendus sous les portiques [1]. A un seul endroit, au point J, on a constaté la présence d'un pavage



Fig. 7. — Tête de Satyre trouvée en 1897.

en mosaïque aujourd'hui complètement détruit. Il serait fort étonnant que ce genre de pavage n'ait pas été employé couramment dans la décoration d'un aussi vaste édifice, étant donné surtout que les constructions voisines possédaient toutes de magnifiques mosaïques. Au point K se développe

1. Sur le débris d'un de ces disques, recueilli par M. Chaumartin, on voit la jambe d'un homme en course ; sur un autre on distingue un serpent.

un corridor, large de 1 m 90, dallé en marbre et bordé d'une plinthe de même matière.

Un chapiteau de pilastre, en marbre blanc, de dimensions gigantesques puisqu'il ne mesure pas moins de 1 m 30 de largeur sur une de ses faces, a été retrouvé brisé ; les sept morceaux aujourd'hui réunis furent recueillis assez loin les uns des autres, jusqu'à une distance de 8 mètres.

Une lettre de 0 m 12 de haut, un A soigneusement gravé sur une plaque de marbre blanc, au-dessus d'une moulure soutenue par une ligne d'olives et de perles en relief, appartient à la dernière ligne d'une belle inscription dont on regrette de ne pouvoir soupçonner le sens à l'aide de ce trop faible indice.

Les habitués de l'établissement se livraient naturellement au plaisir du jeu. Six dés à jouer, carrés, en os, portant sur chaque face de petits cercles pointés, comme ceux dont on se sert encore aujourd'hui, ont été retrouvés par M. Chaumartin. Au commencement du mois de septembre 1906, il a recueilli aussi, dans un petit aqueduc, au point F, un collier de jeune fille en or et en pierres dures, très bien conservé : seize petits disques ajourés en or alternent avec seize rondelles en pierre[1] de couleurs différentes (rouge, noir et gris bleu). Un des colliers découverts en 1843 chez les Frères de la doctrine chrétienne, à Lyon, présente une alternance analogue de pierres dures et de plaques d'or[2]. Un autre collier presque semblable, se distinguant seulement de celui de Sainte Colombe par le nombre des ornements, existait dans la collection Hakky-Bey, dispersée l'été dernier[3]. Il faut signaler enfin, comme sortis des fouilles récentes de M. Chaumartin, quelques pierres gravées représentant des oiseaux, une tête de guerrier,... etc., des lampes

1. Ou pâte de verre ? Je n'ai pas vu le collier qui est actuellement à Lyon chez Mme Michoud.

2. Comarmond, *Description des antiquités et objets d'art conservés dans les salles du Palais des arts de la ville de Lyon*, p. 477, n. 14, pl. 18.

3. *Catalogue des antiquités de la collection Hakky-Bey*, juin, 1906, pl. XI, n. 28.



Fig. 8. — Entrée des aqueducs du Palais du Miroir.

en terre cuite, des poteries et plusieurs beaux fragments de vases rouges à reliefs.

Des fouilles entreprises avant 1879, aux frais de la Société historique de Lyon, au couchant des ruines du Palais du Miroir, sur les indications de M. Leblanc, ont mis à découvert une voie romaine bordée de constructions: elle serait à 57 mètres au couchant de la façade du Palais du Miroir et à 37 mètres au levant de la route actuelle de Sainte-Colombe à Givors. Une autre voie allant de Vienne à Lyon longeait la rive du Rhône : près de la tour de Sainte-Colombe, à l'angle d'un mur, on peut voir les pavés de cette route encore sur leur lit de pose. On a pensé que la construction du Palais du Miroir aurait amené par voie de rectification la suppression de cette seconde voie. Il serait intéressant de rechercher au levant des ruines ce qu'est devenu le pavé de la voie et de vérifier s'il vient aboutir contre les substructions de notre grand édifice [1].

Les faits précis que je viens d'énumérer, l'agencement et la disposition des murs relevés par M. Chaumartin, démontrent avec évidence que les ruines désignées à Sainte-Colombe-les-Vienne sous le nom de « Palais du Miroir » appartiennent à des thermes antiques d'une certaine étendue et d'une véritable magnificence. C'était dès 1828 l'opinion de Cochard ; il était tout à fait dans le vrai. Les fouilles de 1836 et celles de 1906 ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Il serait donc temps de renoncer à y voir une résidence des Empereurs et à en faire, sans aucune raison, le théâtre de la scène violente survenue en 392 entre Arbogast et Valentinien II, scène qui aurait précédé de quelques heures la mort tragique de ce jeune prince, arrivée à Vienne [2].

1. Cf. C. Brouchoud, *Des voies de communications entre Vienne et Lyon dans l'antiquité*, dans le vol. du *Congrès de 1879*, p. 84-86.

2. Cette histoire imaginée par Mermet, reprise timidement par Leblanc en 1879, *Congrès*, p. 109, a été soutenue avec une superbe assurance par H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, p. 47-48 : elle ne repose sur

Une visite rapide et trop courte ne m'a pas permis d'examiner avec une attention particulière l'agencement assez compliqué des aqueducs, des égouts et des canaux disposés autour et au-dessous des salles déblayées (fig. 8). L'étude de cette canalisation serait l'affaire d'un architecte. Si on pouvait utiliser une des bourses de voyage, accordées chaque année aux jeunes artistes, en confiant à l'un d'eux la mission de reconnaître dans tous ses détails cet important ensemble, il trouverait là un sujet de travail attachant; dans une belle et savante reconstitution, il pourrait faire revivre l'antique Palais du Miroir et cette œuvre attirerait certainement au Salon annuel d'architecture l'attention de tous les amis de nos antiquités nationales ! Nos architectes se rendent en Grèce et à Rome pour étudier les monuments du passé. Ils ont mille fois raison, mais notre vieille Gaule leur offre aussi un vaste champ pour exercer leur activité, pour manifester leur zèle, leur science et leur talent. Le nom de Caristie est désormais inséparable de l'histoire artistique et monumentale de la ville d'Orange. Quel est celui de nos architectes modernes qui serait prêt à associer son nom à celui de la ville de Vienne? C'est rendre service à la patrie que d'en conserver les souvenirs et d'en faire valoir les richesses.

Pour le moment, les fouilles de M. Chaumartin continuent avec de très modestes ressources. Cette semaine encore, il vient de découvrir, dans un trou de quelques mètres carrés, un torse en marbre blanc, entièrement nu, légèrement incliné en avant, ayant appartenu à une statue assise, un pilier orné de cannelures et une quantité de fragments de plaques de marbre comme il en a été si souvent trouvé dans ces ruines. Le torse est celui d'un homme qui a dépassé la première jeunesse : par sa position et par ses

aucun fondement. La découverte d'une bulle en plomb de Valentinien II, au milieu de ces ruines (Géry, *Revue numismatique*, 2e série, III (1858), p. 389-390) ne peut autoriser une pareille assertion.

proportions il présente une grande analogie avec celui du Satyre trouvé en 1894 [1]. La tête qui était retenue par un tenon, les deux bras près de l'épaule, les deux cuisses tout à fait au sommet, le bas du ventre même ont été enlevés



Fig. 9. — Torse d'homme trouvé en 1907.

intentionnellement. Les deux photographies que j'ai, l'honneur de présenter à l'Académie font comprendre la

1. Je ne connais ce morceau que par une photographie de M. Chaumartin. Je me demande si on ne pourrait pas y voir une statue-fontaine analogue à celle des fig. 4 et 5, et si la tête de Satyre, tr. en 1897, ne peut pas en être rapprochée?

position de la figure : le développement des pectoraux, l'affaissement des deux épaules, le mouvement du cou montrent bien qu'elle était penchée en avant. En examinant le revers du torse, on est frappé de la largeur du dos et de la puissance des épaules ; on remarque aussi la saillie



Fig. 10. — Torse d'homme trouvé en 1907.

des bourrelets qui apparaissent sur les hanches (fig. 9 et 10). La trouvaille ne manque pas d'intérêt et en fait espérer d'autres.

Deux propriétés voisines du terrain Michoud, la propriété Garon et la propriété Moussier, restent encore à fouiller. Il serait d'autant plus urgent de terminer les

recherches que ces terrains vont être vendus pour y construire des fabriques. L'industrie prend à Sainte-Colombe un grand développement ; elle envahit tous les terrains disponibles ; lorsque ces terrains seront couverts de constructions, il sera trop tard pour songer à leur arracher leurs secrets. La Société française des fouilles archéologiques a bien voulu me promettre, par l'intermédiaire de son Président, notre confrère M. Ernest Babelon, une somme de



Fig. 11. — Partie du pied gauche de la Vénus de Vienne (côté extérieur).

mille francs. Je saisis cette occasion pour lui adresser mes plus vifs remerciements et j'ose espérer qu'elle n'en restera pas là. J'appelle la haute bienveillance de l'Académie sur les fouilles du Palais du Miroir ; je me permets de croire qu'elle approuvera et même qu'elle pourra encourager un jour les efforts et le dévoûment de M. Tony Chaumartin.

Je voudrais ajouter encore un mot. Lorsque je me suis rendu à Vienne, à la fin d'octobre, je savais que les fouilles

avaient lieu sur le point même où la Vénus accroupie avait été découverte. Mon but était surtout de recommander à M. Chaumartin de conserver avec soin les moindres débris de marbre statuaire qui pouvaient être retrouvés, surtout les fragments de bras ou de jambes, parties absentes dans la statue du Louvre. Malheureusement rien d'utile pour compléter notre statue ne fut découvert par M. Chaumartin.

Avant de m'éloigner, j'eus la pensée d'examiner les débris de tous genres réunis depuis près d'un siècle sous



Fig. 12. — Partie du pied gauche de la Vénus de Vienne (côté intérieur).

les arcades de l'ancien cloître du couvent des Cordeliers. Là je retrouvai un pied gauche mutilé, en marbre blanc, qui me parut être celui de la Vénus accroupie : les doigts avec la partie antérieure du pied sont brisés, mais le talon avec la partie postérieure ainsi que les chevilles sont bien conservés. On observe sur ce pied le même travail réaliste, la même recherche du modèle vivant que dans les autres parties de la statue ; le marbre est semblable : on y voit dans

les cassures des paillettes brillantes ; les dimensions conviennent aussi à merveille (fig. 11 et 12). De retour à Paris, lorsque je pus rapprocher de la statue elle-même ce pied mutilé, mon espérance se changea en certitude.

On sait que les deux pieds de la statue du Louvre ont été refaits en plâtre en 1878 afin de donner au torse un aspect un peu plus présentable. Il paraît évident aujourd'hui que le mouvement du pied gauche doit être modifié ; ce pied ne reposait pas tout à fait à plat sur le sol ; le talon était légèrement soulevé et, par suite, la partie postérieure du pied, à la naissance de la jambe, prenait une inflexion gracieuse qui se prolongeait sur la jambe elle-même. La restauration en plâtre n'a pas rendu ce mouvement plein de naturel et de charme ; l'aspect du bas de la jambe au-dessus du pied, dans cette restauration en plâtre, présente un caractère de raideur et de sécheresse qui aurait besoin d'être modifié. Pour compléter la jambe, il manque encore, du reste, un morceau important entre le pied et le mollet. Vraisemblablement, c'est vers 1828 que ce fragment du pied gauche fut découvert en même temps que la statue ; déposé avec beaucoup d'autres débris sous le cloître des Cordeliers, il y attendait depuis près de quatre-vingts ans le moment où il pourrait être réuni à la statue dont il avait fait partie.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« M. Ludwig von Sybel, professeur à l'Université de Marbourg, m'a chargé d'offrir de sa part à l'Académie, le premier volume d'un ouvrage dont il vient de commencer la publication et qui a pour titre : *Christliche Antike. Einführung in die altchristliche Kunst* (Marbourg, 1906, gr. in-8°). Cet ouvrage est le développement d'un sujet dont l'auteur a déjà donné une esquisse générale dans son livre

antérieur intitulé : *Weltgeschichte der Kunst im Altertum* (2e édit., 1903) :

« Le premier volume des *Christliche Antike* que je dépose sur le bureau de l'Académie traite de l'art dans les Catacombes. M. von Sybel décrit toutes les catacombes chrétiennes, explique leur plan, leur aménagement, les ossuaires, les tombeaux, les inscriptions. Le commentaire des peintures, qu'il étudie principalement d'après le recueil de Wilpert, occupent la plus grande partie du livre. Je n'entrerai pas dans le détail des observations approfondies que présente M. von Sybel à leur endroit. Je dirai seulement qu'il a voulu écrire un ouvrage savant, mais de lecture courante, rejetant dans des notes abondantes, au bas des pages, à la mode française, tout l'*apparatus* scientifique dont il a dû s'entourer ; il nous donne ainsi le fruit de longues et persévérantes recherches qui ont fait, durant plusieurs années, l'objet de son enseignement à l'Université de Marbourg.

« L'originalité de l'œuvre de M. von Sybel, dont l'importance pour l'histoire des Catacombes romaines sera reconnue de toutes les personnes compétentes, réside principalement dans les efforts constants que fait l'auteur pour rattacher les productions de l'art chrétien primitif à celles de l'antiquité classique ou orientale, soit en ce qui concerne la conception et l'exécution technique, soit comme symbolique ou comme inspiration des sujets. Ce point de vue déjà indiqué par d'autres auteurs, notamment dans l'excellent manuel de M. Pératé, a amené M. von Sybel à présenter des considérations philosophiques non seulement sur la Bible, les Évangiles et la littérature chrétienne, source directe et immédiate des sujets figurés dans les Catacombes, mais aussi sur les croyances et les religions des peuples les plus divers de l'antiquité, Égyptiens, Babyloniens, Perses, Hindous, Thraces, Grecs et Romains. Dans cet ordre d'idées, on ne doit pas trop s'étonner que l'ouvrage, où les illustrations sont peu nombreuses, débute par la reproduction des bustes de Socrate et de Platon. Cette préoccupation de remonter jusqu'aux origines primordiales soit des idées, soit de la symbolique, soit de l'esthétique chrétienne, conduit M. von Sybel à rapprocher, par exemple, les peintures qui représentent la Cène du Christ ou la Multiplication des pains, des images qui reproduisent des repas chez les Égyptiens, les Chaldéens, les Étrusques et les autres peuples de l'antiquité. De même pour les types du Bon Pasteur, de Noé dans l'arche, de Daniel dans la fosse aux lions, nous voyons défiler toutes les légendes de l'antiquité grecque orientale ou romaine qui paraissent avoir quelque rapport avec les traditions chrétiennes. Ces rapprochements sont souvent très intéressants, suggestifs et scientifiquement justifiés ;

quelques-uns pourtant m'ont paru un peu éloignés, comme, par exemple, lorsque l'archange Gabriel envoyé à Marie est rapproché d'Hermès, messager de Zeus, dans Homère. Le lien qui rattache de pareilles scènes aussi bien au point de vue plastique qu'au point de vue littéraire, m'a paru parfois un peu fragile. Quoi qu'il en soit, on ne saurait qu'applaudir aux efforts que M. von Sybel a fait pour placer l'art des Catacombes dans son véritable milieu antique et pour montrer que dans ses formes et son inspiration il n'est pas aussi complètement isolé et nouveau que quelques auteurs ont paru le croire. »

M. Leger présente, de la part du Musée d'anthropologie et d'ethnographie Pierre-le-Grand de Saint-Pétersbourg, un volume publié à l'occasion du 70e anniversaire du directeur du Musée, M. le Dr V. V. Radloff, membre de l'Académie impériale des sciences et correspondant de l'Académie. Ce volume comprend une bibliographie des œuvres de M. Radloff et une description du Musée dont il est le conservateur depuis 1894.

M. Paul Meyer offre le volume de 1903-1904 des *Proceedings of the British Academy* (London, in-8o).

M. Delisle présente à l'Académie le facsimilé que M. Léon Dorez vient de publier du ms. autographe de Pétrarque conservé à la Bibliothèque nationale (latin 5784) et contenant la mise au net de la *Vie de César* (Paris, 1906, in-fol.).

SÉANCE DU 15 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Cagnat lit une note que lui a fait parvenir M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie :

« M. le capitaine Gondouin, qui possède à Rihana une propriété toute voisine des ruines d'*Henchir-Douémis*, vient de découvrir l'inscription suivante sur l'emplacement de l'ancienne *Uchi*

Majus, à 120 mètres environ au sud-est du marabout de Sidi-Mohamed-Salah. Le texte est gravé sur un gros bloc de pierre haut de 1 mètre, large de 0^{m} 72 et épais de 0^{m} 72 :

KARTHAGINI AVG SAC
EX TESTAMENTO Q APRONI Q F
ARN VITALIS HONESTAE MEMORIAE VR
QVI REI P VCHITANORVM MAIORVM AT STA
5 TVAM *iis* . . MIL ET IN EPV
lationem SVI HS II MIL
NDAM ADFECTIO
*a*MPLIFICATIONEM
L EPVLATIONIS
10 ESSIT ET EX HS V MIL FIERI CVRAVIT
C APRONIVS · EXTRICATVS · AD · EXORNANDAM · MVNI
*fi*CENTIAM · FRATRIS · BASEM · CVM · IMPENSA · PERFEREN
DAE · ET · CONSTITVENDAE · STATVAE · SVO · SVMPTV · ET · CVRA
POSVIT D · D ·

Hauteur des lettres : 0^{m} 07 à 0^{m} 35.

Ligne 3. VR (*i* et *r* liés), l'*i* retombe sans doute à la fois avant et après l'*r* : *viri*.

Aux quatre dernières lignes, plus serrées que les autres, les points remplacent les *hederae* ».

M. Cagnat fait ressortir l'intérêt que présente une dédicace à Carthage divinisée. C'est la première mention qu'on en rencontre dans un texte épigraphique.

M. S. Reinach commence la lecture d'un mémoire sur Aétos.

M. Édouard Cuq fait une communication sur un chapitre d'un règlement minier, du temps d'Hadrien, récemment trouvé à Aljustrel et signalé à l'Académie par M. Cagnat, le 27 juillet dernier. Ce chapitre a trait à l'occupation des puits de mine abandonnés et aux sociétés formées pour les exploiter.

I. — Parmi les faits nouveaux que révèle l'inscription d'Aljustrel sur l'exploitation des mines d'argent et de cuivre appartenant au fisc (travaux de recherche des filons ou des gîtes métallifères,

mesures prises pour la sécurité de la mine, part réservée au fisc sur le minerai, droit des concessionnaires, juridiction du *procurator metallorum*), l'un des plus importants est la faculté accordée à toute personne d'occuper un puits abandonné.

L'exploitation des mines du fisc avait lieu par puits et galeries. Elle était confiée, en principe, à des colons ou entrepreneurs qui traitaient avec le procurateur impérial et qui achetaient chacun le droit d'exploiter un puits. En sus du prix d'achat, ils s'engageaient à payer directement au fisc le prix de la moitié du minerai extrait et prêt à être envoyé à la fonte.

Ce mode d'exploitation diffère des systèmes que l'on connaissait jusqu'ici : la ferme à des sociétés de publicains, l'exploitation directe par des condamnés aux travaux forcés. Il diffère également du système que l'on croyait consacré par le règlement trouvé à Aljustrel en 1876 : exploitation par de petits entrepreneurs, moyennant une redevance perçue par un fermier général. Le système pratiqué au temps d'Hadrien réunit les avantages du système de la régie et de celui de la ferme, sans en avoir les inconvénients : il assure au fisc le maximum de revenu en supprimant l'intermédiaire du fermier; il l'exonère de tout risque en laissant à l'entrepreneur les frais de recherche, d'abatage, d'extraction et de traitement du minerai. Ce régime est suffisamment rémunérateur pour celui qui se charge de l'exploitation : l'entrepreneur a droit à la moitié du minerai. Si la mine est riche, le colon est libre de vendre son droit à un autre colon aussi cher qu'il peut. Si la mine est pauvre ou si, pour arriver au filon, il faut des avances trop considérables, le colon a la faculté d'abandonner la concession. L'intérêt du fisc n'est pas compromis : toute personne qui a confiance dans la mine et qui dispose des capitaux nécessaires, peut prendre possession du puits abandonné et l'exploiter aux conditions prévues par le règlement.

Cette faculté d'occuper un puits était déjà connue par l'inscription trouvée en 1876 : le dernier chapitre a pour rubrique *Usurpationes puteorum*; mais on pensait que l'occupation des puits avait lieu en exécution de la vente consentie par le *procurator metallorum*. Le nouveau document condamne définitivement cette manière de voir. Il indique trois cas où l'occupation est

permise : ce sont ceux où le colon qui a traité avec le fisc est déchu de son droit en raison de sa négligence. Le fisc, qui a intérêt à activer l'exploitation pour augmenter ses recettes, n'admet pas que les travaux soient suspendus au delà d'un certain délai, qui varie de dix jours à six mois. Passé ce délai, le colon encourt la déchéance de son droit. Toute personne peut occuper le puits, de sa propre autorité.

Cette disposition est à la fois un moyen de stimuler le zèle du colon et une invitation adressée aux spéculateurs de se charger de l'entreprise s'ils croient y trouver leur avantage. Le droit au puits abandonné leur est concédé gratuitement : c'est la compensation des risques qu'ils vont courir. Si le colon néglige de conserver son droit, il y a présomption que l'affaire n'est pas bonne ou qu'elle exige des capitaux que ni lui ni un autre colon n'est en mesure de se procurer. Sans cela il ne manquerait pas de vendre son droit.

La pensée qui a inspiré l'auteur du règlement est la même qu'on retrouve dans les règlements relatifs à la mise en valeur des domaines impériaux. D'après la *lex Hadriana* rapportée dans l'inscription d'Aïn-Ouassel, toute personne est autorisée à occuper les champs en friche dépendant du domaine impérial et les terres qui depuis dix ans sont restées sans culture. L'inscription d'Aïn-el-Djemala contient une disposition analogue sur les terres négligées par les fermiers.

Le *jus occupandi* soumet l'occupant aux obligations qui incombent au colon : travailler activement au forage et à l'exploitation des puits; s'abstenir de creuser des galeries ou de faire des sondages en dehors des limites assignées au puits; faire charrier le minerai dans les usines entre le lever et le coucher du soleil, payer au fisc le prix de la part qui lui revient, avant de faire fondre le minerai ; étayer les puits et galeries ; ne pas pénétrer, sans un permis du procurateur, dans la zone de protection du canal souterrain servant à évacuer les eaux de la mine. Mais l'occupant n'a pas tous les droits du colon. Celui-ci a une situation à part ; ce n'est pas un simple entrepreneur : il acquiert à prix d'argent un droit sur le puits, droit qu'il peut vendre ou donner à un autre colon, à condition d'en faire la déclaration au procurateur. L'occupant ne jouit pas de la même prérogative : il

a simplement droit à la propriété du minerai qu'il a extrait, sous déduction de la part qui revient au fisc.

II. — L'exercice du *jus occupandi* suppose en général que l'exploitation présente des difficultés ou des risques que le colon n'a pas prévus, ou qu'il n'a pas le crédit nécessaire pour se procurer des capitaux. Aussi la loi permet-elle à l'occupant de prendre des associés et de les choisir en toute liberté. Mais elle impose à ces associés l'obligation de contribuer aux frais d'exploitation sous peine de perdre leur part de puits. Cette part ne revient pas au fisc ; elle est attribuée à l'associé ou aux associés qui ont fait la dépense.

Les associés doivent supporter les dépenses proportionnellement à leur part sociale : c'est une dérogation au principe de la liberté des cnoventions. Elle a été introduite pour limiter la responsabilité des associés qui n'ont pas engagé les dépenses.

La loi suppose qu'un ou plusieurs associés ont fait des frais pour l'exploitation de la mine : leurs coassociés ne pourront alléguer qu'ils n'ont pas été consultés ni même qu'ils se sont opposés au projet. Le fisc avait intérêt à encourager les hommes d'initiative qui s'efforcent de développer la production de la mine, mais il a marqué la limite qu'ils ne doivent pas franchir sous peine d'assumer tous les risques de l'entreprise. La loi leur assure un recours contre leurs coassociés proportionnellement à la part de ceux-ci dans la société. Mais les associés qui n'ont pas autorisé la dépense peuvent dégager leur responsabilité et refuser de payer, en renonçant à leur part de puits.

Le règlement ne s'occupe pas des rapports des associés avec les tiers qui ont contracté avec eux. Ces rapports restent soumis au droit commun. Il prévoit seulement le cas où les dépenses ont été faites par un colon. Si la loi donne à ce mot le même sens que dans les autres chapitres, il s'agit du colon qui avait acheté le puits et l'a ensuite abandonné. Le règlement lui permet d'exercer un recours contre les associés pour répéter les dépenses qu'il a faites de bonne foi. Cette disposition lui était fort utile ; car, n'ayant pas contracté avec les associés, il n'aurait pu, d'après le droit commun, se faire rembourser ses dépenses. L'action en répétition que la loi lui accorde est fondée sur le principe qu'on ne doit pas s'enrichir injustement aux dépens

d'autrui. Il serait contraire à l'équité de permettre à l'occupant et à ses associés de profiter des dépenses faites de bonne foi par le colon avant leur entrée en possession et de lui refuser toute indemnité.

Le recours du colon est moins étendu que celui des associés : un associé peut forcer ses coassociés à contribuer pour leur part à la totalité de la dépense; un colon ne peut se faire rembourser que les dépenses faites de bonne foi.

La société formée pour l'exploitation d'un puits abandonné prend fin dans un cas spécial prévu dans le premier chapitre du règlement : lorsque l'occupant fait fondre le minerai avant d'avoir payé au fisc la part qui lui revient, il est déchu de son droit, et le procurateur fait vendre le puits tout entier. Cette vente rend impossible la réalisation du but social; la société est dissoute conformément au droit commun.

Les renseignements fournis par le nouveau document sur les sociétés minières sont d'autant plus importants qu'on ne soupçonnait pas jusqu'ici l'existence de ces sociétés; on ne connaissait que les sociétés fermières. Il y aura lieu désormais de tenir compte de cette distinction et de rechercher si certains textes qu'on avait précédemment considérés comme s'appliquant aux sociétés fermières de mines, ne doivent pas être entendus des sociétés formées pour l'exploitation des puits de mine.

M. Havet commente quelques passages du *Rudens* de Plaute. Il restitue la forme primitive du vers 107 et montre qu'Ausone, qui écrivait à la fin du IVe siècle, s'est mépris sur la prosodie de l'expression *virile secus*. Interprétant les vers 150-151, il fait voir que les sacrifices pour cause de voyage avaient lieu au lever du jour; quand on était invité au déjeuner (*prandium*) qui suivait un tel sacrifice, on prenait un bain la veille au soir au lieu de le prendre le matin.

L'Académie procède à la nomination de la Commission qui sera chargée de présenter la liste des candidats à la place d'associé étranger laissée vacante par la mort de M. Ascoli, à Milan.

Sont désignés : MM. Boissier, Alfred Croiset, Hamy, Homolle, Cagnat, Omont.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome II des *Obituaires de la province de Sens, Diocèse de Chartres* (Paris, 1906, in-4°).

M. Ph. Berger offre à l'Académie trois tirages à part de ses conférences au Musée Guimet :

1° *Le Code d'Hammourabi* (Paris, 1907, in-12) ;

2° *La Tunisie ancienne et moderne*, souvenirs de voyage (Paris, 1907, in-12) ;

3° *Les origines babyloniennes de la poésie sacrée des Hébreux* (in-12).

SÉANCE DU 22 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une note de M. Paul Gauckler, correspondant de l'Académie, sur la Niobide récemment découverte dans les jardins de Salluste, à Rome :[1]

M. Théodore Reinach communique à l'Académie une « flûte de Pan », en bois, découverte le 26 juin 1906 dans les fouilles d'Alise-Sainte-Reine (Alésia). L'objet, cassé en deux, a été recueilli au fond d'un puits de 23 mètres, où il gisait dans la vase, parmi de nombreuses petites antiquités d'époque gallo-romaine ; dans les terres qui comblaient le puits on a trouvé un moyen bronze de Sévère Alexandre, ce qui peut servir à fixer approximativement la date.

1. Voir ci-après.

La flûte de Pan a été habilement restaurée dans l'atelier de réparation du musée de Saint-Germain. Elle se présente sous la forme d'une mince tablette rectangulaire de bois, haute de 115 millimètres, large de 77, d'une épaisseur variant entre 6 et 11. L'angle inférieur gauche a été rabattu pour alléger l'aspect de l'instrument. Une des faces est lisse, l'autre décorée d'ornements géométriques. Un trou percé vers le bas servait à passer un cordon d'attache. Dans la tranche supérieure s'ouvrent les orifices de sept tuyaux, forés dans l'épaisseur de la tablette et qui s'y prolongent inégalement ; un huitième tuyau, plus court encore, a disparu dans une cassure qui a enlevé vers la gauche environ 8 millimètres de la tablette ; on aperçoit encore sa paroi interne, portant les traces de l'outil — un fer rouge, pointu à l'extrémité — qui a servi à la perce. Les tuyaux sont de forme cylindrique, mais se rétrécissent brusquement à leur extrémité inférieure et se terminent presque en pointe. Voici leur profondeur, de droite à gauche : 71 millimètres, 63, 55, 50 1/2, 43 1/2, 39, 35 1/2, (31 1/2).

L'instrument, on le voit, diffère assez sensiblement de la syrinx ordinaire, figurée sur les monuments ou décrite dans les textes littéraires, qui se composait de tuyaux séparés (ordinairement en roseau), assemblés à l'aide de cire et de rubans. Il y a lieu de croire cependant que l'époque alexandrine et romaine a connu des syrinx perfectionnées de ce genre : Cicéron parle, à propos de Caius Gracchus, d'une *fistula eburneola* (*De oratore*, III, 60).

Cette flûte de Pan, comme le font pressentir ses petites dimensions, produit des sons très aigus ; c'était d'ailleurs la règle pour les instruments de cette espèce : un problème aristotélique (p. 111 Jan) identifie la syrinx et la « voix haut perchée » (ὀξεῖα φωνή). Pour déterminer exactement la gamme de notre instrument on peut recourir soit au calcul, soit à l'expérience.

1° *Calcul*.—On appliquera la formule des tuyaux sonores fermés,

$$n = \frac{v}{4\lambda}$$

où n désigne le nombre de vibrations complètes à la seconde, v la vitesse du son dans l'air (340 mètres à la seconde), λ la longueur du tuyau considéré. On obtient ainsi pour les tuyaux suc-

cessifs de la flûte d'Alésia les nombres 1197, 1349, 1545, etc., qui, rapprochés des vitesses vibratoires des sons de la gamme tempérée, correspondent aux valeurs sonores suivantes de la cinquième octave, celle qui commence avec l'Ut suraigu de la voix de soprano :

Ré (ou Mi bémol)
Mi (ou Fa)
Sol
La bémol
Si
Ut (ou Ré bémol)
Ré (ou Mi bémol)
Mi (ou Fa)

Ces résultats ne peuvent pas être considérés comme tout à fait exacts parce que l'embouchure des tuyaux est fortement usée ; en outre, la formule ne s'applique rigoureusement qu'autant que le tuyau sonore a au moins 12 calibres, ce qui n'est pas le cas de notre instrument (orifice des tuyaux : 9 millimètres de diamètre ; longueur maxima : 77).

2° *Expérience.* — Quatre habiles flûtistes, consultés séparément, ont réussi à produire sur l'instrument une gamme qui ne présente que de légères divergences :

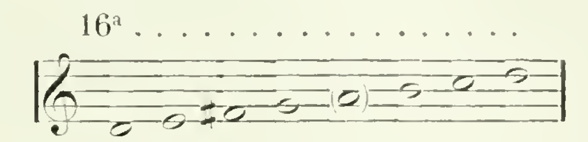
Ré
Mi (très mauvais et difficile à sortir)
Fa dièze
Sol
Si (ou Si bémol)
Ut (ou Si)
Ré

gamme qui embrasse une octave complète, et que surmontait probablement à l'aigu un Mi, correspondant au tuyau brisé.

Cette gamme qui, elle-même, ne diffère que fort peu de celle indiquée par la théorie, est-elle vraiment celle que le facteur avait en vue ? Se réservait-il de rectifier les sons défectueux en introduisant un bouchon de cire, ou — comme les Roumains joueurs de *Naïou* — des balles de plomb ou de sureau dans les tuyaux trop longs ? C'est ce que nous ignorons. Peut-être aussi

n'exigeait-on pas une justesse absolue d'un instrument qui servait plutôt à exécuter de rapides arpèges — en promenant la lèvre d'un bout à l'autre de l'échelle — que des mélodies dessinées, à intervalles disjoints.

Sous le bénéfice de ces observations et en suppléant par la pensée le degré qui semble omis à dessein entre le 4e et le 5e on obtient la gamme hypophrygienne.



Le ton ou échelle de transposition serait le trope hyperlydien qui, d'après l'Anonyme de Bellermann (c. 28), était très usité dans la musique d'orgue, dérivée, comme on sait, de la musique de syrinx.

Quoi qu'il en soit de ces détails techniques, la flûte de Pan d'Alésia constitue une trouvaille archéologique du plus vif intérêt. Nous avions déjà des flûtes, des trompettes et même des fragments de lyres antiques, voici que la syrinx vient, à son tour, s'ajouter à notre musée instrumental gréco-romain. Après 1700 ans passés au fond d'un puits, on excusera celle-ci d'être un peu enrhumée, et l'imagination doit aider la science pour réveiller « le concert endormi dans ce morceau de bois ».

MM. Hamy et Pottier présentent à ce sujet quelques observations.

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour une communication :

« Quand le demi-dieu Cûchulainn, le grand héros de la plus vieille épopée irlandaise, voulait faire un acte qui exigeait des forces surnaturelles, il se transformait par d'horribles contorsions, il prenait une taille gigantesque, un de ses yeux lui rentrait dans la tête et devenait invisible, l'autre œil sortait de l'orbite, alors la circonférence de cet œil était égale aux bords d'une coupe d'hydromel ou même à ceux d'un chaudron assez grand pour qu'on pût y faire cuire une génisse. Cet œil était donc alors énorme et rond comme celui du cyclope Polyphème, et momentanément Cûchalainn était borgne. Pourtant il avait

alors près des femmes un succès si prodigieux que par amour plusieurs devenaient borgnes comme lui. L'*Odyssée* ne dit pas que Polyphème ait eu autant de bonheur avant d'être aveuglé par Ulysse [1]. »

M. Héron de Villefosse lit un rapport du P. Delattre sur les fouilles qu'il vient de diriger à Carthage, dans une basilique chrétienne dont il a retrouvé les ruines sur le terrain appelé Meidfa [2]. Ces travaux lui ont permis de reconnaître l'existence d'un vaste enclos rectangulaire rempli de tombes qui formait comme l'annexe de cette basilique. Parmi les objets sortis de ces fouilles, il faut signaler de nombreux fragments d'architecture, un cadran solaire, des lampes et des plats chrétiens, quelques bronzes, mais le résultat de cette nouvelle exploration a surtout un intérêt épigraphique. Plus de 3.960 morceaux d'inscriptions ont été exhumés qui, pour la plupart, appartiennent à des épitaphes chrétiennes. Ces fouilles permettent de fixer sur le plan de Carthage un nouveau point correspondant à une des basiliques les plus anciennes, antérieure, croit le P. Delattre, à la prise de Carthage par les Vandales.

COMMUNICATIONS

LA NIOBIDE DES JARDINS DE SALLUSTE A ROME, PAR M. PAUL GAUCKLER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

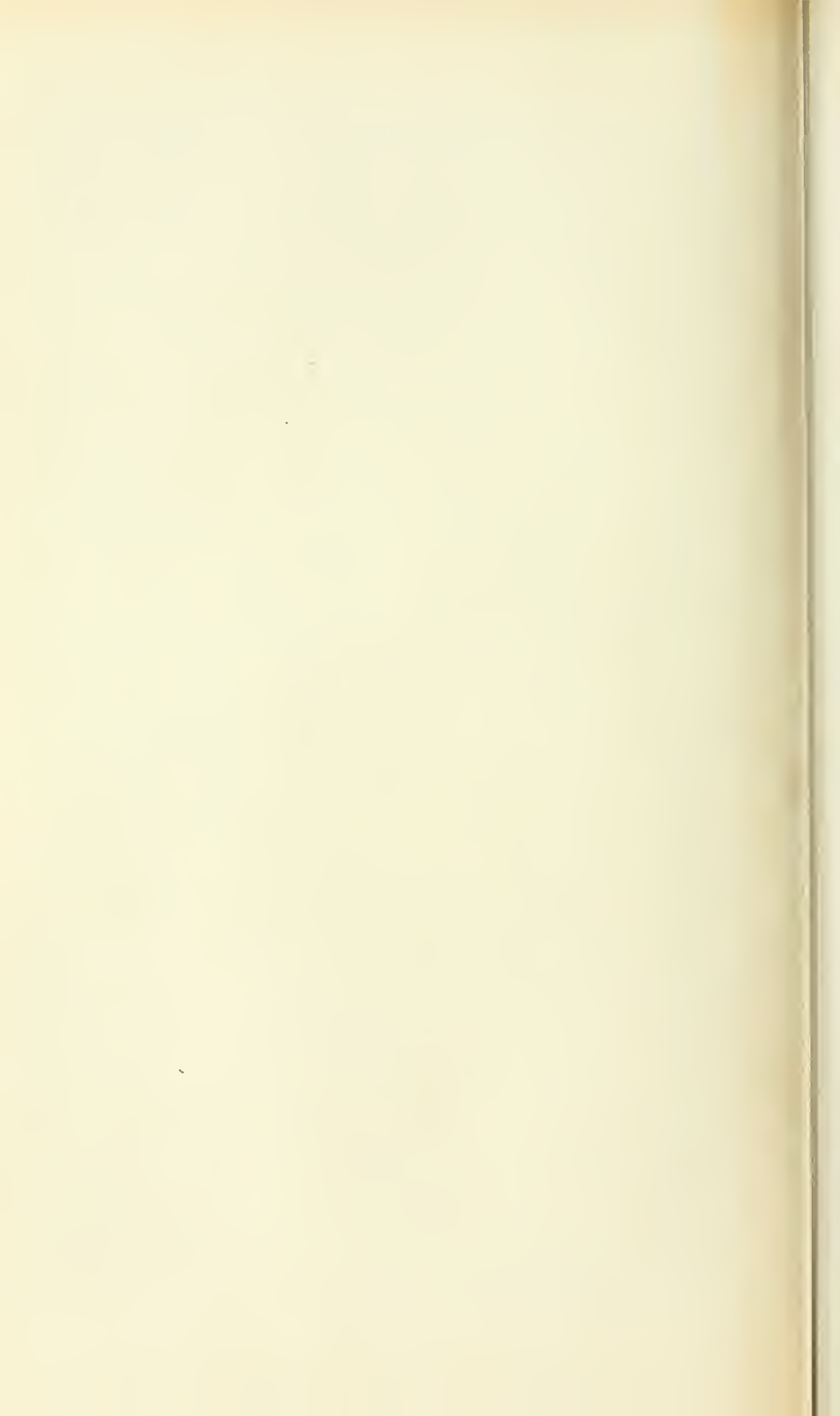
Je dois à l'obligeante libéralité de M. G.-B. Page de pouvoir offrir à l'Académie des inscriptions la primeur de l'excellente reproduction qu'il vient de faire exécuter de la statue de Niobide découverte l'an dernier, le 16 juin 1906, à Rome, dans la villa Spithoever, propriété de la Banque commerciale italienne.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.



CLICHÉ ANDERSON, ROME — PHOT. BERTHAUD FRÈRES

LA NIOBIDE
DES JARDINS DE SALLUSTE



Cette trouvaille, due au hasard et survenue dans un domaine privé, n'a pas eu le retentissement qu'elle méritait. C'est à peine si elle a été mentionnée dans les faits divers de quelques journaux italiens. Seule une revue d'art allemande, la *Kunstkronik* de Leipzig[1], a donné, dans son numéro du 30 novembre 1906, une description sommaire de la statue; le 6 décembre suivant, M. Furtwaengler[2] en a parlé à l'Académie des beaux-arts de Munich. C'est là, si je ne me trompe, à peu près toute la publicité que le monde savant a jusqu'ici accordée à cette découverte d'un chef-d'œuvre de la sculpture grecque, d'un chef-d'œuvre inédit et presque intact.

La villa Spithoever est située dans le quartier Ludovisi, entre les rues Collina, Flavia, Servio Tullio et Sallustiana : elle occupe l'emplacement des anciens jardins de Salluste[3], à proximité d'un nymphée, du temple de Vénus Érycine[4], et des trois temples de la Fortune *publica primigenia*[5]. On avait déjà découvert dans ce terrain et dans la région avoisinante un grand nombre d'œuvres d'art, dont je ne citerai ici que les plus connues : en 1560, deux statues de nymphes, et Amalthée avec la chèvre et Jupiter enfant[6]; vers 1566, un Faune colossal portant Dionysos enfant[7], et le grand cratère dionysiaque conservé au musée du Louvre[8], trouvés dans le voisinage du nymphée de Salluste. Au début du XVIIe siècle, en creusant les fondations de la villa

1. *Kunstkronik*, 30 novembre 1906, col. 104, 105.

2. *Ibidem*, 21 décembre 1906, col. 139, 140. Le rapprochement que la *Kunstkronik* établit entre la Niobide Spithoever et la soi-disant « Vénus de l'Esquilin », au musée du Capitole, me paraît absolument inadmissible.

3. Cf. Jordan-Huelsen, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, III, p. 435 et suiv., 2e partie, § 17, et pl. VII.

4. Cf. Lanciani, *Bull. comun.*, XVI, 1888, p. 3; Huelsen, *Mittheilungen*, IV, 1889, p. 270; Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 415 et suiv.

5. Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 413 et suiv.

6. Pirro Ligorio, manuscrit du Vatican, 1129, fol. 309.

7. Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 436, note 121.

8. Clarac, *Musée de sculpture*, p. 333, pl. 130-131, n° 1556.

Ludovisi, l'on découvrit, dit-on, les trois statues de Gaulois, dites le Gladiateur mourant et *Arria* et *Paetus* [1], puis l'hermaphrodite Borghèse [2], et diverses têtes isolées. En 1714, dans les fouilles de la villa Verospi [3], l'on mit à jour les restes d'un casino romain de style égyptisant, contenant encore quatre statues colossales en granit rouge ou en basalte noir, aujourd'hui conservées au musée égyptien du Vatican. A partir de 1882, le morcellement du terrain de l'ancienne villa Ludovisi, et les travaux de construction qui s'y effectuent de tous côtés, amènent de nouvelles et précieuses trouvailles : en 1882, trois statues, dont une d'adolescent, découverte dans la tranchée ouverte pour l'établissement de la rue Flavia [4] ; en 1885, rue Quintino Sella, une Minerve armée de l'égide [5]; en 1886, dans la fondation de la maison Bai, un autel cylindrique avec les Génies des Quatre Saisons [6], une réplique de la Diane de Versailles [7], et la Niobide acéphale [8] de la collection Jacobsen à Copenhague ; puis, au mois d'octobre de la même année, cachées dans un caveau étroit et profondément enterrées, plusieurs statues qui, d'après les renseignements recueillis par M. Lanciani, représentaient Léda, Endymion, une réplique du Faune de Praxitèle, un mouton de marbre rouge antique, et enfin le Niobide gisant [9] de la collection Jacobsen.

1. La provenance n'est pas certaine. Cf. Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 436, note 121.
2. Pietro Sante Bartoli, *Mem.*, 32; Carlo Fea, *Varietà di Notizie*, p. 161.
3. Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 435, note 120 ; Bottari, *Mus. Capit.*, III, 76, 77 : Winckelmann, *Storia d. arti*, trad. Fea, I, 127 ; Braschi, *De trib. stat.*, I, 5, et Ficoroni, *Mem.*, 15.
4. Renseignements de M. Lanciani.
5. *Notizie degli Scavi*, 1885, p. 42.
6. *Bullett. comun.*, 1886, pl. X, p. 314 et suiv.
7. Visconti, *ibid.*, p. 299 ; Lanciani, *ibid.*, pl. XIV-XV et p. 390.
8. *Notizie degli Scavi*, 1886, p. 252. Par contre Arndt, *La glyptothèque Ny-Carlsberg*, pl. 38-40, dit que cette statue a été trouvée à Rome en 1873 dans la construction du nouveau quartier de l'Esquilin, debout sur une haute terrasse. — Cf. aussi Furtwaengler, *Arch. Anzeiger*, 1891, p. 70.
9. Arndt, *La glyptothèque Ny-Carlsberg* : « trouvé dans la villa Spithoever sur l'emplacement des anciens jardins de Salluste », pl. 51-52.

C'est également au fond d'une cachette antique qu'a été retrouvée la statue de la Banque commerciale ; et le soin même que l'on avait pris à dissimuler la présence de cette œuvre d'art, pour la soustraire aux atteintes d'envahisseurs iconoclastes, prouve le prix qu'on y attachait. La statue fut descendue à 15 mètres de profondeur, et déposée sur le sol d'un caveau que l'on combla ensuite de terre meuble et triée, sans aucun autre débris de sculpture ni d'architecture. On l'a retrouvée presque intacte, dans l'état même où on l'enfouit. Seul, le bras droit était brisé ; mais la cassure était nette, et le raccord s'effectuait avec tant d'exactitude que la restauration n'a pu altérer en aucune manière le geste de l'original. Les doigts de la main droite sont aussi cassés ; mais les phalanges manquantes n'ont pu être retrouvées, ce qui permet de supposer qu'elles avaient été mutilées dès l'antiquité. L'épaule droite est légèrement meurtrie en arrière, la hanche gauche a une blessure insignifiante ; la pointe extrême du nez, le lobe de l'oreille droite, le petit orteil du pied droit ont été enlevés par des éclats. Manquent également : un pan de la draperie, à gauche et en bas, trois orteils du pied gauche, le pouce de la main gauche, maintenu par un tenon de fer qui subsiste en partie ; mais ici les sections très nettes prouvent que ces divers morceaux avaient déjà été raccommodés à l'époque romaine ; ces pièces rapportées, soudées à la poussière de marbre, s'étaient détachées, selon toute apparence, bien avant l'enfouissement de la statue. Le reste est absolument intact. Le marbre, un beau Paros à gros cristaux, conservant le poli primitif, a pris une merveilleuse patine ambrée, donnant aux formes nues le ton de chairs vives qui semblent palpiter. Les cheveux présentaient, paraît-il, au moment de la découverte, quelques traces de peinture qui ne sont plus guère reconnaissables aujourd'hui. La statue comportait quelques accessoires de métal : les lobes des oreilles sont percés de trous évidemment ménagés pour le passage de boucles

d'orfèvrerie ; dans l'omoplate droite est forée une profonde et étroite mortaise cylindrique où s'enfonçait la flèche d'Apollon. Le socle, aux bords irréguliers, est de forme ovale, sans trace de tenons ni d'arrachement.

La statue est de grandeur réelle, haute de 1 m 55. Elle est sculptée avec une sobre souplesse qui sait sacrifier le détail inutile : par exemple, les cheveux ondulés, ceints d'un bandeau uni, sont indiqués par grandes masses, peu fouillées, et cependant légères. Le haut de la tête et toute la partie postérieure du corps et des draperies sont traités avec moins de fini et de perfection dans le travail, ce qui prouve que la statue ne pouvait être regardée que par devant et d'en bas. Elle devait couronner la façade d'un édifice. D'autres indices très probants nous permettent d'affirmer le caractère architectonique de cette sculpture et même de préciser la place qu'elle occupait dans la décoration du monument contre lequel elle était appliquée. C'est d'abord l'importance accordée au torse, aux dépens des jambes qui s'effacent et dont le développement est restreint autant que possible : tout l'ensemble *plafonne*, si je puis m'exprimer ainsi. En arrière, le modelé du corps et des draperies se maintient systématiquement dans le même plan vertical uniforme : la statue était évidemment adossée à un mur. Enfin sa silhouette générale correspond assez exactement à l'aspect que présenterait une équerre à dessin dressée sur le petit côté de l'angle droit. Cette disposition triangulaire de la masse sculptée était sans doute commandée par l'arrangement analogue de la paroi qu'elle décorait, et qui devait être le tympan d'un fronton. L'hypoténuse du triangle rectangle correspond à la pente du rampant. La statue était donc placée à la droite du groupe principal, et probablement assez près, puisqu'elle mesure encore 1 m 55 de hauteur. On remarquera d'ailleurs qu'elle est faite pour être vue de trois quarts, à peu près sous l'angle où la reproduit notre planche, et non de face. Elle appartenait donc à

un groupe de statues, rangées contre le fronton d'un temple grec, et disposées de telle façon que le spectateur placé dans l'axe de l'édifice, à une trentaine de mètres en avant de la façade, pût saisir et embrasser d'un seul coup d'œil, sous leur aspect le plus favorable, tous les éléments de l'ensemble.

C'est une Niobide, mais d'un modèle inédit, et d'une perfection de formes et d'attitude qui laisse bien en arrière les statues les plus justement vantées de la même série. Elle représente une jeune fille à la fleur de l'âge, dans le premier éclat de sa chair délicate à peine épanouie. Les formes, graciles et tendres, sont presque d'un éphèbe. L'innocente victime vient d'être frappée à l'improviste par un trait d'Apollon. La flèche venant de gauche l'a atteinte dans le dos, sous l'omoplate droite. Fidèle aux plus nobles traditions de l'idéalisme hellénique, l'artiste s'est gardé de montrer la blessure : il la fait deviner avec une habileté infinie. Le spectateur placé de face ne distingue au-dessus de l'épaule gauche de la statue que l'extrémité empennée de la flèche de bronze : mais tous les détails de l'attitude et des gestes s'accordent à lui indiquer l'endroit précis où elle a pénétré. Ébranlé par la violence du choc, le corps ploie et défaille. La tête penche à gauche. Le buste se renverse. La jambe gauche, ramenée en arrière, s'affaisse, le genou descendant presque au niveau du sol, tandis que la jambe droite, se portant en avant pour rétablir l'équilibre, s'arc-boute fortement contre la plinthe. L'écartement subit des membres inférieurs distend et arrache les draperies ; elles glissent le long du corps, laissant à nu le torse et la jambe gauche, et viennent se masser en plis multiples sur la jambe droite qui les empêche de tomber tout à fait. L'étoffe est faite d'une laine fine et souple aux bords légèrement dentelés et ondulés, comme ceux d'un burnous arabe. Les deux bras se portent en arrière, au secours de la partie lésée. Le bras droit, d'abord dressé tout droit, puis rabattu

sur lui-même en arrière, d'un geste brusque et très osé, arrache la flèche à demi enfoncée dans le thorax. La main gauche seconde son effort. Largement ouverte, et la paume tournée en dehors, elle comprime les chairs au-dessous de l'omoplate, en sens contraire du trait, pour en chasser le dard qui les a pénétrées[1]. En même temps, elle ramène un pan de draperie qui tombe, et s'apprête à le maintenir contre la plaie béante pour arrêter l'épanchement du sang. Le visage, bien que douloureux, a gardé toute sa beauté. Seuls les yeux, dilatés, expriment la terreur, tandis que les lèvres charnues, à peine contractées, s'entrouvrent légèrement, laissant apercevoir la denture supérieure. Le profil très pur, le nez droit, le galbe ovale du visage rappellent les meilleures œuvres de l'école de Polyclète. La coiffure est celle des jeunes filles d'Athènes au ve siècle de notre ère.

Serait-ce donc à cette époque, et à l'école attique, qu'il faudrait attribuer la Niobide de la villa Spithoever? Quelle que soit la beauté de l'œuvre, il me paraîtrait téméraire de l'affirmer. Son extrême habileté même me met un peu en garde contre un jugement trop favorable. Tout y est trop calculé, trop savant : l'on n'y retrouve point le sérieux, la majestueuse simplicité des œuvres de la grande époque. Les formes nues s'y étalent avec trop de complaisance, et l'admiration sensuelle qu'elles excitent atténue singulièrement l'impression de souffrance tragique qui devrait dominer. Enfin la pose a, il faut l'avouer, un je ne sais quoi de moderne et de théâtral, qui fait penser aux sculptures hellénistiques d'Asie Mineure. Invinciblement ma pensée se

1. C'est le geste de l'un des Niobides du Musée des *Uffizi* à Florence (cf. Reinach, *Clarac de poche*, pl. 587, p. 315, n° 1271-1272) ; de la Niobide la plus rapprochée d'Apollon sur le sarcophage *Casali* (cf. Visconti, *Musée Pio-Clementin*, tome IV, pl. 17, p. 140 et suiv.); d'un des Niobides du relief Campana à Saint-Pétersbourg (cf. Roscher, *Lexicon*, Niobé, p. 403, fig. 4; d'un des Niobides du disque du British Museum (Roscher, *Lexicon*, *ibid.*, p. 405-406, fig. 5). Somme toute, l'attitude et le vêtement de la Niobide Spithoever conviendraient mieux à un éphèbe qu'à une jeune fille.

reporte vers ce groupe des Niobides décorant un temple d'une localité inconnue de Syrie, que C. Sosius, ami de Marc Antoine, dépouilla au profit du sanctuaire d'Apollon situé à Rome près du cirque Flaminien [1].

Enfin l'exécution n'est pas sans défaut, loin de là. J'ai déjà dit que le dos de la statue présentait l'aspect d'une ébauche très poussée. Même en avant, dans la partie la plus soignée des chairs et des draperies, l'on relève certaines erreurs de proportion et une sécheresse qui étonnent. La beauté de la tête et du buste contraste étrangement avec la faiblesse des parties inférieures. Mais ces incorrections sont parfois voulues; et, en tout cas, elles n'ont aucun rapport avec la lourdeur, la grossièreté, les méprises inintelligentes des copies romaines. Elles s'expliquent en grande partie par le caractère architectonique spécial de la statue. D'ailleurs elles se retrouvent également dans les deux statues de la collection Jacobsen, découvertes à Rome, dans la même région, et que M. Furtwaengler n'hésite pas à attribuer au même ensemble : une Niobide [2] fuyant à gauche, un Niobide inanimé [3] gisant à terre, sans doute à l'extrême droite du fronton. Faut-il y voir, comme le pense l'illustre critique d'art allemand [4], des originaux grecs de l'école de Krésilas et des morceaux du groupe des Niobides qui ornait le temple d'Apollon Patroos à Athènes? Je n'irai pas jusque-là, pour ma part; et tout en me refusant à voir, dans la Niobide de la Banque commerciale, une simple copie romaine d'un original grec, je serais

1. Cf. Pline, *Hist. natur.*, 36, 5, 28; Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, p. 541.

2. Arndt, *ibid.*, pl. 38 à 40, n° 1047. — Cf. Furtwaengler, *Arch. Anzeiger*, 1891, p. 70; Arndt-Amelung, *Einzelnverkauf*, I, 2, p. 19 ad. n° 113, et texte ad. n° 806-807.

3. Arndt, *ibid.*, pl. 51 et 52. Ces statues comportaient, comme la nôtre, divers ornements accessoires de métal, dont les mortaises subsistent.

4. Furtwaengler, *Sitzungsberichte Bayerischer Akademie*, 1899, II, 2, p. 279.

tenté d'attribuer cette statue (sinon celles de la collection Jacobsen) à quelque artiste hellénistique d'Asie Mineure du IIe siècle avant notre ère. Faut-il l'identifier avec l'une de celles qui firent partie du butin de C. Sosius? Je n'oserais l'affirmer, mais j'y vois en tous cas une œuvre grecque, qui fut transportée à Rome après la conquête de l'Orient hellénique, et peut-être dès le temps de Salluste, amateur assez éclairé pour en savourer la beauté et la faire participer en bonne place à la décoration de ses magnifiques jardins[1].

P.-S. — La note qui précède était déjà communiquée à l'Académie des inscriptions (séance du 22 février 1907), lorsqu'a paru à Rome un fascicule du *Bullettino della Commissione archeologica comunale*[2], contenant un fort intéressant article de M. R. Lanciani sur le même sujet. Cette étude, où l'auteur se maintient strictement et de parti pris sur le terrain topographique, confirme et complète les indications que j'avais pu recueillir d'autre part sur la trouvaille de la Niobide Spithoever et des statues de la collection Jacobsen. M. R. Lanciani y signale, en outre, sans le décrire, l'existence d'un fragment d'une autre Niobide, absolument inédit jusqu'ici, qui fut découvert le 22 septembre 1888, à peu de distance de la villa Spithoever, exactement à l'angle des rues Boncompagni et Quintino Sella. J'ai pu voir ce débris à l'*Antiquarium* communal du mont Célius, où il est déposé dans le jardin, à gauche de l'entrée de la galerie, derrière un massif de bambou qui le masque. Ce n'est que la partie inférieure de la jambe gauche d'une femme drapée, brisée un peu audessous du genou. La pose du membre et l'arrangement

1. On sait d'ailleurs que les jardins de Salluste servirent de villégiature estivale aux empereurs jusqu'au IVe siècle de notre ère, notamment à Vespasien, Nerva, Aurélien et Maxence. Ils furent saccagés et détruits par les troupes d'Alaric pendant le sac de Rome en 410. Procop. *Vandal.*, I, 2.

2. R. Lanciani. Il gruppo dei Niobidi nei giardini di Sallustio, *Bullet. comunale*, 1906, fasc. III-IV, p. 157 à 185 et planches IV, V, VI.

des plis de la robe qui le recouvre presque entièrement sont si caractéristiques qu'il n'y a aucun doute sur l'identification proposée par M. R. Lanciani. C'est un fragment d'une statue de Niobide reproduisant le type que nous a déjà fait connaître la Niobide Chiaramonti du Musée du Vatican à Rome[1], et une réplique plus médiocre du Musée des *Uffizi* à Florence[2]. Mais, ici, la copie affecte des dimensions colossales. De la plinthe au genou, la jambe mesure déjà plus d'un mètre de hauteur, ce qui suppose près de quatre mètres de hauteur pour la statue complète. En outre, la matière est faite de marbre pentélique[3], et non plus de Paros. Le travail est très différent et ne permet d'admettre entre ce débris et la Niobide de la Banque commerciale aucune autre parenté que celle du sujet.

UN CYCLOPE EN IRLANDE,

PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Une des plus anciennes mentions des cyclopes se trouve dans la *Théogonie* d'Hésiode, où le cyclope, d'abord unique, est triplé; pour Hésiode, Brontès, Stéropès, Argès, c'est-à-dire tonnerre, éclair et foudre, sont trois cyclopes[4]. Mais primitivement il n'y a qu'un cyclope, *Kukl-ôps*, qui est fils d'Οὐρανός, c'est-à-dire du ciel[5]. Son œil de forme ronde,

1. Cf. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, p. 539, fig. 279; Reinach, *Clarac de poche*, I, p. 310, pl. 577, n° 1245.

2. Reinach, *Ibid.*, p. 312, pl. 581, n° 1257.

3. Comme l'Apollon de la collection Jacobsen également trouvé à Rome, et peut-être aussi dans la même région. Cf. Arndt, *La glyptothèque Ny-Carlsberg*, pl. 33, n° 1056 : « marbre de grain très fin semé de parcelles de mica. »

4. *Théogonie*, vers 139-141.

5. Ἑλλανικὸς δὲ τοὺς Κύκλωπας ὀνομάζεσθαι ἀπὸ Κύκλωπος, υἱοῦ Οὐρανοῦ. Scholie sur le vers 139 de la *Théogonie*, fragment 176 d'Hellanicos chez Charles et Théodore Müller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 69; cf. Roscher, *Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, t. II, col. 1676.

κύκλος, est identique au cercle, κύκλος, du soleil, Ἥλιος, qui voit tout suivant l'*Iliade* et l'*Odyssée* et aussi suivant Eschyle[1]. C'est au ciel que *Kuklôps*, synonyme d'Hêlios, fabrique pour Zeus le tonnerre, l'éclair et la foudre, ses doublets chez Hésiode, et qui, tous trois, comme le vrai Kuklôps leur auteur, leur père, si l'on veut, n'avaient, dit-on, qu'un œil au milieu du front[2]. Le Kuklôps primitif est un géant dont l'œil seul, le soleil, est visible pour les humains ; c'est un coureur merveilleux qui, ayant pendant le jour parcouru le ciel entier de l'est à l'ouest, revient la nuit à son point de départ[3]. Le nom de ce personnage divin est Varunas, Mitras dans la mythologie védique, Ahura-mazda chez les Iraniens, Vuotan chez les Germains[4].

Homère, conservant aux doublets du Kuklôps primitif leur œil rond et unique, augmente leur nombre, les fait descendre du ciel sur la terre ; mêlant la tradition mythologique avec le souvenir de la population qui a précédé les Indo-européens dans une grande partie de l'Europe, il nous raconte qu'ils habitent des cavernes, ne cultivent pas la terre[5] et n'adorent pas Zeus, dieu suprême des Indo-européens[6]. Au milieu d'eux, Polyphème est le cyclope par excellence : vingt fois dans l'*Odyssée*, il est désigné par le seul mot Kuklôps[7]. Il nous ramène à la mythologie.

C'était suivant le poète un monstre horrible ; il ressem-

1. Ἠέλιός θ' ὃς πάντ' ἐφορᾷς, *Iliade*, III, 277, cf. XIV, 344, 345 : *Odyssée*, VIII, 271 ; XI, 109 ; XII, 323. Τὸν πανόπτην κύκλον Ἡλίου καλῶ, vers 91 du *Prométhée enchaîné* dans l'édition d'Eschyle donnée chez Didot par Ahrens, p. 3 ; cf. Roscher, *Ausführliches Lexikon*, t. I, col. 1997.

2. Μοῦνος δ' ὀφθαλμὸς μέσσῳ ἐνέκειτο μετώπῳ, *Théogonie*, vers 143.

3. *Odyssée*, X, 191, 192.

4. Roscher, *Ausführliches Lexicon*, t. I, col. 1997.

5. *Odyssée*, IX, 106-114, 122-124, 400, 401. Suivant le poète, vers 109-111, 357, 358, la terre leur donne sans culture froment, orge et raisins ; c'est de l'imagination.

6. *Odyssée*, IX, 275.

7. *Odyssée*, I, 69 ; II, 19 ; X, 200 ; XII, 209 ; IX, 296, 316, 319, 345, 347, 362, 364, 415, 428, 474, 475, 492, 502, 548 ; XX, 19 ; XXIII, 212.

blait non à un homme qui mange du pain, mais au sommet boisé des hautes montagnes[1]. Il était d'une force inouïe ; il ferma l'entrée de sa caverne avec une pierre si grosse et si lourde que vingt-deux chariots à quatre roues n'auraient pu l'emporter[2] ; il remuait cette énorme pierre aussi facilement que si c'eût été le couvercle d'un carquois[3]. Pour se venger d'Ulysse qui s'échappait par mer, il lança au navire du guerrier fugitif le sommet d'une montagne[4]. Son œil unique apparaît plusieurs fois dans l'*Odyssée ;* Ulysse le creva[5] et Polyphème devint aveugle[6].

Le savant *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio reproduit, tome Ier, seconde partie, p. 1695, une peinture étrusque où l'on voit la perche pointue d'Ulysse entrer dans l'œil rond qu'a Polyphème au milieu du front. Cette planche a été de nouveau éditée d'après l'ouvrage français dans une importante publication allemande, l'*Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, dirigé par M. W. H. Roscher, t. II, col. 1685-1686.

Le cyclope de l'épopée homérique reparaît dans la plus vieille littérature de l'Irlande, à cette différence près, que chez lui l'œil unique n'est pas au milieu du front et que personne ne vient crever cet œil du cyclope irlandais.

Ce cyclope est Cûchulainn, fils du dieu suprême Lug et de la sœur de Conchobar, roi d'Ulster. Quand il rencontrait un obstacle par trop supérieur aux forces humaines, chez lui nécessairement surélevées, puisque dans ses veines coulait le sang d'un dieu, la colère lui faisait faire des contorsions terribles qui le grandissaient, le transformant

1. *Odyssée*, IX, 190-192.
2. *Odyssée*, IX, 240-244.
3. *Odyssée*, IX, 313, 314.
4. *Odyssée*, IX, 481, 482.
5. *Odyssée*, I, 69 ; IX, 333, 387, 388, 453, 503.
6. *Odyssée*, IX, 416.

en un géant énorme. Son corps s'allongeait tellement qu'entre chacune de ses côtes et la côte voisine un guerrier eût pu mettre le pied[1]. Ce développement de son être physique était accompagné d'autres déformations que produisait un ensemble de contorsions, en irlandais *riastar;* il était *contorsionné*, si l'on me permet ce néologisme par lequel on pourrait traduire l'irlandais *riastarda*. D'abord ses jambes tremblaient, tous ses membres tremblaient, tout tremblait chez lui depuis les pieds jusqu'au sommet de la tête, puis ses pieds et ses genoux passaient derrière lui, ses talons, ses mollets, ses jarrets venaient devant[2], etc., etc. Nous abrégeons, cependant il y a encore trois phénomènes qui méritent d'être signalés : ses cheveux étaient avalés par sa tête, si l'on peut s'exprimer ainsi, en sorte que seulement quelques extrémités de poils noirs restaient apparentes[3]; il faisait rentrer un de ses yeux dans sa tête si profondément qu'une grue n'aurait pu atteindre cet œil : il faisait sortir l'autre qui devenait aussi grand qu'un chaudron où cuirait une génisse[4]. Cet œil aurait donc été bien grand, mais on comparait aussi la circonférence de cet œil aux bords d'une coupe d'hydromel[5]. Il résulte de là que cet œil était rond comme celui des cyclopes grecs, notamment celui de Polyphème.

1. Rosini iar sudi, co taillfed fertraig feroclaig eter cach asna *do Fled Bricrend*, c. 27; Lebor na hUidre, p. 103, col. 1, l. 6, 7; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 266, l. 2, 3; Thurneysen, *Sagen aus dem alten Irland*, p. 38.

2. *Táin bó Cúalnge*, édition Windisch, p. 368, 369, lignes 2589-2596; cf. Lebor na hUidre, p. 79, col. 2, l. 22-30; traduction de Winifred Faraday, p. 89, 90.

3. *Fled Bricrend*, § 27, dans Lebor na hUidre, p. 103, col. 2, l. 1-5; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 265, l. 21-23; p. 266, l. 1; cf. Zimmer, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. I, p. 76; Thurneysen, *Sagen aus dem alten Irland*, p. 38.

4. *Serglige Conculaind*, § 5, dans Lebor na hUidre, p. 43, col. 2, l. 17-19; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 207, l. 1-3. — *Aided Guill maic Carbada*, § 10, Livre de Leinster, p. 108, col. 1, l. 41, 42; Whitley Stokes dans *Revue celtique*, t. XIV, p. 404.

5. *Táin bó Cúalnge*, Lebor na hUidre, p. 59, col. 1, l. 39; édition O'Keeffe, p. 16, l. 394, 395; traduction de Winifred Faraday, p. 18, 19.

Un point sur lequel s'accordent les vieux récits épiques de l'Irlande relatifs à Cûchulainn, c'est que lorsqu'arrivaient pour le héros mythique irlandais les moments où se développait sa force surhumaine, il devenait borgne ; ces moments étaient fréquents, et de là cette conséquence que ses admirateurs le considéraient comme le guerrier borgne. Tandis que les femmes amoureuses de Conall Cernach imitaient Conall Cernach en se courbant comme lui, tandis que les femmes amoureuses de Cuscraid le Bègue bégayaient comme Cuscraid, les femmes qui aimaient Cûchulainn devenaient borgnes à force d'amour et pour ressembler à ce merveilleux guerrier[1]. On ignore si, avant d'être aveuglé par Ulysse, Polyphème avait eu près des femmes le même succès.

Une fois transformé et rendu borgne par ses contorsions, Cûchulainn avait une force au moins égale à celle de Polyphème. Bricriu avait fait construire en bois une salle à manger qui pouvait contenir trois cents invités et qu'un étage surmontait. Cûchulainn, voulant assurer à sa femme l'honneur d'y entrer la première, avait soulevé une paroi de cette vaste salle, et, en retombant, cette paroi, sans se séparer du reste de l'édifice, était entrée en terre à une profondeur de sept coudées, plus de trois mètres. Bricriu, du premier étage, était tombé sur le fumier. Mis en demeure de redresser cette grande salle, Cûchulainn fit d'abord d'inutiles efforts, puis recourant aux contorsions, et ayant acquis par elles une merveilleuse force, il réussit[2]. Quand sur son char armé de faux et sur lequel Lug, son père, l'accompagnait, Cûchulainn, faisant trois fois le tour de l'armée de la reine Medb, tua cent cinquante rois et un nombre énorme de guerriers inférieurs, il avait commencé par faire d'hor-

1. *Serglige Conculainn*, § 5 ; Lebor na hUidre, p. 43, col. 2, l. 12-16 ; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 206, l. 27-31.

2. *Fled Bricrend*, § 28 ; Lebor na hUidre, p. 103, col. 2, l. 9, 10 ; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 266, l. 5. 6 ; Thurneysen, *Sagen aus dem alten Irland*, p. 38.

ribles contorsions et l'œil qu'il n'avait pas rentré dans sa tête était tombé sur sa joue[1]. Cet œil n'était donc pas au milieu du front comme celui de Polyphème ; mais, quoi qu'il en soit, Cûchulainn au moment de sa merveilleuse victoire était borgne, comme l'adversaire malheureux d'Ulysse, et il accomplissait des exploits qui peuvent, sans contradiction possible, supporter la comparaison avec les hauts faits du cyclope homérique.

L'AREA CHRÉTIENNE ET LA BASILIQUE DE MCIDFA, A CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Depuis l'envoi de mon premier rapport à l'Académie sur le cimetière chrétien de *Mcidfa*, j'ai continué l'exploration méthodique du terrain. Ces travaux m'ont permis de reconnaître l'existence d'une véritable *area* chrétienne à laquelle les fidèles de Carthage ont ajouté une grande basilique.

L'*area* était un assez vaste enclos rectangulaire dont l'étendue peut être comparée à l'*area* païenne de Lambèse.

Dans le mur qui fait face à l'abside nous avons reconnu des baies correspondant aux entrées. Toute l'*area* était remplie de tombes, les unes disposées en séries d'auges parallèles, les autres enfermés dans de petits enclos particuliers.

Du côté de la basilique, l'*area* renfermait une citerne[2].

Quant à la basilique elle-même, elle a été complètement détruite. On ne rencontre en place dans le sol que les fondations d'un certain nombre de piliers. Il est facile de constater l'analogie du plan de cet édifice avec celui de notre basilique de « Damous-el-Karita ». L'une et l'autre église se

1. *Táin bó Cúalnge*, Lebor na hUidre, p. 79, col. 2, p. 80, col. 1-2 ; Livre de Leinster, p. 77, col. 2, p. 78, col. 2 ; éd. Windisch, p. 368-387.

2. Longue de 4 m 65, large de 3 m 95 et haute de 4 mètres.

composaient d'une large nef centrale accostée de plusieurs petites nefs latérales.

Il n'y a plus trace de dallage. Comme vestiges d'architecture, nos fouilles ont exhumé des tronçons de colonnes, des bases, des chapiteaux, des débris de corniches, des pierres cubiques creusées d'une mortaise, des portions de chancels.

Quelques terres cuites, briques, cuvette, amphores, portent des marques doliaires très anciennes, du second siècle de notre ère. Une brique à rebord porte tracé au doigt la lettre S haute de 0 m 115. Une autre a reçu l'empreinte d'un sceau au nom de FELIX.

L'état de dévastation dans lequel nous retrouvons cette basilique est dû, je crois, en dernier lieu, au voisinage de La Marsa et de Sidi-bou-Saïd. Lorsque les habitants de ces deux localités eurent besoin de matériaux pour construire, le terrain de Mcidfa leur offrit à proximité une mine d'un facile accès. Il semble même que les Arabes aient séjourné dans ces ruines avant leur complète disparition, car une inscription gravée sur un tronçon de colonne de marbre reproduit trois fois le nom de *Messâoud*.

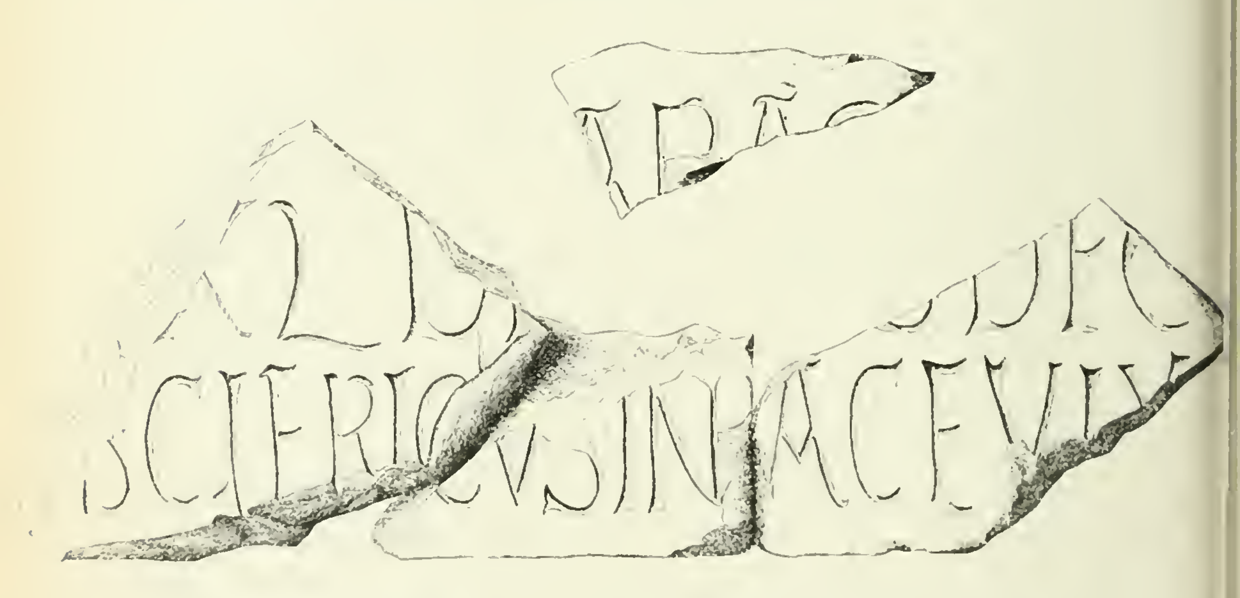
Parmi les principales pièces sorties des fouilles, je citerai un cadran solaire concave, un morceau de cadran plan, des fragments de sarcophages à strigiles et à personnages, une poulie en pierre, une meule en pierre volcanique.

Un seul endroit, situé derrière l'*area*, nous a donné des lampes chrétiennes, des fonds de plats décorés de la croix ou du monogramme du Christ, des vases de verre, brisés, des poids et des bouchons d'amphore, en pierre.

Comme bronzes, l'ensemble de nos fouilles ne nous a fourni jusqu'à présent que peu d'objets : une croix de la grandeur d'une croix pastorale d'évêque, un stylet, une fibule, une bague, un bracelet, une applique en forme de feuille de vigne, enfin des monnaies en assez grand nombre, grands, moyens et petits bronzes parmi lesquels il n'y a

pas une seule pièce byzantine. Quatre monnaies trouvées dans une tombe appartiennent au règne de Licinius et de Constantin. Le résultat de nos fouilles a surtout un intérêt épigraphique. Nous avons exhumé présentement 3.963 morceaux d'inscriptions.

Presque tous les textes sont des épitaphes chrétiennes. Quelques lettres se lisent sur des fragments de mosaïques funéraires. En réunissant plusieurs morceaux d'une dalle de marbre, nous avons lu le titre de *clericus* (fig.). Celui de *virgo sacra* se reconnaît sur un autre marbre.



Parmi les symboles, outre le monogramme du Christ sous ses différentes formes et outre la croix, nous avons relevé les emblèmes du navire, de l'ancre, du phare, de la palme, de la couronne, du paon, de la colombe, du vase, etc.

Comme spécimens d'épigraphie funéraire, je donnerai ici quelques épitaphes, en les classant autant que possible dans l'ordre chronologique qui leur convient.

Parmi les épitaphes, il y en a quelques-unes en très petit nombre que l'on peut croire païennes. Telles sont les deux suivantes :

1. D ' M ' S'

Q·CORNELIVS MAXI

MVS CELSINVS PIVS

VIXIT ANNIS XXXIII

MEN'I'DIE XVIII

H ' S ' E'

Hauteur des lettres, 0 m 014.

2. D · M · S ·

PVBLICIAE · RHODOPE

NAT·ITALIC·VIX·ANN·XXII

QVAE·SECVTA EST·PVBLI*cium*

MARIT · ET COLLI*Bertum*

FECIT · PVBLI*cius*///////

Hauteur des lettres, 0 m 012.

Ce n'est pas la première fois que nous voyons dans l'épigraphie funéraire de Carthage, mentionner l'origine italienne d'une épouse. Sur un marbre du cimetière des *officiales*, un mari désolé s'adresse à sa jeune épouse défunte et, dans une épitaphe versifiée, lui dit[1] : *Roma tibi genus est, fatum fuit ut Lybis esses.*

Malgré la présence des sigles D·M·S· je reconnaîtrais plutôt, à cause de la forme du nom, une épitaphe chrétienne dans l'inscription suivante :

3. D·M·S·

QVIN

TVLOSA

V·ANV

Hauteur des lettres, 0 m 023.

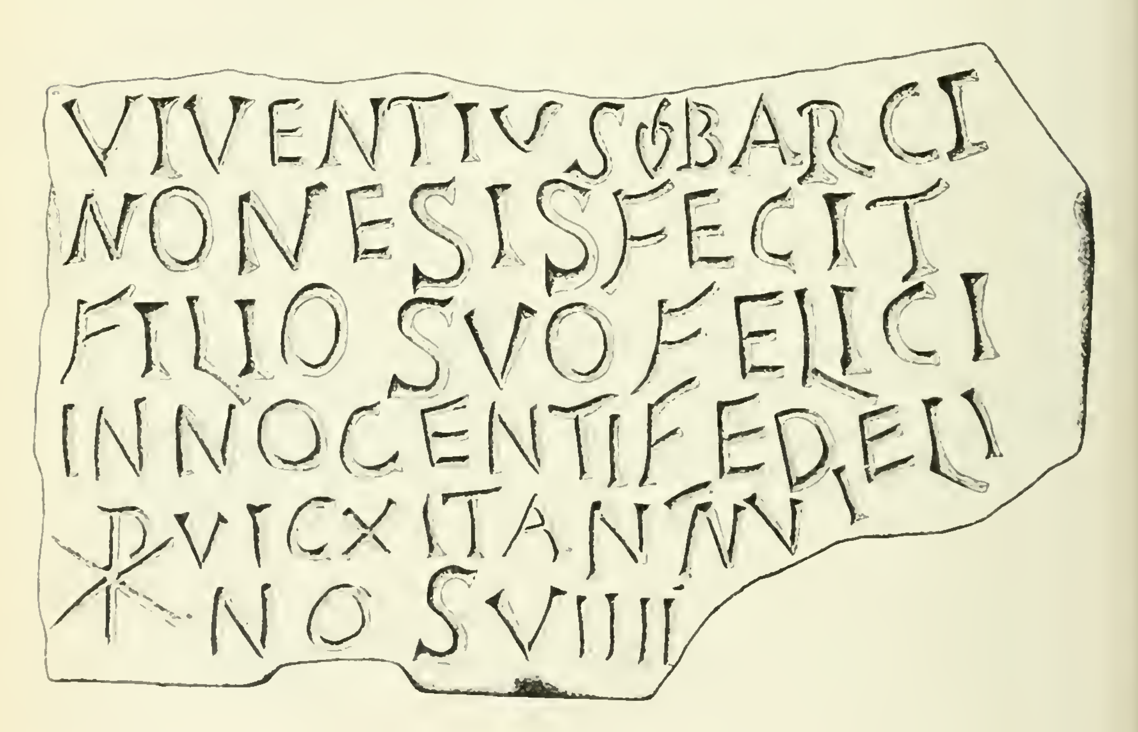
1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 12792.

Celles que je donnerai maintenant sont certainement chrétiennes. En voici une dans laquelle le *cognomen* est précédé du *nomen* :

4. SENTIVS❦VICTORINVS❦
IN❦PACE❦

Lettres de bon style, hautes de 0^{m} 27.

Sur une plaque de marbre blanc longue de 0^{m} 37, et haute de 0^{m} 22 :



5. VIVENTIVS❦BARCE
NONESIS FECIT
FILIO SVO FELICI
INNOCENTI FEDELI
☧ VICXIT ANN̄VI
NOS VIIII

Hauteur des lettres, 0 m 028. Le lapicide après avoir gravé neuf ans, ANNOS VIIII, semble avoir corrigé une erreur en ajoutant à l'avant-dernière ligne $\overline{N}$VI pour indiquer que le fils de cet Espagnol était mort à six ans, et non pas à neuf ans.

Sur une des dalles de calcaire gris :

6. ☧

EGISIA EDDEORA
IN PACE

Hauteur des lettres, 0 m 035.

Dans cette inscription, l'*oméga* qui accompagne le monogramme du Christ est renversé. Ici encore nous avons le *nomen* et le *cognomen* avec la simple formule IN PACE.

Une dalle de marbre bleuâtre porte aussi une épitaphe de style primitif :

7. *Colombe*
tournée à gauche,
tenant au bec un rameau d'olivier.

PRIMVLVS
IN PACE

Hauteur des lettres, 0 m 042.

Les inscriptions suivantes offrent des formules funéraires moins primitives.

Sur une dalle de calcaire gris :

8. FELICIA
FIDELISIN
PACE

Hauteur des lettres, 0 m 065.

Sur une plaque de marbre blanc :

9. QVIRILLVS FIDELIS
IN PACE VIXIT AN L

Hauteur des lettres, 0 m 025.

Sur une dalle de calcaire gris :

10. CAMPRATIVS FI
DELIS IN PACE VIX
IT A LXV DP NON
IVLIAS

Hauteur des lettres, 0 m 045.

Un fort petit nombre d'épitaphes débutent par la croix monogrammatique. Toutes sont d'ailleurs brisées. En voici une gravée sur marbre blanc :

11. ☧ FORTVNA FID*elis in pace*...

Hauteur des lettres, 0 m 078.

Il en est de même des épitaphes commençant par la croix. Nous en avons trouvé un grand nombre, toutes en morceaux. Je dois en dire autant des inscriptions grecques. Comme spécimen, voici une double épitaphe latine :

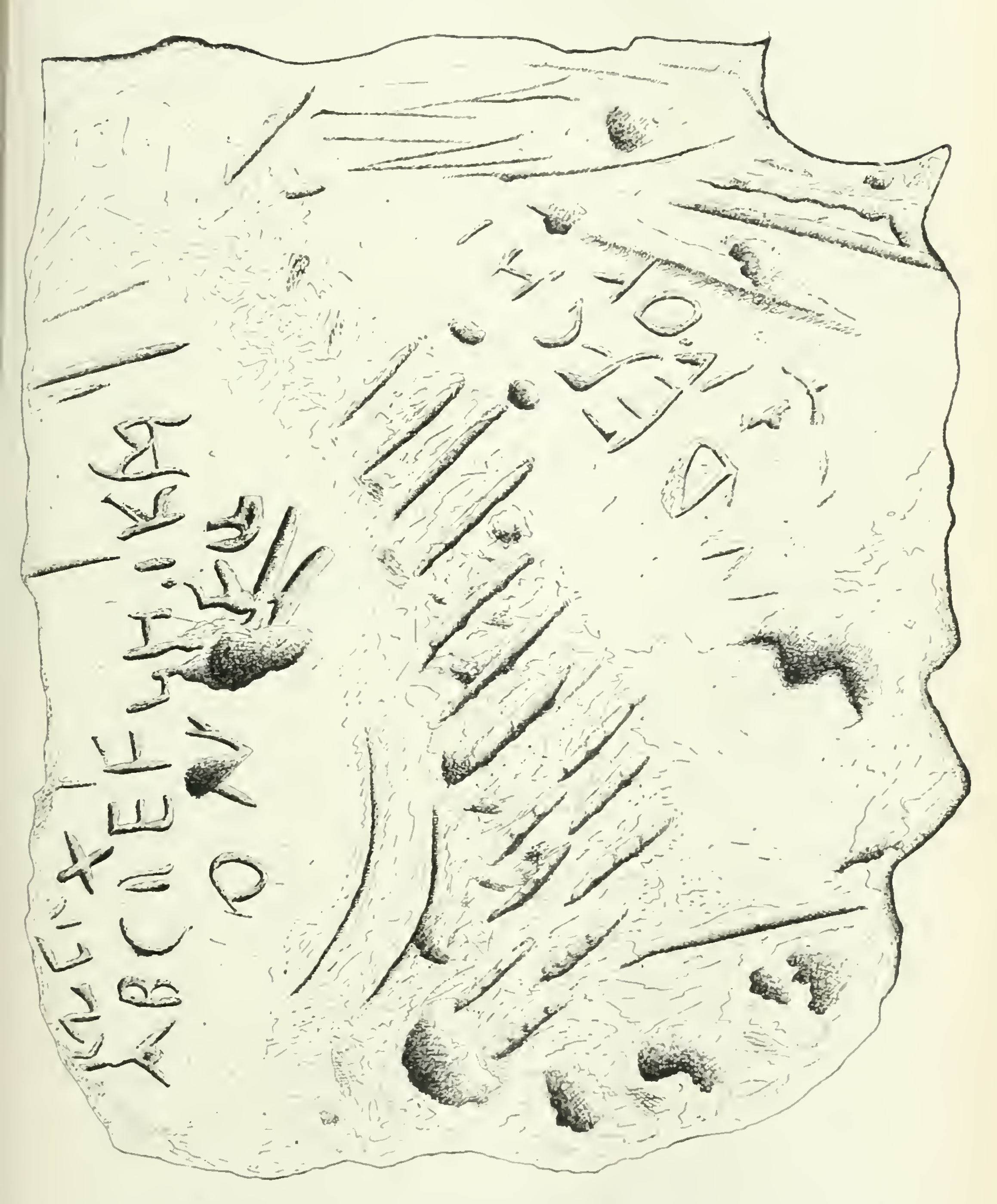
12. + BENENATVS F*idelis in pace*...
BONISINIA FIDE*lis in pace*....

Hauteur des lettres, 0 m 05.

Telles sont les différentes variétés d'épitaphes recueillies dans nos dernières fouilles.

Il nous reste encore à explorer une partie de l'emplace-

ment de la Basilique et à déblayer une vaste construction souterraine, aux voûtes effondrées. Cette dernière est conti-



guë à l'*area* et nous réserve sans doute quelque surprise, car elle ne paraît pas avoir été une citerne.

Nos fouilles de *Mcidfa*, outre le grand nombre et la variété des épitaphes qu'elles nous ont fournies jusqu'à ce jour, permettent de fixer sur le plan de Carthage un nouveau point, correspondant à une des basiliques les plus anciennes, antérieure, je crois, à la prise de Carthage par les Vandales.

J'ai réservé à la fin de ce rapport une place particulière pour la description d'un bloc de grès tendre sur lequel une main assez inhabile a voulu graver deux fois l'alphabet (grav. p. 129).

Le bloc primitivement rectangulaire a perdu une partie considérable de ses angles et est devenu presque informe. Il mesure 0 m 52 de longueur, 0 m 42 de hauteur et 0 m 28 d'épaisseur.

La face qui porte l'inscription a été entaillée ou plutôt usée, dans sa partie supérieure, pour obtenir une surface assez bien dressée. On a peut-être ainsi effacé une ou plusieurs inscriptions antérieures, car la pierre est considérablement entamée. L'alphabet qui se lit dans la partie supérieure est disposé sur trois lignes.

Le lapicide semble avoir gravé d'abord la ligne médiane de A à M. Il a continué au-dessous par quatre ou cinq lettres dont l'ordre ne paraît pas régulier; enfin à partir de R il a gravé les dernières lettres au-dessus de la ligne principale.

Le premier alphabet se présente donc ainsi :

13. RST///X
ABCDEFGHIKM
ON//////PQ

La hauteur des lettres varie entre 0 m 02 et 0 m 03.

Le second essai d'alphabet se lit dans l'angle inférieur

de la même face de la pierre. Mais on ne distingue plus que quelques lettres :

a b c D E F G H I
k l m N O P *q r*
s t ....

La hauteur des lettres est la même que dans l'autre alphabet; elles sont toutefois moins profondément gravées.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Mispoulet, deux brochures intitulées : l'une, *L'inscription d'Aïn el-Djemala* (extrait de la *Nouvelle Revue hist. du droit*); l'autre, *La lex metallis dicta* récemment découverte en Portugal (extrait de la *Revue générale du droit*) :

« Dans le premier travail, M. Mispoulet étudie l'inscription trouvée et commentée par M. Carcopino et qui comprend, on le sait, trois parties : une pétition, un *sermo procuratorum* et des lettres de fonctionnaires. M. Mispoulet est d'avis que, malgré les apparences, ce *sermo* n'est pas une réédition pure et simple de celui qui était gravé sur l'autel d'Aïn-Ouassel : il y a en effet des indices de divergences entre les deux textes; dès lors il faudrait renoncer à l'espoir de restituer intégralement les faces II et III de notre inscription, ainsi que l'a tenté M. Carcopino, et se contenter d'une restitution partielle. En outre, la face à laquelle le premier éditeur a attribué le n° 4 doit se placer, d'après lui, en tête. Grâce à cette disposition et à une définition rigoureuse de l'expression *sermo procuratorum*, il a tenté de rendre au document sa véritable physionomie et d'en préciser le caractère et la portée. C'est ainsi qu'il a pu en tirer : 1° la restitution complète de l'inscription d'Aïn-Ouassel dont il donne une nouvelle édition; 2° une connaissance plus exacte de la *lex Manciana* et de la *lex Hadriana*; 3° enfin la détermination du rang et des attributions des divers fonctionnaires domaniaux mentionnés dans nos documents et parmi lesquels on fait figurer à tort l'*a rationibus*.

« En passant à la deuxième étude, M. Mispoulet ne change pas de sujet : c'est toujours d'un domaine impérial qu'il s'occupe ; seulement il ne s'agit plus ici d'une exploitation agricole, mais d'une exploitation industrielle, d'une mine. La nouvelle table, bien qu'elle se rattache par un lien étroit à celle qui fut découverte au même endroit en 1876, s'en distingue par la forme et par le fond. L'ancienne est la *lex locationis conductionis*, la nouvelle la *lex metallis (vici Vipascensis) dicta*, nom qui est fourni par la première elle-même. Notre *lex* contient les règles relatives à la concession et à l'exploitation des mines d'argent et de cuivre de ce district ; on peut la considérer comme le statut-type appliqué à toutes les mines de même nature. D'après ce régime minier jusqu'ici inconnu, les concessionnaires jouissent d'un droit tout à fait semblable à celui des cultivateurs qui ont défriché les terres d'un *saltus :* la moitié du produit de la mine leur appartient, l'autre moitié est réservée au fisc. Notre texte appelle les concessionnaires *coloni*. Ce sont en effet des colons partiaires avec *jus perpetuum*. Il en résulterait que, contrairement à l'opinion courante, les Romains ont connu, tout comme le législateur de 1810, une propriété de la mine distincte de celle du sol. En terminant, l'auteur signale un curieux code minier en vigueur au XIVe siècle dans une petite république de Toscane, où il retrouve les dispositions principales du statut portugais. »

M. Babelon offre le troisième fascicule du *Catalogue de la Collection Martin le Roy :*

Les bronzes et objets divers, par Gaston Migeon ; *Les meubles*, par Louis Metman (Paris, 1907, in-fol.).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 1er MARS

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. S. Reinach essaie d'établir que l'aigle de Prométhée était, à l'origine, l'aigle *prometheus*, c'est-à-dire « prévoyant » et « protecteur ». Les Grecs primitifs clouaient des aigles au-dessus des portes pour se préserver des influences mauvaises, en particulier de la foudre. Comme beaucoup de sauvages de nos jours, ils croyaient aussi qu'un oiseau de haut vol avait dérobé, pour l'apporter aux hommes, le feu du Soleil. On en vint à considérer comme un châtiment et une expiation l'emploi prophylactique du corps de l'aigle. Quand, à une époque plus récente, Prométhée fut conçu comme un homme, les éléments dont il a été question donnèrent naissance à son mythe ; l'aigle lui-même ne disparut pas de la légende ; mais, de victime, il devint bourreau.

MM. Perrot, Ph. Berger et Foucart présentent à ce sujet quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Emm. Rodocanachi, un volume intitulé : *La femme italienne à l'époque de la Renaissance* (Paris, Hachette, 1907, in-4°, 438 pages) :

« Le très volumineux et très savant volume que M. Rodocanachi vient de publier contient une étude de la femme italienne depuis sa naissance et pendant toute la durée de son existence. Le premier chapitre nous fait connaître les cérémonies qui suivaient l'accouchement, celles du baptême, tel qu'il était alors pratiqué, les soins matériels donnés aux fillettes par leurs mères et surtout par leurs nourrices, la première éducation, généralement assez rude, qu'elles recevaient de celles-ci, leurs jeux, leur instruction dans les couvents ou à la maison, et la vie imposée aux jeunes filles jusqu'à l'époque de leur mariage. Dans le second chapitre, nous assistons aux fiançailles, à la conclusion du contrat, à l'apport de la dot ; l'auteur nous expose les différentes coutumes locales relatives aux mariages, les détails des noces, l'importance des cadeaux et des trousseaux, les règlements somptuaires qui furent édictés pour en combattre le luxe. Ceci l'amène à nous décrire ensuite les costumes et les habillements de toute sorte, inventés à cette époque par la coquetterie féminine, les modes, les parures. Puis, passant à la vie journalière, il nous montre les divertissements des femmes, les relations mondaines qu'elles entretenaient, la constitution de leurs maisons et de leur domesticité ; il y a dans ce chapitre tout un paragraphe très curieux sur les esclaves femmes, qui existaient alors au service de toutes les classes de la société, même bourgeoise, et jusque chez les ecclésiastiques. Une cinquantaine de pages traitent de la condition légale de la femme et de son influence ; on y voit qu'en Italie comme ailleurs il y avait désaccord entre la loi qui traitait la femme assez durement et les mœurs que lui donnaient une influence souvent considérable.

« Un long appendice (60 pages) reproduit des documents justificatifs très précieux, réunis de tous côtés par l'auteur : inventaires, règlements, pièces notariées, jugements, etc., même des passages de poètes ou de prosateurs. De belles et nombreuses gravures enrichissent le travail, M. Rodocanachi ayant voulu trouver dans les œuvres d'art, tableaux ou estampes du temps, la confirmation et l'éclaircissement de ce que lui enseignaient les textes imprimés ou

manuscrits ; les uns et les autres se complètent à merveille. Impression et illustration sont des plus soignées. »

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau de l'Académie un article dont il est l'auteur, intitulé : *Le Silène de Narbonne*, avec une planche (extr. de la revue *Pro Alesia*, n° 5).

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de notre correspondant M. Franz Cumont, un volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Les religions orientales dans le paganisme romain*. On y trouvera la substance des leçons qu'il a professées, sur ce vaste sujet, au Collège de France (fondation Michonis) et à Oxford (Nibbut Trust). L'auteur a complété son exposé oral par des notes très érudites qui, imprimées à la suite du texte, s'adressent aux savants de profession. Ce n'est pas que ces derniers n'aient beaucoup à apprendre des leçons si claires et souvent si neuves de M. Cumont. L'histoire de la propagation des cultes orientaux à travers l'Empire a été plus d'une fois racontée, mais jamais encore avec une telle sûreté, une telle abondance d'informations de première main. Cultes de Cybèle, de Sérapis et d'Isis, de la déesse Syrienne, mazdéisme, astrologie, magie, toutes ces questions sont mises au point et reliées entre elles par une idée générale fort juste, que M. Cumont a énoncée ainsi dans sa Préface : « Les cultes païens de l'Orient favorisaient le long effort de la société romaine, qui se contenta d'une idolâtrie assez plate, vers des formes plus élevées et plus profondes de la dévotion. » Ce qui caractérise ces « formes plus élevées », est, d'une part, le développement de l'idée de pureté, à la fois rituelle et morale, de l'autre, la précision et l'importance des croyances eschatologiques, très effacées dans le paganisme officiel. Ainsi le paganisme lui-même apparaît à M. Cumont comme le résultat d'une longue évolution qui commença à faire sentir ses effets dès l'époque hellénistique, lors d'un premier contact de la culture grecque avec la théologie barbare. Si le christianisme a des points communs avec le mithriacisme, c'est qu'ils remontent l'un et l'autre, en dernière analyse, aux mêmes conceptions religieuses nées sur le sol de l'Asie. »

SÉANCE DU 8 MARS

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. de Vogüé donne des nouvelles de la mission de M. Clermont-Ganneau en Égypte.

Après un comité secret, le Président annonce que l'Académie vient de nommer M. Henri Kern, professeur honoraire de l'Université de Leyde, à la place d'associé étranger laissée vacante par la mort de M. Ascoli, à Milan.

M. Chavannes donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix Stanislas Julien a décidé de décerner le prix à MM. Aymonier et Cabaton pour leur dictionnaire čam-français, mais en prélevant sur le montant de ce prix une somme de cinq cents francs qui sera attribuée à titre de récompense à M. Lunet de Lajonquière pour son ouvrage intitulé : *Ethnographie du Tonkin septentrional*.

M. Havet montre, par les vers de Plaute et par la prose métrique de Cicéron, que la seconde syllabe est brève dans *peculatus*, tandis qu'elle est longue dans *peculium*. Il explique ensuite *novicius* « nouveau venu » comme venant de *novus* et de *vicus*. *Vicus*, en latin préhistorique, aurait signifié « maison » au sens large (maison patriarcale) comme le grec οἶκος. M. Havet montre enfin que Plaute, à la troisième personne plurielle du parfait, évite en principe la terminaison *ere* devant consonne. Quelquefois il la choisit pour des raisons de métrique. Dans un vers d'*Épidique*, il l'emploie pour parodier une formule juridique. Dans un vers du *Carthaginois*, il semble qu'il l'ait choisie pour donner à son capitaine fanfaron le ton de la tragédie.

M. Edmond Pottier commence la lecture d'un mémoire sur des vases de style mycénien, trouvés en Crète et à Chypre,

acquis par le Musée du Louvre. Il s'applique à interpréter l'ornementation de ces poteries et les idées religieuses qui s'y rattachent, en prenant pour base les découvertes récentes de Crète, d'Égypte, de Chaldée et de Susiane.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France* (Paris, 1906, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel offre ensuite, de la part de M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie : 1° dix-huit brochures japonaises coloriées, représentant des costumes, des étoffes, des personnages anciens ; 2° un exemplaire de la traduction par M. Gaffarel du « De Orbe Novo » de Pierre Martyr d'Anghiera, dont M. le duc de Loubat a facilité la publication ; et de la part de notre confrère, M. le duc de La Trémoïlle, le tome VI de son ouvrage intitulé : *Madame des Ursins et la succession d'Espagne*, fragments de correspondance (Paris, 1907, in-4°).

M. Omont dépose sur le bureau son *Inventaire sommaire des nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1905-1906* (Paris, 1907, in-8° ; extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*).

M. de Vogüé offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. René Dussaud, un volume sur *Les Arabes en Syrie avant l'Islam*.

C'est l'histoire des migrations arabes en Syrie, qui tiennent une si grande place dans le développement des États éphémères, nabatéens, palmyréniens, ghassanides, etc., successivement nés et disparus sur la limite de l'Empire romain et du grand désert de Syrie. M. Dussaud a surtout tiré ses renseignements des inscriptions et principalement des textes safaïtiques dont il a, par ses voyages et ses recherches, tant contribué à augmenter le nombre et à assurer le déchiffrement.

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

« Le Dr John Rhys, principal de Jesus College, ex-professeur de

celtique à l'Université d'Oxford, m'a prié d'offrir de sa part à l'Académie son mémoire intitulé : *The Celtic Inscriptions of France and Italy*. C'est un recueil aussi complet que possible des inscriptions celtiques découvertes jusqu'ici en France et en Italie. L'érudit auteur avait déjà fait paraître plusieurs importants travaux sur les inscriptions celtiques en caractères ogamiques recueillies dans les Iles Britanniques. Le présent mémoire contient quarante-trois numéros. Un recueil analogue avait été publié il y a vingt ans par notre savant confrère M. Whitley Stokes aux pages 42-69 de sa *Celtic Declension*. M. Rhys ajoute onze inscriptions à celles que M. Whitley Stokes avait connues. La plupart de ces onze inscriptions avaient paru postérieurement à la date du recueil de M. Whitley Stokes dans diverses publications, notamment dans le tome XII du *Corpus Inscriptionum latinarum* dont l'auteur est notre confrère M. Otto Hirschfeld. M. Rhys, ne se contentant pas de reproduire la lecture de ses prédécesseurs, a été sur place les vérifier ; il propose un certain nombre de lectures et d'interprétations nouvelles. Nous signalerons par exemple ce que, p. 56, il dit du Mercure de Lezoux (Puy-de-Dôme), aujourd'hui au Musée de Saint-Germain qui s'est tant enrichi sous l'administration de M. Salomon Reinach. Serait-ce bien l'*Esus* des Gaulois? *Teutates horrensque feris altaribus Esus*, a dit Lucain, I, 445. Ce Mercure a deux inscriptions : l'une, *Mercurio augusto sacrum*, a été publiée dans le *C. I. L.*, t. XIII, n° 1514 ; l'autre inscription, passée sous silence dans ce savant recueil, serait une dédicace gauloise à Ésus. »

SÉANCE DU 15 MARS

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret en date du 11 mars, par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection, comme associé étranger, de M. Henri Kern, à Utrecht, en remplacement de M. Ascoli, décédé.

Sur les indications de M. Saint-Clair Baddeley, le savant historien anglais, M. Gauckler, vient de retrouver dans la villa

Sciarra, située à Rome, sur le versant oriental du Janicule, en face de l'Aventin, et appartenant à un riche américain, M. Wurts, les restes du *lucus Furrinæ*, où se tua Caius Gracchus. Les découvertes faites dans cette villa lui ont permis de déterminer l'endroit précis où prit fin la destinée tragique du célèbre tribun. Elles fixent l'emplacement du *lucus Furrinæ* et nous éclairent sur le caractère de cette déesse, nymphe latine, et non pas furie à la manière des Erinnyes grecques. Elles prouvent que ce sanctuaire fut, à l'époque impériale, affecté au culte de divinités syriennes, *Jupiter Keraunios*, *Jupiter Heliopolitanus*, *Adadus*, *Jupiter Maleciabrudis*, ce dernier inconnu jusqu'ici et que M. Gauckler a identifié avec le dieu local (*Malec*) de la ville syrienne de *Iabruda*. Il reste à dégager l'édifice lui-même, dont on retrouverait certainement des vestiges importants en déblayant les couches de terre meubles, qui, en le recouvrant, l'ont préservé. On peut espérer que l'importance des premiers résultats acquis décidera M. Wurts à entreprendre, dans sa belle villa, des fouilles dont le succès est assuré [1].

M. Pottier continue la lecture de son mémoire sur des vases mycéniens de Chypre.

MM. S. Reinach et Hamy présentent quelques observations.

COMMUNICATION

LE BOIS SACRÉ DE LA NYMPHE *FURRINA* ET LE SANCTUAIRE DES DIEUX SYRIENS, AU JANICULE, A ROME, PAR M. PAUL GAUCKLER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Les inscriptions qui font l'objet de cette note m'ont été montrées par M. Welborne Saint-Clair Baddeley, le savant médiéviste anglais, auquel revient le mérite d'en avoir le premier reconnu l'intérêt. Grâce à son obligeante entremise,

1. Voir ci-après.

M. Wurts, le propriétaire actuel de l'ancienne villa Sciarra où ont été trouvés ces textes inédits, m'a fort gracieusement autorisé à les étudier sur place et à en offrir la primeur à l'Académie des inscriptions. Je suis heureux de pouvoir les remercier ici, l'un et l'autre, de leur précieux concours, et je me fais un devoir de reporter sur eux l'honneur des importantes découvertes dont ils ont bien voulu me faciliter la publication [1].

La villa Sciarra s'étend sur le versant oriental du Janicule, en face du mont Aventin, dans un site admirable qui domine immédiatement les bas quartiers du Trastévère, et d'où la vue s'étend au loin sur le panorama de Rome, la campagne et les monts Albains qui l'encadrent. Le parc, silencieux et solitaire comme un bois sacré, étale ses mystérieux ombrages de cèdres et de platanes séculaires, ses massifs de buis aux formes bizarres, ses bosquets touffus que traversent des sentiers sinueux, sur une aire très accidentée qui dévale rapidement vers le Tibre. Un ravin se creuse en son milieu, aboutissant vite à un cirque d'érosion d'une quarantaine de mètres de diamètre, dont les pentes abruptes convergent vers un centre d'affouillement

1. Avant de me signaler les trouvailles de la villa Sciarra, M. Saint-Clair Baddeley les avait annoncées au *Times*, dans une lettre que le journal londonien publia le 15 mars 1907, le jour même où la présente note était communiquée à l'Académie des inscriptions à Paris ; je crois nécessaire d'en reproduire ici le passage essentiel :

« To the Editor of the Times. — Sir, invited by the owners of the late « villa Sciarra (Mr. and Mrs. G. W. Wurtz) to come and examine some « inscribed stones found on a portion of their grounds at a depth of « 16 English feet, an unexpected surprise awaited the writer, which will, « perhaps, enable archaeologists to definitely settle another point in Roman « classical topography. One of these stones, a marble altar (94 cm. × 37 cm.) « decorated with masks of satyrs, birds, garlands and bucranii, bears upon « it an inscription in Greek, showing it to be dedicated by command to « the goddesses Artemis and the Sidonian (Kupris) Venus, and to the « nymphs Furrines... »

M. Saint-Clair Baddeley ne donne pas d'autres détails sur les trouvailles faites dans la propriété Wurts. Il se borne, dans la fin de sa lettre, à reproduire les renseignements que nous fournissent les auteurs anciens sur la déesse *Furrina* et sur son *lucus*, où vint mourir Caius Gracchus.

qui trahit la présence d'une source cachée. Cet hémicycle devait être autrefois plus profond d'une dizaine de mètres : les apports de la montagne l'ont en partie comblé, aveuglant le point d'émergence de la nappe souterraine, qui ne se déverse plus maintenant que par d'invisibles infiltrations, et recouvrant d'une épaisse couche d'alluvions les travaux d'aménagement qui protégeaient certainement la source à l'époque romaine. De cette captation antique dont je n'hésite pas à affirmer l'existence, il ne reste naturellement aucune trace apparente à la surface du sol moderne : mais elle doit exister encore tout entière à 5 ou 6 mètres de profondeur. C'est à ce niveau, en effet, qu'au mois de juillet 1906, en creusant, au centre même de l'hémicycle, les fondations d'une maison de garde, l'on rencontra dans les tranchées un groupe de morceaux d'architecture, de sculptures et d'inscriptions, présentant tous entre eux d'étroits rapports, et qui semblaient être demeurés en place dans les ruines du monument auquel ils appartenaient. Les terrassiers qui défonçaient le sol pour le compte de M. Wurts, alors absent de Rome, n'étaient pas des archéologues ! Ils se contentèrent de retirer de terre les blocs de marbre de Carrare qui leur barraient le passage, gênant l'avancement des travaux, et ne prirent aucun souci d'explorer les régions adjacentes, ni d'élargir le champ des fouilles. Dès que les tranchées eurent atteint le rocher, l'on commença les fondations, et l'on eut vite fait de recouvrir le gisement archéologique dont elles avaient révélé l'existence et la richesse, d'un bâtiment tout neuf, solidement maçonné, et qu'il faudrait commencer par démolir si l'on voulait reprendre l'exploration méthodique du sous-sol.

Les débris antiques, ainsi recueillis par hasard, proviennent d'un édifice qui devait être de dimension restreinte, mais d'une grande élégance. Ils sont tous sculptés avec soin dans des blocs de travertin local, ou de marbre blanc à grain fin, tiré des carrières de Carrare. Leur surface

est recouverte d'une couche de concrétion calcaire, épaisse et résistante, comme si, au moment de l'écroulement de l'édifice, ils avaient été précipités au fond d'un bassin, et avaient séjourné longtemps dans une eau très chargée. La plupart sont de simples morceaux d'architecture : fût de colonne, console, fragments d'entablement richement moulurés. L'un de ces derniers présente, sous une corniche, une inscription dont il ne subsiste plus qu'une lettre à demi brisée, qui paraît être un M. Trois grands linteaux en marbre blanc, polis avec soin sur deux faces adjacentes, les seules qui devaient être visibles, tandis que les deux autres, probablement engagées dans la maçonnerie, ne sont que dégrossies, paraissent provenir du couronnement d'une murette de terrasse ou de bassin polygonal plutôt que d'un épistyle ou d'une architrave, comme l'a supposé M. Gatti, qui a déjà publié l'un d'eux [1]. Tous trois présentent sur l'une des tranches apparentes et polies quelques lettres grecques de hauteur uniforme ($0^{m}\ 055$), disposées d'une manière identique, et se rapportant peut-être à un seul et même texte. Mais il faut remarquer que les mots qu'elles forment sont isolés l'un de l'autre par de larges vides, comme si le linteau sur lequel elles sont gravées avait été masqué de distance en distance par des piliers, ou par des piédestaux appliqués contre la paroi. Voici la description de ces trois fragments :

I° Linteau de marbre blanc, long de $1^{m}\ 80$, haut de $0^{m}\ 22$, épais de $0^{m}\ 30$. Lettres de $0^{m}\ 055$. *Epsilonn* lunaire. Large vide à droite ; point terminal après le mot :

ΠΟΥΛΥΒΟΤϵΙΡΗ· ..πολυβότειρα.

II° Linteau de marbre blanc, long de $2^{m}\ 15$, haut de $0^{m}22$, épais de $0^{m}\ 37$. Lettre de $0^{m}\ 055$. *Epsilonn* et *sigma* lunaires.

1. Gatti, *Notizie degli Scavi*, 1906, p. 248 et suiv.

Point de séparation avant les premières lettres. Larges vides à droite et à gauche :

ΥΚΑΙΤΟΥϹΜЄΝ .Κὰι τοὺς μὲν...

III° Fragment d'un linteau retaillé. La partie supérieure est bombée comme un couvercle de malle. Le bas est coupé en biseau. Longueur, 0ᵐ57 ; hauteur actuelle : 0ᵐ08 ; épaisseur : 0ᵐ30. Hauteur des lettres : 0ᵐ058 :

Θ Υ Η Κ Ο ...θυήκο⌊ος⌉..

Ces trois lambeaux épigraphiques se rapportent à un sanctuaire, comme le prouve la mention d'un sacrificateur (θυήκοος). Ils ne nous apprennent rien de plus.

IV° Beaucoup plus explicite, au contraire, est une autre inscription grecque, qui fut trouvée au-dessus des précédentes, et que M. Gatti a décrite en ces termes dans les *Notizie degli Scavi*[1] :

« *Regione XIV*. — In via Dandolo, al Gianicolo, nella « proprietà *Mussi*[2] — antica villa Sciarra — è stato tro- « vato un lastrone quadrato di marmo, grosso 0ᵐ30, che « misura 1ᵐ16 per ogni lato, e sul quale leggesi, a grandi « caratteri :

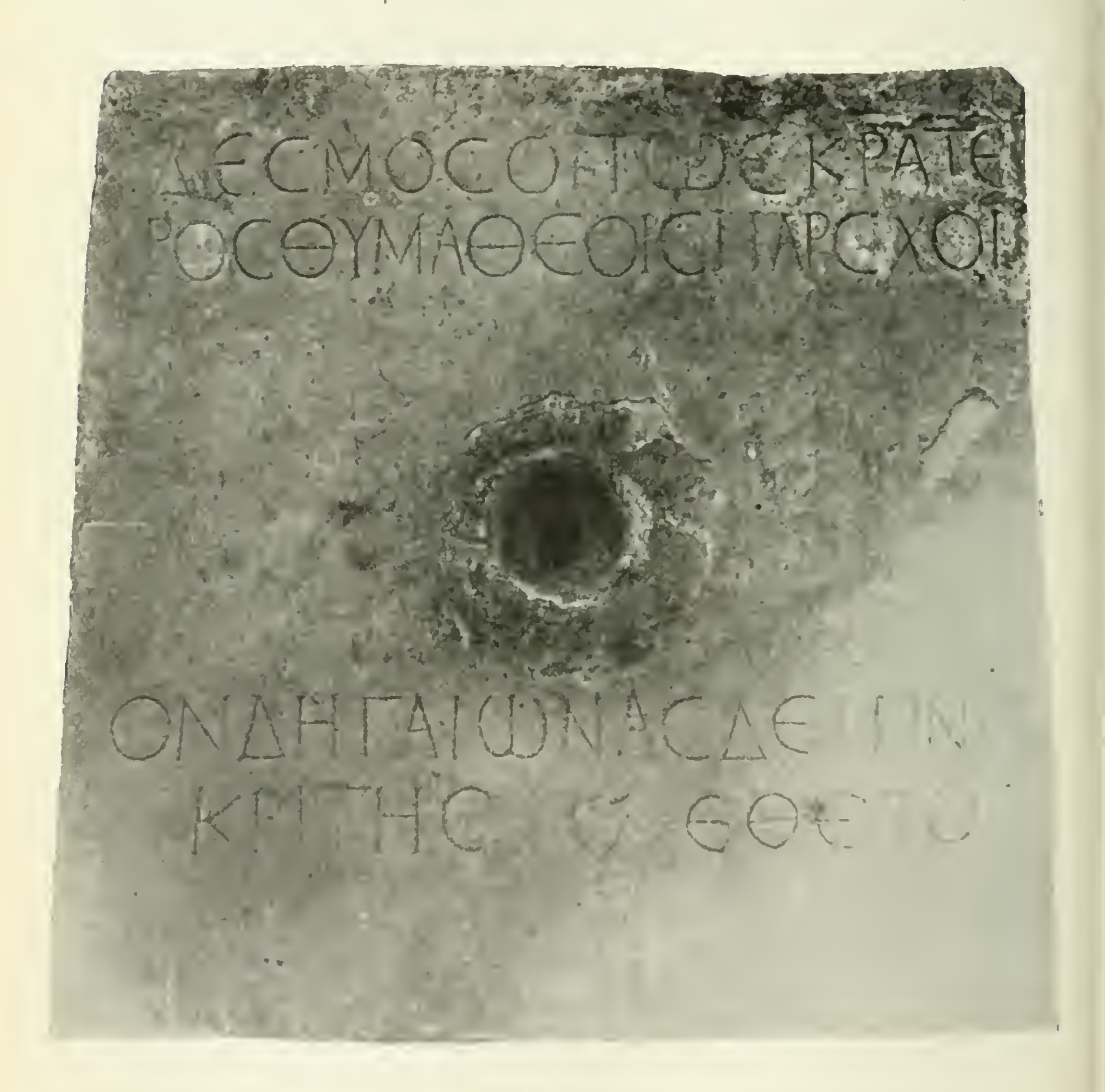
ΔЄϹΜΟϹ ΟΠѠϹ ΜΑ//////////
ΡΟϹ ΘΥΜΑ ΘЄΟΙϹ ΠΑΡΟΧοις
◎
ΟΝ ΔΗ ΓΑΙѠΝΑϹ ΔΕΙΠΝΟ
ΚΡΙΤΗ Ϲ  ЄΘЄΤΟ

« Questo marmo era stato adoperato per fontana, e ha nel « mezzo il foro per il getto dell' acqua. L'iscrizione, assai « corrosa nella parte destra per incrostazioni, allude ad un

1. Cf. Gatti, *ibid.*, p. 248.
2. Lire « Wurts » : il y a évidemment ici une coquille d'imprimerie.

« sacrificio agli dei πάροχοι, che una persona di nomi « Gaionas aveva stabilito doversi fare nei conviti da lui « presieduti. »

L'inscription est gravée en caractères grecs, hauts de 0m065 et très nets, sur un bloc massif de marbre blanc, de



forme carrée, mesurant 1m 20 de côté, et 0m29 de hauteur. Tout autour, sur la tranche, règne une moulure concave, uniforme et très simple. Au milieu, se creuse un trou tronconique mesurant 0m18 de diamètre à l'orifice et 0m06 seulement au fond, s'évasant vers l'extérieur. Le monolithe est

évidé en dessous comme un couvercle, et semble avoir été destiné à dissimuler un massif de blocage, qu'il coiffait, pour ainsi dire. Était-il déposé horizontalement sur le sol, ou, au contraire, dressé verticalement? Dans le premier cas, il eût pu servir de support à une vasque, d'où jaillissait un jet d'eau au centre d'un bassin. Mais la disposition du texte qu'il présente sur sa face principale, semble indiquer plutôt qu'il était appliqué contre un mur, et encadrait une bouche de fontaine qui le traversait en son milieu. J'ai réussi, à l'aide d'une martelette, à débarrasser l'inscription de la couche calcaire qui la dissimulait en partie ; elle doit se lire de la façon suivante :

ΔЄCΜΟC ΟΠΩC ΚΡΑΤЄ
ΡΟC ΘΥΜΑ ΘЄΟΙS ΠΑΡЄΧΟΙ
◎
ΟΝ ΔΗ ΓΑΙΩΝΑC ΔЄΙΠΝΟ
ΚΡΙΤΗC ◎ ЄΘЄΤΟ

Δεσμὸς ὀπῶς κρατερὸς θῦμα θεοῖς παρέχοι, ὅν δὴ Γαιωνᾶς δειπνοκρίτης ἔθετο.

A la fin de la seconde ligne, la barre transversale a été omise au milieu de l'*epsilonn* lunaire, qui est ainsi transformé en *sigma* ; mais je ne crois pas qu'il puisse subsister aucun doute sur une correction qui s'impose.

Il ne s'agit donc nullement dans cette inscription d'un sacrifice offert à d'hypothétiques dieux παρέχοι, dont je ne connais, pour ma part, aucun autre exemple épigraphique ; c'est tout simplement la dédicace d'une fontaine qui fut captée et aménagée par un personnage nommé *Gaionas*, pour les besoins du culte d'un sanctuaire construit à cet endroit. Elle se compose de deux pentamètres, de prosodie correcte, mais de syntaxe embrouillée, et d'une concision qui nuit à leur clarté ; ni pires ni meilleurs en somme que les épigrammes analogues que l'on trouve dans l'Anthologie, et tels qu'on pouvait les attendre d'un Levantin, écrivant en grec à Rome, à la fin du second siècle de notre ère.

Ce *Gaionas* nous était déjà connu par d'autres inscriptions romaines. Voici son épitaphe bilingue, en vers grecs encadrés de formules latines, qui fut découverte à Rome, il y a une trentaine d'années[1] : *D*(*is*) *M*(*anibus*) *s*(*acrum*). Ἐνθάδε Γαιωνᾶς, ὃς κίστιβερ ἦν ποτε Ῥώμης, καὶ δείπνοις κρείνας πολλὰ μετ' εὐφροσύνης, κ[ε]ῖμαι τῷ θανάτῳ μηδὲν ὀφειλόμενος : *Gaionas animula*.

S'il faut en croire M. Hirschfeld[2], dont je n'hésite pas, pour ma part, à adopter la conjecture, c'est à ce même *Gaionas* qu'il faut attribuer la dédicace suivante[3], gravée sur un petit autel cylindrique en marbre blanc qui fut découvert autrefois au Trastévère, dans le voisinage immédiat de la villa Sciarra, et qui est actuellement conservé au musée du Capitole : *I*(*ovi*) *o*(*ptimo*) *m*(*aximo*) | *Heliopolitano* | Κομμόδῳ, | ἀνδρὶ | βασιλικ[ωτάτῳ], || ἀσπιστῇ [τῆς] οἰκουμ[ένης]. | *Imp. Caes*(*ari*) *M. Aur. Commodo* | *Antonino Pio* [*Felici Aug*(*usto*)] *Sarm. Germanic*[*o*] || *trib. pot. X*[*I*], *imp. VIII*, *cos. V.*, *p. p.* || . *M. Antonius*, *M. f*(*ilius*), *Gai*[*onas*...] *Claud*(*ialis*) *Aug*(*ustalis*)?. .. | , *Cistiber*, *dedic*(*avit*) | *U*(*rbis*) *c*(*onditae*) *a*(*nno*) *DCCCCXXXIX Imp. Commodo* [*Antoni*]*no Pio* || *Felice Aug. V*, *M'. Acil. Glabrione* | *II cos* | *III K. Dec.*

Ce texte est exactement daté du 19 novembre 186, sous le règne de l'empereur Commode, alors consul pour la cinquième fois. L'inscription, gravée en caractères menus et peu profonds, semble avoir été usée par le frottement incessant et prolongé d'un jet d'eau. Les lignes 11 et 12, les plus importantes pour nous, sont malheureusement aussi les plus effacées ; la lecture donnée d'abord par le *Corpus* (tome VI, première partie, n° 420), pour la ligne 11 :

M·ANTONIVS·M·F·GAI//////A

1. *C.I.L.*, VI, 32316. — Kaibel, *C.G.S.I.*, 1512. — *Inscr. graecae ad res romanas pertinentes*, p. 89, n° 235.

2. Hirschfeld, *Hermes*, XXIV, p. 107.

3. *C.I.L.*, VI, 420 et 30764 ; Kaibel, *I.G.S.I.*, 985 ; *I.G. ad R.R.*, p. 33, n° 70.

avait été rectifiée ensuite par M. Huelsen de la façon suivante (VI, 4e partie, n° 30764) :

M·ANTONIVS·MEGA ////////

J'ai revu moi-même ce texte avec une extrême attention, et j'ai pu me convaincre de la parfaite exactitude de la première leçon du *Corpus*. Il y a très nettement sur le marbre les lettres M·F·GAI..., mais l'on ne peut rien distinguer de certain à la fin de la ligne. D'autre part, le titre si particulier de *Cistiber*[1] que porte le dédicant, et que mentionne également l'épitaphe de *Gaionas*; les fonctions, aussi rares, de δειπνοκρίτης que lui attribue l'inscription de la villa Sciarra et qui correspondent exactement au δείπνοις κρείνας de cette même épitaphe, nous permettent d'affirmer que ces trois textes se rapportent à la même personne. En outre, l'autel à *Jupiter Heliopolitanus* conservé au musée du Capitole présente de si curieux rapports, comme dimension, matière et facture, avec les bases consacrées aux dieux syriens de la villa Sciarra, que je suis convaincu qu'il provient du même endroit et appartenait au même sanctuaire.

Il en résulte donc que l'on peut dater de la fin du second siècle les travaux d'aménagement de la source que *Gaionas* mit à contribution, pour fournir l'eau lustrale nécessaire aux sacrifices offerts aux dieux dans le sanctuaire voisin, lequel remonte sans doute à peu près à la même époque.

Quelles étaient ces divinités? La dédicace à *Jupiter Heliopolitanus* nous en a déjà fait connaître une, le prête-nom romain du Baal syrien de la ville du Soleil. Des trois autres inscriptions se rapportant au même dieu qui ont été jusqu'ici découvertes à Rome, l'une a été trouvée sur la voie Nomentane, à un kilomètre de la ville : elle est gravée sur un autel consacré à *Jupiter Heliopolitanus* par un détachement de soldats Ituréens[2], et n'a aucun rapport avec

1. Sur les fonctions du *Cistiber*, cf. De Ruggiero, *Dizion. epigraf.*, au mot.

2. *C. I. L.*, VI, 421.

notre texte. Mais les deux autres proviennent certainement du Trastévère, et selon toute apparence du sanctuaire même de la villa Sciarra. C'est d'abord la dédicace à *Jupiter Heliopolitanus* et au *Genius Forinarum* qui fut, dit-on, trouvée dans le voisinage de l'église San Chrysogono, et sur laquelle j'aurai à revenir dans la suite de cet article[1]; puis un cippe de marbre blanc découvert en 1803, tout à fait dans la même région « *ad caput aquae Alseatinae* » près de l'église de Saint-Cosmas[2]. Cet autel, orné d'une figure de la *dea Syria* debout entre deux lions, est gravé d'une dédicace à *Jupiter o(ptimus) M(aximus) H(eliopolitanus), conservator imperii do(mini) n(ostri) Gordiani.*

Ces deux inscriptions sont du même style, et à peu près de la même époque que le texte bilingue daté du 19 novembre 186.

V° Les autres dédicaces, découvertes l'an dernier dans la villa Sciarra, se rapportent également à des dieux syriens. L'une d'elles est gravée sur un petit autel en marbre blanc, haut de 0 m 55, large à la table de 0 m 38 et au dé de 0 m 30 seulement, épais à la table de 0 m 26 et au dé de 0 m 24, sculpté sur trois de ses faces, tandis que la quatrième, qui était adossée, n'est que sommairement dégrossie. La table est surmontée de deux rouleaux qui garnissent les faces latérales. Le dé présente en avant l'inscription suivante, en caractères hauts de 0 m 022, avec *epsilons* lunaires :

ΘΕΩ ΑΔΑ
ΔΩ ΑΝΕΘΗ

L'inscription semble inachevée. Le bas du cadre reste vide. Il y manque le nom du dédicant qui devait y être gravé.

Sur le côté droit de l'autel, apparaît la patère rituelle,

1. *C. I. L.*, VI, 422.
2. *C. I. L.*, VI, 423; cf. *add.* p. 3005; Lanciani F.V.R., pl. 33, rectifié par Huelsen. *Topographie der Stadt Rom in Alterthum* von H. Jordan, 1907, p. 643, en note. La villa Crescenzi, d'où provient ce texte, était placée immédiatement au dessous de la villa Sciarra, vers le Tibre.

entre les deux lignes de l'inscription suivante, gravée en lettres de 0 m 02 à 0 m 03 :

ΘΕΩ ΑΔΑΔΩ
(patère)
ΛΙΒΑΝΕΩΤΗ

Sur le côté gauche est figurée l'aiguière à libations, correspondant à la patère, entre les deux lignes d'une autre dédicace du même genre.

ΘΕΩ ΑΔΑΔΩ
(aiguière)
ΑΚΡΟΡΕΙΤΗ

Ce dieu 'Αδαδός[1], déjà connu par d'autres dédicaces grecques qu'a bien voulu m'indiquer M. Clermont-Ganneau[2], est le dieu solaire, le roi des dieux[3] dont prétendait descendre une dynastie de princes syriens[4] qui se faisaient appeler *Ben-Hadat*. Il a donné son nom à deux villes sémitiques, l'une en Pisidie[5], 'Αδαδάτηαι 'Οδάδα, l'autre en Cœlésyrie, au nord-est de Palmyre, sur la route militaire conduisant à Sura sur l'Euphrate[6]. Notre texte nous apprend que *Hadad* était l'objet d'un culte spécial dans le Liban[7], et aussi dans une

1. Macrob., *Sat.*, I, 23, 17 suiv.; Pline, *H. N.*, XXXVII, 186.

2. Cf. Dussaud, Mission en Syrie, *Nouv. arch. des Miss.*, X, 1902, p. 642, n° 5, à Khabab : Doublet, *Bull. Corr. Hell.*, 1892, p. 161, n° 21 à Délos. — Voir tous les textes concernant *Hadad* dans Movers, *Phönizier*, I. 196 et II, 1, 513. Cf. aussi Preller, *Roemische Mythologie*, II, p. 403 et note 2.

3. Philon de Byblos, frgmt 24, cité par Eusèbe, *Praep. evang.*, X, 38. Cf. *F. H. G.*, 309.

4. Nicolas de Damas, frgmt 31 d'après Joseph, *Antiq. Jud.*, VII, 100. — Cf. *F. H. G.*, III, 373.

5. Ptolémée, V, 15, 24. *Notitia Dignitatum*, éd. Orelli, XXXIII, 19.

6. Ptolémée, V, 5, 8; Strabon, XII, 570; Conc. Const., III, 676; Hierokl., p. 674.

7. Comparez au Baal du Liban et aussi à cette Tanit du Liban que nous a fait connaître une dédicace punique de Carthage. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1898, p. 100, 235 et suiv.

autre région montagneuse désignée sous le nom d'*Acrorite*, et qui reste à identifier. Il ne peut sans doute être question ici de l'*Acroreia* hellénique d'Élide, et Ἄδαδος ἀκρωρείτης ne semble pas pouvoir être identifié avec la divinité qu'au dire d'Apollodore, cité par Étienne de Byzance [1], les habitants de Sicyone adoraient sous la même épithète géographique, tandis que les citoyens de Métaponte lui donnaient le surnom d'Ἐρίφιος : Ἀκρώρεια, ἄκρον ὄρους· ἐν ᾧ οἱ οἰκοῦντες Ἀκρωρεῖται. Οὕτω δὲ παρὰ Σικυωνίοις ἐτιμᾶτο. Ἐκαλεῖτο μὲν παρὰ Σικυωνίοις Ἀκρωρείτης, παρὰ δὲ Μεταποντίνοις Ἐρίφιος· Ἀπολλόδωρος φησιν. Remarquons toutefois que rien n'autorise à identifier l' Ἀκρωρείτης Sicyonien avec Dionysos, comme l'a conjecturé Casaubon, d'après une interpolation introduite sans raison dans le texte d'Apollodore.

Peut-être cet Ἄδαδος ἀκροορείτης représente-t-il le dieu hermaphrodite que, d'après Hesychius [2], l'on adorait sous le nom d' Ἀδαδοῦς dans le massif montagneux de Phrygie, c'est-à-dire non loin de la ville pisidienne d' Ἀδαδάτη?

VIº Un autre autel, mutilé au sommet, et mesurant 0 m 60 de hauteur, sur 0 m 43 de largeur et 0 m 33 d'épaisseur au dé, présente sur les côtés l'aiguière et la patère rituelles, et sur la face principale, dans un cadre carré mesurant 0 m 34 de côté, la dédicace suivante que recouvrait un épais dépôt calcaire, et qui est assez difficile à lire, les lettres, de médiocre hauteur (0 m 02 à 0 m 03) étant très effacées.

Je crois cependant pouvoir certifier l'exactitude de ma lecture, que j'ai revue plusieurs fois sur la pierre.

SAC · AVG ·
IOVI · MALECIABRVDI ·
M · OPPIVS · ACROECVS
ET · T · SESTIVS · AGATHANGE
///////////////

1. Cf. Pausanias, II, 7, 5.
2. Hesychius, *sub verb.* Ἀδαδοῦς.

Sac(rum) Aug(usto) Jovi Maleciabrudi. M. Oppius Agroecus et T. Sestius Agathange[lus d(onum) d(ederunt)].

A la suite de la dédicace, il y avait peut-être encore quelques caractères formant le début d'une cinquième ligne, qu'a fait disparaître une fissure transversale de la pierre. En tous cas, la fin de cette cinquième ligne hypothétique reste vide, ainsi que toute la moitié inférieure du cadre. A en juger par leur *cognomen*, les deux dédicants sont d'origine hellénique. Le *nomen* du second est *Sestius* ou *Sextius*. L'S du milieu du nom n'est pas certain, bien que la boucle supérieure de la lettre me paraisse très nette.

Ce *Jupiter Maleciabrudis* est inédit. Mais il rentre évidemment dans la série des *Malek*, ou dieux rois, syriens. C'est le *Malek* de *Jabruda*, comme *Jupiter Heliopolitanus* est le *Malek d'Héliopolis*, de l'autre côté de l'anti-Liban, comme *Malecbal* est le *Malek* par excellence.

Ce dernier, auquel les habitants de Palmyre avaient voué une dévotion particulière, est mentionné sur plusieurs dédicaces romaines découvertes, elles aussi, dans le voisinage de la villa Sciarra. L'une d'elles, en latin et en grec, se rapporte à un temple élevé, dans la première moitié du IIIe siècle de notre ère, en l'honneur du dieu *Belus*-Μαλαχβῆλος par un certain *G. Licinius N*... et un Palmyrénien du nom d'*Héliodore*[1]. Ce dernier dédia, en l'an 547 de l'ère séleucide (235 de notre ère), une autre inscription votive, aujourd'hui conservée au musée du Capitole, à *Aglibolos* et à *Malachbelos*, qu'il appelle θεοὶ πατρῷοι[2] : Ἀγλιβώλῳ καὶ Μαλαχβήλῳ, πατρώοις Θεοῖς, καὶ τὸ σίγνον ἀργυροῦν σὺν παντὶ κόσμῳ ἀνέθηκε Γ. Αὐρ(ήλιος) Ἡλιόδωρος Ἀντιόχου Ἀδριανὸς Παλμυρηνὸς, ἐκ τῶν ἰδίων, ὑπὲρ σωτηρίας αὐτοῦ καὶ τοῦ συμβίου καὶ τῶν τέκνων ἔτους ζ̄·Μ̄·Φ̄· μηνὸς περιτίου. Enfin une inscription bilingue, rédigée en latin et palmyrénien, s'adresse au

1. *C.I.L.*, VI, 51 = *C.I.G. ad R. R.*, I, p. 27, nº 44.
2. *C. I. G.*, 6015, tome III, p. 824, et *I. G. ad R. R.*, I, p. 27, nº 45.

Soleil, qu'elle nomme en latin, *Soli Sanctissimo*, et en palmyrénien *Malachbelos*, et qu'elle associe aux dieux de Palmyre. Elle est gravée sur un autel trouvé aussi au Trastévère dans le jardin Mattei, dès le xve siècle, et également conservé aujourd'hui au Musée du Capitole [1].

Jupiter Malec-Jabrudis est un proche parent de ce Malachbel qu'on adorait à côté de lui au Trastévère. Son étrange surnom, dont la forme exotique surprend de prime abord, s'explique tout naturellement dès qu'on le décompose en ses éléments essentiels. Le Baal de *Jabruda* devait avoir sa place marquée auprès de ceux d'Héliopolis, de Damas et de Palmyre dans le Panthéon des dieux Syriens.

VII° De tous les monuments épigraphiques qui viennent de nous révéler l'existence de ce sanctuaire, le plus intéressant est un autel en marbre blanc, ciselé avec art, et fort bien conservé. Ses dimensions sont restreintes. Sa hauteur totale n'atteint que 0 m 92 ; la hauteur du dé 0 m 57. La table est large de 0 m 37 et épaisse de 0 m 30 ; le dé mesure 0 m 30 sur 0 m 26. L'autel est orné de figures et ornements en relief sur trois de ses faces : la quatrième, qui devait être appliquée contre un mur, est tout unie.

La table est surmontée d'une volute ionique renversée, formant une sorte de fronton arrondi, qu'encadrent, en guise d'acrotères, deux rouleaux, fleuronnés sur la tranche et ceints d'une boucle médiane, qui couronnent de leurs bourrelets les faces latérales de l'autel. Dans le fronton est figurée une couronne de lauriers à lemnisques formant de larges festons.

Le dé est surchargé d'ornements en relief, que l'on retrouve, groupés de la même façon, sur nombre de monuments analogues, mais dont le symbolisme voulu rachète

1. *C. I. L.*, VI, 710 = 30817. Cf. Jordan-Huelsen, *ibid.*, III, p. 646, note 64. Preller, *ibid.*, p. 404, note 1. Cf. aussi une autre dédicace romaine *deo Soli Malachibelo* : *C. I. L.*, VI, 31036.

ici l'habituelle banalité[1]. Deux aigles aux ailes éployées occupent les angles de la face principale, au-dessous de deux masques barbus et cornus de Jupiter Hammon qui encadrent la dédicace. A ces masques correspondent en arrière, à la même hauteur, deux bucrânes couronnés de perles. Aux cornes des quatre mascarons sont suspendues de lourdes guirlandes de feuilles et de baies de laurier, que maintiennent de larges rubans se terminant par des lacets et des globules. Elles sont disposées sur les trois faces de l'autel avec une parfaite symétrie, et les figures qu'elles encadrent se correspondent avec une égale précision de part et d'autre du motif central. Sur le côté droit, au-dessus de la guirlande, apparaît l'aiguière rituelle, qui surmonte un oiseau à bec fin et longue queue becquetant les baies de laurier; sur le côté gauche, la patère, surmontant deux oiseaux renversés dont l'un picore la guirlande, tandis que l'autre épluche la tête du premier. Au-dessous de la guirlande est figurée à droite une pie becquetant l'un des globules attachés aux bouts du ruban ; à gauche, un autre oiseau occupé de même. Un troisième oiseau analogue garnit le bas inférieur de la face principale, tandis qu'au-dessus de la guirlande et au centre, la place d'honneur est réservée à une belle tête de Méduse à physionomie douce et calme. Enfin au sommet apparaît la dédicace, dans un cadre à mouluration, très saillant, mesurant 0^{m} 20 de haut sur 0^{m} 14 de large. Rédigée en grec, elle est gravée en jolis caractères, à ε et ϲ lunaires, hauts de 0^{m} 02 à 0^{m} 11 :

ΔΙΙ
ΚΕΡΑΥΝΙΩ

1. Ornementation identique sur de nombreux monuments funéraires, notamment l'autel, mal décrit au *Corpus*, VI, 10361, qui est conservé au musée du Capitole, et diverses urnes cinéraires en marbre, par exemple, *C. I. L.*, VI, 27194. Cf. aussi, au Musée du Vatican, le grand autel funéraire anonyme avec tête de Méduse n° 154 ; le cippe de *L. Volusius Phaedrus* avec tête de Méduse également ; et les cippes décrits au *Corpus* sous les numéros 11801, 19123, 21563, 22428, etc.

ΑΡΤΕΜΙϹ
ΗΚΑΙΣΙΔΩΝΙΑ
ΚΥΠΡΙΑ
ΕΞΕΠΙΤΑΓΗϹ
ΑΝΕΘΗΚΕΝ
ΚΑΙ ΝΥΝΦΕϹ (*sic*)
ΦΟΡΡΙΝΕϹ (*sic*)



L'autel a donc été consacré à *Zeus Keraunios* et aux *Nymphae Forrinae* par une Phénicienne de Chypre, une certaine Artémis, dite la Sidonienne.

Ce *Zeus Keraunios*, dont le nom apparaît pour la première fois sur une inscription de Rome, n'est autre que le *Jupiter-corniger Ammon* du Panthéon gréco-romain, le *Baal Karnaïm* des Phéniciens, celui dont les Africains d'aujourd'hui conservent encore le souvenir sous le nom de *Bou Kourneïn* : le Seigneur aux deux cornes [1].

Les deux masques à cornes de bélier qui encadrent la dédicace représentent le dieu lui-même ; les aigles, son oiseau favori [2] ; les têtes de taureau, la victime qu'on lui offrait en sacrifice ; l'aiguière et la patère, les instruments du culte.

Par contre, la tête de Méduse symbolise les nymphes *Forrinae*, assimilées aux *Fouriae* grecques [3]. Les oiseaux qui garnissent le bord de l'autel sont les hôtes attitrés des bosquets sacrés entourant les nymphées.

Il y a donc lieu de distinguer dans cet ex-voto deux éléments très différents et en quelque sorte opposés. L'un tout à fait exotique, de tradition hellénistique et phénicienne, concerne un culte oriental, d'importation récente, dans la Rome impériale du second siècle de notre ère. L'autre, au contraire, purement romain, nous reporte aux plus lointaines origines de la Ville Éternelle, et s'adresse à une de ces divinités locales qu'adoraient sur les bords du Tibre les contemporains de Romulus.

Cette même antinomie se retrouve sur un autre ex-voto du même genre auquel j'ai déjà fait allusion, une base de

1. Cf. Toutain, le sanctuaire de *Saturnus Balcanarensis* au Bou Kourneïn, *Mélanges de Rome*, 1892, p. 3 et suiv., p. 102 et suiv., et pl. I à IV.

2. Comparez à une dédicace trouvée tout près de la villa Sciarra, dans le jardin Mattei : *Aquila Soli Alagabalo. Julius Balbillus.*

3. Il y a lieu de remarquer que le Régionnaire mentionne l'existence, dans la même région, d'un monument nommé *Caput Gorgonis*. Cf. Jordan-Huelsen, *l. c.*, p. 647.

statue en marbre blanc, qui fut trouvée dans la même région du Trastévère sinon au même endroit, et qui est aujourd'hui conservée dans le jardin de la *Pigna* au musée du Vatican :

J(ovi) o(ptimo) m(aximo) H(eliopolitano) Aug(usto) sacr(um), Genio Forinarum et cultoribus hujus loci, Terentia Nice cum Terentio Damarione filio, sacerdote, et Terentio Damarione, jun(iore), et Fonteio Onesimo, filio sacrorum, signum et basim voto suscepto de suo posuit, lustro ejusdem Damarionis[1].

Cette dédicace associe, elle aussi, un dieu syrien, le Baal d'Héliopolis, à des divinités d'apparence toute latine, les *Forinae*. Malgré une légère différence d'orthographe, le non redoublement de l'*R*, auquel Mommsen eut le tort d'attacher trop d'importance en commentant ce texte[2], ces *Forinae* doivent évidemment être identifiées avec les nymphes Φορρειναι de notre dédicace[3]. Elles portent le nom de l'archaïque déesse FVRRINA dont le nom apparaît dans le vieux calendrier romain, qui avait son prêtre spécial le *flamen Furrinalis* et que l'on fêtait chaque année le 25 juillet, le jour des *Furrinalia*[4]. Qu'était-ce au juste que cette divinité qui semble d'origine purement italique? Nous en savons fort peu de choses, et les Romains eux-mêmes n'étaient

1. *C. I. L.*, VI, 422.

2. Mommsen, *C. I. L.*, I, p. 398, à propos des *Furrinalia*. *Vide contra* Preller, *Roemische Mythologie*, II, p. 70, note 1. Le mot est orthographié avec un seul *R* dans un passage d'une lettre de Cicéron à son frère Quintus, où il détermine l'emplacement d'une localité hors de Rome par rapport à un sanctuaire de *Furrina*, vers Satricum, sur la voie appienne : Cicero, *ad Quint. fratr.*, III, 1, 4, *ab eo ponticulo qui est ad Furinae, Satricum versus*.

3. L'inscription publiée au *Corpus*, VI, 10200, qui mentionne un *lanista ab ara Forinarum*, est un faux de Ligorio, ainsi que l'a démontré M. Huelsen dans un article des *Roemische Mittheilungen*, 1895, p. 293. Cf. Jordan-Huelsen, *Topographie der Stadt Rom*, III, p. 626, note 8 de la page précédente.

4. *C. I. L.*, I, p. 298, *Fasti Pinciani*, et p. 398 (Mommsen). Varro, *de ling. latin.*, VI, 3, 17.

guère mieux renseignés que nous! Dès le temps de Varron [1] elle était fort oubliée. Seuls, quelques grammairiens s'occupaient encore du nom de *Furrina*, par simple curiosité philologique, et pour en rechercher l'étymologie [2]. La manie hellénisante qui sévissait alors sur l'érudition romaine les entraîna sur une fausse piste. Cicéron n'hésite pas à assimiler la déesse romaine à une Furie grecque : *cur non Eumenides? quae si deae sunt, quarum.... apud nos, ut ego interpretor, lucus Furinae, Furiae deae sunt* [3]. Puis, comme il y avait *des* Furies, l'on fit, par analogie, passer *Furrina* du singulier au pluriel, et l'on imagina des *Furrinae* proches parentes des Érinnyes et des Euménides. C'est ainsi qu'en s'appuyant sur une étymologie arbitraire, l'on arriva à fausser entièrement le caractère de la déesse.

Abandonnée de ses fidèles, ayant perdu jusqu'à son individualité propre, *Furrina* conservait pourtant encore, aux derniers temps de la République, un sanctuaire spécial auquel son nom restait attaché : le *lucus Furrinae*. C'était un bois sacré, situé au delà du Tibre [4], dans une région alors fort solitaire. Il devait être peu fréquenté. Aucun auteur n'a pris la peine de le décrire, ni même d'en fixer l'emplacement exact. Nous en ignorerions sans doute l'existence, si le hasard n'en avait fait le théâtre d'un événement tragique qui lui donna tout à coup une importance inattendue et le fit entrer dans l'histoire.

C'est là, en effet, qu'en l'année 121 avant notre ère,

1. Varro, *ibid. : nunc vix nomen notum paucis.*

2. Pour l'étymologie du mot que Varron renonçait à expliquer (Varro, *ibid.*, V, 84 et VII, 45), cf. Preller, *Roemische Mythologie*, II, p. 70, note 5 de la page précédente. N'y aurait-il pas lieu de rapprocher ce nom de celui de *Feronia* avec lequel il présente tant de rapports? Il me paraît bien vraisemblable qu'ils se rattachent tous deux à la même racine italique.

3. Cicero, *De natura deorum*, III, 18, 46, cf. Martianus Capella, II, § 164, 218 : *Fura Furinaque et mater Mania.* Plutarque, *Caius Gracchus*, 17 : ἄλσος Ἐρινύων.

4. Cf. Aurelius Victor, *de viris illustr.*, 65.

Caius Gracchus, vaincu et poursuivi par les bandes d'Opimius, vint chercher un dernier refuge. Les détails circonstanciés que ses biographes grecs et latins[1] nous donnent sur l'itinéraire de sa fuite nous permettent de suivre pas à pas, dans sa course éperdue, le tribun aux abois. Après avoir refusé d'obéir à la sommation du consul Opimius qui le citait devant le Sénat, Caius Gracchus s'était retranché avec ses partisans en armes sur le mont Aventin, dans le temple de Diane[2]. C'est là qu'il livra un combat désespéré aux troupes du consul. Vaincu et sur le point d'être forcé, le tribun se retira d'abord dans le temple de Minerve[3], puis, de là, dans le sanctuaire de la Lune, d'où il ne put s'échapper que par une fenêtre[4]. En sautant, il se donna une entorse qui le mit à la merci de ses ennemis. Il eut cependant encore la force de franchir la *Porta Trigemina*[5] et de passer le Tibre sur le pont *Sublicius*[6], où ses amis se firent tuer pour protéger sa retraite. Courant toujours droit devant lui, il atteignit enfin le bois sacré des Érinnyes, le *lucus Furrinae*[7], peu éloigné du fleuve[8]. C'est là qu'à bout de forces, et prêt d'être rejoint, il se fit égorger par son esclave Philocrate : ἐπέκειντο γὰρ ἐγγὺς οἱ διώκοντες. Ὁ δὲ φθάνει μικρὸν εἰς ἱερὸν ἄλσος Ἐρινύων καταφυγών, κἀκεῖ διαφθείρεται, τοῦ Φιλοκράτους ἀνελόντος ἐκεῖνον, εἶτα ἑαυτὸν ἐπισφάξαντος[9].

Il suffit d'un coup d'œil jeté depuis la villa Sciarra sur

1. Aurelius Victor, *De viris illustr.*, 65; Plutarque, *C. Gracchus*, 16; Valère-Maxime, IV, 7, 2; Appien, *De bello civ.*, I, 26. Cf. Jordan-Huelsen, *Topographie der Stadt Rom*, III, p. 160, note 26, avec la bibliographie des ouvrages modernes. Ajouter Merlin, *L'Aventin*, p. 254.

2. Plutarque, *ibid.*, Appien, *ibid.*, Orose, V, 12, 6.

3. Orose, *ibid.*

4. Aurelius Victor, *ibid.*, Orose, *ibid.*

5. Valère-Maxime, IV, 7, 2.

6. Aurelius Victor, *ibid.*

7. Plutarque, *ibid.*, Aurelius Victor, *ibid.*: *in lucum Furinae pervenit.*

8. C'est ce qui ressort nettement du texte d'Orose : *aegre ad pontem Sublicium pervenit, ubi ne vivus caperetur, cervicem servo suo praebuit.*

9. Plutarque, *ibid.*

le panorama où s'étale à nos yeux tout l'itinéraire de C. Gracchus, pour se rendre compte que le ravin qu'elle entoure est le seul emplacement qui puisse convenir au *lucus Furrinae*, tel que les textes de Plutarque, d'Orose et d'Aurelius Victor le localisent. Le bois sacré ombrageait les pentes du cirque d'érosion qui entourait la source, et qui, beaucoup plus escarpé autrefois qu'aujourd'hui, devait former un cul-de-sac sans autre issue que la porte d'accès. Caius Gracchus s'y trouva pris au piège. Une fois entré dans le nymphée, il ne pouvait plus s'échapper, et c'est pourquoi il se tua.

Cette fin tragique, survenue dans son sanctuaire, n'était pas de nature à rendre à *Furrina* la faveur des Romains! Pour peu qu'ils fussent superstitieux — et l'on sait s'ils l'étaient de reste — ils devaient considérer son *lucus* comme un de ces lieux néfastes, d'où l'on s'écartait avec soin, un endroit maudit voué aux puissances infernales. De là, sans doute, le succès de la fausse étymologie qui transforma la nymphe en Furie. L'hypothèse flattait la superstition populaire: elle l'adopta comme un dogme.

Mais tandis que le *lucus* abandonné restait désert, un faubourg populeux grandissait alentour. Une nouvelle Rome croissait au Trastévère, véritable Cosmopolis! Des bords les plus lointains de la Méditerranée asservie, les paquebots chargés de passagers, qui venaient s'arrêter le long des quais du Tibre, lui amenaient sans cesse de nouveaux immigrants; et ceux-ci, après avoir trouvé dans quelque auberge un abri provisoire à deux pas du débarcadère, s'installaient à demeure dans les bas quartiers avoisinant le port. C'étaient surtout des Levantins, des Juifs [1], des Phéniciens, des Syriens de

1. Sur le Ghetto du Trastévère au temps d'Auguste, cf. Philo, ad *Gaium* 23 Mang., II, p. 568 : τὴν πέραν τοῦ Τιβέρεως ποταμοῦ μεγάλην τῆς Ῥώμης ἀποτομήν, ἣν οὐκ ἠγνόει κατεχομένην καὶ οἰκουμένην πρὸς Ἰουδαίων. Ces Juifs avaient leur synagogue au pied du Janicule, leurs catacombes près de la *Porta Portese*. Cf. Bosio, *R. S.*, p. 152 et suiv., *Nuovo Bullet. di arch. crist.*, 1904, p. 271, et 1905, p. 306. Cf. Jordan-Huelsen, *Topographie*, III, p. 628, note 17, avec la bibliographie.

Palmyre, d'Apamée, d'Héliopolis[1]. Transportés brusquement de l'Orient à Rome, ils avaient changé de milieu, sans avoir eu le temps de modifier leurs habitudes. Ils conservaient leur cachet exotique, leur costume, leur langue, leurs dieux. Au temps des Antonins et des Sévères, tout le Panthéon syrien avait élu domicile à Rome. *Belos*[2], *Malachbelos*[3], *Beheleparos*[4], *Aglibolos*[5], *Jaribolos*[6], *Astarté*[7], *Adados*[8], *Alagabalos*[9], *Jupiter Sabazius*[10], *Jupiter Damascenus*[11], *Jupiter Heliopolitanus*[12], *Jupiter Maleciabrudis*[13], *Jupiter Hammon*[14] et ses prête-nom grec et latin *Zeus Keraunios*[15] et *Silvanus*[16], la *dea Suria*[17], le *Sol*

1. *Corpus I. G. ad R. R.*, I, p. 57, n° 132. Dans les catacombes de San-Pancrazio, l'on vient de découvrir plusieurs épitaphes d'Apaméens.

2. *C. I. L.*, VI, 50 et 51 = Kaibel, *I. G. S. I.*, 969 = *I. G. ad R. R.*, I, p. 26, n° 43, p. 27, n° 44; *ibid.*, p. 27, n° 46 = Kaibel, *I. G. S. I.*, 972.

3. *C. I. L.*, *ibid.*, 51 = *I. G. ad R. R.*, *ibid.*, 44; *C. I. G.*, III, 6015 et p. 524 = *I. G.* ad *R. R.*, I, p. 27, n° 45.

4. *C. I. L.*, VI, 30934, *via Portuense prope Pozzo Pantaleo*, c'est-à-dire à 4 kilomètres environ de la porte Portese.

5. *C. I. G.*, III, 6015 et p. 824 = *I. G. ad R. R.*, I, p. 27, n° 45.

6. Kaibel, *I. G. S. I.*, 972 = *I. G. ad R. R.*, I, p. 27, n° 46.

7. *Ibid.*

8. Voir plus haut la dédicace n° IV.

9. *C. I. L.*, VI, 708.

10. *C. I. L.*, VI, 429 et 430. Cf. aussi la dédicace gravée sur une main de bronze qui rappelle les ex-votos du même métal trouvés en 1720 dans la villa Sciarra : Kaibel, *I. G. S.*, II, 1022 = *I. G. ad R. R.*, I, p. 39, n° 99.

11. *C. I. L.*, VI, 405.

12. Voir les inscriptions citées plus haut, *C. I. L.*, VI, 420 à 423.

13. Voir plus haut la dédicace n° VI.

14. Figure sur l'autel n° VII.

15. Voir plus haut la dédicace n° VII.

16. L'équivalence de *Silvanus* et de Jupiter Hammon est démontrée par la dédicace que j'ai découverte en 1899 à Carthage : *Jovi Hammoni Barbaro Silvano*. Cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1899, procès-verbaux de la séance du 13 mars 1896, p. CLIX et suiv. *C. I. L.*, VI, 692, entre San Cosimato et la Porta San Pancrazio, restauration d'un temple de Silvain. Cf. aussi la dédicace datée de 97 après J.-C. découverte en 1859 dans la vigne Bonelli. *C. I. L.*, VI, 642.

17. Figure en bas relief sur un autel consacré à Jupiter *Heliopolitanus*, sous le règne de Gordien III. *C. I. L.*, VI, 423.

invictus[1] et tous ces dieux solaires, ces Baalims locaux dont la liste s'augmente chaque jour, tous avaient leurs autels dressés au Trastévère. Leurs noms figurent sur nombre de dédicaces latines, grecques, palmyréniennes, recueillies surtout aux abords de la *Porta Portuensis*, c'est-à-dire tout près de la villa Sciarra (vigna Bonelli, vigna Mangani, jardin Mattei, environs de San Chrysogono, de la Porte Portese, et de la Porte Saint-Pancrace[2]).

Mais si l'on a retrouvé beaucoup de ces ex-voto consacrés à des divinités syriennes, l'on n'avait jusqu'ici relevé nulle trace des sanctuaires qui les abritaient[3]. Les découvertes faites dans la villa Sciarra viennent de nous révéler l'emplacement de l'un d'eux. C'est dans le bois sacré des nymphes *Furrinae* qu'il fut installé, à la fin du second siècle de notre ère[4]. Sauvage et retiré, l'endroit était particulièrement propre à la célébration des mystères d'un culte oriental. L'on y trouvait de l'ombre, de la fraîcheur et du silence. Une source abondante fournissait l'eau lustrale indispensable aux sacrifices[5]. L'ombrage épais des bosquets du *lucus* protégeait le lieu saint contre tout regard indiscret. Les talus escarpés de l'hémicycle, rappelant par leur courbe demi-circulaire le croissant de la lune[6], circonscrivaient le *temenos* de leur enceinte naturelle.

1. *C. I. L.*, VI, 708 ; *ibid.*, 709 ; *ibid.*, 710 = 30817 ; *ibid.*, 712 ; *ibid.*, 692. Un fragment de grand *puteal* en marbre blanc, avec bas-relief figurant le lion solaire dévorant le taureau, est, à l'heure actuelle, conservé dans le parc de la villa Sciarra, mais j'ignore sa provenance exacte.

2. Cf. Jordan-Huelsen, *Topographie*..., III, 642, note 51 ; p. 645, notes 61, 62, et 646, notes 63, 64, avec toute la bibliographie des fouilles opérées dans cette région du Trastévère.

3. Temple de Belos et de Malachbelos dans la vigna Bonelli : *C. I. L.*, VI, 50 et 51. Statues d'Aglibolos et de Malachbelos : *I. G. ad R. R.*, I, p. 27, n° 45. Temple à Silvain, au-dessous de la porte Saint-Pancrace : *C. I. L.*, VI, 692.

4. La dédicace de *Gaionas* est datée de 186 après notre ère.

5. L'eau de source était rare au Trastévère. Cf. Histoire Auguste, *vita Aureliani*, 45 : *Thermas in transtiberina regione facere paravit hiemales, quod aquae frigidioris copia illic deesset.*

6. Comme le portique de pourtour du temple de Caelestis à Dougga.

Tous les Baals syriens vinrent donc s'établir dans le bosquet des Nymphes, mais sans les en déposséder. Recevant leur hospitalité, ils firent avec elles bon ménage. Ils les associèrent à leur culte, partagèrent avec elles les riches offrandes des fidèles, leur laissèrent une place dans le temple que l'on bâtit au milieu du *lucus*. Cet édifice, nous voudrions le mieux connaître ! Les morceaux d'architecture recueillis l'an dernier ne sont ni assez nombreux, ni suffisamment caractéristiques pour nous en donner une idée précise. D'autre part, les seules fouilles [1] qui semblent avoir été faites à cet endroit, et qui aboutirent, en 1720, à la découverte d'un « grand nymphée orné de figures de serpents et de batraciens, de bronzes ciselés et de pierres taillées » [2], furent menées avec trop de négligence pour que nous puissions tirer des rares documents qui les concernent aucune indication utile.

J'imagine que ce sanctuaire devait présenter quelque analogie avec le temple punico-romain de l'africaine *Caelestis* que nous avons déblayé à Dougga (*Thugga*) [3] : au centre une *cella*, dans un bosquet ombreux, près d'un bassin d'eau vive ; au pourtour, un portique demi-circulaire ; sur la façade, une terrasse en ressaut dominant les approches du sanctuaire et d'où l'on pouvait voir partout sans être vu. Le temple était petit, à en juger par les dimensions restreintes des colonnes, des morceaux d'entablement, des

1. Sur ces fouilles, cf. Jordan-Huelsen, *Topographie*, III, p. 641, note 48. Il est permis de se demander si l'aqueduc de l'*Aqua Alseatina* n'était pas alimenté par la source de *Furrina*. V. c. Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 640, note 47.

2. Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 641, note 48.

3. Cagnat et Gauckler, *Les temples païens de la Tunisie*, p. 25 et suiv. et pl. XI à XIV. Les statues ou les bustes qui couronnaient le portique en fer à cheval du pourtour représentaient pour la plupart des villes ou des provinces du levant sémitique : *Laodicea*, *Syria*, *Mesopotamia*, *Iudaea*. — Pour la découverte du Nymphée annexé au temple, cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1905. Procès-verbaux de la séance du 21 mars, p. XII.

dédicaces et des autels, mais d'une facture très soignée, construit en marbre blanc et richement orné. Il renfermait beaucoup d'autels, des statues [1], sans doute aussi des vases [2] décoratifs, des figurines votives en bronze [3], et des pièces d'orfèvrerie aux gemmes précieuses [4]. Le tout fut englouti sous les éboulements des talus du ravin dès que l'on eut cessé d'entretenir les murs de soutènement qui résistaient à la poussée de l'argile glissant sur les pentes, et l'empêchaient d'envahir l'hémicycle. Mais les apports de la montagne, en recouvrant le sanctuaire d'une couche de terre haute de huit à dix mètres, l'auront sans doute préservé de tout pillage subséquent. L'édifice est certainement en ruines : mais ses débris, trop enterrés, ont échappé au vandalisme des constructeurs de la Rome moderne. On les retrouverait, probablement, presque intacts, au fond de la villa Sciarra. Les premiers résultats acquis en sont la preuve. Leur importance décidera, je l'espère, le propriétaire, M. Wurts, à entreprendre dans cet endroit, qui promet tant, des fouilles méthodiques dont le succès me paraît sûr.

1. Cf. *C. I. L.*, VI, 422 : dédicace à *Jupiter Heliopolitanus* d'un *signum*. D'autre part, une base de statue, anépigraphe, a été découverte l'an dernier dans la villa Sciarra en même temps que les autels aux dieux syriens. Hauteur, 0^{m} 01 ; largeur, 0^{m} 43 ; dé à faces moulurées. Sur la table une rainure demi-circulaire indique la place du socle d'une statue ou d'un grand vase décoratif.

2. *Cantharus cum base sua*, dans le sanctuaire de *Jupiter Dolichenus*. *C. I. L.*, 407.

3. Figurines de bronze trouvées dans le soi-disant nymphée de la villa Sciarra. Cf. Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 641, note 48. Ex-votos avec *Pileus* trouvés dans la vigna Bonelli. Helbig, *Notizie degli Scavi*, 1886, p. 224 ; *Boemische Mittheil.*, 1889, p. 290.

4. Nombreuses pierres gravées et intailles trouvées dans le voisinage de la villa Sciarra. Cf. Jordan-Huelsen, *ibid.*

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le fascicule de décembre 1906 et le fascicule de janvier 1907 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1906 et 1907, in-8°).

M. BABELON offre à l'Académie le tome I[er] de la 2[e] partie de son *Traité des monnaies grecques et romaines*, avec un atlas de 85 planches (Paris, 1907, in-8°).

M. HAMY présente à l'Académie le volume que vient de faire paraître le lieutenant Desplagnes, de l'infanterie coloniale : *Le Plateau central nigérien ; une mission archéologique et ethnographique au Soudan français* (Paris, 1907, in-8°) et qui renferme les résultats de la mission accomplie par ce courageux et savant officier dans la boucle du Niger, à l'aide d'une modeste subvention prélevée sur la fondation Garnier. C'est un bel ouvrage de 504 pages, illustré de 236 photographies originales et accompagné d'une grande carte en couleurs. La première partie du livre est consacrée à l'étude des vestiges laissés par les anciennes civilisations soudaniennes, campements et ateliers néolithiques, pierres levées et menhirs anthropoïdes, sépultures anciennes, chambres funéraires et tumuli, enceintes néolithiques, emplacements d'anciennes villes historiques, dessins rupestres, épigraphie tefinagh et arabe. La seconde partie traite de l'anthropologie et de l'ethnographie des différentes populations du Niger moyen ; la troisième fait connaître plus particulièrement tout ce qui se rapporte aux populations non musulmanes réfugiées dans les massifs rocheux du plateau central nigérien et désignés sous le nom collectif de *Habés* ou *Habbés*. L'auteur étudie successivement la nature du pays et les curieuses falaises stratifiées où vivent les indigènes, leurs traditions, leurs mœurs et leurs coutumes. Ces Troglodytes qu'il a découverts dans les massifs de Bandiagara et de Hombori, apportent ainsi un exemple de plus — celui-ci tout à fait décisif — de l'influence des milieux sur la culture. Les Habbés qui sont de vrais *nègres*, contraints de se réfugier dans des *cliffs* analogues à ceux du Colorado, ont adopté un genre de vie tout semblable à celui des *cliffdwellers* américains qui sont des *rouges*. Ces deux groupes, de race fort éloignée, ont une ethnographie fort semblable et dont l'interprétation ne peut

pas manquer d'éclairer d'un jour nouveau l'étude de nos anciens troglodytes du Périgord et des Pyrénées. Les hommes de science qui s'intéressent à l'histoire du *totémisme* auront beaucoup à apprendre de l'auteur du *Plateau central nigérien*.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom des auteurs, MM. R. Laurent et Ch. Dugas, un mémoire intitulé : *Le monument romain de Biot*, avec 5 planches et 14 figures (extr. de la *Rev. des études anciennes*, janvier-mars 1906) :

« Le monument dont il s'agit était situé à peu de distance d'Antibes, près de la halte de Biot. En 1901, on découvrit, sur le versant Est d'un mamelon voisin de la route nationale d'Antibes à Nice, treize blocs dont la plupart étaient ornés de sculptures militaires, casques, cuirasses, lances, enseignes, boucliers, d'un travail assez grossier. L'été dernier, MM. Laurent et Dugas profitèrent de leurs vacances pour étudier ces découvertes et en démontrer l'intérêt.

« Leur étude, menée avec clarté et méthode, est accompagnée d'une illustration excellente. Après avoir examiné la situation géographique du mamelon sur lequel eut lieu la trouvaille, après avoir décrit avec soin les sculptures qui constituent la décoration de ces blocs et les avoir comparées aux représentations similaires connues, après avoir classé et inventorié les monnaies et les poteries rencontrées dans les fouilles, ils arrivent à cette conclusion que le monument dont proviennent les débris en question doit remonter à l'époque d'Auguste. Le caractère militaire des sculptures, l'importance géographique du mamelon et la proximité de la voie Aurélienne les autorisent à croire qu'il y avait là un poste de soldats. On ne peut que féliciter ces deux jeunes gens du zèle avec lequel ils ont conduit ce travail et de la conscience qu'ils ont apportée dans leurs recherches. Les sculptures de Biot ont une importance particulière pour l'étude de nos antiquités nationales ; les moulages de ces reliefs ont leur place marquée au Musée de Saint-Germain, à côté des reliefs de l'arc d'Orange et du monument de Saint-Remy. »

SÉANCE DU 22 MARS

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. A. Barth donne de bonnes nouvelles de la mission de M. Pelliot au Turkestan. De Toumtchouq, où il a découvert et fructueusement fouillé plusieurs temples et établissements bouddhiques, — découvertes dont l'Académie a été informée par MM. Senart et Chavannes, — M. Pelliot, marchant au Nord-Est, est arrivé à Koutchar ; car c'est ainsi, paraît-il, que, d'après la prononciation locale, il faut orthographier le Koutcha des cartes. C'est l'endroit où la chaîne du Tien-shan se rapproche le plus du lit du Tarim, qu'elle atteint presque par l'un de ses éperons. Toute cette région est comme semée de ruines fort anciennes, préislamiques ; particulièrement nombreuses y sont les grottes bouddhiques, appelées ici *ming-öï*, « les mille maisons », qui, par leur structure même, rappellent aussitôt le type hindou. Malheureusement pour nous, les plus accessibles viennent d'être explorées et dépouillées par la mission allemande Grünwedel, qui en a emporté par charretées des fragments de fresques et aussi, paraît-il, de nombreux manuscrits.

Une fois installé à cette station, qui n'en promet pas moins d'être fructueuse, il s'agissait d'abord de s'orienter et de faire une revue sommaire des sites à explorer. Aussi les premières lettres venues de là se réduisaient-elles à des énumérations un peu arides et ne prêtant guère à l'analyse. Mais, dans ces derniers temps, il nous en est venu d'autres, notamment une fort longue, datée du 29 janvier et adressée à M. Senart, qui renferme plus de détails et dont notre confrère vous eût entretenu mieux que moi, s'il n'avait pas été obligé de s'absenter. Je le remplacerai donc, sur son invitation, comme je pourrai. La lettre annonçait l'arrivée de deux paquets de photographies, dont un seul est parvenu jusqu'ici à M. Senart ; les photographies sont numérotées, sans autre indication ; mais elles se rap-

portent aux fouilles de Toumtchouq. Voici quelques extraits de cette lettre. Mais d'abord il faut, à mon grand regret, que je passe sur une excursion à Qoum-tourâ, où M. Pelliot a trouvé des haches préhistoriques, les premières, paraît-il, qui aient été recueillies dans ces parages, sur l'observation de l'éclipse totale du soleil du 14 janvier, sur une expédition du 17 janvier à Karich (30 kilomètres à l'Est de Koutchar), où les Allemands ont passé et où il n'y aura plus guère qu'à glaner, et j'arrive au retour de Karich à Koutchar, qui s'est fait par une autre route en crochet vers le Nord.

Ici je laisse la parole à M. Pelliot :

.....A Soubachi, un éventail d'aryq irrigue plus ou moins la plaine et envoie un filet d'eau à travers la ville même de Koutchar. Or la carte de Petrovski porte sur les deux rives de la rivière une « ville d'Afraçiâb », et les procès-verbaux du comité russe, en traçant le programme de l'expédition Berezovski, supposaient déjà que ce pourraient être là les deux Temples du Loriot signalés par Hiuan-Tsang... Un simple coup d'œil m'a convaincu que c'est bien là le site qu'a connu et décrit Hiuan-Tsang. Le temple était ancien, puisque avant Hiuan-Tsang le temple en question est déjà nommé par le Choueï King Tchou. Et en fait ces deux temples, sur les deux rives de la rivière de Soubachi, ont laissé les ruines de beaucoup les plus importantes qu'il m'ait été donné de voir jusqu'ici en Kachgarie. Le « Temple de l'Est du Loriot » et le « Temple de l'Ouest » s'étendent tous deux sur près d'un kilomètre, avec des bâtiments qui atteignent encore parfois 10 mètres de haut, sans parler des stûpas qui ont encore en plusieurs cas conservé presque sans altérations leur forme primitive. Le tout est en briques, le plus souvent en briques crues, et, naturellement, en plein air, il ne reste plus de visible ni peintures ni enduits.

Jusqu'ici, les seuls étrangers qui aient ici fouillé sont les « Ribon », c'est-à-dire les Japonais, et il n'est pas très encourageant qu'ils n'aient trouvé, dit-on, qu'une paire de sandales. Cependant nous aurons ici un gros travail, puisqu'en tout cas il faut lever un plan détaillé.... Les stûpas ont été déjà ouverts et fouillés par les indigènes ; mais il y a aussi, sous quelques bâtiments, des chambres souterraines creusées dans le diluvium de galets, absolument semblables à celles des *ming-öï*, et qu'il faut dégager complètement. Rien ne dit qu'il s'y trouve encore quelque objet de musée ; mais sur les murs j'ai vu un assez grand nombre de graffiti en brâhmi pour me

désoler de n'être pas mieux au fait des formes un peu cursives de cette écriture. Les photographies seront souvent impossibles, et j'ai des doutes sérieux sur ce que pourront valoir des copies exécutées par moi ; enfin je ferai pour le mieux. Et aussi bien ces graffiti, étant dès à présent à découvert, sont à relever au plus vite, avant leur disparition fatale à bref délai. En tout cas, nous n'irons pas à Soubachi avant quelque temps, car je voudrais profiter des mois d'hiver relatif qui nous restent pour pousser quelques pointes dans le désert. Par un scrupule sinologique, j'ajoute encore qu'en parlant du Temple du Loriot, j'emploie ce terme pour la commodité du langage, mais sans préjuger de la valeur réelle du chinois *ts'io-li*, qui peut être ici tout autre et répondre à quelque forme turque non encore reconnue, tout comme le *tchao-hou-li* du Chouei King tchou.

.... Après un jour d'arrêt à Koutchar, je suis reparti le 21, cette fois pour le Nord-Ouest. La carte de Petrovski indique quelques « maisons d'Afraçiât » sur le Qyzyl sou, au Nord de Qyzyl, et j'avais de plus entendu parler d'une inscription sur pierre, en trois écritures, me disait-on même, qui se trouvait au nord de Qary (ou Qayir) et Ming boulâq... Restait l'inscription. On me dit qu'il y a quelques mois l'aqsaqal afghan était venu l'estamper. Or l'aqsaqal afghan n'est autre que l'aqsaqal hindou de Koutchar, et j'avais vu à Kachgar des estampages de la stèle de Liene Ping Kouo envoyés par lui. Dès qu'on m'eut dit en outre que l'inscription comprenait aussi une petite portion indépendante de quelques caractères, il n'y avait plus de doute pour moi que c'était là l'inscription publiée par M. Chavannes et qui est le plus ancien monument daté (157 ap. J.-C.) qui nous soit jusqu'à présent connu en Kachgarie. Le 23 janvier...., j'arrivai à l'endroit où l'inscription est gravée dans le roc, sur une paroi très inégale, à l'endroit où le Qyzyl sou débouche de la montagne Altounqueh. La place est intéressante, parce qu'elle semble indiquer qu'on utilisait à l'époque des Han la route assez peu commode qui, par cette vallée du Qyzyl sou, va de Kachgarie dans l'Ili d'une part et sur le Youldang de l'autre.....

Au lieu de reprendre la route d'aller, j'appris qu'il était possible d'aller par la montagne, de Qayir à Soubachi, en un jour, me disait-on. Le cosaque qui m'accompagnait et moi, nous sommes donc partis pour Soubachi le 24 ; mais la route était assez mauvaise, et le soir venait, que nous voyions encore devant nous plusieurs lignes de montagnes. Aussi est-ce avec satisfaction que nous aperçûmes les feux d'un four de mine entouré de quelques maisons. A peine y arrivions-nous, qu'un homme sort, très cordial : « Bonjour, bonjour », me dit-il en chinois. C'est un Sarte parlant un chinois excellent.

directeur de l'exploitation des mines de cuivre de Koutchar (le titre est plus gros que l'entreprise) et qui nous a vus au yamen de Koutchar avec le préfet et le tao-t'ai. Aussi l'hospitalité nous est-elle donnée dans toutes les règles de la plus grande politesse musulmane. Il se trouve en outre que notre hôte, Temur Beg, est un bon lettré musulman et, chose rare chez ses compatriotes, a quelque connaissance des caractères chinois. Hadji, c'est-à-dire pèlerin de la Mecque, il a pris à Constantinople et en Égypte quelque connaissance des choses d'Occident. On ne saurait assez dire l'heureuse influence qu'ont les pèlerinages sur le développement intellectuel du pays. Par eux seuls, la population a une porte ouverte sur le dehors; car il y a bien ici pas mal de marchands originaires du Ferghâna ou de Tachkend, mais qui eux-mêmes ne sont pas au fait de beaucoup de choses, et d'ailleurs leur venue et ce qu'ils peuvent dire ne vaut pas un simple coup d'œil jeté directement sur la civilisation occidentale. Ce qui est ailleurs fanatisme musulman devient ici une cause féconde de progrès.

Pour en revenir à Temur Beg, il m'apprit bien des choses intéressantes......... Dès mon arrivée à Koutchar, Berezovski m'avait parlé de 250 liasses de manuscrits hindous, qui auraient été trouvées il y a une vingtaine d'années dans le grand stûpa ruiné de Qoutlouq Ourda, un peu à l'Ouest de Koutchar. Ces livres, me disait Berezovski, étaient répartis dans une série de petites cachettes aménagées à même la brique du stûpa, et il en resterait dans quelque famille turque qui se refuserait à les vendre. Bérezovski tenait ces renseignements de « son homme », comme il dit toujours, personnage marron, chercheur de trésors et sorcier à l'occasion, connaissant bien le pays, mais menteur comme pas un. Je l'avais pris en flagrant délit d'invention à diverses reprises, et, comme les endroits qui me furent montrés comme les anciennes cachettes des livres étaient peu susceptibles d'avoir jamais rien renfermé, j'étais convaincu, si la découverte était vraie, qu'en tout cas l'informateur Mir Chérif n'en avait pas été témoin.

Il me paraissait peu probable d'en savoir jamais beaucoup davantage, quand j'ai rencontré Temur Beg. Et, pendant que nous causions, il me parla spontanément des livres qui avaient été trouvés jadis à Qoutlouq Ourda par des chercheurs de trésors. Il y avait environ 25 liasses, chacune entre deux planchettes de bois, le tout dans une écriture inconnue, d'une dimension d'environ 0 m 30 sur 0 m 10. En outre, un très grand livre, très long, fut rapporté dans un sac. Les chercheurs de trésors, ne sachant que faire de ce butin, l'offrirent à l'oncle de Temur Beg, Ghanizat Khodjam, qui était chef de cette

partie de la ville (je ne sais plus exactement dans quelles conditions). Ghanizat Khodjam non plus n'y attacha pas grande attention, et peu à peu les livres, déchirés par les enfants, condamnés faute de soin, furent tous perdus. Nul ne soupçonnait que ces vieux papiers pussent être d'aucun intérêt.

Sans en avoir aucune preuve, ni même aucun indice sérieux, l'idée m'est alors venue que peut-être le manuscrit Bower n'était qu'un des manuscrits de Ghanizat Khodjam. Je dois vous dire en effet qu'on a raconté à Bower que le manuscrit avait été trouvé dans une grotte de *ming-öï* de Qoum-tourâ. Ceci est à la rigueur possible ; car, si les *ming-öï* n'ont en général livré que des feuillets isolés, les Allemands sont, dit-on, tombés à Qyzyl sur un texte presque complet. Mais en tout cas il me paraît très peu probable que la grotte indiquée à Bower et qui a été au cours des siècles assez peu envahie par les sables ait livré aucun manuscrit. La trouvaille, si elle fut faite à Qoum-tourâ, a dû avoir lieu dans une autre grotte.

Mais une autre solution est possible. J'ai demandé à Temur Beg s'il n'avait jamais entendu dire qu'une des liasses eût été vendue à un étranger. Il me répondit qu'il avait entendu raconter qu'un des serviteurs de son oncle avait pris jadis une ou deux liasses et les avait vendues à « l'afghan » Qadyr khân, qui les avait revendues à un Anglais. Il y a encore aujourd'hui à Koutchar un Qadyr khân, qui est en effet sujet anglais ; on l'appelle « afghan », comme l'aqsaqal « afghan », parce qu'il est de la région de Peshawar. Est-ce le même? Je ne sais ; car j'avais cru comprendre, d'après le dire de Temur Beg, que le Qadir Khân en question était mort. Si l'histoire est absolument vraie, il y aurait des chances pour que ce fût bien là le manuscrit Bower. Je suis assez porté à admettre cette solution, étant donné que les manuscrits de Qoutlouq Ourda sont en somme les seuls sur lesquels j'aie obtenu jusqu'ici des informations un peu précises. D'autre part, si Qadyr khân tenait d'un vol les manuscrits, il était trop naturel qu'il leur attribuât une autre origine, et le grand ming-öï de Qoum-tourâ donnait à ce point de vue toute satisfaction.

Mais il se peut aussi qu'il y ait là une tradition mauvaise, que le bruit de la vente à un Anglais soit controuvé, qu'il s'agisse peut-être d'un texte que Petrovski recueillit et qui serait à Pétersbourg. Il ne faut pas oublier en effet qu'à la suite de la découverte de Bower, Petrovski et Macartney mirent des gens en campagne et, en éveillant l'attention des indigènes, leurs recherches ont pu faire naître des légendes. Tout ce que je voulais dire est donc qu'il ne faut accepter que sous bénéfice d'inventaire la version traditionnelle de la découverte du manuscrit Bower, et que peut-être il provient de

Qoutlouq Ourda. Lecoq, qui connaissait la famille de Temur Beg, a dû être au courant de toute cette histoire, et il est très probable, puisqu'il n'a rien trouvé, qu'aucune des liasses ne subsiste plus. Berezovski cependant, toujours sur la foi de son homme, est persuadé qu'il en reste: et, quand je lui ai demandé chez qui elles devaient se trouver, il m'a bien répondu encore que ce devait être dans la famille de ce Ghanizat Khodjam (l'oncle de Temur Beg), qui est mort il y a quelques mois..... Tout ceci se tient assez bien, et la découverte me semble aujourd'hui fixée dans ses grandes lignes. N'aura-t-on rien de plus que le regret d'avoir perdu à jamais toute cette bibliothèque? C'est plus qu'à craindre; mais Temur Beg m'a promis de faire des recherches chez lui en revenant à Koutchar pour la « fermeture des sceaux », dans quelques jours, et, malgré toute vraisemblance, je veux encore espérer.

Après cette longue citation, où il a fallu tout dire pour ne pas donner lieu à des malentendus, je ne puis plus que résumer.

La mine que dirige Temur Beg est une exploitation fort ancienne, longtemps abandonnée, et qui n'a été reprise que récemment. Les ouvriers y ont trouvé un squelette, à portée duquel était un pic en cuivre, emmanché droit. Le manche a été jeté, mais Temur Beg a conservé le pic à Koutchar et a promis de l'apporter à M. Pelliot à sa prochaine venue. Pour le moment, M. Pelliot ne veut rien conclure de la présence de cet outil si peu apte à travailler ce terrain difficile en une région où le fer abonde. Il se contente de le rapprocher des haches préhistoriques qu'il a trouvées à Qoum-tourâ, des sculptures rupestres qu'il a relevées dans le voisinage de la mine, sûrement préislamiques et toutes semblables aux dessins rupestres préhistoriques qu'on trouve en tant d'endroits de l'ancien monde, et de les rapprocher aussi d'autres gravures de même sorte qu'on lui a signalées dans la région d'Ouroumtchi; il réserve pour plus tard ses conclusions.

Toujours en compagnie de Temur Beg, il a visité dans la région des mines un certain nombre de *kohne chahr*, de « vieilles villes », où il a recueilli des débris provenant sûrement d'anciens établissements bouddhiques et qui pourront mériter des recherches ultérieures. Enfin, Temur Beg lui a appris l'existence d'un livre turc sur l'histoire du Turkestan, achevé il y a deux ou

trois ans par un vieillard de Bad, et a promis de lui en procurer un exemplaire. Étant donné la pauvreté de la littérature historique indigène sur ce pays, le cadeau sera le bienvenu.

Le 26 janvier, il était de retour à Koutchar, où un indigène est venu lui apporter une demi-douzaine de tablettes couvertes d'écriture brâhmî et provenant de ruines bouddhiques un peu à l'Ouest du défilé de Tchalderang, qui est marqué à l'Ouest de Koutchar sur la carte de M. Grenard.

La lettre que j'ai reçue de mon côté est un peu postérieure, datée du 1er février, du jour de la « fermeture des sceaux ». Pour le détail, elle renvoie à la lettre précédente, mais elle ajoute quelques informations nouvelles. Malgré la neige qui est enfin survenue et un froid très vif, M. Pelliot s'est rendu aux ruines du défilé de Tchalderang, et il y a trouvé une trentaine de tablettes en brâhmî, dont dix en un état de conservation suffisante pour qu'on puisse en espérer le déchiffrement complet.

A la lettre est jointe une photographie, à propos de laquelle M. Pelliot fait les remarques suivantes :

Malgré leur état de délabrement, l'étude des *ming-öï* ne s'en impose pas moins à nous, tant à cause des scènes peintes que de l'architecture même des grottes. Les temples du Gandhâra sont, je crois, tous écroulés dans la plaine, et ceux des « collines », comme dit M. Foucher, ne sont pas, malgré leur nombre, si bien conservés que nous n'ayons plus rien à apprendre à leur sujet. Or les grottes ont été traitées ici par les bouddhistes comme des temples de plein air. Voûtes, coupoles, dômes à encorbellement, ils ont tout reproduit. Par exemple, et bien que la photographie, simple instantané pris dans de mauvaises conditions d'éclairage, ne soit pas fameuse, l'épreuve ci-contre vous frappera, je pense, par la similitude de ce plafond à encorbellement d'une grotte de Qyzyl avec le plafond du temple de Pendrenthân publié par M. Foucher à la page 145 de son Ghandhâra.

C'est en effet le même encorbellement à angles coupés que les Hindous ont constamment employé pour couvrir une ouverture carrée de quelque étendue, procédé auquel ils sont restés fidèles même dans les cas où, comme ici, il se réduisait à un simple motif décoratif.

Je terminerai par une dernière citation. A propos des rafles

faites par les Allemands, de celles aussi qu'il a faites lui-même et qu'il espère faire encore, M. Pelliot se prémunit d'avance contre le reproche éventuel de vandalisme :

Ennemi, comme vous, de toute opération archéologique qui gâte le monument étudié, je m'insurgerais contre l'agent de musée qui voudrait rapporter avec soi des morceaux d'Ajantâ. Mais ici la situation est assez différente. La population ne s'intéresse aux *ming-öï* que pour crever les yeux des personnages et gratter l'or de leurs nimbes. Bien plus, et sur un conseil étranger que je trouve au moins malencontreux, un agriculteur de Qoum-tourâ a commencé à employer l'enduit des fresques comme fumure pour ses champs, et cette méthode, renouvelée de Tourfan, a donné du premier coup d'assez bons résultats pour qu'il soit à craindre qu'elle ne se généralise. On peut donc sans pharisaïsme dire qu'en enlevant les fresques des *ming-öï*, on les sauve, ou du moins on en sauve des morceaux, fût-ce aux dépens du reste.

L'Académie procède au vote pour l'attribution du prix Estrade-Delcros.

A la majorité de 34 suffrages, le prix est décerné à M. Joseph Halévy, pour l'ensemble de ses travaux scientifiques.

M. Maurice Croiset communique les décisions prises par les Commissions des prix extraordinaires Bordin et Saintour.

Le prix extraordinaire Bordin destiné, cette année, au meilleur ouvrage imprimé relatif à un sujet concernant les études grecques ou latines, a été partagé de la façon suivante :

1.500 francs à M. Paul Monceaux, pour son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion barbare;*

500 francs à M. P. Mazon, pour son essai sur *La composition des comédies d'Aristophane;*

500 francs à M. Félix Gaffiot, pour son ouvrage intitulé : *Le subjonctif de subordination en latin.*

Le prix Saintour, également réservé aux études sur l'antiquité classique, a été partagé de la façon suivante :

1.000 fr. à M. Homo, pour son *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*; 1.000 francs à M. Merlin, pour son ouvrage intitulé : *L'Aventin dans l'antiquité;*

500 francs à M. Audollent, pour son ouvrage intitulé : *Defixionum tabellae quotquot innotuerunt tam in græcis orientis quam in totius occidentis partibus, praeter atticas in Corpore inscriptionum atticarum editas ;*

500 francs à M. Bourguet, pour son volume intitulé : *L'administration financière du sanctuaire pythique au IVe siècle avant J.-C. ;*

500 francs à M. Allègre, pour son volume intitulé : *Sophocle. Étude sur les ressorts dramatiques de son théâtre et la composition de ses tragédies.*

Au nom de la Commission du prix Honoré Chavée, M. Antoine Thomas annonce que ce prix biennal, destiné à récompenser « toutes recherches, missions, publications intéressant l'étude scientifique des langues », est attribué dans son intégrité à l'*Atlas linguistique de la France*, œuvre en cours de publication de MM. Jules Gilliéron, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, et Edmond Edmont.

L'Académie désigne pour la médaille décernée par la Société centrale des architectes français, M. Bulard, membre de l'École française d'Athènes, pour la part qu'il a prise aux fouilles de Délos.

M. H. d'Arbois de Jubainville fait la communication suivante :

« Suivant la grande composition épique intitulée : *Enlèvement des vaches de Cooley*, le héros irlandais Cûchulainn pensait que s'emparer des vêtements, des armes, des chars et des chevaux des ennemis vaincus aurait été un acte indigne de lui. Il se bornait à couper et à enlever les têtes. Diodore de Sicile dit que les Gaulois prenaient les têtes des ennemis tués et abandonnaient la dépouille à leurs serviteurs. Ces serviteurs ont dû pendant longtemps être des Germains. De là le sens du mot allemand *beute*, en français butin, d'un accusatif francique **beutin*. C'est un dérivé du celtique *bheudi- boudi-* « victoire ». Les Gaulois se contentaient de la gloire, laissant le profit aux Germains qui, devenus riches, triomphèrent facilement des Gaulois ruinés [1]. »

M. Havet étudie deux passages du *Capitaine fanfaron* de Plaute. Il montre que, dans l'un des deux, *equidem plane* est

1. Voir ci-après.

une faute de copiste pour *Ionem plane* « un vrai Ionien », c'est-à-dire un homme charmant. Dans l'autre, il restitue un composé inédit *praefaciunt* « ils font les premiers ». M. Havet montre ensuite que Plaute emploie le collectif singulier *juventus* pour traduire le pluriel grec ἔφηβοι. D'un passage du *Curculion*, il conclut que l'organisation éphébique existait probablement à Épidaure comme dans d'autres villes de l'Argolide.

M. Cagnat cite un passage de Tacite qui confirme la conclusion de M. Havet.

M. de Vogüé donne des nouvelles de la mission de M. Clermont-Ganneau, qui va rentrer en France. A la veille de son départ, il a découvert, entre autres monuments, deux statues en diorite et vingt-six ostraca araméens.

COMMUNICATION

ÉTYMOLOGIE DE L'ALLEMAND *BEUTE* ET DU FRANÇAIS *BUTIN*, PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le 4 février dernier, j'expliquais à mon cours la partie du *Táin bó Cúalnge*, édition de M. Windisch, p. 83-85, où il est raconté comment le héros Cùchulainn tua les quatre éclaireurs qui précédaient l'armée ennemie, enleva leurs têtes et laissa les cadavres sur les deux chars, sans leur ôter les vêtements ni les armes, sans prendre les chevaux ; s'emparer de ces vêtements, de ces armes, de ces chevaux n'aurait pas été beau, lui semblait-il. Un de mes auditeurs, M. Hüber, élève de l'Université d'Innsbruck, me parla d'un texte grec présent à sa mémoire et que j'avais oublié après l'avoir lu bien des fois, trop rapidement peut-être. Dans ce texte, une façon de penser toute semblable à celle

du héros irlandais était attribuée aux Gaulois. Rentré chez lui, M. Hüber m'envoya copie de ce texte dont l'auteur est Diodore de Sicile, livre V, chapitre XXIV, § 4. Diodore y parle des Gaulois qu'il appelle tantôt Κελτοί tantôt Γαλάται; or il dit ceci : « Prenant les têtes des ennemis tués, ils les attachent au cou de leurs chevaux, ils abandonnent à leurs serviteurs les dépouilles sanglantes de ces morts et emportent comme butin les têtes en chantant leur triomphe et l'hymne de la victoire [1]. »

Parmi les serviteurs, auxquels les Gaulois vainqueurs abandonnaient les dépouilles des morts, il devait se trouver beaucoup de Germains, leurs sujets jusque vers la fin du IIIe siècle avant notre ère, date où, révoltés, ces Germains chassèrent les Gaulois de la partie de l'Allemagne septentrionale qui est située entre le bassin de l'Elbe et le Rhin. Malgré le légitime orgueil que leur inspira ce triomphe, les Germains conservèrent dans leur langue quelques mots qui gardent la trace de leur antique subordination aux Gaulois depuis vaincus par eux [2]. Un de ces mots est l'allemand *beute*, plus anciennement *biute* = **bheudî*, forme féminine du celtique neutre **bheudi*, **bhoudi*, *bōdi*, en vieil irlandais *búaid*, « victoire » [3]; butin, c'est le profit matériel de la victoire, à côté de la gloire, de la fumée. De ces deux résultats de la victoire, les Gaulois prenaient le second, la gloire, la fumée; ils donnaient aux Germains le premier, le profit matériel et réel, le butin. Quand les naïfs Gaulois furent chassés à l'Ouest du Rhin sur la rive gauche de ce fleuve par les Germains révoltés, leurs libéralités les avaient préalablement ruinés; les Germains enrichis par les vic-

1. Τῶν δὲ πεσόντων πολεμίων τὰς κεφαλὰς ἀφαιροῦντες περιάπτουσι τοῖς αὐχέσι τῶν ἵππων· τὰ δὲ σκῦλα τοῖς θεράπουσι παραδόντες ᾑμαγμένα λαφυραγωγοῦσιν ἐπιπαιανίζοντες καὶ ᾄδοντες ὕμνον ἐπινίκιον.

2. Voyez par exemple Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 6e édition, p. 14, 74 aux mots *Amt*, *Reich* : Kluge et Lutz, *English Etymology*, p. 132, au mot *mare*.

3. Cf. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 175.

toires des Celtes ont sans doute dû leur triomphe ultérieur à leur supériorité pécuniaire autant qu'à leur bravoure. Les Francs, poursuivant à l'Ouest les conquêtes germaniques, ont transporté au delà du Rhin le mot germanique d'origine celtique dont nous parlons. Ce mot avait conservé chez eux l'*e* primitif de la première syllabe; il était devenu *beutî* au nominatif singulier, *beutîn* [1] à l'accusatif du même nombre : c'est le français « butin » [1].

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente au nom de M. C. Jullian, correspondant de l'Académie, deux mémoires extraits de la *Revue des études anciennes*, janvier-mars 1906 :

1° *Notes gallo-romaines*, XXXIII. Dans ce nouveau fascicule, M. C. Jullian examine très minutieusement le texte de Silius Italicus concernant la route suivie par Hannibal dans sa traversée de la Gaule, des Pyrénées aux Alpes. Ce texte lui paraît mériter plus de confiance qu'on ne lui en accorde d'ordinaire ; il croit y trouver des arguments nouveaux en faveur de l'opinion qui consiste à placer à Beaucaire-Tarascon le passage du Rhône par l'armée d'Hannibal et à fixer la traversée des Alpes au Mont-Cenis. La chronique gallo-romaine qui termine ce fascicule est comme toujours très bien informée : on y trouvera les reproductions de deux sculptures intéressantes, découvertes sur le territoire d'Alise et attestant l'existence en Gaule de mythes relatifs aux rapports entre les hommes et les oiseaux.

2° *Questions hannibaliques*. Cette seconde brochure renferme sept consultations signées par des spécialistes, MM. Freise, Armand,

1. Comparez la déclinaison féminine en *ein* = *in* du gothique, nominatif singulier *ei* = *i* (Brugmann, *Grundriss*, t. II, p. 240) dont un exemple francique est conservé par le nom de femme écrit à l'ablatif *Sunnine* dans un diplôme de l'an 700 (Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 257) : le nominatif devait être *sunni*.

Joseph Fournier et G. Fougères, et consacrées à l'examen de diverses particularités de la marche d'Hannibal à travers la Gaule.

M. Noël Valois a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de notre correspondant, M. Fournier, doyen de la Faculté de droit de Grenoble, une *Étude sur les Fausses décrétales* (extr. de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, 1907, in-8°).

« Parfaitement renseigné sur les travaux les plus récents de la critique française et allemande, notre savant correspondant, qui, il y a vingt ans, prenait déjà possession du sujet par des articles parus dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* et dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, fait faire cette fois à la question des Fausses décrétales un pas que je crois décisif.

« S'appliquant à déterminer le but poursuivi par le faussaire, il découvre en lui principalement le désir de venir en aide aux évêques persécutés et de les défendre contre les spoliations, les attaques du pouvoir séculier : de là le besoin de chercher au loin quelque solide point d'appui ; de là cette faveur si nettement témoignée à l'autorité de l'Église de Rome.

« M. Fournier croit pouvoir resserrer entre les limites de 848 et de 852 la date de la rédaction des Fausses décrétales. Il s'appuie sur cette constatation pour déterminer ensuite la patrie du pseudo-Isidore.

« Sans revenir sur les hypothèses depuis longtemps abandonnées, comme celle qui plaçait à Rome même le siège de la fabrication, il s'attache à démontrer qu'on ne saurait considérer non plus comme berceau de la fameuse compilation ni la province de Mayence ni la province de Reims. Cette dernière opinion, mise en avant jadis par Weizsäcker, adoptée par Friedberg et Adolphe Tardif, avait retrouvé encore récemment des défenseurs en MM. Lurz et Ferdinand Lot. Je crains qu'elle ne résiste point aux derniers coups que vient de lui porter M. Fournier.

« La solution qui a toutes les préférences de notre correspondant est celle qu'a le premier entrevue Hinschius, qu'a développée M. Simson, et à laquelle se sont ralliés, avec Julien Havet, nos confrères M. Viollet et Mgr Duchesne. Elle rattache la composition du pseudo-Isidore aux événements de Bretagne et place la fabrication des Fausses décrétales dans la province de Tours. Aux arguments déjà connus M. Fournier en ajoute d'autres, montre surtout dans l'apparition du faux isidorien un incident de la grande lutte entreprise pour dompter les velléités d'indépendance de la race celtique,

indépendance qui se manifestait alors non seulement sur le terrain politique, mais sur le terrain religieux. Il s'agissait, en somme, d'imposer aux Bretons, attachés à leurs traditions particulières, le droit canonique romain et la constitution de l'Église franque.

« En dernier lieu, M. Fournier se pose une question délicate : il se demande quelle a été l'attitude du Saint-Siège à l'égard du faux commis dans les parages du Mans ou de Tours. Sa conclusion est que les Fausses décrétales se sont répandues en Italie plus tard qu'en deçà des Alpes ; que Nicolas I[er] et ses successeurs, sans répudier l'œuvre d'Isidore, n'en ont pas moins gardé à l'égard de cette compilation une réserve extrême ; que cette réserve semble s'être prolongée durant le x[e] siècle : et qu'enfin il faut descendre jusqu'au temps de la réforme de Grégoire VII pour voir la cour de Rome faire couramment usage des textes isidoriens.

« Le nouveau mémoire de M. Fournier, où, comme dans tous ses travaux antérieurs, la minutie de la recherche n'exclut pas la remarquable largeur des vues, ne saurait manquer d'attirer au plus haut degré l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'Église et de l'ancien droit. »

M. Cagnat dépose sur le bureau, de la part de M. le baron de Baye, une note sur *Les Goths de Crimée* (Paris, 1907, in-8°).

M. Leger offre à l'Académie, de la part de M. Charles Diehl, un volume sur *Palerme et Syracuse* (collection des Villes d'art célèbres, librairie Laurens). M. Diehl a tout récemment visité la Sicile; on retrouve dans cet ouvrage toutes les qualités d'érudition et de style qui ont déjà appelé sur des travaux plus sévères l'attention de l'Académie et qui lui ont valu l'honneur de figurer parmi nos correspondants.

M. Leger offre également à l'Académie son volume sur *Prague* qui figure dans la même collection. Il a eu l'honneur de lui communiquer récemment un fragment de cet ouvrage sur les relations de la France et de la Bohême au moyen âge. C'est la première monographie historique et archéologique de cette ville célèbre qui ait été publiée dans notre pays.

SÉANCE DU 27 MARS

(Séance avancée au mercredi à cause du Vendredi saint.)

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Héron de Villefosse donne lecture à l'Académie de la dépêche suivante qu'il a reçue hier du P. Delattre :

« De Carthage. 26, 8 h. 25. — *Suis heureux vous annoncer découverte en morceaux dans nos fouilles de la pierre tombale des saintes Perpétue et Félicité. Malgré lacunes on lit après mot martyrs les noms Saturus, Saturninus, Rebocatus, Secundulus, Felicitas, Perpetua.* — Delattre. »

La découverte a eu lieu sans doute dans le terrain de Meidfa où le P. Delattre fouille en ce moment. Les noms inscrits sur la pierre sont, en effet, ceux de sainte Perpétue, de sainte Félicité et de leurs compagnons. La mémoire de ces martyrs était en grande vénération dans l'église d'Afrique; nous le savons par Tertullien, par saint Augustin et par d'autres témoignages, mais c'est la première fois qu'un document épigraphique nous fournit la nomenclature de ces confesseurs de la foi. Probablement nous avons là une de ces *memoriae martyrum* si fréquentes en Afrique.

La Passion de Perpétue et de Félicité nomme Revocatus, Saturninus, Secundulus et Saturus, comme ayant souffert le martyre à Carthage avec ces deux saintes femmes, le 7 mars 203 [1]; les mêmes noms se retrouvent sur la nouvelle inscription de Carthage. Ils étaient tous originaires de Tebourba (Thuburbo minus).

Il est bon de rappeler qu'en 1902, dans une construction

1. Ruinart, *Acta martyrum sincera* (éd. de 1689, p. 86). Dans le calendrier romain la fête de Perpétue et de Félicité était inscrite aux nones de mars, *nonis martiis Perpetuae et Felicitatis Africae* (*ibid.*, p. 692).

byzantine, identifiée par M. Gauckler avec un monastère possédant des reliques de saint Étienne et mentionné dans le *Liber de promissionibus*, ce savant avait découvert à Carthage une mosaïque ornée de médaillons et portant les noms de plusieurs martyrs. On y lit ceux de *Sanc(tu)s Saturus* et de *Sanc(tu)s Saturninus*, en pendant desquels, dans une partie détruite, figuraient probablement les noms de [*Sancta Perpetua*] et de [*Sancta Felici*]*tas*[1].

Le P. Delattre a voulu informer sans retard l'Académie de cette nouvelle et très importante découverte, afin de lui témoigner sa reconnaissance pour la générosité avec laquelle elle subventionne les fouilles de Carthage. Nous ne tarderons pas à recevoir le texte complet de l'inscription.

M. Maurice CROISET fait une lecture sur l'aventure d'Ulysse chez Éole dans l'*Odyssée*. L'objet de sa communication est de démontrer que le récit odysséen laisse encore apercevoir la superposition et le mélange de plusieurs éléments, qu'il est possible de discerner. Le plus ancien est un conte de matelots; ce conte, recueilli par un poète antérieur à l'*Odyssée*, semble avoir été traité par lui sous une forme plus simple que celle qu'il a prise dans ce poème.

M. LEGER communique un travail sur la vie de Georges de Rayn, dit aussi Georges d'Esclavonie, un Slave, qui étudia à la Sorbonne dans la seconde moitié du XVe siècle, fut chanoine d'Auxerre, et mourut pénitencier de la cathédrale de Tours. En dehors des documents qui se trouvent dans les manuscrits de Tours, d'autres documents sont fournis par le Chartularium de l'Université de Paris, par la bibliothèque du British Museum et la Bibliothèque impériale de Vienne. Ce qui est particulièrement intéressant dans les manuscrits de Tours, ce sont les textes slaves cyrilliques et glagolitiques qui y figurent et qui prouvent que l'auteur, même après un long séjour en France, n'avait pas oublié sa langue maternelle. Ce travail doit faire partie d'un volume publié par les collègues et amis de M. Jagic, le successeur de

1. *Bulletin archéologique du Comité*, 1903, p. 416.

Miklosich à l'Université de Vienne, à l'occasion du 70e anniversaire de ce savant philologue.

M. J.-B. Mispoulet communique un travail dans lequel il essaie d'établir que les statuts miniers du XIIe et du XIIIe siècle en Saxe, à Trente, en Moravie et en Bohême, en Toscane et en Sardaigne, se rattachent étroitement au statut romain récemment découvert à Aljustrel (Portugal) et qui date du règne d'Hadrien. Du rapprochement de ces divers documents, il tire cette conclusion que la coutume des mines du moyen âge n'est autre que la coutume romaine qui aurait survécu aux invasions.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, un volume ayant pour titre : *Congrès archéologique de France. LXXIIe session tenue à Beauvais en 1905 par la Société française d'archéologie* (1906, in-8°, 719 pages, 136 planches et figures) :

« La ville de Beauvais, qui avait été choisie pour être, en 1905, le siège du Congrès de la Société française d'archéologie, renferme des monuments d'un intérêt capital ; elle est située dans une région où notre architecture nationale s'est développée d'une manière particulièrement brillante ; elle avait donc les droits et les titres les meilleurs pour être l'objet de cette préférence.

« Grâce à l'ardeur, au dévouement et aux intelligents efforts de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, le Congrès de 1905 a eu d'excellents résultats ; il a réussi au delà de toute espérance. Les nombreux mémoires, publiés dans ce volume, attestent la vitalité persistante de l'œuvre fondée en 1834 par Arcisse de Caumont. Ces congrès annuels entretiennent l'esprit et le goût des recherches, encouragent les travailleurs de province et contribuent puissamment à faire connaître et respecter les monuments élevés par nos pères sur tous les

points du territoire national. Plus que jamais, nos vieux édifices, dont quelques-uns ont été les témoins des plus glorieux événements de notre histoire et qui nous apportent tous l'image admirable du développement artistique de notre pays, ont besoin d'être défendus. Rien ne saurait être plus utile à leur cause que les publications du genre de celle que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie.

« Un guide archéologique de la région visitée par le Congrès, rédigé avec autant de soin que de compétence, illustré de nombreuses planches, conduit d'abord le lecteur dans les grandes églises de Beauvais, Gisors, Saint-Germer, Senlis, Saint-Leu-d'Esserent, Compiègne, Morienval, Noyon, etc.: il en démontre l'intérêt et en signale toutes les particularités architecturales. Une série de mémoires relatifs aux antiquités gauloises et romaines de la contrée, aux monuments civils et religieux, forme la seconde partie et fait connaître les richesses archéologiques ou artistiques que possède le département de l'Oise. Le comte Olivier Costa de Beauregard y traite diverses questions relatives aux bijoux d'or de la période gauloise; le comte de Caix de Saint-Aymour y publie pour la première fois l'ensemble des curieux ex-votos de l'époque romaine découverts dans le temple de la forêt de Halotte; M. Houlé y étudie les cimetières francs du Beauvaisis; l'actif et dévoué président de la Société académique de l'Oise, M. le docteur Leblond, y expose de bonnes remarques géographiques et numismatiques sur le pays des Bellovaques et décrit, avec M. Acher, le balnéaire romain découvert à Beauvais. MM. Brutails, Louis Régnier, le marquis de Fayolle, le chanoine Marsaux, Georges Durand, Joseph Berthelé, Eugène Lefèvre-Pontalis y traitent avec succès différents problèmes archéologiques d'un vif intérêt. Les matières de ces travaux sont, comme on le voit, très variées et touchent aux branches les plus diverses de nos études. Ce volume est certainement un des plus importants et des mieux informés parmi ceux qui ont été publiés depuis la fondation des congrès archéologiques; il est aussi celui qui renferme les illustrations les meilleures et les plus exactes. »

APPENDICE

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DE LA NÉCROPOLE
DE BORDJ-DJEDID A CARTHAGE,
PAR M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE[1].

M. Merlin a envoyé à la Commission de l'Afrique du Nord l'estampage d'une inscription punique trouvée, dans les fouilles qu'il fait pratiquer à la nécropole de Bordj-Djedid, au mois de décembre 1906.

L'inscription, entourée d'un cartouche, est gravée sur un bloc de marbre noir, qui mesure, sans compter le cadre, 0 m 19 de large sur 0 m 06 de haut. C'est l'aspect et la forme habituels des inscriptions funéraires encastrées au milieu de la dalle qui fermait l'entrée du sépulcre.

L'inscription se compose de trois lignes, d'une écriture négligée et d'assez basse époque. Au-dessous de la troisième ligne se voit un mot isolé en retrait (fig. A).

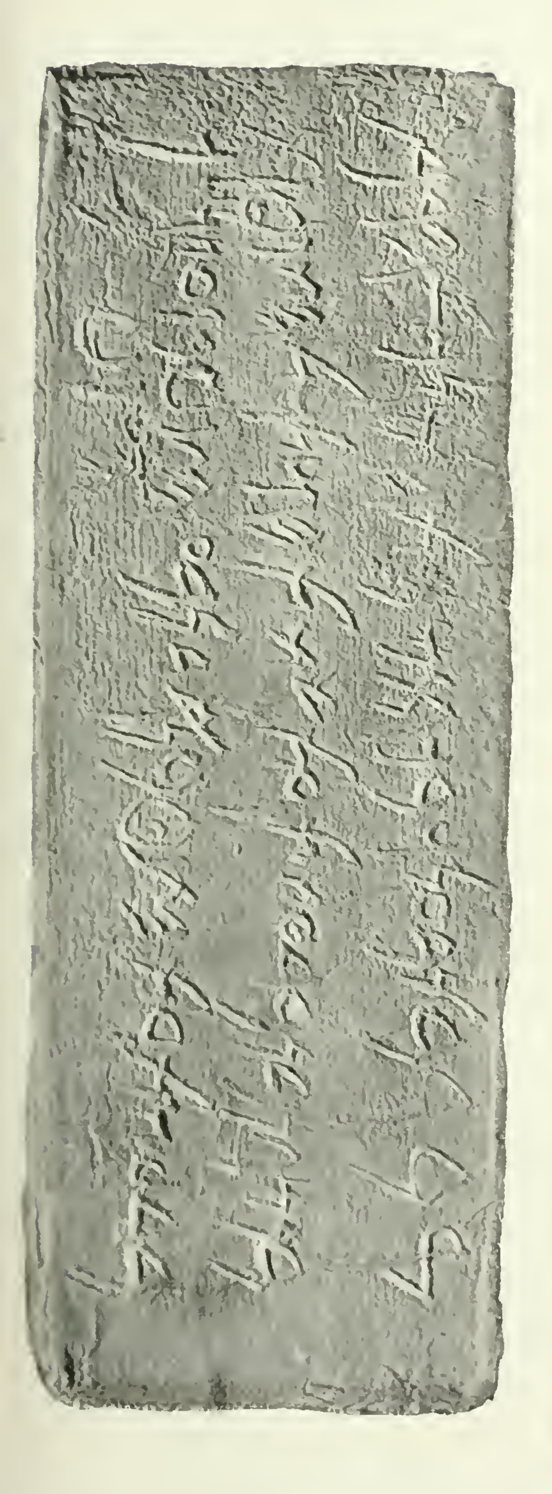
En voici le texte et la transcription :

קבר בתבעל רב כהנם בת חמלכת הרב
בן מגן בן בדעשתרת אשת חמלכת השפט בן
בדעשתרת השפט בן אדנבעל השפט בן עזמלך
השפט

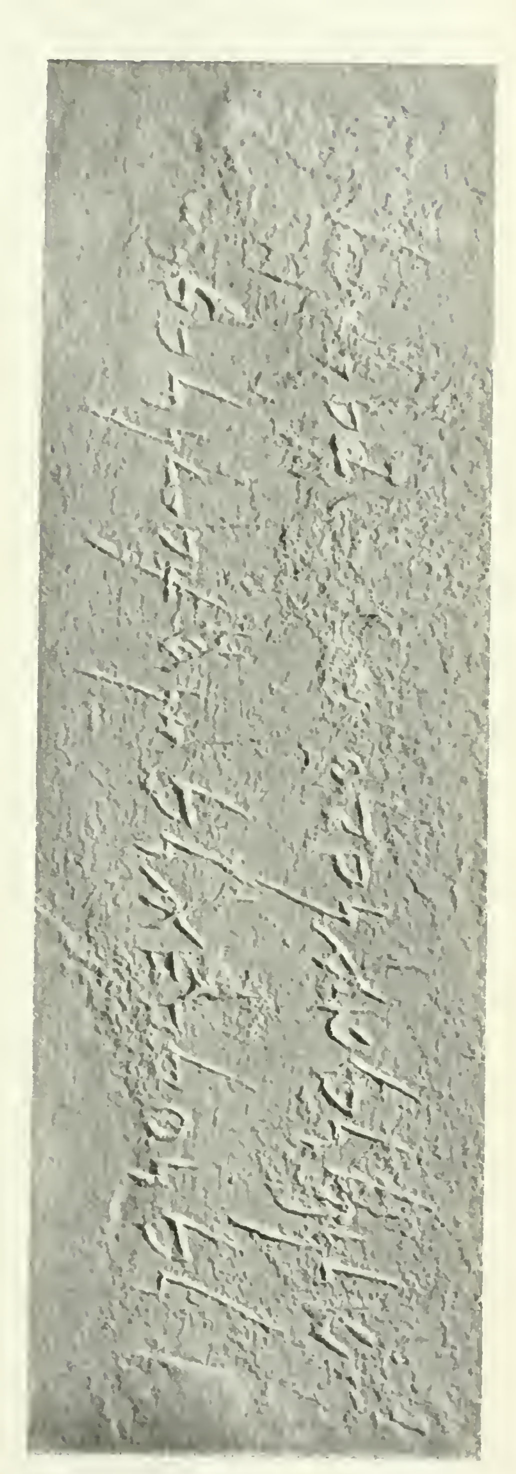
Tombeau de Batbaal, grand prêtre, fille de Hamilcat le Rab, fils de Magon, fils de Bodastoret ; femme de Hamilcat le suffète, fils de Bodastoret le suffète, fils d'Adonibaal le suffète, fils d'Ozmelek le suffète.

Le tour général de l'inscription et la qualité des personnages rappellent la belle inscription trouvée par le

1. Voir plus haut, p. 51.



A



B

P. Delattre et publiée par M. le marquis de Vogüé aux *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions, séance du 14 avril 1905, p. 225 et suiv., dans laquelle les titres de « suffète et grand prêtre » se trouvent réunis sur la tête des mêmes personnages, alternant avec le titre de Rab. Ici, ils ne sont pas associés, mais l'inscription présente une particularité qui mérite d'arrêter notre attention. C'est la défunte, c'est-à-dire une femme, qui est qualifiée de « grand prêtre », ou plus exactement de « chef des prêtres », *Rab-Cohanim*.

Le mot *Rab*, appliqué à une femme, au lieu du féminin *Rabbat*, n'a rien qui doive nous surprendre; c'est un phénomène analogue à celui que nous trouvons dans certains mots composés tels que « grand-mère ». Seulement, on s'attendrait à le voir suivi du mot *Cohanoth* « chef des prêtresses »; au lieu de cela, la défunte, Batbaal, porte le titre de *Rab-Cohanim*, « chef des prêtres ».

Faut-il voir là un simple fait d'attraction, et donnait-on, par analogie, le même titre aux hommes et aux femmes? J'ai quelque peine à le croire, et il me semble plus vraisemblable d'admettre que nous avons affaire à une femme qui était à la tête d'un collège de prêtres. Le fait n'aurait rien d'invraisemblable à Carthage, dont la divinité tutélaire était une déesse, celle que les Romains ont rendue par la « Vierge Céleste ». Nous en trouvons d'ailleurs la preuve dans une célèbre inscription latine trouvée à Carthage par M. Gauckler. Cette inscription, qui est dédiée *Jovi Hammoni Barbaro Silvano*, porte, en tête de la longue liste des prêtres du dieu, la mention d'une *Mater Sacrorum* nommée Sempronia Salsula [1]. Une autre inscription, tracée sur la même pierre, mentionne une *Valeria Paulina Mater Sacrorum*. Enfin, une inscription de Tupusuctu, dans la Mauritanie Sitifienne,

1. Gauckler, *Bulletin archéol.*, 1899, *C. R.*, p. VIII. — Cagnat, *Revue des public. épigr.*, 1899, n° 46. — *Acad. inscr.*, *C. R.*, 1899, p. 160. — *Répertoire d'épigr. sém.*, n° 80.

nous a conservé l'épitaphe d'une *Fabia Audicaena Turesis Mater Sacrorum*[1]. Les *sacra* désignant l'ensemble des choses relatives au culte, le mot de *Mater Sacrorum* répond assez exactement au terme de *Rab-Cohanim*.

L'Égypte, à laquelle la civilisation et la religion de Carthage ont fait tant d'emprunts, présente un phénomène analogue, et non seulement elle nous offre des collèges de prêtres présidés par des femmes, mais nous voyons la reine Haïtassou prendre le titre de roi et se faire représenter en costume de roi, avec la barbe.

Il convient de noter aussi le titre de *Rab*, porté par le père de Batbaal. Ce titre qui revient assez fréquemment, soit sur les ex-voto, soit sur les inscriptions funéraires, correspond à l'une des grandes dignités à Carthage. Il alterne fréquemment, dans une même famille, avec le titre de suffète ou avec celui de grand prêtre.

Nous possédons même des portraits de *Rab*. Dans un coin de la nécropole voisine de Sainte-Monique, que le P. Delattre a pu appeler la nécropole des Rabs[2], à cause du nombre relativement considérable de personnages portant ce titre dont il y a retrouvé les sépultures, il a découvert plusieurs ossuaires ou sarcophages qui portent, sculpté sur le couvercle, le défunt, vêtu d'une longue robe avec épitoge, la tête coiffée d'un turban, un pectoral sur la poitrine et dans la main une cassolette[3].

A laquelle des grandes dignités carthaginoises ce titre correspondait-il? Le sens très général du mot *Rab* ne permet pas de le décider.

Une dernière observation a trait à la généalogie du mari de la défunte. Non seulement son mari était suffète, mais

1. *C. I. L.*, t. VIII, 8842.

2. Delattre. *La nécropole des Rabs, Prêtres et Prêtresses de Carthage*. Paris, Feron-Vrau.

3. Ph. Berger, *Musée Saint-Louis de Carthage. Antiquités phéniciennes*, pl. IX et X, et p. 70-75.

nous voyons son père, son grand-père et son arrière-grand-père porter le même titre. Voilà donc une famille dans laquelle nous trouvons quatre générations successives de suffètes. Cela prouve que la dignité de suffète était héréditaire dans certaines familles, et confirme le dire ancien d'après lequel le suffétat était héréditaire à Carthage dans les familles des Bélides et des Melqartides.

Si nous ne pouvons pas encore, en l'absence de dates fixes, commencer à reconstituer les listes suffétales de Carthage, l'épigraphie nous permet donc de jeter un coup d'œil sur cette société aristocratique où les magistratures civiles et religieuses se perpétuaient dans les mêmes familles et étaient même parfois réunies sur la même tête, et où les femmes avaient accès aux plus hautes dignités de l'ordre religieux.

Dans la même nécropole, M. Merlin a trouvé au mois de janvier 1907 deux autres inscriptions funéraires.

L'une est gravée sur un bloc de calcaire jaunâtre, mesurant 0m 17 de long, 0m 08 de large et 0m 10 de hauteur. Elle a été trouvée au niveau du sol antique à l'époque punique, au milieu des tombeaux, sans paraître appartenir plus spécialement à l'un deux. Elle se compose de deux lignes, d'une écriture beaucoup plus soignée que la précédente, et qui peut remonter au IIIe siècle avant notre ère (fig. B).

קבר מלקרתחלץ בן אדרבעל בן
מלקרתחלץ בן אבדלאי בן מלכי

Tombeau de Melqarthilles, fils d'Aderbaal, fils de Melqarthilles, fils d'Abd eli[m], fils de Malki.

Le dernier nom de la ligne 2, מלכי = Malki, devrait, semble-il, être complété en מלכי תן = Melekja[ton] ; mais je ne vois aucune trace des deux dernières lettres au commencement de la ligne 3. Peut-être le nom est-il complet

sous sa forme מלכי, soit qu'il faille y voir une abréviation graphique de מלכיתן, soit que nous ayons là une forme apocopée. Comparez בעלי, formé de la même manière et qui correspond sans doute à la transcription latine *Baalæus*.

Le nom qui précède, עבדלאי, inspire aussi quelques doutes. Je ne connais pas de nom divin pouvant s'orthographier לאי, à moins d'aller chercher dans la mythologie grecque Laïus, le père d'Œdipe. Peut-être faut-il corriger עבדאלי = *Abdêli*. Comparez la forme plus usitée עבדאלם = *Abdelim*. Une forme עבדלאי correspondant au nabatéen עבדאלהי = *Abdelahi*, supposerait une trop grande altération orthographique, et serait tirée de trop loin. Les inscriptions puniques ne présentent aucune trace d'aramaïsme.

La troisième inscription communiquée par M. Merlin a été trouvée au même endroit et dans les mêmes conditions que la précédente. Elle est gravée sur une plaque de calcaire jaunâtre longue actuellement de 0^{m} 10, large de 0^{m} 09 et épaisse de 0^{m} 02. Ce n'est qu'un fragment, et toute la partie de droite est brisée. Voici ce qu'on y lit :

....מלקרת.........
בן יתנצד........

........*melqart*.....
.......*fils de Iatansid*.

Notez la forme du *iod* et du *çade*.

Le Gérant, A. Picard.

MAÇON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS







COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 5 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. BABELON, VICE-PRÉSIDENT.

M. Léopold Delisle a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie un fragment de manuscrit qui présente un intérêt exceptionnel. C'est le dernier cahier d'un exemplaire de la Bible moralisée. Je le connaissais de longue date, pour l'avoir entrevu sous les vitrines d'expositions qui ont eu lieu à Paris en 1882 et en 1889, et j'en ai pu dire quelques mots en 1893 dans un article de l'*Histoire littéraire de la France* ; mais il ne m'avait pas été jusqu'ici donné de pouvoir l'examiner à loisir.

« Au mois de juin dernier, j'entrevis encore quelques minutes ce curieux manuscrit, au moment où l'acquisition en était faite par un collectionneur de Paris, qui m'en fit espérer la communication ; mais, au mois d'octobre suivant, j'eus la douleur d'apprendre que le manuscrit venait d'être vendu et que le vendeur ne pouvait pas même faire connaître le nouveau propriétaire.

« Heureusement, je ne tardai pas à découvrir que le manuscrit, après avoir été en Angleterre sous les yeux d'un très distingué bibliographe, l'auteur du *Dictionnaire des miniaturistes*, avait traversé l'Océan et trouvé un asile digne de lui dans la bibliothèque déjà célèbre de M. Pierpont Morgan.

« Trois mois plus tard, mon ami M. Henry Yates Thompson m'annonçait qu'il allait partir pour l'Amérique, et me faisait ses offres de service. Comme je connaissais ses relations avec les bibliophiles américains, je le priai de demander à M. Pierpont Morgan l'autorisation de faire photographier à New-York les feuillets de la Bible moralisée.

« Mon ami Thompson réussit au delà de toute espérance, et vendredi dernier je fus avisé que M. Pierpont Morgan arrivait à Paris, et que le lendemain il se ferait un plaisir de me montrer son morceau de la Bible moralisée. Je fus enchanté de l'accueil qu'il me fit. A peine avais-je pu le remercier, il m'annonça qu'il mettait le manuscrit à ma disposition, pour que je pusse l'étudier à loisir dans mon cabinet. J'obtins en même temps l'autorisation de le mettre sous les yeux de l'Académie des inscriptions.

« Voici en deux mots ce qui fait l'intérêt du manuscrit :

« Au XIIIe siècle fut exécuté un ouvrage de très grand luxe, dont le texte et les images étaient destinés à faire comprendre le sens allégorique de nombreux passages de la Bible. En regard du texte on a peint plus de 5.000 petits médaillons, destinés à faire comprendre le commentaire allégorique.

« C'est là peut-être l'œuvre de peinture la plus considérable que nous ait léguée le XIIIe siècle. On la connaît d'ailleurs depuis longtemps par un exemplaire complet, exécuté dans le même atelier que les feuillets possédés par M. Pierpont Morgan. Cet exemplaire est aujourd'hui découpé en trois volumes, le premier à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, le second à la Bibliothèque nationale de Paris et le troisième au Musée britannique. Rien dans ces trois volumes n'aide à faire connaître dans quelles conditions a été exécutée une œuvre aussi importante.

« Le cahier de M. Pierpont Morgan permet de combler cette lacune. Il contient un feuillet final, dont l'équivalent n'existe pas ailleurs et qui explique clairement l'origine du livre. Sur ce feuillet à fond d'or a été peint un grand tableau, d'un incomparable éclat, brillant comme la plus belle plaque d'émail.

« Dans les deux compartiments supérieurs du tableau se voit un roi siégeant sur un trône, la tête couronnée, un sceptre à la main droite, un petit globe dans la gauche. A sa droite est assise une reine couronnée, qui se tourne vers le roi, les bras ouverts, la main gauche ouverte, la droite à moitié fermée.

« Dans les deux compartiments inférieurs, du côté gauche, un religieux assis près d'un pupitre qui supporte un livre ouvert; de la main droite il fait un geste semblant accompagner les indications qu'il donne à un scribe assis devant lui sur un escabeau. Ce scribe, une plume à la main droite, et une sorte de grattoir à la gauche, écrit une page, qui doit trouver place dans la Bible moralisée, puisqu'on y distingue parfaitement le contour des médaillons réservés pour l'illustration du texte.

« Nous sommes donc en présence du compilateur et du scribe préparant l'exemplaire de la Bible moralisée destiné au roi qui accorde sa protection à l'entreprise, comme il le fit pour l'œuvre de Vincent de Beauvais.

« Le travail a été accompli en France, très probablement à Paris ou dans un couvent des environs, au milieu du XIIIe siècle. Le roi sous les auspices duquel se poursuit l'ouvrage doit être saint Louis; la reine qui siège à côté de lui, et qui, elle aussi, recevra l'hommage de la Bible moralisée, est, soit sa mère Blanche de Castille, soit sa femme Marguerite de Provence.

« Nous devons savoir gré à M. Pierpont Morgan d'avoir ramené en France, pour quelques jours une aussi précieuse relique. »

M. E. Babelon lit un mémoire intitulé : *La stylis, attribut naval, sur les monnaies*. Ce travail a pour but de préciser le moment où débute la frappe des monnaies d'or d'Alexandre le Grand, et de démontrer que la croix que porte constamment la Victoire au revers de ces pièces n'est pas une hampe de trophée, mais l'un des éléments du gréement des navires antiques appelé *stylis*. La stylis, étai cruciforme qui soutenait l'aplustre à l'arrière des navires, symbolise la puissance maritime et la domination sur les mers au même titre que la proue ou le gouvernail. Les Athéniens, en souvenir de leur ancienne puissance maritime, placèrent ce symbole à la main de la Victoire sur les amphores

panathénaïques de l'année 336, date de l'avènement d'Alexandre. C'est pour plaire aux Athéniens qu'Alexandre leur emprunta cet emblème dès le début de son règne; de même, il plaça, au droit de ses pièces d'or, la tête d'Athéna des monnaies corinthiennes, parce que l'émission en commença immédiatement après la réunion de la diète panhellénique de Corinthe : c'est en effet dans cette assemblée qu'Alexandre fut proclamé stratège général de toutes les forces grecques et chargé de diriger la guerre qu'on décida d'entreprendre contre les Perses.

LIVRES OFFERTS

M. Barth fait hommage, au nom de l'auteur, du premier volume de l'*Histoire des idées théosophiques dans l'Inde*, par Paul Oltramare, professeur à l'Université de Genève. Paris, 1907 (tome XXIII de la Bibliothèque d'études publiée par le Musée Guimet) :

« Par théosophie, on entend d'ordinaire un certain raffinement dans l'intelligence et dans la pratique des choses divines, certaines spéculations en marge de la théologie officielle et parfois plus ou moins en conflit avec elle. Dans les religions à catéchisme bien arrêté, elles peuvent friser l'hérésie et même y donner en plein. Elles tiennent de près au mysticisme, sans pourtant se confondre avec lui, celui-ci étant de nature surtout émotive, tandis que la théosophie est plutôt d'ordre intellectuel. Aussi est-ce bien comme théosophie que la spéculation indienne nous apparait à ses débuts, telle qu'elle se montre par exemple dans les Upanishads ; et même il y a encore beaucoup de théosophie, au sens propre du mot, dans la philosophie systématisée et en quelque sorte figée des temps postérieurs. Faire ici le départ est bien difficile ; M. Oltramare ne l'a pas tenté. Il a pris le terme dans le sens que lui donnent nos modernes théosophes, qui prétendent découvrir la religion de l'avenir dans les doctrines plus ou moins mal comprises de l'Inde ancienne, et l'ouvrage est en réalité l'exposé complet, puisé aux sources mêmes et bien ordonné, non pas de toute la philosophie, mais de toute la philosophie religieuse de l'Inde. Ce premier volume la prend dans ses premiers germes et la montre ensuite parvenue à sa complète élaboration dans les

systèmes du Vedānta, du Sāṅkhya et du Yoga ; le deuxième volume est réservé au bouddhisme.

« Comme ensemble et dans les limites tracées, ce travail consciencieux, où l'auteur a su mettre à la portée du grand public des détails parfois arides, est peut-être ce que nous avons de mieux sur ce développement spéculatif où, sans doute, il n'y a plus pour nous grand'chose à prendre, — car, après quelques envolées superbes à ses débuts, ses maîtres ont résolument tourné le dos à l'expérience et n'ont plus creusé que des abstractions, — mais qui, comme expérience historique, n'en constitue pas moins une des grandes pages de la pensée humaine. »

M. Hartwig Derenbourg a la parole pour un hommage :

« Je vous ai présenté le 16 mars 1906 cinq ouvrages de M. le professeur Hirschberg de Berlin sur les vicissitudes de l'oculistique dans l'antiquité et sur les progrès qu'elle a faits chez les Arabes au moyen âge, sous l'aiguillon de leur vision morbide. Un nouveau chapitre de cette ample monographie vient de continuer la série : il se rapporte au moyen âge européen et aux commencements des temps modernes jusqu'à la fin du xviie siècle. Le théoricien, le praticien et l'historien se valent. Le volume que je suis chargé par l'auteur d'offrir à notre Compagnie, est œuvre de philosophe et de philanthrope, de clinicien et d'opérateur, d'érudit et d'écrivain. »

SÉANCE DU 12 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre que M. Gauckler lui a adressée à propos de la découverte, faite par le R. P. Delattre, d'une inscription relative aux martyrs africains de l'an 203.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une lettre du R. P. Delattre, relative à l'inscription mentionnant les martyrs de Carthage, sainte Perpétue, sainte Félicité et leurs compagnons. Les fragments du texte, actuellement retrouvés, sont au nombre de trente-trois. L'inscription paraît bien désigner l'empla-

cement de la sépulture des saints martyrs, mais le texte a été probablement gravé plus d'un siècle après leur mort. Cette découverte permet de fixer l'emplacement de la *basilica major* où, d'après Victor de Vite, furent ensevelis les corps des saintes martyres Perpetua et Felicitas ; elle offre donc un double intérêt, puisqu'elle nous apporte un document fort précieux pour l'histoire de l'église d'Afrique en même temps qu'un renseignement très intéressant pour la topographie de Carthage à l'époque chrétienne.

Dans une autre lettre, le P. Delattre indique que, près de l'endroit d'où proviennent les fragments de ce texte, il a découvert une mosaïque complètement brisée, mesurant 1 m 45 de largeur, compris l'encadrement qui était de 0 m 15. Il ne restait plus du sujet que, dans l'angle inférieur de gauche, une sorte de palmier avec un animal (agneau ou gazelle) dont la tête manquait ; puis, dans l'angle supérieur de droite, les amorces de quelques tiges de fleurs et la patte d'un oiseau.

En recueillant les fragments de l'inscription, on a rencontré plusieurs tronçons de colonnes, mais il n'y avait aucun vestige de constructions en place. A la profondeur de 2 mètres environ, les fouilles continuent à travers des tombes presque toujours ouvertes quand ce n'est pas une véritable couche d'ossements [1].

M. de Mély communique à l'Académie et commente les inscriptions des miniatures des très riches Heures du duc de Berry, conservées à Chantilly. Il y découvre deux signatures H. B. et H. R. répétées dans une suite de miniatures certainement de la même main. Ces deux signatures, on les retrouve dans un tableau du Louvre, *Le martyre de saint Denis*, attribué à Jean Malouel (1400). Il montre que le tableau a été commandé en 1416 à Henri Bellechose, peintre du duc de Bourgogne, qui l'a signé également H. B. Comme le faire du tableau et des miniatures est identique, qu'on y retrouve un personnage similaire, le Christ, il en conclut que les miniatures du manuscrit de Chantilly ont été exécutées par Henri Bellechose, antérieurement à 1413.

M. Ph. Berger fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Bordin (Orient) décide d'accorder

1. Voir ci-dessous.

les récompenses suivantes : à M. Doutté, pour son ouvrage sur *Merrakech*, 1.000 fr. ; à M. Adamantios Adamantiou pour sa publication de la *Chronique de Morée*, 500 fr. ; à M. Guérinot, pour sa *Bibliographie du Jaïnisme*, 500 fr. ; à M. Migeon, pour son *Manuel d'art musulman*, 500 fr. ; à M. Touzard, pour sa *Grammaire hébraïque*, 500 fr. »

M. Louis Havet montre que, dans Plaute, l'impératif futur *salveto* est une formule de salutation servant à répondre à un autre salut. Si le vers 103 du *Cordage* est trop court, c'est qu'un premier salut *salve* a disparu devant le salut de réponse *salveto*. Une correction analogue est applicable à un passage du *Persan*. M. Havet étudie ensuite un passage des *Ménechmes* de Plaute, où il est dit, à propos d'un prétendu fou, que ses yeux deviennent livides, *oculos lurere*. Il montre qu'il ne s'agit pas des yeux, mais de certaines taches, de certains points, et qu'il faut remplacer *oculos* par *loculos*. Dans un passage analogue des *Captifs*, relatif à un prétendu épileptique, il faut de même remplacer *maculis luridis* par *loculis luridis*.

COMMUNICATION

LETTRE DU R. P. DELATTRE A M. HÉRON DE VILLEFOSSE SUR L'INSCRIPTION DES MARTYRS DE CARTHAGE, SAINTE PERPÉTUE, SAINTE FÉLICITÉ ET LEURS COMPAGNONS.

Carthage, 8 avril 1907.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser la copie et la photographie de l'inscription des martyrs de Carthage. Le texte est gravé en caractères hauts de 0^{m} 10, sur une grande dalle de marbre blanc épaisse de 0^{m} 03. Les nombreux morceaux[1]

1. Ils sont actuellement au nombre de trente-trois.

que nous avons réussi à réunir représentent une longueur de 1 m 13 et une hauteur de 0 m 85.

Voici comment je crois pouvoir lire cet intéressant texte :

† *Hic* SVNT MARTY*res*
† SATVRVS SATVR*ninus*
† REBOCATVS SECV*ndulus*
† FELICIT PER*pe*T PAS////
† MAIVLVS? ////////////////

Ce texte qui vient confirmer d'une façon si heureuse les actes du martyre de sainte Perpétue, de sainte Félicité et



de leurs compagnons a été trouvé dans les fouilles du terrain appelé Meidfa et au milieu des ruines de la basilique que j'explore en ce moment.

Le nom de *Majulus* que je crois reconnaître à la dernière

ligne se lit dans la liste des saints d'Afrique publiée par les Bollandistes. Notre découverte permet de fixer l'emplacement de la *Basilica Major* ou plutôt de la *Basilica Majorum*, variante des manuscrits que la haute antiquité de l'*area* de Meidfa me paraît devoir faire accepter.

C'est bien la basilique dont parle Victor de Vite : *ubi corpora sanctarum martyrum Perpetuae atque Felicitatis sepulta sunt* (*Pers. Vand.*, lib. I, c. III), et dans laquelle saint Augustin prononça plusieurs de ses sermons[1]. Notre inscription met fin, ce me semble, aux conjectures qui avaient été faites en faveur de Damous-el-Karita. Elle soulèvera aussi d'autres problèmes en distinguant plusieurs églises là où l'on voulait en reconnaître une seule sous diverses dénominations.

J'ajouterai que notre marbre ne me paraît pas être la pierre tombale primitive des martyrs. La présence des croix latines au début de chaque ligne reporte le texte à plus d'un siècle peut-être après leur mort qui eut lieu en 203.

La suite des fouilles nous permettra sans doute de trouver encore quelques fragments. Parmi ceux que nous avons réussi à juxtaposer, il y en a qui ont été trouvés au début des travaux d'exploration et assez loin de l'endroit qui nous a fourni les principaux morceaux.

Je vous écris ces lignes à la hâte, après une semaine de Pâques complètement prise par les nombreux visiteurs du Musée Lavigerie. Vous voudrez donc bien m'excuser, cher Monsieur, si je ne vous donne pas plus de détails aujourd'hui.

1. Sermons XXXIV, CLXV, CCLVIII, *in diebus paschalibus*, CCXCIV.

LIVRES OFFERTS

M. de Vogüé présente à l'Académie, au nom de la Commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, le 1er fascicule du 2e vol. de la partie araméenne, contenant la fin des inscriptions du Sinaï. Les 3200 textes environ que comprend cette série ont été publiés d'après les relevés de M. Bénédite, complétés par les relevés provenant de voyageurs antérieurs : pour classer toutes ces copies, les identifier, établir leur concordance, pour établir ensuite les rapports qui ont existé entre les auteurs des inscriptions, introduire un peu d'ordre et de lumière dans cette collection de proscynèmes analogues où les mêmes formules et les mêmes noms se succèdent avec une désespérante monotonie, il a fallu un travail acharné, une patience infatigable dont M. de Vogüé n'aurait pas parlé s'il n'avait tenu à en reporter le mérite à M. Chabot, le laborieux, savant et consciencieux auxiliaire de l'Académie. Ce travail a au moins eu l'avantage de fixer définitivement la nature, l'âge et l'origine des inscriptions du Sinaï. M. de Vogüé rappelle les légendes auxquelles elles ont donné lieu et le mystère qui semblait les entourer alors que, suivant la mentalité des commentateurs, on les attribuait aux compagnons de Moïse, à des pèlerins païens, chrétiens ou musulmans. Il est maintenant bien établi que ces textes gravés sur les rochers du Sinaï sont l'œuvre d'un petit groupe de familles nabatéennes qui, entre les années 149 et 251 de notre ère, ont, pour des causes restées inconnues, fait des séjours temporaires dans les vallées habitables de la célèbre presqu'île. Elles avaient un chef, quelques prêtres, ne paraissent pas avoir amené de femmes; les traditions religieuses de la montagne semblent leur avoir été inconnues : des préoccupations d'ordre matériel paraissent seules les avoir attirées dans ces parages, soit la récolte des dattes, soit le repos à donner aux chameaux, soit tout autre cause aussi insignifiante. Quoi qu'il en soit, le mystère principal est éclairci et les inscriptions du Sinaï peuvent être considérées comme définitivement situées dans le temps, dans l'histoire des tribus nabatéennes, dans celle du développement de l'épigraphie sémitique.

M. L. Leger présente de la part de M. le capitaine Polacchi, détaché à l'état-major de l'armée, un volume intitulé : *Lecture des cartes russes*. Indications linguistiques, géographiques et topographiques (Paris, librairie Chapelot, in-4°, 1907) :

« Ce travail répond à un besoin réel. Les derniers événements d'Orient ont appelé l'attention sur la cartographie russe. Or la lecture des cartes russes offre de nombreuses difficultés; elles sont dues non seulement aux particularités de l'alphabet russe, mais encore à la multiplicité des idiomes parlés dans les pays que les cartes représentent. La langue géographique russe comprend des mots turcs, tatares, persans, afghans, finnois, lapons, etc., qui font double emploi avec les mots nationaux. Après des notions générales sur la cartographie russe, M. Polacchi donne successivement l'alphabet avec une transcription sur laquelle j'aurais à faire quelques réserves, la liste des signes, abréviations et termes topographiques employés dans les cartes (avec transcription), la transcription des noms chinois écrits en caractères russes, la nomenclature des échelles russes les plus usitées, la conversion en mètres des mesures de longueur russes, le tableau comparatif des mesures et monnaies et la reproduction des signes conventionnels employés par l'état-major et la marine. L'ouvrage — en dehors des réserves que j'ai présentées plus haut — est, en somme, fort utile et pourra rendre de grands services pour la lecture non seulement des cartes, mais aussi des ouvrages des explorateurs et des écrivains militaires. »

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Toutain, maître de conférences à l'École des Hautes Études (section des sciences religieuses), un volume intitulé : *Les cultes païens dans l'Empire romain.*

« Dans ce volume, M. Toutain a étudié les cultes romains au sein des provinces latines de l'Empire, réservant pour un volume ultérieur une étude semblable dans les provinces grecques : les cultes officiels et les cultes non officiels. Parmi les premiers se place celui de la déesse Rome, auquel vient bientôt se joindre celui de l'empereur et de la famille impériale, le culte de la triade Capitoline, et celui de Jupiter Optimus Maximus. M. Toutain s'est efforcé de montrer ce que ces différents cultes offrent de commun et de fondamental dans les diverses provinces, mais aussi et surtout peut-être les nuances qui, dans chacune d'elles, les modifient et qui tiennent principalement à l'association de ces divinités toutes romaines avec les dieux locaux ou nationaux.

« Dans la deuxième partie du livre, M. Toutain a examiné les différents cultes non officiels, qu'ils s'adressent à de vieilles divinités latines comme Janus, Vesta et Mars; à des divinités du Panthéon gréco-romain, comme Minerve ou Mercure, ou à des abstractions comme la Fortune, la Victoire, ou encore aux Génies des choses ou des individus. C'est dans cette partie surtout qu'il retrouve un nombre considérable de dieux locaux fondus avec les dieux du Pan-

théon romain et dissimulés sous leurs noms; on sait combien ce phénomène d'assimilation extérieure a été fréquent à l'époque romaine et à quelle confusion de noms divins il a mené. C'est à débrouiller cette confusion que M. Toutain s'est attaché avec succès; et il fallait, pour y réussir, autant d'érudition que de perspicacité.

« On aurait tort de chercher dans ce livre une contribution à ce brillant essai que tente l'école moderne de science religieuse; M. Toutain a exposé très nettement dans l'Introduction de son livre sa méthode et son dessein. Il n'a pas la prétention d'éclairer les dieux et les rites qu'il rencontre dans les provinces de l'Empire romain par des comparaisons avec ceux que l'on peut constater ou deviner chez d'autres peuples anciens ou modernes. Ce qu'il veut, c'est présenter un essai purement historique « par lequel il s'est enfermé, de propos délibéré, dans les limites géographiques et chronologiques de son sujet ». La nouveauté du livre est que la religion romaine y est étudiée non point dans une unité apparente, qui est une duperie, mais dans ses diversités locales que les découvertes épigraphiques ou figurées rendent chaque jour plus éclatantes ».

M. Hartwig Derenbourg a la parole pour un hommage :

« Un de mes anciens élèves, M. Louis Delaporte, me charge de vous offrir quelques « nouveaux fragments sahidiques », c'est-à-dire provenant de la Haute-Égypte, du *Pasteur* d'Hermas dans la version copte. Le *Pasteur*, par Hermas, comme je dirai plus clairement, une apocalypse rédigée vers l'an 150 de notre ère, annonçait la fin prochaine du monde au nom du Christ par l'organe d'un berger. Cette révélation a été d'abord admise dans le Canon du Nouveau Testament, mais elle n'y a pas été maintenue. Le texte grec original, à peine retrouvé, a été publié pour la première fois en 1856, par Auger et Dindorf. Les deux versions latines, les traductions éthiopienne et copte permettront d'en relever et d'en faire disparaître les altérations, d'en combler les lacunes, de restituer la teneur primitive presque partout. Ce travail d'ensemble mériterait de tenter le jeune travailleur bien préparé et ardent à la tâche qu'est M. Louis Delaporte. »

M. S. Reinach dépose sur le bureau, au nom de M. Théodor Gomperz, correspondant de l'Institut, un volume intitulé : *Griechische Denker; eine Geschichte der antiken Philosophie*, fasc. 13 (Leipzig, 1906, in-8°).

Il dépose, en outre, en son nom, une *Bibliographie de S. R. 1874-1906* (Angers, 1907, in-8°).

SÉANCE DU 19 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'Académie apprendra avec regret la mort du savant orientaliste Adolphe Neubauer, qui était son correspondant depuis 1889. Il s'est éteint à Londres, le 6 avril dernier, à l'âge de 76 ans, affaibli depuis longtemps par des infirmités qui lui interdisaient tout travail.

« Neubauer, que Renan tenait en haute estime, fut l'un des hébraïsants les plus érudits du XIXe siècle. Né en Hongrie, élevé pour être rabbin, il commença à se signaler, en 1861, par des études de lexicographie hébraïque. Un voyage à Jérusalem mit entre ses mains des matériaux d'un grand prix, dont une partie fut publiée dans le *Journal asiatique* de 1861 à 1863. En 1864, il se rendit à Saint-Pétersbourg, pour y examiner la collection de manuscrits karaïtes formée par Firkowitz et conservée à la Bibliothèque Impériale ; les résultats de sa mission furent exposés par lui en français d'abord, puis en allemand (1866). Deux ans après, il se révélait comme un savant de premier ordre par son célèbre traité sur la *Géographie du Talmud*, qui témoigne non seulement de lectures immenses, mais d'un esprit judicieux et pénétrant (1868). C'est un livre resté indispensable pour la géographie historique de la Syrie.

« La même année, Neubauer fut appelé à Oxford pour y dresser le catalogue raisonné des manuscrits hébreux de la Bodléienne, au nombre de plusieurs milliers. Cette lourde tâche l'occupa pendant dix-huit ans ; l'inventaire qui en résulta est un des monuments de la bibliographie hébraïque. Entre temps, Neubauer avait publié le texte arabe du Dictionnaire d'Abou-

al-Walîd et un recueil des interprétations juives du 53e chapitre d'Isaïe, qui fut traduit en anglais par M. Driver; il avait surtout collaboré très activement aux tomes XXVII et XXXI de l'*Histoire littéraire de la France*, fournissant à Renan la substance des notices relatives aux rabbins français du XIVe siècle. D'après les usages de l'Académie, la signature de Renan parut seule sur le titre de ces deux volumes; mais il fut toujours le premier à réclamer pour son auxiliaire le mérite scientifique de ce travail difficile et important. Un autre savant français, M. Paul Meyer, eut à se louer du concours de Neubauer, qui publia avec lui, ou sous ses auspices, plusieurs mémoires dans la *Romania*.

« Sous-bibliothécaire à la Bodléienne, qu'il contribua beaucoup à enrichir et où sa courtoisie n'était pas moins appréciée que sa science, Neubauer fut chargé, en 1864, d'un cours d'hébreu rabbinique à l'Université d'Oxford. Il le professa pendant seize ans et forma quelques élèves remarquables, notamment M. Cowley, qui l'aida, en 1897, à éditer le texte hébreu de l'*Ecclésiastique* et travailla, sous sa direction, à classer une nombreuse série de fragments hébraïques du moyen âge, provenant de la *Geniza* du Caire.

« En 1900, la perte presque complète de la vue obligea Neubauer à se démettre de ses fonctions. Il vécut dès lors dans une retraite profonde, objet de la sympathique estime de tous ceux qui ont pu apprécier sa lucide intelligence et qui s'unissent aujourd'hui pour honorer sa mémoire [1]. »

Il est donné lecture d'une lettre de M. Couturat, trésorier de la délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, insistant pour que la question de cette langue internationale soit mise à l'ordre du jour de l'Association internationale des Académies.

L'Académie ne juge pas utile de donner suite à cette proposition.

1. La bibliographie des mémoires et articles de Neubauer a été publiée par M. Moïse Schwab (*Répertoire des articles relatifs à l'histoire et à la littérature juive*, Paris, 1899, p. 278-283). Elle compte 177 nos, auxquels s'en ajoutent 23, énumérés au supplément de ce répertoire (Paris, 1903, p. 120-121).

M. le Maire de Cannes écrit au Secrétaire perpétuel pour lui demander de vouloir bien lui faire connaître les noms des membres de l'Académie qui voudront honorer la ville de Cannes de leur visite à l'occasion d'une manifestation en l'honneur de Prosper Mérimée, organisée par cette ville pour le 28 avril.

M. Héron de Villefosse est désigné pour représenter l'Académie à cette cérémonie.

M. Senart est désigné pour représenter l'Académie à l'Assemblée générale de l'Association internationale des Académies qui doit avoir lieu, cette année, à Vienne (Autriche).

M. Clermont-Ganneau, de retour de la Haute-Égypte, rend compte sommairement à l'Académie de la mission archéologique que, d'accord avec le Ministère de l'Instruction publique, elle l'a chargé d'entreprendre à Éléphantine, l'île située au milieu du Nil, à la première cataracte, en face d'Assouan. La campagne de recherches et de fouilles dans laquelle M. Clermont-Ganneau a été efficacement secondé par M. J. Clédat, un de ses anciens élèves, a duré quatre mois. Bien qu'elle ait eu à compter avec certaines conditions peu favorables, elle a été finalement des plus fructueuses. Après une longue et laborieuse période de tâtonnements dans un terrain difficile, les trouvailles se sont multipliées. Parmi les plus importantes, il faut signaler deux grandes statues en diorite, couvertes d'inscriptions, de l'époque de Thoutmès III, deux véritables pièces de musée, d'un intérêt exceptionnel pour l'art et la religion de l'ancienne Égypte. Non loin de là, on a exhumé un curieux sanctuaire décoré d'obélisques en miniature et recouvrant une nécropole de béliers soigneusement momifiés et ensevelis dans des cuves de granit. Les gaines des momies, gaufrées et dorées, sont ornées à profusion de scènes mythologiques et d'inscriptions. Si singulière qu'elle puisse paraître au premier abord, la chose s'explique si l'on se rappelle que le bélier était l'animal sacré de Khnoum ou knoub criocéphale, le grand dieu d'Éléphantine. L'idée est la même que celle qui a présidé à l'ensevelissement des bœufs Apis dans le Serapeum découvert par Mariette. Le sanctuaire d'Éléphantine peut être considéré comme un véritable Χνουβεῖον funéraire formant, toutes proportions gardées, le pendant du Serapeum.

Sans parler d'une foule d'objets de toute nature et appartenant aux diverses civilisations qui se sont succédé en Égypte, on a recueilli une quantité considérable de textes hiéroglyphiques, hiératiques, démotiques, grecs, voire arabes, coptes, écrits pour la plupart sur ces fragments de poterie qu'on désigne couramment sous le nom d'*ostraca*. Dans le nombre il y en a plus d'une centaine [1] qui, écrits en lettres et en langue araméennes, ont pour auteurs des Juifs établis à Éléphantine au ve siècle avant notre ère. M. Clermont-Ganneau insiste sur ce dernier point, parce qu'il constituait l'objectif spécial de sa mission. La présence des Juifs à Éléphantine et à Assouan, à cette haute époque, était déjà indiquée par d'autres documents similaires, des papyrus, à l'élucidation desquels il avait notablement contribué. Il s'agissait maintenant de déterminer sur le terrain, soit à Assouan, soit à Éléphantine, le quartier de la ville antique dans lequel pouvait être fixé ce groupe de Juifs araméens. Grâce à la découverte de cette masse d'ostraca araméens provenant tous d'une région étroitement circonscrite de l'île même, cette partie du problème est aujourd'hui résolue. C'est là qu'il faudra dorénavant concentrer les recherches et pousser à fond les excavations; c'est là qu'on aura chance de retrouver le sanctuaire de Jéhovah qui, au dire même des documents en question, s'élevait dans le quartier juif à l'époque de Darius, Artaxerxès et Xerxès, et, qui sait? peut-être quelque Torah primitive qui consolera l'exégèse officielle de l'amère déception qu'elle doit à la Bible Schapira, de fâcheuse mémoire. Cette recherche fera l'objet d'une seconde campagne que M. Clermont-Ganneau se propose, s'il en a les moyens, d'entreprendre dans l'île, dès l'hiver prochain, cette saison étant la seule où les fouilles soient possibles sous ce climat torride.

Le succès de la première est dû en grande partie à l'intervention généreuse de notre confrère le baron Edmond de Rothschild qui, passant à Éléphantine au commencement de cette année et intéressé par la tentative de M. Clermont-Ganneau, a mis spontanément à sa disposition une somme de dix mille francs. Grâce à ce subside inespéré qui doublait d'un coup les fonds accordés par l'Académie et le ministère, les travaux ont pu être non seulement poussés avec une activité nouvelle, mais prolongés au

1. Exactement 124; le plus grand nombre écrits verso et recto.

delà des prévisions : or c'est justement pendant cette dernière période qu'ils ont amené les plus importantes trouvailles. Quand ils seront arrêtés, dans quelques jours, par les chaleurs, il restera même encore à l'actif de la mission une somme suffisante pour amorcer le budget de la seconde campagne. D'autant plus qu'au subside du baron de Rothschild il faut maintenant en ajouter un autre, de deux mille francs, offert avec la plus louable libéralité à M. Clermont-Ganneau, au moment de son départ, par un riche indigène, de race copte, M. Daoud-bey Takla, agent consulaire de France à Assouan, qui avait déjà rendu sur place maint service à la mission.

M. Clermont-Ganneau termine en exprimant l'espoir que l'Académie et le Ministère voudront bien compléter la somme nécessaire pour mener à bonne fin la prochaine campagne, campagne indispensable si l'on veut recueillir tout le fruit de la première, déjà si satisfaisante. Il croit devoir insister sur ce point en se plaçant au point de vue particulier de l'intérêt de nos Musées nationaux. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en Égypte le produit des fouilles archéologiques est partagé par moitié entre le gouvernement local et le fouilleur, au contraire de ce qui se passe ailleurs, par exemple en Turquie et en Grèce, où tout revient au gouvernement, le fouilleur n'ayant que la satisfaction purement platonique d'enrichir à ses dépens les musées de Constantinople et d'Athènes. C'est sous le bénéfice de ce régime libéral que la mission française à Éléphantine a opéré, et aura encore à opérer, le cas échéant. Les sacrifices que l'on aura faits pour elle ne seront donc pas en pure perte, et notre Louvre, qui lutte si difficilement contre la concurrence des musées étrangers, y trouvera largement son compte. Estimée à dire d'experts, la part de butin qui lui revient d'ores et déjà du chef de cette première campagne représente, sans parler de l'intérêt scientifique, une valeur marchande dépassant de beaucoup les sommes que celle-ci a coûtées.

M. Haussoullier communique à l'Académie la décision de la Commission du prix Allier de Hauteroche. La Commission partage le prix entre M. Hugo Gaebler, de Berlin, pour son ouvrage intitulé : *Contribution à l'étude des monnaies de la Macédoine*,

et M. George Macdonald, de Glasgow, pour son *Catalogue of greek coins in the Hunterian Collection* (*University of Glasgow*).

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE donne lecture d'une note sur le double sens en celtique du mot qui veut dire « forgeron ». La langue celtique primitive paraît avoir possédé deux mots, l'un masculin **kerdu-s*, désignant le forgeron, l'autre féminin **kerda*, désignant sa profession et le produit de son travail ; ces mots dérivent de la même racine que le latin *cerdo, -onis* « manouvrier » et que le grec κέρδος « gain ».

Les deux mots celtiques se retrouvent en irlandais et en gallois ; **kerdus* « forgeron » est devenu en irlandais ancien *cert*, ou mieux *cerd*, génitif *cerdo*, aujourd'hui *céard*, génitif *céarda*. Dans la grande épopée qui raconte l'enlèvement du taureau divin et des vaches qui l'accompagnaient, on voit apparaître Culann, forgeron du roi d'Ulster. Il n'a d'autre fortune que son marteau, son enclume, ses tenailles et ses poings, mais il habite un château, *dún*, et invite à dîner son roi qui accepte. Chose extraordinaire ! *cerd*, au sens de « forgeron », joint en irlandais celui de « poète », et comme conséquence, le féminin **kerda*, en vieil irlandais *cerd*, génitif *ceirde*, a pris le sens de « poésie ». Un sens dérivé de celui-là est « musique » : telle est la signification du gallois *cerdd*, parce que les poèmes, tous lyriques, se chantaient avec accompagnement de la harpe celtique, la *crotta*. Que diraient nos confrères les poètes de l'Académie française et les membres de la section de composition musicale à l'Académie des beaux-arts, s'il venait en idée à un statisticien de les classer dans la catégorie des forgerons et si la mode venait de désigner leurs œuvres par les mots qui servent à nommer les produits des usines métallurgiques?

Un poète français a dit d'un des confrères :

> De son rude marteau martelant le bon sens,
> Il fit de méchants vers douze fois douze cents [1].

Ce n'était pas aimable.

1. Boileau. Épigramme contre Chapelain.

M. Havet corrige un passage corrompu du *Carthaginois* de Plaute. Des serviteurs du Carthaginois, qui paraissent vieux, il est dit non pas qu'ils sont chargés de colis, *sarcinatos*, mais qu'ils sont voûtés, *arcuatos*. Les anneaux qu'ils portent aux oreilles font dire d'eux qu'il manque à leurs mains non pas tous les doigts, *digitos*, mais bien le doigt annulaire, *quartum digitum*.

M. Havet examine ensuite le vers 338 du *Cordage*. Il corrige *verum omnes* « mais tous » en *verum omen* « un présage vrai ». Accessoirement il montre que la faute *omnes* pour *omen* a entraîné l'altération du mot suivant, qui doit être lu *sapienti* et non *sapientes*.

M. Paul Monceaux, professeur au Collège de France, fait une communication sur l'*Isagoge* latine de Marius Victorinus. Parmi les ouvrages philosophiques de l'Africain Marius Victorinus, l'un des plus célèbres était son *Isagoge* latine, traduction ou plutôt libre adaptation de celle de Porphyre. Victorin lui-même, dans son traité des *Définitions* [1], fait allusion à cet ouvrage, qui est mentionné en outre par Cassiodore [2], et que Boèce a pris pour base de son Commentaire dans ses deux dialogues intitulés : *In Porphyrium a Victorino translatum* [3].

1. Victorin, *Liber de definitionibus*, p. 25, Stangl : « Nos, quia jam uno libro et de his quinque rebus plenissime disputavimus.... lectorem ad librum qui jam scriptus est, si adest ei indigentia, ire volumus. » — Sur Victorin et son œuvre, voyez notre *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 373-422. On sait que Marius Victorinus Afer était originaire de la Province Proconsulaire d'Afrique (cf. Jérôme, *De vir. ill.*, 101 : Victorinus, natione *Afer*...). On vient de découvrir dans les catacombes d'Hadrumète l'épitaphe fort ancienne d'un *Marius Victorinus* (Leynaud, *Bull. de la Société archéologique de Sousse*, n. 7 (1906), p. 78). Cette épitaphe ne peut guère être celle de notre Victorin, qui paraît être mort à Rome ; mais la coïncidence des noms fait supposer que le célèbre rhéteur et philosophe appartenait à une famille d'Hadrumète.

2. Cassiodore, *Instit. divin. litter.*, II (addition du *Codex Bambergensis*) : « Isagogen translulit Victorinus orator. »

3. Boèce, *In Porphyrium a Victorino translatum Dialogi II* (éd. Glareanus et Rota, Bâle, 1570, p. 1-45). — Cf. Boèce, *In Porphyrium a se translatum*, liber V : « Hujus libri seriem, primo quidem a rhetore Victorino, post vero a nobis latina oratione conversam, gemina expositione patefecimus » (*ibid.*, p. 111).

A en croire les historiens de la littérature latine[1], et même le dernier éditeur de l'*Isagoge* grecque[2], l'adaptation de Victorin serait à peu près complètement perdue. Un examen minutieux de la question nous a amené à une conclusion très différente : l'*Isagoge* latine de Victorin peut être reconstituée en grande partie à l'aide du Commentaire de Boèce.

Tout d'abord, Boèce nous a conservé beaucoup de citations textuelles de Victorin, et qu'il donne expressément comme telles[3]. Bien plus, il a inséré dans son Commentaire, par fragments, mais toujours suivant l'ordre du développement, presque tout le texte de Victorin. D'après le titre même de ses Dialogues, il avait sous les yeux et il expliquait, non pas l'original grec, mais la version de son prédécesseur[4]. Il ne s'est reporté au grec que deux ou trois fois, pour contrôler et corriger certaines interprétations de Victorin[5]. Là même où il nomme Porphyre, sauf dans les rares occasions où il oppose l'original à l'interprète, c'est encore le texte de Victorin qu'il vise. Et ce texte, il le transcrit presque toujours phrase par phrase, en l'expliquant et en le discutant. Nous avons d'ailleurs deux preuves indirectes qu'ici tous les passages traduits textuellement du grec de Porphyre appartiennent à la version de Victorin. En premier lieu, Boèce critique volontiers le texte latin qu'il a sous les yeux, c'est-à-dire l'adaptation de son devancier[6]. En second lieu, lui-même a entrepris plus tard, pour son compte, une autre version de

1. C'est encore l'avis de Schanz, *Gesch. der römischen Litteratur*, IV (1904), p. 143.

2. *Porphyrii Isagoge*, ed. Busse, Berlin, 1887, p. XXXI (dans le recueil des *Commentaria in Aristotelem graeca* de l'Académie de Berlin, IV, 1).

3. Beaucoup de ces citations sont précédées de formules comme celles-ci : « Nunc textus ipsius ratio atque ordo videatur... Nunc ordo ipse operis textusque videatur » (Boèce, *In Porphyrium a Victorino translatum*, p. 5, Rota).

4. Boèce nous en prévient lui-même au début de l'ouvrage : « Rogo ut mihi explices id quod Victorinus, orator sui temporis ferme doctissimus, a Porphyrio per εἰσαγωγήν... dicitur transtulisse » (*ibid.*, p. 1).

5. *Ibid.*, p. 11-12 et 33-34.

6. « Victorini culpam, vel, si ita contingit, emendationem aequi bonique faciamus » (*ibid.*, p. 11) ; — « Hic tamen a Victorino videtur erratum » (*ibid.*, p. 22) ; — « Sequitur locus perdifficilis, sed transferentis obscuritate Victorini magis quam Porphyrii proponentis » (*ibid.*, p. 33) ; — « Generis enim hic nomine pro animalis abusus est » (*ibid.*, p. 34).

l'*Isagoge*[1]; et cette version nouvelle, qu'il jugeait naturellement plus exacte, il l'a prise pour base d'un second Commentaire, le gros traité en cinq livres qui est intitulé *In Porphyrium a se translatum*[2]. De tout cela, l'on doit conclure que, dans le premier Commentaire, sauf pour les deux ou trois passages où il oppose Porphyre à Victorin, Boèce cite toujours Porphyre d'après la version de Victorin.

Nous arrivons donc aux constatations suivantes : 1° Les deux Dialogues *In Porphyrium a se translatum* reproduisent par fragments le texte presque entier d'une *Isagoge* latine ; 2° Cette *Isagoge* latine est celle de Victorin, que Boèce suivait dans son Commentaire, et qu'il copiait alors sans toujours l'approuver, en attendant qu'il essayât de traduire à son tour le traité de Porphyre ; 3° On retrouvera donc, éparse dans le Commentaire de Boèce, l'*Isagoge* latine de Victorin ; 4° Il suffira pour cela de comparer méthodiquement les Dialogues à l'original grec, en écartant tout ce qui est commentaire, en recueillant tout ce qui est traduction directe du grec de Porphyre.

C'est ce que nous avons fait. Si l'on rapproche ces fragments, sans qu'il soit jamais besoin d'en modifier l'ordre, on les voit se souder l'un à l'autre, se grouper d'eux-mêmes en paragraphes et en chapitres, puis reconstituer presque complètement l'*Isagoge* latine de Victorin. Boèce en avait transcrit tout l'essentiel. Il s'accordait bien quelques libertés dans le choix des exemples ; mais, pour tout ce qui était définition ou doctrine, il reproduisait fidèlement le texte de son prédécesseur. Très nombreuses sont les longues citations textuelles. Ailleurs, sans doute, ce sont de courts fragments, des expressions isolées ou des membres de phrase, si bien découpés et fondus dans le commentaire qu'on ne saurait rétablir la phrase même de Victorin. Malgré ces lacunes, on se représente nettement l'ensemble.

Ainsi reconstituée en grande partie, cette *Isagoge* latine offre un réel intérêt. C'est moins une traduction qu'une adaptation. Victorin en use très librement avec le texte de Porphyre. Il a

1. Cette version de Boèce nous est parvenue sous deux formes : par fragments, dans le commentaire *In Porphyrium a se translatum* ; entière et à part, dans un grand nombre de manuscrits. Une bonne édition critique en a été publiée par Busse (*Porphyrii Isagoge*, Berlin, 1887, p. 25-51).

2. Boèce, *In Porphyrium a se translatum libri V*, p. 46-111, Rota.

changé jusqu'à la dédicace, où il a remplacé le nom du *Chrysaorios* de l'original par le nom d'un certain *Menantius*, sans doute un de ses amis [1]. Dans le cours même de l'ouvrage, il s'était évidemment proposé d'expliquer ou d'interpréter Porphyre, plutôt que de le traduire littéralement. Sur quelques points, il avait modifié les définitions ou les classifications ; et Boèce n'a pas manqué de le lui reprocher [2], comme il lui reproche de n'avoir pas toujours compris le texte grec [3]. C'est affaire aux logiciens d'apprécier ces critiques et la valeur intrinsèque de l'adaptation. Remarquons seulement que Victorin était un vrai philosophe, un métaphysicien qui tient une grande place dans l'histoire du néo-platonisme en Occident ; on ne doit pas trop se hâter de le condamner sur la foi de Boèce. D'autant mieux que Boèce lui-même, pour sa propre traduction, s'est beaucoup servi du travail de son devancier.

En tout cas, cet ouvrage de Victorin marque une date importante dans l'histoire de la logique. L'*Isagoge* de Porphyre a été l'un des manuels les plus répandus dans les écoles du moyen âge. De toutes les traductions ou adaptations latines, la plus populaire a été celle de Boèce. Mais la plus ancienne est celle de Victorin, qui a été ici, comme ailleurs, le maître de Boèce, et, pour tous en Occident, l'initiateur.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, la *Préface* et la *Table* de son Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle (Paris, 1906, in-4°).

M. Héron de Villefosse, au nom de M. le Professeur Otto Hirschfeld, associé étranger de l'Académie, dépose sur le bureau

1. Boèce, *In Porphyrium a Victorino translatum*, p. 5, Rota.
2. *Ibid.*, p. 10-12 ; 22 ; 34.
3. *Ibid.*, p. 33.

un nouveau fascicule du *Corpus inscriptionum latinarum*, publié par l'Académie des sciences de Berlin. Ce complément important du vol. XIII, consacré aux inscriptions des Trois Gaules et des Germanies, forme le fascicule II de la seconde partie de ce volume et renferme : 1° *Inscriptiones Germaniae inferioris*, par Alfred Domaszewski ; 2° *Milliaria Galliarum et Germaniarum*, par Th. Mommsen, O. Hirschfeld et A. Domaszewski, 1907, in-fol.

Les inscriptions romaines de la Germanie inférieure offrent le même genre d'intérêt que celles de la Germanie supérieure; c'est à l'occupation militaire de la ligne du Rhin que nous devons la plupart de ces textes. Les uns sont des épitaphes; les autres ont un caractère religieux : presque tous nous font connaître des officiers ou des soldats des légions et des troupes auxiliaires, cantonnées sur le cours inférieur du fleuve et qui formaient l'armée destinée à protéger la Gaule contre les barbares. Les villes de Bonn, de Cologne et de Birten ont fourni beaucoup de ces textes. Les dédicaces aux divinités topiques s'y rencontrent en grand nombre : dans cette région peuplée de militaires, on n'est pas étonné de les trouver à côté de dédicaces au dieu Mars et à la Victoire. Le culte des Matrones y est répandu, notamment à Juliers et dans le voisinage où ces déesses apparaissent ordinairement au nombre de trois, avec les surnoms les plus variés.

La seconde partie, consacrée aux milliaires des Trois Gaules et des Germanies, a une importance particulière pour ceux que préoccupent la géographie ancienne de notre pays, l'histoire de son commerce et celle des voies de communication sous le Haut Empire ; l'étude du réseau routier peut contribuer aussi à éclairer certains événements historiques dont la Gaule a été le théâtre. Les textes de plus de 300 milliaires y sont réunis ; les plus anciens portent le nom de l'empereur Claude : en Germanie les plus récents appartiennent à la fin du IVe siècle; en Gaule ils ne dépassent pas le règne de Constantin II. Ce précieux recueil, que nous devons à notre savant confrère, M. le professeur Otto Hirschfeld, vient heureusement compléter la grande œuvre épigraphique à laquelle son nom demeure attaché, œuvre qui nous intéresse si directement puisqu'elle comprend les inscriptions de la Narbonnaise (vol. XII) et les inscriptions des Trois Gaules (vol. XIII). Lorsqu'il nous aura donné les tables qui doivent accompagner le dernier volume, nous pourrons apprécier encore plus aisément la haute valeur de ce grand travail et l'utilité pratique de la tâche laborieuse à laquelle, depuis plus de trente années, il apporte toute sa science et son dévouement.

SÉANCE DU 26 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, adresse à l'Académie un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Avallon (Yonne) du 11 au 19 juin, par la Société française d'archéologie.

Il est donné lecture d'une lettre circulaire du Comité d'organisation du Congrès international des sciences historiques à Berlin, invitant l'Académie à participer à ce Congrès.

M. Delisle communique l'extrait d'une lettre de M. Macon, conservateur adjoint du Musée Condé, au sujet de la notice que M. de Mély a lue dans une des dernières séances, sur quelques peintures des Très Riches Heures du duc de Berry.

M. Macon fait remarquer que des deux signes qu'on peut lire HB et HR, relevés par M. de Mély, le premier ne se rencontre que deux fois dans le manuscrit, et que le second est répété à l'infini ; que ce monogramme, alterné avec d'autres signes, se reproduit trop régulièrement et trop fréquemment dans la même bordure de vêtement pour qu'on puisse le considérer comme une signature, et qu'il n'y peut voir qu'un motif monotone de décoration. En outre, dans la peinture de l'Adoration des Mages, outre le monogramme en question, on peut lire *Filippus* sur le dos d'un personnage ; on y voit, de plus, un M sur un étendard. Faudrait-il en inférer que trois artistes ont collaboré à ce même tableau ? M. Macon conclut en disant que, jusqu'à ce que l'on ait prouvé que le manuscrit n'est pas celui que l'inventaire désigne comme fait par « Pol et ses frères », il le considérera comme l'œuvre de Paul de Limbourg et de ses frères. De l'étude attentive des peintures exécutées avant la mort du duc, il résulte en effet pour lui que l'on y reconnaît très nettement trois mains, qui sont sans nul doute celles des peintres désignés par l'inventaire.

M. le comte Paul Durrieu fait une communication intitulée : *La véritable origine du célèbre Boccace de la Bibliothèque royale de Munich.* Il existe à la Bibliothèque royale de Munich un célèbre manuscrit connu sous le nom de *Boccace de Munich*. Ce manuscrit contient la traduction française du traité *Des cas des nobles hommes et femmes malheureux*, et il est orné de 91 miniatures extrêmement remarquables que tous les critiques sont d'accord pour attribuer, au moins en partie, au grand peintre français du xve siècle, Jean Fouquet. Ce manuscrit porte à plusieurs endroits, dans ces miniatures mêmes, la devise du premier possesseur qui est : SUR LY N'A REGARD. En 1855, on a formulé l'hypothèse que cette devise devait désigner Étienne Chevalier, le trésorier de France, qui a possédé le merveilleux livre d'Heures dont les fragments sont à Chantilly. Le « Boccace de Munich » est ainsi devenu le « Boccace d'Étienne Chevalier ». Or M. le comte Paul Durrieu vient de découvrir que cette prétendue origine est une pure légende. Il a retrouvé sous un grattage le nom du véritable personnage pour qui le livre a été copié et illustré. Le *Boccace de Munich* ne provient aucunement d'Étienne Chevalier; il a été exécuté en réalité pour maître Laurens Gyrard, notaire et secrétaire du roi Charles VII et contrôleur de la recette générale des finances. Le nom de ce personnage n'était pas seulement inscrit à la fin du volume; il est encore contenu en anagramme dans la devise : SUR LY N'A REGARD.

M. l'abbé Breuil présente, au nom de M. Cartailhac et de lui-même, les fruits de leur commune exploration dans les cavernes pyrénéennes de Niaux (Ariège) et de Gargas (Hautes-Pyrénées).

Dans celle-ci ils ont relevé 120 mains humaines cernées de rouge, dont quelques-unes avaient été remarquées précédemment par M. Cartailhac et M. Regnault; ce sont presque exclusivement des mains gauches, auxquelles il manque le plus souvent une partie des doigts qui ont été repliés au moment où la couleur était projetée contre la muraille sur laquelle la main était appliquée. Les auteurs ont également découvert des essais de gravures très frustes, et des points colorés semés sans ordre.

A Niaux (Ariège), grotte de 1.400 mètres de long, découverte

en septembre par M. le capitaine Molard, MM. Cartailhac et Breuil ont relevé en divers points de remarquables groupes de figures symboliques ou conventionnelles peintes en rouge : groupes de points, disposés en lignes courbes et droites, en cercles, etc., barres à terminaison pectinée, figures tectiformes, etc. ; parmi les figures d'animaux, très bien exécutées en couleur noire, on distingue des bisons, des chevaux à crinière droite, des cerfs, des bouquetins. Un assez grand nombre est percé de flèches, comme si on avait voulu pratiquer une sorte d'envoûtement.

Sur les fresques et en plusieurs points voisins, se trouve un sol d'origine glaciaire, très sec, sorte de sable impalpable très compact, qui supporte quelques traces d'occupation rapide de l'âge du renne ; dans des points abrités, sur ce sol, se sont conservées d'admirables gravures représentant un poisson, des bisons, des bovidés, des bouquetins. Ces étranges vestiges n'ont pu se conserver que dans le milieu extraordinairement stable de cette salle, située à 800 mètres du jour [1].

M. Collignon donne lecture d'une étude sur une tête d'Athéna en marbre provenant d'Égine, et qui, après avoir fait partie de la collection Pourtalès, appartient aujourd'hui à M. le marquis de Vogüé. Il montre que cette tête, postérieure aux statues des frontons d'Égine, s'en rapproche cependant pour la technique. C'est une œuvre du milieu du ve siècle environ, et qui offre l'intérêt de montrer l'action des influences attiques sur l'art éginète.

M. Gustave Schlumberger lit une étude sur une médaille inédite du fameux jurisconsulte français du xvie siècle André Tiraqueau, l'ami de Rabelais. On connaissait de ce personnage une très rare médaille uniface, gravée à Rome et portant son très beau buste de profil. M. Schlumberger a découvert dans une ville du Midi un exemplaire d'une autre médaille entièrement inconnue jusqu'ici de Tiraqueau, portant au droit le portrait de face du grand jurisconsulte, au revers une main sortant des nuages, tenant des balances chargées d'un côté d'un poids sur-

1. Voir ci-après.

monté d'un caducée, de l'autre un serpent enroulé. M. Schlumberger cherche à interpréter le type assez obscur du revers et la légende qui l'accompagne, encore plus obscure suivant le goût du temps.

M. Havet montre que, dans les manuscrits de Plaute, les copistes ont souvent été induits en erreur par la notation archaïque *mei* pour *mi*, datif de *ego*. Ne comprenant pas cette vieille forme, ils en ont tiré, suivant les diverses circonstances, les divers cas du possessif *meus*. Dans de nombreux passages, les difficultés de sens et de métrique disparaissent par la seule restitution du datif monosyllabique *mei*. M. Havet restitue ensuite dans Plaute divers exemples de *mis* ou *tis similis*, avec le vieux génitif pronominal. Au v. 334 du *Stichus*, il restitue *min fastidis*, où *min* serait pour *misne* comme *rin* pour *risne*, au lieu du *mihin fastidis* des manuscrits. Au v. 248 du *Cordage*, il restitue *mist* au lieu de *mest*, *mist* représentant *mi est* (*mihi est*).

COMMUNICATION

UNE SECONDE CAMPAGNE AUX CAVERNES ORNÉES DE NIAUX (ARIÈGE) ET DE GARGAS (HAUTES-PYRÉNÉES), PAR M. E. CARTAILHAC, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, ET M. L'ABBÉ H. BREUIL, PROFESSEUR AGRÉGÉ A L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG.

Grâce à une subvention de l'Académie, nous avons pu faire une campagne d'hiver dans les cavernes de Niaux (Ariège) et de Gargas (Hautes-Pyrénées), dont l'un de nous a déjà fait connaître à l'Académie le contenu artistique[1].

1. Pour Gargas, voir *Comptes rendus des séances*, *Académie des inscriptions*, séance du 27 juillet 1906, et aussi Félix Regnault, *Société d'Anthropologie*, 5 juillet 1906. — Pour Niaux, *Académie des inscriptions*, *C. R.*, séance du 19 octobre 1906.

Notre récente exploration a considérablement augmenté ce que nous savions déjà, soit en nous permettant un examen plus approfondi des premières découvertes, soit en y ajoutant de nouvelles révélations.

Gargas.

Malgré les nombreuses flaques d'eau qui avaient envahi une grande partie du sol, nous avons pu examiner tous les recoins de la caverne ; toutefois, nous avons dû remettre à une saison plus clémente un séjour prolongé nécessaire à des relevés définitifs. Voici les résultats de nos investigations. Le nombre des mains cernées de rouge et surtout de noir est porté à environ cent vingt, dont un certain nombre très déteintes; il y en avait presque dès l'entrée [1], sur toute la paroi gauche de la première salle, et principalement dans un diverticule éclairé faiblement par le jour. Un second groupe se rencontre plus loin, dans une série de recoins pittoresques voisins les uns des autres, en pleine obscurité; là, elles sont mieux conservées et l'on voit très bien que c'est à l'état de poussière sèche que la couleur a été projetée contre la muraille où se tenait appliquée la main destinée à laisser sa silhouette par épargne. Une seule main droite a pu être relevée; toutes les autres sont des gauches, mais présentent d'étranges particularités : en effet, beaucoup montrent un ou plusieurs doigts, souvent même tous, comme privés de deux phalanges, soit qu'il s'agisse de mains mutilées, soit que les doigts aient été systématiquement repliés au cours de l'opération (fig. 1). Ces deux hypothèses présentent d'égales difficultés et aussi de sérieuses possibilités tirées de l'ethnographie australienne.

A cette catégorie de manifestations de l'art primitif, nous pouvons en ajouter plusieurs autres.

1. Celle-ci s'est effondrée dès l'âge du renne sur les foyers allumés par les hommes des premiers temps de cette période; elle n'a été rouverte que tout récemment.

1. De gros points rouges sont irrégulièrement distribués sur le plafond d'une grande partie de la grotte, dans les parties où ce plafond laisse apparaître la roche nue. D'autres ponctuations à éléments plus réduits et groupés en série, noirs ou rouges, se trouvent au fond de la salle d'entrée.

2. En deux points de la muraille de droite, il existe des graffites incisés dans la roche dure, le plus souvent véritables gribouillis difficiles à saisir; on peut cependant distinguer plusieurs têtes de cheval, une crinière, une paire de



Fig. 1. — Choix de mains de la caverne de Gargas; tandis que la main de l'opérateur était appliquée contre la muraille, de la couleur en poudre était projetée, et adhérait à la surface environnante; les mains sont cernées de rouge (hachures obliques vers la droite) ou de noir (hachures obliques vers la gauche). Un grand nombre de ces mains ont des doigts repliés ou présentent des mutilations?

cornes; ce sont des essais encore inexpérimentés de gravures au trait.

3. Une vaste surface du plafond de la salle des crevasses présente un enduit argileux; cet enduit a été, sur plus de 100 mètres carrés, complètement couvert de singulières décorations. Ce sont principalement des entrelacs, des arabesques à la forme capricieuse et irrégulière, tracés par les doigts réunis ou séparés de mains humaines; ces étranges images se continuent souvent sur des espaces beaucoup

trop étendus pour qu'un homme, sans changer plusieurs fois de position, ait pu les exécuter ; parmi elles se voient quelques figures animales (bison), extrêmement grossières. Ce groupe de dessins sur argile est de la même couleur que le fond, et se différencie, au premier coup d'œil, des quelques noms modernes écrits sur la même surface ; des concrétions, fréquemment, recouvrent ces traits anciens, et souvent l'argile a subi, en surface, une modification particulière, qui lui a donné un aspect chagriné, et qui affecte les dessins anciens à l'exclusion des noms modernes.

4. Nous avons retrouvé abondamment, en divers points de la paroi droite, les traces des ongles de l'ours des cavernes qui avait habité la grotte avant l'homme ; plusieurs squelettes complets, extraits par M. F. Regnault, sont conservés au Muséum d'histoire naturelle.

La caverne de Gargas appartient aux tout premiers temps de l'âge du renne, à une époque antérieure à son grand développement artistique. Les mains, les gros points rouges, rappellent étrangement les mains et les disques rouges étudiés dans la caverne espagnole de Castillo par MM. Alcalde del Rio et l'abbé Breuil ; ils ont pu établir que, dans les Cantabres, ces manifestations artistiques étaient les plus anciennes de toutes. Quant aux silhouettes et aux entrelacs dessinés sur argile du plafond de Gargas, ils ont de nombreux analogues dans la caverne de Hornos de la Peña et dans celle de San Isabel, de la province de Santander, également étudiés par MM. Alcalde del Rio et l'abbé Breuil. Cette unité remarquable de l'art pyrénéen et cantabrique dès le début de l'âge du renne est du plus haut intérêt.

Niaux.

Notre exploration, entravée un instant par un vaste lac formé en travers de la première salle à la suite de la fonte des neiges, a duré une quinzaine de jours et s'est étendue

aux moindres recoins de cette vaste caverne de 1.400 mètres.

Dans la première galerie, longue de 600 mètres, on ne rencontre que de rares figures rouges, de caractère symbolique ; dans une bonne partie de sa longueur, elle présente un sol couvert de minces flaques d'eau, restes de masses liquides autrefois épaisses de plusieurs mètres ; celles-ci ont laissé sur les murailles une ligne de concrétion qui témoigne de leur ancien niveau et recouvre partiellement certaines figures rouges ; l'époque où ces masses d'eau formaient une barrière infranchissable en travers de cette galerie est donc postérieure aux signes rouges et doit correspondre à l'âge de la pierre polie et du bronze ; c'est cette barrière qui a empêché les néolithiques et leurs successeurs de pénétrer à Niaux comme ils l'ont fait dans la grotte voisine d'Ussat.

Cette première galerie, vers son extrémité, prend un aspect différent ; le sol s'assèche, on y marche sur du sable granitique, entre des galets de roches cristallines ; bientôt on arrive dans une vaste salle basse ; à droite, en y pénétrant, on laisse un angle rocheux couvert de nombreux signes rouges, points agencés diversement, figures symboliques. Si, en traversant cette salle, laissant à droite et à gauche les galeries latérales qui en partent, on descend vers le fond de la caverne, on trouve, à quatre ou cinq reprises, de nouveaux panneaux de figures rouges de la même famille que les premières, et aussi d'autres différentes, semblables à un rameau de pin (?), à des signes alphabétiformes, au signe tectiforme des autres cavernes ; quelques figures très simples d'animaux, dessinées en rouge et en noir, s'y mêlent aussi. Un signe revient particulièrement souvent, composé d'un axe allongé qui se renfle en un point de sa longueur assez voisin d'une extrémité. Cela rappellerait quelque peu les massues peintes par les Australiens au voisinage des mains dont ils décorent les murailles de leurs cavernes et ne manque pas de parenté avec les signes naviformes d'Altamira.

Au bout de cette galerie, entièrement sèche, la voûte plonge brusquement jusqu'à toucher la surface d'un petit lac que nous n'avons pas franchi et qui envahit fréquemment une partie du corridor avoisinant. En somme, dans cette galerie comme dans la première, à part de rares et sommaires silhouettes d'animaux, on ne trouve guère que ces signes rouges, parfois noirs, tantôt groupés en manière d'inscription, tantôt seulement en petits groupes bien visibles qui feraient penser à des points de repère (fig. 2).

C'est dans la galerie latérale droite, tout au fond, à 800 mètres du jour, que le commandant Molard et ses fils aperçurent les premières figures noires dessinées sur la

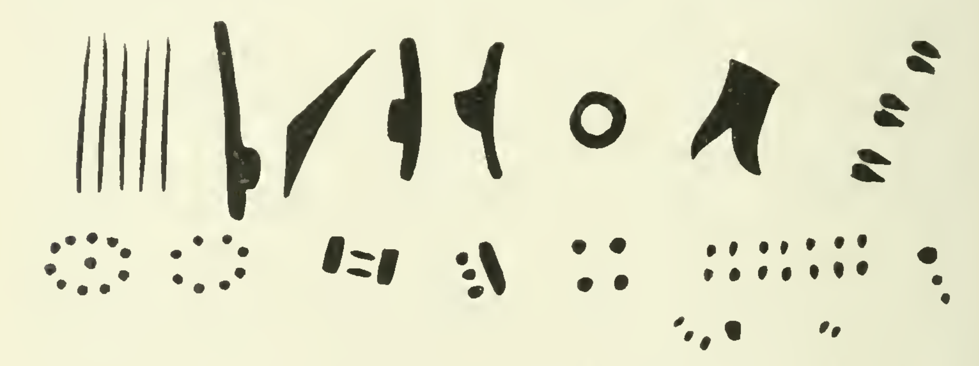


Fig. 2. — Choix de figures rouges (quelquefois noires) de la grande galerie de Niaux.

muraille, qui amenèrent M. Cartailhac à explorer la caverne le 28 septembre 1906 et à communiquer à l'Académie la découverte du « Salon noir ». Pour y accéder, on contourne, en montant presque constamment, de véritables collines de sable très fin et bien sec, jusqu'à l'entrée, faiblement rétrécie par deux avancées de rocher, d'une vaste rotonde, élevée en haute coupole ; le bas des murs s'y creuse en une sorte de bas côté formé de multiples conques en forme d'absidioles surbaissées, larges et peu profondes ; c'est là que s'étalent, sur 40 mètres de long, les fresques noires de Niaux ; hors de là, c'est à peine s'il en subsiste quelques vestiges, et les écoulements d'argile qui, à première vue,

avaient paru en masquer quelques-unes, sont, en réalité, bien antérieurs et définitivement taris.

Nous glisserons sur la description de ces belles figures de bisons, de chevaux, de bouquetins (fig. 3), auxquels il faut ajouter un cerf; celui-ci et quelques autres figures sont d'un tracé simplement linéaire, sans les hachures marquant le pelage ou les reliefs du corps des autres animaux. S'agit-

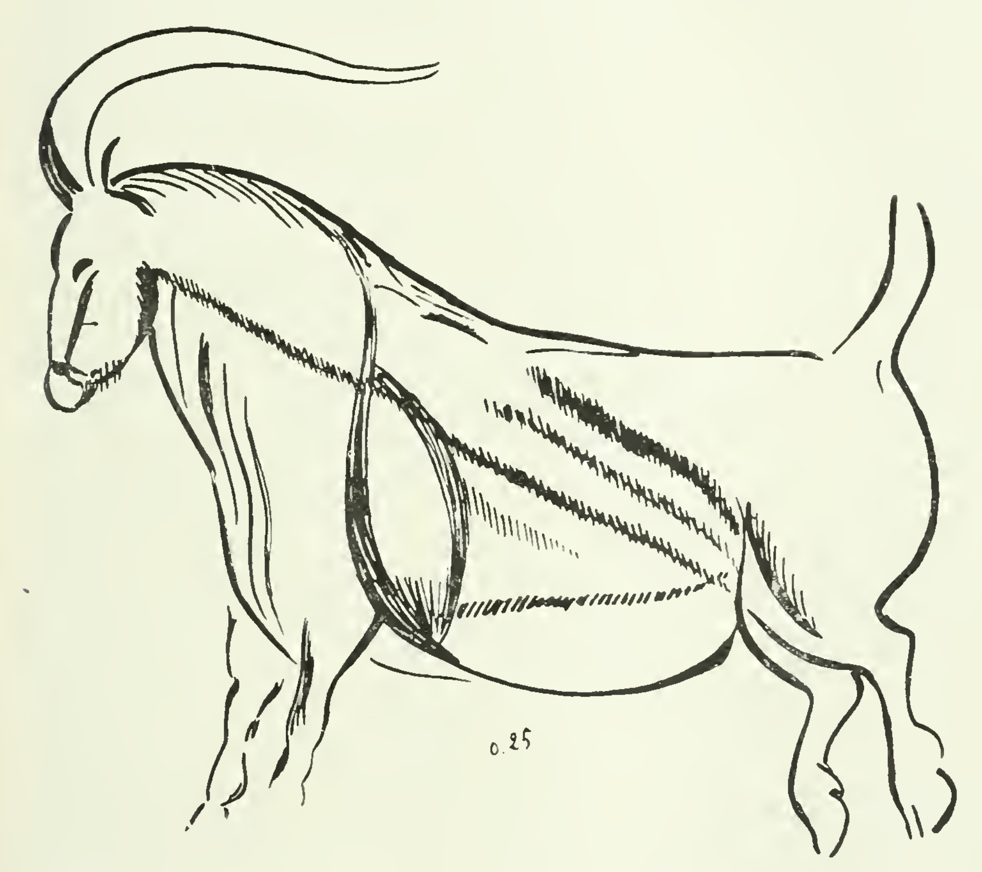


Fig. 3. — Bouquetin peint en noir. — Salon Noir de Niaux (Ariège).

il d'œuvres antérieures ou de peintures moins soignées? Il est encore difficile de le dire.

Dès le début, l'Académie a été informée de ce fait digne d'attention que nombre de bisons et un bouquetin paraissent percés de traits, et l'un de nous a supposé que c'était sans doute un nouvel indice en faveur de l'interprétation magique des œuvres d'art quaternaires.

Aujourd'hui, nous pouvons mettre sous les yeux de l'Académie d'excellentes photographies de ces fresques;



Fig 4. — Fresques noires de la caverne de Niaux : bisons et chevaux; sur le flanc des bisons, on voit dessinés des points barbelés qui semblent représenter des flèches; il y en a deux noires sur le bison de gauche; sur celui de droite, il s'en trouve quatre : deux noires à longue tige, encadrées de deux autres rouges. Cette photographie n'a

elles lui permettront de se convaincre, sans intermédiaire, de leur haute valeur artistique (fig. 4).

Parmi nos photographies, il en est plusieurs qui concernent une autre catégorie de dessins, dont la découverte imprévue et fortuite nous a plongés dans l'étonnement : il s'agit de dessins exécutés *sur le sol même*.

Dès le mois de septembre 1906, on avait recueilli sous les fresques quelques objets se rapportant à l'époque du renne ; ils reposaient à la surface même du sol ; aucune formation ne les avait recouverts. Le sol, comme tout le remplissage de la caverne, est formé des matériaux qui y ont pénétré au moment où le dernier glacier remplissait la vallée de Vic-de-Sos, galets et sables granitiques, argile fin d'origine schisteuse. Sauf dans la galerie d'accès, où des eaux d'infiltration ont formé d'importants planchers stalagmitiques, le sol n'a subi, depuis l'époque du retrait des glaciers, aucune modification, les gouttières de la voûte sont rares et peu abondantes, le sol est absolument sec ; dans le « Salon Noir » il est formé d'argile compacte qui, en séchant, a diminué de volume et quitté les parois. Partout où les modernes visiteurs n'ont pas foulé sa surface, elle a gardé intacts les moindres vestiges ; ce sont les pieds d'une chèvre, égarée à 700 mètres du jour, et qui chercha vainement une issue dans tous les recoins de la muraille : l'empreinte de ses pieds est fraîche comme s'ils venaient de quitter le sol qu'ils ont marqué : du cadavre, pourtant, de cette pauvre bête, à peine reste-t-il des fragments osseux qui tombent en miettes : ce contraste est troublant et dénote la pérennité des moindres traces dans ces lieux. C'est sur le même sol, dans deux étroits diverticules qui précèdent, à droite et à gauche, l'entrée du « Salon Noir » dont ils semblent garder l'accès, que nous avons remarqué, intacts, les premiers dessins : deux poissons dans celui de droite (fig. 5) : un bouquetin, un cheval, un bœuf, un bison, dans celui de gauche. Une vingtaine d'autres au moins se retrouvent sous les fresques noires, là où la muraille plafonnante se surbaisse davantage

et le long de celle-ci ; ce sont toujours les mêmes animaux (moins les poissons), incisés avec fermeté, sans un repentir, d'une main alerte et sûre, avec le même sens des formes et des attitudes auquel les gravures sur rocher et sur os des autres cavernes nous ont habitués. Un seul dessin analogue, figurant un bœuf, a été rencontré dans le reste de la caverne, au pied du grand amoncellement de roches effondrées qui termine la galerie latérale gauche.

Ajoutons qu'en deux points épargnés par les pieds des visiteurs modernes, nous avons noté, à la surface d'un sol analogue, mais un peu moins ferme, l'empreinte des genoux

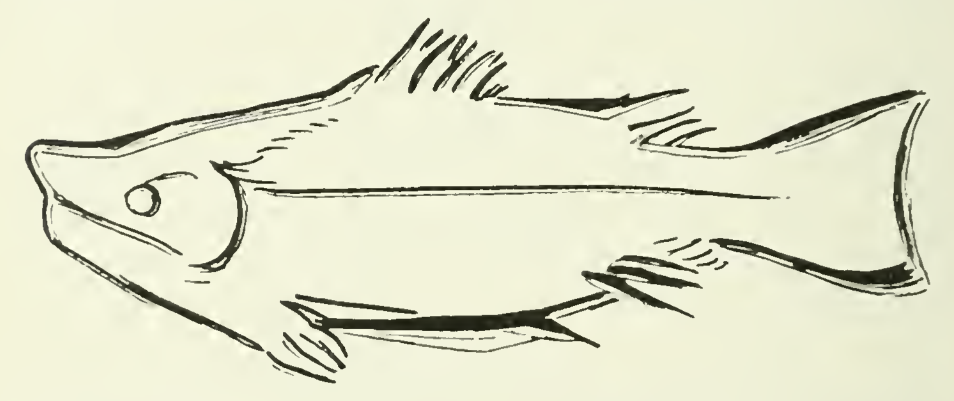


Fig. 5. — Poisson (truite) incisé dans le sol argilo-sableux compact d'un diverticule, à l'entrée du Salon Noir de Niaux (Ariège) ; environ un quart de grandeur naturelle.

nus d'un homme qui avait rampé sous une voûte basse, et celles de nombreux pieds également nus, appartenant à des adultes et à des enfants.

Nous évitons de nous prononcer définitivement sur l'âge de ces derniers vestiges, certainement fort anciens ; mais en face de cette lenteur des agents naturels, qui, dans ces sombres repaires, ont laissé subsister les moindres écorchures, les moindres empreintes d'un sol fragile, en face de ces dix mille ans qui ne sont là pas plus qu'un jour, on ne saurait demeurer impassible, et ne pas sentir combien les siècles de l'humanité, si reculés qu'on puisse les soupçonner, sont de courts instants dans l'histoire du monde.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de février 1907 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1907, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel présente, en outre, de la part de l'auteur, M. G. Pinet, bibliothécaire de l'École Polytechnique, une notice sur *La Moricière* (in-8°).

M. S. Reinach présente, au nom de notre confrère, M. le Dr Hamy, une brochure intitulée : *Les sigles figulins de la flotte de Bretagne* (Boulogne-sur-Mer, 1907, in-8°).

M. Omont offre la *Reproduction des 151 dessins du manuscrit latin 1899 de la Bibliothèque nationale;* manuscrit des Comédies de Térence (Paris, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Jules Lair, la quatrième édition de son ouvrage intitulé : *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV, d'après des documents inédits* (Paris, 1907, in-8°, avec plusieurs portraits et illustrations).

« Je dépose ce volume sur le bureau, au nom de notre confrère, et je sais répondre à l'un de ses plus chers désirs en remerciant l'Académie de lui avoir fourni l'occasion d'enrichir cet ouvrage de deux nouveaux portraits de son héroïne. La découverte de ces portraits fut, en effet, la conséquence du voyage que fit M. Lair à Londres, comme délégué de notre Compagnie, à l'occasion du Congrès des Académies. C'est au cours de la visite faite par les Académies à Windsor qu'il remarqua un tableau attribué à Mignard et donné comme représentant Henriette d'Angleterre et ses deux enfants. L'attribution lui parut suspecte. Une gravure du tableau lui étant tombée entre les mains, il n'hésita pas à en contester l'attribution et à y reconnaître La Vallière, sa fille et son fils. Cette première découverte en entraîna une seconde. M. Lair trouva au Musée de Versailles un autre portrait, copié d'après un tableau du château d'Eu et donné par le catalogue comme offrant les traits de la femme de Philippe d'Orléans, la Palatine, avec ses deux enfants. Même attribution fantaisiste. Cette copie a dû être faite par un artiste de

talent, soit d'après le tableau de Windsor, soit d'après le tableau autrefois conservé à Eu et maintenant disparu. Elle nous offre encore l'image de La Vallière. Enfin la riche série des illustrations renferme aussi un très beau tableau de la dernière manière de Mignard, représentant la duchesse de La Vallière avec ses enfants et appartenant à Mme la marquise d'Oillansson. »

M. G. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, de la part de Mme la comtesse R. de Béarn, des deux premiers fascicules du Catalogue de sa collection. Cette très belle publication, tirée à très petit nombre et qui n'est pas dans le commerce, est dirigée par M. Fröhner qui a rédigé tous les articles de ces deux premiers fascicules. Chacun de ces articles est un modèle d'excellente érudition. Des planches fort belles donnent la figure des principaux objets. Je citerai entre autres les articles sur les deux beaux bas-reliefs byzantins de stéatite déjà publiés par moi dans les *Monuments Piot*, sur deux bracelets de Syrie à inscriptions, sur de superbes ornements d'orfèvrerie barbare, sur la ravissante statuette votive de bronze archaïque de l'Apollon de Suse, sur d'admirables médailles grecques, de Grande-Grèce et de Sicile, enfin sur un précieux manuscrit de Cluni. »

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part du Dr Weisgerber, un volume publié par lui sous le titre de : *Trois mois de campagne au Maroc*. C'est la relation fort intéressante des observations faites par l'auteur, appelé, en raison de sa profession, à suivre, dans des conditions exceptionnellement favorables, l'expédition d'une *mahalla* officielle dans une région du Maroc jusque-là à peu près inexplorée. A ces notes de voyage prises sur le vif, le Dr Weisgerber a joint d'autres observations d'un ordre plus général que lui a permis de faire un séjour de plusieurs années à Casablanca. On trouvera, dans ce volume illustré de nombreuses gravures et cartes, d'instructives informations sur la population, l'organisation militaire, l'orographie, l'hydrographie, la géologie, le climat, la flore et la faune de ce pays qui se recommande en ce moment d'une façon si particulière à notre attention.

M. Élie Berger dépose sur le bureau un ouvrage de M. Marcel Thibault : *La jeunesse de Louis XI, 1423-1445* (Paris, 1907, in-8°), ouvrage très savant et d'une lecture très agréable, qui nous apprend une quantité de faits jusqu'à présent peu connus, sur l'enfance,

l'adolescence et la jeunesse du dauphin Louis. Sans parler de la révolte de la Praguerie en 1440 et de la campagne de Suisse en 1444, on remarquera surtout la délivrance de Dieppe, en 1443, et les chapitres relatifs à sa vie privée, à ses rapports avec sa première femme, Marguerite d'Écosse, et à la mort de cette malheureuse princesse. Les faits révélés à cette occasion par M. Thibault ne sont pas bien favorables à Louis XI et à ce que nous savons de son caractère, mais ils ont pour l'histoire un réel intérêt.

M. Delisle a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon, le *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*, en deux volumes (gr. in-4°).

« L'auteur n'a rien épargné pour réunir ce qui subsiste des archives d'un monastère qui a tenu une grande place dans les origines de l'ordre des Frères Prêcheurs. Les pièces qu'il a recueillies de différents côtés, notamment à Paris, à Carcassonne, à Rome, et dans plusieurs collections particulières, et qu'il a très soigneusement publiées, avec des tables très amples, sont fort utiles pour l'histoire des premiers temps de l'abbaye et pour la topographie de diverses localités du Languedoc au XIIIe et au commencement du XIVe siècle. Mais ce qui doit être surtout remarqué dans l'ouvrage de M. Guiraud, c'est une introduction de 352 pages, qui aurait mérité d'être publiée à part, car c'est un important morceau d'histoire générale. Sous le titre de *L'Albigéisme languedocien au XIIe et au XIIIe siècle*, il a étudié minutieusement et d'après les sources originales la doctrine et les mœurs des Cathares. C'est un curieux chapitre de l'histoire religieuse du Midi de la France. »

M. Delisle présente, en outre, de la part de M. le comte de Charencey, un volume intitulé : *Esquisses et sentences* (Paris, 1891, in-8°), et une brochure : *Sur les idiomes de la famille chichimèque.*

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 3 MAI

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

L'Académie procède au vote pour l'attribution du prix Gobert.

Le premier prix est décerné, par 32 suffrages, à M. Charles Bémont, pour sa publication intitulée : *Rôles gascons*, tomes II et III.

Le second prix est décerné, par 27 suffrages, à M. Louis Halphen, pour son ouvrage intitulé : *Le comté d'Anjou au XIe siècle.*

M. le docteur Capitan donne lecture de la note suivante :

« Dans la séance du 11 août 1905, j'ai communiqué à l'Académie, au nom de M. l'abbé Arnaud d'Agnel et au mien, des silex néolithiques, incontestablement égyptiens, qui, d'après M. l'abbé Arnaud d'Agnel, avaient été découverts par lui dans l'île Riou, au S. de Marseille. J'en avais moi-même recueilli en place.

« Des doutes se sont élevés de divers côtés, non sur l'authenticité des objets, mais sur celle de la trouvaille. Ils n'étaient que

trop justifiés. Un vieillard, aujourd'hui très malade, qui désire que son nom ne soit pas connu, vient de faire des aveux circonstanciés à M. Clerc, conservateur du Musée Borély à Marseille. Il lui a raconté que les silex en question, acquis à Marseille, avaient été déposés par lui dans l'île Riou afin de tromper M. l'abbé Arnaud d'Agnel.

« Ayant eu l'honneur d'entretenir l'Académie de la découverte de ces silex égyptiens à Riou — fait dont les conséquences historiques étaient considérables — j'ai le devoir de l'aviser de la supercherie qui a été commise et qui est aujourd'hui avouée par son auteur. »

M. Salomon Reinach fait une communication intitulée : *Un indice chronologique*. M. Reinach a observé que, dans les figures de femmes dues à l'art grec, la distance entre les seins, comparée au diamètre des seins, est très variable : elle peut être très supérieure à ce diamètre dans l'art archaïque, y compris les figures du Parthénon ; elle devient insignifiante ou même nulle dans l'école de Praxitèle. L'étude des statues dont on connaît la date permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu changement brusque, mais évolution ; l'intervalle entre les seins a diminué progressivement dans la sculpture grecque entre 480 et 350 av. J.-C. Plus tard, ainsi que dans l'art de la Renaissance et l'art moderne, c'est généralement *le canon* de Praxitèle qui a prévalu ; les statues sculptées par Michel-Ange pour le tombeau des Médicis marquent toutefois un retour inconscient vers le *canon* archaïque. — L'application du critère proposé par M. Reinach introduit un élément nouveau dans la chronologie de l'art grec : ainsi la Vénus de Milo descend au milieu du IVe siècle, tandis que la Callipyge de Naples, considérée comme alexandrine ou romaine, doit être attribuée à une époque beaucoup plus ancienne, peut-être à l'école de Scopas.

M. L. Havet montre que dans le *Cordage* de Plaute, au v. 529, il faut changer *ullum* en *ullus*. La périphrase *ne... quidem ullus*, avec négation séparée, est comparable au composé *nullus* dans des tournures comme *nullus venit* « il n'est pas venu du tout ».

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau les brochures suivantes :

1° En son nom et au nom de M. Étienne Michon, son collaborateur : *Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines ; acquisitions de l'année 1906* (Paris, 1907) ;

2° En son nom personnel : A. *L'enfant à l'aiglon ; bronze trouvé à Lambèse, Algérie* (extr. du *Bulletin archéologique*, 1906, avec une planche) ;

B. *Petites notes d'archéologie*, IV, n. 21 à 24 (extr. du *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1906).

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie, au nom de M. le professeur Otto Hirschfeld, associé étranger, un mémoire intitulé : *Die römischen Meilensteine* (extr. des *Sitzungsberichte der königl. preuss. Akademie der Wissenschaften*).

« Le travail de M. Otto Hirschfeld sur les milliaires de la Gaule, entrepris pour l'achèvement du volume XIII du *Corpus* latin, lui a fourni l'occasion de réviser minutieusement ce qui est particulier à ces milliaires gaulois et en même temps de déterminer ce qui leur est commun avec les milliaires de l'Italie et ceux des autres provinces. Son étude a porté sur 4000 textes environ dont il a tiré des remarques fort intéressantes, mais des remarques plutôt historiques que géographiques. La colonne de Mésa, qui porte le nom de deux magistrats contemporains de la premièrre guerre punique, est le plus ancien milliaire connu, non seulement de la *via Appia*, mais du monde romain tout entier. Dans les provinces, les bornes milliaires remontent à l'époque des Gracques. D'après un passage de Polybe, il est permis de croire que, de son temps, la *via Domitia* récemment ouverte entre les Pyrénées et le Rhône était déjà jalonnée de milliaires ; mais les milliaires du temps de la République ne se retrouvant plus sur cette route, on a été amené à supposer que les inscriptions y avaient été peintes et non gravées.

« Avec l'empire, une ère nouvelle s'ouvre pour les voies de communication : les documents qui permettent d'en étudier l'histoire deviennent beaucoup plus abondants. Notre savant confrère a exposé avec une compétence spéciale les questions relatives à la construc-

tion et à l'entretien des routes; il a montré la part que les provinces, les municipalités et les propriétaires limitrophes prenaient à leur établissement. Les sanctuaires les plus renommés fournissent parfois des fonds; l'armée donne des soldats; les particuliers, avec l'autorisation de l'empereur, se chargent d'une partie des dépenses.

« La fin de ce travail est plus spécialement consacrée à l'étude des milliaires de la Gaule. L'emploi des mesures de longueur, lieues et milles, y varie suivant les régions et les époques; les noms de villes inscrits sur les milliaires et suivis du chiffre des distances donnent lieu à de curieuses observations : c'est en effet à l'aide de ces mentions, toujours datées d'une façon précise, qu'on peut déterminer l'époque à laquelle la plupart des villes de la Gaule abandonnèrent leur nom primitif pour prendre celui de la peuplade dont elles étaient la capitale. Il serait à souhaiter que ce mémoire fût traduit en français; la connaissance des faits acquis qui y sont exposés rendrait grand service aux nombreux érudits qui, dans nos provinces, s'occupent des questions relatives à la viabilité romaine. »

SÉANCE DU 10 MAI

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

Le Président donne lecture de la note suivante de M. Léopold Delisle :

« La maison Sotheby, de Londres, annonce pour le 1er juin la mise en vente d'un manuscrit qui paraît, au premier abord, avoir un certain intérêt pour nous. Ce serait une épave de l'ancienne librairie du Louvre, un traité sur les Allégories de la Bible, à la fin duquel se trouveraient quelques mots tracés par la main du fondateur, le roi Charles V. C'est ce qu'affirme le rédacteur du Catalogue préparé pour la vente.

« Après avoir vanté les douze très belles et grandes initiales enluminées et historiées qui ornent le volume, le rédacteur signale sur la première et la dernière page du manuscrit les armes de *France ancienne*, et à la fin une note de la main de Charles V,

ainsi conçue : *Ce livre est à nous Charles le Ve, roy de France :* CHARLES, et accompagnée de la signature de JEHAN, duc de Berry.

« Ce même rédacteur aurait pu ajouter que le volume a fait partie des collections du comte d'Ashburnham, et qu'il avait déjà figuré dans une vente faite à Londres au mois de juin 1901, où il fut adjugé pour 66 livres sterling. L'identité de l'article 359 de la vente de 1907 avec l'article 187 de la vente de 1901 ne saurait être mise en doute ; ils ont été, tous les deux, calqués sur la notice 191 du catalogue du fonds Barrois, que le vieux comte d'Ashburnham avait fait imprimer pour ses amis, il y a un demi-siècle.

« L'acquéreur du manuscrit à la vente de 1901 crut pouvoir réaliser un bénéfice en offrant le prétendu manuscrit de Charles V à un spéculateur français, auquel il s'empressa de le communiquer. C'est alors que le manuscrit passa sous mes yeux et que j'en pus faire aussitôt publier la description dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

« J'avais sans peine constaté que les armes de *France ancienne* signalées sur la première et la dernière page y avaient été récemment ajoutées pour dissimuler les traces de l'ancienne estampille de la Bibliothèque du roi, et que les feuillets du manuscrit avaient été cotés, un peu avant l'année 1750, par la main d'un scribe de la même Bibliothèque, dont les chiffres m'étaient familiers, circonstance qui m'amena à découvrir que le livre était un manuscrit volé à la Bibliothèque ; il avait reçu le no 589 A dans le Catalogue des manuscrits latins imprimé en 1744, et la disparition en avait été constatée lors d'un recolement fait en 1848 par les soins d'Hauréau.

« Quant à la prétendue note de Charles V et à la signature du duc de Berry, la fausseté en avait déjà été reconnue avant moi par M. Couderc.

« Ainsi le manuscrit mis aujourd'hui en vente n'a jamais appartenu à Charles V. C'est un livre très vulgaire, qu'un adroit faussaire a mutilé et déshonoré, pour lui faire attribuer une origine royale. Je l'ai dénoncé en 1901, avec preuves à l'appui, et personne n'a élevé la voix pour me contredire. Il en sera de même en 1907. »

M. Collignon présente à l'Académie une tête d'Éros en marbre trouvée à Rome, en 1872, dans des fouilles faites près de la Voie Appienne par M. le baron des Michels. Cette tête a fait partie de la collection de la comtesse d'Harcourt, et appartient aujourd'hui à M. de Bioncourt. C'est une excellente réplique de la tête de l'*Éros tendant son arc*, connu par de très nombreuses copies, et dont l'original paraît être l'Éros de bronze exécuté par Lysippe pour un temple de Thespies.

M. Pottier soumet à l'Académie quelques photographies de monuments syriens qui lui sont communiquées, avec un commentaire archéologique, par le R. P. Ronzevalle, professeur à l'Université de Beyrouth, après une exploration aux environs de Damas et dans la région d'Alep. Quelques bas-reliefs, de style hétéen, découverts à Malatia, non loin d'Ordasou, offrent des ressemblances avec les sculptures rupestres d'Iasili-Kaïa et d'Euyuk (Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, IV, p. 629 et suiv.; p. 667 et suiv.); mais on ne les connaît encore que par ces photographies, et il sera nécessaire d'étudier les originaux eux-mêmes.

Le savant voyageur fait remarquer que Damas est devenu un centre très important pour le commerce des antiquités rassemblées de toute la Palmyrène et du Haurân, et malheureusement aussi un atelier actif de faux. Par exemple, il signale des inscriptions grecques, tracées par une main moderne, sur des bustes funéraires palmyréniens et sur un relief représentant Esculape et Hygie. La plus piquante de ces contrefaçons est assurément une petite copie en marbre du *Moïse* de Michel-Ange, auprès duquel on a gravé une inscription phénicienne !

M. Senart annonce, de la part de M. Pelliot, la découverte d'un lot de manuscrits en caractère brahmis trouvés à Koutchar.

M. Ch. Normand lit une note sur le mur antique qu'il a reconnu à l'angle du boulevard du Palais et du quai des Orfèvres.

M. Ch. Normand annonce ensuite une découverte faite par lui dans un terrain voisin qu'il a identifié avec la « maison du trésorier » de la Sainte-Chapelle. Il s'agit d'une série de moulures d'un délicat profil gothique et d'ornements sculptés.

Enfin M. Normand étudie un bas-relief trouvé au Marché aux Fleurs et représentant un personnage qui porte un vêtement où il a reconnu le *cucullus*.

M. Héron de Villefosse ajoute quelques observations.

M. le Dr Hamy fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Loubat a décidé : 1° que ce prix est attribué cette année, avec une somme de 2 000 francs, à M. Henry Vignaud, premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris, pour l'ensemble de ses travaux sur *Christophe Colomb ;*

« 2° Qu'une première mention, avec 600 francs, est accordée à M. Jules Humbert, docteur ès lettres, professeur agrégé du lycée de Bordeaux, pour ses études sur les *Origines vénézuéliennes ;*

« 3° Qu'une seconde mention, avec 400 francs, est accordée à M. Léon Diguet, voyageur, archéologue et naturaliste, pour les publications qu'il a consacrées aux résultats de ses fructueuses missions dans le Centre et l'Ouest des États-Unis du Mexique. »

M. Longnon fait le rapport suivant :

« J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'Académie que la Commission du prix La Grange a décerné cette récompense à M. Constans, professeur à l'Université d'Aix, pour les deux volumes publiés en 1904 et 1906 de son édition du *Roman de Troie.* »

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur l'antique nécropole juive d'Alexandrie [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

L'ANTIQUE NÉCROPOLE JUIVE D'ALEXANDRIE,
PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Lors de mon passage à Alexandrie, au commencement du mois de décembre de l'année dernière, j'avais eu l'occasion, sous la conduite du Dr Breccia, le savant et très obligeant directeur du Musée gréco-romain, de visiter les fouilles entreprises par lui dans une partie de la nécropole antique située à environ 3 kilomètres dans le nord-est de la ville, auprès du lieu dit El-Ibrâhimiyé, non loin de la mer.

Au cours de cette visite rapide j'avais noté, sur la paroi stuquée d'un des sépulcres mis récemment au jour, une inscription dont l'aspect sémitique m'avait vivement frappé. Elle se composait d'une dizaine de caractères peints en rouge, sur les deux panneaux d'une sorte de porte figurée sommairement[1], caractères rappelant singulièrement ceux de l'alphabet araméen de l'époque perse achéménide. Je me proposais, à mon retour d'Eléphantine, d'aller étudier de plus près ce texte quelque peu énigmatique et d'examiner le résultat éventuel des fouilles que M. Breccia devait poursuivre sur ce point. Malheureusement, pressé par le temps et arrivé tout juste pour le départ du paquebot quittant Alexandrie le 22 mars, je ne pus mettre ce projet à exécution.

Je viens de recevoir de M. Breccia une lettre en date du 30 avril qui me permet de combler cette lacune du programme que je m'étais tracé. Il y joint un calque fidèle de l'inscription en question, et aussi celui d'une autre inscription découverte par lui depuis, non loin de la précédente. De plus, il m'envoie le relevé de deux inscriptions grecques

1. Hauteur de la partie conservée : 0 m 53.

provenant du même endroit. Je dirai d'abord quelques mots de celles-ci.

La première se lit sans difficulté :

ΙΩΑΝ | ΝΑΕΥΦ | ΡΟϹΥΝΗ
Ἰωάννα Εὐφροσύνη.

Comme l'a bien vu M. Breccia, le premier des deux noms portés par la défunte décèle suffisamment l'origine juive de celle-ci.

La seconde est ainsi conçue :

ϹΙΜΟΤΕΡΑ | ΗΛΙΟΔΩΡΟΥ | ϹΙΔΩΝΙΑ
Σιμοτέρα Ἡλιοδώρου, Σιδωνία.

« Je ne connais pas, m'écrit M. Breccia, Σιμοτέρα comme nom grec, et le démotique me semble un indice de l'origine non grecque de cette femme. Est-ce que ces éléments confirment l'origine sémitique des deux premières inscriptions ? »

Le nom de notre Sidonienne est en effet nouveau dans l'onomastique hellénique ; mais je crois qu'on peut en expliquer sans peine la formation. C'est tout simplement le comparatif de l'adjectif σιμή « camarde » ; on a peut-être suivi l'analogie de Φιλωτέρα, comparatif de φίλη, nom qui, mis à la mode par la sœur de Ptolémée II, a pu contribuer à la création en Égypte de noms morphologiquement similaires. En tout cas, si bizarre qu'il puisse paraître au regard de nos idées modernes, le nom de Σιμή est assez fréquent et semble avoir été porté souvent par des courtisanes[1]. Peut-être avons-nous là une indication sur la condition sociale de la défunte. Il est à noter que le nom, ou plutôt le surnom de Εὐφροσύνη, porté par sa voisine de cimetière, la Juive Iohanna, avait également quelque vogue dans le demi-monde antique.

1. Voir un nouvel exemple dans une inscription d'Éleuthéropolis de Palestine, dont j'ai pu rétablir le véritable sens méconnu par les premiers éditeurs (cf. *Recueil d'arch. orient.*, IV, p. 238 : Σιμὴ καλὴ δοκεῖ ἐμοί).

J'arrive maintenant aux deux inscriptions sémitiques dont M. Breccia a bien voulu me faire tenir les calques [1] et me confier le déchiffrement. Celle qui a été trouvée en dernier lieu me paraît offrir un intérêt exceptionnel. Elle se compose de trois lignes tracées en rouge dans un encadrement de même couleur, qui affecte la forme générale d'une sorte de stèle ou cippe, rectangulaire à la base, irrégulièrement arrondi ou obtusangle au sommet. Hauteur totale, 0 m 89 (fig. 1).

L'écriture est franchement araméenne et, à première vue, rappelle de très près celle des documents de l'époque achéménide fournis par l'Égypte. Je lis ainsi :

עקביה בר אליועיני

'Aqabyah fils de Elyo'ênaï.

Le nom du défunt et celui de son père sont spécifiquement juifs. Le premier est un théophore tiré de la racine verbale עקב « venir à la suite, succéder », en combinaison avec le nom de Jehovah régulièrement abrégé en יה. Il est apparenté au nom biblique assez répandu עקוב, *'Aqqoûb*, qui en est probablement une forme hypocoristique [2], et aussi aux noms post-bibliques עקביא [3], *'Aqabia* et עקיבא, *'Aqîbâ*. Le vieux nom de Jacob, יעקב, se classe étymologiquement dans le même groupe, bien qu'il appartienne à un stade antérieur de formation onomastique. Quant au nom du père du

1. Et, plus tard, des photographies, d'après lesquelles ont été exécutées les gravures données plus loin.

2. Sur ce type de noms propres de la forme *qattoûl* et leurs prototypes correspondants, cf. entre autres les observations de M. Lidzbarski, *Eph. f. sem. Epigr.*, II, 21. Il rapprochait עקוב de *Ya'qobel*, nom très sujet à caution ; mieux vaut maintenant rapprocher notre עקביה avéré, qui a l'avantage de nous faire rentrer dans la série remarquablement constante : *x + iah = qattoûl*.

3. עקביא est peut-être bien même entièrement identique à עקביה. Cf. la variation orthographique du papyrus araméen juif Cowley, F, l. 2 : ידניא, *Yedonyâ* = ידניה, *Yedonyah*.

défunt, *Elyo'ênaï* — littéralement « vers Jehovah (sont dirigés) mes yeux » — il est porté par plusieurs person-



Fig. 1.

nages bibliques et se présente avec diverses variations orthographiques (אליהועיני, אליועיני, אליועני), entre lesquelles notre inscription introduit une juste moyenne. Inutile de donner ici les références bibliques; on les trouvera sans peine dans tous les dictionnaires et manuels courants. Je me bornerai à une seule, le passage du I[er] livre des *Chroniques*, III, 14, où il est fait mention d'un certain 'Aqqoûb, fils de Elyo'ènaï, de la race de David, descendant de Zorobabel à la septième génération. Si l'on admet que le nom *'Aqqoûb* est, en substance, l'équivalent de *'Aqabyah*; si l'on tient compte, d'autre part, de la façon persistante dont certains noms se transmettaient par alternance papponymique dans une même famille, il est permis de se demander si le couple quasi homonyme formé par notre défunt et son père n'avait pas la prétention, plus ou moins fondée, de rattacher son origine à cette illustre souche. Sans doute, il est toujours dangereux de vouloir faire de la chronologie avec les données bibliques. Je ne puis pourtant m'empêcher de faire remarquer que les six ou sept générations qui séparent Zorobabel (538 av. J.-C.) de ses descendants 'Aqqoûb et Elyo'ènaï, nous font descendre jusqu'à une époque assez voisine de celle à laquelle il convient, comme on va le voir, de faire remonter notre inscription.

A priori, en ne tenant compte que des considérations paléographiques, on serait autorisé à la rigueur à classer celle-ci à la période perse achéménide. L'écriture, en effet, est sensiblement celle des papyrus araméens juifs d'Égypte, dont la date, grâce aux trouvailles d'Éléphantine et d'Assouan, est maintenant fixée, avec la plus grande précision, au v[e] siècle avant J.-C. Mais il ne faudrait pas exagérer la portée de cet argument. Il est à croire que les Juifs fixés en Égypte n'ont pas abandonné du jour au lendemain leur vieil alphabet araméen. Plusieurs indices, au contraire, donnent à penser qu'ils ont dû le conserver même après la substitution de la domination hellénique à la domination

perse. Peu à peu ils l'ont transformé, et c'est lui, somme toute, que nous retrouvons dans l'alphabet hébreu carré venu jusqu'à nous. Mais cette évolution n'a pu se faire que par degrés; il faut donc s'attendre à trouver un assez long laps de temps pendant lequel l'écriture araméo-juive s'est maintenue à un état à peu près stationnaire. Or ici intervient en l'espèce une condition historique qui domine toute la question. Nous ne devons pas oublier que nous sommes à Alexandrie et que la fondation de celle-ci n'est pas antérieure à l'an 332 avant notre ère. Ce n'est guère qu'à partir de cette date que les Juifs ont pu venir s'y fixer en masse, attirés, dès le règne de Ptolémée I[er], par la prospérité de cette nouvelle capitale de l'Orient. Il y a là, semble-t-il, un *terminus a quo* que nous ne saurions dépasser. Il n'est guère vraisemblable, en effet, que les transfuges de Palestine soient venus se grouper auparavant dans la misérable bourgade égyptienne de Rhacotis, sur l'emplacement de laquelle s'éleva Alexandrie. Aussi, tout bien pesé, inclinerais-je à attribuer notre épitaphe à la période ptolémaïque, et, en faisant état des indications paléographiques[1] qui, cette fois, reprennent toute leur valeur, plutôt vers le début que vers la fin de cette période. Si l'on accepte cette conclusion, nous aurions donc dans ce texte, probablement du III[e] siècle, un précieux chaînon chronologique nous permettant de rattacher l'écriture juive du V[e] siècle avant notre ère à celle du I[er] siècle de notre ère telle qu'elle apparaît dans les inscriptions de Jérusalem. Par suite, nous posséderions désormais trois points de repères solides dans l'histoire du développement de l'écriture proprement hébraïque depuis ses origines jusqu'à nos jours.

1. A noter les formes franchement archaïques du *aïn*, du *beth*, du *rech*, du *lamed*, du *noun* médial et, à un moindre degré, celles du *yod* et du *waw*. Elles reproduisent fidèlement celles qu'on observe sur les papyrus et ostraca judéo-araméens de l'époque perse et n'ont pas encore subi les altérations qui leur donneront plus tard leur physionomie définitive dans l'alphabet carré.

Il y a encore, j'estime, à tirer de notre inscription un autre renseignement, et non des moindres. Elle nous permet, si je ne m'abuse, de fixer maintenant en toute certitude à El-Ibrâhimiyé l'emplacement, jusqu'ici indéterminé, de la vieille nécropole juive d'Alexandrie. La ville, resserrée entre la Méditerranée au Nord-Ouest et le lac Mareotis au Sud-Est, n'avait que deux débouchés possibles pour l'établissement des vastes cimetières dont elle avait besoin : au Sud-Ouest et au Nord-Est. C'est dans la première direction, du côté du Meks, que se trouve la grande nécropole gréco-égyptienne, celle dont nous parle Strabon[1] et qu'il nous décrit comme un quartier suburbain pourvu de tous les établissements nécessaires aux rites funéraires indigènes. Une autre nécropole devait s'étendre aux portes d'Alexandrie dans la direction opposée, c'est-à-dire du côté Nord-Est. C'est ce qu'avaient montré depuis longtemps les fouilles, fortuites ou systématiques, pratiquées dans ces derniers parages. Il était assez naturel de supposer *a priori* que le cimetière juif était à chercher non pas dans la première mais dans la seconde de ces deux nécropoles, la nécropole orientale. En effet, le quartier δ' d'Alexandrie occupé par les Juifs, dès le début de l'époque ptolémaïque et encore à l'époque romaine, s'élevait dans la partie nord-est de la ville[2]. Par conséquent, ils devaient utiliser la nécropole qui était le plus à leur portée. Seulement, quel pouvait être dans cette immense ville des morts le quartier qui, là aussi, leur était dévolu? La trouvaille d'El-Ibrâhimiyé me paraît apporter à cette question la réponse la plus satisfaisante. L'épitaphe de notre 'Aqabyah nous révèle d'une façon générale l'emplacement de la nécropole juive d'Alexandrie ; bien plus, vu la date reculée à laquelle elle semble remonter paléographiquement, elle nous en marque en quelque

1. Strabon, éd. Didot, p. 675 : Εἶθ' ἡ Νεκρόπολις, τὸ προάστειον ἐν ᾧ κῆποί τε πολλοὶ καὶ ταφαὶ καὶ καταγωγαὶ πρὸς τὰς ταριχείας τῶν νεκρῶν ἐπιτήδειαι.

2. Josèphe, *Ant. J.*, XIV, 7 : 2; *G. J.*, II, 18 : 7, 8; *Apion.*, II, 4. Philon, *In Flaccum*, § 8.

sorte le cœur même. Cette nécropole, établie en ce point sous les premiers Ptolémées, a pu conserver pendant longtemps, peut-être très tard, son affectation spéciale. C'est ce



Fig. 2.

que tendrait à faire croire l'épitaphe grecque de la Juive Iohanna qui, recueillie auprès de celle de 'Aqabyah, est peut-être postérieure à notre ère. Celle, à peu près contem-

poraine, de la Sidonienne Simotera semble indiquer, en outre, qu'au moins à partir d'un certain moment, d'autres communautés orientales, et en particulier la syro-phénicienne, pouvaient voisiner dans la mort, comme elles le faisaient peut-être pendant la vie, avec la communauté juive. Inutile d'insister davantage sur l'importance de cette conclusion. On ne peut que souhaiter de voir M. Breccia poursuivre avec persévérance ses fouilles sur ce terrain dont nous connaissons maintenant la véritable nature et qui peut nous livrer des documents du plus rare intérêt pour l'archéologie juive.

Il me resterait maintenant à parler de l'autre inscription, celle que j'ai signalée plus haut comme ayant été découverte en premier lieu. Malheureusement je ne puis en dire grand'chose, n'ayant pas réussi jusqu'ici à en tirer un sens satisfaisant. Trouvée à côté de la précédente, tracée comme celle-ci en couleur rouge, elle est écrite elle aussi en caractères appartenant à l'alphabet araméen. Il est probable, étant donnée sa provenance, que c'est également une épitaphe. Mais est-ce une épitaphe juive? C'est ce qu'il serait téméraire d'affirmer (fig. 2).

Bien que les lettres soient exécutées avec soin et très bien conservées, sauf peut-être la première, quelques-unes d'entre elles offrent des formes particulières qui rendent incertain le déchiffrement même. Cette incertitude est encore augmentée par la façon dont le texte est réparti en deux espèces de colonnes constituées par les deux vantaux de la porte feinte. Faut-il lire en deux lignes horizontales continues, ou bien en deux groupes verticaux distincts? L'essai de transcription ci-dessous est donné sous toute réserve :

		‖			
	ר	‖	?	?	?
בּ	ד	‖	בּ	ס	(א)[1]
ד		‖		?	?
י	ת	‖		ס	ס

1. Non seulement la forme, mais l'existence même de cette lettre est douteuse. Le calque donne en cet endroit quelques traits dont la photo-

S'il s'agit bien, comme tout porte à le croire, d'une épitaphe, il semble qu'on doive chercher là le nom, ou les noms du défunt, peut-être suivi d'un patronymique, peut-être aussi précédé d'un mot ayant le sens de « tombeau ». Toutes les combinaisons que j'ai tentées dans ces diverses directions ne m'ont pas donné de résultat satisfaisant. La multiplicité des *samek* — si telle est bien la valeur du second caractère répété trois fois, et je n'en vois guère d'autre possible [1] — et particulièrement leur juxtaposition à la ligne 2 seraient de nature à faire soupçonner des noms non sémitiques. J'avais un moment, entre autres hypothèses, pensé à : .....δημος Σωτήρ; mais je ne vois pas de nom grec du type x + δημος dont le premier élément x répondrait convenablement aux premières lettres de la ligne 1. On pourrait peut-être aussi songer, en désespoir de cause, à faire intervenir l'onomastique égyptienne, voire iranienne, bien que, pour les raisons exposées plus haut, nous devions placer cette inscription après la domination achéménide. Mais de ce côté non plus je ne trouve pas pour le moment de solution plausible. Force m'est donc de laisser la question en suspens jusqu'à plus ample informé.

LIVRES OFFERTS

M. Barth a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire hommage, au nom des auteurs, du deuxième et dernier volume de leur ouvrage sur l'Agniṣṭoma, publié sous les auspices de la Société asiatique de Paris : *L'Agniṣṭoma, description complète de la forme normale du sacrifice de Soma dans le culte*

graphie ne montre pour ainsi dire pas de trace. En outre, les caractères semblent être répartis symétriquement en quatre groupes de deux. Cette symétrie serait rompue si l'on admet un premier groupe de trois lettres.

1. La valeur *yod* est improbable paléographiquement. Peut-être le signe numéral = *20*? Cela nous mènerait alors à d'autres combinaisons que j'examinerai ailleurs.

védique, par M. Caland, professeur à l'Université d'Utrecht, et V. Henry, professeur à l'Université de Paris (Paris, Ernest Leroux, 1907).

« Ainsi se trouve achevée cette utile et laborieuse entreprise, qui nous donne pour la première fois la description complète de l'Agniṣṭoma, c'est-à-dire de cette forme du sacrifice de Soma que la théorie hindoue pose comme le type de tous les sacrifices du grand rituel, ceux-ci n'étant considérés et décrits, un peu arbitrairement parfois, que comme de simples variétés. Cette exposition, ainsi que le porte le titre, est complète, non seulement parce qu'il y est tenu compte de toutes les menues modifications introduites dans le rite par les diverses écoles de sacrificateurs dont la tradition nous est parvenue, mais parce que, pour la première fois, les rites y sont accompagnés de leur liturgie. Tous les *mantras*, qu'ils soient stances, hymnes, récitations ou formules, sont traduits in-extenso et, quand ils sont chantés, sont donnés dans le texte original avec la notation musicale indigène, telle qu'elle nous a été conservée dans les *Gānas* ou recueils de mélodies du Sāmaveda. M. Caland a réuni et interprété tout ce que nous avons encore de données, souvent obscures et fragmentaires, sur la pratique des vieilles *scholae cantorum* et, grâce à lui, avec un peu d'attention, la plupart de ces cantilènes peuvent être approximativement transcrites en notation européenne.

« Malheureusement, en ce qui concerne du moins l'un des deux auteurs, la publication est posthume. Victor Henry a pu encore corriger les dernières épreuves; mais il n'a plus eu la joie de tenir le volume dans sa forme définitive. En le présentant aujourd'hui, je songe avec tristesse à tout ce que les études védiques ont perdu en la personne de cet honnête, modeste et vaillant travailleur, et je suis sûr de traduire les sentiments de l'Académie en exprimant à cette occasion les regrets émus que nous inspire à tous sa fin prématurée. »

M. G. Boissier offre à l'Académie le discours d'ouverture prononcé par M. Monceaux en commençant son cours de littérature latine au Collège de France. Dans ce discours, M. Monceaux fait l'histoire de cette chaire depuis sa fondation en 1773. Il rappelle qu'en 134 ans elle n'a eu que quatre titulaires. Il annonce qu'il s'occupera surtout des auteurs africains, au sujet desquels il a déjà publié trois volumes que l'Académie vient de couronner. Saint Augustin sera l'objet de son cours cette année.

M. Élie Berger offre à l'Académie, de la part de M. Poupardin, deux mémoires sur l'*Histoire et les institutions des principautés lom-*

bardes de l'Italie méridionale. On sait qu'après la destruction du royaume lombard par Charlemagne en 774, la principauté de Bénévent, qui avait jusqu'alors relevé du royaume des Lombards, réussit à sauvegarder son indépendance, à part de courtes périodes où elle reconnut ou subit la suzeraineté ou l'influence des Carolingiens : on sait aussi que cette principauté ne tarda pas à se démembrer, et que les principautés de Salerne et de Capoue sont issues de ce démembrement. Elles subsistèrent jusqu'à l'arrivée des Normands en Italie, au milieu du XIe siècle. Dans des monographies qui portent la marque de la critique la plus savante, M. Poupardin étudie les institutions politiques et administratives des principautés en question et les sources de leur histoire ; à ces mémoires se joint un catalogue d'actes et une série de pièces inédites empruntées surtout aux dépôts d'archives de l'Italie du Sud. M. Poupardin, dont nous possédons déjà un mémoire fort intéressant sur la diplomatique bénéventaine, s'est acquis, sur cette question aussi intéressante que peu connue, une compétence incontestable.

SÉANCE DU 17 MAI

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, écrit à l'Académie pour lui annoncer que M. Merlin, directeur du service des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, lui a télégraphié, qu'au cours des fouilles entreprises dans la nécropole punique de Bordj-Djedid, à Carthage, il a découvert un vase égyptien portant un cartouche du pharaon Amasis. Ce même tombeau contenait de la monnaie d'or punique et de nombreux objets de mobilier.

M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu de M. le chanoine Leynaud une dépêche le priant de faire part à l'Académie d'une découverte faite tout récemment à Sousse (Tunisie). Au cours des travaux de canalisation qui ont lieu autour de cette ville

pour y amener des eaux, un coup de mine a fait découvrir, à côté des catacombes chrétiennes, un grand hypogée païen. M. Leynaud est descendu immédiatement dans cet hypogée ; il a reconnu la présence de plusieurs galeries dans lesquelles se trouvent des tombeaux arqués, des inscriptions sur marbre, des restes de peintures, etc.

Après la lecture de la correspondance, le Président, rappelant la perte cruelle que l'Académie vient de faire en la personne de M. Jules Lair, lève la séance en signe de deuil.

SÉANCE DU 24 MAI

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Notre éminent confrère, M. Jules Lair, est mort à Paris le jeudi 16 mai, à l'âge de 71 ans, après une longue maladie qui, en brisant sa forte constitution, avait respecté sa lucide intelligence. Il a exprimé le désir qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe; mais ici, dans l'enceinte où il ne comptait que des amis, où sa perte est ressentie très profondément, vous me permettrez de rendre un discret hommage à la mémoire du savant qui nous fut si cher.

« Jules Lair était homme d'action autant qu'homme de science et, chose assez rare dans notre pays, il fut à la fois l'un et l'autre. Sorti le premier de l'École des Chartes en 1858, licencié en droit, il mit une partie de son activité et de son talent au service des grandes entreprises commerciales, où il occupa, jusqu'à la fin de sa vie, de hautes situations, d'abord comme secrétaire général, puis comme directeur adjoint et directeur de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux.

D'autres, mieux autorisés, diront ce que le commerce et l'industrie de la France ont dû à Jules Lair; mais avant de rappeler ses titres scientifiques, je veux ajouter que, pendant le siège de Paris, il fut officier d'ordonnance du général Trochu et décoré pour son dévouement en ces jours de deuil.

« Ce bon Français était aussi bon Normand, très attaché à la vieille province qui l'avait vu naître et dont l'histoire médiévale fit l'objet de sa première publication, l'*Étude critique sur la vie et l'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin, historien des ducs de Normandie au XIe siècle*. Dans ce travail, comme dans ceux qui suivirent, il montra, tout jeune encore, ce qui devait rester le caractère essentiel de son talent : le goût des recherches difficiles, la critique éveillée et ingénieuse qui lui permit de renouveler bien des questions historiques par le recours incessant aux textes originaux, rigoureusement contrôlés et interprétés. Ses études sur l'origine de l'évêché de Bayeux, sur l'histoire du Parlement de Normandie, sur Guillaume Longue-Épée, sur la bataille de Formigny, pour ne citer que quelques-uns de ses écrits sur les choses normandes, suffiraient à sa réputation d'historien.

« Mais l'histoire générale du XVIIe siècle français lui doit aussi des contributions de haute valeur, qui le firent connaître et apprécier du grand public. Ce fut d'abord la biographie, à la fois érudite et agréable, de Louise de La Vallière, dont une quatrième édition vient de paraître. En écrivant ce livre, notre confrère conçut des doutes sur la légitimité de la disgrâce du surintendant Foucquet et se mit à étudier avec passion l'histoire de ce personnage que la postérité, à l'exemple de Louis XIV, a presque toujours durement traité. Un ouvrage en deux volumes, *Nicolas Foucquet*, fut le fruit des honorables scrupules de Jules Lair. Il le dédia au baron Haussmann, dont il était resté l'admirateur et l'ami : « Vous avez eu l'indulgence, écrivait-il dans sa dédicace, « de reconnaître en moi un certain amour de la vérité... C'est avec « réflexion que je me suis décidé à placer ce livre sous votre « patronage. Il n'y a pas qu'au XVIIe siècle qu'on a commis des « injustices envers les hommes qui servent leur pays. » Ces deux volumes sur Foucquet ne sont pas seulement une belle œuvre historique ; on y sent battre le cœur d'un homme de bien, d'un

ennemi de l'iniquité et du mensonge. Pendant les dernières années de sa vie, Lair s'occupa beaucoup de la publication des *Mémoires* de Richelieu, entreprise par la Société de l'Histoire de France à l'aide de deux subventions de l'Institut; sa connaissance approfondie du XVIIe siècle l'avait désigné pour diriger ce grand travail, dont il a solidement posé les assises dans deux fascicules de *Rapports et notices* publiés en 1905 et 1906.

« La clarté de ses idées, le charme et la sûreté de son commerce, en même temps que sa vaste érudition, faisaient de notre confrère le modèle des présidents, le plus sagace et le plus écouté des conseillers; plusieurs sociétés savantes, celles de l'Histoire de France, de l'Histoire de Paris, de l'École des Chartes, des Antiquaires de Normandie, lui furent redevables d'une impulsion féconde; elles s'unissent aujourd'hui à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour porter le deuil de Jules Lair. Sa mémoire restera vivante et respectée partout où les études historiques sont en honneur, partout où l'on apprécie à son mérite l'alliance de la droiture du caractère avec la droiture de l'esprit. »

M. Pottier présente, de la part de M. J. de Morgan, le calque d'un nouveau fragment de céramique grecque trouvé dans les fouilles de Suse (cf. *Comptes rendus*, 1902, p. 428). C'est un morceau de grand vase décoré de figures noires (hoplites combattant). M. de Mecquenem écrit de Suse que les traits des personnages sont indiqués en blanc. Il s'agit sans doute de traits incisés dans le noir. Le style serait alors conforme à celui des amphores attiques ou ioniennes du VIe siècle avant notre ère. Nous aurions là une preuve des relations commerciales, établies entre le monde grec et l'empire perse, bien avant les guerres médiques, à moins que l'on ne suppose encore ici une épave provenant des villes grecques d'Ionie pillées par l'armée de Darius.

M. Longnon, au nom de la Commission du prix Prost, annonce que la Commission a décidé de décerner, sur les arrérages du prix Prost, deux récompenses :

1° Une récompense de huit cents francs à M. Alfred Grenier, pour son livre intitulé : *Habitations gauloises et villas latines dans le pays des Médiomatrices;*

2° Une récompense de quatre cents francs à « L'Austrasie », Revue du pays messin et de la Lorraine.

M. Omont fait le rapport suivant :

« L'Académie avait proposé pour le prix du budget, à décerner en 1907, d' « étudier, d'après les textes authentiques, la « chronologie d'une ou plusieurs séries de grands feudataires « français pour remplacer les séries défectueuses des anciens « imprimés ». Un seul mémoire a été envoyé, qui, de l'avis unanime des membres de la Commission, n'a pu prétendre à une récompense. Aussi la Commission a-t-elle décidé d'évoquer l'un des ouvrages déposés au Concours des Antiquités de la France et qui rentrait dans le cadre du sujet proposé pour le prix du budget. Elle a, en conséquence, décerné le prix, à l'unanimité, à l'ouvrage de M. R. Poupardin : *Le Royaume de Bourgogne (888-1038); étude sur les origines du royaume d'Arles.* »

M. Pottier lit une notice sur un petit aryballe à figures rouges de la collection Peytel. C'est une très jolie peinture attique du ve siècle, représentant une clinique chez un médecin grec. On y voit le chirurgien à sa consultation, examinant et soignant des blessés qui portent tous des bandelettes de pansement. Ces documents sur la médecine antique sont précieux et rares. — M. Pottier énumère les monuments qui se rapportent à ce genre de chirurgie.

M. Havet lit une note sur les verbes *lavere*, laver, et *lavare*, se baigner. Le premier a donné un parfait *lavi* par *a* bref et *v* double, le second un parfait *lavi* par *a* long et *v* simple, contracté de *lavavi*. Le premier a donné en composition *eluere*, l'autre *eluare*, d'où l'adjectif contenu dans *labrum eluacrum*, un récipient servant au bain. Au figuré, *eluare* signifiait être nettoyé (de ses biens), c'est-à-dire ruiné. Le parfait d'*eluare* était *eluavi*, qu'il faut restituer dans quatre passages de Plaute, au lieu d'*elavi*. Le subjonctif présent était *eluem*, qu'il faut restituer dans deux passages de Plaute, au lieu d'*eluam*.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur les inscriptions du *Lucus Furrinae*[1].

MM. Collignon, S. Reinach, Haussoullier et Havet présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

SUR LES INSCRIPTIONS DU « LUCUS FURRINAE »,
PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans une note fort intéressante communiquée à l'Académie en sa séance du 15 mars dernier, notre correspondant M. Gauckler a signalé la découverte faite récemment à Rome, à la villa Sciarra, de l'emplacement du *Lucus Furrinae*, le bois sacré de la nymphe *Furrina* ou des nymphes *Furrinæ*, célèbre par la mort tragique de Caius Gracchus. A côté d'une dédicace grecque qui ne laisse plus aucun doute sur l'identification du lieu, on y a recueilli un groupe d'autres dédicaces nous montrant que, vers le IIe siècle de notre ère, le vieux sanctuaire romain s'était doublé d'un sanctuaire exotique, consacré à des dieux syriens.

C'est seulement à mon retour d'Égypte que j'ai eu connaissance de cette communication, au sujet de laquelle M. Gauckler a bien voulu depuis me consulter sur quelques points concernant les cultes orientaux auxquels se rapportent ces derniers textes épigraphiques. Je voudrais aujourd'hui soumettre à notre Compagnie quelques observations que m'a suggérées l'examen de certains d'entre eux.

Il y a d'abord une double dédicace au dieu Hadad, θεῷ Ἀδάδῳ, qualifié à la fois de Λιβανεώτῃ, « dieu du Liban » et de Ἀκρωρείτῃ (vocable qui répond peut-être à une conception analogue à celle du *Jupiter optimus maximus culminalis*). M. Gauckler a bien reconnu l'identité du grand dieu syrien. Mais ce n'est pas, comme il l'a dit, la première fois que celui-ci apparaît dans un texte épigraphique. On peut en citer au moins deux exemples :

1° Dans une inscription de Délos recueillie par M. Doublet[1] (Διὶ Ἀδάδωι [χ]αριστήριον);

2° Dans une inscription de Cha'âra, dans le Ledjâ, au sud de Damas, recueillie par M. Dussaud[2] ([θ]εῷ Ἀδάδῳ).

Vient ensuite une inscription latine dont le début serait ainsi conçu :

Sac(rum) Aug(usto) Jovi Maleciabrudi.

« Ce *Jupiter Maleciabrudis*, dit M. Gauckler, est inédit. « Mais il rentre évidemment dans la série des *Malek*, ou « dieux rois, syriens. C'est le *Malek* de *Jabruda*, comme « *Jupiter Heliopolitanus* est le *Malek d'Héliopolis*, de « l'autre côté de l'Anti-Liban, comme le *Malechal* est le « *Malek* par excellence. »

Il y aurait plus d'une réserve à faire sur la généralisation à laquelle M. Gauckler se laisse ainsi entraîner. Je n'en retiendrai qu'un point, le point de départ même de ces considérations quelque peu sujettes à caution selon moi.

Peut-être, en proposant cette explication du vocable *Maleciabrudis*, M. Gauckler avait-il en vue la localité antique de Ἰάβρουδα, mentionnée par Ptolémée (v. 15, 20) et représentée aujourd'hui par *Yabroûd*, sur la route de Damas à Palmyre. Je dois faire remarquer toutefois que l'existence d'un vocable divin toponymique constitué de la sorte est faite pour surprendre. Nous n'avons pas d'exemple de l'emploi du titre divin *Malek* combiné avec un nom de lieu spécifique[3]; c'est toujours le mot *Baal* qui remplit cette fonction. Si donc *Iabrouda* a jamais eu un dieu propre, c'est *Baaliabrudis*, et non *Maleciabrudis*, qu'il aurait dû s'appeler, semble-t-il, en vertu des précédents. Aussi me demandé-je si, quelque soin qu'il y ait apporté, la lecture de M. Gauckler est matériellement assurée. Lui-même nous

1. *Bull. de corr. hell.*, 1892, p. 161, n° 21.

2. *Miss. dans les rég. désert. de la Syrie*, p. 240, n° 5.

3. Dans le nom de *Melqart*, l'élément מלך est combiné avec le mot générique קרת « ville ».

avertit que le texte, « recouvert d'un épais dépôt calcaire », est « assez difficile à lire, les lettres..... étant très effacées ». Dans ces conditions il est permis d'hésiter à admettre en franchise la lecture proposée : IOVI·MALECIABRVDI. Peut-être est-elle susceptible de sérieux amendements d'ordre paléographique qui ne tendraient à rien de moins qu'à remettre en question l'existence même du prétendu Jupiter Maleciabrudis. Plus d'une combinaison s'offre à l'esprit, si l'on veut entrer dans cette voie. Mais il faudrait pour s'y engager sans imprudence avoir sous les yeux soit le monument, soit un estampage ou, faute de mieux, une copie figurée. Je m'abstiendrai donc, jusqu'à plus ample informé, de produire certaines conjectures auxquelles j'ai pensé et qui sont subordonnées à l'autopsie de l'original. Je me contenterai seulement de faire observer que, d'autre part, la tournure même : *Sacrum Augusto Jovi*, etc., a quelque chose d'insolite ; les termes de la formule ne se présentent pas ici dans l'ordre habituel. Cette anomalie n'est pas faite pour diminuer les doutes que m'inspire l'ensemble de la lecture de M. Gauckler.

J'arrive maintenant à une dernière inscription, une inscription grecque, dont l'interprétation est encore très controversée. La destination même du monument soulève une question qui, intimement liée au sens réel de ce texte obscur, a suscité des vues non moins divergentes. Il convient donc, avant tout, de bien se rendre compte de la forme dudit monument. Il consiste, d'après la description qu'en donne M. Gauckler, en « un bloc massif de marbre « blanc, de forme carrée, mesurant 1 m 20 de côté et 0 m 27 « de hauteur. Tout autour, sur la tranche, règne une mou- « lure concave, uniforme et très simple. Au milieu, se « creuse un trou tronc-conique, mesurant 0 m 18 de dia- « mètre à l'orifice et 0 m 06 seulement au fond, s'évasant « vers l'extérieur. Le monolithe est évidé en dessous comme « un couvercle. »

L'inscription, gravée avec soin, est répartie en quatre lignes, deux au-dessus et deux au-dessous du trou central. La lecture matérielle, qui avait en partie échappé au premier éditeur, M. Gatti, a été définitivement établie par M. Gauckler d'une façon qui ne laisse plus place à aucun doute :

Δεσμὸς ὅπως κρατερὸς θῦμα θεοῖς παρέχοι,
ὃν δὴ Γαιωνᾶς δειπνοκρίτης ἔθετο.

Il y reconnaît avec raison deux pentamètres, « de prosodie correcte, mais de syntaxe embrouillée et d'une concision qui nuit à leur clarté ». Il s'abstient d'en donner une traduction, se bornant à dire qu'il y voit « la dédicace d'une fontaine qui fut captée et aménagée par un personnage sacerdotal du nom de Gaionas, pour les besoins du culte d'un sanctuaire construit à cet endroit ».

Ces travaux d'aménagement auraient eu pour but, ajoute-t-il un peu plus loin, « de fournir l'eau lustrale nécessaire aux sacrifices offerts aux dieux dans le sanctuaire voisin ».

Il se demande si le bloc était posé horizontalement sur le sol ou, au contraire, dressé verticalement. « Dans le premier cas, dit-il, il eût pu servir de support à une vasque, d'où jaillissait un jet d'eau au centre d'un bassin. Mais la disposition du texte qu'il présente sur sa face principale semble indiquer plutôt qu'il était appliqué contre un mur et encadrait une bouche de fontaine qui le traversait en son milieu. »

Comme on le voit, M. Gauckler se rallie en substance à l'opinion de M. Gatti, en ce qui concerne la destination hydraulique du monument. A l'appui de sa thèse il invoque, dans une communication particulière qu'il a bien voulu me faire, de nouveaux arguments d'ordre matériel. « La rainure qui règne tout autour du bloc aurait eu pour objet, pense-t-il, d'en assurer la stabilité dans le massif de maçonnerie où il était encastré verticalement. Sur plusieurs points de

cette gorge il a constaté des restes adhérents de mortier et de brique, témoins de cet encastrement. Enfin, toute la surface externe de la pierre est recouverte d'une épaisse concrétion calcaire indiquant nettement la présence d'un jet d'eau qui l'a constamment arrosé pendant des centaines d'années. »

Sans vouloir dès maintenant préjuger la question, je dois dire que les divers arguments mis en ligne par M. Gauckler n'emportent pas la conviction. Quelques-uns sont contestables et pourraient même se retourner contre sa thèse. Par exemple, le dernier. Si la concrétion calcaire est bien le produit séculaire d'un jet d'eau passant par l'orifice central du bloc placé debout, il semble que cette couche, au lieu de s'étendre uniformément sur toute la surface, devrait être limitée à la partie inférieure, au-dessous de l'orifice. D'autre part, ce trou conique, en forme d'entonnoir s'évasant au dehors, paraît peu propre à recevoir et à retenir solidement un ajutage métallique servant à l'écoulement de l'eau. La gorge qui règne tout autour du bloc n'a guère de raison d'être, si elle devait être noyée dans la maçonnerie; l'encastrement aurait pu être parfaitement assuré sans qu'on eût recours à cet artifice, inconnu, je crois, à l'architecture antique. Les restes de mortier qu'on y a constatés ne prouvent rien par eux-mêmes, la pierre ayant pu être réemployée ultérieurement pour un autre usage. On s'explique encore moins, dans ce système, l'évidement caractéristique de la face opposée à celle qui porte l'inscription. Il est certain qu'à première vue, la pierre donne plutôt l'impression — et cette impression M. Gauckler l'a éprouvée lui-même comme le montre un passage de sa note citée plus haut — l'impression, dis-je, d'une sorte de couvercle, dont la position normale était l'horizontale, avec un trou central qui, s'évasant largement par en haut, semble bien plutôt fait pour recevoir que pour émettre quelque chose.

Mais tout cela ne serait rien si la teneur même de l'inscription apportait quelque indice en faveur de l'hypothèse hydraulique. Or, il paraît difficile, pour ne pas dire impossible, d'en tirer quoi que soit dans ce sens. M. Gauckler ne s'est pas expliqué sur ce point qui, en l'espèce, est capital. Le nœud de la question réside certainement dans l'interprétation du dernier mot δεσμός, sur lequel je reviendrai tout à l'heure. On ne voit pas, en tout cas, ce qui a pu l'autoriser à trouver là une expression relative à « la captation et à l'aménagement d'une source ».

Entre temps, comme me l'apprend M. Gauckler lui-même, M. Huelsen, dans une conférence qu'il vient de faire à l'Institut archéologique allemand, a proposé une solution toute différente. Comparant le fameux *thesauros* de Théra, destiné à recevoir les offrandes des adorateurs de Sarapis et d'Anubis, et, apparemment, d'autres monuments congénères, il propose de voir dans notre bloc le couvercle d'un *thesauros* ou *loculus* du même genre. L'hypothèse est spécieuse, et je dois avouer qu'au premier abord elle me souriait beaucoup. Elle me rappelait, en effet, l'usage de ces nombreux troncs ou *chofarôt* [1], qui étaient placés dans le temple de Jérusalem et dont quelques-uns étaient spécialement affectés aux besoins du culte, en particulier aux frais de certains sacrifices. Certes, un pareil tronc n'aurait pas été déplacé dans un sanctuaire oriental tel que celui qui a incontestablement existé au *Lucus Furrinae*. Mais, à la réflexion, les objections se dressent. Ainsi que le fait remarquer M. Gauckler, les dimensions du *thesauros* de Théra ne sont pas comparables à celles de notre pierre ; le couvercle de celui-là ne mesure, en effet, que 0 m 49 de côté sur 0 m 218 d'épaisseur. Ce qui me paraît plus grave c'est qu'ici encore on ne voit pas comment faire cadrer la teneur du texte avec cette conclusion archéologique. M. Huelsen,

1. Littéralement « trompettes », probablement à cause de la forme évasée de l'orifice de ces troncs.

lui non plus, ne s'est pas, du moins, à ma connaissance, occupé de cette partie essentielle du problème. Sans doute, l'expression ὅπως θῦμα θεοῖς παρέχοι, « afin qu'il fournisse un sacrifice aux dieux », s'expliquerait assez bien dans cette hypothèse. Mais que faire alors du mot δεσμός ?

Peut-être, à côté des conjectures si divergentes de M. Gauckler et de M. Huelsen, y aurait-il place pour une troisième conjecture. C'est celle que je soumets, non sans quelque hésitation, à l'appréciation de ceux de nos confrères qui sont plus compétents que moi en pareille matière. Elle repose avant tout sur un essai d'interprétation rationnelle de l'inscription elle-même, abstraction faite, provisoirement, de toute considération *a priori* touchant la forme et, partant, la destination possible du monument. Nous verrons ensuite dans quelle mesure le dispositif tout particulier de celui-ci peut s'accorder avec le sens obtenu.

Comme je l'ai dit plus haut, c'est le mot δεσμός, par lequel débute l'inscription, qui constitue la principale difficulté du problème et qui en même temps doit nous en fournir la solution. Il faut l'accepter avec sa signification propre qui est celle de « lien ». Ce serait, à mon avis, la forcer singulièrement que d'y chercher avec M. Gauckler une allusion à la captation d'une source, ou bien, avec M. Huelsen, à la collecte d'offrandes pieuses. Je me demande si δεσμός ne serait pas ici tout simplement l'équivalent de κατάδεσμος, qui a le sens consacré de « lien magique » et joue un si grand rôle dans les sortilèges antiques. La conception qui a présidé à son emploi dans cette acception spéciale est trop connue pour qu'il y ait besoin d'y insister. La substitution du mot simple au mot composé pourrait se justifier, dans notre cas, par une licence poétique, notre texte étant en vers. Elle n'est pas, d'ailleurs, sans exemple. C'est ainsi que nous lisons dans une *tabella defixionis* attique [1], une invocation aux Furies également en vers :

1. Wünsch, *Defixionum tab. attic.*, 108 *a*, 1.

δήσω ἐγὼ (*bis*)... δεσμοῖς ἀργαλέοις

Je relève encore sur une autre *tabella* du même genre[1] :

καταδῶ ἐν δεσμῷ μολυβδίνῳ

Dans ce dernier texte, δεσμός désigne la feuille même de plomb sur laquelle est gravée la *defixio*.

Si, en nous appuyant sur ces exemples qu'on pourrait probablement multiplier, nous admettons que δεσμός doit être pris dans notre inscription au sens magique, l'ensemble de celle-ci s'éclairerait d'un jour nouveau. Elle signifierait alors à peu près ceci :

Afin que le charme puissant fournisse victime aux dieux, Gaionas le deipnocritès l'a placé.

L'expression δεσμὸς κρατερός se conçoit dès lors aisément ; on dit bien d'un « charme » qu'il est « puissant ». D'autre part, nous savons que la *defixio*, le κατάδεσμος ou, autrement dit, le δεσμός, avait essentiellement pour objet et pour effet de livrer aux divinités infernales, comme une véritable victime, celui ou celle contre qui elle était dirigée. C'est à cette idée tout à fait topique que répondrait l'expression ὅπως θῦμα θεοῖς παρέχοι.

Cela posé, il nous reste à voir si la forme même du monument peut se concilier avec cette explication. Il faut se rappeler tout d'abord une pratique essentielle de la *defixio* antique. Une fois l'incantation dûment et congrument inscrite sur une feuille de plomb, il s'agissait de faire parvenir celle-ci à son adresse, c'est-à-dire aux divinités infernales. Pour ce faire on mettait très souvent à contribution les morts, ceux-ci étant censés, en raison même de leur condition, se trouver en relation directe avec ces divinités. On roulait la feuille de plomb et on la glissait subrepticement dans quelque sépulcre, en utilisant à cet

1. *Id.*, 45 *a*, 2.

effet, quand on le pouvait, les conduits ou tuyaux y ménagés pour les libations funéraires. Les sépulcres devenaient ainsi les véritables boîtes aux lettres des enfers. Les trouvailles du P. Delattre à Carthage sont à cet égard des plus instructives. Je me demande si notre monument n'était pas destiné à assurer, dans des conditions moins précaires, le service de cette correspondance infernale. Le trou conique creusé dans son milieu, en forme d'entonnoir, pouvait recevoir les κατάδεσμοι qui tombaient dans une fosse *ad hoc* ménagée au-dessous, fosse recouverte par le bloc posé à plat et faisant couvercle.

Cette sorte d'appareil établi par les soins de Gaionas était-il réservé à son usage personnel, et s'agit-il de quelque *defixio* particulière opérée par lui-même? Ce n'est pas impossible. Je croirais pourtant plus volontiers qu'il répondait d'une façon générale aux besoins des amateurs de sortilèges, en leur offrant un moyen commode et pratique d'arriver à leurs fins. Consacré aux nymphes *Furrinæ*, qu'une tradition populaire, erronée si l'on veut mais attestée historiquement [1], assimilait aux Furies, le lieu était bien choisi. Le souvenir même de la tragédie dont il avait été autrefois le théâtre ne pouvait que favoriser ce choix. Là, en effet, errait encore la grande ombre de Caius Gracchus qui, de par sa mort violente, appartenait à la catégorie des βιαιοθάνατοι, c'est-à-dire de ces défunts d'élection dont l'intervention était tenue pour la plus efficace dans les opérations macabres de la *defixio*.

1. Voir les textes de Cicéron, Plutarque et Martianus Capella, cités par M. Gauckler.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de S. A. S. le prince de Monaco, le tome I des *Documents historiques antérieurs au XVe siècle relatifs à la seigneurie de Monaco et à la maison de Grimaldi* (Imprimerie de Monaco, 1905, in-4°).

SÉANCE DU 31 MAI

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

M. Héron de Villefosse lit une note de M. Eusèbe Vassel sur cinq stèles puniques votives, inédites, en l'honneur de Tanit, découvertes à Carthage dans la propriété de M. A. Bessis. Les estampages de ces cinq stèles sont offertes à l'Académie par M. Eusèbe Vassel [1].

M. Adrien Blanchet fait une communication relative à diverses statues de divinités reproduites sur les monnaies de Corinthe, frappées entre 425 et 338 avant J.-C. On reconnaît sur ces pièces des statues archaïques de Zeus et d'Apollon et quelques autres, de style plus récent, parmi lesquelles une figure d'Arès, le pied droit posé sur un rocher, pourrait être la copie d'une œuvre perdue de Lysippe. Une monnaie de Leucas, colonie de Corinthe, présente un Hermès, attachant sa sandale, type créé par Lysippe, qui était né à Sicyone, près de Corinthe. Les statues qu'on voit sur les monnaies autonomes de Corinthe ornaient sans doute les temples et les places de cette ville, avant sa prise célèbre par le consul Mummius, en 146 av. J.-C.

1. Voir ci-après.

M. Pottier expose les trouvailles faites à Montlaurès, près de Narbonne, par M. H. Rouzaud, ancien député, percepteur de la ville qui, depuis huit ans, explore ce site avec autant de persévérance que de perspicacité. Il y a ramassé à fleur de terre une véritable collection d'objets antiques, silex, meules, poteries, lampes, monnaies, pierres gravées, bijoux, qui montrent la richesse de cette localité, admirablement située à peu de distance de la mer, commandant à la fois l'embouchure de l'Aude et les défilés qui, par les Pyrénées et par la côte, mènent en Espagne. M. Rouzaud a reconnu que le pic rocheux de Montlaurès, qui s'élève isolé dans la plaine, a dû servir de nécropole aux habitants de la région qu'il identifie avec l'*Helyce palus*, mentionné par Avienus, en arrière de Narbonne. Cette nécropole est surtout remarquable par l'abondance extraordinaire des fragments de poteries qu'on y recueille et qui permettent d'établir que les Grecs y ont commercé dès une époque reculée : car on y rencontre, outre les poteries dites ibériques, de nombreux débris de vases attiques et italiotes dont les dates s'échelonnent du VIe siècle jusqu'aux IIIe et IIe. Il est remarquable que les indices d'une occupation romaine sont fort rares. On peut supposer que la cité a disparu et fut remplacée alors par le grand port de Narbonne. C'est un emplacement dont le caractère pré-romain semble bien établi et qui offre d'autant plus d'intérêt pour l'histoire de la Gaule méridionale. Il est rare de rencontrer en France un point aussi digne d'attention par la sûreté de la chronologie qu'on y peut établir et par l'importance des documents antérieurs à la conquête qu'on y recueille. M. Pottier espère que l'Académie se montrera favorable au projet de fouiller sérieusement et méthodiquement cette station antique.

M. Héron de Villefosse partage complètement la manière de voir de M. Pottier au sujet de Montlaurès. Il a eu l'occasion de visiter ce site l'an dernier; il a pu examiner les découvertes faites par M. Rouzaud et il est convaincu de l'importance archéologique de cette colline. Si l'Académie veut bien s'intéresser aux fouilles projetées, elle aura lieu sans doute de s'en féliciter, car elles apporteront certainement des documents nouveaux et inattendus pour l'histoire du commerce sur la côte narbonnaise dans l'antiquité.

Ce matin même, M. Rouzaud a envoyé à M. Héron de Villefosse une nouvelle marque d'amphore, recueillie à Montlaurès et remontant, autant qu'on peut en juger sur une copie, à l'époque républicaine.

Elle est imprimée en relief sur le rebord du goulot et se lit ainsi :

M·LOLLI Q·F

M(arci) Lolli(i) Q(uinti) f(ilii).

Cette estampille apparaît pour la première fois en Narbonnaise; elle n'a été rencontrée jusqu'ici ni à Rome, ni en Gaule; elle est probablement inédite et paraît prouver que la colline de Montlaurès était encore un entrepôt commercial, quelques années avant la fondation de l'empire romain, ou qu'il y avait au moins une habitation romaine au pied de la colline. Il est impossible de dire quelle était la nature de la marchandise expédiée dans cette amphore, mais c'était vraisemblablement un produit arrivant d'Italie.

M. H.-F. Delaborde présente un document de genre tout à fait rare, retrouvé par M. Philippe Lauer, et qui pourrait être rapproché du célèbre album de Villard de Honnecourt. C'est une suite de dessins appartenant à la seconde moitié du XIIIe siècle. M. Delaborde y reconnaît des compositions inspirées par le Commentaire du *Credo* de Joinville; il démontre que cette suite n'était pas un projet d'illustration d'un livre, mais un projet de décoration murale; et, du rapprochement de certains passages du Commentaire avec une charte de 1263, il conclut que cette décoration pouvait être destinée à la chapelle fondée par l'ami de saint Louis à l'Hôtel-Dieu de Joinville.

COMMUNICATION

NOTE SUR QUELQUES STÈLES PUNIQUES,
PAR M. EUSÈBE VASSEL.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les estampages de cinq stèles votives inédites qui m'ont été confiées par M. V. Chavanne, antiquaire à Tunis ; elles ont été recueillies à Carthage, dans la propriété de M. A. Bessis, et font partie de la collection de cet amateur.

En voici la description sommaire :

I

Deux registres.

A. —

Main levée servant de cimier au croissant renversé sur le disque ; le symbole astral est ici accompagné de sillons supplémentaires destinés, je pense, à adjoindre à ses vertus propres celles de l'*oudja*.

B. —

L'inscription suivante :

1 לרבת ולאדן לבעלחמ
2 ן אש נדר בדעשתרת בן
3 עזרבעל

1 *A la Dame et au Seigneur Baal-Hamm-*
2 *on, ce qu'a voué Bod-'Astoret fils de*
3 *'Azru-Ba'al.*

Plusieurs caractères ont une forme rare ; les mots sont séparés et des lignes ont été tracées pour guider l'écriture ; le nom de Tanit est omis.

Sous l'inscription, le symbole de Tanit entre deux palmes ou deux pins.

Cette stèle me paraît appartenir à la plus basse époque punique.

II

Trois registres.

A. — Colombe assise, avec collier à fermoir ; sous l'oiseau, bande ornée.

B. — L'inscription :

1 לרבת לתנת פן בעל ולאדן ל///////////////////
[ש] נדר מתן בן בעליתן

1 *A la Dame Tanit, face de Baal, et au Seigneur......*
2 [*ce qu'*] *a voué Matton, fils de Ba'al-jaton*

Il manque à la fin de la ligne 1 six ou sept lettres ; bien que les traces de la première, peut-être par un caprice de la cassure, indiquent ש plutôt que ב (ce qui pourrait faire songer à Eschmoun), j'incline à suppléer *Baal-Hammon*. Au commencement de la ligne 2, la lettre effacée ne saurait être que ש.

C. —

Le registre du bas est occupé dans toute sa hauteur, à droite par la main levée, à gauche par l'emblème de Tanit.

III

Pas de registres délimités.

Dans le tympan, la main levée ; au-dessous, l'inscription :

1 לרבת לתנל פן בע[ל ו]

2 לאדן לבעלחמן אש נדר

3 שפט בן ארש בן שפט

4 בן ארש

1 *A la dame Tanit, face de Baa[l, et]*
2 *au Seigneur Baal-Hammon, ce qu'a voué*
3 *Šufet (Juge), fils de Aris, fils de Šufet,*
5 *fils de Ariš.*

Une distraction du lapicide a substitué un ל au second ת de *Tanit*.

En bas, le symbole de la déesse avec le caducée à gauche.

IV

Trois registres, séparés par deux larges bandes ornées.

A. —

Le croissant renversé sur le disque.

B. —

L'inscription :

1 [לרבת לתנ[ת פן בעל ולדן לבעלחמן

2 [אש נדר] בדמלקרת בן חמלך בן

3 /// /// //, ///

1 [*A la dame Tani[t, face de Baal, et au Seigneur Baal-Hammon,*
2 [*ce qu'a voué*] *Bod-Melqart, fils de Hi-Molokh, fils de*
3 . . . .

Ligne 1 : ולדן, cf. *donni* dans le *Pœnulus*, sc. II, v. 38 et 41. Le nom disparu à la ligne 3 avait au plus quatre à cinq lettres.

C. —

Le symbole de Tanit entre deux caducées; gravure soignée.

V

Trois registres, séparés par deux bandes historiées.

A. —

L'attribut du fronton est brisé ; un tout petit reste paraît appartenir au croissant renversé.

B. —

L'inscription :

1 [ל]רבת לתנת פן בעל ול[א]
2 דן לבעלחבן אש נד[רא]
3 בתנבעל בת חנא

1 [*A*] *la Dame Tanit face de Baal, et au* [*Sei-*]
2 *gneur Baal-Hammon, ce qu'a vou*[*é*]
3 *Matton-Ba'al, fille de Hanno*

Un trait vertical isolé, au-dessous de la première lettre de la ligne 3, me semble parasite : je ne vois pas ce que ferait là le chiffre 1.

C. —

Le symbole de Tanit sur un socle au registre inférieur.

Rien, dans les cinq inscriptions, qui ne fût déjà connu.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre à l'Académie de la part de M. Legras, docteur en droit, un livre intitulé : *La table latine d'Héraclée (la prétendue lex Julia municipalis)*. Le titre seul du livre indique la thèse soutenue par l'auteur. On admet généralement, et les juristes les plus illustres l'ont soutenu, que la table d'Héraclée nous faisait connaître un fragment d'une vaste réglementation des municipes promulguée par César en 45 av. J.-C. M. Legras n'est pas de cet avis. Pour lui, la *lex Julia municipalis* n'a jamais existé, sauf dans l'imagination des modernes : « c'est une compilation de lois municipales réglementant

l'administration communale de Rome et des municipes et rédigée spécialement pour Héraclée sur l'ordre de Sylla, pour la récompenser de s'être déclarée en sa faveur. » Il y a dans ce livre beaucoup de recherches, une grande érudition et des vues intéressantes.

M. Cagnat dépose également sur le bureau une brochure de M. le baron de Baye, intitulée : *Antiquités frankes trouvées en Bohême.*

M. Viollet présente au nom de M. Vigié, doyen de la Faculté de droit de Montpellier, *Les bastides du Périgord* (Montpellier, 1907) (extr. des *Mémoires* de l'Académie de Montpellier, section des lettres).

Cette étude est divisée en deux parties.

Dans la première partie, le savant auteur retrace l'histoire des bastides du Périgord : Villefranche, Beaumont, Molières, Montpazier, Eymet, Fonroque, etc. ;

Dans la seconde partie, M. Vigié trace une sorte de synthèse de l'organisation administrative et judiciaire des bastides, ainsi que du droit de ces petites villes. C'est surtout sur le droit criminel que les statuts et coutumes des bastides nous fournissent d'utiles renseignements. M. Vigié les a méthodiquement groupés.

L'ouvrage du savant doyen de la Faculté de droit de Montpellier est une contribution très importante à l'histoire des institutions au moyen âge.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom de M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, un volume dont il est l'auteur, intitulé : *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. I (Paris, 1907, 490 p., in-4°).

« C'est sur la demande de la Commission des Musées que M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a ordonné la publication de cet important Recueil dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*. Le soin d'exécuter et de mener à bien une œuvre aussi utile a été confié au commandant Espérandieu, correspondant de notre Académie. Personne n'était mieux préparé pour entreprendre cette tâche délicate ; elle a été conduite avec autant de zèle que de compétence. Commencé à la fin de l'année 1905, le tome I, comprenant les bas-reliefs des Alpes-Maritimes, des Alpes-Cottiennes, de la Corse et de la Narbonnaise, vient de paraître : nous l'avons attendu dix-huit mois à peine. On voit que l'auteur n'a pas perdu son temps et qu'il a droit à nos meilleurs remerciements pour sa grande activité.

« L'ouvrage complet se composera probablement de cinq volumes. Celui que je présente aujourd'hui ne renferme pas moins de 835 reproductions de monuments antiques en phototypie ; il sera accueilli avec un vif intérêt par tous ceux qui s'occupent de notre archéologie nationale. Ce sont naturellement les grandes villes romaines de la Narbonnaise qui ont fourni les plus nombreux documents. Narbonne est représentée par plus de 250 sculptures ; Vienne, Arles, Nîmes, Orange, Vaison, Saint-Remy, Marseille et toutes les localités anciennes de la vallée du Rhône apportent aussi un contingent considérable. Chacun des monuments est reproduit d'une façon claire, d'après un procédé direct ; si le monument n'existe plus, d'après un dessin. Une bibliographie aussi complète que possible et une courte notice accompagnent chacune des illustrations. On conçoit facilement l'intérêt de ce travail dont l'achèvement répond à une véritable nécessité scientifique. Le commandant Espérandieu a eu le courage de s'y consacrer tout entier ; son nom restera attaché au *Corpus* de nos sculptures romaines qu'il suffira de feuilleter maintenant pour voir revivre nos ancêtres dans leurs croyances, leurs professions, leurs luttes journalières et leurs métiers. Grâce à son labeur, nous avons maintenant sous les yeux la première partie d'un album qui nous fournit sur la vie gallo-romaine les renseignements les plus positifs et qu'on chercherait vainement ailleurs. »

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie deux brochures au nom de son correspondant le R. P. Delattre :

1° *Un second mur à amphores découvert à Carthage* (extr. du *Bull. de la Soc. arch. de Sousse*, 1906). Entre Bordj-Djedid et Sidi-bou-Saïd le P. Delattre a découvert un second mur à amphores, analogue à celui qu'il a déjà signalé sur la colline de Saint-Louis en 1894. Il est intéressant de comparer ces deux murs. Dans l'un et l'autre les amphores, remplies de terre, sont employées comme des gabions, mais avec cette différence que dans le mur découvert sur la colline de Saint-Louis les amphores étaient placées horizontalement, tandis que dans le nouveau dépôt elles sont rangées en lignes, simplement penchées les unes sur les autres, dans le sens de la montée. Deux mille amphores environ sont entrées dans ce mur de soutènement. Ce sont des amphores à vin pour la plupart ; plusieurs portent des estampilles ou bien ont reçu des inscriptions au pinceau, en couleur rouge ou noire, indiquant le nom du vin, le nom de l'expéditeur, la date de l'expédition. Quand une amphore a reçu une double inscription en noir et en rouge, c'est ordinairement l'inscription en rouge qui est la moins ancienne.

2° *L'église de l'Enfida et les mosaïques découvertes dans les ruines des basiliques du domaine.* Cette seconde brochure renferme l'allocution prononcée par Mgr l'archevêque de Carthage, primat d'Afrique, pour la bénédiction de l'église Saint-Augustin d'Enfidaville, le 1er mai 1907. Elle est accompagnée de reproductions des mosaïques chrétiennes portant des noms de martyrs et d'évêques, découvertes dans les basiliques byzantines d'Uppenna et de Sidi Abich, mosaïques qui ont été transportées dans la nouvelle église d'Enfidaville.

M. Héron de Villefosse offre enfin à l'Académie, au nom de M. Eusèbe Vassel, les ouvrages suivants :

1° *Sur un fragment de dédicace punique* (extr. de la *Revue tunisienne*). Il s'agit d'un fragment très intéressant trouvé à Carthage déjà expliqué par le rabbin R. Arditti, mais dont M. Vassel propose une traduction et une restitution nouvelle.

2° *La littérature populaire des Israélites tunisiens*, fasc. I, II, III. Les orientalistes sauront certainement gré à M. Eusèbe Vassel de leur faire connaître les chansons, complaintes, journaux, imprimés de tout genre qui composent actuellement la littérature populaire des Israélites d'Algérie et de Tunisie. La morale n'en est pas toujours très pure, à notre sens occidental, mais cette littérature n'en offre pas moins des renseignements fort précieux pour le philologue et l'ethnographe. L'ouvrage est en cours de publication ; les trois premiers fascicules présentent un véritable intérêt et font souhaiter la continuation de ce recueil spécial.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS





COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 7 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Théodore Reinach signale brièvement à l'Académie la découverte et la publication par le savant professeur Heiberg (de Copenhague) d'un traité inédit d'Archimède conservé dans un palimpseste de Constantinople. Ce traité, intitulé : *De la Méthode*, et adressé à Ératosthène, est remarquable par l'application ingénieuse de la mécanique à la solution des questions géométriques et par l'emploi très hardi d'une méthode comparable au calcul intégral : les surfaces y sont, dans certaines conditions, considérées comme des sommes de lignes droites, les volumes comme des sommes de plans.

Archimède apparaît là comme le précurseur de Leibniz et de Newton. M. Th. Reinach se propose de publier incessamment une traduction française de ce curieux ouvrage.

M. Senart signale à l'Académie les progrès au Turkestan chinois de la mission que l'Académie a confiée à M. Pelliot. Il donne, à ce propos, lecture des extraits suivants de deux lettres qu'il a reçues récemment.

Koutchar, 12 avril 1907.

...Les documents indigènes sur le Turkestan chinois étant fort pauvres, j'ai été heureux de pouvoir photographier et faire copier deux chartes de la fin du xvie et du début du xviie siècle concernant un établissement religieux de Koutchar. Enfin je suis entré en possession de trois pièces que je crois réellement curieuses : ce sont trois titres de propriété datant de la fin du xie siècle et du début du xiie siècle, qui auraient été déterrés dans le voisinage de Yarkand.

Mes trois pièces sont en arabe, mais sans points diacritiques, même pour les consonnes, ce qui en complique fort la lecture. Seuls un certain nombre de noms de lieux sont turcs et accompagnés des points diacritiques nécessaires. Les mollah d'ici qualifient l'écriture de chikestah arabe, mais ce terme paraît être inexact, car le mot persan chikestah, mot à mot « brisé », désigne une forme particulière de l'écriture persane, et je ne sais s'il a été jamais appliqué à l'écriture de nos documents, qui diffère fort du chikestah ordinaire. Il me paraît infiniment probable que les trois documents acquis ici ont été trouvés au même endroit que ceux envoyés dans l'Inde par M. Marcartney, et il me semble impossible que nous soyons les victimes en cette affaire d'un nouvel Islam Akhun.....

J'ai pu identifier de façon certaine plusieurs des noms que cite au début du xviie siècle le frère jésuite Benoît de Goës entre Aqsou et Koutchar, et il n'y a aucun doute qu'au lieu de suivre la grand'route actuelle par Baï, de Goës a emprunté une voie plus méridionale, aujourd'hui presque abandonnée, et qui passe au sud du Tchöl-tâgh. Mais la question se posait toujours de savoir à quelle époque des villes entières existaient de ce côté. Or, je crois avoir trouvé un renseignement qui nous met assez bien sur la voie. Dans l'histoire de la dynastie Tsin, qui régna du milieu du iiie siècle à la fin du ve, il est dit que la capitale du royaume de Koutchar est à triple enceinte, et qu'au centre il y a de nombreux temples et stûpas. Précisément il y a aujourd'hui sur la rive ouest du Mouzart une ancienne enceinte appelée Utch-qàl, mot à mot les « Trois rangées », et qui est formée de trois enceintes irrégulières concentriques, avec un certain nombre de tumuli centraux qui paraissent être d'anciens stûpas. Le nom indigène fait naturellement allusion à cette disposition. Cette enceinte

doit avoir près de 4 kilomètres de tour, et répond donc à une ville considérable. Il me paraît très probable qu'Utch-qât est la capitale dont il est question dans l'Histoire des Tsin. D'autre part, la capitale, dès le VIe siècle et encore à l'époque de Hiuan-tsang, devait se trouver à l'emplacement actuel, car il est infiniment vraisemblable que le double temple mentionné au VI[e] siècle par le *Chouei-king-tchou* et au VII[e] siècle par Hiuan-tsang comme se trouvant à 40 li au nord et au nord-est de la ville est représenté aujourd'hui par les très importantes ruines de Soubachi, là où la rivière de Koutchar sort des montagnes; elles sont précisément, même dans l'estimation populaire actuelle, à 40 li de Koutchar.

La seconde lettre, écrite à Qoum-tourâ, le 25 avril, mérite aussi d'être reproduite en partie :

Qoum-tourâ, 25 avril 1907.

... Le Douldour-âqour est, selon moi, le temple du « Miracle », que Hiuan-tsang met à l'ouest de Koutchar, et après le passage d'un fleuve qui ne peut être que le Mouzart. En relisant le texte de Hiuan-tsang, je crois d'ailleurs que cette identification tranche la question de l'itinéraire de Hiuan-tsang entre Koutchar et Aqsou. Comme Hiuan-tsang en effet compte du Monastère du Miracle, et non de Koutchar même, les 600 et tant de *li* qui le séparent à l'ouest de Balukâ, c'est-à-dire de Aqsou, il ne peut avoir pris la route actuelle, car entre le Monastère du Miracle et cette route s'étend la barrière, infranchissable aux voitures et même aux cavaliers, du Tchöl-tâgh. Hiuan-tsang a donc gagné Aqsou par cette même ancienne route au sud du Tchöl-tâgh que le père jésuite de Goës a indiscutablement suivie au début du XVII[e] siècle.....

Le VIII[e] siècle est la date moyenne de ce que nous trouvons au Douldour-âqour.....

Les cellules et les pièces où étaient accumulés, au milieu de la paille et des noyaux d'abricots, des détritus de toute sorte nous ont valu une collection d'étoffes, de sandales, de colonnes, de godets à lampe et de débris céramiques beaucoup plus abondante et variée que celle recueillie à Toumchouq.

En dégageant un mur donnant sur la grande cour centrale, on trouva des fragments manuscrits. Immédiatement, une tranchée en demi-cercle fut ouverte autour du mur, et on avança avec précaution. Bientôt, il fut évident qu'il y avait là, en dehors du mur, une couche assez épaisse de feuillets en brahmî s'étendant sur plus de 1 m 50 de long. Mais, hélas! depuis tant de siècles que l'eau avait

rigolé sur cette couche, elle en avait fait un magma si friable qu'au moindre contact tout s'en allait en miettes. Il ne fallait pas cependant désespérer, et le progrès de notre travail nous montra qu'en s'approchant du mur et en se relevant, la couche prenait plus de consistance. Il y avait là, froissés, pliés, entremêlés, des manuscrits de toutes dimensions sur papier blanc, sur papier jaune, sur papyrus, sur écorce de bouleau, le tout en brahmî. Le vent avait dû jouer parmi ces feuillets, ou quelque main sacrilège s'amuser à leur dispersion, avant que la chute du mur ne les eût projetés dans la cour. D'ailleurs, jusqu'à ce moment, aucune trace d'incendie. Mettant ainsi, par le plus grand des hasards, la main sur la bibliothèque d'un temple, je me sentais navré de ne pouvoir en sauver que des fragments. Nous avons fait pour le mieux; ce n'est pas encore beaucoup dire. Enfin, tant hier qu'aujourd'hui, nous avons pu mettre de côté un bon nombre de feuillets détachés, plus sept à huit manuscrits, qui, s'ils ne sont pas absolument complets, sont du moins en ordre et constitués d'un nombre de feuillets suffisants pour fournir les éléments de publications intéressantes. Je ne sais que vous dire, ou ma désolation devant ces trésors en partie perdus, ou ma joie de doter nos bibliothèques d'une première collection de manuscrits d'Asie Centrale.

En somme, il n'était guère tombé dans la cour plus de quarante à cinquante manuscrits et sans doute en partie seulement; ce n'est pas encore là toute la bibliothèque d'un grand couvent. Puisque nous n'avions pas trouvé trace d'incendie et que la fouille japonaise avait été superficielle, nous devions trouver le reste entassé dans la chambre même, mais il nous faut probablement déchanter. En avançant dans notre déblaiement, nous avons trouvé la preuve indéniable que le feu n'a pas plus épargné cette chambre que les autres bâtiments du temple. Il est évident que c'est l'incendie qui a déterminé la chute du mur avant l'embrasement complet des livres, et c'est par une sorte de miracle que les livres, écrasés ainsi sous des déblais incombustibles, ont échappé dans la cour à la destruction.

Le général de Beylié annonce que, parti de Marseille en décembre 1906, il a exécuté des fouilles importantes à ses frais à Prome, en Birmanie, avec l'autorisation du gouvernement anglais. Il résulte de ces travaux que cette ancienne colonie hindoue ne contenait, sauf quelques grandes et belles stûpas déjà connues, que des chapelles bouddhiques de 5 à 6 mètres de côté.

Contrairement aux idées admises jusqu'ici par les archéologues, la religion bouddhique y était pratiquée à la fois sous les deux formes dites du Nord et du Sud (Hinayana et Mahayana). L'influence du Tibet et de la Chine s'affirment dans certains détails des bas-reliefs. Deux stèles en langue inconnue n'ont pu être encore déchiffrées. Ces travaux complètent les études faites l'année précédente, par le général, à Pagan (Birmanie).

De Birmanie le général de Beylié s'est rendu, par les voies rapides, à Bagdad pour étudier l'architecture musulmane des Abbassides au IXe siècle, dans le bassin du Tigre et spécialement l'ancienne ville de Samara. Cette immense ville est située sur les bords du Tigre, à 100 kilomètres environ de Bagdad, dans le désert, tout près de la Samara actuelle. Elle a été complètement abandonnée par les kalifes et la population vers 872 ou 875. Les ruines, qui n'ont jamais été l'objet d'une étude sérieuse et dont on ne connaît guère que l'ancienne mosquée, renferment des vestiges du plus haut intérêt. L'arc ogival multilobé en est une des caractéristiques. La mosquée d'Aboudolaf, qui n'avait jamais été signalée jusqu'ici, à 15 kilomètres nord de Samara, dont la cour intérieure a 150 mètres sur 108, possède, ainsi que la mosquée de Samara et la mosquée de Touloun du Caire, un minaret hélicoïdal du type des anciennes tours chaldéennes. Le général a rapporté de nombreuses photographies et des plans.

Traversant ensuite le désert, le général de Beylié a atteint Alep en faisant un crochet sur Diarbekir. Il a relevé pour la première fois le plan sommaire des anciennes fortifications byzantino-arabes de la ville et en a photographié les principales inscriptions koufiques. On n'en possédait jusqu'ici que quelques bribes illisibles.

M. Saladin fait une communication sur le minbar de la grande mosquée de Kairouan [1]. Cette mosquée célèbre, fondée par Okba-ben-Nafi, démolie et reconstruite par Hassan-ben-el-Nôman, en 84. H. 703. J.-C., subit sous Hicham-ibn-abd-el-Malik, sous Mohammed Ibn-el-Achath, sous Yézid-ben-el-Hatem, sous Ziadet-Allah, des modifications et des reconstruc-

1. Cf. *La mosquée de Sidi-Okba*, par H. Saladin (Paris, Leroux, 1899).

tions successives; enfin Ibrahim-ibn-el-Aglab, vers 242 H. (856 J.-C.), lui donne la forme qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. C'est lui qui orna le mur du Mihrab de faïences à reflets métalliques qu'il fit venir de Bagdad ainsi que le beau minbar ou chaire en bois de platane. Cet ensemble remarquable de faïences et de sculptures sur bois est donc daté d'une façon précise, ce qui donne un intérêt capital à l'étude de ces monuments de l'art musulman sous les Abbassides à la fin du IXe siècle de notre ère.

La tradition historique se double d'une curieuse légende. Ibrahim-el-Aglab aurait fait venir de Bagdad des cithares sculptées pour les musiciennes de son harem et des carreaux de faïence émaillée pour décorer son palais. Les panneaux sculptés formant le fond de ces cithares et les faïences destinées au palais auraient été consacrées à la décoration de Sidi-Okba, et voici à la suite de quelles circonstances.

Le souverain qui, de même que beaucoup de ses contemporains, aimait à boire du vin, malgré la défense du Prophète, se serait un jour tellement enivré que, perdant la tête, il se serait fait adorer par ses femmes comme un dieu. Le lendemain de cette orgie, on lui rappelle ce qui s'est passé; bourrelé de remords, il fait mander le cheick-ul-Islam pour lui confesser son crime et lui demander comment il pourra l'expier. Embellissez le sanctuaire de Dieu, répond celui-ci. C'est ainsi que par l'assemblage de panneaux un peu disparates auraient été constituées les faces du minbar, et que sur place la construction de ce monument aurait été complétée par de nouveaux panneaux faits dans un style analogue, ainsi que les montants et les traverses nécessaires. Quant aux carreaux de faïence, le mur du mihrab en aurait été recouvert entièrement, et si leur disposition irrégulière paraît choquante actuellement, c'est que Maad-el-Moezz, fils d'Ismaïl et petit-fils d'Obeïd-Allah, les fit enlever en 345 (956-957 J.-C. Cf. El-Bekri, trad. de Slane, p. 174) pour changer la position du Mihrab et dut, sur la réclamation des habitants de Kairouan, les faire sceller de nouveau à leur emplacement primitif; un grand nombre de ces carreaux furent brisés et, au lieu de les placer côte à côte, il fallut les replacer suivant une disposition à peu près régulière, mais en laissant entre eux un intervalle qui fut rempli par un enduit blanc sur lequel on a tracé

un semis d'ornements très légers. Quelle que soit la nature de ce récit légendaire, ces faïences et ce minbar n'en sont pas moins parfaitement datés. M. Saladin ne parlera que du minbar.

Il est constitué, comme ces meubles le sont d'ordinaire, par un escalier conduisant à un banc assez bas sur lequel s'asseoit l'imam au moment de la prédication. Les rampes, les contremarches, les remplissages des bâtis qui soutiennent l'escalier, les bâtis eux-mêmes sont couverts de sculptures du plus haut intérêt; et les travaux de consolidation effectués à cette chaire pour en empêcher la ruine vont enfin permettre de connaître la face de droite qui jusqu'ici était cachée par la Maksoura contre laquelle elle était appuyée. M. Saladin met sous les yeux des membres de l'Académie un certain nombre de photographies d'ensemble et de détails à grande échelle, de cette chaire remarquable, détails jusqu'ici inédits et dont il poursuit actuellement la publication.

Comme on peut s'en rendre compte par un examen attentif de tous ces détails, il est facile de classer en trois catégories les types qui constituent pour ainsi dire le thème décoratif des ornements qui y sont figurés :

1° Panneaux à ornementation d'origine franchement orientale, dans lesquels on retrouve des fleurons et des feuillages comparables à ce que nous connaissons de plus caractéristique de l'ornementation sassanide. Il est facile de voir, en comparant cette ornementation sculptée à celle de certains tailloirs, impostes, moulures ou éléments de la même mosquée, sculptés sur pierre, qui peuvent sans hésitation possible être attribués à la reconstruction d'Ibrahim-el-Aglab, que le faire des sculptures sur bois est bien plus gras que celui des sculptures sur pierre, ces dernières ayant été exécutées par des artisans locaux.

2° Panneaux à ornementation dérivant des dispositions de broderies en soutaches, rectilignes ou curvilignes qui, selon M. Saladin, sont d'origine orientale, mais qui présentent de telles analogies avec l'ornementation de certains édifices romans de France et d'Espagne, postérieurs par conséquent au IXe siècle, que la filiation orientale d'une partie de l'ornementation romane paraît être de plus en plus fortement confirmée par l'étude de ce monument (à comparer aux étoffes sassanides, coptes, byzantines).

3° Panneaux à ornementation rectiligne à réseaux géométriques. Un seul de ceux-ci, petit panneau à entrelacs arabes, peut être attribué sans conteste au XIIe ou XIIIe siècle de notre ère. Tous les autres ont des caractères nettement différents de ceux de la polygonie arabe, et se rattachent, plus ou moins directement, ou bien aux dispositions étoilées qui se retrouvent dans les plafonds de certains monuments antiques (temples de Palmyre, Baalbek; nymphée de Nîmes, etc.) ou bien à celles qui ont été si souvent figurées dans les mosaïques antiques (mosaïques des villas romaines de Gaule et d'Afrique, Nîmes, Trèves, Oudena, Oued-Atmenia, etc.). D'autres enfin, plus simples, reproduisent, à peu de chose près, les dispositions d'ajours qui se rencontrent dans les claustra ou clathri des portes en bronze, des balustrades en marbre de certains édifices antiques et dans les parties analogues d'édifices byzantins de Ravenne, de Constantinople, d'Asie Mineure ou de la Syrie Centrale, ou même de l'Afrique du Nord à l'époque chrétienne, que ces derniers monuments appartiennent ou non au style byzantin proprement dit.

On peut donc se rendre compte de l'intérêt très considérable que présentera l'étude de ce monument, étude que M. Saladin a esquissée dans sa monographie de Sidi-Okba de Kairouan, publiée en 1899, et qu'il va pouvoir compléter maintenant, en ajoutant à la description de l'escalier, de la chaire proprement dite et de la face latérale de gauche, l'étude détaillée et complète de la face de droite.

MM. S. Reinach et Pottier présentent quelques observations. M. S. Reinach propose que la restauration de la chaire soit recommandée à la sollicitude du service des arts et antiquités de la Tunisie.

L'Académie, sur le rapport de M. Héron de Villefosse, décerne la médaille Paul Blanchet à M. le commandant Donau, commandant du cercle supérieur de Kebilli, pour ses découvertes archéologiques en Tunisie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de mars 1907 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1907, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre ensuite, au nom de la Commission royale de publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, le tome IV du *Recueil des ordonnances des Pays-Bas* (Bruxelles, 1907, in-fol.).

Il présente enfin, au nom de M. Adolphe Regnier, sous-bibliothécaire à l'Institut, un volume intitulé : *Saint Martin*, 316-397 (Paris, 1907, in-8°).

SÉANCE DU 14 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Dieulafoy demande la parole à propos du procès-verbal. Il exprime tous ses regrets d'avoir été forcé de quitter la séance vendredi dernier avant la fin de la communication de M. le général de Beylié. Il désire développer sur quelques points cette communication et montrer quel intérêt exceptionnel présente pour l'archéologie musulmane les découvertes faites au cours de la mission.

On sait depuis les voyages en Perse et les travaux de M. Dieulafoy quels liens étroits unissent aux monuments iraniens préislamiques les monuments construits après l'Hégire sous l'inspiration ou par les ordres des chefs arabes et le rôle prépon-

dérant joué par la Perse dans l'élaboration de l'architecture orientale. Or, aux deux tronçons de la chaîne dont l'un part du règne des Achéménides et l'autre conduit jusqu'à nos jours, il manquait un maillon. C'est ce maillon que M. le général de Beylié a découvert.

M. Dieulafoy étudie tour à tour le plan, les minarets coniques à rampe hélicoïdale extérieure, les contreforts, les procédés et les détails de construction ainsi que les voussures en fer à cheval ou polylobées et les ornements caractéristiques des monuments dont les photographies sont rapportées par M. le général de Beylié. Puis il décrit, d'une part, le tombeau dit de Cyrus de Meched Mourgab, l'*apâdana* hypostyle de Suse, le temple de Diane de Kingavar, les palais voûtés de Firouz Abâd, de Sarvistan, du Tag-Eïvan, de Ctésiphon, enfin l'*ateh-gâ* de Djour compris entre l'époque de Darius et celle de Kosroës et, de l'autre, les vieilles mosquées d'Amrou, de Touloun, de Cordoue, d'El Azhar et deux *ajimeces* de palais mores construits au VIIIe siècle en Espagne ; enfin il montre que, sur les ensembles comme sur les détails, il s'établit des rapprochements décisifs qui rendent désormais la soudure complète et le lien indiscontinu.

M. Hartwig Derenbourg signale deux inscriptions arabes relevées par le général de Beylié à Diyârbékir, l'Amida des Romains, l'Amid du moyen âge musulman. Ces deux inscriptions relatent la construction, dans les fortifications de la ville, d'une tour par le prince Ortokide de Hisn Kaifâ Mahmoud l'Ortokide en 1208 de notre ère. Au-dessus de chacune des inscriptions apparaît clairement l'aigle à deux têtes qui caractérise aussi les monnaies des Ortokides. Au-dessous deux lions, en marche l'un vers l'autre, ont été artistiquement sculptés, infraction à la loi musulmane qui interdit les représentations figurées. L'architecte d'ailleurs est un chrétien, Jean, fils d'Abraham, de la famille des banquiers, en d'autres termes : de la Monnaie [1].

M. Ph. Berger rapproche le monument signalé par M. Derenbourg des formes orientales anciennes de l'aigle à deux têtes

1. Voir ci-après.

que M. Heuzey a, le premier, mises en lumière. On sait que M. Heuzey a fait une étude approfondie de ce symbole héraldique, dans lequel il voit les armes de l'ancienne ville chaldéenne de Sirpourla, et de ses transformations depuis l'an 4000 avant notre ère jusqu'aux temps modernes.

M. Léon Dorez présente à l'Académie deux monuments importants.

Le premier est un Pontifical exécuté à Vérone, vers la fin du xve siècle, pour le cardinal Giuliano Della Rovere, le futur pape Jules II. Ce volume a fait partie de la collection Astle ; il vient d'être acquis par M. Pierpont Morgan, qui, grâce à l'intervention de M. Émile Picot, a bien voulu permettre à M. Dorez de l'étudier. Il contient un certain nombre de miniatures dues à plusieurs mains. Les plus belles ont été peintes par le célèbre miniaturiste véronais Francesco dai Libri. Le style en est extrêmement original, tant pour les personnages que pour le décor. L'ornementation et les scènes qu'elle encadre sont dessinées à l'encre, d'une manière très serrée, et peintes ensuite comme à l'aquarelle, avec une finesse, une science de la lumière et des ombres tout à fait remarquables. Les personnages sont généralement de grande taille, avec de petites têtes. Les visages, surtout les visages féminins, ont une apparence laquée. Les draperies font à peu près l'effet d'une fine pièce de métal qui aurait été délicatement travaillée au marteau. Dans les encadrements se pressent des motifs d'origine antique, dont plusieurs paraissent directement inspirés des œuvres d'Andrea Mantegna, l'illustre contemporain de Francesco dai Libri. La mieux conservée de ces peintures est celle de la Présentation au Temple, et, par un heureux hasard, c'est celle qui porte la signature de l'artiste. On lit en effet, au-dessous de la scène, en petites capitales d'or : FRANCISCHUS VERONENSI[S] FECIT, et, au-dessous de cette signature, la devise du peintre : AB OLYMPO. Cette devise est répétée dans le fronton du temple de la même peinture, et aussi sur le bois de la croix, dans la miniature magnifique, mais malheureusement endommagée, de la Crucifixion, où ces deux mots sont suivis des lettres FR avec un signe d'abréviation, c'est-à-dire FRANCISCUS. Dans cette dernière scène, on voit, à côté de la

Vierge, s'élever sur le sol du Golgotha le jeune chêne des Della Rovere, dont les armes figurent d'ailleurs par trois fois dans le manuscrit. La seconde série de miniatures est sans doute l'œuvre de Girolamo dai Libri, fils de Francesco, et non moins célèbre que son père. Il n'a pas cherché à imiter le style paternel ; il peint en couleurs plates, avec une certaine distinction, mais sans originalité. Les plus remarquables des peintures qui peuvent lui être attribuées dans le Pontifical sont celle qui montre saint Jean à Patmos et un buste de cardinal en prière, celle où l'on voit un cardinal devant le pape (peut-être Giuliano Della Rovere devant son oncle Sixte IV), celle enfin qui représente la messe pontificale. En outre, M. Dorez tient à signaler à l'Académie une autre miniature du volume — l'Annonciation aux bergers — qui prouve nettement que le style de Jean Foucquet avait été apprécié et imité de très près dans la haute Italie. En terminant, il rappelle que, dès 1817, dans le *Bibliographical Decameron*, Dibdin avait décrit de son mieux, en ajoutant à son texte quelques gravures, ce précieux manuscrit.

Le second monument est un magnifique buste en bronze représentant l'empereur Jean Paléologue et dont les photographies ont été communiquées à M. Dorez par MM. Antonio Muñoz et le baron Michel Lazzaroni. Ces deux historiens d'art l'ont récemment découvert à Rome, au Musée de la Propagande, et l'ont sûrement identifié, grâce aux bas-reliefs des portes de la basilique de Saint-Pierre et à la médaille de Pisanello. Ils ont pu établir qu'il a été exécuté à Florence, en 1439, sur l'ordre du pape Eugène IV, pendant le séjour de l'empereur dans la capitale toscane, et qu'il est dû à l'auteur des portes de Saint-Pierre, Antonio Averlino dit Filarete, dont il paraît bien être le chef-d'œuvre. Outre son intérêt historique et iconographique, cet ouvrage est d'une très grande importance pour l'histoire du buste-portrait en Italie ; car il est, au moins pour le moment, le seul buste de ce genre antérieur à 1450 qui puisse être daté avec une certitude absolue [1].

M. Cagnat lit la note suivante, au nom de M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie :

1. Voir ci-après.

« Dans la séance du 17 mai dernier, M. le directeur de l'Enseignement Supérieur a bien voulu communiquer à l'Académie un télégramme où j'annonçais la découverte, dans la nécropole punique de Bordj-Djedid, à Carthage, d'un vase égyptien portant le cartouche du pharaon Amasis. L'Académie sera sans doute désireuse d'avoir quelques renseignements détaillés sur le tombeau où cet objet a été trouvé.

« Le puits d'accès de cette sépulture s'ouvre à 30 mètres environ au nord-ouest du fort de Bordj-Djedid, sensiblement en face de la porte d'entrée de la batterie [1]. Sa partie supérieure était encombrée de plusieurs dalles, longues en moyenne de 1 m 20, larges de 0 m 80, épaisses de 0 m 20, ayant probablement appartenu à un édicule tombé en ruines, qui jadis signalait extérieurement l'emplacement de la tombe. Au fond du puits, à 10 m 50, une seule chambre latérale avait été creusée dans la masse du grès blanchâtre ; elle contenait le squelette du défunt, dont la tête était tournée vers le sud-est. Un mobilier assez abondant la garnissait ; en voici l'énumération :

« 1° *Poteries :*

« Deux coupes à deux anses en terre vernissée noire (diam. 0 m 10 et 0 m 12) ;

« Un vase biberon en terre blanche avec des zones de peinture rouge (haut. 0 m 12) ;

« Un vase pointu à sa base, en terre blanche (haut. 0 m 25) ;

« Un vase en faïence, forme de gourde, avec décoration égyptienne et hiéroglyphes ;

« Un *skyphos* avec deux anses perpendiculaires à la panse légèrement renflée et, sur la couverte noire, quelques dessins blancs (haut. 0 m 095, diam. en haut 0 m 065) ;

« Quatre lampes puniques, avec leurs patères, en terre blanche ; le dessus de ces lampes est entièrement fermé, sauf le trou pour l'introduction de l'huile et les deux ouvertures pour les mèches ;

« Une lampe rhodienne, en terre vernissée noire ;

« Une œnochoé à bouche ronde, en terre blanche (haut. 0 m 20), présentant quelques zones de peinture rouge ;

« Quatre *unguentaria.*

1. Cf. *Bull. arch. du Com.*, 1894, p. 281-285.

« 2° *Ivoire :*

« Treize lamelles ressemblant à des chevalets d'instruments à cordes. Sur deux d'entre elles des lettres puniques gravées au trait : 1° [illegible] ; 2° [illegible][1] ;

« Des pastilles rondes, sans doute destinées à être appliquées sur un coffret (voir bronze).

« 3° *Os :*

« Deux manches de couteau portant encore les quatre rivets en bronze qui servaient à fixer la lame.

« 4° *Bronze :*

« Un petit miroir ;

« Des épingles ;

« Vingt à trente monnaies ;

« Une bague à chaton circulaire ;

« Deux rasoirs ou hachettes ;

« Des clous à tête plate ;

« Deux anses de coffret (cf. ivoire) ;

« Une bague avec un chaton qui était doré au moyen d'une mince feuille d'or.

« 5° *Argent :*

« Une boucle d'oreille de forme ovale ;

« Un annelet ;

« Deux bagues à chaton.

« 6° *Or :*

« Trois boucles d'oreilles aux extrémités enroulées[2] ;

« Une petite monnaie punique (diam. 0 m 008 ; poids, un peu moins d'un gramme) ayant au droit une tête de cheval à droite, grènetis au pourtour ; au revers un palmier avec deux régimes de dattes, grènetis au pourtour[3].

1. Cf. Delattre, *Comptes rendus de l'Acad.*, 1899, p. 317 et 318 ; *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, I, pl. XXVIII.

2. Sur ces boucles d'oreilles, très fréquentes dans la nécropole du IVe siècle située près de Bord-Djedid, cf. Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad.*, 1900, p. 192-193.

3. Müller, *Numism. de l'anc. Afrique*, II, p. 87, nos 79 et suiv.

« 7° *Collier :*

« Une pendeloque ayant la forme d'un cœur, en cornaline, suspendue à une boucle d'or[1] ;

« Une amulette en pâte de verre représentant un poisson, entouré de fil d'or, avec un anneau de suspension[2] (haut. 0 m 02) ;

« De nombreuses amulettes en pâte de verre, du type ordinaire : cynocéphales, chiens, oudjas, uraeus ; un sphinx assis (haut. 0 m 03) ;

« Des perles en cornaline, en pâte de verre ;

« Une perle carrée, percée de six trous[3] ;

« Deux scarabées en jaspe vert ; sur l'un le sujet est assez effacé et indistinct ; l'autre montre un guerrier casqué et agenouillé, tenant de la main gauche un bouclier et combattant de la main droite ;

« Enfin un coquillage et une pendeloque allongée, en forme de poire.

« Parmi ces objets, deux surtout méritent d'attirer l'attention.

« Tout d'abord, la monnaie d'or, *la première* que l'on ait rencontrée dans une tombe punique à Carthage. On sait que les espèces de bronze sont très fréquentes dans certaines de ces sépultures, du IVe siècle ou postérieures, et on a souvent remarqué l'absence, complète jusqu'ici, de pièces d'or. La découverte actuelle est donc tout particulièrement importante.

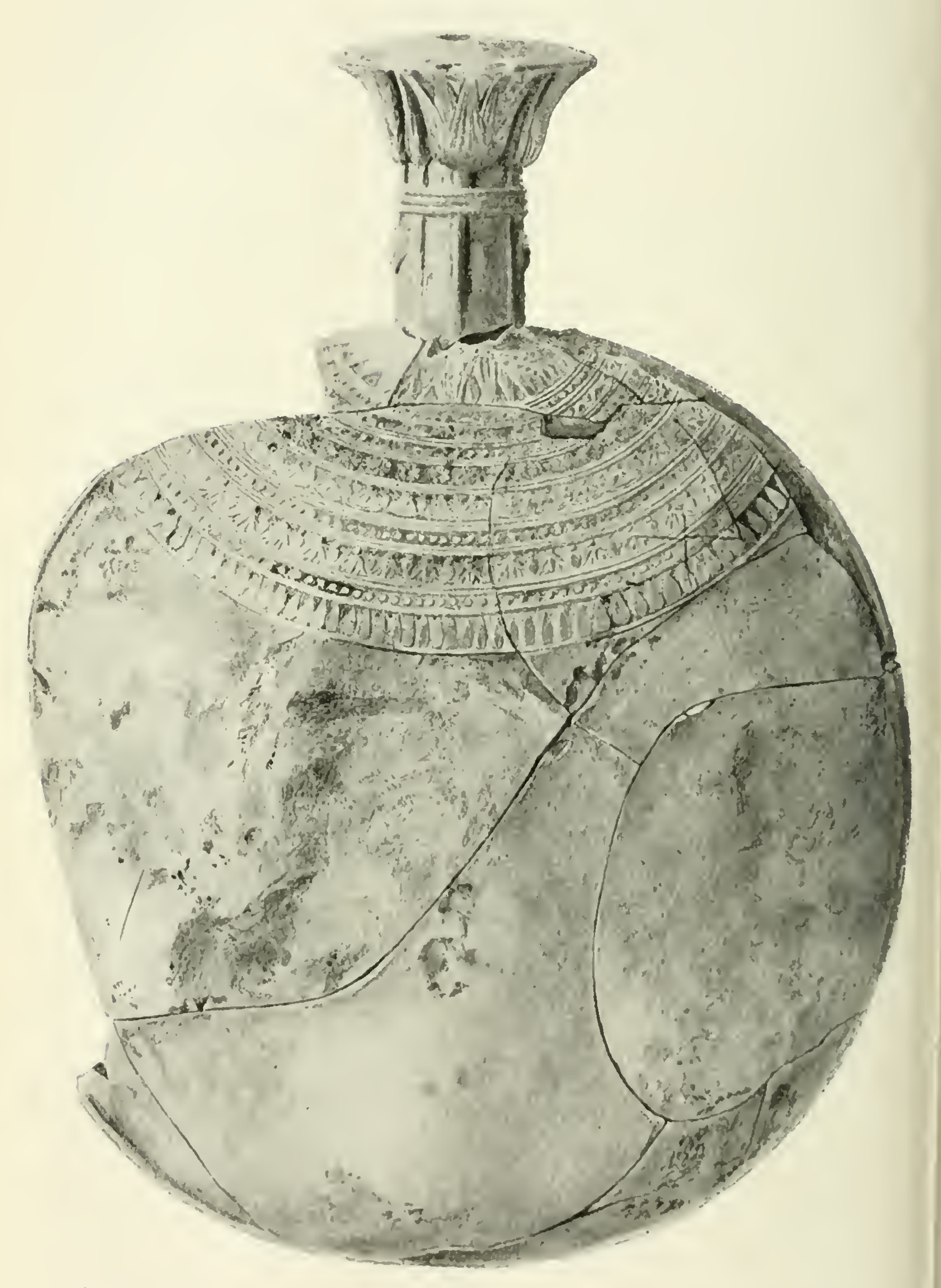
« En second lieu, le vase égyptien avec hiéroglyphes (haut. 0 m 21, diam. 0 m 16). Sa panse, de forme circulaire dans le sens de la hauteur, se compose de deux faces opposées, légèrement bombées dans leur partie centrale et reliées l'une à l'autre par une bande plate en saillie, large de 0 m 02, qui part du goulot

1. Une pendeloque semblable a été décrite par M. Gauckler, *Bull. arch. du Com.*, 1900, p. CXLIII.

2. Sur ces amulettes, cf. Delattre, *Comptes rendus de l'Acad.*, 1900, p. 504.

3. Cf. Gauckler, *Bull. du Com.*, *loc. cit.*, p. CXLI.

d'un côté, fait le tour de la gourde en passant par dessous et



revient aboutir au goulot de l'autre côté. Il n'y a pas de pied.

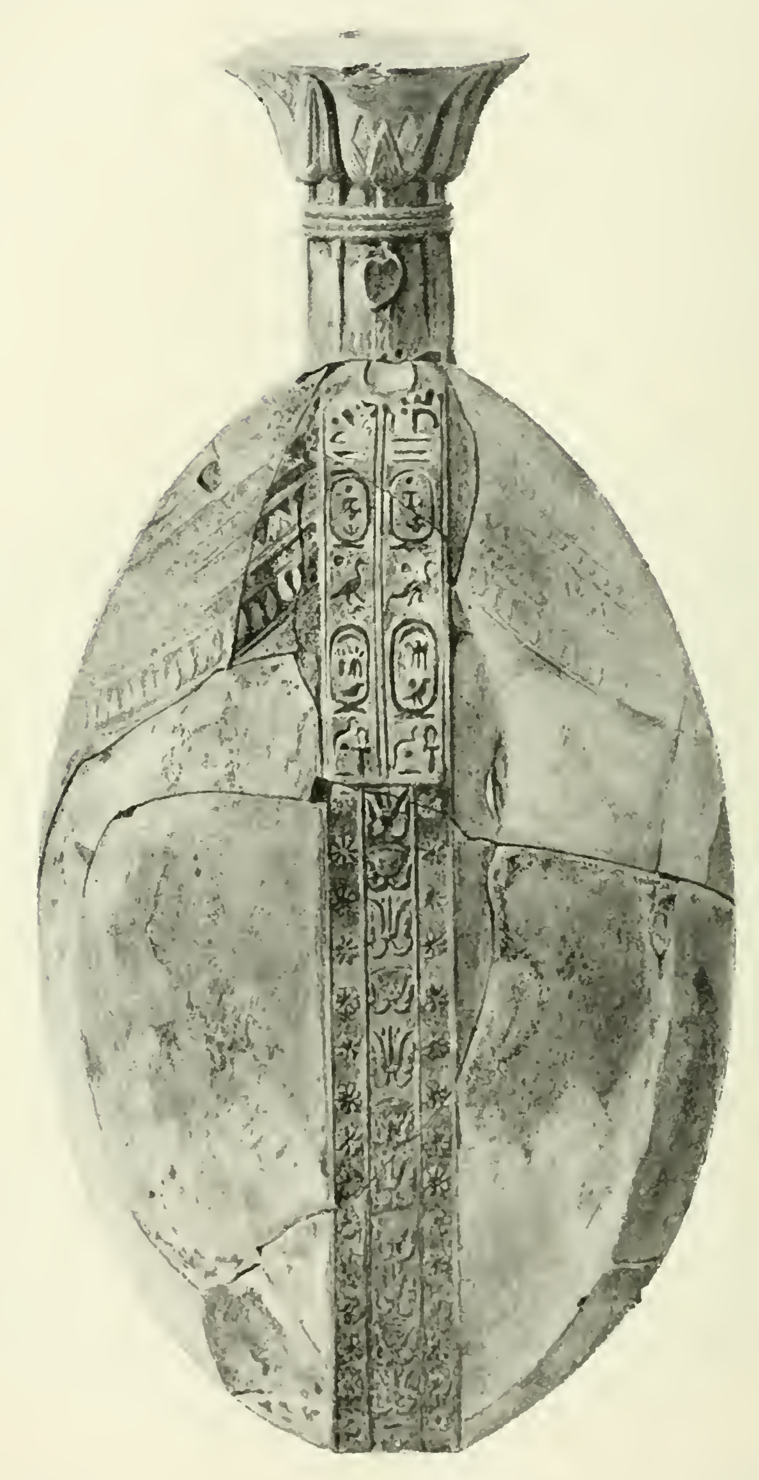
« Le goulot, haut de 0m 05, à section arrondie, s'évase à sa partie supérieure, rappelant d'une manière générale la silhouette du lotus. Le col est décoré de quatre fleurs de lotus épanouies, pareilles deux à deux et séparées par des boutons encore fermés de la même plante. De petites anses, aujourd'hui disparues, mais dont les attaches se discernent très nettement, rattachaient autrefois le goulot au corps du vase. Autour de ce goulot, qui avait été exécuté à part et qui était rapporté, règne sur les deux faces de la panse une zone d'ornementations haute de 0m 065, qui comprend une série de bandes concentriques où se voient des rosaces, des fleurs de lotus, des perles ovales ou rondes. Le bourrelet qui entoure le vase est rehaussé, lui aussi, de lignes de dessins juxtaposées, au nombre de trois : de chaque côté, des rosaces; au milieu, des fleurs de lotus; près du col, sur toute la largeur, des hiéroglyphes.

« Le charme et l'élégance de cet objet viennent surtout de ses nuances très délicates : l'ensemble est revêtu d'un émail vert, irrégulièrement conservé aujourd'hui. La bande qui enveloppe la panse comme la zone supérieure qui enserre le goulot ont des motifs verts sur un fond en émail bleu, tandis que les hiéroglyphes sont bleus, d'un bleu foncé, sur un fond vert. Les lotus du col, de teinte verte, ont, eux aussi, des parties bleues. Mieux que cette description sommaire, l'aquarelle que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie et qui est l'œuvre de M. Emonts, secrétaire de la Direction des Antiquités et Arts, permettra de se rendre un compte exact de la disposition et du cachet esthétique que présente notre monument.

« Cet intérêt artistique se double de sa valeur documentaire, à cause de l'inscription hiéroglyphique qu'il porte. Voici à ce sujet ce qu'a bien voulu m'écrire M. Maspero, à qui je suis heureux de pouvoir exprimer publiquement ma gratitude pour son aimable communication :

« Cet objet appartient à la classe que j'ai nommée *ampoule de* « *bonne année*, parce que, très souvent, l'inscription gravée sur « les tranches ou sur la panse est un souhait de bonne année en « faveur du propriétaire. Ici l'inscription contient le nom et le « prénom d'Ahmasi-Sineith, l'Amasis d'Hérodote, l'avant-der- « nier pharaon de la XXVIe dynastie. D'un côté, on a le titre « le

« dieu bon, maître des deux mondes, Khnoumiebrî, fils du



« Soleil, Ahmasi-Sineith, vivant à toujours » et, de l'autre, le

« même protocole avec le titre : roi des Deux Égyptes pour en « tête. »

« Une des faces du vase est presque entière ; de l'autre, il manque la moitié environ. Un tiers de la zone décorée qui les rejoint est perdu ; cependant on en distingue encore, non loin du goulot, dans la section disparue, un petit fragment avec des amorces d'hiéroglyphes. Il y avait donc à gauche des cartouches, aujourd'hui anéantis, qui faisaient pendant à ceux de droite.

« Il faut indiquer de plus que tous les morceaux du vase, accidentellement brisé de ci de là, que nous avons retrouvés, se raccordent les uns aux autres ; on n'a pu, malgré tout le soin apporté au tamisage de la terre, découvrir un seul fragment de la partie endommagée, qui est nettement circonscrite sur un même point de l'objet. Il n'est peut-être pas invraisemblable dès lors de penser que ce vase du VIe siècle av. J.-C. a été mis cassé dans le tombeau du IVe siècle av. J.-C. où il a été déterré.

« Enfin, il n'est pas inutile de noter qu'une ampoule analogue, mais plus petite (haut. 0^m^ 15, diam. 0^m^ 12), a déjà été exhumée d'une tombe punique, au cours des fouilles du Service des Antiquités à Carthage, en 1900 ; elle est aujourd'hui conservée au Musée du Bardo : même forme, même bourrelet circulaire, même goulot, même répartition de la décoration ; ici les deux anses flanquant le col ont subsisté et sont ornées de petites têtes de chèvres. Malheureusement, l'objet, qui est en entier, est recouvert d'une gangue grisâtre qui empêche de saisir tous les détails des dessins. »

M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, a la parole pour une communication :

« L'Académie, qui veut bien porter aux fouilles d'Alésia un intérêt dont la Société de Semur lui est extrêmement reconnaissante, sera sans doute heureuse d'apprendre que ces fouilles, reprises depuis peu, ont donné de nouveaux et très appréciables résultats. Un autre monument public considérable a été reconnu au Nord de la place que borde déjà, vers l'Ouest, un édifice à trois absides. Ce monument ne pourra pas, de quelque temps encore, être dégagé complètement ; ses substructions, sauf celles d'une partie de la façade, qui devait être constituée par une colonnade

dont nous possédons le soubassement, s'étendent sur des champs où se trouvent des récoltes que nous n'avons pas le droit de détruire. Mais j'espère que le propriétaire de ces champs nous les louera après la moisson, ce qui nous permettra de reprendre, dans quatre ou cinq semaines, le déblaiement que nous venons d'interrompre.

« Reportés sur un autre chantier, nos ouvriers ont découvert, et mis au jour sur une longueur de plus de 30 mètres, un aqueduc, solidement construit, en petit appareil régulier, avec joints passés au fer. Cet aqueduc, qui part de la place dont il recueillait les eaux, a 0^{m} 65 de large sur 1^{m} 10 de haut ; son radier est constitué par une dalle épaisse creusée en forme de gouttière.

« Parmi les menus objets provenant des fouilles, je citerai d'abord un petit trésor de 80 monnaies de bronze avec effigies d'empereurs des quatre premiers siècles, ensuite quelques tessons de deux vases en poterie rouge dite samienne, décorés de reliefs à l'intérieur. Sur deux de ces tessons est l'un des dadophores, dans le costume et la pose qu'on leur trouve communément. Le relief mesure 0^{m} 09 de long ; il a été moulé, mais le bras gauche et la torche, tenue renversée, sont des additions faites à la main. Le second vase a pu être restauré, avec une obligeance dont je leur sais gré, par les ateliers de Saint-Germain. Le relief qu'il porte a été fait très habilement à la barbotine ; il est contenu dans un rinceau bordé de points et reproduit le type traditionnel du Mithra tauroctone. Le dieu solaire, coiffé du bonnet phrygien, vêtu d'une tunique à manches longues dont la majeure partie a disparu, d'un manteau flottant et d'un pantalon collant (*anaxyrides*) est chaussé ; il a le genou gauche sur la croupe et la jambe droite allongée contre la cuisse droite postérieure du taureau sacré, dont la queue se termine par trois épis. Mithra regarde en arrière ; de la main droite disparue il portait à sa victime un coup de poignard au défaut de l'épaule, et, de l'autre main, lui relevait le mufle en l'empoignant par les naseaux.

« Comme d'habitude, le taureau est saisi par un scorpion et menacé par un serpent, qui est ici filiforme et a la gueule ouverte, tandis qu'un chien se dresse pour lécher le sang qui coule de la plaie. Suivant l'usage aussi, l'immolation du taureau

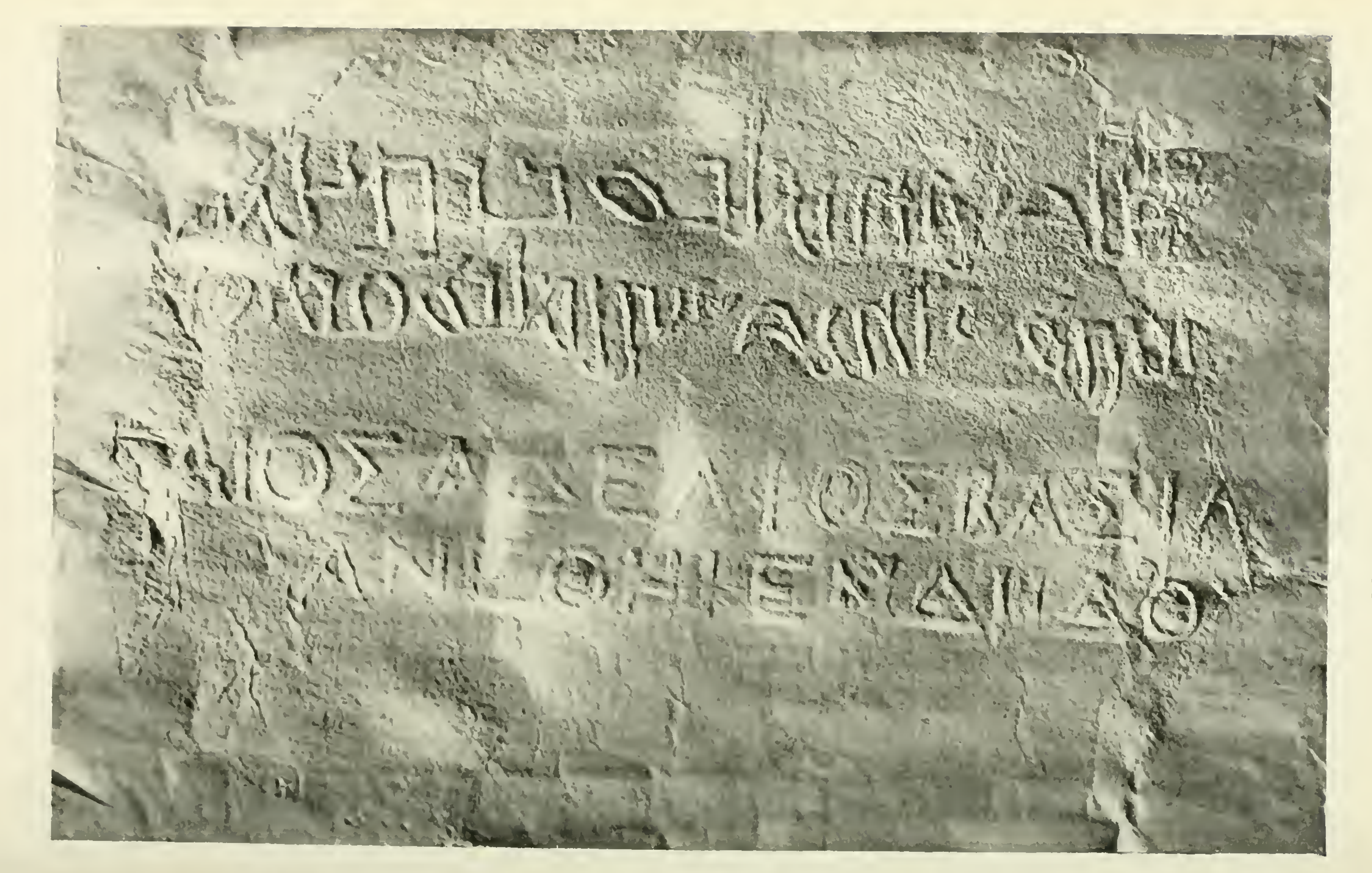
a pour témoin les deux dadaphores Cautes et Cautopates, qui se font pendant et sont de moindre taille que le dieu. Il n'est d'ailleurs pas inutile de remarquer que celui-ci, si l'on en juge par la lacune qui s'est produite, avait une longueur de buste démesurée. Outre que le nombre des poteries décorées intérieurement est peu considérable, ce qui se conçoit, puisqu'elles ne pouvaient servir que par exception à des usages domestiques, les reliefs mithriaques, sur des vases d'argile, sont de toute rareté. Je n'en puis citer que deux exemples : une tasse trouvée à Lanuvium et conservée à Rome, au Musée des Thermes ; un autre, encore inédit et simplement constitué par un dadophore, et qui a été vu par M. Franz Cumont, au Séminaire d'archéologie de l'Université de Vienne. Il m'a paru qu'à ce titre, les fragments dont je viens de parler n'étaient pas trop indignes de votre bienveillante attention. S'ils ne fournissent pas la preuve absolue qu'il y avait à Alesia un *mithraeum*, du moins donnent-ils la certitude d'une communauté mithriaste dans cette ville. Alesia devient ainsi comme une sorte de station intermédiaire entre les sanctuaires des rives de la Méditerranée et de la vallée du Rhône, et ceux, beaucoup plus nombreux, des bords du Rhin. »

M. Clermont-Ganneau fait la communication suivante :

« Les fouilles entreprises à Milet par le gouvernement allemand avaient amené, il y a environ deux ans, une découverte assez inattendue, celle d'une inscription bilingue, en grec et en nabatéen, langue sémitique parlée dans un royaume voisin de la Judée. Cette inscription, publiée dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin* [1], en simple transcription, sans reproduction figurée, était demeurée à peu près lettre close pour les savants chargés de la faire connaître. J'avais alors repris la question [2]. Corrigeant par conjecture les transcriptions données, et supposées fautives, j'avais soutenu que ce texte énigmatique n'était autre chose qu'une dédicace faite au dieu

1. *Sitz.-Ber. Akad. Berlin*, 1905, p. 260 (Rapport n° V de M. Wiegand, notice de M. Mordtmann).

2. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1906, p. 116 (cf. *recueil d'Arch. Orient.*, t. VII, pp. 305-329).



Inscription grecque et nabatéenne trouvée à Milet (dédicace de l'épitrope Syllaeos).

national des Nabatéens, Dousarès, par Syllæos, grand vizir du roi nabatéen Obodas, en l'honneur de son auguste maître. Le document prenait ainsi une valeur de premier ordre. Ce Syllæos, en effet, a joué un rôle politique considérable à l'époque d'Hérode. Auxiliaire perfide des Romains dans leur expédition contre l'Arabie Heureuse, amant de Salomé, la sœur d'Hérode, adversaire acharné de celui-ci qui l'avait évincé dans sa demande en mariage, Syllæos avait couronné sa carrière toute de crimes et de trahisons, en faisant empoisonner, dans l'espoir de lui succéder sur le trône, son propre roi Obodas. A plusieurs reprises, il avait dû aller à Rome pour plaider auprès d'Auguste sa cause contre Hérode. L'empereur, éclairé enfin sur les méfaits du personnage, avait coupé court à ses exploits en le faisant décapiter à son dernier voyage. C'est au cours de l'un de ces voyages que Syllæos, faisant escale à Milet, avait dû faire cette démonstration pieuse en l'honneur du roi dont il méditait la mort, véritable comédie destinée à donner le change sur ses secrets desseins. L'hypothèse mise en avant par moi pouvait sembler bien hardie, car elle reposait sur la restitution du nom du personnage gravé sur la pierre et entièrement défiguré dans la transcription de M. Mordtmann. Elle est aujourd'hui pleinement confirmée par un estampage que j'ai pu enfin obtenir par l'entremise de M. Haussoullier et où le nom méconnu de Syllæos se lit en toutes lettres, suivi de son titre de « frère du roi », titre purement honorifique qui revenait de droit aux premiers ministres chez les Nabatéens.

« Cet estampage, dont la reproduction est donnée ci-jointe, permet en outre de rectifier les lectures proposées par M. Mordtmann pour divers points accessoires que je traiterai dans un des prochains fascicules de mon *Recueil d'Archéologie Orientale*. »

Le Président donne communication d'une lettre de M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, qui offre à l'Académie la médaille frappée à l'occasion de la première réunion, à Paris, de l'Association internationale des Académies.

Les remerciements de l'Académie seront adressés à M. Darboux.

M. Seymour de Ricci communique un texte copte boheirique inédit qu'il a déchiffré à la Bibliothèque du Vatican et qu'il a traduit avec la collaboration de M. E. O. Winstedt, de Saint-Andrews (Écosse).

Ce texte relate les péripéties qui marquent l'histoire des reliques de quarante-neuf vieillards assassinés par des Bédouins sous le règne de Théodose. Ces reliques étaient conservées dans le monastère de Saint-Macaire, à trois journées de marche à l'ouest du Nil. A plusieurs reprises, elles tentèrent la cupidité des pèlerins : ce ne fut *qu'au début* du VII[e] siècle qu'on les renferma dans une chapelle construite à cet effet.

COMMUNICATIONS

NOTE SUR DEUX INSCRIPTIONS ARABES DE DIYÂR-BEKR,

PAR M. HARTWIG DERENBOURG, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

A l'instigation de M. Max van Berchem[1], le général de Beylié a relevé les inscriptions arabes de Diyâr-Bekr (Diarbekr ou Diarbékir, orthographes moins correctes de nos cartes), l'ancienne Amida des Romains, l'Âmid du moyen âge musulman, alors que Diyâr-Bekr désignait l'ensemble de la région. Cette épigraphie inédite nous vaudra assurément un mémoire du maître sans rival de l'épigraphie arabe. Dans ses *Matériaux pour un Corpus inscriptionum*

1. Max van Berchem, *Monuments et inscriptions de l'atabek Lu'lu' de Mossoul*, dans les *Orientalische Studien* (Giessen, 1906), I, p. 199.

arabicarum (p. 680, n. 3) il a signalé quelques documents dont il disposait préalablement et qui vont être singulièrement accrus par les belles photographies prises sur place par le général de Beylié.

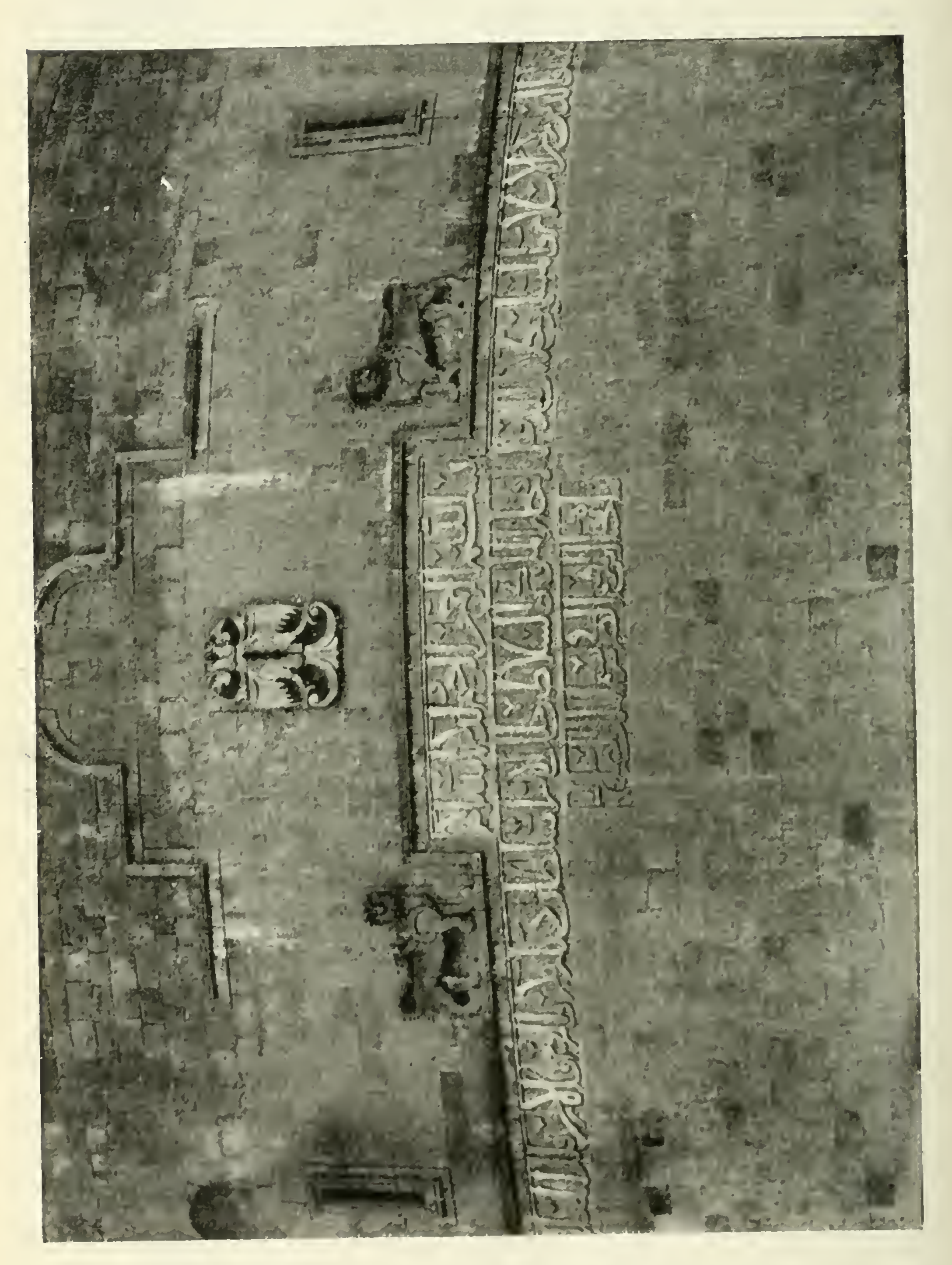
Celui-ci a bien voulu me les confier et prudemment j'ai choisi pour un premier examen les deux inscriptions qui me paraissaient les moins indéchiffrables. A ce déblaiement improvisé ont collaboré mes amis Paul Casanova et Émile Amar. Voici les résultats philologiques, archéologiques et historiques auxquels nous sommes arrivés et que j'expose comme une introduction provisoire à la publication définitive de M. Max van Berchem, que je souhaite et que je crois savoir prochaine.

La ville d'Âmid, aujourd'hui Diyâr-Bekr, construite sur un rocher escarpé, bâtie en pierres noires[1], aux blocs taillés énormes, a été fortifiée par ses possesseurs successifs. Ses murailles, construites par Constantin, furent réparées par Justinien. Au milieu du XIe siècle de notre ère, le voyageur persan Nâṣiri Khosrau disait[2] : « Cette ville est entourée d'une muraille fortifiée... Elle a quatre portes tout en fer..., placées dans la direction des quatre points cardinaux... En dehors du rempart, il y a une autre enceinte fortifiée... qui a aussi des portes en fer ne faisant pas face à celles de la ville... Dans les différentes parties du monde, en Arabie, en Perse, dans le Turkestan et dans l'Inde, j'ai vu un grand nombre de villes et de forteresses, mais nulle part je n'en ai trouvé aucune qui pût être comparée à Âmid. » Saladin, après huit jours de siège, obtint la reddition de la place qui capitula le 6 mai 1183 en dépit de sa double enceinte de murailles massives, de ses portes en fer et aussi de la défense naturelle que constituait le demi-cercle du Tigre à

1. Aussi disait-on Ḳarà-Âmid « Âmid la noire » ; cf. G. Le Strange, *The Lands of the Eastern Caliphate* (Cambridge, 1905), p. 108.

2. Nâṣiri Khosrau, *Sefer Nameh*, trad. Charles Schefer (Paris, 1881), p. 26-28.

l'Ouest de la ville[1]. Les témoignages des géographes arabes[2]



Première inscription arabe de Diyâr-Bekr.

1. Aboû Schâma, *Kitâb ar-rauḍatain* (Le Caire, 1870-1871), II, p. 38-42; Stanley Lane-Poole, *Saladin* (New-York and London, 1898), p. 172.
2. G. Le Strange, *op. cit.*, p. 108-110.

sont d'accord pour présenter ainsi la topographie d'Âmid entre le xe et le xiiie siècle de notre ère. M. le général de Beylié veut bien m'écrire à ce sujet[1] : « Actuellement il n'existe qu'une seule enceinte, précédée, il est vrai, dans certaines parties accessibles, par un avant-mur qu'on appelle en fortification *fausse braie*. Peut-être Nâṣiri Khosrau a-t-il considéré la citadelle comme étant la deuxième enceinte. Il parle de quatre portes. Elles existent encore, mais celle de l'Orient, qu'il appelle la Porte du Tigre, m'a été donnée comme récente. » Les pourvoyeurs des renseignements fournis au général ont sans doute confondu une restauration véritable avec une construction hypothétique.

Saladin s'empressa de céder sa conquête au prince Turkoman de Ḥiṣn Kaifâ, à son fidèle allié l'Ortoḳide Noûr ad-Dîn Moḥammad, fils de Ḳarâ Arslân, fils de Dâwoûd, fils de Soukmân. Après la mort de Saladin en 1193, les Ortoḳides se préoccupèrent de protéger le territoire concédé par lui contre les frères, les neveux et les fils de Saladin lui-même. Les successeurs de Moḥammad, ses deux fils Ḳoṭb ad-Dîn Soukmân II (1185-1200) et surtout Al-Malik Aṣ-Ṣâliḥ Nâṣir ad-dounyâ wad-dîn Aboû 'l-Fatḥ Maḥmoûd[2] (1200-1222) renouvelèrent les remparts et ce dernier fit construire au Sud du rempart deux tours, sur les murs extérieurs desquels furent gravés les deux textes dont je vais parler brièvement.

D'après le deuxième, qui est sur la « Grande tour » Ewlî Badan, au Sud-Est, les travaux y furent exécutés, peut-être achevés en 605 de l'hégire, entre le 16 juillet 1208 et le 5 juillet 1209. La première inscription, placée sur la façade antérieure de l'autre tour, la plus méridionale, dite

1. Lettre du 20 juin, reproduite avec l'assentiment de l'explorateur clairvoyant qui me l'a écrite.

2. A l'exception de la *kounya* Aboû 'l-Fatḥ empruntée à mes deux inscriptions, le nom et les surnoms du prince sont conformes aux données des monnaies ; cf. Stanley Lane-Poole, *Catalogue of Oriental Coins in the British Museum*, III (London, 1877), p. 131-135 ; de même Aboû 'l-Fidâ, dans *Hist. or. des croisades*, I, p. 98.

Yadî Kardâsch « Les sept frères », nous apprend que l'architecte ou plutôt l'ingénieur employé par Al-Malik Aṣ-Ṣâliḥ, c'est-à-dire par l'Ortokide Maḥmoûd, se nommait Jean, fils d'Abraham, Aṣ-Ṣairafî. évidemment un chrétien d'Arménie, sur lequel nous ne sommes pas autrement renseignés. L'adjectif d'origine Aṣ-Ṣairafî, ainsi lu malgré l'absence des points diacritiques, signifie « d'une race de banquiers [1] » et rappelle un certain Jehan de la Monoie [2], l'écrivain français Bernard de La Monnoye, ainsi que d'autres d'appellation identique.

Au-dessus de la première épigraphe, dans une niche, au milieu de la travée, apparaît clairement en relief l'aigle à double tête, dont, dès la fin du XIIe siècle, la présence a été constatée sur les monnaies des Ortokides de Ḥiṣn Kaifâ [3]. Aux deux côtés de l'encadrement qui entoure la première ligne fort courte de l'inscription, deux lions affrontés, avec des embryons d'ailes recroquevillées, sont en marche l'un vers l'autre [4]. La deuxième ligne, avec une bordure au sommet, court à droite et à gauche de la ligne première sur le large de la muraille oblique. Le commencement en reste incomplet même après la juxtaposition des photographies mises à ma disposition, tandis qu'à la fin rien ne manque. La planche (p. 294) représente la première

1. As-Souyoûṭî, *Loubb al-loubâb*, ed. Veth, p. 164 *b*. Le célèbre interprète espagnol du Coran Aboû 'Amr 'Othmân ibn Sa'îd de Denia (Ad-Dânî), qui vécut de 981 à 1053, était aussi surnommé Ibn Aṣ-Ṣairafî, détail complémentaire à Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, I, p. 407, d'après Ahlwardt, *Verzeichniss der arabischen Handschriften* de Berlin, I, p. 223. Cf. aussi Sandjar Aṣ-Ṣairafî, un entrepreneur de travaux, sur une épitaphe de 673 (1275) dans Max van Berchem, *Inscriptions arabes de Syrie* (Le Caire, 1897), p. 68-69.

2. Eracles, *L'Estoire*, dans *Hist. occ. des croisades*, II, p. 187.

3. Stanley Lane-Poole, *Catalogue*, III, p. 131-135, avec les planches correspondantes; Yacoub Artin Pacha, *Contribution à l'étude du blason en Orient* (Londres, 1902), p. 89-90.

4. Id., *Ibid.*, p. 59. M. Max van Berchem, *Matériaux*, p. 772, a signalé, comme marque d'origine mésopotamienne, les figures d'animaux.

et la troisième ligne entières, mais seulement le milieu de la deuxième ligne. Voici la teneur et la traduction de la première inscription, avec restitution partielle, conjecturale, de ce qui se trouvait en tête de la ligne deuxième :

1 بسم الله الرحمن الرحيم ولذكر الله اكبر[1]
2 كمل الامر المطاع المولوى الملكى[2] مما امر بعمله السلطان الملك الصالح العا]لم العادل المويدى المظفرى المنصورى محيى العدل ناصر الدنيا والدين ركن الاسلام والمسلمين جلال الدوله افتخار الملوك والسلاطين ملك الامرا سلطان ديار بكر والروم والارمن فلك المعالى بهلوان جهان خسرو ايران الب اينانج بيغوا قتلغ بك[3] ابو الفتح محمود اين محمد ابن قرارسلان[4] ابن داوود ابن سكمان ابن ارتق نصير امير المومنين عز نصره
3 بناه يحنا ابن ابرهيم الصيرفى برسم الملك الصالح

1. *Au nom d'Allâh, le Raḥmân miséricordieux! « Et certes, invoquer Allâh est un devoir très important. »*

2. *A été exécuté complètement l'ordre toujours obéi, magistral, royal, parmi ce dont a ordonné la construction le sultan Al-Malik Aṣ-Ṣâliḥ, le sa]vant, le juste, qu'Allâh a fortifié, rendu triomphant et victorieux, celui qui vivifie la justice, Nâṣir ad-dounyâ wad-dîn, le pilier de l'islâm et des musulmans, l'honneur de la dynastie, l'orgueil des rois et des sultans, le roi des émirs, le sultan du Diyâr-Bekr, de Roûm*[5]

1. *Coran*, XXIX, 44.

2. Fragment communiqué par M. Max van Berchem, où j'ai substitué كمل à كملا.

3. Le monument semble porter قتلغ بك, comme dans id., *Inscriptions arabes de Syrie*, p. 29. La correction de là et d'ici est autorisée par la comparaison des exemples parallèles.

4. Remarquez dans les deux inscriptions l'orthographe écourtée avec un seul *alif*.

5. Roûm désigne l'Asie Mineure ; voir id., *Matériaux*, p. 502 ; G. Le Strange, *The Lands of the Eastern Caliphate*, p. 129.

et de l'Arménie, le globe des hauteurs célestes, le héros du monde, le Cosroès de l'Irân, le chef vaillant, l'homme de confiance, le faucon [1], *le prince heureux Aboû 'l-Fatḥ Maḥmoûd ibn Moḥammad ibn Ḳarâ Arslân ibn Dâwoûd ibn Soukmân Ibn Ortoḳ, l'auxiliaire de l'émir des croyants* [2]*; puisse sa victoire être honorée!*

3. *Le constructeur de la tour a été Youḥannâ ibn Ibrâhîm Aṣ-Ṣairafî pour Al-Malik Aṣ-Ṣâliḥ* [3].

La seconde inscription nous apporte la même représentation figurée que la première, plus deux autres lions aux ailes embryonnaires également recroquevillées, ceux-ci adossés marchant en sens inverse, encadrés, placés à droite et à gauche au-dessous du texte, comme pendants aux deux lions affrontés qui sont au niveau de la première ligne. Ceux-ci et l'aigle à deux têtes sont cette fois-ci surmontés de trois frises sculptées faisant saillie sur la paroi. Les lignes première et troisième sont de même intactes. De la deuxième ligne aux longs circuits, dont le commencement et la fin manquent, les lacunes n'ont pu être comblées que grâce à la copie d'un « marchand chrétien », reproduite jadis par Niebuhr [4].

Voici le résultat d'une lecture provisoire :

1. Le mot turc oriental Baigoû est attesté dans le formulaire officiel par Ibn Al-Athîr, *Chronicon*, IX, p. 260; X, p. 22, 34, 191; Al-Bondârî, éd. Houtsma, p. 6. Sur les faucons princes, voir Max van Berchem, dans les *Orientalische Studien*, I, p. 200, n. 6.

2. Ce protocole est expliqué surtout par le même savant dans *Orientalische Studien*, I, p. 200-201. Il se rapporte à l'auxiliaire militaire du khalife 'Abbâside An-Nâṣir li-dîn Allâh (575-622 = 1179-1225), tandis que, dans le second texte, en dehors de cette même appellation, on rencontre aussi « l'auxiliaire de l'*imâm* », c'est-à-dire le vassal orthodoxe du même khalife considéré comme l'*imâm* suprême étendant sa suprématie à tout l'islâm.

3. Surnom honorifique de l'Ortoḳide Maḥmoûd, pour qui ont été faites les constructions rappelées.

4. Niebuhr's *Reisebeschreibung nach Arabien und anderen umliegenden Ländern*, Kopenhagen, 1774-1778, II, p. 403; *Voyage en Arabie*, Amsterdam, 1780, II, p. 327.

1 بسم الله الرحمن الرحيم الملك لله الواحد القهار [1]

2 هذا مما امر بعمله مولانا السلطان الملك الصالح العالم العادل
المويدى المظفرى المنصورى محيى العدل ناصر الدنيا] والدين عز الملة
والاسلام ملك الامرا نصير الامام محيى الانام ذخر الخلافة المعظمة فلك
المعالى ابو الفتح محمود ابن محمد ابن قرارسلان ابن داوود ابن سكمان
ابن ارتق نصير امير المومنين اعز الله انصاره وضاعف اقتداره اللهم ادم
على [نعمايه واجعل السعادات الالهيه فاتحه [2] عليه من كل انحايه من
يمينه وشماله وامامه وورايه برحمتك

3 في سنه خمس وستمايه ولواهب العقل المنه ابدا

1. *Au nom d'Allâh, le Raḥmân miséricordieux! « La royauté est à Allâh l'unique, le tout-puissant. »*

2. *Ceci fait partie de ce dont a ordonné la construction notre maître le sultan Al-Malik Aṣ-Ṣâliḥ, le savant, le juste, qu'Allâh a fortifié, rendu triomphant et victorieux, celui qui vivifie la justice, Nâṣir ad-dounyâ] wad-dîn, l'honneur de la doctrine religieuse et de l'islâm, le roi des émirs, l'auxiliaire de l'imâm*[3]*, celui qui vivifie l'humanité, le trésor en réserve du khalifat glorifié, le globe des hauteurs célestes, Aboû 'l-Fatḥ Maḥmoûd ibn Moḥammad ibn Ḳarâ Arslân ibn Dâwoûd ibn Soukmân Ibn Ortoḳ, l'auxiliaire de l'émir des croyants; puisse Allâh honorer ses victoires*[4] *et doubler son autorité! O Allâh, fais durer ses prospérités et fais par ta miséricorde que les félicités divines le protègent de tous ses côtés, de sa droite, de sa gauche, en avant et en arrière de lui.*

3. *En l'an 605. Et c'est au Donateur de la raison que va la reconnaissance à jamais*[5].

1. *Coran*, XL, 16; cf. XIV, 49. Passage cité dans les légendes monétaires; cf. Codrington, *A Manual of musalman Numismatics* (London, 1904), p. 27.

2. Niebuhr : قادحه.

3. Titre particulier aux Ortokides; voir id., *ibid.*, p. 75.

4. Traduit d'après Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, I, p. 263; Max van Berchem, *Matériaux*, p. 87.

5. Proverbe dont la trace m'échappe, lecture certaine. Allâh, outre son « beau nom » *Al-Wahhâb* (*Coran*, III, 6; XXXVIII, 8 et 34) et la variante

Deux rangées horizontales de blocs séparent cette inscription d'un cartouche encadré, mis en travers au-dessus d'une porte étroite. Sur ce linteau je devine deux lignes d'inscription, la seconde enlevée avec le bloc qui la portait :

هذا مما امر محمود خلّد الله تعالى
[ملكه ابدا]

Ceci fait partie de ce qu'a ordonné Maḥmoûd ; puisse Allâh le très haut perpétuer son règne à jamais!

P. S. — M. Max van Berchem, pendant que j'imprimais ceci, a publié et commenté la première inscription dans *Arabische Inschriften aus Armenien und Diyarbekr*, Göttingen, 1907, p. 22-28 et pl. XIII. Son travail n'annule pas le mien, j'admire le sien.

UN BUSTE EN BRONZE D'ANTONIO FILARETE
REPRÉSENTANT L'EMPEREUR JEAN PALÉOLOGUE,

PAR MM. LE BARON MICHELE LAZZARONI ET ANTONIO MUÑOZ.

Antonio Averlino dit *Filarete*, sculpteur et architecte florentin du xve siècle, est plus connu par les documents d'archives que par les œuvres qui nous sont parvenues de lui. Sur la première période de sa carrière, qu'il passa en Toscane, c'est-à-dire des trente premières années de sa vie, nous ne possédons absolument aucun renseignement certain ; des quatorze années qu'il passa à Rome au service du pape Eugène IV, il ne nous reste que le grand ouvrage des

Al-Wâhib « le Donnant universel » ou « le Donnant », est donc encore désigné comme « le Donateur de l'intelligence », c'est-à-dire de « la raison » : voir Ibn Khaldoûn, *Prolégomènes*, tr. Slane, I, p. 230 ; cf. *ibid.*, I, p. xxv. En tête du *Fakhri* (p. 3 de mon édition, l. 3-4), Allâh est appelé مفيض العقلاء وواهب الكلاء « le généreux donateur de la raison et le dispensateur de tout ». Les expressions المنّة لله et لله المنّة figurent dans les légendes monétaires d'après Codrington *op. cit.*, p. 37 et 38.

portes de bronze de Saint-Pierre, une reproduction de la statue de Marc Aurèle qui est aujourd'hui au musée de Dresde, et une partie du tombeau du cardinal Chiaves, à Saint-Jean-de-Latran. Obligé de s'enfuir de Rome en 1447, parce qu'il était accusé d'un vol de reliques, il se rendit, après diverses pérégrinations, à Milan, où Francesco Sforza le prit à son service. A Milan, il travailla à la tour du Château, qui fut détruite par une explosion en 1521 ; toujours sur les ordres du duc, il commença à Crémone un arc de triomphe, dont nous ne savons rien ; il éleva la cathédrale de Bergame, qui fut entièrement reconstruite au XVIIIe siècle ; il construit le Grand Hôpital de Milan, qui fut remanié au cours des siècles suivants ; il composa un traité d'architecture et étudia même l'agriculture sur laquelle il composa un ouvrage qui ne nous est point parvenu.

Mais pour cette dernière période de sa vie, passée au service de Francesco Sforza, si beaucoup des œuvres qu'il exécuta nous manquent, nous avons au moins de nombreuses pièces d'archives, tandis que le temps qu'il passa à Rome était presque entièrement resté dans l'obscurité. L'année même de son arrivée dans la ville des papes n'était pas connue ; Müntz, Reymond, Milanesi et tous les autres auteurs qui ont eu à s'occuper de Filarete, ont cru que l'artiste était venu à Rome en 1439 seulement ; mais nous avons pu établir qu'il se trouvait déjà en 1433 à la cour d'Eugène IV. Or l'œuvre principale qu'il exécuta à Rome pendant la période qui va de 1433 à 1447, c'est-à-dire les portes de bronze de la basilique de Saint-Pierre, montrent une variété, une graduelle transformation de style et aussi de technique, qui témoignent de l'influence que ce milieu classique exerça sur l'artiste, et de sa grande puissance d'assimilation.

Il était naturel de supposer qu'outre les trois œuvres déjà citées, Filarete en avait, durant cette période, exécuté beaucoup d'autres. Les contemporains le traitent de célèbre sculpteur en bronze, d'émule de Phidias et de Praxitèle, et

par conséquent sa renommée devait s'être répandue grâce à un nombre d'œuvres beaucoup plus grand. Il n'y a pas longtemps, on a reconnu comme son œuvre un buste de bronze de grandeur naturelle, qui fait aujourd'hui partie de la collection Lazzaroni à Paris ; inspiré de quelque œuvre antique, il représente Jules César. Il est d'une force, d'une puissance extraordinaires, et provoque de nombreux rapprochements avec la série de têtes d'empereurs, vues de profil, dont Filarete orna le décor qui encadre les portes de bronze de Saint-Pierre.

Au cours des recherches entreprises pour un travail d'ensemble sur la vie et les œuvres de cet artiste [1], nous avons reconnu sa main dans beaucoup d'autres œuvres moins considérables qui jusqu'ici ne lui étaient pas attribuées. Mais nous avons aujourd'hui le plaisir de communiquer une œuvre de lui, de grande importance, absolument inconnue, et qui est, on peut l'affirmer, son chef-d'œuvre en sculpture. Il s'agit d'un buste de bronze, de grandeur naturelle, en ronde bosse, représentant l'empereur grec Jean Paléologue qui vint en Italie en 1438-1439 pour le concile de Florence. Filarete exécutait alors les portes de Saint-Pierre, pour lesquelles il avait déjà conçu et composé quelques-uns des principaux bas-reliefs, lorsque s'accomplit le solennel événement de l'union des deux églises, qui fut un des faits les plus importants de l'époque, et la gloire du pontificat d'Eugène IV. L'artiste pensa à éterniser le souvenir de ce fait en le représentant sur les portes de la plus grande église de la chrétienté ; et comme l'espace lui manquait, il fut obligé de placer les épisodes du concile de Florence, ainsi que d'autres événements relatifs à l'union des églises, dans les bandes de séparation disposées entre les grands bas-reliefs de la porte, bandes qui sans nul doute étaient d'abord réservées à une frise décorative. Dans ces bas-reliefs, Filarete figura

1. M. Lazzaroni e A. Muñoz, *Filarete*. Roma, 1907, in-4° (sous presse).

le départ de l'empereur de Constantinople, son débarquement en Italie, l'hommage qu'il rendit au souverain pontife à Ferrare, puis la séance de clôture du concile de Florence, où il fut donné lecture de l'acte d'union, et enfin l'embarquement de Jean Paléologue pour retourner dans sa patrie. Tout dans ces représentations est rendu avec une extraordinaire netteté, avec un naturel et une vérité tels que l'on doit supposer que l'artiste a assisté aux événements qu'il éternisait dans le bronze. Ses figures de Jean Paléologue, du patriarche Joseph, des évêques grecs, syriens, arméniens, russes, sont autant de portraits étudiés d'après nature. Müntz, Reymond, Milanesi et les autres historiens avaient supposé que Filarete avait commencé les portes après 1439, et alors il était naturel qu'étant resté jusqu'à cette époque à Florence, il eût assisté aux événements du concile. Mais, comme on l'a vu plus haut, nous avons pu établir que dès 1433 Filarete était à Rome. Il est donc certain qu'en 1439 il se rendit à Florence pour quelque temps, et dans ce séjour se trouve la meilleure explication du grand progrès de style qui se remarque dans les dernières parties de la porte de bronze, progrès dû à l'influence qu'exercèrent sur lui les chefs-d'œuvre de la sculpture florentine. Ce fut durant ce séjour à Florence qu'Eugène IV, son protecteur, dut lui confier l'exécution du buste-portrait de l'empereur. Ce buste, resté jusqu'ici entièrement ignoré, se trouve à Rome, au Musée de la Propagande, qui l'a acquis, il y a peu d'années, sur un marché en plein vent. L'empereur est représenté avec le même costume que sur la porte de Saint-Pierre, avec le grand couvre-chef à pointe, le manteau muni d'un collet à revers ; il porte de petites moustaches et une courte barbe; ses cheveux sont bouclés en long et lui descendent sur les épaules. Vu de profil, il apparaît presque identique au demi-buste figuré sur la médaille que Pisanello exécuta en 1439 pour la célébration de l'union [1], médaille

1. I. B. Supino, *Il medagliere mediceo* Firenze, 1899, pl. VI.

qui nous a servi à identifier sûrement le buste de la Propagande. Mais le soupçon qui pourrait surgir que ce dernier



puisse dériver de la médaille en question, se dissipe entièrement si l'on examine le buste de face : il a un caractère

si marqué de naturel, une différence de modelé, une viva-



cité, une expression qui ne peuvent s'expliquer qu'en pensant à un portrait fait *ad vivum*.

Antonio Filarete, que les portes de Saint-Pierre nous avaient révélé comme un savant animalier, digne de rivaliser avec le grand Pisanello, habile à saisir les mouvements les plus caractéristiques de la vie animale, nous apparaît dans le buste de la Propagande comme un profond observateur de l'âme humaine. Si l'on pense aux épreuves de la vie de Jean Paléologue, si tourmenté par l'invasion musulmane qui avait réduit à rien son empire, affligé par les luttes intestines, civiles et religieuses, malheureux aussi dans sa famille divisée par de continuelles discordes, on retrouvera toute l'amertume de son âme dans cet admirable buste de bronze, où Filarete l'a figuré avec la tête un peu inclinée et abaissée, et le regard presque voilé par les larmes. Si le costume dont il est revêtu ne témoignait pas de sa dignité impériale, ce visage marqué par le malheur paraîtrait presque celui d'un Christ douloureux et souffrant. L'art italien, si puissamment naturaliste avant 1450, avait de préférence exprimé des sentiments plus forts, des affections plus fières, des passions plus tumultueuses. Filarete, dans le buste de Jean Paléologue, a su découvrir un côté tout différent de l'âme humaine : la tristesse presque résignée, l'amertume sans consolation d'un grand et noble esprit tourmenté par tant de malheurs. L'empereur d'Orient, venu en Italie avec son riche cortège de quatre cents Grecs, était passé parmi l'admiration du peuple et des artistes, particulièrement des peintres, qui couraient à sa rencontre lors de son arrivée, portant sous son apparente magnificence une douleur profonde en son cœur. Sous prétexte de l'union des églises, il venait en Occident chercher aide et secours contre l'invasion musulmane qu'il n'était pas de force à arrêter tout seul, et il sentait très bien qu'il n'obtiendrait pas ce qu'il venait demander. Tandis que dans le concile les discussions dogmatiques se prolongeaient, on recevait la nouvelle des progrès de l'ennemi, et l'impératrice mourait à Constantinople.

Ce fut certainement Eugène IV, qui comblait de politesses son hôte impérial, dont la venue en Italie avait marqué un des plus grands succès de la politique papale contre le concile de Bâle ; ce fut certainement, disons-nous, Eugène IV qui commanda à Filarete d'exécuter ce portrait, qui, conservé en original dans quelque palais pontifical de Rome, vint échouer, on ne sait comment, sur le marché aux antiquailles. Outre son importance au point de vue historique et iconographique, le buste de la Propagande en a une très grande pour l'histoire du *portrait* dans l'art italien. On sait combien il est difficile de dater avec sûreté les œuvres de sculpture antérieures à 1450 ; nous possédons une série assez nombreuse de bustes-portraits de Donatello, de Verrocchio et de leurs élèves ; mais il n'est pas un d'entre eux auquel on puisse assigner une date certaine. Or le buste de Filarete que nous avons retrouvé doit sans nul doute être placé dans la première moitié de l'année 1439, époque à laquelle l'empereur Jean séjourna à Florence, puisque, comme nous l'avons observé, ce buste est certainement un portrait exécuté d'après nature. C'est donc le plus ancien buste-portrait du XVe siècle qui nous soit parvenu.

Dans l'histoire de l'évolution des divers types artistiques, le buste-portrait mériterait une étude spéciale : d'usage commun dans l'antiquité classique, il paraît avoir été abandonné au moyen âge, où l'on peut trouver des bustes à l'imitation de l'antique ou employés comme reliquaires, mais aucun qui puisse prétendre au titre de vrai portrait. C'est à l'art italien du XVe siècle, à la Toscane, que revient le mérite d'avoir ressuscité cette noble forme d'art, dont l'exemple le plus ancien, pour la certitude de la date, reste pour le moment le buste de Jean Paléologue.

Quant à l'attribution que nous en faisons à la main de Filarete, elle est fortement appuyée par les comparaisons de style avec la porte de Saint-Pierre.

Filarete fut un artiste éminemment personnel, et il serait

difficile de le rattacher à quelqu'un des grands maîtres de son temps. Resté à Florence jusqu'en 1433, lorsque Donatello et Ghiberti avaient déjà donné de splendides preuves de leur génie, il paraît avoir tenu ses yeux fermés à la grande lumière de leur art, et les premières parties de la porte de bronze de Saint-Pierre sont à une immense distance des chefs-d'œuvre de ces excellents artistes. Peu à peu, sous l'influence de l'antique, le style de Filarete devient plus libre et plus dégagé; certaines duretés s'atténuent, certaines inexpériences techniques disparaissent, certaines difficultés sont vaincues. L'artiste se formait de lui seul, jour par jour, par l'étude de la nature et de la vie; il affinait son goût, il perfectionnait ses moyens d'expression. Or le buste de bronze de Jean Paléologue, exécuté en 1439, précisément dans la période de transformation du tempérament artistique du maître, laisse très nettement apercevoir les incertitudes de Filarete qui abandonnait certaines vieilles formes conventionnelles et regardait la nature avec des yeux nouveaux. A côté de l'exacte et merveilleuse reproduction de la vie, on remarque dans le buste quelques défauts d'exécution qui sont la preuve évidente de notre attribution au maître. Plus habile dans le bas-relief que dans la sculpture en ronde bosse, il paraît incertain dans la disposition des plans et place la joue droite un peu trop en arrière, de sorte que l'œil apparaît un peu dans l'ombre; il dessine les pupilles de l'œil d'un trait en hélice assez conventionnel; il écrase trop, d'une manière qui est chez lui caractéristique, le lobe supérieur de l'oreille.

Mais, à côté de ces défauts, quelle force de vie nouvelle dans cet admirable portrait! Filarete l'a conçu dans un de ses moments les plus heureux; il a saisi la vie dans le regard, il a arrêté la parole sur les lèvres entourées d'une barbe fine et souple, et qui semblent prêtes à s'ouvrir et à parler; il a rendu avec une infinie vérité cet accent un peu exotique et nous dirions presque un peu barbare, qui existait effectivement dans le visage de Jean Paléologue.

Désormais c'est à ce buste de l'empereur d'Orient que la gloire de Filarete reste attachée, comme à son vrai chef-d'œuvre, comme à une des œuvres les plus vivantes de la sculpture italienne du XVe siècle.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le fascicule du mois d'avril 1907 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1907, in-8°).

M. BARBIER DE MEYNARD offre à l'Académie les deux publications suivantes :

1° *Mémoires de la Délégation de Perse*. Tome IX. Textes élamites-anzanites, 3e série, par V. Scheil (Paris, 1907, gr. in-4°) :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom du P. Scheil, la suite de textes cunéiformes datant de cinquante siècles environ, dont le déchiffrement et la restitution font grand honneur à la pénétration et à la sagacité du savant professeur de l'École des Hautes-Études.

« Le volume que je présente aujourd'hui renferme près de trois cents nouvelles tablettes élémites-anzanites qui, pour la plupart, proviennent de Suse. La date de ces documents est inévitablement incertaine parce qu'ils ne renferment aucun nom de roi, aucune mention de règne qui puissent servir de point de repère. Néanmoins M. Scheil tire de nombreuses considérations linguistiques la preuve qu'ils remontent à la fin de la monarchie élamite, avant le rétablissement de la domination babylonienne en Susiane, c'est-à-dire dans la période qui précède l'avènement de Nabopolassar et de Nabuchodonosor. Presque toutes ces tablettes ont trait à la livraison d'étoffes, de vêtements, meubles, armes, etc., qui représentait soit l'impôt payé en nature, soit diverses transactions entre le fisc et les particuliers. On voit quelle source de renseignements elles fournissent sur la constitution de la société et le mélange des races dans l'empire élamite, et aussi quelles précieuses révélations sur la vie domestique, les arts, l'industrie, le commerce, la vie intime du vieux monde asiatique.

« C'est ainsi que renfermé dans sa laborieuse retraite, loin des compétitions mondaines, et sans se plaindre de la méconnaissance de ses titres scientifiques, M. Scheil continue à maintenir l'École française au rang d'initiatrice qu'elle n'a cessé d'occuper depuis les premières fouilles de Botta, jusqu'à celles de ses dignes successeurs, MM. Dieulafoy, de Sarzec et de Morgan. L'Académie a déjà eu l'occasion de reconnaître les services rendus par M. Scheil à l'étude de ces vieilles civilisations orientales, qui est une des gloires de l'érudition française. Qu'il me soit permis d'espérer, en lui offrant ce nouveau témoignage de l'activité scientifique de l'auteur, qu'elle lui en tiendra compte le jour où elle devra s'adjoindre, dans cet ordre d'études, le savant le plus digne de les représenter. »

2° *Estienne de La Boëtie et la Servitude volontaire*. Remarques nouvelles, par R. Dezeimeris, correspondant de l'Institut :

« Je suis chargé aussi par notre confrère, M. Dezeimeris, de faire hommage à l'Académie d'une étude sur le discours de La Boëtie intitulé : « De la servitude volontaire ». De cette intéressante brochure et de la question d'histoire littéraire qu'elle soulève, je n'ai qu'un mot à dire, d'autant plus que M. Dezeimeris en a adressé un exemplaire à chacun des membres de l'Académie ; et d'ailleurs un orientaliste n'est guère qualifié pour prendre part au débat. Quelle qu'en soit la solution, que la thèse de notre correspondant ou celle de M. le Dr Armingaud ait gain de cause, il est juste de rendre hommage à la pensée qui a inspiré le présent travail : dissiper les doutes qui pourraient planer sur l'honnêteté littéraire de Montaigne et disculper le grand moraliste français d'une tentative, en effet bien invraisemblable, de plagiat et d'interpolation au profit d'un pamphlet adapté à des circonstances politiques postérieures à l'époque de La Boëtie. A ce titre aussi, l'étude de M. Dezeimeris, qu'il se propose de développer et de fortifier d'arguments nouveaux, me paraît mériter entièrement l'approbation de l'Académie ».

M. Delisle offre à l'Académie, de la part de M. le marquis d'Harcourt, l'édition des *Preuves* de la maison de Harcourt recueillies à la fin du XVIIIe siècle par Dom Lenoir dans les Archives de la Chambre des Comptes (Paris, 1907, gr. in-8°). Ce recueil nous a conservé beaucoup de pièces du XIVe et du XVe siècle, très intéressantes pour l'histoire de Normandie, et qui ne sont connues que par les copies de Dom Le Noir, l'un des plus laborieux bénédictins du XVIIIe siècle.

SÉANCE DU 21 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Jules Lair, membre libre de l'Académie, décédé le 16 mai dernier. Elle fixera dans la prochaine séance la date de l'examen des titres des candidats.

M. Delisle présente plusieurs photographies en couleurs de documents anciens, réalisées par le procédé Lumière.

M. Dieulafoy fournit quelques explications sur ce procédé.

M. Omont annonce à l'Académie que la Bibliothèque nationale vient de recevoir en don de M. Jacques Rosenthal, libraire à Munich, le mandement original de la reine Anne de Bretagne, en date du 14 mars 1507 (1508 nouveau style), portant paiement au peintre miniaturiste Jean Bourdichon de la somme considérable pour l'époque de 600 écus d'or, « pour le récompenser de ce « qu'il nous a richement et somptueusement historié et enlu- « miné unes grans *Heures* pour nostre usaige et service ».

Ainsi se trouve heureusement réalisé le vœu formulé, il y a plus de vingt-cinq ans, par M. Léopold Delisle, à la fin de la description qu'il a consacrée, en 1881, dans le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale* (III, 345-347), au livre d'Heures d'Anne de Bretagne. Bien que le texte de ce mandement, qui se trouvait alors dans le cabinet d'un collectionneur lyonnais, M. Steyert, après avoir fait partie des archives du Collège héraldique, ait été publié dans les *Nouvelles archives de l'art français* (I, 1-11), il ne sera pas inutile d'en reproduire de nouveau ici le texte, accompagné d'un fac-similé réduit de l'original sur parchemin (250×170mm).

Anne, par la grace de Dieu, royne de France, duchesse de Bretaigne, a nostre amé et feal conseiller et tresorier general de noz finances Me Raoul Hurault salut et dillection. Nous voullons et vous mandons que des deniers et revenu de nostre douaire de ceste presente année, commancée le premier jour d'octobre derroin passé, vous poiez, baillez et delivrez a nostre cher et bien amé Jehan Bourdichon, paintre et varlet de chambre de Monseigneur, la somme de mil cinquante livres tournois en six cens escuz d'or, auquel nous l'avons donnée et ordonnée, donnons et ordonnons par ces presentes, tant pour le recompenser de ce que il nous a richement et sumptueusement historié et enlumyné unes grans Heures pour nostre usaige et service, où il a mys et employé grant temps, que aussi en faveur d'autres services qu'il nous a ey devant faiz. Et par rapportant cesdites presentes, signées de nostre main avec quittance dudict Bordichon sur ce suffisante seullement, nous voullons ladite somme de mil cinquante livres tournois estre allouée à voz comptes et rabatue de vostre recepte par noz amez et feaulx les gens des Comptes de mondit seigneur, à Paris, sans aucune difficulté, car tel est nostre plaisir.

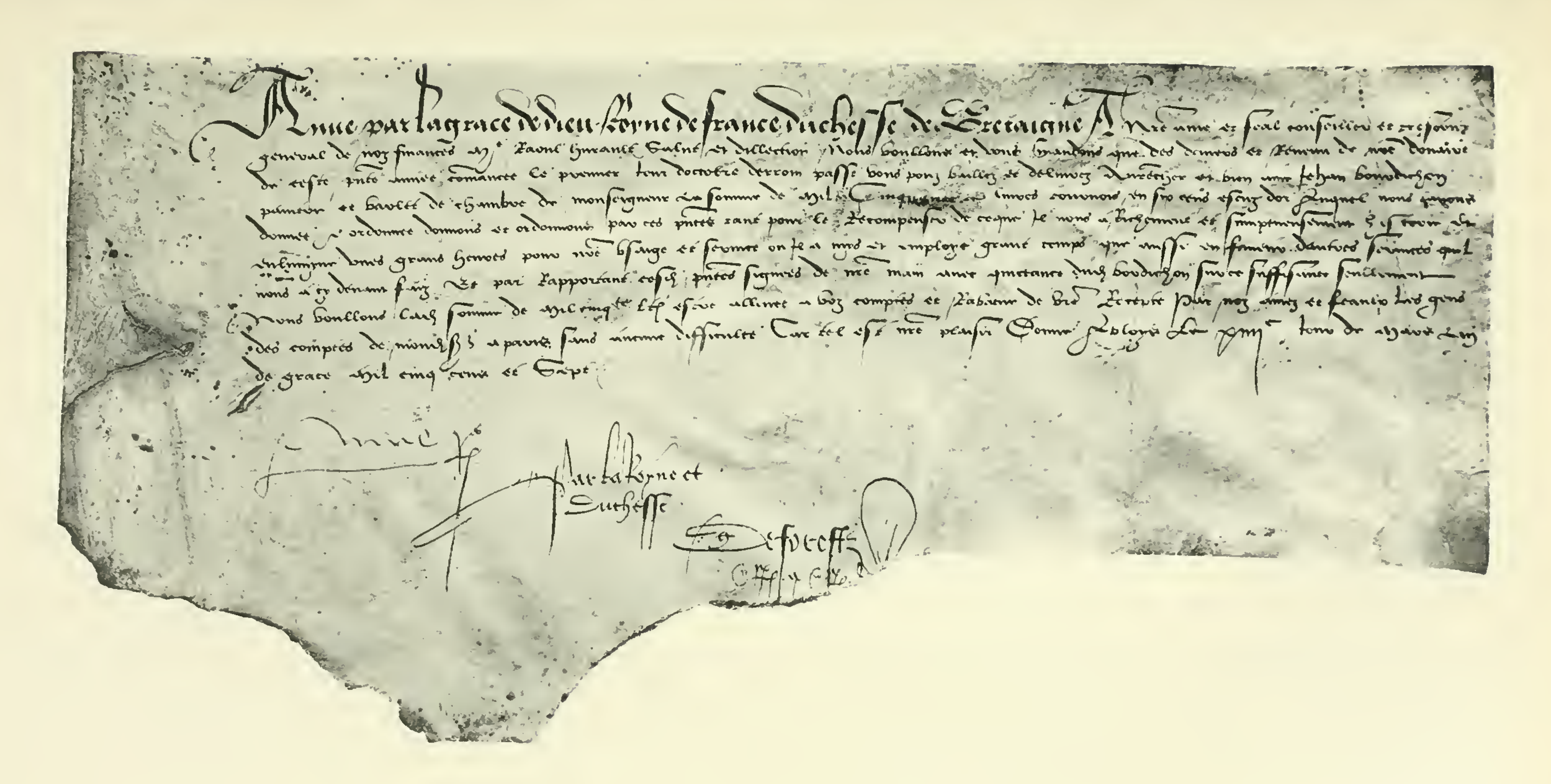
Donné à Bloys, le xiiij^e jour de mars l'an de grace mil cinq cens et sept.

ANNE. Par la royne et duchesse,

G. DE FORESTZ.

M. Georges PERROT donne quelques détails sur le voyage qu'il vient de faire en Grèce. Il dit avec quel intérêt il a visité le champ de fouilles du Hiéron d'Épidaure. Notre correspondant, M. Kavvadias, éphore général, a terminé le déblaiement complet des édifices du Hiéron; il s'apprête à en faire connaître les dispositions par un ouvrage d'ensemble dont les premières feuilles sont déjà imprimées et dont nombre de planches sont tirées. Il a construit là un musée où ne reviendront pas prendre place les charmantes sculptures du fronton et des antéfixes du temple d'Asclépios que possède le Musée national d'Athènes, mais qui n'en offre pas moins un grand intérêt. M. Kavvadias y a fait exécuter, par un habile mouleur, des restitutions architectoniques des principaux édifices de l'enceinte sacrée et particulièrement de cet édifice énigmatique, la *Tholos*, qui a soulevé tant de discussions; il a rétabli là, en grandeur réelle, l'ordre, l'entablement et les plafonds. En ce faisant, il a suivi l'exemple que M. Homolle avait donné à Delphes, où, dans le musée bâti sur les plans de M. Tournaire, on trouve la restitution du Trésor de Cnide, du sphinx des Naxiens et de la colonne d'acanthe.

M. Perrot avait, en 1894, assisté aux travaux de la troisième année des fouilles de Delphes. Il a pu, cette année, en parcou-



Anne par la grace de Dieu Royne de France duchesse de Bretaigne

Anne

Par la Royne et Duchesse

Phototypie Berthaud

MANDEMENT DE PAIEMENT DE 600 ÉCUS D'OR A JEAN BOURDICHON
POUR LES MINIATURES DES HEURES D'ANNE DE BRETAGNE.

(14 mars 1508.)



rant le champ de fouilles, juger de la grandeur de l'œuvre qui a été menée à bonne fin en onze ans, grâce aux sacrifices consentis par le Parlement français et à la patiente énergie de M. Homolle. Il a beaucoup admiré ce Trésor des Athéniens qui a été reconstruit, sur la terrasse qui le portait autrefois, avec les matériaux anciens, aux frais de la municipalité d'Athènes. L'architecte chargé de cette réfection, M. Replat, s'est acquitté de cette tâche délicate avec beaucoup de scrupule et de goût.

A Délos, M. Perrot a assisté à la mise en train de la campagne de 1907. Grâce à la libéralité de notre correspondant M. le duc de Loubat, l'École française poursuit dans les meilleures conditions le travail d'exhumation qu'elle a entrepris il y a plus de trente ans. Le directeur et les pensionnaires rivalisent de zèle pour faire honneur au concours qui leur est si généreusement accordé, pour tirer le meilleur parti possible des ressources qui leur sont assurées. Le plan des fouilles de cette année comporte le déblaiement jusqu'au sol vierge du sanctuaire d'Apollon et des édifices qui y sont attenants ainsi que le dégagement des maisons qui touchent au quartier du temple. Ce plan une fois réalisé, le visiteur aura sous les yeux toute une tranche de la ville antique. En suivant ses voies dallées, il pourra, des magasins qui bordaient les quais, monter à travers le quartier du temple, jusqu'aux quartiers hauts, jusqu'à ce théâtre dont le site a jadis été découvert par notre confrère M. Salomon Reinach.

Enfin M. Perrot dit avec quel intérêt, pendant les cinq jours qu'il a passés en Crète, il a étudié les ruines des palais de Cnossos et les monuments qui sont aujourd'hui réunis et classés, par les soins de MM. Hadjidakis et Xanthoudidis, dans le Musée de Candie. On y trouve rapprochés ceux qui sont dus aux fouilles que notre correspondant, M. John Arthur Evans, a entreprises à Cnossos, ceux qui proviennent des fouilles que la mission italienne, dirigée par M. Halbherr, a exécutées, dans le même temps, à Phæstos, ceux enfin qui sont issus des recherches que différents explorateurs, anglais, américains et français, ont tentées sur divers points de l'île et particulièrement dans sa province orientale. Pour la connaissance de la civilisation préhistorique de ce qui fut plus tard le monde grec, les

restes des édifices ainsi dégagés et les documents de tout genre qui en sont sortis sont plus riches en enseignements variés que les pièces réunies dans la salle mycénienne du Musée d'Athènes. C'est en Crète, on ne saurait plus en douter, qu'il faut chercher les origines de l'art dit mycénien.

M. Perrot, en terminant, parle des vases en stéatite qui ont été découverts à Hagia Triada, près de Phæstos. Il présente le moulage d'un de ces vases, encore inédit, où les ciselures de la surface extérieure montrent cinq personnages, un chef militaire dans l'attitude du commandement, un officier debout devant lui, comme au port d'armes, et trois soldats, ceux-ci couverts de larges boucliers qui leur cachent complètement le corps. Il insiste sur l'intérêt que présente un coffre funéraire de pierre, trouvé aussi à Haghia Triada, dont les quatre faces sont décorées de tableaux fort bien conservés. Ces peintures, dont deux représentent des cérémonies du culte local, seront prochainement publiées dans les *Monumenti*, avec les couleurs des originaux.

M. Pichon communique des observations sur l'interprétation de quelques passages de *L'Art poétique d'Horace*.

M. Dieulafoy a la parole pour une communication :

« Au commencement de cette année, la générosité de M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie, a permis à la Société française des fouilles archéologiques de diriger une mission en Arabie. Cette mission, confiée à deux Pères dominicains de l'École biblique de Saint-Étienne à Jérusalem, avait pour but Teïma. Des difficultés insurmontables ont empêché les Pères Jaussen et Savignac d'atteindre Teïma, mais les deux voyageurs ont exécuté une mission très intéressante, très dangereuse aussi, dont on connaît déjà les premiers résultats. Ils sont consignés dans deux lettres que M. Dieulafoy lit à l'Académie. Avant que les rapports ne parviennent, on peut citer à titre de document un cadran solaire nabatéen — le premier connu — qui porte la signature du sculpteur qui l'a ciselé ou plutôt, à mon avis, de l'astronome qui l'a construit :

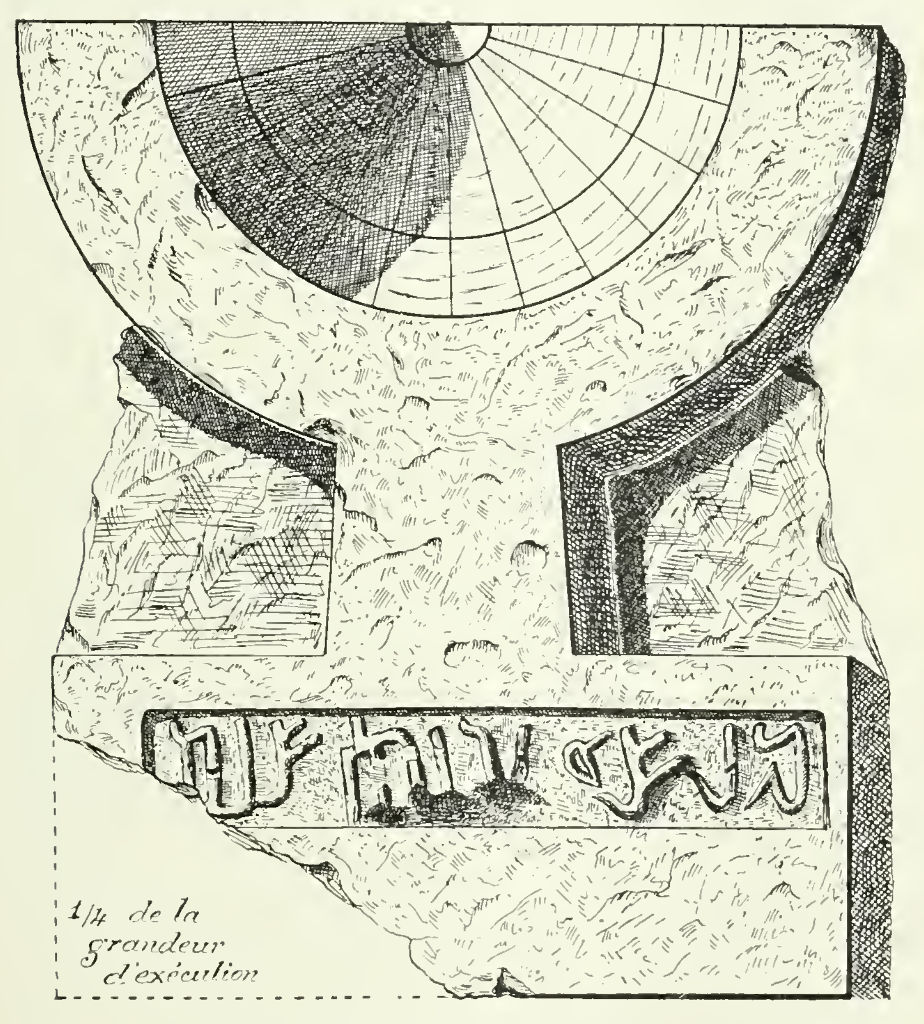
Manassé bar Natahan chalôm. »

Voici la seconde des lettres des PP. Jaussen et Savignac :

Jérusalem, le 2 juin 1907.

Monsieur le Président,

Parmi les documents rapportés de notre voyage en Arabie, il en est un qu'il peut être utile de vous communiquer sans retard. C'est un cadran solaire nabatéen, le premier qui ait été signalé jusqu'à ce jour, du moins à notre connaissance. Il a été trouvé par les soldats



Cadran solaire nabatéen.

qui travaillaient au chemin de fer de l'Hedjaz, à 1.800 mètres environ au Sud du Qala'a de Medaïn Saleh, sur l'emplacement présumé de l'ancienne ville d'Hégra. Comme dans ces parages les petites pierres font défaut, le génie militaire préposé à la construction de la ligne a pensé que le moyen le plus simple de se procurer du ballast était

d'extraire du sable et de concasser les restes des anciennes constructions situées non loin de la voie ferrée. C'est en se livrant à ces fouilles archéologiques d'un nouveau genre que, le 25 avril dernier, les ouvriers mirent à jour le monument en question. Ils reconnurent par hasard une ligne d'écriture et eurent le bon esprit de mettre la pierre de côté; le capitaine Louffi effendi, chef du détachement, la fit porter au camp où nous fûmes admis à la voir, à la mesurer et à en prendre un croquis. C'est un petit bloc de grès mesurant à la base 0 m 35 de large et au sommet 0 m 38, sur une hauteur de 0 m 42 et une épaisseur moyenne de 0 m 25. La partie antérieure a été travaillée avec soin: le bas affecte la forme d'un socle sur le devant duquel se trouve un cartouche en creux avec une inscription nabatéenne en relief; une cassure a emporté un angle, mais l'inscription n'a pas été trop abîmée. Au dessus de ce socle on a ménagé une manière de pied, large de 0 m 11 et haut de 0 m 09, supportant le cadran proprement dit. Celui-ci est formé par une surface concave égalant un quart de sphère dont le diamètre est de 0 m 26; cette surface est divisée en douze parties égales par onze lignes distantes l'une de l'autre sur le bord de 0 m 03 et coupées par un arc de cercle. Au centre d'où partent les lignes, la pierre porte une entaille de quelques millimètres de profondeur faite sans doute pour recevoir une petite plaque de métal; au dessus, en arrière, se trouve le trou dans lequel était fixée la tige destinée à projeter l'ombre. Le croquis joint à cette lettre, ainsi qu'une photographie, si imparfaite soit-elle, vous donneront mieux qu'une longue description une idée de ce monument sur lequel il y aura lieu sans doute de revenir plus tard.

Nous vous envoyons aussi dans le même paquet un estampage de l'inscription. Celle-ci n'est autre chose, semble-t-il, qu'une signature de l'artiste; nous avions cherché à y voir tout d'abord une allusion à la nature de l'instrument, mais pour le moment nous nous sommes arrêtés à la lecture de מנשא בר נתן שלם qui parait la plus vraisemblable d'après l'estampage; dans nos copies cependant, nous avions noté que la 6e lettre, dont la partie supérieure a disparu, pouvait être liée avec la suivante, ce qui aurait donné un ב au lieu d'un ר.

Nous avons tenu à vous informer de suite de l'intéressante trouvaille, afin que votre Société et l'Académie des inscriptions et belles-lettres en aient la primeur et qu'elles soient mises en garde contre les faux bruits qu'on pourrait répandre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

PP. Ant. Jaussen,
et Ray. Savignac.

M. Cagnat communique le télégramme suivant qu'il vient de recevoir de M. Merlin, directeur du Service des antiquités et des arts en Tunisie :

Tunis, 21 juin.

Drappier, après avoir vu objets, confirme ce matin de Mahdia découverte sous-marine de statues Adolescent, Priape, Bacchus, fragments d'architecture, le tout en bronze.

Merlin.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, le fascicule IV-VII (avril-juillet 1907) du *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris, 1907, in-8°, avec 7 planches).

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. C. Jullian, professeur au Collège de France, deux brochures :

« La première est la leçon d'ouverture qu'il a faite cette année au début de son cours. Elle est intitulée : *La structure et le sol de Paris*. Avec ce talent d'exposition et cette finesse d'analyse dont il est coutumier, M. Jullian y montre que Paris était géographiquement destiné à devenir la capitale des Gaules et ensuite de la France : il est le centre où viennent aboutir et se couper toutes les routes qui traversent le pays ; il offrait aux arrivants une place forte où ils pouvaient se mettre à l'abri, une ville marchande où ils trouvaient à exercer leur commerce ; c'était une cité sainte ouverte à tous les dieux. Joint à cela que la nature y est gaie et harmonieuse, le sol riche en bois de construction et en pierre, en pain et en vin, le milieu propice à l'éclosion des lettrés et des poètes. Cet éloge de Paris dans la bouche du méridional qu'est notre confrère prouve, une fois de plus, que Paris en l'appelant dans son sein a fait, de toute façon, une bonne affaire.

« La seconde brochure traite d'*Augustin Thierry et du mouvement historique sous la Restauration*. M. Jullian y montre la révolution historique et littéraire dont Aug. Thierry a été un des auteurs, analyse à cet égard les tendances de l'époque où il a vécu et trace ainsi le résumé de son œuvre : « Au début c'est un journaliste qui se sert de l'histoire pour aider le présent ; à la fin c'est l'historien qui n'a d'autre but que de rendre justice au passé. C'est l'ascension de l'homme vers le travail désintéressé, la marche progressive vers la vérité, l'aspect graduel de son âme par la lumière. » La lecture de cette brochure est aussi instructive qu'agréable. »

M. Cagnat offre ensuite, en son nom, une brochure intitulée : *A Roman Bas-Relief from Bremenium* (London, 1907, in-8° ; reprinted from *The archaeological Journal*, vol. LIV, n° 253).

SÉANCE DU 28 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

M. G. Boissier, revenant sur la communication faite par M. René Pichon dans la séance précédente, explique le sens des vers 350 et suivants de *l'Art poétique* d'Horace. Selon lui, ces vers ne se comprennent bien que si l'on se souvient, en les lisant, de la personnalité changeante d'Horace. Il conclut en disant qu'il ne faut pas tenter de rien changer au texte de ce passage et que le mot *indignor* doit y être pris dans son sens le plus fort : « je me mets en colère ». Il expose ensuite l'idée qu'Horace se faisait de l'épopée et du merveilleux, idée qui reparaît dans les auteurs français du XVIIe siècle et qui n'a commencé à être ébranlée que par Voltaire.

M. Bréal ajoute quelques considérations sur les appréciations diverses émises au sujet des tendances qu'on a cru pouvoir déduire des œuvres d'Homère.

A propos de la découverte récemment signalée à l'Académie d'un vase au cartouche d'Amasis provenant d'un tombeau punique de Bordj-Djédid, M. Gauckler, correspondant de l'Aca-

démie, donne quelques renseignements sur un vase analogue qu'il a trouvé dès l'année 1899 dans un tombeau du VIe siècle de la nécropole de Dermech, à Carthage [1].

M. l'abbé Thédenat, au nom de la Commission des antiquités nationales, fait connaître les résultats du concours :

1re médaille : M. Adrien Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule; étude sur l'origine d'un grand nombre de villes romaines.*

2e médaille : M. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac.*

3e médaille : M. le chanoine Jules Chevalier; I. *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, t. II; II. *Le mandement d'Égluy et l'abbaye de Léoncel.*

4e médaille : M. l'abbé Angot, *Épigraphie de la Mayenne.*

1re mention : MM. J. Viard et E. Deprez, *Chronique de Jean Le Bel.*

2e mention : M. J. Roman, *Description des sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné.*

3e mention : M. Eugène Martin-Chabot, *Les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier.*

4e mention : M. l'abbé Cazaurau, *Cartulaire de Berdoues.*

5e mention : M. Léon Gauthier, *Les Lombards dans les deux Bourgognes.*

6e mention : M. Étienne Guillemot, *Les forêts de Senlis; étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Hermenonville depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution.*

7e mention : M. Louis Jacob, I. *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens*, 1038-1125; II. *La formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie*, 1140-1760.

8e mention : M. E. Picard, *L'écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.*

9e mention : M. André Philippe, *La baronnie du Tournel et ses seigneurs.*

M. Barth fait le rapport suivant :

« Votre commission d'Extrême-Orient a pris connaissance des propositions qui sont faites par M. Maître, directeur de l'École

1. Voir ci-après.

de Hanoï. Elle les approuve et recommande à l'Académie de proposer M. Maybon comme stagiaire.»

Les propositions de la Commission sont adoptées; elles seront soumises à la sanction de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

L'Académie décide que l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Jules Lair, décédé, aura lieu le 6 décembre.

COMMUNICATION

NOTE SUR UN VASE ÉGYPTIEN EN FORME DE GOURDE TROUVÉ DANS LA NÉCROPOLE PROTOPUNIQUE DE DERMECH, A CARTHAGE, PAR M. GAUCKLER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Dans une note adressée à l'Académie des inscriptions le 14 juin dernier, au sujet de la découverte, dans un tombeau punique de Bordj-Djedid, d'une amphorisque égyptienne portant le cartouche d'Amasis, M. Merlin a remarqué avec raison que l'on n'avait rencontré jusqu'ici à Carthage qu'un seul vase de forme analogue, aujourd'hui conservé au musée du Bardo.

Ce vase provient de la région la plus ancienne de la nécropole de Dermech, que j'ai fouillée il y a huit ans[1]. Je

1. J'ai résumé les résultats de ces fouilles, au fur et à mesure des découvertes faites, dans une série de communications de détail adressées à la Commission archéologique de l'Afrique du Nord (Comité des Travaux historiques), ou à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Voir notamment les notes insérées : 1° dans le *Bulletin archéologique du Comité* — année 1899, p. CXLVIII, CLVIII, CLIX à CLXIV, CLXXI à CLXXII, CCIII, CCXI ; — année 1900, p. CXXVIII à CXXXI, CXL à CXLV, CLVII à CLX, CLXII, CLXXVI à CLXXX ; — année 1901, p. CLXXXI à CLXXXII, CCXXII et suiv., 127

l'ai trouvé, le 10 octobre 1899, dans le 135e tombeau que j'ai ouvert. Il est demeuré inédit, comme la plupart des objets antiques que j'ai recueillis à Carthage, et dont j'ai réservé la publication pour le Supplément, en préparation, du *Catalogue du musée Alaoui*[1]. L'importance particulière qu'il acquiert aujourd'hui, en raison de sa ressemblance avec l'amphorisque d'Amasis, me décide à présenter à l'Académie le dessin de ce vase, et à lui communiquer, en ce qui concerne la provenance exacte de celui-ci, les renseignements circonstanciés que j'avais consignés sur place dans mon carnet de fouilles, au moment même de la trouvaille.

Le tombeau n° 135, où je l'ai recueilli, est situé au pied des premières pentes de la colline de Bordj-Djedid, à quelques mètres au Nord-Ouest de la basilique byzantine de Dermech que j'avais déblayée au cours de l'été 1899[2], et à peu près au même niveau, à 5 mètres de profondeur au-dessous du sol moderne. Pour éviter un déblaiement coûteux, je renonçai à décombler le puits d'accès dont j'avais repéré l'orifice, et c'est par un tunnel pratiqué horizontalement dans le sable vierge, à partir du baptistère annexé à la basilique, que j'atteignis la porte du caveau.

à 138 ; — année 1902, p. CLIV à CLVIII, CLXXXIII à CLXXXV ; — année 1903, p. 410 à 420 : — année 1904, p. CLXXXV et CXCV. 2° dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, t. XXVII, 1899, p. 156 à 165, 335 : t. XXVIII, 1900, p. 14, 16 à 22, 171, 176 à 207, 294 : t. XXIX, 1901, p. 433 et 603. 3° dans les *Comptes rendus de la Marche du Service des Antiquités et Arts de Tunisie en 1899*, p. 6 à 8 et 11 : — *en 1900*, p. 6 à 8 et 15 ; — *en 1901*, p. 8 à 11 et 19 : — *en 1902*, p. 5 à 9 et 27 à 29 ; — *en 1903*, p. 6 à 8 et 31. — Cf. aussi G. Perrot, Le musée du Bardo et les fouilles de M. Gauckler, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. VI, 1899, p. 1 à 18 et 98 à 116, et P. Gauckler, Les fouilles de Tunisie, dans la *Revue archéologique*, 1902, II, p. 369 à 389.

1. Feu La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, in-8° avec 43 planches hors texte, 1897. — Le *Supplément* de ce Catalogue, dont la première partie est actuellement sous presse, contiendra la description de tous les objets découverts dans les fouilles que j'ai dirigées en Tunisie de 1896 à 1905.

2. Cf. Gauckler, *C. R. Acad. inscr.*, 1901, p. 603 et *Marche du service en 1899*, p. 6 et 7.

Un monolithe, haut de 1 m 60, large de 0 m 70 et épais de 0 m 30, dressé verticalement et s'encastrant dans l'ouverture de la chambre funéraire qu'il bouchait hermétiquement, avait parfaitement protégé celle-ci contre l'envahissement des terres. La tombe ne portait aucune trace de violation. Elle était demeurée intacte, dans l'état même où elle se trouvait au moment de la déposition du cadavre, il y a deux mille cinq cents ans. Le caveau mesurait, à l'intérieur, 1 m 90 de haut, 2 m 20 de long et 0 m 95 de large. Il était construit en blocs de calcaire coquillier, bien équarris, de grande taille. Le toit était formé de larges dalles transversales, assemblées avec soin, posées à plat au lieu d'être contrebutées, et doublées d'un plafond en cèdre que la pourriture avait fait tomber en poussière. Les parois étaient toutes revêtues d'une épaisse couche de stuc, d'apparence saccharoïde et d'une éclatante blancheur, qui s'étaient détachées à demi de la pierre, et pendaient par grandes lames cristallisées, sonores comme du métal.

Sur le sol dallé était étendu un squelette de femme adulte, très décomposé, mais facilement reconnaissable cependant au développement très accusé du bassin. La tête était à l'Ouest, vers le fond du tombeau, les pieds vers l'ouverture, du côté du soleil levant, comme c'est la règle dans les tombes protopuniques.

A la place de l'oreille droite, je recueillis, parmi les cendres, le pendant d'or massif qui caractérise à Carthage les sépultures les plus anciennes, jusqu'au ve siècle, et que remplace ensuite l'anneau d'or aux extrémités enroulées sur lui-même : c'est une croix en *tau*, surmontée d'une anse ovale. Le cou était entouré d'un riche collier, formé de perles, d'olives, de barillets en cornaline rouge-sang, en agate rubannée noire, brune ou blanche, en émail jaunâtre ou turquoise, alternant avec des globules d'or fin striés ou godronnés; puis des figurines en pâte de verre,

oudja, Horus et Bês; des pendeloques sphériques en or ou en cornaline; deux disques d'or, l'un figurant le croissant de la lune retombant sur le globe solaire[1]; l'autre, avec ombon central et bourrelet de pourtour rentrant en pointe à la partie inférieure, reproduisant exactement la forme du célèbre pendant de collier qui porte une dédicace archaïque à Astarté Pygmalion[2]; enfin, au centre, un médaillon habilement ciselé, d'un modèle fort en vogue à Carthage et



dont nous avons découvert, le P. Delattre et moi, divers spécimens analogues, sinon absolument pareils[3]. Celui du tombeau 135 se compose d'une plaquette d'or en forme de niche, haute de 0 m 016, large de 0 m 014, épaisse de

1. Comparez aux bijoux analogues trouvés dans la nécropole de Douimès, par exemple, Delattre, *Cosmos*, 1897, p. 757 et fig. — Ph. Berger. *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, p. 230 et pl. XXXII, n° 13.

2. Cf. Ph. Berger, *C. R. Acad. inscr. 1900*, p. 220, et *Musée Lavigerie*... p. 43, n° 4, et pl. VI, n° 8 (à corriger en n° 4).

3. Cf. par exemple Ph. Berger, *ibid.*, p. 230, pl. XXXII, n° 8.

0 m 0015, rectangulaire à la base, cintrée au sommet, et surmontée d'une large bélière. Dans le champ évidé, qu'entoure un cadre à double rang de perles, se détache en relief, sur un autel à gorge égyptienne, un flacon en grènetis à large goulot et sans anse, accosté de deux *uraei* dressés, coiffés du globe astral. Au-dessus plane l'épervier solaire, aux ailes symétriques largement éployées (fig.).

Il n'y avait pas d'autres bijoux. La défunte tenait de la main droite une coupe, formée d'un œuf d'autruche scié par le milieu, et décoré au pourtour d'une zone de fleurs de lotus et de palmettes, sommairement indiquées en rouge et noir par quelques touches de pinceau.

Sur la poitrine étaient déposés plusieurs autres fragments d'œuf d'autruche, rondelles ou quartiers, peints de figures grimaçantes, qui jouaient le rôle d'*apotropaïa*.

La main gauche reposait sur un vase à parfum égyptien en bronze, d'un type fort rare et très particulier, qui n'a jamais été rencontré ailleurs à Carthage, et dont le musée du Caire lui-même ne possède, je crois, qu'un seul exemplaire [1]. C'est un flacon tronconique à fond plat, sans anse, haut de 0.125. La panse, renflée vers le sommet, et atteignant dans sa plus grande largeur 0.07 de diamètre, ne mesure que 0.04 à la base. Elle ne présente aucun ornement. Au-dessus, le goulot, très étranglé et très court, mesure seulement 0.018 de diamètre. L'orifice est entouré d'un disque horizontal large de 0.04, qui se creuse sur la tranche d'une rainure striée, faite pour retenir la capsule qui servait à boucher le flacon. Le métal, d'excellente qualité, homogène et sonore, est recouvert d'une belle patine. La forme est bien conçue, et de style très sobre. Elle rappelle le type de ces vases rituels, placés sur un autel, qui sont assez souvent représentés au sommet des stèles votives à Baal

1. Cf. *Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire*. — Fr. de Bissing, *Metallgefaesse*, p. 40, n° 3498.

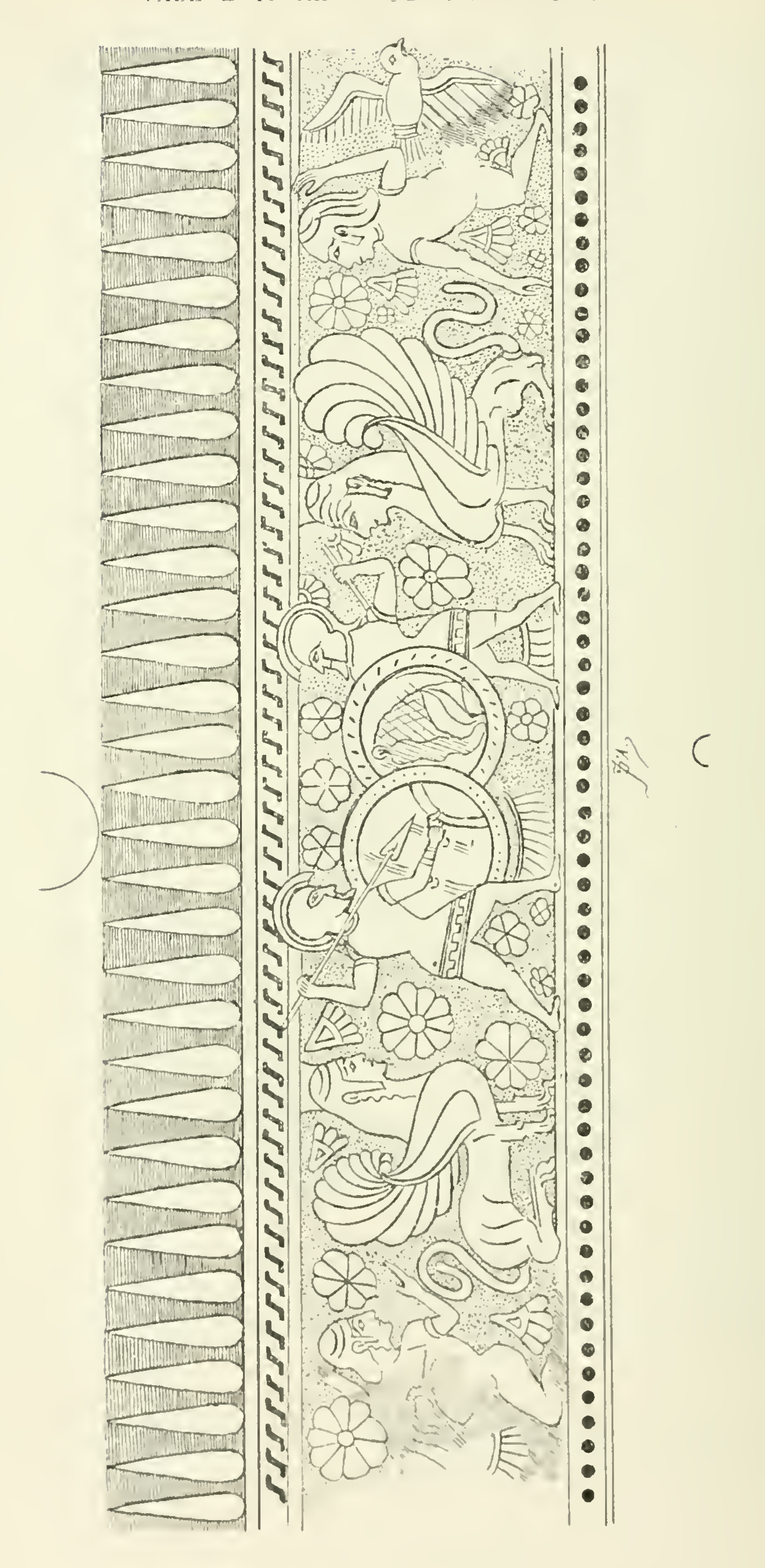
Haman et Tanit Pênê Baal[1], et que reproduisent aussi nombre de bijoux d'or protopuniques[2], notamment le médaillon que je viens de décrire. Comme ceux-ci, le flacon de métal du tombeau 135 semble avoir joué un rôle symbolique et rituel.

Diverses poteries complétaient ce mobilier funéraire. Tout d'abord, les six vases puniques réglementaires : deux grandes hydries, dressées dans les angles du caveau à droite et à gauche de l'entrée, l'une en forme d'obus, à base conique et large orifice circulaire, sans goulot, l'autre à fond plat, à panse ovoïde, et couvercle hémisphérique ; puis deux oenochoés, l'une à bouche tréflée, l'autre à orifice rond entouré d'un marli aplati, toutes deux déposées au fond de la chambre, à droite, avec la bilychnis habituelle en forme de



soucoupe reposant sur une patère. La lampe avait été allumée et les deux becs étaient souillés de suie. Ces vases de fabrication locale se distinguent par leurs formes archaïques, massives et trapues, leurs contours nets et heurtés, leurs

1. Cf. par exemple Ph. Berger, *Musée Lavigerie...*, pl. III, 8, et pl. IV, 2.
2. Cf. Ph. Berger, *Ibid.*, pl. XXXII, 8.



divisions logiques, bien accusées, que soulignent des zones de peinture rougeâtre largement appliquées sur une argile brune, au grain serré, bien cuite, lisse et brillante. Ils ne peuvent donc être postérieurs au VIe siècle de notre ère.

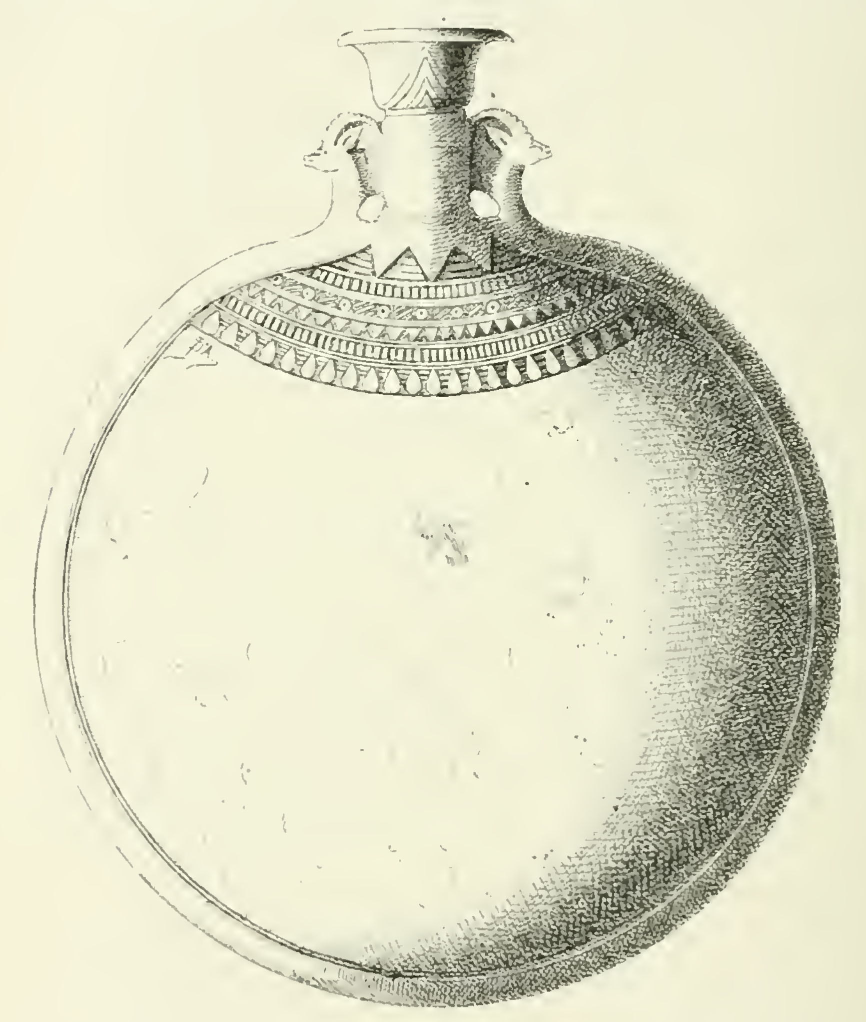
Ils étaient accompagnés de quelques poteries de fabrication étrangère. Le long du mur, à droite, étaient déposés deux vases étrusques en *bucchero* : un beau *skyphos*, à anses hautes et bien détachées ; une oenochoé à large goulot cylindrique et bouche légèrement trilobée.

Près de l'épaule gauche du squelette gisait un petit aryballe corinthien, à panse sphérique, goulot très court et orifice plat, décoré avec beaucoup de goût de figures incisées et peintes, en noir brillant, rehaussé de rouge et de brun. La panse est occupée par une large zone ornementale figurant, au centre, deux hoplites grecs, casqués et vêtus d'une courte tunique, qui se combattent face à face avec la lance et le bouclier rond. Deux sphinx aux ailes recourbées, accroupis et affrontés, encadrent le groupe principal, tournant le dos à deux éphèbes agenouillés, qui retournent la tête en arrière pour regarder la scène du combat. Les vides sont remplis d'ornements accessoires : rosaces, palmettes, oiseaux aux ailes éployées. Cet aryballe, d'un style très pur, est, parmi les nombreux vases corinthiens qui ont été recueillis dans les nécropoles de Carthage, l'un des mieux conservés et des plus élegants.

Enfin, entre les jambes du squelette, au-dessous du bas-ventre, était déposé le vase égyptien qui fait l'objet de cette note [1]. C'est une gourde en terre blanchâtre, d'aspect sableux, actuellement encrassée d'un dépôt calcaire de couleur brune, mais qui devait avoir été recouverte à l'origine de cet enduit opaque et mat, rappelant par son ton verdâtre l'aspect de la turquoise morte, qui manque rarement sur les

1. J'ai fait allusion à ce vase dans mon article sur « Les fouilles de Tunisie », *Rev. arch.*, 1902, II, p. 373 : « ampoules égyptiennes, qui ne peuvent généralement pas être postérieures au VIIe siècle de notre ère. »

vases analogues découverts en Égypte [1]. Cet engobe, à base de cuivre, semble avoir été rongé par l'humidité du caveau et par le sel marin dont les sables de Dermech sont toujours fortement chargés. Il n'en reste plus trace aujourd'hui. Le vase, peu bombé, se compose de deux calottes



sphériques, de même diamètre, réunies par un bandeau plat en fer à cheval, qui fait le tour de la panse, et vient enserrer le goulot de ses deux extrémités qui se recourbent gra-

1. Comparez notamment à la série des gourdes plates de bonne année, conservées au musée du Louvre, et provenant presque toutes de la collection Clot-Bey, notamment N. 508, N. 952, N. 960. Cf. de Rougé-Pierret, *Descript. somm. des salles du musée égyptien*, p. 83, qui avec raison compare leur forme à celle des *eulogies* chrétiennes.

cieusement pour former deux petites anses figurant des têtes de gazelle. Sur le vase d'Amasis trouvé à Bordj-Djedid, les anses ont disparu. Sur les vases semblables découverts en Égypte, elles sont le plus souvent formées de deux cynocéphales accroupis [1]. Le goulot cylindrique, très court, se renfle à l'orifice comme un chapiteau lotiforme : au-dessous des anses, la gourde est décorée d'une large collerette de style purement égyptien, avec cinq zones superposées d'ornements géométriques, — denticules, disques et bâtonnets, dents de scie, folioles lancéolées, — imprimés à l'estampille avant la cuisson, sur la terre encore fraîche. D'ailleurs aucun autre ornement, ni sur la panse qui, dans les amphorisques analogues, porte souvent le cartouche d'un pharaon : Amasis ou Apriès, ni sur l'anneau de pourtour où apparaît d'ordinaire un texte hiéroglyphique exprimant des souhaits de bonne année [2].

Somme toute, des diverses pièces qui composent ce mobilier funéraire, aucune n'a par elle-même une importance exceptionnelle : mais leur réunion dans un même tombeau punique leur donne cependant un très grand intérêt. Il est rare partout, et surtout à Carthage, de rencontrer sur un même point un choix de pièces aussi différentes d'origine et de nature, et dont les types, très caractéristiques, concordent aussi exactement au point de vue chronologique.

Les poteries de fabrication locale, par leur ressemblance avec les vases phéniciens de la côte de Syrie et des îles voisines, nous reportent au temps où la Carthage primitive était encore profondément imbue des traditions artistiques et des procédés céramiques de la mère-patrie.

1. De Rougé-Pierret, *Ibid.*

2. Cf. *Catalogue général des antiq. égypt. du musée du Caire.* Fr. de Bissing, *Fayenzgefaesse*, p. 4. n°s 3626 et 3627, attribués sans preuve à la XVIIIe dynastie, et p. 43 et suiv., n°s 3738 et 3749 (*Neujahrsflasche*), d'époque saïte.

Les vases en *bucchero* sont identiques à ceux que l'on retire des nécropoles italiques des VIIe et VIe siècles avant notre ère.

L'aryballe corinthien ressemble à s'y méprendre aux vases peints de ce type qui, à la même époque, garnissaient les sépultures de la Grèce ionienne, et des îles de la région de Rhodes.

La gourde égyptienne enfin remonte également à la même période. C'est un produit de l'industrie du Delta, fabriqué à l'époque saïte. Les vases de ce genre n'apparaissent en Égypte qu'avec la XXVIe dynastie. Ils furent très employés pendant quelques années pour les cadeaux d'étrennes, mais leur vogue dura peu. Les plus récents remontent au règne d'Amasis. De ce nombre est celui qui vient d'être découvert dans le tombeau punique de Bordj-Djedid. Le mobilier funéraire avec lequel il a été recueilli est, il est vrai, beaucoup plus récent, puisqu'il comporte des monnaies puniques, qui ne peuvent, en aucun cas, être antérieures au IVe siècle avant notre ère [1]. Mais il me paraît évident que le vase lui-même ne faisait point partie intégrante de ce mobilier, auquel il s'est trouvé mêlé d'une façon accidentelle. Il a été découvert en miettes, et incomplet : il manquait un quart de la panse et les deux anses. Il est, d'ailleurs, d'un style très pur, qui nous interdit d'y voir une contrefaçon de basse époque. Le cartouche pharaonique qu'il porte en son milieu indique, à mon avis, la date exacte de sa fabrication. La gourde du tombeau 135 peut être un peu plus ancienne, mais ne saurait guère être antérieure aux environs de l'an 600 avant notre ère.

C'est la date qu'il convient, selon toute apparence, d'assigner au tombeau lui-même.

Or ce monument funéraire est situé à la lisière de la pre-

1. Sur la date de l'introduction de la monnaie à Carthage, cf. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 72.

mière région de la nécropole protopunique de Dermech [1], encore tout égyptienne d'apparence, et qui m'a paru remonter aux VIIIe et VIIe siècles avant notre ère. A quelques mètres en amont, commencent les rangées des sépultures plus récentes (VIe et Ve siècles), dont le mobilier prend un caractère tout différent, sous l'influence de l'art grec. Le tombeau 135 appartient, lui, encore à la première série : il fait partie de ce groupe de chambres sépulcrales bâties en grandes dalles ou simplement creusées dans le sable, et de sarcophages construits en blocs juxtaposés ou monolithes, d'où j'ai retiré les séries si curieuses de masques de terre cuite grimaçants, réalistes ou symboliques, les statuettes d'Astarté assise ou debout, les moules à décor chypriote, les scarabées de jaspe sarde, les bijoux d'or massif des types carthaginois les plus anciens, les étuis métalliques à tête de chatte ou de bélier, enfermant des lames enroulées, gravées de figures divines. Tous ces objets, d'une si haute importance pour l'histoire de l'art, sont fort difficiles à dater, en l'absence de toute inscription ou monnaie pouvant fournir un point de repère chronologique. La découverte du vase d'Amasis, en nous permettant de préciser la date d'un des principaux tombeaux de Dermech, apporte donc une contribution fort utile à l'archéologie de Carthage.

LIVRES OFFERTS

M. Dieulafoy dépose sur le bureau le volume qu'il vient de publier sous le titre suivant : *Le Théâtre édifiant : Cervantes. Tirso de Molina. Calderon* (Paris, 1907, in-8°).

M. Hartwig Derenbourg a la parole pour un hommage :

« Aboû 'l-Maḥâsin Yoûsouf Ibn Tagrîbardî, né en 1411 au Caire, où

1. Sur les différences de caractère de ces deux régions, cf. Gauckler, Les fouilles de Tunisie, *Revue arch.*, 1902, p. 372 à 378.

il mourut en 1469, a composé une chronique année par année et des obituaires, successivement étendus jusqu'en 1467, de l'Égypte et des pays adjacents. F. G. Juynboll et Matthes ont donné en 1855-1861 une excellente édition de ce texte historique, depuis la conquête musulmane au commencement de l'an 21 de l'hégire, à la fin de l'an 641 de notre ère, jusqu'en 365 (975-976). L'Université de Californie à Berkeley reprend le travail interrompu pendant presque un demi-siècle et, dès cette année, les professeurs Gottheil et Popper comptent publier un premier volume de la continuation. Comme leurs prédécesseurs de Leyde, ils feront surtout appel aux admirables manuscrits de notre Bibliothèque nationale, n[os] 1771-1790, accrus maintenant des n[os] 4948 et 6065, autographes ou exemplaires contemporains de l'auteur. C'est à ce trésor unique que M. E. Fagnan, professeur à l'École des lettres d'Alger, a emprunté aussi les éléments de la plaquette que j'offre de sa part à notre Compagnie : *En-Nojoum ez-zâhira (Extraits relatifs au Maghreb)*. Le court avant-propos, la traduction et l'index de M. Fagnan ne méritent que des éloges. Il nous donne une nouvelle et précieuse contribution au passé de l'Afrique septentrionale, suite naturelle des ouvrages arabes qu'il a si bien mis à la portée du public français : *Les Almohades* de Merrâkechi (1893), ceux de Zerkechi (1895), l'*Istibçar* (1900), les *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, par Ibn El-Athir (1901), *Bayano 'l-Mogrib* (1901-1904, 2 vol.). Cette bibliothèque spéciale, qui n'est pas close, procède du même esprit sagement patriotique dont s'inspirent les *Archives marocaines*, la *Revue du monde musulman* et le *Bulletin du Comité du Maroc*. »

M. Heuzey a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Hilprecht, quatre nouveaux volumes de la publication qu'il dirige sous le titre de *Babylonian Expedition of the University of Pensylvania* (Philadelphia, 1906, 4 vol. in-4°). Il s'agit des recherches et des fouilles exécutées, sous le patronage de cette Université américaine, principalement à Niffer (l'ancienne Nippam), et sur quelques autres points de la Babylonie. C'est une publication de textes cunéiformes appartenant à la catégorie si nombreuse des tablettes d'argile.

« Trois de ces volumes sont dus aux savants collaborateurs que M. Hilprecht a attachés à son œuvre : M. Hermann Ranke pour les tablettes juridiques de la première dynastie babylonienne, et M. Albert Clay pour les documents d'archives et de comptabilité de l'époque des rois khassites.

« Un quatrième volume, qui est l'œuvre personnelle de M. Hilp-

recht. contient des textes d'un autre ordre : ce sont des documents mathématiques et chronologiques, gravés également sur des tablettes de la même matière. L'auteur en a extrait toute la substance scientifique dans une série de mémoires, réunis sous forme d'introduction. Je signalerai ses observations sur la mathématique des Babyloniens, sur ce qu'il appelle « la mystique des nombres », sur les relations entre le cycle babylonien de 36,000 ans et le *magnus numerus platonicus* des anciens astronomes, indiquant la connaissance, à une époque reculée, de la précession des équinoxes.

« N'étant pas mathématicien, et encore moins astronome, j'attirerai de préférence l'attention de l'Académie sur un document d'un grand intérêt pour l'histoire. C'est une tablette chronologique, malheureusement incomplète, qui donne les listes de plusieurs dynasties locales de la Basse Chaldée, avec la filiation des rois et l'indication des années de règne. La liste de la ville d'Our, comprenant cinq règnes en 118 années et celle de la ville d'Isin avec seize règnes en 225 années, sont seules intactes. Nous y apprenons en particulier que les rois d'Our, que l'on divisait en deux dynasties, n'en formaient en réalité qu'une seule et se succédaient de père en fils d'Our-Engour à Ili-Sin. Il est certain que, si l'on retrouve quelques autres documents de cette précision et de cette valeur, les discussions des savants sur ce sujet seront singulièrement simplifiées et aplanies. »

M. Pottier présente, de la part de M. Homolle, le premier fascicule du texte des *Fouilles de Delphes* (Paris, Fontemoing, 1906, in-4°). Il a été rédigé par M. Paul Perdrizet, ancien membre de l'École d'Athènes, aujourd'hui maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy. C'est un catalogue exact et savant qui comprend les armes et outils de silex de l'âge préhistorique, les objets de style crétois et mycénien, les antiquités de provenance orientale.

Puis viennent les bronzes de l'époque grecque qui occupent la place principale, depuis les statuettes du type le plus ancien jusqu'aux œuvres de la période classique ; un chapitre spécial est consacré aux animaux qui se sont rencontrés, comme à Olympie, en nombre considérable ; enfin les ustensiles et les armes terminent la série. Plus de 300 figures forment l'illustration répartie dans le texte ; les plus beaux bronzes ont été reproduits en héliogravures dans deux fascicules précédents.

Rappelons que la publication des *Fouilles de Delphes* comprend actuellement six fascicules de planches parus : un fascicule du tome II (Topographie et architecture), trois fascicules du tome IV (Sculptures), deux fascicules du tome V (Monuments figurés, petits

bronzes et antiquités diverses). Le travail de M. Perdrizet forme le premier fascicule de texte du tome V.

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie, au nom de l'École des lettres d'Alger, le tome III des *Actes du Congrès international des Orientalistes qui s'est réuni à Alger en 1905* (Paris, 1907, in-8°):

« Ce volume, dont l'Académie a les prémisses — car il n'a pas encore paru en librairie — est consacré aux études musulmanes qui ont été l'œuvre maîtresse de ce Congrès. Il renferme des travaux d'un haut intérêt et signés de noms estimés dans les études orientales en France et à l'étranger, sur différents sujets de philologie, d'histoire et de littérature arabe, persane et turque. Je citerai en particulier une communication curieuse de notre confrère M. De Goeje sur certains rites funéraires chez les Arabes préislamites; des fragments de poésie arabe de notre correspondant M. Guidi; des recherches pleines de détails inédits sur les légendes relatives à Mahomet pendant le moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle par M. Martin; enfin une série de savantes monographies dues à MM. Mercier, Joly et Desparmet sur les dialectes arabes de l'Égypte et de Magreb.

« L'ensemble de ces travaux remarquables par leur variété et le soin avec lequel ils ont été exécutés fait honneur au Congrès algérien et à la savante direction que son président M. René Basset, directeur de l'École des lettres, a su leur imprimer. C'est avec une véritable satisfaction que je présente à l'Académie ce volume qui est la meilleure preuve de la vitalité et des progrès des études orientales. »

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS L'ÎLE DE DÉLOS PAR L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES PENDANT L'ANNÉE 1906, PAR M. MAURICE HOLLEAUX, DIRECTEUR.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie mon rapport sur les travaux poursuivis, en 1906, par l'École française d'Athènes dans l'île de Délos[1]. L'Académie n'a pas besoin qu'on lui rappelle, mais l'École croirait manquer au premier de ses devoirs en ne rappelant pas que c'est la persistante générosité de son grand bienfaiteur, M. le duc de Loubat, qui, seule, a rendu possible l'exécution de ces travaux.

La campagne, très laborieuse à ses débuts, en raison des difficultés que nous suscitèrent à Mykonos quelques adversaires de notre entreprise, a duré d'avril à septembre. MM. Chamonard, Courby, Leroux, Mayence ont conduit l'exploration, avec l'assistance technique de M. Couvert, ingénieur des fouilles. MM. Schulhof et Pierre Roussel ont relevé les inscriptions. A deux reprises, M. Replat, architecte, est venu étudier les monuments. Je dirai plus loin ce que nous devons à la collaboration toute gracieuse de M. Cayeux, professeur à l'École nationale des mines.

Comme mes précédents rapports[2], celui-ci comprendra

1. Cf. *Comptes rendus*, 1906, p. 546. [L'impression de ce rapport a été retardée beaucoup plus que ne l'eût voulu l'auteur. Il se proposait d'y joindre les plans qui l'eussent rendu plus intelligible. En raison de la grande étendue des fouilles, ces plans n'ont pu encore être terminés. On les trouvera dans le rapport qui sera publié sur la campagne de 1907. Le lecteur pourra, en attendant, se reporter au plan général des fouilles de 1904, publié dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1906, pl. IX.]

2. *Comptes rendus*, 1904, p. 726 et suiv.; 1905, p. 760 et suiv.

naturellement trois parties, selon que les fouilles ont été pratiquées à l'*intérieur*, au *Nord* ou au *Sud* du Téménos apollinien.

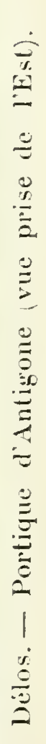
A. Fouilles a l'intérieur du téménos d'Apollon.

1° *Portique d'Antigone.*

En 1904 [1], on avait entièrement dégagé l'angle Nord-Est du grand *Portique* — très improprement appelé *Portique des Cornes* —, qui limite en partie le Téménos du côté du Nord. L'édifice avait été soigneusement reconnu par MM. Homolle et Nénot; mais j'ai pensé qu'il y avait lieu de procéder à une exploration définitive. A ma demande, M. Courby a fouillé le portique sur toute son étendue et jusqu'au sol vierge.

Il est extrêmement ruiné et ne subsiste guère qu'en fondations, le crépis ayant presque partout disparu ; pourtant, le plan et les principales dispositions se laissent encore reconnaître avec une parfaite netteté. Le portique est long d'environ 120 mètres, flanqué de deux ailes saillantes aux extrémités de sa façade méridionale ; large, aux ailes, d'environ 20 mètres, et, dans sa partie médiane, de 13. Un mur plein le fermait au Nord ; une colonnade le précédait au Sud ; le nombre des colonnes était de 47, dont 8 pour chacune des ailes. A l'intérieur, il était divisé en deux nefs, de profondeur à peu près égale, par une rangée de 19 colonnes. De cet ordre intérieur il ne reste rien : on n'a retrouvé que les massifs de poros où reposaient les colonnes ; en revanche, on possède presque tous les éléments de l'ordre extérieur, y compris les frontons qui couronnaient les ailes. Une reconstitution graphique de cet ordre peut donc être établie avec certitude ; seule, la hauteur des colonnes ne peut être exactement calculée. L'entablement, comme on le savait déjà, présente cette particularité que

1. *Comptes rendus*, 1904, p. 728.



Délos. — Portique d'Antigone (vue prise de l'Est).

les triglyphes posés sur l'axe des entrecolonnements sont décorés de protomes de taureaux en forte saillie.

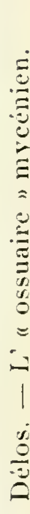
Les formes de l'architecture indiquent immédiatement l'époque hellénistique ; mais la découverte d'une partie de la dédicace gravée sur l'architrave permet, semble-t-il, d'aboutir à des précisions plus grandes. On a pu sur deux blocs, non contigus et brisés, déchiffrer les restes de mots que voici :

— ητρίου Μακε — — — νι.

Ce qui autorise la restitution : [βασιλεὺς — — — βασιλέως Δημ]ητρίου Μακε[δὼν Ἀπόλλω]νι. Il s'agit assurément d'un roi de Macédoine, et l'on n'a le choix qu'entre Antigone Gonatas, Antigone Doson et Philippe V. L'attribution à ce dernier serait peu vraisemblable, ne fût-ce que parce que c'est lui qui avait construit, à Délos, le grand portique du Sud. Pour des raisons qu'il serait un peu long de développer ici, nous penchons à croire que le portique fut l'œuvre d'Antigone Gonatas, en sorte qu'il en faudrait placer la construction au temps où l'influence de ce prince domina dans la mer Égée, c'est-à-dire aux alentours de l'année 250 avant notre ère.

2° *Ossuaire « mycénien ».*

A 5 mètres environ en avant du front Nord du portique, on a fait une découverte fort inattendue. Au dedans d'une enceinte demi-circulaire, grossièrement établie à l'époque hellénistique, la fouille a mis au jour deux fosses contiguës et perpendiculaires : l'une, plus grande, orientée du Nord au Sud ; l'autre, plus petite, de l'Est à l'Ouest ; celle-là, close des quatre côtés, celle-ci ouverte vers l'Est. Les murs des deux fosses, hauts de 0^{m} 50-0^{m} 60, sont faits de matériaux variés, morceaux de gneiss et de granit, liés par un mortier de terre ; au point où elles se rencontrent, deux blocs de gneiss, de forme pyramidale, sont plantés verticalement et



Délos. — L' « ossuaire » mycénien.

dépassent de 1 mètre environ le sol antique. Chacune des fosses contenait des ossements humains, provenant de *plusieurs squelettes;* ils étaient particulièrement nombreux dans la plus grande, qui renfermait aussi cinq vases : savoir, trois vases monochromes de la primitive céramique des Cyclades ; une oinochoé mycénienne à peinture mate, et une oinochoé *à étrier* de la meilleure technique. — Des sépultures de même sorte, comme a bien voulu nous l'indiquer mon savant collègue M. Dawkins, ont été trouvées en Crète, dans le voisinage de *Palaikastro*. La partie haute de la construction, au-dessus des murs en pierrailles, devait être faite de briques crues ; les deux blocs de gneiss dressés en terre supportaient peut-être un linteau, et faisaient ainsi office de montants de porte ; la grande fosse constituait sans doute la sépulture proprement dite, la plus petite n'étant qu'un *dromos* qui y donnait accès. La présence d'ossements détachés de plusieurs corps indique qu'on avait voulu réunir en un même lieu le contenu de plusieurs tombes, et que c'est donc bien ici un « ossuaire ».

Le fait singulier, à première vue inexplicable, est que cette très antique construction funéraire, fort apparente de tout temps, ait subsisté en plein sanctuaire, même après la grande κάθαρσις de 426. Si les Athéniens l'ont respectée, c'est probablement que quelque prescription religieuse leur en faisait une obligation : ce n'étaient pas les restes de vulgaires mortels qu'enfermait cet ossuaire ; ces restes étaient saints. Et l'on est ainsi amené à se demander — sans que je veuille trop insister sur cette conjecture — si une chance heureuse ne nous aurait pas fait découvrir l'un des tombeaux fameux, vainement cherchés jusqu'à présent, des Vierges Hyperboréennes.

3° *Sondages dans le sol du Téménos.*

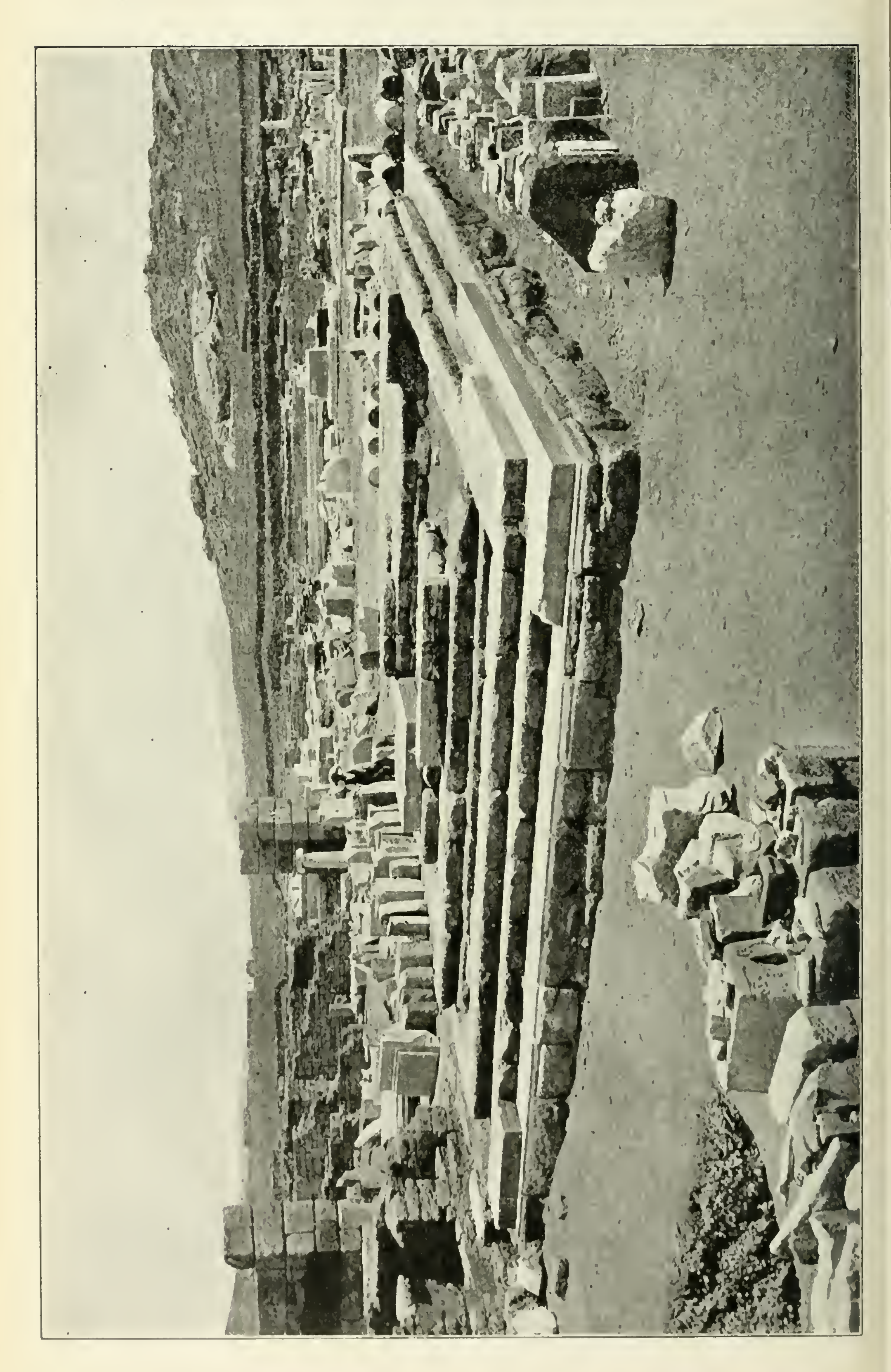
J'ai fait pratiquer, en plusieurs points du Téménos, des sondages profonds, à l'effet de rechercher s'il ne contenait

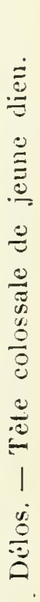
pas dans ses parties basses — comme c'est le cas, par exemple, pour l'Altis d'Olympie — les débris accumulés d'anciennes offrandes[1]. Il ne s'agissait point encore de recherches systématiques et continues, mais seulement d'expériences provisoires, limitées à de courts espaces, dont les résultats nous fixeraient sur la méthode à suivre dans l'exploration définitive du sanctuaire. Ces expériences ont été plus heureuses que je n'eusse osé l'espérer. En maint endroit, notamment à l'intérieur et dans le voisinage de la Terrasse occidentale, j'ai trouvé, à une grande profondeur, des fragments extrêmement nombreux de vases archaïques, dont voici, par ordre chronologique, le classement sommaire : vases mycéniens; vases du Dipylon ; vases géométriques de Crète, de Rhodes et de Chypre ; vases géométriques d'un type mal défini (origine insulaire?) ; vases de style « orientalisant » (pour le style, cf. *Thera*, II, p. 212) ; vases rhodiens, méliens, « protocorinthiens » et corinthiens ; vases proto-attiques et à figures noires. On a, de plus, découvert, mêlés à ces tessons, quelques figurines de style égyptien ou égyptisant, un scaraboïde et de menus fragments de lames d'or. Des trouvailles de cette sorte sont faites pour éclairer l'histoire primitive de Délos. La rencontre très fréquente de la céramique mycénienne, qui semblait faire défaut dans l'île, est, en particulier, un fait intéressant. Et il est sûr maintenant que le devoir s'imposera à nous de pousser partout, au dedans du Téménos, la fouille au plus bas.

B. Fouilles au Nord du téménos d'Apollon.

Le déblaiement de l'*Agora des Italiens*, entrepris en 1904, ayant été terminé en 1905[2], j'avais, l'an dernier, exprimé le désir[3] qu'on en pût dégager les alentours, à l'Est et à

1. Cette question s'était, dès 1885, posée à l'esprit de M. Homolle : *Arch. des Missions*, 1887, p. 393-394.
2. *Comptes rendus*, 1905, p. 765 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 782.





Délos. — Tête colossale de jeune dieu.

l'Ouest, aux deux côtés du Lac Sacré. C'est une partie de cette tâche nécessaire qu'a accomplie M. Leroux. Il a pris pour point de départ l'angle Sud-Ouest de l'Agora, s'est tenu constamment au côté gauche de la rue qui la limite à l'occident, et s'est dirigé vers l'Établissement des Poseidoniastes de Bérytos, c'est-à-dire vers le Nord. Ses recherches, que je vais résumer, ont porté sur trois points.

1. *Temple dorique.*

Au Sud-Ouest de l'Agora, M. Homolle, en 1885, avait découvert et partiellement fouillé un *temple dorique*, de dimensions restreintes mais d'une construction excellente, dont il a donné la description sommaire et précise[1]. M. Leroux a complètement déblayé cet édifice; en même temps il a procédé au classement et à l'étude des très nombreux fragments de l'élévation. — Le temple est long de 16 m 60 et large de 10 m 03; une euthyntéria en granit, portée par des blocs qui posent sur le rocher, soutient l'appareil de la crépis, formée de trois degrés de marbre. Le monument, comme l'avait reconnu M. Homolle, est amphiprostyle et tétrastyle, sans opisthodome. A l'intérieur de la cella, près du mur de l'Ouest, le soubassement en granit d'un long piédestal rectangulaire, qui portait une ou plusieurs statues, est demeuré en place. — Les colonnes étaient hautes d'un peu moins de 5 mètres; l'entablement est entièrement conservé, moins l'architrave. Les proportions et les formes sont celles qui étaient en usage aux temps macédoniens; mais, par le soin apporté à toutes les parties de l'exécution, l'édifice l'emporte sur la plupart de ceux de la même époque qui ont été découverts à Délos; c'est avec le *Sanctuaire des Taureaux* qu'il présente le plus d'analogies.

M. Homolle songeait à y reconnaître l'*Asklépicion*[2]. L'hypo-

1. *Arch. des Missions*, 1887, p. 399.
2. *Id.*, p. 400.

thèse est peut-être confirmée par une découverte dont l'importance est, en tout cas, considérable. A l'angle Sud-Ouest du temple, au pied du premier degré, on a déterré une tête colossale de jeune dieu (haut. 0 m 55), en marbre de Paros, qui appartenait certainement, comme quelques morceaux de draperie trouvés jadis par M. Homolle, à la statue du culte. Par son expression pathétique, la profondeur des orbites, le mouvement convergent des yeux, la contraction de la bouche entr'ouverte, cette tête charmante relève certainement de l'école de Skopas. On ne croira guère qu'elle représente Apollon, dont le culte était localisé à l'intérieur du téménos ; il ne semble pas, d'autre part, qu'elle convienne à un Dionysos ; l'opinion de M. Leroux, selon laquelle ce pourrait être une copie de l'Asklépios imberbe dont Skopas était l'auteur[1], mérite au moins d'être soigneusement retenue.

2. *Monument de granit.*

Par ce nom un peu trop vague nous désignons l'édifice, orienté du Nord au Sud, long d'environ 40 mètres et large de plus de 19, qui fait face, à l'Ouest, à l'*Agora des Italiens*, de l'autre côté de la rue qui la borde. Les murs, conservés par endroits sur plus de 3 mètres de haut, appareillés, principalement aux angles, en énormes blocs de granit, sollicitaient depuis longtemps l'attention[2]. La face orientale de l'édifice, percée de sept larges portes, et l'angle Sud-Est avaient été dégagés en 1904 ; dès ce moment, j'avais jugé nécessaire de le fouiller dans toutes ses parties[3]. Cette fouille, conduite par M. Leroux, sans compter qu'elle a mis au jour les vestiges de constructions plus anciennes, a fait clairement apparaître l'aménagement du rez-de-chaussée. Vers le milieu du bâtiment, faisant face à l'Ouest, se

1. Pausan., VIII, 28, 1.
2. Cf. Homolle, *Arch. des Missions*, 1887, p. 397-398.
3. *Comptes rendus*, 1904, p. 732.



Délos. — Le « monument de granit » (angle Sud-Ouest).

trouve une double cour, placée au-dessus d'une grande citerne voûtée dont plusieurs cintres sont conservés. L'espace environnant est partagé en seize pièces, de dimensions inégales, mais assez symétriquement disposées. Ce qui est caractéristique, c'est que ces pièces n'ont point de communications entre elles, tandis qu'elles ouvrent toutes sur l'extérieur. A ce signe, on reconnaîtrait déjà qu'on est en présence, non d'une maison d'habitation, mais d'un groupe de boutiques ou d'ateliers ; hypothèse que confirme, d'une part, la découverte de plusieurs σηκώματα et d'ustensiles industriels ; de l'autre, l'absence, dans les pièces déblayées, de toute décoration : les murs n'en paraissent pas avoir été peints, mais sont revêtus seulement d'un enduit blanc grossier. — Un escalier, dont les traces sont bien apparentes le long du mur Sud de la cour, menait à l'étage supérieur. De cet étage, qui était sans nul doute la partie principale de l'édifice, il ne demeure rien en place, et l'on n'en saurait risquer une reconstruction graphique ; mais les très nombreux débris d'architecture qui en proviennent ne laissent pas d'avoir leur intérêt. Il est sûr qu'il était richement décoré : les murs, faits de carreaux de poros soigneusement taillés, étaient couverts de peintures sur stuc d'un très bon style (l'une d'elles, représentant des bouquets fleuris, peut compter parmi les meilleures qu'on ait trouvées à Délos) ; les planchers portaient un pavement en mosaïque dont la coloration est d'un bel effet ; l'existence de deux colonnades est attestée par la découverte de deux séries d'éléments ioniques qui diffèrent par le module : bases, chapiteaux et fûts (ceux-ci tantôt en marbre, tantôt en poros enduit de stuc). C'est vraisemblablement à la décoration de l'étage qu'il faut aussi rapporter les quatre bas-reliefs, d'une exécution à la vérité assez grossière et d'une signification encore incertaine, dont j'ai mentionné la découverte en 1904[1].

1. *Comptes rendus*, 1904, p. 732.

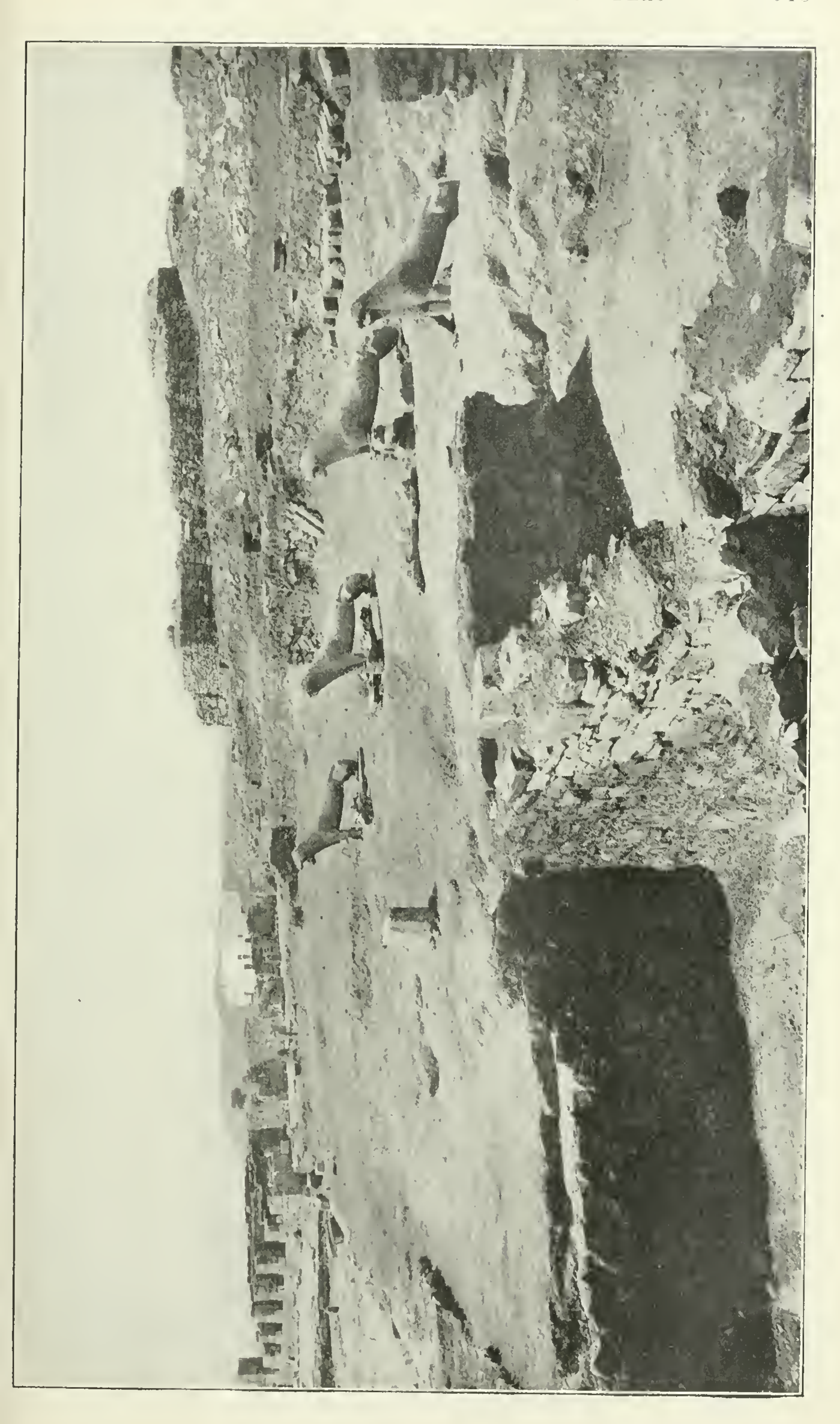
En l'absence de trouvailles épigraphiques, il est malheureusement bien difficile de se prononcer sur la destination du *Monument de granit*. Il paraît assuré que de petits marchands en occupaient le rez-de-chaussée; mais quel était l'usage de l'étage supérieur? Les grandes dimensions de la construction excluent l'idée d'un logis privé. Le plus vraisemblable ne serait-il pas que cet étage servait aux réunions de quelque association de négociants, comparable à celle des Poseidoniastes de Bérytos, qui aurait été propriétaire de tout l'immeuble et qui en aurait loué la partie basse à des boutiquiers et à des artisans? Il ne s'agit ici que d'une pure hypothèse; mais la situation du monument, en plein quartier marchand[1], à deux pas de l'*Agora des Italiens*, non loin de l'Établissement des Poseidoniastes, est propre à la recommander à l'attention.

3° *Terrasse des lions.*

A l'exploration du *Monument de granit* a fait suite celle de la *Terrasse*, qui s'étend plus loin, au Nord et au Nord-Est, sur la rive occidentale du Lac Sacré[2].

Cette terrasse, longue d'environ 50 mètres et large de 25 en moyenne, a la forme d'un trapèze irrégulier. Elle est limitée : à l'Ouest, par des constructions très ruinées et d'époque assez récente, dont il n'a été dégagé que la façade; au Nord, par un îlot de maisons, qui la sépare de l'Établissement des Poseidoniastes; à l'Est, par un mur de soutènement très bas, bordure occidentale de la rue qui longe l'Agora des Italiens et côtoie le Lac Sacré. Le sous-sol, fait de granit, a partout été mis à nu, sans qu'on ait rencontré nulle part aucun reste de construction. Il semble que la terrasse ait toujours été un espace ouvert et libre, peut-être une sorte de place publique.

1. Cf. Homolle, *l. l.*
2. La bordure orientale en avait déjà été reconnue en 1904.



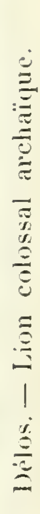
Délos. — La terrasse des lions.

Les menues trouvailles y ont été insignifiantes. En revanche, la série, considérable déjà, des sculptures archaïques de Délos s'est enrichie, à la suite de cette fouille, d'un groupe imposant de monuments. Ce sont, sans parler de plusieurs fragments, cinq lions colossaux, en marbre.

A diverses reprises, notamment au cours des reconnaissances faites dans cette région, en 1885, par M. Homolle, on avait trouvé plusieurs débris de statues de cette sorte, sans que ces découvertes eussent particulièrement éveillé l'attention[1]. Au début de la campagne de 1906, en posant une voie ferrée devant le front Nord du Monument de granit, on rencontra le premier lion entier, assis sur sa base, la face tournée à l'Est. Lorsque commença le déblaiement méthodique de la terrasse, on avança vers le Nord, sur une longueur de près de 25 mètres, sans faire aucune nouvelle trouvaille. Puis vint la découverte d'un second lion, pareil au précédent, tourné dans le même sens, mais tombé sur le côté gauche (les pattes étaient brisées) ; 10 mètres au delà, un troisième, quelque peu mutilé, était debout comme le premier ; 10 mètres au delà encore, un quatrième, adhérent à sa base, se dressait, presque intact, sur le même alignement que les trois autres ; enfin, un peu en arrière, on en trouvait un cinquième, le mieux sculpté de tous, couché sur le flanc. Quelques pas plus loin, on atteignait le petit groupe de maisons qui bornent la terrasse au Nord.

Il paraît sûr que ces monuments sont demeurés exactement, ou presque exactement, en leur place primitive. Le dernier lion (au Sud) repose sur une base dont la forme semble correspondre à une cavité creusée dans le rocher ; d'autre part, tous, comme on l'a vu, ont été trouvés à intervalles presque égaux, symétriquement disposés sur une ligne droite qui aboutit au milieu de la façade septentrio-

1. Pourtant, Tournefort signalait déjà en ce lieu (*Voyage du Levant*, I (1727), p. 356-357), avec beaucoup de précision, les débris de cinq lions en marbre.



Délos. — Lion colossal archaïque.

nale du Monument de granit; enfin, il est certain que tous avaient même attitude et regardaient le Lac Sacré. Entre le premier et le troisième colosse, il en manque ou deux ou trois. M. Leroux, qui fera de ces monuments, dont la découverte lui est due, une étude approfondie, estime que la série complète était de huit figures et que l'un des lions absents, emporté de Délos par Morosini, se retrouve aujourd'hui parmi ceux qui gardent, à Venise, la porte de l'Arsenal; les deux autres ne subsisteraient qu'à l'état de fragments.

Tous sont taillés — corps et base — d'un seul morceau, dans un marbre identique à celui du Colosse des Naxiens : un marbre de Naxos, à gros grain, teinté de gris. Il faut donc les ajouter à la liste, déjà longue, des œuvres de la vieille école naxienne. Les dimensions, comme le caractère du travail, varient notablement d'une figure à l'autre. Le plus petit lion est long de 1 m 74 à la base, et haut de 1 m 64. Le plus grand mesure, de la tête à la queue, 3 m 21. Le corps est toujours étiré et maigre à l'excès; les pattes de derrière, bien assises, sont d'un heureux modelé, celles de devant paraissent trop grêles; l'ossature n'est guère indiquée que dans la région des côtes; la facture de la tête est sommaire et brutale; la gueule s'ouvre largement; les mèches de la crinière ne sont indiquées que superficiellement, par des stries parallèles un peu ondulées. Le style est encore barbare, mais la rudesse même de l'exécution contribue à la puissance de l'effet. Il ne semble pas qu'aucune de ces sculptures soit plus récente que la fin du VIIe siècle.

On se demandera dans quel dessein on les avait placées, en longue file, d'un bout à l'autre de la terrasse qui domine le Lac Sacré. C'est une question que nous ne saurions encore résoudre. Les lions étaient-ils censés garder quelque monument dressé derrière eux? Mais de ce monument il ne resterait aucun vestige, car la terrasse, à sa partie occidentale, n'est bordée, on l'a dit, que par de chétives maisons,

datant d'une basse époque. La proximité de la voie, peut-être très fréquentée aux temps les plus anciens de l'histoire de Délos, qui contourne, à l'Ouest, le Lac Sacré pour aboutir au port de Scardana, pourrait, à la rigueur suffire à expliquer leur présence. Comme les lions des Branchides, dont il est naturel de se souvenir ici, on aurait voulu qu'ils fissent l'ornement de cette grande route. L'explication est admissible, mais on n'a garde de la donner pour définitive.

C. Fouilles au Sud du téménos d'Apollon.

1° *Fouilles au Sud-Ouest et au Sud du Portique Tétragone.*

Le grand Portique coudé, dit *Portique Tétragone*, situé au Sud du téménos, fut découvert par M. Dürrbach en 1902[1]. Il restait, en 1906, à en dégager l'angle Sud-Est, masqué par un épais massif de maçonnerie, reste des thermes romains qui, à l'époque impériale, avaient recouvert le portique. En même temps qu'il abattait ce massif, M. Leroux déblayait, au Sud-Est du portique, une petite place dallée, de forme triangulaire, mesurant 25 mètres sur 12, où aboutissent plusieurs voies importantes. C'est là que se joignent notamment : la rue non dallée qui longe le Tétragone à l'Est, puis atteint l'angle Sud-Est du Péribole ; la rue dallée qui descend vers l'Agora des Compétaliastes, en passant au Sud du *Portique oblique*[2], annexe au Tétragone, du « *Petit Portique* » et du *Portique de Philippe ;* une rue qui se dirige d'abord vers le Sud et qui oblique ensuite à l'Ouest pour devenir parallèle à la précédente. Vers le Sud de la place, on a découvert, très inopinément, le monument d'un culte héroïque. C'est une enceinte de marbre blanc, parfaitement circulaire, faite d'orthostates cintrés

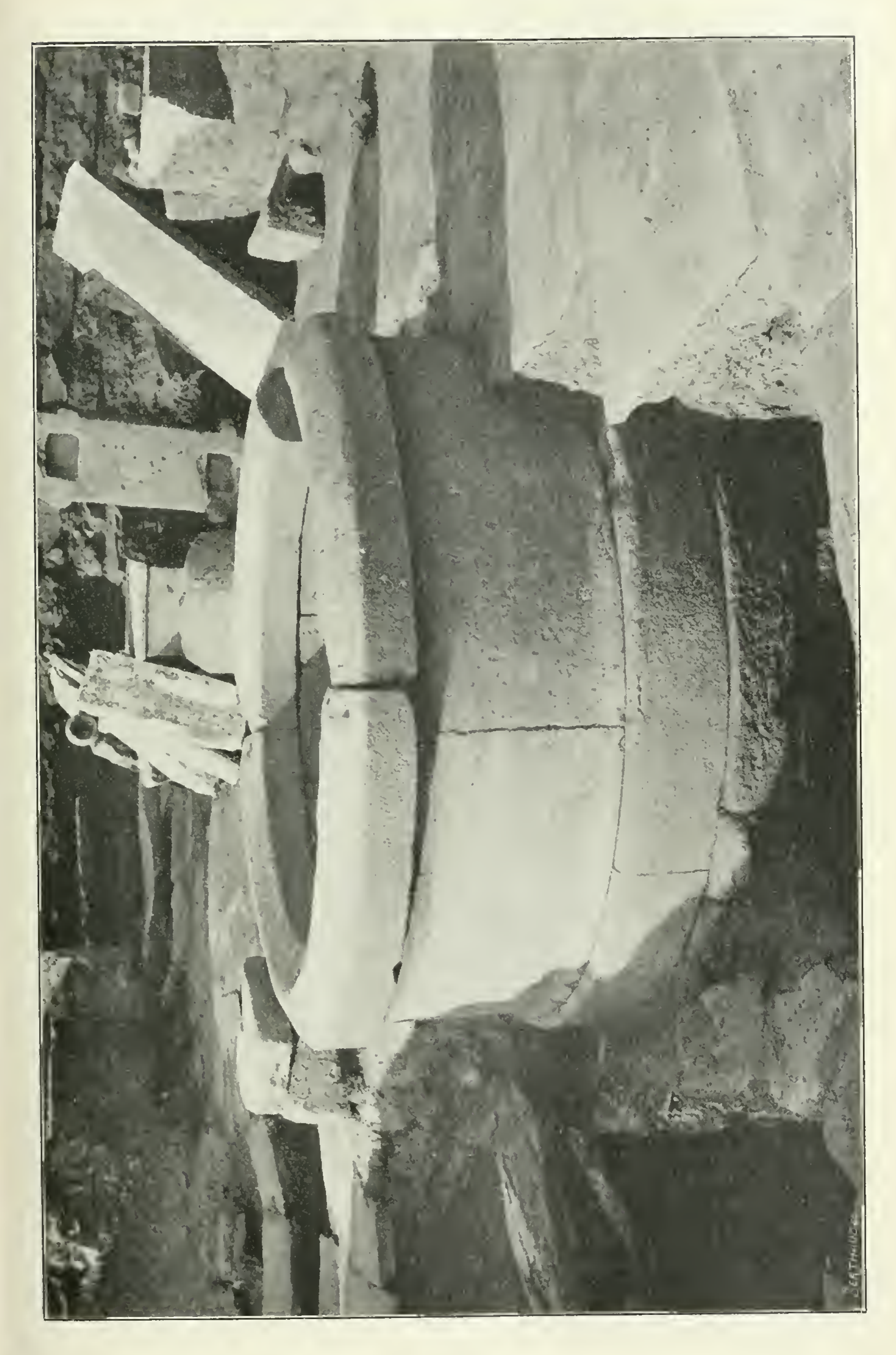
1. *Bull. de Corr. hell.*, 1902, p. 480 et suiv., pl. II-III.
2. Voir l'étude précédemment citée de M. Dürrbach.

(haut., 0 m 54) qui reposent sur une assise élevée et portent un couronnement à double pente. Cet enclos n'est interrompu qu'au Nord-Ouest par une ouverture large de 0 m 80. A l'intérieur, il est dallé de plaques de gneiss, dont quelques-unes ont disparu. Au-dessus de ce dallage, on trouva des tessons de vases grossiers, un morceau de bois de cerf, de la cendre et des fragments de bois carbonisé ; au-dessous, une fouille poussée jusqu'au sol vierge fit découvrir, outre de la cendre et du charbon, des os de petit bétail. Des sondages pratiqués en dehors de l'enclos, sous le dallage de la place, amenèrent au jour des débris semblables. On ne saurait douter, après cela, qu'un culte ait été célébré, bien antérieurement à la construction de l'édifice circulaire, sur le lieu où il devait s'élever. Reste à savoir à qui s'adressait ce culte. Une inscription, gravée à la face intérieure d'un des orthostates, au-dessous du couronnement, nous fournit une réponse qui n'est, malheureusement, ni claire ni complète. On lit :

Τριτοπάτωρ
Πυρρακιδῶν
Λ.ε..των

Les deux premières lignes sont gravées στοιχηδὸν en caractères excellents de l'an 400 environ ; la troisième, tracée, dans la marge étroite laissée par les deux autres, d'une écriture moins nette et plus serrée, paraît avoir été ajoutée après coup ; des huit lettres qui la composent, on n'a pu jusqu'à présent déchiffrer sûrement que la première et les trois dernières. On sait que les Πυρρακίδαι sont un γένος attique, connu notamment par les inscriptions delphiques de la pythaïde athénienne [1]. Je pense que le mot Τριτοπάτωρ désigne ici, non l'un des Génies des Vents adorés à Athènes, mais bien l'archégète ou l'un des archégètes (au propre, le

1. Cf. Colin, *Culte d'Apollon pythien*, p. 53 et suiv. ; Dittenberger, *Sylloge*, 611, note 7.



Délos. — Le monument du Tritopator.

« bisaïeul ») des Πυρρακίδαι [1]; son nom figurait peut-être à la troisième ligne de l'inscription. Ainsi, c'est à un héros dont se réclamait cette famille, qu'aurait été érigé, sur l'antique emplacement du culte qu'on lui rendait, le monument retrouvé par M. Leroux.

Celui-ci a complété ses recherches au Sud-Ouest et au Sud du Tétragone, par le dégagement de la rue, mentionnée plus haut, qui descend vers la mer, en arrière des divers portiques. L'exhaussement continu du sol de cette rue, qui eut pour conséquence l'enfouissement progressif, au Sud, du « Petit Portique » et du Tétragone, est le fait très important qu'a révélé cette fouille. On en pourra tirer des indications précieuses pour la chronologie du Quartier du Sud. D'autre part, il semble dès maintenant démontré que le *Portique oblique*, annexe au Tétragone, est contemporain du relèvement de la rue et, par suite, sensiblement plus récent que le Tétragone.

2° *Quartier du Théâtre.*

Les fouilles entreprises en 1904 [2], continuées en 1905 [3], dans le Quartier de la ville haute, voisin du théâtre, ont été poursuivies en 1906 par MM. Mayence, Courby et Chamonard.

Nos efforts, en 1905, s'étaient portés exclusivement sur la partie de ce quartier située à l'Est de la grande *rue du Théâtre* [4]; c'est la partie opposée, limitrophe de la même rue à l'Ouest, qui a été, cette année, notre principal objectif : ainsi les deux fouilles, à peu près symétriques [5], se font pendant et se complètent.

1. Cf. Bekker, *Anecd.*, 307, 16 : τριτοπάτορας· τοὺς πρώτους ἀρχηγέτας.
2. *Bull. de Corr. hellén.*, 1906, p. 485 et suiv. (Chamonard) : *Comptes rendus*, 1904, p. 738 et suiv.
3. *Comptes rendus*, 1905, p. 770 et suiv.
4. *Comptes rendus*, 1905, p. 770 et suiv.
5. Elles ne le sont pas exactement : c'est qu'en effet, la partie occidentale du quartier, fouillée cette année, ne commence pas, du côté Sud.

MM. Mayence et Courby avaient ici la conduite des chantiers. En arrière des boutiques nos 1-33 qui bordent la *rue du Théâtre* et qu'avait déblayées M. Chamonard en 1904[1], M. Mayence a fouillé la partie occidentale du quartier, comprise entre la rue qui descend vers la mer (limite Sud) et une petite rue qui débouche dans la *rue du Théâtre* auprès de l'immeuble n° 37 (limite Nord). Il avait dessein de pousser son exploration vers l'Ouest, jusqu'à l'arrière des premiers magasins alignés le long du rivage. La hauteur exceptionnelle des déblais qu'il lui a fallu évacuer (elle atteignait souvent et dépassait parfois 5 mètres), en ralentissant son travail, ne lui a pas permis de s'étendre aussi loin ; il a dû s'arrêter à 60 mètres en contrebas de la *rue du Théâtre*, au bord d'une rue, partiellement reconnue, qui semble courir du Sud-Ouest au Nord-Est et qui marque à la fouille une limite provisoire. — L'espace dégagé mesure en surface 400 mètres ; il comprend : 12 maisons privées ; un vaste local, caractérisé par la présence de nombreux réservoirs d'eau, qui peut avoir été un atelier de foulons ; et une vingtaine de boutiques. Il importe de noter que cette grande agglomération ne forme qu'une *insula* unique ; on y a pratiqué de longues impasses[2] qui donnent accès aux immeubles sis dans la région centrale, mais on n'y a pas percé de rues. Jamais on n'a vu par un meilleur exemple combien les Déliens, ménagers à l'excès de l'espace, se plaisaient à entasser leurs maisons à l'étroit[3].

Sur les 12 habitations privées, 2 seulement reproduisent le type, ailleurs si ordinaire, de la maison « à péristyle ». Les 10 autres sont des logis modestes, ne comprenant le plus souvent, au rez-de-chaussée, qu'une cour et une grande

à l'esplanade du théâtre, mais seulement au point où débouche dans la *rue du Théâtre* la rue qui descend vers la mer (pour cette rue, voir *Comptes rendus*, 1905, p. 771, et *Bull. de Corr. hellén.*, 1906, p. 574 et fig. 30).

1. *Bull. de Corr. hellén.*, 1906, pl. X.

2. Cf. *Comptes rendus*, 1905, p. 773.

3. *Ibid.*, *l. l.*

salle, sur laquelle ouvrent deux pièces plus petites. C'est là un plan très simple, qu'on connaissait déjà, mais dont les fouilles nouvelles ont révélé la fréquence. L'angle Sud-Est de l'*insula* est formé d'un groupe de 7 maisons, toutes établies sur ce modèle. La plupart avaient un étage, comme l'indiquent de nombreuses ruines d'escaliers ; parfois, l'étage, indépendant du rez-de-chaussée, communiquait avec la rue par un escalier extérieur. Partout, on a constaté l'existence de latrines[1] ; elles sont le plus souvent placées près de la porte d'entrée ; une canalisation les relie à l'égout de l'impasse voisine.

Au cours de ses fouilles, M. Mayence a pu faire trois observations, qui sont d'un grand intérêt pour l'histoire de la ville de Délos : — 1° Sous les fondations des maisons hellénistiques, il a rencontré parfois les restes de constructions plus anciennes, en même temps qu'il recueillait, dans les déblais, des tessons de vases archaïques. Il n'est donc pas douteux que l'*ancienne* ville — antérieure, non seulement à l'époque alexandrine, mais à la première domination athénienne — ne se soit étendue assez loin, à l'Ouest de la *rue du Théâtre*. Il ne semble pas, du reste, qu'elle ait dépassé, vers l'Est, la ligne que trace cette rue, car les vestiges anciens faisaient entièrement défaut dans les *insulae* déblayées en 1905. — 2° Dans la partie Sud de la grande *insula* dégagée cette année, des traces de remaniements tardifs (postérieurs à l'époque hellénistique) sont encore très rares ; ils se multiplient, au contraire, à mesure qu'on avance dans la partie Nord de la même *insula*. Ainsi, la Délos *récente* — romaine, impériale et byzantine — qui avait, on le sait, un de ses centres principaux au Sud du Téménos, ne se prolongeait pas beaucoup vers le midi : elle s'était massée au pied de la colline qui monte vers le théâtre. — 3° Dans la plus importante des deux maisons à

1. Cf. *Comptes rendus*, 1905, p. 771, note 3.

péristyle de l'*insula*, on a découvert, encore *in situ*, dressé dans une sorte de niche, un grand piédestal de marbre portant l'inscription suivante :

Κλεοπάτρα Ἀδράστου ἐγ Μυρινούττης θυγάτηρ τὸν ἑαυτῆς ἄνδρα Διοσκουρίδην Θεοδώρου ἐγ Μηρινούττης ἀνατεθεικότα τοὺς δελφικοὺς τρίποδας τοὺς ἀργυροῦς δύο ἐν τῶι τοῦ Ἀπόλλωνος ναῶι παρ' ἑκατέραν παραστάδα ἐπὶ Τιμάρχου ἄρχοντος Ἀθήνησιν.

Des remarques très précises faites par M. Mayence il paraît résulter que l'érection de ce piédestal — qui portait, outre la statue de Dioskouridès, celle de Kléopatra (elles ont été retrouvées l'une et l'autre) — a suivi de près la construction de la maison. L'archontat de Timarchos étant de l'année 140 environ avant notre ère, celle-ci aurait donc été édifiée vers le milieu du IIe siècle ; et la même date vaut probablement pour la majeure partie du quartier au milieu duquel elle est placée. Il est à peine besoin de rappeler que cette indication chronologique s'accorde parfaitement avec celles qu'on pouvait tirer des nombreuses découvertes de monnaies attiques du « nouveau style » faites en 1904 [1]. On peut tenir aujourd'hui pour chose presque assurée que le *Quartier du Théâtre* était en pleine prospérité dans la seconde moitié du IIe siècle.

La fouille de M. Courby, contiguë au Nord à celle de M. Mayence, en était complémentaire. Elle avait pour objet le déblaiement des maisons situées à l'Ouest de la *rue du Théâtre*, en arrière des boutiques nos 37-57, fouillées en 1904 par M. Chamonard [2]. Cette région, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, ayant été habitée jusqu'à une époque très basse, a subi des transformations sans nombre : il est donc, le plus souvent, malaisé de retrouver le plan des édifices anciens, et l'aspect des ruines demeure nécessairement quelque peu confus. Par bonheur, l'exploration pro-

1. *Comptes rendus*, 1904, p. 781.
2. Cf. *Bull. de Corr. hellén.*, 1906, pl. X.

fonde du sous-sol a amené ici des découvertes fort précieuses. Les débris de vases archaïques s'y sont rencontrés en bien plus grande abondance que dans l'*insula* fouillée par M. Mayence. Sur cette trouvaille, dont il a fait une analyse attentive, M. Fred. Poulsen veut bien me donner les renseignements suivants : « Les tessons appartiennent à toutes les séries de la céramique archaïque (exception faite des séries mycéniennes). Les styles géométrique, « orientalisant », à figures noires, à figures rouges sont également représentés. On doit signaler à part un fragment provenant d'un très grand vase, analogue aux « amphores de Mélos », mais qu'il faut attribuer pourtant à une série distincte dont un seul exemplaire a été publié jusqu'ici (*Thera*, II, p. 212). On y voit représenté un homme assis, faisant de ses deux bras levés le geste de lamentation bien connu par la céramique du Dipylon. Il n'y a point à douter que ce vase eût une destination funéraire, et tel était aussi le cas pour la plupart de ceux qu'on a trouvés aux alentours. Or la présence d'un grand nombre de vases funéraires en ce lieu ne s'explique guère qu'à la condition d'admettre qu'antérieurement à la κάθαρσις de 426, une partie de l'ancienne nécropole de Délos coïncidait avec la région fouillée. Les comparaisons qu'on a faites entre les débris de céramiques de Délos et les vases trouvés à Rhénée confirment cette hypothèse. Il se pourrait même (c'est l'avis de M. Stavropoulos, qui a dirigé, à Rhénée, les fouilles de la nécropole), que quelques fragments recueillis à Délos se rajustassent à d'autres qui proviennent de Rhénée. Les restes de vases trouvés à Délos y auraient été laissés par négligence, lorsque les Athéniens procédèrent au transfert des sépultures. » Si ces conjectures se vérifient, la fouille conduite par M. Courby aurait eu ce résultat inattendu de fixer un point capital de la topographie de la primitive Délos

En même temps qu'on reconnaissait la partie occidentale

du quartier du théâtre, M. Chamonard achevait le déblaiement, interrompu en 1905 [1], de la troisième des *insulae* découvertes à l'Est de la grande rue. Ce déblaiement, limité



Délos. — Fragment de peinture murale.

à un espace restreint, n'a pas laissé d'apporter sa part d'intéressantes nouveautés. Quatre maisons et cinq boutiques ont été fouillées. Trois des boutiques offraient cette particularité d'être voûtées (probablement en lattis de bois, recouvert d'un stuc blanc). Dans une des maisons, on a

1. *Comptes rendus*, 1905, p. 771.

trouvé, parmi les décombres tombés de l'étage, quatre morceaux d'une frise en stuc coloré, vestiges extrêmement précieux d'une décoration murale qui représentait, semble-t-il, les phases successives d'une même histoire mythologique[1]. Le mieux conservé de ces morceaux, montre une femme (Ariadne?) endormie, au-dessus de qui vole un personnage ailé (Némésis?).

Je ne saurais terminer l'exposé de nos fouilles sans faire connaître les résultats de l'étude que M. Cayeux, chargé d'une mission géologique dans les Cyclades, a faite, durant deux mois, des terrains de l'île. On verra par le résumé qui suit, et que je dois à l'obligeance de M. Cayeux lui-même, combien ils intéressent l'histoire de Délos :

1° Le rivage le plus ancien de la période historique est très éloigné du littoral actuel. Son tracé est celui-ci : il passait au Nord de l'*Agora de Théophrastos* et à l'Ouest du *Porinos Oikos*, empiétait un peu sur l'emplacement de la *Terrasse* occidentale du sanctuaire et s'étendait jusqu'au mur oriental du *Portique de Philippe* ; de là, il s'infléchissait rapidement vers l'Est pour former un petit golfe en arrière de l'*Agora des Compétaliastes*, puis reprenait la direction du Nord au Sud, à l'Est des premiers magasins. — 2° Le retrait de la mer, qui donna lieu au rivage actuel, est surtout la conséquence de grands travaux de remblaiement qui datent du IIe siècle avant notre ère. Le rivage fut alors rejeté au Sud de l'*Agora de Théophrastos* ; il longea le bord occidental du sanctuaire (*Terrasse* et *Portique de Philippe*), et prit brusquement la direction de l'Ouest à la hauteur de l'*Agora des Compétaliastes*, conquise sur la mer

1. L'histoire d'Ariadne, selon l'interprétation ingénieuse de M. W. Deonna. — Comp. les stucs peints, découverts en 1904 et 1905, où sont figurées des scènes à personnages : *Comptes rendus*, 1904, pp. 743-744 ; 1905, p. 777. Ces peintures seront prochainement reproduites dans les *Monuments Piot*.

comme celle de *Thèophrastos*. — 3° Le recul de la mer, après la ruine de Délos, est dû à un phénomène d'ensablement qui continue de nos jours ; ce recul s'est produit assez lentement pour qu'une partie des colonnes de la *Terrasse* et du *Portique de Philippe* soient tombés dans la mer [1]. — 4° Il est impossible, quant à présent et sans de nouvelles recherches, d'assigner une date précise au rivage le plus ancien. Dans les sables qui le caractérisent, on trouve de nombreux galets de poteries, recouverts, le long de la Terrasse, par des débris de vases à décor géométrique datant du VIIIe siècle (observation de M. Poulsen). Les poteries roulées dans les sables doivent appartenir à une époque plus ancienne. — 5° Le *Port sacré*, tel qu'il était à l'époque du plus ancien rivage, constituait un mouillage très défectueux. La limite, au Nord, était une ligne à peu près perpendiculaire à la côte actuelle ; à l'Ouest, il était dépourvu de toute protection. Le môle qui le protège contre les vents du Nord n'est pas une digue naturelle, complétée et améliorée par l'homme : il est exclusivement formé de blocs de granit transportés et immergés. La masse des matériaux jetés dans le chenal pour fermer le port à l'Ouest est considérable ; l'un des blocs qui affleurent pèse au moins 10 tonnes. Le tracé du rivage antique implique l'existence du môle à l'origine même du Port sacré ; sa construction remonte à une époque très ancienne.

L'énumération des monuments archéologiques trouvés dans les diverses parties des fouilles doit forcément être ici très succincte. Les *ouvrages de sculpture* les plus considérables ont été déjà mentionnés au cours de ce rapport ;

1. On rectifiera d'après cela ce que j'ai avancé d'inexact dans les *Comptes rendus*, 1905, p. 766. La mer, contrairement à ce que j'ai cru en un temps où je n'avais pas l'assistance d'un excellent géologue, était fort voisine du Portique de Philippe lors de la construction de ce portique. Les bâtisses tardives, dont j'ai noté la présence à l'Ouest du monument, sont postérieures aux premiers ensablements de la côte.



Délos. — Fragment de statuette égyptienne.

j'en dois encore signaler quelques autres : 1° (Partie basse du Quartier du Théâtre) : Fragment d'une *statuette égyptienne* en basalte, qui en complète un autre, trouvé autrefois au sanctuaire des dieux étrangers [1]. La statuette, dont la tête est perdue, représentait une jeune femme nue, adossée à un pilier que couvre une inscription hiéroglyphique. M. Maspero [2], qui m'a fait l'honneur de lire cette inscription sur la photographie, a bien voulu m'apprendre qu'elle permet de fixer la date du monument entre le milieu du IIIe et le milieu du IIe siècle avant notre ère. — 2° (Sud-Ouest du Téménos; dans le *Porinos oikos*) : Fragment de figure archaïque, de la série des « *Apollons* » [3]. Il ne subsiste que le milieu du corps et le haut des jambes; la taille est serrée d'une ceinture (mitré ?). Le travail est particulièrement élégant et fin. — 3° (Haut Quartier du Théâtre): Statue de *Muse* reproduisant — c'est la seconde fois à Délos — le type de la « *Polhymnie* ». Bien que fâcheusement mutilée (la tête manque et les deux avant-bras) et d'une facture trop sèche, cette figure est très digne d'étude [4] : la particularité la plus intéressante est le soin qu'a pris le sculpteur de rendre la transparence des étoffes superposées. A cet égard, il faut rapprocher de la nouvelle Polhymnie la statue, mentionnée plus haut, de l'Athénienne *Kleopatra*, où l'on retrouve le même singulier effort pour donner au vêtement une apparence diaphane [5]. — 5° (Partie basse du Quartier du Théâtre) : Groupe représentant *Artémis* chasseresse, qui terrasse une

1. *Bull. de Corr. hellén.*, 1882, p. 313 et suiv. (Hauvette).

2. M. Legrain, de passage à Athènes au moment de la découverte, a eu aussi la grande obligeance de me donner sur ce monument d'utiles indications.

3. La figure a été reproduite provisoirement, avec mon autorisation, par M. Fr. Poulsen, dans l'*Arch. Jahrb.*, XXI, p. 204, n° 9.

4. L'étude en sera faite, ainsi que celle des nombreuses figures de Muses découvertes à Délos, par MM. Leroux et Mayence.

5. Comp. les statues trouvées à Magnésie du Méandre : *Magnesia am Maeander*, p. 198 et suiv. (Watzinger) et pl. IX.



Statue de Polhymnie



Délos. — Statue de Kléopatra.

biche et la perce d'un trait. Le motif paraît nouveau; la composition est des plus gracieuses, l'exécution médiocre. On croit reconnaître avec certitude dans cette œuvre les influences mêlées des écoles de Praxitèle et de Lysippe; l'original d'où elle dérive pouvait dater du IVe siècle. — 6° Le beau torse de jeune homme, trouvé en 1904 dans la rue du Théâtre[1] et complété partiellement en 1905[2], est devenu enfin, par la découverte de la tête et de nouveaux fragments, une statue presque intacte : elle représente Apollon vainqueur, dans l'attitude de l'*Apollon lycien*, le corps appuyé à un arbre, le bras ramené sur la tête, le pied droit posé — c'est là le trait le plus caractéristique — sur trois boucliers, qui semblent être des boucliers galates.

Parmi les *terres cuites* (dont le nombre est grand, si l'on y joint les fragments de *vases à reliefs*), deux doivent être mises hors de pair : un vase-statuette figurant le dieu Bès; un buste d'Héraklès jeune, dans le style de Skopas, d'un travail admirable. — Les *bijoux* étaient rares jusqu'à présent ; les nouvelles fouilles nous en ont livré quelques-uns : un anneau d'or, auquel est fixée une minuscule statuette d'Harpokrates dans un état parfait de conservation ; une épingle d'argent, surmontée d'une boule d'or finement ouvragée, pièce détachée d'un nécessaire de toilette dont il subsiste de nombreux débris. — Aux trois « trésors » de *monnaies attiques* découverts en 1905[3], nous en pouvons maintenant joindre un quatrième, rencontré sous un piédestal de marbre, au Nord du Portique de Philippe ; il contenait, comme les autres, des monnaies « du nouveau style » au nombre d'une quarantaine : tétradrachmes, drachmes et hémidrachmes.

Les inscriptions ont été, cette année, moins abondantes

1. *Comptes rendus*, 1904, p. 745.
2. *Comptes rendus*, 1905, p. 777.
3. *Comptes rendus*, 1905, p. 781.



Délos. — Statuette d'Artémis.

que précédemment. Outre un certain nombre de fragments de comptes et de décrets, il faut noter : une liste, qui paraît complète, des sacerdoces de Délos sous la seconde domination athénienne; — une dédicace relative au préteur Volusius Saturninus; — une signature du sculpteur Agasias d'Éphèse.

Puisque ce rapport se termine par la mention de nos trouvailles épigraphiques, il ne paraîtra pas hors de propos que je dise un mot du *Corpus* des inscriptions de Délos, depuis longtemps en préparation. Bien qu'elle ne soit pas officiellement associée à cette grande entreprise, j'ai pensé que l'École d'Athènes ne pouvait s'en désintéresser. A ma prière, M. Dürrbach, professeur à l'Université de Toulouse, que M. Homolle a choisi pour son principal collaborateur, est venu passer deux mois dans l'île et s'est appliqué, avec l'aide constante de M. Jardé, à reviser, en vue d'une édition définitive, l'immense collection des *Comptes des Hiéropes*. Sur 99 documents de cette sorte, déchiffrés par M. Homolle et recensés par lui dans ses *Archives de l'intendance sacrée à Délos*, 44 (et, parmi eux, quelques-uns des plus longs) ont été entièrement revus. Les comptes et inventaires, découverts par MM. Doublet et Fougères postérieurement à la publication des *Archives*, ont été collationnés aussi. Enfin, M. Dürbach a pu arrêter la copie, commencée par lui depuis longtemps, de deux des plus importants inventaires de la seconde domination athénienne, celui de Kallistratos et celui d'Archon. — De son côté, M. Pierre Roussel, dont je ne saurais assez louer l'ardeur et la conscience, a procédé à la revision des décrets et dédicaces réunis dans le Musée de Délos ou

demeurés sur les champs de fouilles. Ce travail, qui est très avancé, sera sans doute terminé l'an prochain : il était assez long et malaisé pour rebuter de moins courageux que M. Roussel ; il lui fera le plus grand honneur.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 5 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

Le Secrétaire perpétuel lit une courte lettre de M. Chavannes, datée de Moukden, 15 mai.

Mon cher maître,

Je suis de retour depuis hier soir à Moukden d'où j'étais parti vingt-deux jours auparavant pour me rendre à Tong-Kiou, sur le haut cours de la rivière Yalou qui forme, comme vous le savez, la limite entre la Chine et la Corée. Dans cette localité se trouvent des monuments extrêmement intéressants de l'ancien royaume de Kao-li qui a donné son nom à la Corée ; des tombes princières, construites en blocs de granit énormes, ont la forme de pyramides tronquées ; ce sont les seuls vestiges connus de l'ancienne architecture coréenne ; je pars demain pour Peoking où j'arriverai dans

trois jours et où j'espère pouvoir développer mes photographies ; j'enverrai alors une note à l'Académie et je serai heureux si on peut la publier dans les *Comptes rendus*.

Veuillez agréer, mon cher maître, l'assurance de mes sentiments très respectueux.

D. CHAVANNES.

M. CLERMONT-GANNEAU fait une communication sur des inscriptions grecques et araméennes découvertes dans l'antique nécropole juive d'Alexandrie [1].

M. CAGNAT lit une note de M. le docteur Carton sur un sanctuaire de Saturne découvert près de Ghardimaou (Tunisie) [2].

M. BARTH propose une explication nouvelle de l'inscription P gravée sur le « chapiteau des lions » du Mathurā. L'inscription mentionne bien le Çakasthāna, le pays de Çakas; mais elle ne prouve rien, ni pour ni contre, quant à la présence, aux environs de notre ère, d'une dynastie Çaka dans l'Inde du Nord [3].

M. de Morgan, délégué général en Perse du Ministère de l'instruction publique, expose les résultats des fouilles opérées à Suse l'hiver passé sous la direction de son collaborateur M. J. E. Gautier. Les inscriptions nouvellement découvertes sont nombreuses et importantes pour l'histoire de l'Élam et de la Chaldée, berceau de nos civilisations. Parmi les objets d'art, il est à signaler une statue d'albâtre du roi *Manichtouson*, vieille de six mille ans (env. 4000 av. J.-C.), authentiquée par le texte qu'elle porte. Cette statue, le plus ancien témoin artistique de l'Asie, est contemporaine des premières dynasties égyptiennes. Les fouilles ont également mis à jour une magnifique céramique peinte, antérieure au XLe siècle avant notre ère, située à 25 mètres de profondeur dans les ruines de Suse et que M. de Morgan pense être, avec la céramique anté-historique de l'Égypte,

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Voir ci-après.

l'ancêtre des arts du potier dans les pays méditerranéens. Enfin M. de Morgan, exposant les résultats de ses observations géologiques de quinze années, montre qu'à l'époque quaternaire le Caucase, l'Iran et l'Arménie étaient couverts de glaciers et, par suite inhabitables ; que ces masses de glace, reliées à celles du Nord par le lac Aralo-Caspien, formaient entre les territoires sibériens et nos pays d'Europe une barrière infranchissable. Ces constatations sont d'un grand poids en ce qui concerne la civilisation asiatique et l'origine des peuples européens. M. de Morgan termine en annonçant qu'il vient de recevoir de bonnes nouvelles de la mission qu'il a envoyée dans le Zagros sous la direction de M. R. de Mecquenem, attaché à la Délégation [1].

COMMUNICATIONS

LA NÉCROPOLE JUIVE D'ALEXANDRIE, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je viens de recevoir par les soins du Dr Breccia une seconde photographie de l'inscription araméenne juive *A* de la nécropole d'El-Ibrâhimiyé que le 10 mai dernier [2] j'ai communiquée à l'Académie, avec le résultat de mon déchiffrement. Cette photographie, prise dans des conditions meilleures que la précédente et à plus grande échelle, permet de se rendre un compte très exact de la forme des caractères. Elle ne fait d'ailleurs que confirmer la lecture que j'avais proposée : ' *Aqabyah fils de Elyo 'ênai.*

Les fouilles poursuivies par M. Breccia dans cette intéressante nécropole viennent d'amener la découverte de deux

1. Voir ci-après.
2. *C. R.*, 1907, p. 234 et suiv.

nouvelles inscriptions dont le président du comité du Musée d'Alexandrie a bien voulu me faire tenir des photo-



graphies et un calque. Comme les autres, elles sont peintes en rouge sur la paroi stuquée du rocher.

L'une (A) est tracée sur le vantail gauche d'une sorte de porte feinte figurée sommairement[1]. Elle est grecque et se



1. Remarquer le croisillon surmontant le vantail droit ; à comparer à ceux que l'on voit sur la porte feinte contenant l'inscription publiée plus haut, p. 241, fig. 2.

compose de six caractères qui sont disposés d'une façon assez capricieuse et qui, malgré leurs formes un peu cursives, dénotent une haute époque pouvant remonter aux premiers temps de la période ptolémaïque. J'y reconnais le nom propre Ψύλλας. Ce nom est rare, mais non sans exemple. Il s'est déjà rencontré dans une inscription de Corcyre (*CIG*, 1845). Cf. le nom de femme Ψυλλώ. Doit-il être rattaché aux noms, topique Ψύλλα, ville de Bithynie, ou ethnique Ψύλλοι, peuplade africaine de Cyrénaïque? Est-il au contraire, apparenté aux mots ψύλλος, ψύλλα, ψύλλαξ « puce », ou « puceron »[1]? En l'espèce, on peut se demander si ce n'est pas à ce dernier titre qu'il apparaît dans notre nécropole juive. En effet, l'onomastique biblique connaît à l'époque du retour de l'exil, un nom d'homme פרעש *Phar'och* identique au mot hébreu signifiant « puce », ou « puceron »[2]. Peut-être le choix de ce nom hellénique si peu fréquent a-t-il été déterminé ici par le sens, au moins apparent, qu'il offrait et le défunt était-il un Juif portant dans sa langue nationale le nom équivalent de *Phar'och*.

La seconde inscription (B) est en caractères araméens tout à fait comparables à ceux des deux autres inscriptions du même lieu dont je me suis déjà occupé. Elle doit donc être vraisemblablement à peu près contemporaine de celles-ci. Elle se compose de deux lignes dont la deuxième est d'un déchiffrement difficile, les lettres qui la terminent ayant sérieusement souffert. Ce qui augmente encore la difficulté, c'est que plusieurs des traits sont doublés par suite du mauvais état du pinceau dont on s'est servi pour les tracer. Voici ce que je crois lire :

בים ך
?
אפלו ????

1. Cf. le cognomen *Pulex*, dans une inscription romaine d'Afrique (*Ephem. epigr.*, V, 656).

2. La version des Septante rend le mot פרעש *pharʼoch* par ψύλλος. Sur l'espèce véritable de l'insecte ainsi désigné, voir les observations que j'ai publiées autrefois dans mes *Études d'Arch. Orient.*, in-4°, t. II, p. 14, n. 5.

La forme archaïque du *yod* à la l. 1 est remarquable, surtout si on la rapproche de celle du *yod* plus cursif de l'épitaphe de 'Aqabyah [1]. Elle rappelle le type lapidaire de cette lettre, tel qu'on l'observe, par exemple, dans l'inscription du *CIS* II, n° 122, datée de l'an 482 av. J.-C. Néanmoins, pour les raisons historiques que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer, les épitaphes de la nécrope d'El-Ibrâhimiyé ne sauraient guère être antérieures à la fondation d'Alexandrie, c'est-à-dire à 332 av. J.-C.

Le premier mot בים semble = ביום « au jour ». Cette orthographe défective pourrait surprendre tout d'abord, les papyrus donnant toujours pour ce mot l'orthographe pleine ; mais elle est autorisée par les *ostraca* [2]. Le signe suivant n'est pas une lettre, mais le chiffre *10*, bien connu en araméen sous cette forme. Le tout donnerait : « au 10e jour ».

Cette inscription inviterait à chercher dans le mot indécis de la l. 2 quelque nom de mois. Les premières lettres .... אפל pourraient faire penser tout d'abord à une transcription de 'Απελλαῖος, quatrième mois du vieux calendrier macédonien. Mais les éléments graphiques qui suivent, tout incertains qu'ils soient, se prêtent mal à cette conjecture. Faut-il admettre que le nom du mois, qui semble nécessaire, se trouvait tracé, et aura disparu par suite de quelque accident, à la fin de la l. 1, après le chiffre *10?* Dans ce cas, on pourrait chercher au début de la l. 2 un nom propre, celui du défunt. Si la quatrième lettre est un *waw* [3], dont la hampe aurait été indûment doublée par la suite de l'état défectueux du pinceau que j'ai déjà signalé, on serait tenté, en utilisant les débris des caractères qu'on distingue au delà [4], de restituer אפלו[דרם] = 'Απολλόδωρος, ou peut-être

1. Cf. *supra*, p. 236.
2. Voir, par exemple, l'*ostracon* de Berlin, Lidzb. *Eph.* II, p. 231, *a*, l. 3.
3. Le second trait parallèle est armé en haut du crochet caractéristique de cette lettre.
4. Visibles surtout sur le calque.

quelque nom théophore congénère (Ἀπολλοφάνης, Ἀπολλόδοτος, Ἀπολλώνιος [1], etc. Les Juifs, grands amateurs de noms helléniques, ne semblent pas avoir répugné à adopter ceux-là même qui auraient dû être, à leurs yeux, entachés de mythologie païenne. Nous connaissons des Juifs avérés qui ont porté sans vergogne des noms tels que ceux de Διόδωρος [2], Διογένης [3], Ζήνων [4], Ἀρτεμίων [5], etc... Pour m'en tenir aux théophores dérivés du nom divin d'Apollon, je citerai, sans parler du *Apella Judaeus* d'Horace [6], le Ἀπολλώνιος envoyé d'Hyrkan à Rome [7] et le Ἰουδαῖος δέ τις Ἀπελλῆς [8] ὀνόματι, des *Actes des Apôtres* (18 : 24) lequel, justement, était originaire d'Alexandrie (Ἀλεξανδρεὺς τῷ γένει).

NOTE SUR LA DÉCOUVERTE D'UN SANCTUAIRE DE SATURNE
DANS LA « COLONIA THUBURNICA »,
PAR M. LE DOCTEUR CARTON.

Ayant découvert, au mois de novembre 1906, un certain nombre de stèles dans les ruines de la *colonia Thuburnica* (actuellement ferme Carton, lieu dit Thuburnic, près de Gardimaou, Tunisie) j'ai pu, grâce à un subside que M. Merlin, directeur des Antiquités tunisiennes, a bien

1. On pourrait songer, en revenant à la première hypothèse, au mois de ce nom, celui des jeux olympiques dans le calendrier de l'Élide, et aussi dans d'autres calendriers. Mais l'emploi en Égypte d'un calendrier autre que le macédonien est peu vraisemblable.

2. Josèphe, *Ant. J.*, 13, 9 : 2.

3. Id. cf. *J.*, id. 13, 16 : 2 : *Guerre J.* 1. 5 : 3.

4. Grande inscription grecque de Bérenice, *C.I.G.*, n° 5361 (cf. le rabbin [illegible] (Levy, *Neuhebr. W.* s. v.).

5. Chef des Juifs insurgés de Cypre, sous Trajan. Dion Cassius, 68 : 32.

6. *Apella* = Ἀπελλας = Ἀπολλας < Ἀπολλο + *r*.

7. Josèphe. *Ant. J.* 13, 3 : 2 ; 14, 10 : 22. Cf. aussi la grande inscription de Bérénice précitée.

8. Variante : Ἀπολλώς.

voulu m'accorder, explorer une partie du sanctuaire de Saturne auquel elles appartenaient.

En attendant le rapport détaillé que je remettrai à M. Merlin pour la Commission de l'Afrique, j'adresse à l'Académie quelques renseignements sur ma découverte.

Le sanctuaire était à flanc de coteau sur le versant de la montagne boisée qui, vers le Nord, domine les ruines de la petite cité romaine, à 30 mètres environ à l'Ouest des citernes publiques.

Les fouilles ont fait découvrir, en ce point, un monument de 17 mètres de longueur sur 16 mètres de largeur, retourné vers le Sud, et dont les parties essentielles sont deux *cellæ* au fond de chacune desquelles était une niche. En avant d'elles régnait un portique, que précédait une cour entourée d'une colonnade, au centre de laquelle un massif cubique de 1 m 90 de côté rappelle tout à fait celui, si curieux, que j'ai trouvé dans le sanctuaire de Tanit, à El Kenissia, près de Sousse.

Aucune inscription n'a été rencontrée dans le monument, qui paraît avoir été rasé par les Byzantins. J'y ai trouvé les restes d'une statue en marbre blanc et trois statuettes en terre cuite, rappelant aussi les petites effigies votives d'El Kenissia.

Au pied des niches était une grande quantité de vases et de lampes d'un type curieux, dont il sera question plus loin. On y a trouvé aussi un petit pécule en bronzes du Haut-Empire. Enfin, deux fragments de vases portaient, sur la panse, en graffite creusé à la pointe, avant la cuisson, le nom de la divinité honorée dans l'édifice :

SATVRNI·

Dans une autre des pièces du sanctuaire on a rencontré un alignement de grands vases. C'est à l'extérieur que se trouvait, en plus grande abondance, le mobilier votif.

En arrière des niches, au pied du mur nord par conséquent, le sol offrait, dans une couche de cendres, une énorme quantité de vases de toutes formes, où dominait le type *œnochoé* et *l'unguentarium*. La forme, assez grossière, en était souvent originale. Il y avait avec eux de nombreuses lampes, et tous ces petits vaisseaux étaient disposés en groupes votifs bien distincts. Cette disposition rappelle tout à fait, en de bien moindres proportions, l'énorme couche de cendres d'El Kenissia, dans laquelle, on le sait, j'ai trouvé plus de 6.000 poteries.

Ce sanctuaire, ou du moins ce que j'en ai exploré, est relativement récent. Les lampes, païennes, n'ont pas la queue forée. Un certain nombre épousent même tout à fait la forme des lampes chrétiennes.

Un fait intéressant, c'est que toutes ces poteries sont de fabrication locale. Elles sont assez mal cuites, d'un galbe quelquefois assez pur, copié sur des originaux romains, mais aussi parfois de formes bizarres.

J'ai trouvé plus de cent lampes. Elles sont aussi en poterie tendre, mal cuite ; les sujets en sont usés, obtenus évidemment à l'aide de surmoulages sur des lampes romaines. Mais ce qu'elles offrent d'intéressant, c'est un encadrement tout à fait différent de celui des lampes romaines, et dont l'ornementation se rapproche beaucoup de celle des poteries kabyles ou arabes.

Certainement ces lampes ont aussi été fabriquées sur place. Il y a à Thuburnic, au-dessous du sanctuaire de Saturne lui-même, une épaisse couche de terre à potier, et le four d'où sont sorties ces lampes ne doit pas en être très éloigné.

Immédiatement au-dessus de ce dépôt et contigu à lui, c'est-à-dire vers le sommet de la colline, était le champ de stèles votives. J'en ai trouvé une centaine. Elles étaient toutes en place, serrées les unes contre les autres et, alors que la déclivité du sol et que l'entrée du temple regardaient au Sud, toutes étaient très exactement tournées vers l'Est.

La plupart sont assez grossières ; quelques-unes, au contraire, soignées, avec ou sans inscriptions, pointues le plus souvent, ou s'amincissant vers le bout. Elles portent les emblèmes si connus à Thuburnic et dans toute l'Afrique : croissant, triangle, rosace, palmette, caducée, etc. L'une d'elles offre un autel cornu, portant la pomme de pin. Plusieurs portent de grossières représentations humaines. Elles m'ont fourni une moisson épigraphique assez intéressante, notamment trois inscriptions puniques, dont deux parfaitement gravées, plusieurs textes grecs, un assez grand nombre de latins. Les formules sont très courtes, limitées même souvent au nom et à l'indication du vœu à l'aide des deux sigles habituelles. Il n'y a jamais de dédicace offrant le nom de la divinité.

Parmi les inscriptions grecques, je relève le nom de :

ΑΓΗΜΩΝ

Une autre porte la mention d'un magistrat :

ΠΟΛΕΩΣ
ΕΥΧΗ Ε
ΠΙΔΙΦΙΛΟΥ
ΑΡΧΑΡΧΟΝ
ΤΟΣ

Celle-ci offre un nom romain écrit en grec :

Τ·ΣΑΛΛΟΥΣΤΙΟΣ

La rédaction des inscriptions latines est souvent curieuse, ou sommaire. En voici un exemple :

L·T·L·F·S
V·S·L·A

Une autre porte les lettres suivantes :

DIODORE
VO·SO·SA

La dernière abréviation se rapporte au nom de Saturne. Un fait intéressant ressort de l'examen de tous ces documents : c'est la forte imprégnation grecque de la population de la petite cité.

On sait, en outre, que par ses stèles énormes, en forme de menhirs, par son culte à Priape, au *genius Sesase*, par le caractère de ses monuments et la symbolique de certains d'entre eux, la *colonia Thuburnica* offre un curieux mélange d'influences indigènes et romaines.

L'étude des monuments trouvés dans le sanctuaire de Saturne ajoutera un chapitre de plus à cet ensemble de documents appelés à jeter quelque lumière sur ce qu'était, en certaines parties de l'Afrique, la population indigène, à l'époque où l'influence romaine atteignit son maximum de puissance.

L'INSCRIPTION P DU « CHAPITEAU DES LIONS » DE MATHURA, PAR M. A. BARTH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Cette inscription, une des plus courtes de la série, — elle ne se compose que de trois mots, — en est peut-être, à certains égards, la plus importante ; car, avant déjà qu'elle fût publiée, on s'était habitué à y voir la preuve directe que toute une dynastie de Satrapes et de Grands satrapes, à noms barbares, dont quelques-uns figurent encore sur d'autres documents à Mathurā même, à Takṣaçilā dans le Penjâb, le Τάξιλα des Anciens, et sur des monnaies, appartenaient à cette branche des nations scythiques connue des

Grecs, depuis Hérodote, sous le nom de Σάκαι, les Çakas de la littérature sanscrite. Aussi l'un des maîtres de l'épigraphie indienne, M. Fleet, a-t-il récemment rappelé l'attention sur notre document : dans un travail très ingénieux[1], il a amélioré l'interprétation du début; mais il me paraît avoir dévié à moitié chemin, et je crains fort qu'il n'ait plutôt gâté celle de la fin.

L'inscription est gravée, avec dix-sept autres, sur un chapiteau en grès rouge, de dimensions assez modestes (0m 49 × 0m 82), formé par deux lions adossés. A en juger par les mortaises qu'il porte en haut et en bas, il devait surmonter un de ces *stambhas* ou piliers qui faisaient partie de la décoration des sanctuaires et, conformément à ce que nous montrent d'anciens bas-reliefs, être surmonté lui-même de quelque autre symbole religieux, tel qu'un *dharmacakra* ou roue de la loi. Dans l'une des inscriptions, l'inscription I[2], d'interprétation, il est vrai, très douteuse, il semble bien qu'il s'agisse d'armée, de guerre, de victoire, et le pilier aurait été ainsi à la fois un *dharmastambha* et un *jayastambha*, un monument de dévotion et un trophée de victoire.

Le bloc provient des environs immédiats de Mathurā, le Μέθορα des Anciens, sur la Jumnâ, la cité sainte du *krishnaïsme*, mais qui, comme presque tous les grands centres religieux de l'Inde, a été aussi une terre sainte pour les Bouddhistes et les Jainas. Il a été découvert en 1869 et acquis l'année suivante pour le compte de son patron Bhau Daji, par un des hommes qui ont le mieux mérité de l'archéologie indienne, feu Bhagvānlāl Indrajī. Malheureusement le pandit n'a pas assez précisé le site de la trouvaille : il nous dit simplement qu'il l'a faite à quelque distance de la *Saptarṣiṭilā* « la butte des Sept rishis », sans doute un des nombreux tumulus de la plaine de Mathurā, mais pour

1. *J. R. As. Soc.* de Londres, 1904, p. 703 et s., et 1905, p. 154 et s.
2. Ces lettres se rapportent à la publication Bhagvānlāl-Bühler, où les dix-huit inscriptions sont cotées A, B, C.....R.

lequel je ne trouve aucune indication, ni dans les *Reports* de Cunningham, ni dans la volumineuse monographie du district de Mathurā par Growse. D'ailleurs, lors de la découverte, la pierre n'était plus *in situ;* elle avait été employée à la construction d'un autel consacré à la déesse de la variole. La provenance exacte est donc inconnue, et nous n'avons jusqu'ici aucun indice pour situer même approximativement ce Guhāvihāra, inconnu par ailleurs, qui est mentionné dans l'inscription II et auquel le monument a probablement appartenu. Le chapiteau a été légué par Bhagvānlāl au British Museum, où il est maintenant exposé. C'est aussi seulement après la mort du pandit et d'après ses papiers conservés à la Société asiatique de Londres, que son grand travail sur les kṣatrapas, tant ceux de l'Ouest que ceux du Nord, a été résumé par M. Rapson[1], et que sa lecture et sa traduction des présentes inscriptions ont été pieusement publiées par Bühler[2], avec les corrections de l'éditeur et à la suite d'une nouvelle et soigneuse comparaison avec le monument original.

Les dix-huit inscriptions sont gravées sur toutes les parties du chapiteau, très irrégulièrement, en sens divers et en lettres de calibres très différents. Elles rappellent ainsi singulièrement les souvenirs qu'en tout pays, d'indiscrets voyageurs se plaisent à laisser de leur passage. Ce ne sont pourtant pas de simples gribouillages; les caractères, même les plus menus, sont bien formés, gravés profondément et avec soin. La plupart, sinon toutes, n'en devaient pas moins être illisibles, vues du bas du pilier, et deux, A′ et N, incisées tout contre les deux mortaises, étaient même entièrement cachées, le chapiteau une fois mis en place et surmonté de son appendice. Bhagvānlāl en a conclu qu'elles ont dû avoir été toutes gravées à la fois, avant la mise en

1. *J. R. As. Soc.* de Londres, 1890, p. 639 et s., et 1894, p. 541 et s.
2. *Ibidem*, 1894, p. 525 et s.

place. Et cela est en effet très probable de l'inscription principale A, qui relate la consécration de reliques du Buddha Çākyamuni, d'un stūpa et d'un monastère, le tout au profit d'une communauté de moines Sarvāstivadins, et l'œuvre de la reine principale du Grand satrape Rajula, conjointement avec sa mère, sa grand'mère et d'autres parents. C'est le seul de ces textes qui présente un certain développement, et c'est précisément un des deux qui devaient rester à jamais invisibles. On admettra aussi volontiers la même conclusion pour quelques autres, relatifs, comme il est tantôt probable, tantôt certain, à des membres de la même famille et commémorant des actes d'hommage à l'adresse de ces personnages, selon Bhagvānlāl, ou plutôt, selon moi, accomplis par eux. Le fait que ces commémorations auraient été ainsi gravées pour n'être jamais lues ne serait pas, en tout cas, une objection. Ainsi que le fait observer le pandit, rien n'est plus commun pour cette sorte de documents. Les exemples, en effet, abondent à toute époque, depuis les nombreuses épigraphes enfouies au fond des stūpas, jusqu'à ce temple du haut Siam où, dans une longue galerie, une sorte de boyau absolument obscur pratiqué dans l'épaisseur de la maçonnerie, M. Fournereau a relevé une centaine de bas-reliefs accompagnés d'inscriptions descriptives et destinés à n'être jamais vus de personne. Faut-il rappeler aussi qu'à Girnar, une partie des inscriptions d'Açoka, qui étaient pourtant des édits, on pourrait dire des affiches, ne peut être lue qu'en se couchant à plat sous le rocher et que, à ce qu'il semble, il en a été toujours ainsi? Ce sont là œuvres pies, qui comportent bien une certaine publicité, mais une publicité à l'adresse, surtout, de l'autre monde.

Mais faut-il étendre la même conclusion à toutes les inscriptions du chapiteau, même à celles qui concernent des personnages aussi peu titrés que possible et paraissant n'avoir aucun rapport avec cette famille des satrapes? Ici,

j'hésiterais beaucoup. D'une part, il y a le désordre dans lequel sont semées sur la pierre, comme au hasard, toutes ces épigraphes relatant des actes religieux sans rapport apparent les uns avec les autres; il y a de plus les différences dans la dimension des caractères, qui ne paraît nullement proportionnelle à la dignité des personnages mentionnés, certaines divergences aussi d'ordre orthographique, autant d'indices qui ne s'accordent pas bien avec l'hypothèse d'une origine commune, d'une œuvre faite en une fois, par les mêmes mains et dans le peu de temps qu'a dû exiger la confection du chapiteau. D'autre part, même en l'absence toujours encore si regrettable de fac-similés, il faut bien admettre qu'il n'y a pas de différences caractéristiques dans l'écriture, puisque, sans parler de Bhagvānlāl, des épigraphistes aussi distingués que Bühler et M. Fleet, qui ont pu examiner la pierre et ont disposé d'excellentes reproductions, n'en ont signalé aucune. Mais j'avoue que cette dernière considération ne me paraît pas de grand poids. Ces inscriptions sont en *kharoṣṭhī*, en cette écriture cursive, aux formes indécises, où les variations du tracé, tout en étant nombreuses, ne se laissent pas ramener à un cadre chronologique tant soit peu serré. Si l'on avait le moindre doute à cet égard, on n'aurait qu'à se reporter aux étranges chassés-croisés que des hommes également habiles et compétents ne cessent pas de faire exécuter à ces dynasties des alentours de notre ère, et cela, en s'appuyant sur les mêmes documents, dont une partie pourtant est en *brahmī*, c'est-à-dire en une écriture plus régulière et où les variations sont bien plus appréciables.

Tout compté, j'inclinerais donc plutôt à croire qu'un bon nombre de ces inscriptions n'ont rien à faire avec l'érection du pilier, qu'elles ne sont pas contemporaines de la première consécration, et qu'elles ont été gravées, non avant la mise en place du chapiteau, mais à diverses occasions, après sa chute. Les tremblements de terre ne sont pas inconnus

dans la région ; on s'y souvient encore de celui de 1804, et Mathurā, que la tradition fait ravager par les Yavanas, les Grecs, n'a pas dû être non plus à l'abri d'entreprises hostiles pendant ces temps certainement troublés. Nous n'avons aucun moyen d'évaluer la durée de cet intervalle ; il y a pourtant des raisons de croire qu'elle n'a pas dû être fort grande ; car l'écriture *kharoṣṭhī* n'a jamais été bien acclimatée à Mathurā et, à quelque époque qu'on y place son apparition, elle ne paraît pas y être restée longtemps en usage. En tout cas, je n'hésite pas à ranger parmi ces inscriptions, à mon avis, postérieures, notre inscription P, à laquelle je reviens enfin après ce long préambule.

L'inscription est gravée en deux lignes, sur le flanc du lion de droite, et parfaitement isolée de ses voisines. Elle a été lue par Bhagvānlāl :

Savasa sakastanasa puyae,

et traduite par lui : « en l'honneur de tout le Sakastana », c'est-à-dire en l'honneur de tout le Ségestan, dans le nom duquel s'est conservé jusqu'à nos jours le souvenir des Çakas. La lecture, au témoignage de Bühler et de M. Fleet, est absolument certaine, et Bühler a aussi montré que la traduction est irréprochable sous le rapport de la phonétique et de l'orthographe. A ne considérer que la forme des mots pracrits, ceux-ci se transcrivent, en effet, parfaitement et comme d'eux-mêmes en sanscrit par :

Sarvasya Çakasthānasya pūjāyai.

De cette glorification du Çakasthana, on a ensuite conclu que tous ces Satrapes et Grands satrapes qui figurent ici et ailleurs, Rajula ou Rājuvūla et son fils Çuḍāsa ou Çoḍāsa, Kusulaka Patika et son père Liaka Kusulaka (ces deux derniers, vassaux d'un Grand roi Moga), d'autres encore dont les noms n'importent guère ici, qui paraissent avoir régné en

une ou en plusieurs branches, comme souverains plus ou moins indépendants[1], de la Jumnā à l'Indus, et pour lesquels on a les dates 72 et 78 d'une ère non spécifiée, étaient des Çakas.

Si les remarques qui précèdent sur l'indépendance respective de ces documents ont quelque valeur, on trouvera peut-être que la conclusion ne s'impose pas, même étant admise l'exactitude de la traduction d'où on l'a tirée. Mais cette traduction est-elle exacte? Bühler, qui admettait l'une et l'autre, la traduction et la conclusion, paraît pourtant avoir été quelque peu étonné de cet hommage à toute la contrée des Çakas : « C'est un fait remarquable, dit-il; on ne connaît pas d'autre exemple analogue. » Pour moi, il m'a toujours semblé que même cet exemple ne comptait pas, et cela, pour plusieurs raisons.

D'abord, on ne voit pas que ce nom de Çaka ni aucun autre de même sorte et de signification très générale soit jamais entré dans le protocole d'aucune de ces dynasties étrangères; on n'y trouve, en fait d'ethniques, que des noms de tribu ou de clan. Même ceux de ces dynastes que leurs ennemis appellent Çakas et que tout le monde à peu près s'accorde maintenant à reconnaître pour tels, les fondateurs de l'ère de ce nom, les Satrapes et Grands satrapes de Surāṣṭra et de Mālwa, ne se qualifient pas ainsi, à l'exception du gendre de l'un d'eux, Uṣavadāta, et encore cette unique confession d'une origine étrangère n'est-elle pas absolument certaine[2].

1. On est peut-être porté à s'exagérer le degré d'indépendance de ces satrapes, surtout de ceux dont on n'a pas de monnaies. Le titre même indique déjà une certaine sujétion. Au cas de Liaka et de Patika, vassaux du grand roi Moga, s'ajoute maintenant celui du Grand satrape Kharapallāna et du Satrape Vanaspara qui, dans des inscriptions récemment trouvées à Sarnāth, reconnaissent pour suzerain le Grand roi Kaniṣka. *Epigr. Ind.*, VIII, 176-179.

2. Nāsik, 6 A, ap. *Arch. Surv. West. India*, IV, p. 101, et n° 14, ap. *Epigr. Ind.*, VIII, p. 85. *Çaka* vient immédiatement après une lacune.

Une autre raison qui me rend la traduction suspecte, c'est qu'on n'y trouve pas la mention de l'auteur de l'hommage, mention essentielle, selon moi, comme la signature l'est à une pétition et qui, en effet, ne manque presque jamais. Ici même, elle ne manque qu'une fois, dans l'inscription O, qui, ainsi que l'indique le mot *puya* au nominatif, est une formule d'adoration toute générale, comme *namo buddhāya* et tant d'autres, et n'implique aucun acte particulier d'hommage. Partout ailleurs où, dans ces textes, il s'agit d'un acte semblable, l'auteur de l'acte est soigneusement nommé; car je pense, comme M. Fleet, que tous ces noms propres au génitif désignent les personnes qui rendent l'hommage, non celles qui le reçoivent.

Enfin, j'ai une dernière raison : c'est que cette traduction me paraît contraire à l'usage de la langue et au sens naturel des mots. *Pūjā* n'a pas le sens de glorification; c'est un acte concret d'adoration, d'hommage, de grand respect, qui comporte toujours quelque chose de religieux; il s'adresse à un dieu, à un supérieur, à des parents; accompagné d'une invocation mentale, il peut s'adresser à un absent; il peut même s'adresser à des objets inanimés, un sanctuaire, un fleuve, un arbre sacré; le guerrier fera une pūjā à ses armes, le maître de maison en fera une à son foyer; je comprendrais même que, revenant de loin, un voyageur en fît une à son pays natal. Mais je ne vois pas comment, de Mathurā, on ferait une pūjā à tout le Ségestan. Bref, « in honour of the whole Sakastana » est une phrase anglaise; ce n'est pas une phrase religieuse indienne, ni même une phrase indienne tout court.

M. Fleet n'est pas plus satisfait que moi de cette traduction, mais pour une autre raison : il ne veut absolument pas qu'il y ait la moindre mention des Çakas dans l'épigraphie de l'Inde du Nord. En attendant qu'il les déloge d'une autre inscription de Mathurā où l'on a cru les trouver[1], il

1. *J. R. As. Soc.* de Londres, 1905, p. 635 et s.

faut donc qu'ils disparaissent de celle-ci. Il pense donc que ce n'est pas ce nom, que c'est l'adjectif possessif *svaka* qui forme le premier terme du composé *sakastana*, lequel doit se transcrire en sanscrit par *svakasthāna*. Quant à *savasa*, il l'accepte comme un nom propre Sarva ou Çarva, le génitif dépendant non plus de *puyae*, mais d'un mot comme *dāna*, don, offrande, sous-entendu. Il arrive ainsi, après un premier essai auquel je ne m'arrête pas, puisqu'il y a renoncé lui-même, à la traduction :

« (une offrande) de Sarva en l'honneur de sa demeure ».

Savasa devenu nom propre du donateur et construit avec un mot sous-entendu est une excellente suggestion, tout à fait conforme à l'usage de ces documents ; mais l'interprétation de *sakastanasa* me paraît absolument inadmissible. *Sthāna* ne peut pas, comme notre « maison » et, à la rigueur, comme l'anglais « home », se prendre dans le sens de « famille » ; c'est l'endroit où l'on se tient, la résidence, la demeure au sens matériel, et rien que cela. Or, on ne fait pas une *pūjā* à son logis, pas plus qu'on en fait une à « tout le Ségestan ». Il faut donc chercher autre chose.

Je ne m'arrêterai pas à discuter diverses solutions qu'on peut être tenté d'essayer de cette énigme, comme, par exemple, d'y voir un hommage à l'adresse du *Çākyasthāna*, de l'établissement des religieux bouddhistes auquel se rapportent ces inscriptions. Cela ne nous donnerait ni le nom de celui qui a fait l'hommage ni une expression bien acceptable pour ce que les textes eux-mêmes désignent par le mot propre, *sangha*, la communauté. Je vais plutôt tout droit à l'interprétation qui me paraît la plus probable, la seule conforme à l'esprit de la langue et à l'usage des documents.

L'inscription constate qu'au sanctuaire bouddhique dont le pilier faisait partie, il a été fait une *puja*, un acte d'hommage, nous ne savons lequel, sans doute quelque offrande ou donation à la communauté ; il nous faut donc le nom de

l'auteur de l'acte ; car l'acte, nous pouvons en être bien sûrs, n'a été enregistré que pour que le nom le fût. De plus, il faut que la désignation de la personne soit suffisamment explicite; pour cela, il faut plus que le simple nom, il faut au moins un qualificatif, c'est-à-dire deux mots. Or ces deux mots, le texte nous les donne, *savasa* et *sakastanasa*. Car *sakastana* n'est pas seulement nom propre de lieu ; il est aussi l'adjectif dérivé de ce nom propre et signifiant « natif du Sakastana, habitant du Sakastana ». Pour qu'il ait cette deuxième signification, il suffit que nous supposions dans la première syllabe un *a* long, et rien n'empêche que nous la lisions ainsi, car l'écriture *kharoṣṭhī* ne marque pas la quantité des voyelles. En *brāhmī*, où cette quantité se marque, nous aurions probablement *sākastāna*, comme en sanscrit nous avons *māthura*, natif de Mathurā, *kānyakubja*, natif de Kanyakubja, *saurāṣṭra*, natif du Surāṣṭra. Les grammairiens sanscrits ont donné des règles pour cette dérivation et l'ont entourée de restrictions; mais les pracrits sont très libres à cet égard : tout au plus ajoutent-ils parfois leur éternel suffixe *ka*, comme pour *nāsikaka*, natif de Nāsika, et ici même, dans l'inscription F. *nakaraa*, natif de Nagara ; mais dans R. nous avons *tachila,* natif de Takṣila, l'exact pendant de notre *sakastana*. Suivant un usage constant, ces deux génitifs désignant l'auteur de l'acte dépendent d'un terme sous-entendu, que nous pouvons d'ailleurs nous dispenser de rétablir, puisque nous ignorons en quoi au juste l'acte a consisté. En tout cas, ils sont indépendants de *puyae ;* ils le sont même si bien que ce dernier peut à son tour être supprimé, comme il l'est dans Q et R, où il n'y a que « de Khardaa satrape », « de Kodina natif de Takṣila », qui pourtant l'un et l'autre, sans aucun doute possible, prétendent bien avoir accompli un acte de *pūjā*. Nous avons donc ainsi la traduction :

« de Sava, natif du Sakastana ; pour rendre hommage ».

Quel était ce Sava, dont je laisse tel quel le nom probablement étranger? Était-il un capitaine d'aventure à la solde d'un souverain indien, selon la coutume immémoriale des hommes de son pays? Et ce souverain lui-même, était-il un Çaka, ou quelque autre barbare, ou un indigène? Ou bien Sava était-il un marchand de passage, venu avec une de ces caravanes du Kayber qui, de tout temps, ont amené dans l'Inde les chevaux et les chameaux de l'Iran? Peut-être aussi était-il fixé à Mathurā? Ou était-il un simple pèlerin? Nous n'en savons rien; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il a dû être un homme non titré, mais d'une certaine fortune; qu'il était un bouddhiste laïque et qu'il était venu d'un pays qui s'appelait alors le Sakastana. Réduite à ces proportions, je crois que M. Fleet lui-même ne prendra plus ombrage de cette mention d'un Çaka: car elle ne préjuge rien, ni pour ni contre ce qu'il appelle la présence historique des Çakas dans l'Inde du Nord.

C'est là du reste une question à laquelle je ne veux pas toucher. Y a-t-il eu dans l'Inde du Nord, aux environs de notre ère, des dynastes Çakas? Nous n'en savons absolument rien. M. Fleet le nie, et le fait est que, s'il y en a eu, ils ne nous l'ont pas dit. Mais c'est là un argument dont il ne faudrait pas abuser; car les dynastes du Sud-Ouest, qui paraissent bien avoir été des Çakas, ne nous l'ont pas dit davantage, et, dès l'antiquité, le nom paraît avoir été une désignation globale très diversement appliquée. En tout cas, cette mention ici du Sakastana ne doit pas nous étonner. Le terme est ancien; il remonte au moins à Isidore de Charax, en qui nous n'avons aucune raison de ne pas reconnaître le géographe employé par Auguste. Il place la Σακαστανή entre la Zarangiane et l'Arachosie[1], c'est-à-dire dans le Ségestan de la géographie postérieure; et la dénomination devait être déjà ancienne, car le pays était alors sous

1. *Geogr. Graeci Min.*, éd. C. Müller, I, p. 244 et 245.

la domination des Parthes ; bien avant même, c'est à peu près dans cette région, parmi les peuples de la frontière orientale de son empire, que Darius énumère les Çakas [1], ou du moins certaines tribus des Çakas qui, en leur qualité de mercenaires très recherchés, ont dû avoir des établissements en divers lieux. Il se pourrait même que, déjà avant notre ère, ils en aient eu en terre indienne ; car déjà Lassen [2] et, plus récemment, M. Boyer [3] ont attiré l'attention sur le fait qu'à la Μὶν πόλις d'Isidore de Charax, l'une des quatre capitales des Çakas de la Sakastanè, correspondent exactement, dans le Périple de la mer Érythrée (2e moitié du 1er siècle), deux autres Μινναγάρ ou Μινναγάρα (*nagara* = πόλις), l'une sur le bas Indus, l'autre sur le golfe de Cambaye. Et ici encore, si, comme il est probable, ces dénominations appartiennent à la langue des Çakas, elles devaient être anciennes, car les Scythes, c'est-à-dire les Çakas de la première de ces métropoles, étaient, à l'époque du Périple, soumis à des roitelets Parthes, et ceux de la seconde étaient si bien hindouisés que le rédacteur n'a plus reconnu en eux des étrangers. « C'est ici, dit-il que commence l'Inde [4]. »

Je n'ai pas, jusqu'ici, touché la question de la date de ces inscriptions ou, du moins, je n'ai parlé qu'en termes vagues des environs de notre ère. C'est que je crois qu'il y aurait de la témérité à vouloir être plus précis. Tout ce qu'on possède actuellement de données, directes et indirectes, étrangères et indigènes, a été tourné et retourné en tous sens, et arrangé en des combinaisons qui ne se comptent plus, mais dont aucune ne paraît convaincante à l'exclusion des autres. Quand on voit, par exemple, Bühler affirmer

1. Behistan I, 16 ; Persépolis I, 18 ; N Ra, 25. Je cite d'après l'édition de Spiegel, la seule que j'aie sous la main. Ces listes sont un peu confuses ; mais la situation générale ressort assez claire.

2. *Ind. Alterthumsk.* II², p. 387.

3. *Journ. As.*, X (1897), p. 140.

4. *Geogr. Graeci Min.*, I, p. 290.

comme un fait absolument certain que les satrapes de nos inscriptions sont venus avant Kaniṣka et les premiers empereurs Kuṣanas, et M. Fleet affirmer comme un fait non moins certain qu'ils sont venus après eux, et cela, quand, de part et d'autre, on assigne à Kaniṣka et ses successeurs immédiats des époques qui diffèrent de 135 ans, il est permis de trouver que la question n'est pas mûre et de ne pas vouloir construire un système de plus après tant d'autres. On a vu que pour deux des satrapes qui figurent dans nos inscriptions et précisément dans celles qui ont quelque chance d'être contemporaines de l'érection du pilier et, par conséquent, les plus anciennes, pour Çuḍasa et pour Patika, on a les deux dates de 72 et 78. Malheureusement, ces dates, ainsi que toutes celles qu'on a de cette époque et qui ne sont pas simplement des années de règne, sont d'une ère indéterminée. Les Bhandarkar, père et fils, les rapportent à l'ère çaka de 78 après J.-C. La plupart des savants en cherchent l'origine vers le milieu du Ier siècle avant J.-C., sans compter des *outsiders* qui prétendent les faire remonter beaucoup plus haut. M. Fleet, plus précis, les rapporte, ainsi que toutes les autres qu'on a pour cette période dans l'Inde du Nord, à l'ère appelée plus tard du nom de Vikrama, qui commence en 58 avant J.-C. C'est évidemment simplifier les choses, et, autour de cette thèse qu'il défend depuis des années, il n'a pas manqué de grouper fort ingénieusement maintes raisons qui peuvent la rendre plausible. Mais encore la principale de ces raisons reste-t-elle que l'Inde du Nord est en possession d'une ère bien établie, le saṃvat de Vikrama ; qu'il n'est pas prouvé qu'elle en ait eu d'autres pour cette période et, donc, qu'elle n'en a pas eu d'autres en effet. A cela on pourrait répondre que la pluralité des ères est normale dans l'Inde, où presque chaque dynastie a eu la sienne ; que cette pluralité est *a priori* probable dans cette période d'invasions et de dominations peu stables, qui a eu même plusieurs calendriers, le macé-

donien et au moins deux indigènes; que l'usage général ancien du Vikrama-samvat aurait lui-même grand besoin d'être prouvé, et qu'enfin il y a dans cette démonstration quelque chose d'un cercle vicieux : car, à tout prendre pour l'une de ces ères anonymes, il est clair qu'il ne doit rien rester pour les autres. Mais il est bien clair aussi que toutes les objections du monde ne feraient pas faire un pas à la question. Ce pas ne pourra être fait que quand quelque heureuse trouvaille aura introduit un point fixe vraiment solide dans cette masse de données actuellement flottantes et ne se prêtant qu'à des constructions hypothétiques.

LES TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION SCIENTIFIQUE EN PERSE AU COURS DE LA CAMPAGNE DE 1906-1907, PAR M. J. DE MORGAN.

N'ayant pas jugé que ma présence en Perse fût nécessaire au cours de la dernière campagne, j'avais chargé M. Joseph Étienne Gautier de diriger les fouilles, assisté de M. Roland de Mecquenem et, comme de coutume, les résultats ont pleinement répondu à mes espérances. Les travaux habilement conduits ont fourni un nombre considérable de textes et d'objets d'art dont l'importance ne vous échappera pas après l'exposé que je vais avoir l'honneur de vous faire des principales découvertes.

Ces objets et monuments, je dois le dire tout d'abord, de même que ceux résultant de la campagne de 1905-1906, sont encore à Suse ; ils seront apportés en France au printemps prochain, en même temps que le produit des fouilles de 1907-1908 que j'irai diriger moi-même.

La grande difficulté des transports entre Suse et la côte, les frais généraux très élevés qu'ils entraînent m'obligent à remettre de trois en trois ans l'organisation de mes convois. Ce sont donc des collections égales en importance à la

moitié environ de ce que nous possédons déjà au Louvre qui arriveront l'an prochain.

Voici dans l'ordre chronologique la liste des principaux documents épigraphiques découverts au cours de la dernière campagne et dont M. J.-É. Gautier m'a transmis la première lecture de Suse même :



Fig. 1. — Statue du roi Manistusu (face).

Un lot d'une trentaine de tablettes proto-élamites, analogues à celles publiées par le P. Scheil en 1905 dans le tome VI des Mémoires de la Délégation.

Deux légendes sur pierre également en caractères proto-élamites.

Le buste en albâtre d'une statue du roi Maništusu du XIe siècle environ avant notre ère, pièce dûment identifiée par le texte de ce souverain, inscription prouvant qu'il a réellement régné sur Suse.

Cette statue est l'œuvre d'art la plus ancienne que nous



Fig. 2. — Statue du roi Maništusu (dos et texte).

possédions de ces pays ; elle est très curieuse par sa facture primitive et fait songer aux monuments archaïques découverts en Égypte.

Les yeux, de calcaire blanc, ornés d'une prunelle noire

aujourd'hui tombée, sont maintenus dans leur orbite à l'aide de bitume; le visage est grossier d'aspect; la barbe, les cheveux sont conventionnels; quant au texte, il est gravé en cunéiformes linéaires du plus ancien style.

De ce roi, nous avons encore rencontré une autre statue dont il ne reste malheureusement qu'un gros fragment. Elle n'avait pas été sculptée pour Suse, mais fut enlevée du pays d'Ašnunak par le roi Susien Šutruk-Naḫḫuntè qui lui imposa sa légende.

Viennent ensuite des briques portant des inscriptions inédites de Dungi, roi d'Ur.

Une petite stèle, beau monument épigraphique, de Karibu ša-Šušinak qui mentionne la construction de temples.

Le buste d'une statue criophore.

Un lot important de tablettes de comptabilité datant du xxv[e] siècle environ, intéressant au point de vue de la topographie et de l'onomastique de l'ancienne Suse, sans compter l'attrait qu'il présente pour la philologie. C'est pour la première fois que nous rencontrons dans nos fouilles des documents de cette nature.

La partie inférieure de la statue du roi Untaš Gal, mari de la reine Napirasou dont nous possédons au Louvre la belle statue de bronze. Jusqu'ici nous ne connaissions ce souverain que par ses briques de construction.

Un gond de porte au nom de Šilhak-in-Šušinak, pendant d'un autre gond découvert dans une autre campagne de fouilles et déposé au Louvre: le texte qu'il porte fournit de nouveau une liste généalogique des rois anzanites d'Élam.

Plusieurs koudourrous, aux textes martelés, mais portant encore des reliefs intéressants au point de vue mythologique.

Deux fragments de mesures de capacité au nom des rois babyloniens Nergal-šar-Uṣur et Amil-Marduk, fournissant une nouvelle preuve de ce fait qu'à partir de Nabuchodonosor la province de Susiane était entre les mains des Baby-

loniens, alors que le reste des territoires élamites était échu aux Mèdes et aux Perses.

Les textes dont il vient d'être question sont entre les mains du P. Scheil assisté de M. J.-É. Gautier. Et l'on peut dès maintenant affirmer que le nouveau volume des textes sémitiques d'Élam ne le cédera en rien comme importance et intérêt à son prédécesseur, sans qu'il soit besoin d'escompter les découvertes de l'hiver prochain.

Parmi les objets d'art, je dois citer en première ligne la statue de Maništusu dont il vient d'être parlé, puis les autres fragments statuaires, un vase portant des reliefs sculptés, quelques menus objets, des cylindres, des empreintes appartenant à toutes les époques, des armes, outils et instruments de bronze, enfin un curieux fragment de céramique grecque polychrome dont M. Pottier vous a entretenus dans la séance du 26 mai dernier.

Si les niveaux supérieurs de 5, 10 et 15 mètres ont fourni leur précieux apport, ils ne nous ont donné que des documents dont nous pouvions prévoir l'existence. Il n'en a pas été de même du niveau de 25 mètres de profondeur, déjà ouvert en 1902, que depuis j'avais délaissé afin de créer des dégagements et que j'avais chargé mes attachés de reprendre en vue des travaux de 1897-1898. Là nous avons éprouvé de réelles surprises.

Ces couches profondes que je pensais appartenir au préhistorique renferment encore des murailles faites de briques grossières et, dans le nettoyage du chantier, on a trouvé, en même temps que des silex taillés et de nombreux exemplaires de céramique peinte, un bouchon d'argile portant une inscription très effacée qu'on devine plutôt qu'on ne la voit et l'empreinte d'un cylindre.

La représentation que fournit cette empreinte rappelle beaucoup les scènes mythiques de l'époque de Sargon et de Naram-Sin : Éabani, sans doute, luttant contre un lion. Il est probable que cet objet n'est pas isolé et que bientôt

il nous sera possible de dater ces couches profondes que dès maintenant nous pouvons ranger dans l'époque historique.

Ainsi, cette belle céramique peinte que nous connaissions par les sondages en galeries, par les fouilles de Mousian et par les nombreux débris épars à tous les niveaux, appartiendrait aux temps historiques et aurait été à son apogée peu de temps avant la conquête sémitique de l'Élam. Son usage se serait continué pour s'éteindre lentement en même temps que, vers 4000 av. J.-C., des usages nouveaux se seraient introduits dans la Susiane.

L'esprit et les goûts sémitiques supplantant l'esprit et les goûts autochtones auraient été la cause de sa disparition.

Quand je parle de 4000 ans av. J.-C. pour l'époque de cette transformation, je ne fais là qu'indiquer une limite inférieure de son antiquité. Il sera certainement nécessaire de remonter bien plus haut au cours des âges pour dater l'absorption de l'Élam par les Sémites, puisqu'au début du quatrième millénium Maništusu régnait déjà sur ces pays.

Quoi qu'il en soit, cette révolution dans les tendances marque une étape bien nette, de même qu'en Égypte, la disparition des arts autochtones devant les goûts pharaoniques.

Dans notre tranchée de 25 mètres de profondeur, nous avons rencontré au centre une foule de débris de vases peints, alors que sur le bord du Tell cette céramique se retrouvait entière, fort bien conservée par groupes de trois ou quatre vases semblant indiquer l'emplacement de sépultures ; aucun objet de pierre ni de bronze, aucun ossement caractérisé n'est encore venu contrôler cette supposition. C'est seulement au cours des travaux de l'hiver prochain que nous serons à même d'avoir des certitudes.

Les vases découverts sont très nombreux et, bien que souvent brisés, n'en constituent pas moins une très impor-

tante collection. La variété des sujets représentés, les caractères de la technique, les formes sont une véritable révélation en ce qui concerne les origines de l'art céramique.

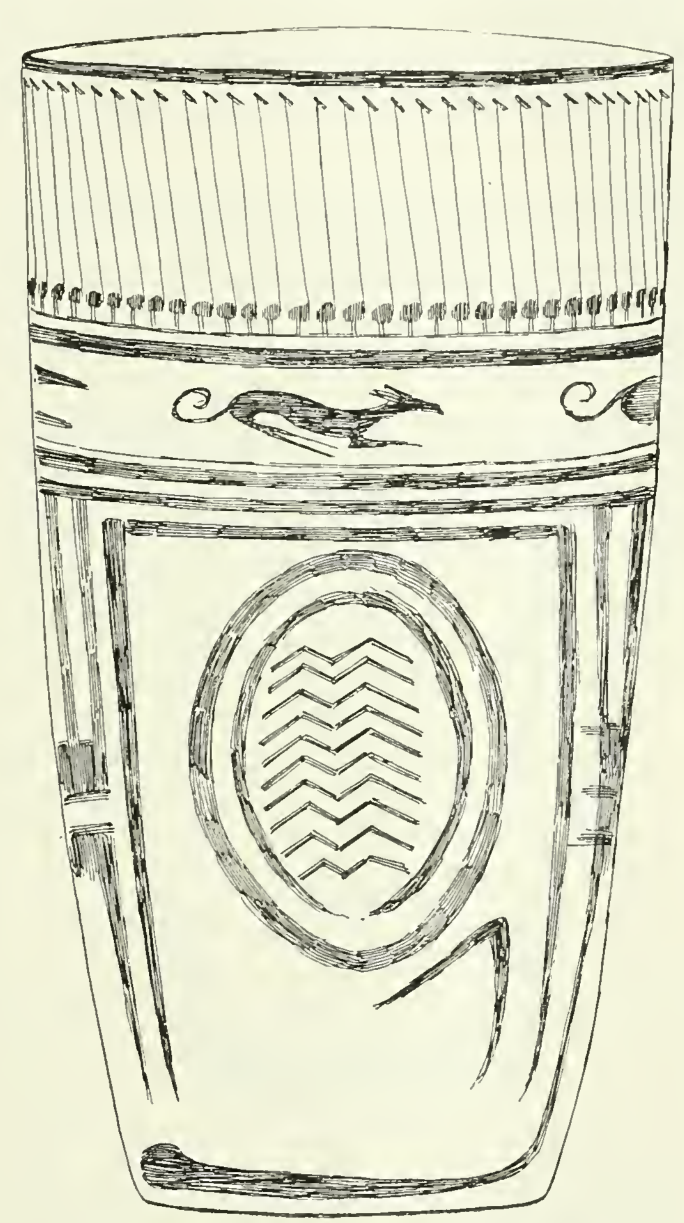


Fig. 3. — Céramique archaïque susienne.

Déjà la publication des fragments que nous possédions de Suse et des vases de Tepeh Mousian avait appelé l'attention sur ces arts très anciens, mais nous n'en possédions

pas encore la date. Aujourd'hui le voile qui la couvrait se soulève peu à peu.

La présence d'une aussi curieuse poterie dans les couches profondes du tell de Suse est pleine d'enseignements. Mais afin de faire mieux comprendre ma pensée, je suis obligé de reprendre, dès les temps quaternaires, l'évo-



Fig. 1. — Céramique archaïque susienne.

lution de l'humanité dans cette partie de l'Asie et de vous signaler en même temps un fait que je viens de découvrir et qui est de la plus haute portée en ce qui regarde les origines historiques.

Depuis longtemps je cherchais à m'expliquer l'absence, sur le plateau iranien et dans le Caucase, de traces de l'homme

pléistocène dont, malgré bien des années de recherches très suivies, je n'avais jamais rencontré le moindre vestige.

L'Iran et le Caucase, n'avaient donc pas été habités à ces époques, et s'ils étaient aussi complètement déserts, c'est que la vie n'y était pas possible ; car les contrées voisines, la Syrie, l'Égypte, l'Inde abondent en restes de l'homme

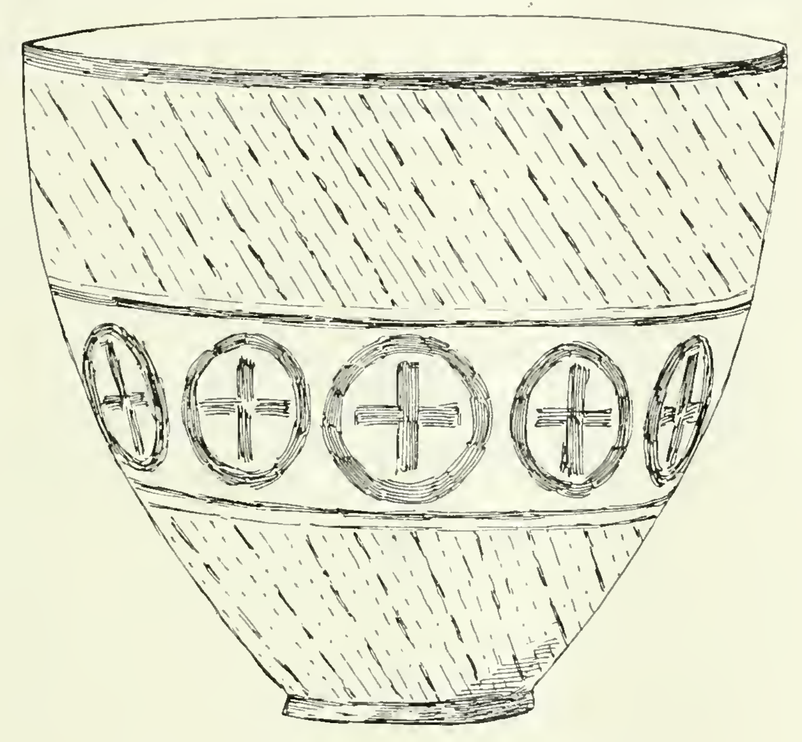


Fig. 5. — Céramique archaïque susienne.

paléolithique, et ces hommes eussent forcément envahi le plateau persan si des obstacles naturels n'étaient venus s'opposer à leur expansion.

Les causes de cette anomalie apparente, ce sont mes observations géologiques qui me les ont fait découvrir. Des traces de moraines, des roches striées rares, il est vrai, mais répandues çà et là, sont venues me prouver qu'aux temps quaternaires, les grandes chaînes bordières de l'Iran, le Caucase et probablement aussi la majeure partie du massif arménien et du Taurus étaient occupés par de vastes glaciers dont bien des vallées renferment encore les terrasses.

Quant au plateau persan proprement dit, aux plaines irrégulières qui s'étendent sur mille kilomètres de largeur et deux ou trois mille de longueur, situées à une altitude moyenne de mille à douze cents mètres, elles s'étaient remplies de névés et formaient un immense réservoir glacé analogue à celui que présente de nos jours encore le Groenland central ; mais avec cette différence qu'il ne possédait

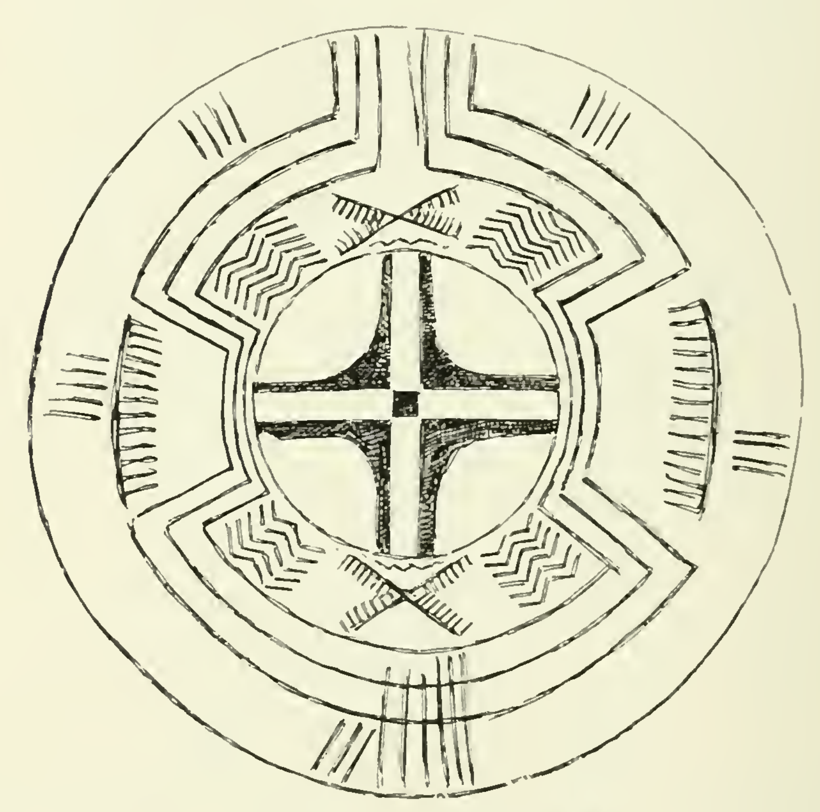


Fig. 6. — Céramique archaïque susienne.

pas de portes d'écoulement et que l'air dépouillé de son humidité par les chaînes bordières ne lui apportait qu'une bien moindre quantité de neiges.

Pendant la période glaciaire, ces pays n'étaient donc pas habités parce qu'ils n'étaient pas habitables.

Lors de la fonte définitive des glaces et des neiges, des vallées se creusèrent dans les massifs montagneux, tant vers l'intérieur que vers l'extérieur, les cours d'eau laissant

des alluvions caillouteuses souvent épaisses de plusieurs centaines de mètres, telles qu'on en peut observer dans le Louristan central, en ce qui concerne le plateau et sur tout le pied de la chaîne bordière pour le versant mésopotamien.

Et tandis que, sur son pourtour, le plateau envoyait ses eaux vers les mers, il se formait à l'intérieur de vastes lacs et des marais d'eau saumâtre rendant le pays impropre à la vie de l'homme.

Ces lacs ont laissé d'indiscutables traces dans toutes les cavités. La plus remarquable est le désert salé qui occupe tout le pays compris entre Kirman au Sud et Téhéran au Nord.

L'Iran ne connut jamais cette fertilité qui, en Syrie, en Égypte,permit aux populations de se développer sur un sol devenu plus tard désert et aride. La fin du glaciaire et les temps qui suivirent pendant bien des milliers d'années le trouvèrent hostile. Ce n'est qu'après l'assèchement de ses lacs et de ses marécages qu'il fut à même de se peupler dans quelques-uns de ses districts fertilisés par des cours d'eau douce.

Pendant les temps quaternaires, le massif iranien formait donc une sorte de muraille infranchissable s'étendant de la mer des Indes à la Caspienne et reliée aux plateaux glacés de l'Asie Centrale. Mais alors, cette mer, aux eaux plus étendues qu'aujourd'hui, couvrait la majeure partie de la Scythie et s'en allait jusqu'au cœur de la Russie baigner les avances extrêmes des glaciers scandinaves qui, comme on le sait, s'allongeaient au Sud bien au delà de Moscou. Le manque absolu de traces paléolithiques dans les pays recouverts par les glaces et l'eau sont une indiscutable preuve du synchronisme de ces phénomènes.

Ainsi, depuis les confins septentrionaux de l'Europe jusqu'à l'Océan Indien, sur une épaisseur de plus de mille kilomètres dans ses points les plus étroits (latitude d'Astrakan), une immense barrière de glace et d'eau séparait les terres méditerranéennes, alors très habitées, de la Sibérie qui jouis-

saient d'un climat assez tempéré pour nourrir à la fois l'homme et les grands pachydermes; ce dernier fait est classique.

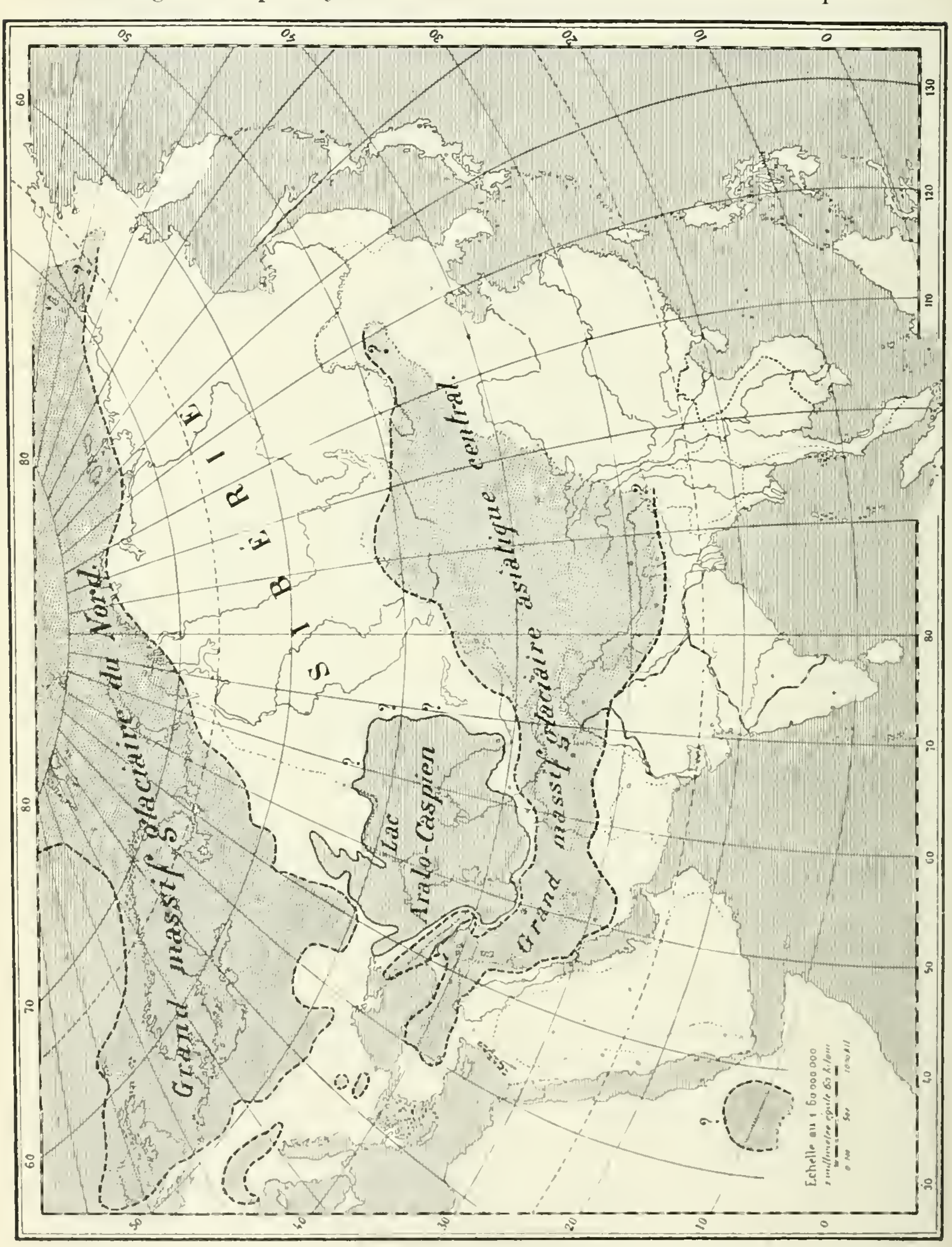


Fig. 7. — Carte montrant la position des massifs glaciaires pléistocènes et du lac Aralo-Caspien.

Cette séparation de deux grandes fractions de l'humanité dura bien longtemps, pendant tout le cours des temps

glaciaires. Peut-être ne fut-elle pas continuellement absolue, car les glaciers subirent une série de progressions et de reculs. Mais ces phases ne laissèrent qu'un passage étroit, semé des difficultés naturelles causées par l'extrême abondance des eaux dans les plaines de Scythie, au Nord du lac Aralo-Caspien.

Quand la porte s'ouvrit définitivement au delà du Caucase, elle demeura fermée encore en ce qui concerne l'Iran, l'Arménie et la Transcaucasie. Ces pays ne renferment d'ailleurs pas plus de traces néolithiques de l'homme que de vestiges paléolithiques, et les très rares instruments de pierre qu'on y rencontre semblent être énéolithiques, c'est-à-dire contemporains de l'usage des métaux.

Dans la partie basse de l'Asie antérieure, au contraire, de même qu'aux Indes, en Égypte, en Lybie, dans l'Afrique méridionale (Rhodésia) et dans tous les pays méditerranéens, l'homme connut toutes les phases de la civilisation préhistorique. Il se développa sur lui-même avec le génie spécial à sa race, sans aucun mélange venu du Nord. Mais c'est surtout dans la vallée du Nil et le bassin de l'Euphrate et du Tigre que cette civilisation atteignit son apogée.

C'est ainsi qu'après les temps glaciaires, lorsque l'humanité fut remise des grands cataclysmes pléistocènes que lentement prirent naissance en Égypte, en Élam et dans la majeure partie de l'Asie antérieure les arts céramiques et autres, partant d'un même principe, mais employant des moyens techniques différents suivant les milieux.

Quand débuta cet art? Nous l'ignorons encore; les travaux de Suse nous permettront peut-être de résoudre ce problème. Mais ce que nous savons de manière positive, c'est qu'en Élam comme en Égypte il eut son apogée antérieurement à l'époque de Naram Sin et de Snéfrou, c'est-à-dire avant le IV[e] millénium, que dans la vallée du Nil il battait son plein au temps de Ménès, qu'ensuite il déclina rapidement dans les deux pays.

Bien que rapprochés l'un de l'autre, ces deux arts offrent cependant une différence très notable. En Égypte, la couleur employée pour l'ornementation des vases n'est jamais adhérente et s'efface au lavage ; en Élam au contraire, elle forme un enduit fixe, sorte de vernis que nous retrouvons plus tard perfectionné dans les pays occidentaux.

Ce n'est pas seulement sur les bords du Nil et dans les plaines du Kâroun que ces arts furent florissants : ils s'étendirent jusqu'à la Méditerranée, en Palestine, et bien que leurs traces n'aient pas encore été rencontrées en abondance dans la Chaldée proprement dite, ils semblent avoir, peut-être à des âges quelque peu différents, couvert la majeure partie de l'Asie antérieure méridionale, alors que dans les pays du Nord, chez les peuples issus des steppes de Sibérie, on n'en rencontre aucune trace ni aucun indice originel.

Si l'on compare les plus anciennes poteries méditerranéennes, celles d'Hissarlik, de Santorin, de Rhodes, de Mycènes, de Crète, de Chypre avec les vases nouvellement découverts en Égypte et à Suse, on est frappé non seulement, dans certains cas, par l'identité des procédés techniques, mais aussi par d'évidentes analogies dans le sentiment artistique qui guida les peintres.

Et cette technique, ces analogies se retrouvent non seulement dans les poteries archaïques des localités que je viens de citer, mais plus loin encore vers l'occident.

En rapprochant les dates des divers monuments, on sent que ces coïncidences ne peuvent être fortuites, et l'on est tenté de rechercher les grandes lignes de migration de cet art qui, se modifiant suivant le génie de chaque peuple, aurait fini par enfanter des merveilles dans la Méditerranée, alors que, depuis des milliers d'années, les pays d'origine, l'Élam et l'Égypte, l'avaient oublié.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce sujet, mais ferai observer que dans toute l'Europe, dans le Caucase, la Perse septentrionale, on ne rencontre pas, aux époques

très anciennes, le moindre indice des tendances artistiques dont je viens de parler. Elles ne naissent qu'au contact des pays mésopotamiens, syriens et égyptiens.

Dans le plateau persan, comme dans le Caucase, je n'ai jamais trouvé de restes de populations antérieures à l'usage des métaux. A mon sens, les monuments les plus anciens sont les dolmens du Mazandéran, du Ghilan et du Talyche. Ils sont de l'âge du bronze et appartiennent à des peuples venus sans aucun doute du Nord-Est. Ces tribus ne sont jamais descendues des hauteurs de l'Iran septentrional et de l'Arménie avant les temps historiques; car d'une part nous ne rencontrons aucune trace archéologique de leur migration vers le Sud, d'autre part nous savons par les textes que les habitants de l'Iran n'apparurent dans la vallée du Tigre qu'au moment de la chute de l'empire assyrien, vers le VIIe siècle av. J.-C.

En même temps que, par suite de la fonte des glaces et de l'assèchement de la steppe scythique, s'ouvraient les pays européens et iraniens, la Sibérie s'était graduellement refroidie, la faune des toundras en est la preuve; et ce grand réservoir d'hommes, isolé pendant des milliers d'années, épanchait sur nos pays les populations qu'il n'était plus capable d'alimenter, sur l'Europe d'abord à cause de sa fertilité et des immenses terrains laissés libres par le départ des glaciers, sur le plateau iranien bien plus tard parce qu'il ne fut pas en même temps que l'Europe prêt à recevoir l'homme.

Ces migrations d'Est en Ouest commencèrent, nous le savons, pour l'Europe occidentale, tout de suite après ce que nous sommes convenus d'appeler l'époque magdalénienne, c'est-à-dire peu après le recul définitif des glaciers scandinaves. Elles se continuèrent par flots successifs, au fur et à mesure que les districts sibériens devenaient inhabitables, et ces pays sont aujourd'hui déserts au point que, malgré la colonisation russe, ils ne renferment plus en moyenne qu'un être humain pour quatre kilomètres carrés.

Les causes des premières migrations ne nous ont pas laissé d'indices historiques ; elles sont trop anciennes. Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les mouvements de la race iranienne. L'Avesta nous montre les tribus fuyant devant le froid que l'esprit du mal répandait sur les terres au fur et à mesure qu'Ormazd les créait pour l'homme. Cette tradition relative à des migrations vieilles de deux ou trois mille ans au plus avant notre ère concorde pleinement avec les faits révélés par la géologie.

Dès le début de ces mouvements, nous voyons apparaître en Europe des races nouvelles, inhabiles dans les arts, des industries, des coutumes inconnues jusqu'alors. Ce sont ces races qui arrêtèrent l'essor de la peinture et de la gravure dans les cavernes, et si longtemps plus tard elles s'adonnèrent elles-mêmes aux œuvres du goût, ce ne fut pas par progrès spontané, mais bien sous l'inspiration de ceux de leurs congénères qui, par les hasards des migrations, s'étaient trouvés en contact avec l'esprit autochtone de l'Asie antérieure.

Ces considérations basées sur des faits scientifiques certains, appuyées sur des arguments positifs et négatifs se contrôlant les uns les autres, m'ont semblé présenter un tel intérêt en ce qui concerne les origines de la civilisation et les mouvements des peuples, que je n'ai pas craint de trop abuser de votre bienveillante attention. Depuis longtemps je les avais pressenties; mais ne voulant pas les émettre sous forme d'hypothèse, j'ai dû vérifier toutes les bases sur lesquelles je m'appuie, et des années d'observations étaient nécessaires pour grouper et contrôler les faits concluants.

Pendant que j'ai l'honneur de vous exposer les résultats de nos travaux, M. R. de Mecquenem continue les recherches, non plus à Suse où la température ne permet pas de demeurer en été, mais dans les montagnes du Zagros situées au Nord-Est de Bagdad, dans le Kurdistan. C'est là qu'il doit employer sa saison d'été à explorer ce

pays de Batir dont nous connaissons le nom par la stèle d'Anou-Banini à Ser-i-Poul et où des sépultures antiques me sont signalées ; sa mission comporte en même temps des relevés géologiques et topographiques.

L'état de troubles dans lequel se trouve actuellement tout le Sud-Ouest de la Perse ne laissait pas que de m'inquiéter, mais les derniers courriers m'apportent de bonnes nouvelles, et j'ai confiance dans le succès de cette utile expédition.

TRADUCTION ET COMMENTAIRE DU TEXTE DE LA STATUE DE MANIŠTUSU,

PAR M. V. SCHEIL,

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES, ATTACHÉ A LA DÉLÉGATION EN PERSE.

1. Ma-an-iš-tu-su	1. Manistušu
2. šar	2. roi
3. Kišim	3. de Kiš
4. TIS-SUB	4. (que) Tís-sub
5. arad-su	5. son serviteur
6. a-na	6. au
7. (ilu) Na-ru-ti	7. dieu Naruti
8. a-mu-na-ru	8. a voué [1].

C'était l'usage dans l'antique Orient que de hauts fonctionnaires, des lapicides de renom offrissent au roi leur maître, des objets d'art, soit des cylindres-cachets, comme fit Ibni šarru le scribe pour Šargani šar ali, roi d'Akkad, soit des statuettes. Par surcroît, celles-ci étaient vouées aux dieux dans les temples, pour le salut du souverain. Ainsi trouvons-nous, à Suse même, une statuette de Naram Sin

1. Voir les références dans le recueil de Thureau-Dangin, Vorderas. Biblioth., I-I, p. 162.

offerte au dieu Nin nèr unu, par un scribe, ami du roi (Text. élam. sémit. IIIe série, planche I, nº 2 et page 6).

Le roi Maništusu de notre nouveau texte est assez connu par le fameux obélisque du Louvre publié dans le Ier vol. de textes sémitiques de la Délégation de Perse — et par une masse d'armes qu'il voue à Nin Aia et par un vase qu'il voue à Bêl [1].

Le nom du personnage, qui cette fois, fait sa cour à Maništusu en offrant son image aux dieux, est de lecture incertaine. Nous le lisons provisoirement TIS-SUB. Le premier signe peut être en effet 𒁹 ou 𒀸 et même 𒌋 à la rigueur. Le dernier signe est lu par les uns SUB, par d'autres aussi BÁ, — considéré par les uns comme un idéogramme, par d'autres comme un élément phonétique.

Le dieu dédicataire de cet objet d'art et de piété est *Naruti*. Il se trouve que le culte de ce dieu Naruti florissait tout spécialement à Suse. Là seulement nous trouvons son nom associé à celui des grands dieux Sušinak, Šamaš, Bêl, Êa, etc., mentionnés dans les formules imprécatoires qui closent divers textes votifs. On en lira les références dans le 2e vol. des textes élamites sémitiques, p. 10. Bien plus, nous savons pertinemment que ce dieu avait à Suse un temple, que Addapakšu (Addahušu) reconstruit, d'après des textes élamites sémitiques, 2e vol. p. 26, *è* (*ilu*) *Narute baru*.

Il devient dès lors tout naturel de prétendre que cette statue a été dédiée au dieu Naruti, *en son temple de Suse* où elle a été découverte, et que Maništusu qu'elle représente était suzerain de l'Élam, comme plus tard Naram Sin.

Cette affirmation ne doit pas céder devant l'hypothèse d'un sujet s'adressant à des dieux *étrangers* en faveur de

1. Une première lecture de ce texte a été faite au moment de la découverte, par M. J.-É. Gautier.

son souverain, ni devant celle d'un transfert de l'objet à Suse, comme butin de guerre. Il est vrai que Šutruk Naḫḫunte a transporté des pays d'Accad et Ašnunak à Suse certains monuments de Maništusu. Mais il en a fait autant pour ceux de Naram Sin et Untaš GAL dont personne ne contestera qu'ils aient régné sur l'Élam.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie, plusieurs tirages à part du « Bulletin de Correspondance hellénique » contenant les rapports sur les *Fouilles de Délos* exécutées aux frais de M. le duc de Loubat.

M. Perrot présente, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire du génie rural*, par Max Ringelmann, t. II. *Les temps anciens* (suite). *La Chaldée et l'Assyrie* (1 vol. in-8°, contenant 149 figures dessinées par l'auteur) :

« Dans cette étude, M. Ringelmann poursuit, avec une persévérance et une sagacité que l'on ne saurait trop louer, cette histoire de l'agriculture des anciens qu'il avait commencée par l'Égypte. En parcourant l'ouvrage, on se rend aisément compte de l'esprit dans lequel a été entreprise cette recherche et de la méthode qui y a été appliquée. Professeur à l'Institut agronomique, M. Ringelmann estime devoir indiquer, à propos de chacune des civilisations dont il passe en revue l'œuvre agricole, tout ce qui a été fait autrefois, tout ce qui se fait actuellement ; enfin il expose ce que l'on devrait faire pour mettre pleinement en valeur le sol de la contrée dont il s'occupe, et il cherche à prévoir les progrès qu'un avenir plus ou moins rapproché est appelé à réaliser. La première partie de sa tâche est la plus difficile à accomplir. Pour la très haute antiquité, pour l'Égypte et la Chaldée par exemple, les documents écrits font en général défaut, ou du moins il n'en a été traduit qu'une faible portion. La plupart d'entre eux sont, pour cette raison, inutilisables à ceux qui ne sont ni égyptologues ni assyriologues. Aussi l'auteur de l'ouvrage a-t-il beaucoup demandé aux monuments figurés, qu'il a compulsés et consultés avec une patiente et intelligente curiosité. Il en a donné, grâce à

l'habileté de son crayon, de fidèles reproductions. Tel qu'il est, avec ses lacunes que le savant professeur est le premier à signaler, cet essai contient, sur une des formes de l'activité des peuples dont l'héritage a été recueilli par les Grecs, un ensemble de notions bien coordonnées que l'on ne trouverait nulle part ailleurs. »

SÉANCE DU 12 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

Le Président annonce en ces termes le décès de M. Sophus Bugge, associé étranger de l'Académie :

« Messieurs,

« L'illustre philologue norvégien, Sophus Bugge, est mort à Christiania le 7 juillet, dans sa soixante-quinzième année. Il était correspondant de notre Académie depuis 1881, associé étranger depuis 1902 ; à deux reprises, ses titres éminents ont été rappelés ici par la voix autorisée de Gaston Paris, qui appréciait également en lui l'homme et le savant.

« Sophus Bugge appartenait, comme Ascoli qu'il suit de près dans la tombe, à cette génération de philologues, aujourd'hui presque éteinte, qui ont inauguré, dans les divers pays d'Europe, l'enseignement de la linguistique comparée. Ces hommes nous étonnent déjà et étonneront plus encore nos successeurs par l'étendue, on dirait presque par l'universalité de leurs connaissances ; chargés d'enseigner la linguistique indo-européenne dans son ensemble, il n'est guère de régions de ce vaste domaine où ils n'aient fait du moins quelques incursions.

« Élève de Westergaard à Copenhague pour le sanscrit, de Weber à Berlin pour le sanscrit, le pâli et le zend, Bugge a publié des travaux originaux sur les langues scandinaves et germaniques, sur les dialectes italiques, l'étrusque, l'arménien, le lycien ; il a édité un ouvrage de Torp sur les flexions du pâli et du sanscrit ; il a donné à la *Romania* plusieurs séries de notices ingénieuses sur des étymologies de mots romans ; il a contribué brillamment au déchiffrement et à l'histoire de l'écri-

ture runique ; il s'est appliqué, avec non moins de succès, à recueillir les légendes et les chansons populaires de son pays. La philologie classique lui doit enfin des études sur Plaute et une édition estimée de la *Mostellaria*. Dans la chaire de l'Université de Christiania, fondée pour lui par le Storthing norvégien, il a formé de nombreux élèves et n'a cessé, jusqu'au seuil de la vieillesse, d'éveiller et de diriger des vocations.

« Le nom de Bugge restera surtout inséparable de l'étude scientifique des Eddas et de la mythologie septentrionale. Après avoir publié, en 1867, la meilleure édition de l'Edda de Saemund, il consacra de longues recherches à l'exégèse de cette littérature difficile qui, transmise dans des manuscrits de date tardive, n'en était pas moins considérée, par Grimm et son école, comme l'expression des croyances les plus anciennes des peuples germaniques. Familier avec la littérature latine du haut moyen âge comme avec la littérature anglo-saxonne, Bugge étonna les savants, en 1881, par une hypothèse hardie : la plus grande partie des mythes de l'Edda, rédigés au xe siècle, ne seraient qu'un remaniement de légendes chrétiennes et de mythes païens, enseignés aux Norvégiens par les clercs de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Baldr, le jeune dieu qui meurt à la fleur de l'âge, aurait emprunté les traits de Jésus; Loki ne serait autre, à l'origine, que le démon chrétien Lucifer. De vives discussions s'engagèrent à ce sujet et durent encore ; mais si l'on a pu convaincre Bugge d'avoir poussé trop loin la réaction contre l'école de Grimm, il reste acquis, grâce à lui, que l'ensemble de la mythologie des Eddas ne saurait être qualifié de primitif et qu'il faut y reconnaître, dans une mesure assez large, des éléments chrétiens et classiques sous un déguisement norvégien ou islandais.

« Une autre thèse favorite de Sophus Bugge fut celle de l'affinité de l'étrusque avec l'arménien. Malheureusement, il était réduit à comparer les vocabulaires et les formes grammaticales de deux langues dont l'une est connue par des textes antérieurs de plusieurs siècles à l'ère chrétienne, tandis que l'autre ne commence à nous apparaître que cinq ou six cents ans après J.-C. En 1886, lorsque M. Bréal révéla au monde savant l'inscription tyrrhénienne de Lemnos, découverte par MM. Cousin et Durrbach, Bugge s'empressa de la traduire à sa manière;

il y reconnut une dédicace, alors que la plupart des philologues la considèrent aujourd'hui comme funéraire. Quoi qu'il en soit de l'interprétation de ce texte et de la thèse arménienne de Bugge, qui voyait dans l'étrusque une langue indo-européenne très évoluée, les recherches de détail poursuivies par ce savant sur le vocabulaire et la phonétique étrusques, en particulier sur les transcriptions étrusques de noms grecs, comptent parmi les travaux les plus solides que l'étruscologie du XIXe siècle nous ait légués.

« La réputation de Bugge était européenne ; plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en anglais et en allemand ; en France, ses idées sur la mythologie scandinave ont été exposées par M. Bréal dans le *Journal des savants*. La science norvégienne perd en lui un maître dont elle était justement fière ; la France, un ami des jours heureux et des jours sombres, et notre Académie un associé dont elle se faisait honneur. »

M. Gaston Boissier demande la parole à la suite de l'allocution du Président. Il ne s'agit pas de rien ajouter à ce qui vient d'être si bien dit des travaux scientifiques de M. Sophus Bugge. Ceux auxquels il appartiendrait d'en parler, MM. Bréal et Meyer, sont absents ; mais M. Reinach a rendu en quelques mots hommage à l'homme en même temps qu'au savant. M. Boissier a eu la chance de rencontrer M. Bugge et il a pu l'apprécier de près. En 1879, il a rendu visite, avec M. Gaston Paris, à l'Université de Christiania. Elle a mis à les recevoir un empressement, une cordialité dont ils furent profondément touchés. On les fit assister à une cérémonie universitaire, où ils virent de quelle affection les étudiants entouraient leur éminent professeur, et combien ils étaient fiers de sa réputation. Le soir, ils prirent place à un banquet qu'il leur donna dans son hospitalière demeure, et où toute l'Université était invitée. Dans le discours qu'il y prononça, en latin, il rendait hommage à la science française et parla de nos malheurs, qui étaient récents, avec une sympathie partagée par tous les convives et qui fit naître, on le comprend, chez les Français qui l'écoutaient, une très vive émotion. Gaston Paris, en présentant devant l'Académie les titres de Sophus Bugge, quand il s'agit de l'élire associé étranger, rappela ces souvenirs avec cette éloquence qui lui était naturelle et que nos confrères, qui l'entendirent alors, n'ont certainement pas oubliée.

M. Seymour de Ricci communique un fragment d'un historien latin de basse époque, découvert par lui dans la reliure d'un manuscrit appartenant au Musée Plantin, à Anvers. Ce fragment est relatif à l'histoire du premier triumvirat et à la mort de Crassus. Arioviste y est nommé Brennus [1].

M. Bouché-Leclercq et M. Salomon Reinach présentent quelques observations.

M. le D[r] Capitan fait, en son propre nom et au nom de M. Ulysse Dumas, une communication relative aux constructions autour des dolmens. Il rappelle que jusqu'ici on considérait les dolmens comme isolés. Or il signale à l'Académie l'existence de nombreux vestiges de constructions en pierres sèches autour de dolmens ou tumuli du département du Gard. Ces murs mesurent en général 0 m 50 à 1 m 50 de hauteur sur 0m 50 à 1 mètre en moyenne d'épaisseur. Ils circonscrivent des espaces de terrains de dimensions variées (depuis un jusqu'à 500 mètres carrés) et de formes non moins dissemblables (huttes, enceintes circulaires, ovales, rectangulaires, trapézoïdes). Ces murs entourent toujours des dolmens ou des tumuli qui sont même parfois compris dans ces murs. Ils ne se retrouvent pas ailleurs. Leur rapport avec les dolmens paraît bien établi, d'où une probabilité de leur contemporanéité. S'agit-il, autour des tombeaux que sont les dolmens, de vestiges d'habitats préhistoriques ou de constructions ayant un caractère funéraire ou religieux rappelant ce qui existait dans les villages jadis : l'église et le cimetière au centre et les maisons tout autour? C'est ce que des recherches prolongées pourront seules dire. Il y a là en tous cas un sujet nouveau d'observations pour les chercheurs. C'est surtout afin d'attirer l'attention sur ce point que les auteurs ont fait leur présentation à l'Académie [2].

M. Paul Monceaux, professeur au Collège de France, fait une communication sur la restitution d'un livre du donatiste Fulgentius. Parmi les ouvrages attribués à saint Augustin figure le dia-

1. Voir ci-après.

2. Voir ci-après.

logue intitulé : *Contra Fulgentium donatistam*, qui est sûrement d'origine africaine, et qui paraît avoir été écrit, entre 411 et 420, par un clerc de l'entourage d'Augustin et de son école. C'est une réfutation d'un traité sur le baptême, qui avait été envoyé à l'auteur catholique par le donatiste Fulgentius, et qui était sans doute l'œuvre de ce Fulgentius.

Le dialogue met en scène un donatiste et un catholique, qui, dans la dernière partie de l'ouvrage, sont identifiés avec Fulgentius et Augustin. Le dialogue, sauf vers la fin, n'a d'une conversation que l'apparence ; il se réduit à deux monologues qui s'entrecoupent et se poursuivent parallèlement. Seul, le catholique discute les affirmations ou les textes bibliques de son adversaire. Le donatiste, comme un sourd, continue sans rien entendre ; il ne répond jamais aux objections. Toutes ses tirades se relient étroitement l'une à l'autre : ce sont simplement les fragments successifs du traité. Il suffit de mettre bout à bout ces fragments pour reconstituer tout l'opuscule. Dans les nombreuses citations bibliques, tandis que l'interlocuteur catholique suit la Vulgate, dont l'usage commençait alors à se répandre en Afrique, le donatiste, comme tous les sectaires de son Église, s'en tient aux vieux textes « africains » du temps de saint Cyprien.

Avec les fragments épars dans le *Contra Fulgentium*, on peut donc restituer le texte entier de l'opuscule donatiste dont l'ouvrage catholique est une réfutation. Nous ne connaissons pas avec certitude le titre de l'opuscule. Il traitait presque exclusivement des controverses entre Catholiques et Donatistes sur le baptême : comme l'œuvre analogue de Petilianus, il devait être intitulé *De unico baptismo* ou *De baptismo*. Il est qualifié de *libellus*, et avait la forme d'une lettre.

L'auteur du *Contra Fulgentium*, qui avait reçu de Fulgentius le traité donatiste, supposait que l'opuscule avait été composé par Fulgentius lui-même. Telle était aussi l'opinion des premiers copistes, qui, à la fin du dialogue, ont identifié l'interlocuteur donatiste avec Fulgentius. Nous n'avons pas de raison pour rejeter cette tradition, pas plus que nous ne pouvons la justifier. On ne connaît d'ailleurs, au temps d'Augustin, aucun donastiste de ce nom.

Le traité attribué à Fulgentius est analysé au début du *Contra Fulgentium*, et cette analyse correspond au contenu de l'opuscule qui vient d'être restitué. Le plan, assez artificiel, est fondé sur le commentaire de certains textes bibliques, dont l'interprétation était l'objet d'incessantes controverses entre les deux Églises rivales. On y distingue quatre parties, dont les trois premières traitent du baptême sous trois aspects différents, et dont la dernière contient une satire sur l'indignité des Catholiques. L'opuscule présente plus d'un rapport avec les ouvrages précédemment restitués de Petilianus : même haine contre l'Église officielle, même intransigeance et même âpreté, mais beaucoup moins d'habileté, de variété, d'éloquence et de talent.

M. Héron de Villefosse lit à l'Académie, au nom de M. le chanoine Leynaud, curé de Sousse, un rapport sur les fouilles des catacombes d'Hadrumète. Ce rapport renferme les textes de plusieurs inscriptions chrétiennes et l'exposé des découvertes qui ont été faites au cours des fouilles [1].

M. Maindron rend compte de sa mission archéologique dans l'Inde du Sud.

COMMUNICATIONS

UN FRAGMENT D'UN HISTORIEN LATIN, PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Le fragment historique que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie a été découvert par moi, il y a quelques semaines, dans un manuscrit conservé au Musée Plantin, à Anvers.

1. Voir ci-après.

La série des manuscrits appartenant à ce riche dépôt n'a pas encore été l'objet d'un travail d'ensemble. Aux manuscrits d'auteurs classiques recueillis vers le milieu du XVIe siècle par l'humaniste Théodore Poelmann, se sont joints d'assez nombreux *codices* théologiques médiévaux, apportés d'Angleterre, au début du règne d'Elizabeth, par des réfugiés catholiques.

Des membres du collège d'*All Souls* ou de celui de *Balliol* à Oxford, cherchant asile aux Pays-Bas, y emportèrent avec eux les manuscrits de leurs bibliothèques collégiales. C'est pour cette raison que nous trouvons aujourd'hui, sur les rayons du Musée Plantin, des manuscrits donnés jadis à des collèges d'Oxford par des évêques d'Ely ou de Cantorbéry.

La collection formée ainsi par Christophe Plantin de 1560 à 1590 s'accrut rapidement par les soins de toute une dynastie de Moretus. Aux vélins du haut moyen âge on joignit les autographes des grands humanistes commensaux de la maison. A côté d'un traité de droit canon, on rangea les manuscrits d'un Goltzius, d'un Kilianus ou d'un Juste Lipse. On conserva enfin avec un soin jaloux tous les matériaux manuscrits, toutes les collations qui avaient servi ou qui étaient destinés à servir à ces éditions critiques dont la correction exceptionnelle avait valu à la maison Plantin une bonne partie de sa renommée.

En plein XIXe siècle, les Moretus achetaient encore des manuscrits, et l'on retrouve par exemple, au Musée Plantin, plusieurs volumes acquis à Anvers en 1835, à la vente de la bibliothèque du comte Clemens-Wenceslas de Renesse-Breidbach.

En rédigeant un catalogue sommaire des manuscrits de toute nature composant la collection dont je viens de rappeler brièvement l'histoire, mon attention fut attirée par le n° 98, un manuscrit de la *Pharsale* de Lucain dont l'écriture me parut du XIe siècle environ.

J'ignore si ce manuscrit a jamais été utilisé par un édi-

teur de la *Pharsale*. Je ne l'ai trouvé mentionné ni par Oudendorp, ni par Lejay, ni même, ce qui est plus singulier, par M. Francken, dont l'édition de Lucain, publiée à Leyde en 1896, tient un compte tout particulier des *codices* néerlandais et belges. Tout au plus, pourrait-on se demander s'il y a quelque chose de commun entre notre manuscrit et un soi-disant *Heinsianus* dont on ne sait pas grand'chose, sinon qu'une collation par Heinsius en est conservée à Leyde dans les papiers de Pierre Burmann [1]. Nous savons de source certaine que Heinsius a collationné plusieurs autres manuscrits aujourd'hui conservés au Musée Plantin.

Quoi qu'il en soit de l'identification de ce codex, ce n'est pas sur ce manuscrit de la *Pharsale* que je désirerais appeler l'attention de l'Académie, mais sur un feuillet de vélin tiré d'un autre manuscrit, contemporain apparemment du premier et placé en guise de feuillet de garde à la fin du manuscrit de Lucain.

Pendant mon court séjour à Anvers, je n'ai pu transcrire, et encore d'une façon assez hâtive, que le *recto* de ce feuillet. L'écriture du *verso* est effacée, et il aurait fallu, pour en assurer le déchiffrement, plus de temps que je n'en avais. Pourtant il m'a semblé que les traces de lettres étaient encore suffisamment visibles pour permettre à un œil exercé de rétablir d'une façon certaine la lecture véritable du manuscrit. Si personne de mieux qualifié que moi pour cette tâche assez délicate ne s'en charge avant mon prochain voyage à Anvers, je ferai mon possible pour déchiffrer le verso et pour en rapporter à l'Académie une transcription fidèle.

Voici le texte du recto :

> romani cum res publica eo magnitudinis
> processisset quod per providentiam con
> sulum pretorum tribunorum atque aliorum

1. *M. Annaei Lucania Pharsalia cum commentario critico edidit* C. M. Francken (Lugduni Batavorum [1896], in-8), p. XXVI.

magistratuum quibus usque ad id temporis
innitebatur disponi non posset tres
dictatores Pompeium Caesarem Crassum sibi
creabant quorum nutui ceteri magistra
tus oboedirent ex quibus duos cum exer
citu contra infestantes patriam diri
gendos tertium urbi presidere cen
sebant. Crassus igitur contra Assirios
fines romanos inquietantes missus data
pecunia ab Assiriis velut toti terre poti
turus pacificus venit, dolisque eorundem
in convivio circumventus interfectis primo
Crasso filio suo cum aliis Rome nobilibus
quamplurimis dein ipse princeps auro
liquefacto in uentrem fuso auaricie sue
penas soluens interiit. Cesar nichilominus
directus in Galliam primum Lugduni cum

verso duce Brenno Sueuorum congressus ex
ercitu hostium ...it duce, *etc.*

« La République étant parvenue à une grandeur telle, qu'elle ne pouvait plus être administrée par les soins des consuls, des prèteurs, des tribuns et autres magistrats, sur lesquels jusque-là elle s'était reposée, les Romains se donnèrent trois dictateurs, Pompée, César et Crassus, à qui durent obéissance tous les autres magistrats : on estimait que deux d'entre eux devaient marcher avec l'armée contre les ennemis qui attaquaient la patrie, tandis que le troisième gouvernerait la ville.

« Crassus donc fut envoyé contre les Assyriens qui menaçaient les frontières romaines ; mais ayant reçu de l'argent des Assyriens, ce guerrier, parti pour la conquête du monde, se transforma en négociateur de paix. Attiré par ruse dans un banquet, Crassus vit mettre à mort son fils et nombre de romains illustres ; on lui versa ensuite sur le ventre de l'or fondu et il paya ainsi de sa vie le crime de sa cupidité.

« César, cependant, qu'on avait envoyé vers la Gaule, se mesura d'abord à Lyon avec Brennus, le chef des Suèves... »

Il suffit de parcourir ce petit texte pour y relever plus d'un signe caractéristique d'une latinité de très basse époque. Quel Romain, même de la décadence, aurait écrit *toti terrae potiturus*? Et si de la forme, nous passons au fond, quel Romain aurait confondu Brennus et Arioviste ?

Mais c'est en vain que, parmi les nombreux abréviateurs et continuateurs de Florus, j'ai cherché à identifier l'auteur de ce fragment. Je serais heureux si quelque membre de l'Académie pouvait répondre à ce petit problème et indiquer si ce texte est publié ou inédit.

LES CONSTRUCTIONS AUTOUR DES DOLMENS, PAR MM. LE DOCTEUR CAPITAN ET ULYSSE DUMAS.

Depuis un certain temps déjà, nous avions constaté, autour de divers dolmens ou tumuli du département du Gard, l'existence de substructions en pierres sèches, ordinairement un peu élevées au-dessus du niveau du sol, et constituant ainsi de véritables murs, souvent assez larges.

La répétition de ces faits, la multiplicité et la complexité de ces murs autour de plusieurs dolmens, alors qu'ils manquent absolument ailleurs, nous avaient fait supposer depuis longtemps déjà qu'il s'agissait là de particularités nouvelles et d'un caractère général.

Comment se présentent ces constructions ? Ce sont des murs mesurant 0^{m}50 à un mètre en moyenne d'épaisseur, formés de blocs de dimensions très variables du calcaire sous-jacent, recueillis sur place et tels quels, rangés et superposés assez régulièrement. Tantôt ce sont des maté-

riaux de petit ou moyen volume, tantôt ce sont d'assez gros blocs. Quelquefois les parements du mur sont formés de dalles debout, entre lesquelles les pierres ont été tassées irrégulièrement.

Leur hauteur est très variable. Parfois ce sont de simples substructions visibles sur le sol, mais le plus souvent dépassant le sol d'une hauteur variant de 0 m 50 à 1 m 50. Quelquefois ce sont de simples dalles peu élevées (0 m 50 environ), disposées les unes à côté des autres, et entourant parfois un dolmen. En certains points, les murs sont placés sur des saillies rocheuses qu'ils suivent.

Souvent ces murs circonscrivent de larges enceintes circulaires ou ovales de quelques mètres à 30 mètres de diamètre. On peut en voir deux assez rapprochées l'une de l'autre, quelquefois disposées en 8 de chiffre. Parfois ces enceintes sont carrées. D'autres fois, elles affectent des formes irrégulières : elles sont ovales, trapézoïdes, etc. Tantôt l'enceinte est placée assez loin du dolmen. Fréquemment, elle est tout auprès. Elle l'entoure parfois. Dans quelques cas, le dolmen ou un tumulus forme le point de jonction de deux murs perpendiculaires l'un à l'autre. Les enceintes carrées sont parfois placées assez régulièrement les unes à côté des autres, affectant ainsi la forme d'un grand damier à cases inégales.

A côté des enceintes, il y a lieu de signaler quelques gros amas de pierre qui ont bien l'aspect de tumuli, puis de très nombreux petits amas de pierres isolés, ne mesurant quelquefois qu'un mètre de diamètre sur un mètre environ de hauteur, mais souvent le double ou encore davantage. Certains ont nettement une sorte de parement intérieur et extérieur. Ils semblent bien avoir été creux et représentent des sortes de cabanes.

Les dolmens sont en dalles calcaires locales, généralement assez petits, et la plupart du temps partiellement détruits, mais encore très reconnaissables. Souvent il n'en existe

qu'un ; quelquefois il y en a plusieurs. Parfois ce sont au contraire des tumuli qui se voient au milieu de ces enceintes, ou même semblant faire partie des murs.

Il est d'ailleurs difficile de donner une idée du plan de ces curieuses constructions. Les figures ci-contre qui reproduisent les plans que nous avons relevés à la boussole et au décamètre des dolmens de Tharaux et de Cougoussac et de leur voisinage, permettront de comprendre la forme générale et les principales particularités caractérisant ces constructions.

1° Dolmen de Tharaux (voir fig. 1). Situé à 150 mètres environ de hauteur au-dessus de ce village, sur une montagne très boisée, ce dolmen (fouillé par le Dr Raymond qui y a trouvé un mobilier néolithique avec un peu de cuivre) occupe l'angle de deux longs murs faisant partie d'une grande enceinte de 200 mètres environ de longueur sur 150 de largeur, à compartiments de formes et de dimensions variées.

Au Nord, une enceinte d'une trentaine de mètres dans son plus grand axe. Presque partout, les murs mesurent environ 1 mètre de hauteur. A noter aussi les nombreux petits amas de pierres dont certains, vidés par nous, sont formés d'une paroi dans l'intérieur de laquelle les pierres sus-jacentes se sont effondrées (donc vraisemblablement cabanes). Dans l'un d'eux nous avons trouvé un fragment de meule et deux galets ayant servi d'aiguisoirs.

2° Dolmen de Cougoussac (voir fig. 2). Il faut aller à 10 kilomètres au Nord-Est de Tharaux pour gagner au Sud de Méjeannes-le-Clap le hameau de la Lèque. De là, après 2 kilomètres en plein bois, dans un pays accidenté, on finit par découvrir, à 300 mètres environ d'altitude, ce mégalithe au milieu d'une enceinte mesurant 150 mètres environ dans son plus grand axe. Près du dolmen, une petite enceinte d'une vingtaine de mètres de diamètre, bien conservée. Un peu plus loin, à l'Ouest, une grande enceinte

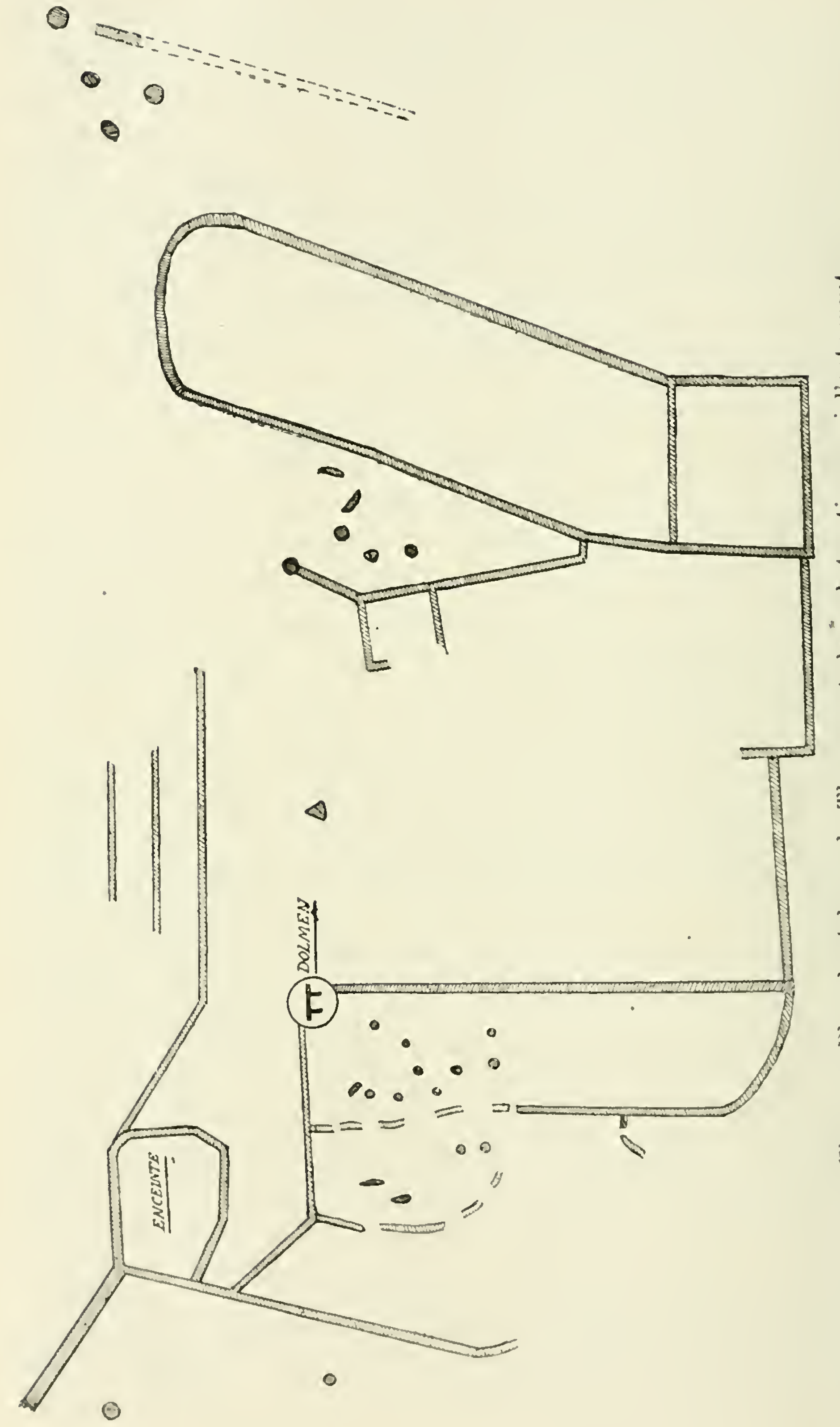


Fig. 1. — Plan du dolmen de Tharaux et des substructions qui l'entourent.

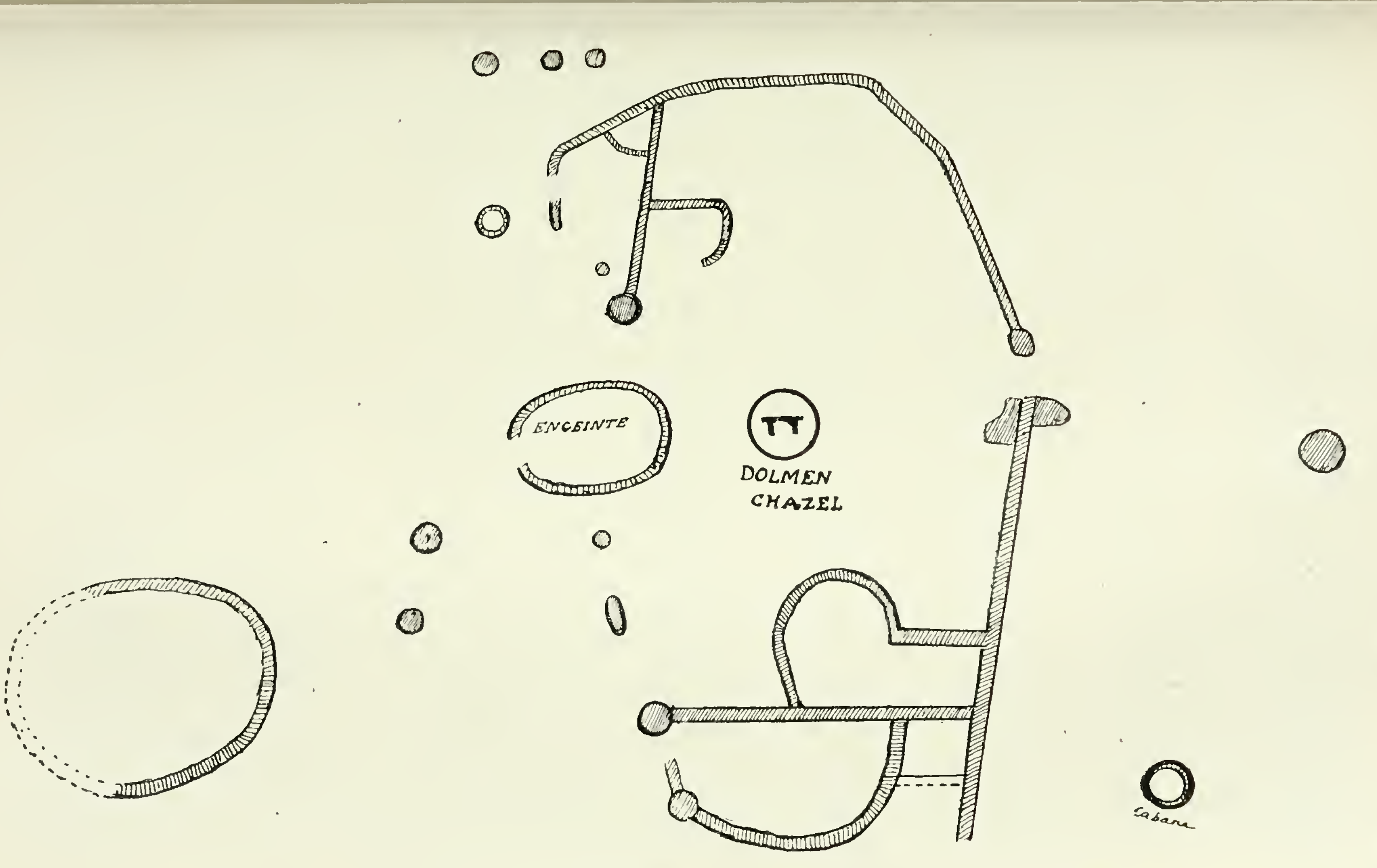


Fig. 2. — Plan du dolmen de Cougoussac et des substructions qui l'entourent.

incomplète, puis des divisions variées de l'enceinte ; en dehors, plusieurs cabanes.

Tous les murs mesurent 0 m 50 à 1 m 50 de hauteur. A 400 mètres à l'Ouest, il existe un second dolmen.

Nous citerons encore :

3° Les deux dolmens de Carquignaou, avec grande enceinte circulaire et nombreux amas de pierres.

4° Le dolmen de Coumoulet, avec plusieurs grandes enceintes circulaires, dont une l'entoure complètement.

5° Le groupe du Bouïssas, avec deux dolmens et deux tumuli, de grandes enceintes subdivisées en enceintes carrées ayant la forme de vraies maisons. Un des dolmens en ruines occupe l'angle d'une grande enceinte carrée. Les murs présentent la plus grande variété dans leur construction : blocs bien rangés, parements formés de dalles, dalles isolées.

Ces divers dolmens se trouvent sur la commune de Méjeannes-le-Clap.

6° Le groupe du Chêne, comprenant cinq tumuli et un dolmen sous tumulus avec enceintes carrées assez régulières, du type en damier, de 8 mètres à 50 mètres de côté, plusieurs enceintes ovales et de larges murs ayant jusqu'à 1 m 80 d'épaisseur par places, en gros blocs et bien parementés.

7° A 500 mètres au Sud de Méjeannes-le-Clap, deux gros tumuli réunis par un large mur limitant un espace triangulaire. A côté, une partie d'enceinte circulaire en pierres debout.

Quelque singulières que paraissent ces substructions, ce n'est pas la première fois qu'on les signale, mais leur importance et leur signification avaient jusqu'ici échappé.

Dès 1869, Olier de Marichard (*Congrès scientifique de France*), avait obversé autour de quelques dolmens des Causses « de petits carrés de murailles formés de 3 à 4 assises qui auraient pu être l'habitat des constructeurs des dolmens ».

Depuis longtemps aussi en Bretagne, on a signalé et on peut observer, en bien des points, de grandes enceintes carrées, formées de pierres levées, au voisinage des dolmens.

L'un de nous (Capitan) a observé depuis longtemps au voisinage du grand dolmen dit la Pierre Turquaise, non loin de Presles (Seine-et-Oise), plusieurs petites enceintes en dalles dressées.

On peut aussi citer le très important ensemble d'Averdon, près de Blois (Loir-et-Cher), qui se compose de multiples enceintes rectangulaires mesurant de 20 à 200 mètres de côté, entourées par de larges murs encore très visibles au ras du sol.

Au milieu de ces enceintes, il existe des tombelles nombreuses, fouillées par M. Guignard, et qui ont fourni un mobilier funéraire néolithique.

Pour qui a étudié Averdon et les enceintes du Gard, l'identité est absolue. Il est très vraisemblable que si l'attention est attirée sur ce point, on trouvera en bien des régions de nombreux faits analogues.

On pourrait faire à la légitimité des observations ci-dessus exposées quelques objections.

S'agit-il là d'une façon certaine de constructions antiques? Nous dirons d'abord que l'observation minutieuse et la comparaison avec les murs modernes soit délimitant des lopins de terre, soit soutenant le terrain sur les pentes, nous a permis de les distinguer assez facilement les uns des autres. La grande épaisseur des murs antiques et leurs modes de construction constituent de bons caractères distinctifs.

D'autre part, lorsque nous avions la moindre hésitation, nous n'indiquions pas le mur douteux. D'ailleurs les formes même des enceintes, leur existence en pleines forêts, dans des points qui paraissent avoir été toujours incultes, ne semblent guère cadrer avec l'idée de constructions bien

postérieures aux dolmens. D'autre part, il existe un rapport évident entre ces murs et les dolmens qu'ils entourent si souvent, ou dont ils semblent se détacher. Si ces constructions n'étaient pas contemporaines, il est bien probable que les constructeurs ultérieurs auraient vidé ces dolmens qui, au contraire, étaient en général restés intacts jusqu'à une époque récente. Enfin, nous n'avons jamais observé de pareils restes de constructions ailleurs qu'autour des dolmens. On peut donc admettre que vraisemblablement il existe entre les dolmens, les tumuli et ces diverses enceintes un rapport que de nouvelles recherches permettront seules de préciser.

Dans cette hypothèse, resterait à se demander quel pouvait être l'usage de ces enceintes disposées autour ou au voisinage des dolmens. S'agit-il de constructions ayant eu, comme les dolmens, un caractère funéraire ou un usage religieux, ou au contraire d'habitats (cabanes, maisons même, parcs à bestiaux), le tout entourant les dolmens comme nos villages entouraient jadis l'église et le cimetière?

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, tout ceci constitue un ensemble de faits qui nous ont paru nouveaux et intéressants. C'est pour cela que nous nous sommes permis d'offrir la primeur de nos observations à l'Académie. Il y a là d'ailleurs un thème d'observations nouvelles à faire autour de tous les dolmens; nous nous permettons de le signaler aux archéologues.

RAPPORT
SUR LES FOUILLES DES CATACOMBES D'HADRUMÈTE
PAR M. LE CHANOINE LEYNAUD, CURÉ DE SOUSSE.

Sousse, 24 juin 1907.

Vers le milieu de ma troisième année de fouilles aux Catacombes d'Hadrumète, et six jours seulement après l'envoi de mon dernier rapport à l'Académie, le 27 juin 1906, nos travailleurs du 4e régiment de tirailleurs rencontrèrent, à l'angle d'une galerie nord-ouest, un *loculus* fermé par de la maçonnerie et une belle plaque de marbre blanc. Sur cette plaque, que la chaux fait adhérer à une tuile, est gravée une inscription du meilleur style avec, de chaque côté, une ancre cruciforme, et au-dessous, une très gracieuse colombe tenant en son bec et sous ses pattes un rameau aussi grand qu'elle :

(*ancre cruciforme*) FLAVIAE·DOMITIAE·IN·PACE (*ancre cruciforme*)

(*colombe tournée à gauche*)[1]

Ils attaquèrent ensuite, au Sud, une galerie qui nous réservait, au point de vue épigraphique, plus d'une agréable surprise. Elle s'ouvrait par une large brèche faite dans une ancienne citerne romaine dont les parois étaient garnies de *loculi*.

C'est au fond de cette citerne que nous avons trouvé, adossé à la paroi gauche, un grand sarcophage en maçonnerie[2], recouvert d'une plaque de marbre gris, longue de

1. Longueur de l'inscription, 0, 44 ; hauteur des lettres, 0, 04 : hauteur des ancres, 0, 10 et 0, 11 ; colombe avec son rameau, 0, 17 × 0, 08.
2. Longueur, 1, 95 : largeur, 0, 76 ; hauteur au-dessus du sol, 0, 91.

1 m 24, large de 0 m 48, épaisse de 0 m 15, portant, sur une seule ligne, l'inscription suivante, entre deux colombes qui se font face :

(*colombe*) VINCENTIA IN PACE (*colombe*)

Cette inscription, gravée avec soin, mesure 0 m 34 de long ; la hauteur des lettres varie entre 0 m 06 et 0 m 05 ; la colombe qui est à droite, en regardant le sarcophage, a 0 m 17 de haut sur 0 m 165 de long ; celle qui est à gauche, 0 m 20 sur 0 m 145.

Au sujet du nom de *Vincentia*, je ferai remarquer qu'il a déjà été trouvé à Carthage par le R. P. Delattre et que les Bollandistes mentionnent quatre saintes de ce nom, toutes africaines.

En face du sarcophage précédent, on en trouva un second, un peu moins grand, recouvert aussi d'une plaque de marbre gris ; mais l'inscription n'y était point gravée ; elle se lisait dans la chaux, tracée à la pointe, du côté qui regardait le sarcophage de Vincentia et sur deux lignes :

SIMPLICIVS
IN PACE

Hauteur des lettres : première ligne, 0 m 07 ; deuxième ligne, 0 m 05.

La galerie qui s'ouvrait sur la citerne nous conduisit dans plusieurs autres que nous avons pu fouiller, grâce à la subvention accordée par l'Académie. Ces galeries, les dernières du premier groupe, nous ont donné un assez grand nombre d'inscriptions parmi lesquelles je signalerai les six suivantes :

1. Dans une disposition que nous avons rarement rencontrée ici, le seul nom d'un défunt est écrit en colonne

et se lit de haut en bas en caractères bien formés, sur la chaux qui recouvrait la tuile :

SV
BI
TA
N
V
S

Hauteur des lettres, 0 m 04.

2. Sur la tuile d'un loculus de la dernière galerie fouillée :

dONATA
IN PACE

Hauteur des lettres : première ligne, 0 m 09 ; deuxième ligne, 0 m 04.

Remarquer la forme cursive du D ; les A sont barrés de deux traits.

3. Dans la même galerie :

mARCIANE I X

Hauteur des lettres, 0 m 03.

Cette inscription, commençant aussi par une lettre en cursive, est fort remarquable par la formule qui suit le nom et qui doit s'interpréter : *in Christo*, synonyme, dans l'esprit des chrétiens, de *in pace* [1].

4. Dans la même galerie, et du même côté :

ЄLЄNA
IN PACE

1. In pace in idipsum dormiam et requiescam (*Psalm.* IV).

La hauteur des lettres est très inégale : la plus grande a 0 m 10 ; la plus petite, 0 m 04.

5. Inscription longue de 1 m 05, tracée sur une seule ligne dans le plâtre du scellement, au bas des trois tuiles et non plus au milieu :

CATVLA IN PACE CALCIDEONIONI

Hauteur des lettres : la plus grande mesure 0 m 08 ; la plus petite, 0 m 03.

Cette femme était-elle originaire de Chalcédoine en Asie Mineure ?

6. L'inscription suivante, la dernière trouvée dans le premier groupe de nos Catacombes, rappelle — coïncidence étrange — la première qui y fut découverte en 1888 par MM. de Lacomble et Hannezo. Comme celle-ci, elle est peinte en rouge et tracée aussi à la pointe dans le plâtre de scellement :

CANEIA EMERITA
EMERITA IN PACE
CA

La première ligne, longue de 0 m 45, est peinte en rouge ; hauteur des lettres, 0 m 05 et 0 m 04. La deuxième ligne, qui s'étend sur une longueur de 1 m 40 environ, est tracée à la pointe en très jolies lettres de 0 m 09 à 0 m 08. La troisième ligne n'a que deux lettres, peintes encore en rouge, et mesurant 0 m 06 de hauteur.

Les A ne sont pas barrés.

Enfin je signalerai une belle plaque de marbre blanc (0 m 29 × 0 29 ; épaisseur, 0 m 02) découverte à cinq mètres seulement d'une autre plaque identique portant une inscription, de forme païenne, que nous avons donnée au *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*[1].

1. N° 7, p. 76.

Ici encore, l'inscription semble païenne, et, détail intéressant, porte le même nom que la première, le nom des *Mevius* écrit dans l'inscription nouvelle avec un A, *Maevius*.

D M S
L·MAEVIVS·VALERIANVS·
QVI ET MOFLONTIVS·
HIC·SITVS·EST·VIX·ANN·
XXXV· MENS·III·

Hauteur des lettres, $0^{m}03$, excepté à la quatrième ligne où elles n'ont plus que $0^{m}025$.

Le sobriquet de *Moflontius* m'était tout à fait inconnu.

Le jeudi, 21 février 1907, nous avons terminé le déblaiement du premier groupe des galeries dont les fouilles avaient commencé le 17 novembre 1903. Les fouilles ont donc duré exactement trois ans, trois mois et quatre jours, et nous ont donné *cent dix-sept galeries* d'une longueur de *plus de deux kilomètres*, contenant environ *sept mille trois cents sépultures*.

Mais notre œuvre est loin d'être achevée. Si du côté sud, est et ouest, toutes les galeries sont fouillées et consolidées, dans la mesure du possible, il nous reste, du côté nord-est, à explorer des galeries nouvelles, découvertes par le sergent Moreau, pendant que nous faisions en France une tournée de conférences sur les Catacombes.

Qu'on nous permette de passer ici la plume à notre dévoué collaborateur pour lui laisser le plaisir de relater lui-même son importante découverte :

« Ayant remarqué depuis longtemps déjà, au milieu du camp Sabatier et près de la nécropole romaine située le long de la piste de l'Oued Laya, un petit carré de terrain inculte, l'idée m'était venue plusieurs fois d'y pratiquer des fouilles.

« Enfin, le 7 septembre dernier, je me décidai à faire un sondage sur un point situé à deux cents mètres environ de l'entrée des catacombes actuelles et à cinquante mètres de la nécropole romaine.

« A $0^{m}60$ de profondeur, je rencontrai l'emplacement d'un tombeau percé dans le roc et dont le fond me semblait s'être affaissé ; j'entrepris alors d'en sortir la terre à laquelle étaient mêlés de nombreux débris de tuile et de maçonnerie. Le soir, après avoir déblayé une excavation de $1^{m}50$ de côté et de 2^{m} de profondeur, je me heurtai à une paroi où se voyaient, taillés dans le tuf, les emplacements de plusieurs petits loculi.

« Le lendemain, ayant fait enlever encore une certaine quantité de terre, j'aperçus un tout petit espace laissé entre la voûte et la terre de remblai par le tassement de cette dernière ; l'ouverture agrandie, je pus m'y glisser et parcourir à plat ventre une quinzaine de mètres. A partir de cet endroit, le vide laissé atteignant près d'un mètre de hauteur, il me fut plus facile de m'y diriger et d'explorer cent cinquante mètres environ de galeries, dont la voûte, constituée par une couche de travertin de plus d'un mètre d'épaisseur, m'a semblé des plus résistantes ; à droite et à gauche se voient, très bien dessinés, les loculi des étages supérieurs.

« Un mois après, ayant fait un deuxième sondage à quatre-vingt-quinze mètres au nord-ouest du premier et à quatre-vingts mètres de la nécropole romaine, je me trouvai à nouveau sur une galerie des Catacombes. »

Le 4 mars seulement, après avoir fait réparer les dégâts assez considérables causés dans le premier groupe de galeries par les pluies torrentielles de septembre 1906, je fis commencer les fouilles dans les galeries nouvelles.

Un vrai lucernaire, taillé dans le tuf solide, nous y donna entrée. Mais nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que les eaux avaient ravagé lamentablement la très longue

galerie qui s'ouvrait devant nous avec ses six ou sept étages de loculi, pour la plupart ouverts et détériorés.

Pourtant les commencements furent assez heureux et nous donnèrent les trois inscriptions suivantes, chacune d'un intérêt spécial :

1. Sur une tuile, inscription tracée à la pointe dans la chaux :

*p*EREGRINVS (*ancre cruciforme ou navire*)
IN PAÇE

Hauteur des lettres : première ligne, 0m 07 ; deuxième ligne, 0m 05.

Après le nom du défunt, on voit un signe tracé aussi dans la chaux et qui donne l'idée d'une ancre cruciforme ou d'un navire. On sait que ce dernier symbole, l'un des plus communs de l'antiquité chrétienne, figure l'âme accomplissant sur la terre un difficile pèlerinage. Ici, le nom même du défunt pouvait facilement rappeler au fossoyeur cet emblème.

2. Inscription tracée à la pointe sur la chaux :

Q B

Hauteur des lettres : 0m 12.

C'est la première fois que nous rencontrons ces sigles.

3. Sur une plaque de marbre blanc (longueur, 0m 34 ; hauteur moyenne, 0m 20 ; épaisseur, 0m 025), débris de quelque tombeau païen, l'inscription suivante sur trois lignes a été tracée par une main novice : on dirait même, tant les lettres de la première ligne diffèrent de celles des deux autres, que les fossoyeurs se sont mis à deux pour graver cette curieuse épitaphe :

ARISVS I*n* PACE
NATVS ORA SEXTA
BIXIT SS VIIII

Hauteur des lettres : première ligne, 0^m 04 ; deuxième ligne, 0^m 03.

C'est la première fois que nous trouvons, mentionnée sur les inscriptions de nos Catacombes, l'heure de la naissance du défunt.

Les fouilles se continuent sans nous donner tout ce que nous pouvions espérer d'abord. Mais voici que l'hypogée païen, découvert tout récemment, comme nous avons eu l'honneur de l'annoncer à l'Académie, tout près des Catacombes, vient opérer une heureuse diversion.

Si nous en avons les moyens, nous ferons fouiller en même temps l'hypogée et le nouveau groupe de galeries. Nous serons particulièrement heureux de pouvoir tenir l'Académie au courant de nos découvertes.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat présente un mémoire de M. Mispoulet : *Le régime des mines à l'époque romaine et au moyen âge* d'après les tables d'Aljustrel (extr. de la *Nouvelle Revue historique du Droit*, n° de mai-juin), qui contient un commentaire détaillé de l'inscription récemment découverte en Portugal et complète l'étude publiée antérieurement par l'auteur sur ce document.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le docteur Carton, médecin-major au 4e tirailleurs, président de la Société archéologique de Sousse (Tunisie), les brochures suivantes :

1. *Excursion* à *Lemta* (extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1905).

2. *Les basiliques chrétiennes d'Upenna* (extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1906).

3. *Les stèles de Sidi-Bou-Rouis* (extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1905).
4. *La nécropole de Henchir Zoura* (extr. du *Bulletin archéologique*, 1905).
5. *Cinquième chronique archéologique nord-africaine, année 1906* (extr. de la *Revue tunisienne*).
6. *Les fouilles d'El-Kenissia près Sousse*, publication de l'*Association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord*, 1906.
7. *Cinquième annuaire d'épigraphie africaine, 1905-1906* (extr. des *Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XXX, 1906).

Ces différentes publications témoignent de l'ardeur inlassable de M. le Dr Carton et de son activité toujours en éveil. L'Académie sait avec quel dévouement il sert la cause de l'archéologie africaine depuis de longues années et ne peut que lui être très reconnaissante de ses efforts et de son zèle.

SÉANCE DU 19 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

L'Académie fixe au vendredi 16 novembre la date de la séance publique annuelle.

M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Académie, communique une note sur l'authenticité de la Santa Casa de Lorette. Cette petite maison, considérée par les pieux pèlerins comme la maison de Nazareth, où la Sainte Vierge reçut l'Ange qui venait lui annoncer le mystère de l'Incarnation, aurait été transportée par les anges, une première fois, en 1291, en Dalmatie, une quatrième, en 1295, dans la terre d'une dame Lorette. L'auteur du mémoire lu à l'Académie a cru qu'il avait le droit d'étudier ce fait avec une entière liberté et de lui appliquer les

règles de la critique historique. Le résultat de ses investigations a reporté à l'année 1472 la première mention de cette translation. Les documents antérieurs qu'on a fait valoir sont des faux dont aucun érudit ne voudrait soutenir l'authenticité. En dernier lieu on a cru pouvoir invoquer en faveur de Lorette une fresque du cloître des franciscains à Gubbio. D'après une découverte récente, cette fresque a une réplique dans un tableau exposé à Pérouse qui, à raison de certains détails accessoires, concerne certainement Notre-Dame des Anges.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication :

« M. Ramsay [1] vient de donner une nouvelle lecture d'une inscription grecque de Salarama (Asie Mineure) déjà publiée par M. Cousin [2], mais d'une façon incomplète. C'est la dédicace d'un tombeau élevé par un certain C. Aponius Firmus, décurion et *optio* de la *Ala Aug. Gemina Colonorum*. Le dédicant spécifie que ce tombeau sera exclusivement réservé à lui-même et à sa femme Fl. Visellia. Toutefois, dans un codicille final, celle-ci, prenant la parole en son nom personnel, ajoute que le tombeau pourra être affecté aussi, en partie naturellement, à ceux en faveur de qui elle en disposerait par testament.

« Ce dernier passage contient une difficulté que ni M. Ramsay, ni MM. Cagnat et Besnier qui reproduisent [3] le texte d'après lui, n'ont essayé de résoudre. Seul, M. Cousin a risqué une solution dont j'aurai à parler tout à l'heure, mais pour l'écarter. Le passage est ainsi transcrit par M. Ramsay [4] :

τον δε .ΑΤΙ. οικο[ν εσεσ-]
θαι ων αν διαταξωμαι λειψασα κατα δια[θηκην]

« Que peut bien signifier le groupe énigmatique ΑΤΙ, laissé ainsi sans lecture entre deux points qui doivent apparemment, d'après

1. *Studies in the history and art*, etc. Aberdeen, 1906, p. 171, n° 155.
2. *Kyros le Jeune*, p. 403.
3. *Rev. arch.*, 1907, I, p. 365, n° 57.
4. Je reproduis telle quelle la transcription même de M. Ramsay qui ne donne le texte qu'en minuscules courantes, sauf pour le groupe en litige qu'il figure en majuscules.

les conventions usuelles des épigraphistes, représenter deux lettres disparues?

« Je propose de restituer paléographiquement :

TONΔЄ · ΛΤΙ· ΟΙΚΟ
TONΔЄ[K](A)T[W]OIKO[N]

en supposant que le Λ du groupe considéré (ΛΤΙ) est un A[1] mal conservé et que le troisième élément, en forme de *iota*, n'est autre chose que la branche gauche d'un oméga carré en majeure partie détruit. Le point qui suit ce dernier élément correspond à la partie détruite de la lettre. De fait, en me reportant après coup à la transcription en majuscules typographiques donnée par M. Cousin, je constate que dans notre inscription les *ôméga* sont bien du type carré (W) comme je l'avais pensé *a priori*. Dans sa leçon TONΔЄ[TON]OIKO, le second TON entre crochets est une restitution plus ou moins heureuse mais toute gratuite, dont il n'y a lieu, à mon avis, de tenir aucun compte au point de vue de la lecture matérielle. Au contraire, la leçon de M. Ramsay, issue d'ailleurs, elle aussi, d'une autopsie personnelle de l'original, garde, tout inintelligible qu'elle soit en elle-même, et précisément parce qu'elle est inintelligible, une valeur objective dont il faut faire et dont je fais état.

« La restitution de M. Cousin impliquerait forcément la lecture τόνδε τὸν οἶκον « cette demeure », sens admissible à la rigueur, mais qui a le désavantage d'entraîner, sans avertissement et sans transition, une contradiction choquante avec la première partie du texte réservant l'usage exclusif du sépulcre aux deux ayants droit. Tandis qu'en comprenant, comme je le fais, τὸν δὲ κάτω οἶκον = « *toutefois* la demeure ou la chambre *inférieure* », la conjonction δὲ ainsi détachée met bien en lumière le caractère restrictif et atténuatif du codicille de Fl. Visellia par rapport à l'interdiction de principe énoncée par son mari. Sans compter

1. La conjecture Λ = A me paraît être suffisamment autorisée par le fait que la lettre se trouve dans une région de la pierre qui a visiblement souffert, puisque le caractère immédiatement précédent, celui que je restitue K, a été détruit en entier. Le même argument est valable pour ma troisième conjecture I = W.

que, si on lit comme le fait M. Cousin, ce codicille s'étendant grammaticalement à *tout le sépulcre* sans distinction, rendrait entièrement illusoire ou caduque la clause fondamentale d'Aponius Firmus. Au contraire, dans l'hypothèse que je développe, la restriction, ne portant plus que sur une certaine partie du sépulcre déterminée avec précision, devient conciliable, somme toute, avec ladite clause.

« L'expression τὸν δὲ κάτω οἶκον désignerait alors tout simplement la partie inférieure de l'édifice funéraire qui, comme tant d'autres, devait être à deux étages. Le ménage s'était réservé la partie haute. La partie basse demeurait disponible. C'est celle-ci que la femme entend attribuer éventuellement à qui elle voudra par disposition testamentaire. Nombreuses sont les inscriptions funéraires où il est question de cet étage inférieur du sépulcre et de son affectation soit à d'autres membres de la famille, soit à des esclaves ou affranchis. C'est, si je ne me trompe, à un cas de ce genre que nous avons affaire ici. »

M. Babelon lit un mémoire intitulé: *La théorie féodale de la monnaie*. L'auteur se propose de démontrer que le droit de monnaie exercé par un si grand nombre de barons et d'évêques durant les premiers siècles de la féodalité, est un démembrement du droit régalien des princes carolingiens. La monnaie féodale est à la fois régalienne et domaniale. Elle est la propriété absolue du prince, qui en fait une source de revenus comme des autres parties de son domaine; il exploite son atelier monétaire comme il exploite le moulin banal ou le four banal. Le droit féodal lui reconnaît la faculté d'établir sa monnaie, d'en fixer la valeur et de la muer. Mais l'abus des mutations provoqua des troubles et des protestations populaires qui enfantèrent un nouveau principe, celui de l'intervention du peuple, ou de ses délégués, dans la mutation des monnaies. Ce principe se fait jour dès le début du XIVe siècle; il est nettement formulé enfin par Nicole Oresme, sous Charles V.

LIVRES OFFERTS

M. Heuzey offre, au nom de M. Thureau-Dangin, l'édition allemande du livre de M. Thureau-Dangin sur les inscriptions royales de Summer et d'Accad : *Die Sumerischen und Akkadischen Königsinschriften* (Leipzig, 1907, in-8°).

M. Saglio présente le 40e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Paris, 1907, in-4°).

M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, dépose sur le bureau une brochure intitulée : *Un document en faveur de Lorette*, 1310 (Rome, 1907, in-8°; extr. des « Mélanges d'archéologie et d'histoire » publiés par l'École française de Rome).

M. Bouché-Leclercq présente à l'Académie, de la part de l'auteur le P. Fr. X. Kugler, S. J., le tome I d'un ouvrage qui doit comprendre quatre volumes, sous le titre général de *Sternkunde und Sterndienst in Babel; assyriologische, astronomische und astralmythologische Untersuchungen.* Ce premier volume, intitulé *Entwickelung der babylonischen Planetenkunde von ihren Anfängen bis auf Christus* (xv-292 pp. gr. in-8°, avec 24 pl. de textes cunéiformes, Münster, 1907), est consacré à l'examen et au contrôle des observations faites, depuis le VIIIe siècle a. C., par les astronomes chaldéens sur la marche des planètes, observations qui leur ont permis de dresser des tables planétaires indiquant les positions futures de ces astres dans le cycle particulier à chacun. La science astronomique n'était pour les prêtres de Babylone qu'un moyen : le but était d'asseoir sur des données certaines les prédictions astrologiques qu'ils se réservaient d'en tirer. Mais cette préoccupation même les poussait à rechercher la plus scrupuleuse exactitude; et, en fait, le P. Kugler, vérifiant leurs données avec toutes les ressources de la science moderne, démontre qu'ils ont été d'excellents observateurs. M. Bouché-Leclercq fait le plus grand éloge d'un travail dans lequel le savant jésuite fait preuve d'une double compétence, partagée avant lui entre ses confrères et devanciers immédiats, le P. Epping, astronome, et le P. Strassmaier, assyriologue. Il estime que le grand ouvrage du P. Kugler, où seront pour la première fois classées en ordre méthodique et vues d'ensemble les conquêtes de l'assy-

riologie, ouvrira même aux profanes l'accès d'un domaine jusqu'ici fermé à leur curiosité, et — entre autres services qu'on en peut attendre — mettra en pleine lumière les origines de l'astrologie grecque, si longtemps associée, elle aussi, à l'astronomie.

SÉANCE DU 26 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. le Président communique une lettre que M. Holleaux a écrite à M. le duc de Loubat sur les fouilles en cours dans l'île de Délos. Ces fouilles donnent des résultats importants et ont notamment rendu à la lumière les anciennes enceintes du sanctuaire d'Apollon, antérieures à l'époque classique, avec de nombreux fragments de vases peints remontant à une haute antiquité.

M. Franz Cumont, correspondant étranger de l'Académie, communique la photographie d'un bas-relief découvert en Syrie représentant un prêtre du dieu Bêl sacrifiant. Une inscription grecque permet de fixer la date du monument au Ier ou IIe siècle de notre ère.

Il commente ensuite une inscription de Cyrrhus, qui fait mention d'un asile de saint Denys établi par l'empereur Anastase. Ce texte épigraphique vient corroborer les résultats des recherches d'histoire littéraire suivant lesquels les œuvres apocryphes de Denys l'Aréopagite ont été composées précisément en Syrie vers l'époque d'Anastase [1].

M. Babelon continue la lecture de son mémoire sur la monnaie féodale [2].

M. Omont est désigné pour faire une lecture à la séance publique annuelle de l'Académie.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-dessus, p. 444.

COMMUNICATION

MONUMENTS SYRIENS PAR M. FRANZ CUMONT, CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

I

Le bas-relief que reproduit la figure ci-contre d'après une photographie, doit avoir été découvert dans le Nord de la Syrie, mais nous n'avons pu malheureusement obtenir jusqu'ici de renseignements précis sur son origine [1]. Sa provenance exacte n'a pas davantage été indiquée à M. Clermont-Ganneau, qui, ayant reçu de M. Fournier de Salinguet une copie de l'inscription, a bien voulu renoncer en ma faveur à la communiquer à l'Académie. Qu'il me permette de le remercier, en commençant, de cet aimable désistement.

Sur une plaque de basalte, haute d'environ 60 cm. sur 75 de large, est sculpté un bas-relief incomplet à droite et à gauche. Le haut de la pierre est légèrement ébréché sur toute la longueur de l'angle antérieur, mais à part cela la tranche supérieure est intacte, et par conséquent il ne manque aucune ligne au début de l'inscription. Vers la gauche, un personnage barbu, dont le visage a été mutilé par quelque musulman, est debout devant un autel chargé d'offrandes, sur lesquelles il étend les deux mains soit pour les bénir, soit pour faire une libation : on ne distingue plus actuellement s'il tenait une patère. A gauche s'élève une plante qu'on prendrait d'abord pour une tige de lierre, mais je crois plutôt que l'artiste a voulu représenter un sarment de

1. D'après une lettre que nous avons reçue postérieurement de Syrie, le bas-relief a été trouvé à Killiz, l'ancienne Ciliza, à 50 kilom. env. au N.-O. d'Alep.

vigne; seulement il a été incapable de sculpter dans le basalte dur les dentelures délicates des feuilles. De chaque côté du bas-relief, on distingue les restes d'un taureau, debout de face, dont les proportions sont plus grandes que celles du sacrificateur. Entre celui-ci et le taureau de droite, on lit dans le champ l'inscription :

Β]ήλῳ θεῷ | Γαῖος Ἐπιγέν|ους σὺν γυναικὶ | Ερεσους (ou Ερεθυς) καὶ τέκνοις | Ἀντίοχος Ἐπιγένης | Διοκλῆς Μάρκος | Πετρώνιος | Γαῖος | Θηδίων | Μάρθας | ἀφιέρωσαν.



Bas-relief de Killiz (Ciliza).

Et sur la robe du prêtre :

Γαῖος ὁ αὐτὸς ἱερεύς.

Le déchiffrement ne laisse place à presque aucun doute. Des premières lettres on distingue le trait inférieur du B et les deux traits verticaux de l'H, de sorte que le premier mot, le plus important de tous, est certain. Seul le nom Ερεσους, ou Ερεθυς, est sujet à caution.

La forme carrée des lettres, choisie à cause de la résistance de la pierre, n'implique pas nécessairement une date tardive [1], et ce petit monument pourrait remonter jusqu'au Ier siècle de notre ère.

Ce bas-relief a donc été consacré au dieu Bêl par le prêtre Gaïos, par sa femme et par ses enfants. On trouve dans sa famille un singulier mélange de noms latins (Gaius, Marcus, Petronius), grecs (Ἐπιγένης, Ἀντίοχος Διοκλῆς) et sémitiques (Emethys (?), Thêdiôn, Marthas). C'est une image raccourcie de la civilisation syrienne où se combinaient sous l'Empire les trois éléments que nous retrouvons dans cette onomastique. Gaïos devait d'ailleurs savoir médiocrement le grec : il laisse au nominatif au lieu de les mettre au datif les noms apposés à τέκνοις.

Les inscriptions grecques qui font mention du dieu Bêl sont en très petit nombre [2]. On sait cependant que le culte de ce dieu babylonien s'était répandu dans la Mésopotamie septentrionale, notamment à Édesse, et jusqu'en Syrie, à Apamée, à Émèse, à Palmyre, où un temple magnifique lui était consacré [3] et d'où Aurélien devait le transporter à Rome [4].

Nous sommes très mal informés sur les cérémonies qu'on célébrait dans ces sanctuaires, et notre modeste bas-relief pourrait fournir à cet égard quelques indications intéressantes. Le mauvais état de la pierre ne permet pas de déterminer quel genre de sacrifice offre le prêtre Gaïos; mais, si c'est une vigne qui s'élève derrière lui, on devra en conclure que Bêl, de même que Dusarès, le Dionysos

1. Cf. *Bull. Acad. Belgique*, août 1907.

2. Dussaud, *Notes de mythologie syrienne*, 1903, p. 72.

3. Sobernheim, *Palmyrenische Inschriften* (Mitt. der Vorderasiat. Gesellschaft), 1905, pp. 3, 9. — Sur le temple qui aurait été construit sous Auguste ou Tibère, cf. Puchstein, *Berliner Philolog. Wochenschrift*, 1906, p. 830. Sur les prêtres de Bêl à Palmyre, Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orientale*. t. VII, pp. 12, 24, 364.

4. Cf. nos *Religions orientales dans le paganisme romain*, p. 139, 150.

arabe [1], était honoré comme un dieu des vendanges, et sans doute que le vin était employé dans les offices liturgiques. Un taureau pourrait avoir été placé par le sculpteur des deux côtés de la scène d'offrande pour rappeler que cet animal était consacré à Bêl, comme il l'était à Hadad et au Baal de Dolichè. Le bas-relief d'Ed-Douwaïr, conservé au Musée du Louvre, nous montre aussi deux taureaux affrontés placés devant Apollon-Hadad et Artémis-Astarté [2]. Mais si l'on observe qu'ici ces taureaux sont proportionnellement plus grands que le sacrificateur, et que leur tête, qui atteint le bord de la plaque, semblait, quand le monument était complet, supporter le couronnement placé sur ce bloc de basalte, on sera amené à croire que l'intention de l'artiste a été différente. Les deux animaux, qui avaient une valeur pour ainsi dire architectonique, rappellent les taureaux ailés qu'on trouve fréquemment en Assyrie dressés des deux côtés de la porte des monuments sacrés ou profanes. Ils figureraient ici aussi l'entrée du sanctuaire où le sacrifice s'accomplit.

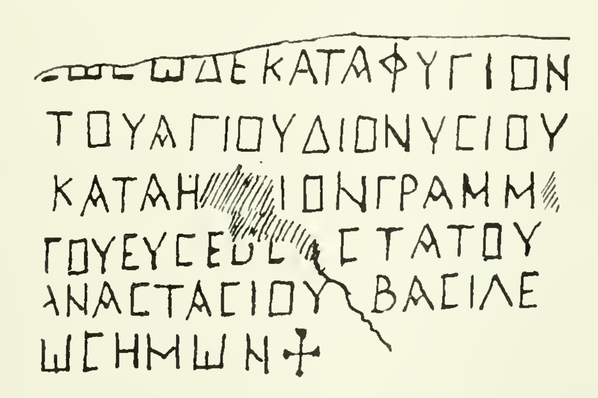
Le costume du sacrificateur mérite aussi d'être remarqué : c'est la première fois, pensons-nous, qu'on trouve représenté un prêtre de Bêl en habit sacerdotal : longue robe à manches entourée d'une large ceinture, haute tiare conique, chaussures couvrant le pied et la cheville, tout cela est purement oriental. De même, les mages que Strabon observa en Cappadoce et Pausanias en Lydie, avaient gardé la coiffure spéciale du clergé mazdéen [3]. L'observation scrupuleuse de tous les détails rituels, la fidélité traditionnelle aux formes extérieures du culte se maintinrent dans les religions asiatiques, même quand leur contenu se fut profondément modifié sous l'influence de la pensée grecque.

1. Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, s. v.
2. Cf. Dussaud, *Notes*, p. 89.
3. Strabon, XV, 3, 15, p. 733 C. Pausan., V, 27, 5 ; cf. nos *Monuments myst. de Mithra*, I, pp. 104, 238.

II

Cyrrhus, qui donna son nom à une partie montagneuse de la Syrie du Nord, la Cyrrhestique, n'est guère connu aujourd'hui que comme siège épiscopal d'un historien et controversiste célèbre, Théodoret. La cité disparue fera certainement encore parler d'elle. Ses vastes ruines s'étendent dans la solitude entre une haute colline, qui portait l'acropole, et un ravin profond bordé par de longues murailles, qui grimpent jusqu'à la citadelle. Une série d'inscriptions, qu'on y a recueillies, attestent l'importance durable de la ville à l'époque byzantine [1]. J'y ai découvert au mois de mai dernier un nouveau texte, intéressant à divers titres malgré sa brièveté, et qui ne m'a pas paru indigne d'être communiqué à l'Académie.

Il est gravé sur un bloc de calcaire sculpté en forme d'autel (βωμός). Un fût, large de 75 cm., repose sur une plinthe très simple et il était surmonté d'un couronnement, mais il ne subsiste aujourd'hui de celui-ci que la partie



inférieure, dont le larmier est taillé en biseau. La hauteur, actuelle est de 1 m 19, la largeur à la base 40 cm. Cet autel était couché dans un champ de blé, à 20 minutes environ

1. Lebas-Waddington. 1830 = *C. I. G.* 8681 (en l'honneur de Théophile et Théodora, 830-842 ap. J.-C.), 1831 = *C. I. G.* 8897 ; Chapot, *Bull. corr. hell.*, XXVI, p. 187, n° 35 ; cf. Procope, *De Ædif.*, II, 11.

à l'Ouest des murs de la ville[1]. L'inscription se trouvait sur la surface adhérente au sol, et il fallut, pour l'apercevoir, faire retourner l'énorme pierre. Elle est gravée peu profondément en longues lettres grêles (H. 5 cm.). Les deux premières lignes sont sur le biseau, les autres sur le fût.

Comme on le voit par notre dessin sommaire, le texte est traversé par une longue fente, qui existait déjà au moment où il fut gravé, car le lapicide a manifestement sauté la fissure aux lignes 4 et 5. Cet autel appartenait sans doute à quelque ancien temple avant de recevoir une inscription chrétienne. Depuis lors, la crevasse s'est encore agrandie, écornant ou faisant disparaître quelques lettres. La lecture n'offre cependant aucune difficulté :

῞Ε]ως ὧδε καταφύγιον
τοῦ ἁγίου Διονυσίου
κατὰ ἥ[μερ]ον γράμμα
τοῦ εὐσεβ[ε]στάτου
᾽Αναστασίου βασιλέ-
ως ἡμῶν †.

Un seul mot est douteux : l'épithète donnée au mot γράμμα. J'ai restitué ἥμερον, cet adjectif étant un qualificatif fréquemment donné aux empereurs byzantins, qu'on appelle même parfois ἡ σὴ ἡμερότης : « Votre mansuétude[2] ». On pourrait songer aussi à ἤ[π]ιον qui respecte l'ι, et qui aurait d'ailleurs à peu près le même sens, ou même, comme me le propose M. Clermont-Ganneau, à θεῖον, en supposant une fausse lecture de l'η au lieu d'un Θ carré.

Il faut donc traduire : « Jusqu'ici (s'étend) le refuge de

1. Non loin de la colonne à huit pans décrite par M. Chapot (n° 34) et que nous avons réussi à faire rouler aussi pour en transcrire l'inscription au complet.

2. Cf. Sophokles, *Lexicon*, s. v. ἥμερος ἡμερότης ; cf. saint Léon, *Epist.*, 62 et 63 (col. 875, Migne), ἡ σὴ ἡμερότης = *tua mansuetudo*.

Saint Denys suivant la lettre indulgente (ou divine) du très pieux Anastase, notre empereur, ✝. »

J'ai rendu καταφύγιον par « refuge », mais il ne faut pas l'entendre dans le sens où nous disons un « refuge » d'indigents. C'est un « refuge » ou un « asile » pour les criminels. Le mot, assez rarement employé dans cette acception spéciale[1], paraît avoir appartenu au langage vulgaire comme son synonyme προσφύγιον[2] ; mais les verbes καταφεύγω, προσφεύγω sont très usités avec la signification de « se réfugier » au pied des autels pour échapper à un châtiment[3].

Le droit d'asile, qui existait dès une époque très reculée en Grèce et en Orient[4] et qui appartenait, par exemple, en Syrie aux sanctuaires d'Apollon à Daphné[5] et de Zeus à Baetocécé[6], passa, comme on sait, des temples païens aux églises chrétiennes[7]. Il fut réglé, soixante ans avant le règne d'Anastase, par une constitution de Théodose et Valentinien promulguée en 431 (Cod. Theod., XI, 45, 4). On y voit que, comme dans l'antiquité, l'asile pouvait s'étendre fort loin en dehors de l'église et comprendre dans ses limites des maisons, des jardins, des cours et des portiques[8]. L'administration de ce domaine, où les fugitifs

1. Cf. *infra*, p. 454, n. 1.

2. Προσφύγιον est employé notamment par Malalas, p. 485, 6 ; 493, 23, éd. Bonn : cf. Estienne, s. v.

3. Sozomène, VIII, 7 : Εὐτρόπιος προστάττων μηδένα εἰς ἐκκλησίας καταφυγεῖν ἐξελαύνεσθαι δὲ τοὺς προσπεφευγότας. Joh. Chrysost., *Homil. in Eutrop.*, III, 1, p. 386, éd. Benedict : μὴ λέγε ὅτι κατέφυγε καὶ προεδόθη. Cod. Theod., VIIII, 45, 4 (loi de 431) : ἐξαιτῶν βοήθειαν καταφύγῃ ; cf. le texte publié à la suite de la loi par Gothofredus, t. III, p. 396 : au bas (éd. Ritter) : τοῖς εἰς τὰ ἁγιώτατα καταφεύγουσιν θυσιαστήρια. Cantacuzène, II, 22, 9 (éd. Bonn) : πρὸς τὸν τῆς Σοφίας νεὼν καταφυγεῖν, ἀσυλίᾳ αὐτοῦ τετιμημένου.

4. Notamment chez les Juifs, l'exercice de ce droit est minutieusement réglé par la loi mosaïque.

5. Strab., XVI, 2, 6, p. 750 C.

6. Dittenberger, *Orientis inscr.*, 262, 13 : εἶναι τὸ μὲν ἱερὸν ἄσυλον.

7. Mommsen, *Strafrecht*, p. 461. Zachariä von Lingenthal, *Gesch. des griech. röm. Rechts*, 1892, p. 326 ss.

8. Commentaire de Godefroy au code Théod., *l. c.*, t. III, p. 402, éd. Ritter.

étaient entretenus aux frais de l'église, devait ressembler à celle des hospices et des couvents. Aussi trouve-t-on, dans un texte de Théophane, les μονάστηρια rapprochés des καταφύγια[1].

Les limites de ces asiles, toujours comme celles des anciens territoires sacrés, étaient marquées par des bornes (ὅροι). En être expulsé se disait ἐκβληθῆναι τῶν ὅρων[2]. C'est une de ces bornes que nous venons de retrouver. Il est intéressant de constater qu'elle conserve encore la forme d'un autel. C'est un souvenir de la vieille coutume qui accordait l'inviolabilité au suppliant qui touchait l'autel ou s'y asseyait, se plaçant ainsi sous la sauvegarde des dieux. Dans la langue même des juristes chrétiens il subsiste des traces de la même conception. Le code Théodosien dit que toute l'église jusqu'à ses portes les plus éloignées est un « autel de miséricorde » ἐλέου βωμόν[3].

La concession du droit d'asile, qui constituait un privilège, une dérogation aux lois pénales, était réservée au souverain. Au IXe siècle, à Byzance, nous le voyons encore accordé spécialement par l'empereur Théophile au tombeau de sa fille Marie[4]. Anastase dut l'octroyer ainsi, par une concession particulière, à une église ou à un monastère de Saint-Denys, ou du moins il fixa par un rescrit l'étendue du

1. Théophane, *Ann.*, 6259, p. 443, 2e éd. De Boor : μοναστήρια τὰ εἰς δόξαν θεοῦ καὶ τῶν σωζομένων καταφύγια οἴκους κοινοὺς καθίστα τῶν ὁμοφρόνων αὐτῷ στρατιωτῶν.

2. Malalas, *Chronogr.*, p. 494, 1, éd. Bonn : ἐκβληθεὶς ἐκ τῶν ὅρων [sc. τοῦ προσφυγίου] οἷα κατὰ βασιλέως σκεψάμενος ; cf. Gothofredus, *l. c.*, p. 402 : ἔκτος τῶν ὅρων, etc.

3. Cod. Theod., VIII, 45, 4 : Ἀλλ' εἴ τι περαιτέρω τυγχάνει ἄχρι τῶν τελευταίων θυρῶν τῆς ἐκκλησίας ἐλέου βωμὸν τοῖς προσφεύγουσιν εἶναι προστάττομεν.

4. Theophan. Contin., p. 108, 19, éd. Bonn : προνόμιον δοῦναι διὰ λελαξευμένων ἐν αὐτῇ [sc. sur le sarcophage] ἰάμβων ἀσυλίας τοῖς ἐφ' οἵοις δήποτε ἐγκλήμασιν ἀνθρώποις ἁλοῦσιν καὶ προσφύγουσιν ἐκεῖ ; cf. Leo Gramm., p. 216, 20, Bonn.

terrain où les criminels seraient sous la protection du martyr.

Saint Denys était donc, sous le règne d'Anastase, vers l'an 500 de notre ère, très en faveur à Cyrrhus. C'est là une chose à noter. Les historiens de la littérature chrétienne, après de longues controverses, s'accordent généralement aujourd'hui à placer en Syrie vers la fin du ve ou le commencement du vi^e^ siècle la rédaction des apocryphes fameux attribués à Denys l'Aréopagite[1]. Précisément à la même époque, nous voyons une des grandes villes du pays, la patrie de Théodoret, rendre un culte au magistrat athénien dont les légendes occidentales firent aussi le premier évêque, de Paris. Une église y était placée sous le vocable du martyr, et l'empereur Anastase lui accordait ou lui confirmait le droit d'asile. Ces faits, qu'on pourrait rapprocher d'autres preuves[2], montrent la popularité dont jouissait Saint Denys en Syrie, et notre inscription vient ainsi corroborer indirectement les conclusions auxquelles ont conduit les recherches d'histoire littéraire.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de mai 1907 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1907, in-8°).

M. le Dr Hamy dépose sur le bureau le tirage à part de son mémoire sur *Les premiers Gaulois* (extr. de « L'Anthropologie »).

M. Louis Leger présente un travail intitulé : *Le monument de Jean de Luxembourg, la croix de Bohême, près de Crécy*, par M. Charles Normand (extrait de l'*Ami des Monuments et des Arts*, Paris, 1907) :

1. Bardenhewer, *Patrologie*, 2e éd., p. 475 ss.

2. Nous possédons un petit traité d'astronomie syriaque, qui paraît dater du vi^e^ siècle, et dont l'Aréopagite passait pour l'auteur. Il paraîtra bientôt dans les « Actes du Congrès des Orientalistes d'Alger » par les soins de M. Kugener. Celui-ci prépare aussi la publication de deux biographies syriaques du saint.

*

« Cette brochure renferme le compte rendu des fêtes qui ont été données à Crécy le 1er octobre 1905, fêtes auxquelles l'Institut était représenté par MM. Louis Leger et Jules Lair, et l'Académie des inscriptions par MM. Émile Picot et Joret. Elle donne le texte des principaux discours qui ont été prononcés et est accompagnée d'un certain nombre d'illustrations.

« En offrant ce compte rendu à l'Académie, je suis profondément affligé de ne plus voir auprès de moi l'excellent confrère dont le concours m'a été si précieux pendant plusieurs années. Je n'aurais jamais osé tenter la double entreprise qui a été si heureusement exécutée, si M. Lair ne m'avait offert de constituer avec moi un comité et d'y accepter la fonction de trésorier, s'il n'avait mis à ma disposition sa grande expérience des affaires et son infatigable activité. Il prit la peine de se rendre lui-même sur le champ de bataille, de négocier avec l'architecte, avec le sculpteur, avec les autorités locales. La besogne était assez compliquée, puisque nous avions à opérer sur le territoire de deux communes différentes, Crécy et Estrées-les-Crécy. Il mit en compte courant dans la Caisse des Magasins généraux les souscriptions qui nous arrivaient de trois pays, de la France, de la Bohême et du Luxembourg, et nous assura de ce chef une majoration d'intérêt d'environ 700 francs. Quand il s'agit d'organiser la fête d'inauguration, il négocia avec la Compagnie du Nord pour assurer le transport de nos hôtes dans les conditions les plus confortables et les plus économiques. Il fut l'âme de nos fêtes. Il y contribua par sa cordiale hospitalité. Il n'a pas assez vécu pour voir paraître ce compte rendu d'une entreprise à laquelle il avait porté tant d'intérêt. Au moment où ce travail paraît, je tiens à dire bien haut devant vous, mes chers confrères, tout ce que j'ai dû à sa haute expérience, à son affectueux dévouement. Nous avons fait en lui une grande perte, et notre Président lui a rendu l'autre jour un éloquent hommage auquel vous vous êtes associés. Le gouvernement grand-ducal de Luxembourg, la municipalité de Prague avaient tenu à lui apporter des marques de leur reconnaissance. Il préparait, vous le savez, une monographie de la campagne qui précéda le désastre de Crécy. La mort ne lui a pas permis de l'achever.

« Pardonnez-moi d'avoir, en rappelant cette inoubliable collaboration, cédé à l'émotion que réveille en moi le souvenir du confrère de l'ami, du compagnon d'armes disparu :

« Multis ille quidem flebilis occidit,
« Nulli flebilior quam mihi. »

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de 1907, lu dans la séance du 26 juillet 1907.

Depuis mon rapport du 1er février 1907, ont paru et ont été distribués :

Le tome III des *Obituaires de la province de Sens* (diocèse de Chartres).

Le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France.*

Le tome II des *Historiens arméniens des croisades.*

Le fascicule I du tome II de la seconde partie du *Corpus inscriptionum semiticarum*, qui contient la suite des *Inscriptions araméennes* (cahier de 250 pages et atlas de 70 planches).

Le tome XXXVIII de nos *Mémoires* (première partie) en est resté au même point qu'à la fin du semestre précédent. Vingt-huit feuilles en sont tirées. Aucune copie nouvelle n'a été envoyée à l'impression.

Même situation pour les *Mémoires des savants étrangers* (t. XII). Cinquante-six feuilles en sont tirées. Deux tirages à part qui font partie de ce volume ont été distribués : l'*Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, par M. Paul Monceaux, et le *Cadastre de l'Afrique romaine*, par M. Toutain.

Il a été envoyé à l'imprimerie nationale, pour le tome XXXIX des *Notices et extraits des manuscrits*, une notice de M. Langlois sur *Les papiers de Guillaume de Nogaret*. Le volume en est à sa vingt-septième feuille. De ce volume, en cours d'impression, a paru, en tirage à part, la notice de M. Omont sur *Le manuscrit latin 886 de la Bibliothèque nationale contenant différents opuscules mathématiques de Gerbert.*

Dans les séries du *Recueil des historiens de France* dont sont chargés MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon, le travail ne cesse d'avancer, grâce à l'exemple d'infatigable activité que nos deux confrères donnent à leurs collaborateurs.

M. d'Arbois nous fait espérer, pour la fin de cette année, sauf événements imprévus, l'achèvement de deux des volumes de la série dont il dirige la préparation :

1° *Diplômes de Philippe Ier*, par M. Maurice Prou ;

2° *Diplômes de Lothaire et Louis V*, par MM. Louis Halphen et Ferdinand Lot.

Il n'y a plus, pour chacun ds ces ouvrages, qu'à mettre en pages les tables dont une épreuve en placard a été soumise à notre confrère M. Longnon qui veut bien réviser la partie géographique et qui a déjà terminé ce travail pour 51 placards sur 73.

Notre confrère, M. Léopold Delisle, dont les travaux sur les diplômes de Philippe-Auguste sont si hautement appréciés par les érudits, a entrepris une édition de ceux des diplômes d'Henri II, roi d'Angleterre, qui concernent les domaines que ce souverain possédait en France. Le duché de Normandie, l'Anjou, le Poitou lui appartinrent ; il fut le mari de la duchesse de Guyenne. Les textes sont transcrits avec le soin que le savant auteur met à tous ses travaux. M. Delisle s'est même procuré les photographies des originaux. L'introduction est écrite ; elle est divisée en neuf chapitres. M. Delisle a remis à M. d'Arbois la copie des quatre premiers chapitres ; il lui remettra celle des chapitres suivants dès que l'imprimerie aura composé la partie du manuscrit qu'elle détient. Dans cette suite de pièces qui ont tenté la curiosité toujours aussi ouverte et aussi vive de notre cher doyen, on aura un heureux et imprévu complément du recueil dont le plan avait été dressé par l'Académie.

Dans la série des *Obituaires*, la rédaction et l'impression des textes ne marchent pas moins rapidement. C'est ainsi que pour le tome III (*diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers*) l'impression des textes qui composeront le volume touche à sa fin.

Les 37 premières feuilles sont tirées ou en bon à tirer. Les feuilles 36 à 56 sont en pages. On prépare l'index.

Pour le tome V (*Province de Trèves*), la copie des textes a été adressée à l'imprimerie. Du tome VI (*province de Reims*) les 48 premières feuilles sont tirées, les feuilles 49 à 91 en bon à tirer. La préparation de l'introduction et de l'index se poursuit activement.

La commission de l'*Histoire littéraire de la France*, après en avoir fait paraître le tome XXXIII, a déjà mis en train le tome XXXIV. Celui-ci s'ouvrira par un article consacré à Guillaume de Mandagot, par M. Viollet. Cet article est déjà composé en placards, et l'imprimerie a reçu aussi le second article, sur Béranger Fredol, évêque de Béziers, que signera de même M. Viollet. M. Noël Valois est l'auteur d'un troisième article, sur Jean de Pouilly, dont la lecture a été commencée.

La préparation des différentes parties du *Corpus inscriptionum semiticarum* se continue sans interruption, et les éditeurs, nous donnent lieu d'espérer que vous recevrez avant la fin de l'année un nouveau fascicule de cet important recueil. Le fascicule III du tome II de la *partie phénicienne* est, me dit M. Philippe Berger, sur le point de paraître. Il comprendra 730 inscriptions, qui porteront les numéros 1902-2430. Les huit premières feuilles (36-43) sont tirées; les six dernières (44-49) sont en pages et prêtes à recevoir le bon à tirer. Les planches (37-79) sont, elles aussi, gravées et prêtes à recevoir le bon à tirer.

En ce qui concerne les *inscriptions araméennes*, des mesures sont prises pour que le tome II, déjà représenté par un fascicule de 33 feuilles d'impression, qui contient tant de textes d'un si haut intérêt, s'achève dans des conditions qui satisfassent les érudits auxquels ce recueil rend d'inappréciables services. La matière du second et dernier cahier de ce volume sera fournie par le supplément promis pour les inscriptions araméennes proprement dites et pour les nabatéennes. On avait pu songer d'abord à insérer là les inscriptions palmyréniennes, dont la préparation est d'ores et déja assez avancée ; mais le nombre de ces textes s'est encore accru dans ces derniers temps et il a paru

préférable de leur réserver le tome III, duquel on s'occupera dès que sera achevé le tome II. La partie des inscriptions himyaritiques n'est pas non plus restée en souffrance. Aux 40 planches dont l'existence était constatée par mon dernier rapport il est venu s'en ajouter une quarante et unième. Quant au texte du fascicule quatrième, aux trois feuilles qui étaient tirées en décembre 1906, sont venues s'ajouter cinq autres feuilles en pages (45-49), auxquelles font suite huit placards (36-43). Si aucune des nouvelles feuilles ainsi montées n'est encore tirée, c'est que, pour la première, l'éditeur espère encore, contre tout espoir, obtenir communication d'un texte important qu'il sait exister en Europe et pour lequel il ne dispose que d'une copie partielle. En son nom et au nom de son collaborateur M. Mayer-Lambert, à la compétence et au zèle de qui il rend pleine justice, M. Hartwig Derenbourg promet de publier un fascicule en 1908.

Le bon à tirer de la première livraison du tome II du *Répertoire d'épigraphie sémitique* a été donné au commencement du mois. Cette livraison comprend neuf feuilles d'impression. On sait quels services rend pour la préparation du *Corpus*, ce recueil dont la rédaction est confiée à notre zélé auxiliaire, M. l'abbé Chabot. Il enregistre au fur et à mesure les découvertes qui se produisent dans le domaine de l'épigraphie sémitique.

Nos *Comptes rendus* ont continué à paraître très régulièrement, grâce aux soins qu'y apporte M. Léon Dorez. S'ils ne suivent pas d'aussi près que celui-ci le voudrait la clôture du mois dont ils représentent les séances, la faute en est aux retards que subissent encore parfois la remise des manuscrits et celle des dessins ou photographies qui doivent les accompagner ainsi que le renvoi des épreuves ; mais on peut dire, dès maintenant, que l'expérience des cahiers mensuels a pleinement réussi et assure aux communications faites en séance une publicité moins tardive.

Sous la direction de MM. Foucart et Cagnat, la préparation du recueil des *Inscriptiones Græcæ ad res romanas pertinentes* se poursuit régulièrement. Le tome I doit se terminer par les

inscriptions grecques de l'Égypte, dont le manuscrit est à l'impression. Trois feuilles en sont déjà composées. Le tome IV comprendra les inscriptions de l'Asie proconsulaire. M. Lafaye, qui en est chargé, va se rendre à Vienne, ces vacances, pour dépouiller les riches *schedæ* que l'Académie impériale d'Autriche a réunies sur l'épigraphie de cette contrée et qu'elle veut bien mettre à notre disposition.

M. Cagnat poursuit avec activité la tâche qu'il a acceptée, celle de diriger les travaux préliminaires que suppose l'exécution de ce *Corpus des mosaïques* que l'Académie songe à entreprendre. Il fallait d'abord dresser la liste complète des monuments perdus ou encore subsistants qui devraient entrer dans ce recueil. C'est à quoi s'occupent, sous sa direction, MM. Lafaye, Blanchet et Gauckler. M. Lafaye s'est chargé de réunir les matériaux pour la Gaule narbonnaise. Il a catalogué toutes les mosaïques figurées ou géométriques qui ont été découvertes jusqu'ici dans la partie de cette province qui s'étendait à l'Est des Cévennes. Il a enregistré ainsi 348 numéros. M. Blanchet s'occupe du reste de la Gaule. Il a recherché dans les ouvrages généraux ou dans les périodiques locaux les mosaïques jadis trouvées ou encore existantes dans quarante départements situés au Nord de la Loire et de la vallée du Rhône. Il est arrivé ainsi à noter 504 numéros. L'inventaire pour le reste des provinces gauloises sera fait et terminé l'an prochain. M. Gauckler a, de même, commencé l'inventaire des mosaïques trouvées en Tunisie. Il en a déjà porté sur fiches plus de 600.

Le second fascicule du tome XIII des *Monuments et Mémoires* (fondation Piot) est sous presse.

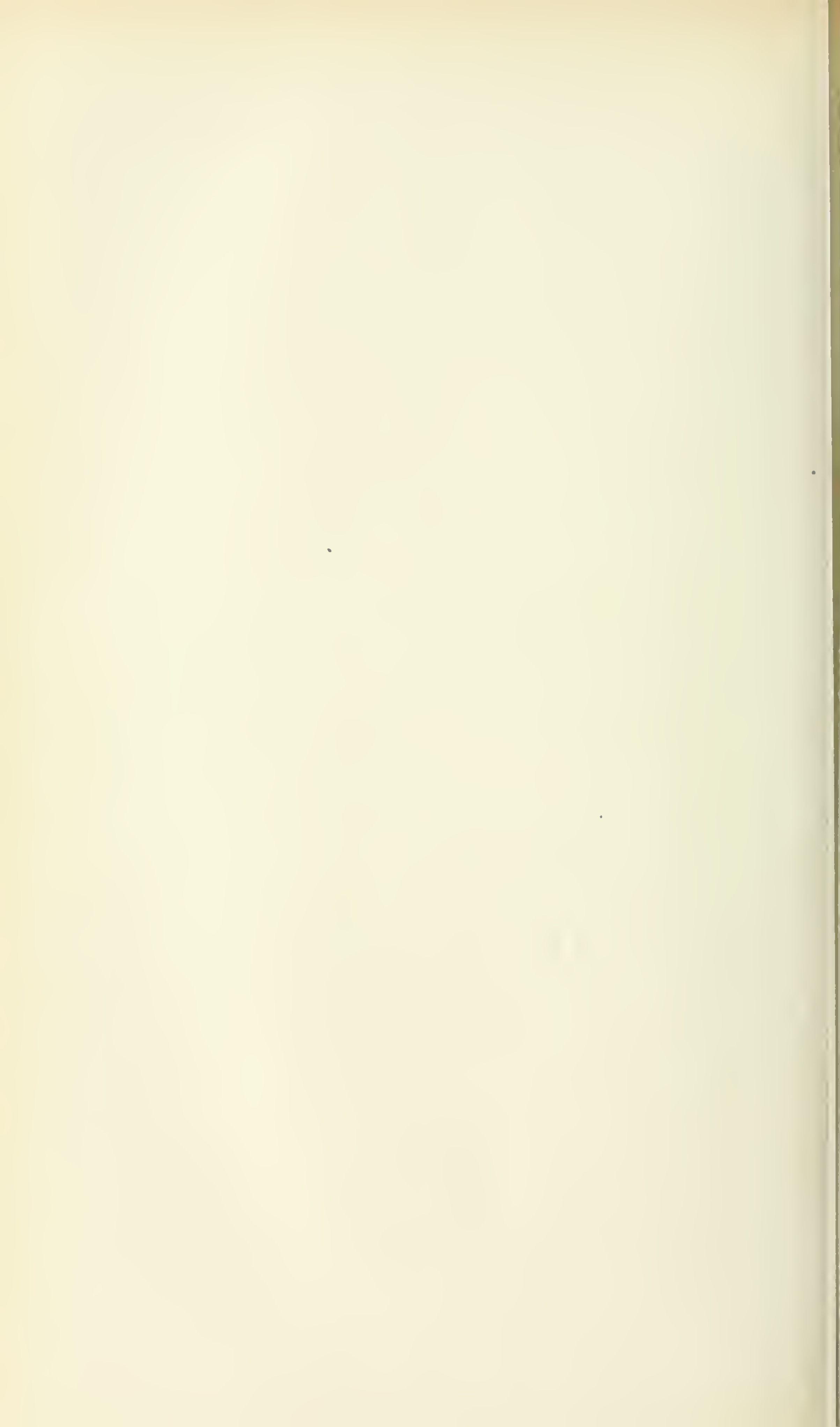
L'Académie attend toujours les notices que lui doivent MM. Chatelain et Thomas sur nos anciens confrères MM. Müntz et Anatole de Barthélemy, que nous avons perdus l'un en 1903 et l'autre en 1904.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS







COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 2 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, en la priant de leur donner toute la publicité désirable, un certain nombre de programmes du concours qui aura lieu, en 1912, à Barcelone, pour l'attribution d'un prix de 20.000 piastres à l'auteur d'une œuvre originale d'archéologie espagnole.

Le Président de l'Association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 26 Juillet 1907.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

L'Association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord s'étant dissoute, j'ai l'honneur, conformément à l'art. XIV de ses statuts, de verser à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la somme

de treize cent quarante francs, reliquat de ses fonds, libre de toute charge.

Veuillez agréer, etc.

Signé : G. BOISSIER.

L'Académie accepte la donation que lui fait l'association historique de l'Afrique du Nord.

M. CAGNAT, au nom de l'Association dissoute, demande à l'Académie si elle voudrait bien décider d'adjoindre les fonds à ceux de la médaille Blanchet, de façon à ce que la médaille donnée pour travaux et découvertes en Afrique puisse avoir une valeur supérieure et être décernée tous les ans.

L'Académie décide qu'il en sera ainsi.

M. VIOLLET exprime, à ce propos, le désir que des donations ultérieures viennent augmenter l'importance de la médaille.

M. CAGNAT fait connaître une série d'inscriptions trouvées par M. L. Poinssot, inspecteur du service des antiquités de la Tunisie, sur la chaîne de collines voisines de Teboursouk et de Testour. Ces documents sont des bornes qui indiquent la limite entre la cité de Dougga et un domaine impérial. Cette limite est marquée également par un mur en pierre sèche qui suit les crêtes des collines ; le mur se prolonge au Nord jusqu'à la Medjerda ; dans cette partie, ainsi que le prouvent d'autres inscriptions, il suit l'ancienne frontière qui séparait le territoire de Carthage de celui des rois de Numidie [1].

M. l'abbé Louis Martin donne lecture d'un mémoire sur l'inscription cunéiforme perse d'un bilingue d'Artaxerxès II, fils de Darius (Ochus), 405-362. Cette inscription se trouve auprès du grand trilingue du palais de Darius à Persépolis, dans la nouvelle salle du musée du Louvre consacrée à l'exposition des découvertes de la Délégation scientifique en Perse, près du ministère des Colonies. M. l'abbé Martin explique la lecture du texte dont il donne ensuite la traduction et termine par des

1. Voir ci-après.

observations critiques, tant au point de vue épigraphique qu'orthographique et grammatical. Ces observations démontrent qu'il y avait des erreurs dans la manière d'écrire quelques mots importants tels que :

ARTK'ḤSTR (Artakhashatra), Artaxerxès.
MITR(A) au lieu de Mithra (le dieu Soleil).
WZRK (Wazarka), grand.

Elles mettent également en lumière la similitude de la langue cunéiforme des grands rois de Perse avec la langue sanscrite.

Sous ce titre : « Une Athéna archaïque », M. Salomon REINACH lit un mémoire où il établit la similitude d'une image de l'Athéna de bronze exécutée vers 470 par Hégias, le maître de Phidias, avec celle qui se voit sur un vase grec de la collection de M. Rome à Londres. La peinture de ce vase, qui date de 460 environ, représente un vieillard qui vient rendre grâce à la déesse, posée sur une colonne ionique.

Une statuette du même type, en marbre, a été découverte sur l'Acropole d'Athènes ; une autre, en bronze, à Cologne ; enfin l'historien byzantin Nicétas décrit une statue d'Athéna, en bronze, détruite à Constantinople en 1203 et qui, à en juger par la description, devait être semblable à l'original de la statuette figurée sur le vase attique du ve siècle.

M. CLERMONT-GANNEAU donne lecture d'une note intitulée : *Les* optiones *dans le Talmud.*

Levy (*Neuhhebr. Wœrterb.*, t. I, p. 8) cite un passage du *Talmud* où il est question d'un certain officier de police romain chargé de procéder à une arrestation : אבטיונא דרומאי אתא « es kam ein[1] Zuchtmeister der Römer und hielt ihn rückwärts an ». Il voit dans le mot définissant la qualité de ce personnage, אבטיונא, une transcription du grec εὔθυνος. Cette explication est certainement à écarter. Sans compter que le mot grec ainsi visé est une forme poétique de εὐθυντής « vérificateur, juge, etc. », qui n'a jamais dû entrer dans la langue courante et ne saurait répondre à rien dans l'organisation civile ou militaire

1. Il serait plus exact de traduire « *der* Zuchtmeister ».

des Romains, la transcription du θ par un *tet* est inadmissible [1].

Je propose de voir dans אבטיונא — à prononcer *obtiôna*, *optiôna* — une transcription très correcte du latin *optio*, *optionis*. La forme primitive comportait peut-être un *phé* au lieu d'un *bet;* la confusion paléographique est facile entre ces deux lettres; d'ailleurs, à la rigueur, la variation phonétique *p* = *b*, devant le *t*, est possible. Le mot a dû passer en hébreu par l'intermédiaire de la forme grecque ὀπτίων. Nous avons, d'autre part, la preuve que ce mot avait pénétré de bonne heure dans les parlers indigènes de Syrie. Une inscription bilingue, latine et palmyrénienne [2], nous montre un *optio* du *numerus Palmyrenorum*, dont le titre est transcrit הפטיון. La transcription palmyrénienne diffère, sans doute, de celle du *Talmud*, mais toutes deux sont également conformes aux errements des langues sémitiques.

Inutile d'insister sur le grade et les attributions bien connus des *optiones* dans l'armée romaine [3]. Placés sous les ordres immédiats des centurions qui les avaient *choisis* (d'où leur nom), ces officiers subalternes étaient souvent chargés de services particuliers, par exemple des incarcérations. C'est probablement à ce dernier titre — *optio carceris* — qu'agit en l'espèce l'*optio* romain dont, à mon avis, nous parle le passage talmudique.

COMMUNICATION

NOTE SUR LA « FOSSA REGIA »,

PAR M. L. POINSSOT, INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

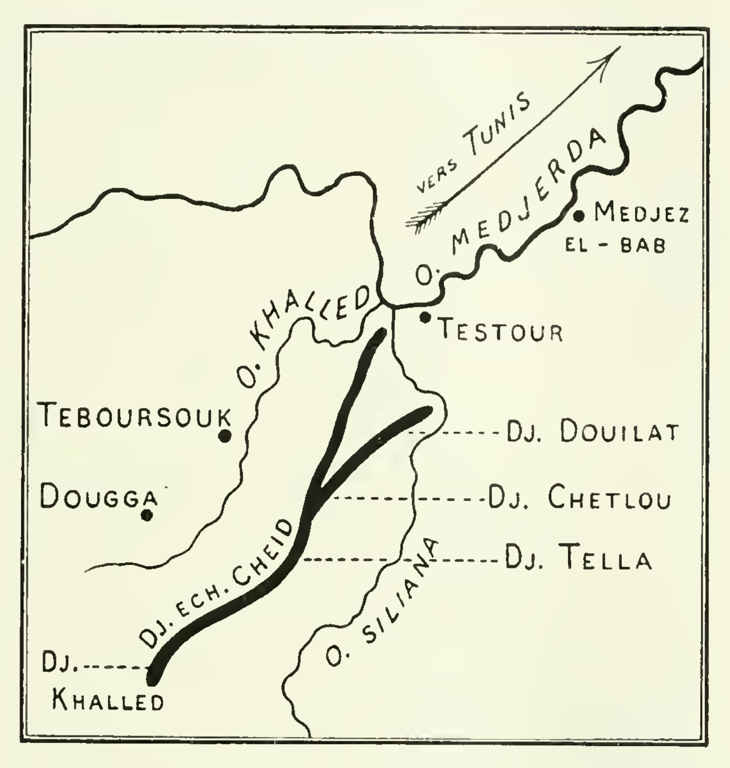
On sait que la province romaine d'Afrique se composait à l'origine du territoire qu'au début de la troisième guerre punique les Carthaginois avaient sous leur autorité immé-

1. La même raison me paraît devoir faire rejeter l'étymologie proposée par Levy (*l. c.*) pour le nom talmudique, évidemment d'origine grecque, אבטינס = Εὔθυνος. Il est peut-être à corriger paléographiquement en אבטיכס = Εὐτύχης, Εὔτυχος?

2. On en trouvera la reproduction dans Lidbzarski, *Handb.*, p. 482.

3. Cf. Cagnat, *Dict. des Ant.* de Daremberg, *s. v.*

diate. Elle était séparée du royaume des princes numides par un fossé (*fossa regia*) dû à Scipion Émilien[1]. C'est à la recherche de cette *fossa* que je me suis attaché durant un récent séjour dans une région où son existence était prouvée par deux textes, l'un découvert près du village de Chetlou, l'autre au Sud de Testour[2].



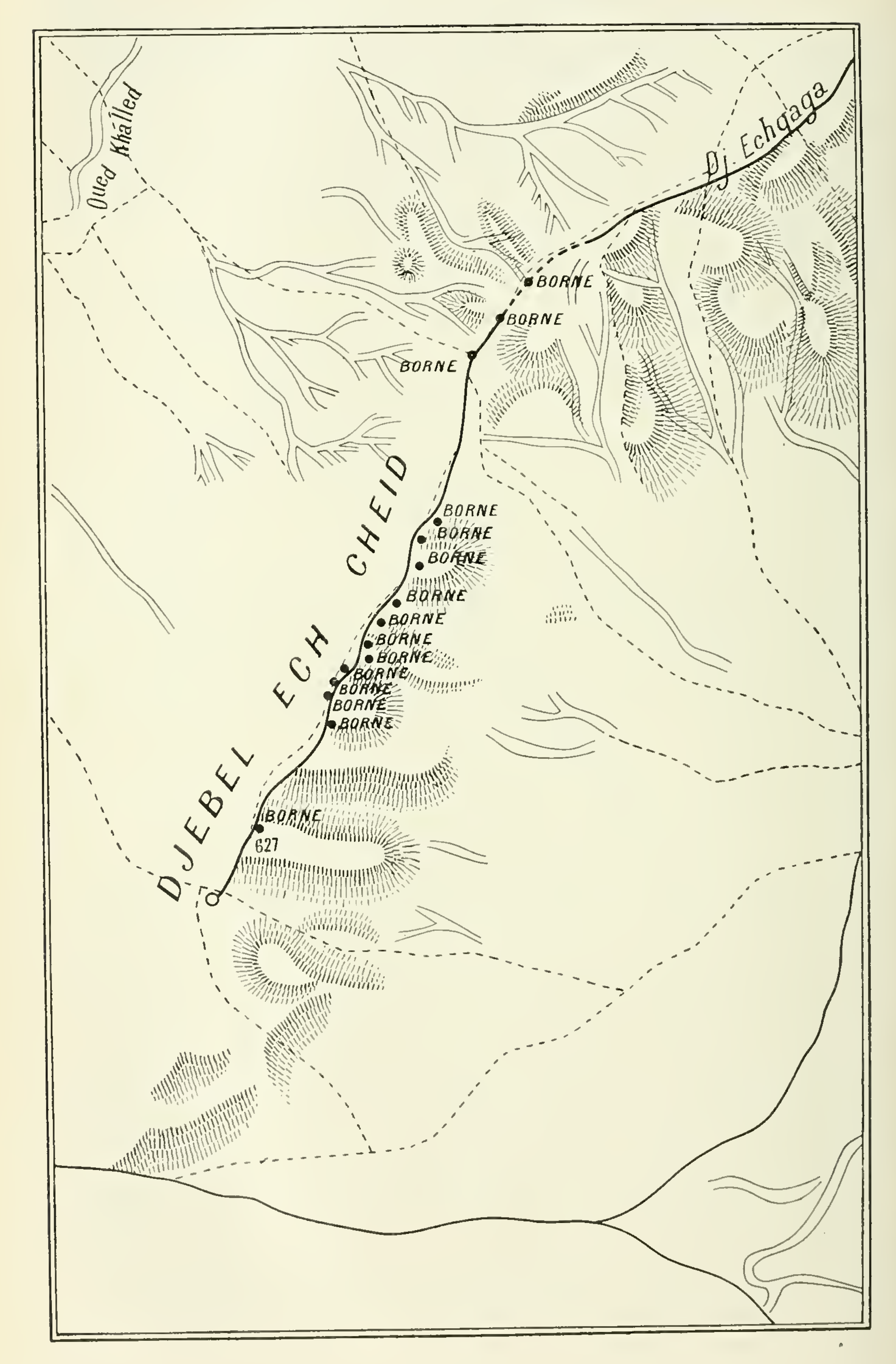
A 800 mètres environ au Nord du village de Chetlou, M. Louvel a découvert, en 1901, une borne qui fut posée sous Vespasien « *qua fossa regia fuit* »[3]. Son emplacement est figuré sur la carte du Service géographique de l'armée[4]

1. St. Gsell, *Étendue de la domination carthaginoise en Afrique : Recueil du XIVe congrès des Orientalistes*, 1905, p. 346-387 ; à la p. 351, bibliographie de la question de la *fossa*.

2. *C. I. L.*, 14882. Cf. A. Merlin, *Rapport sur les inscriptions de la Tunisie* (*Nouv. Arch. des Miss.*, XIV, fasc. 3, p. 193).

3. P. Gauckler, *Note sur trois inscriptions de Tunisie* (*Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 413-414) ; R. Cagnat, *Le fossé des frontières romaines* (*Mélanges Boissier*, 1903, p. 227-234).

4. Carte au $\frac{1}{50\,000}$, feuille de Teboursouk. Pour la partie méridionale de la région étudiée ici on s'est servi de la carte au $\frac{1}{100\,000}$, feuille de Jama.



Oued Khâlled
Dj. Echgaga
BORNE
BORNE
BORNE
DJEBEL ECH CHEID
BORNE
BORNE
BORNE
BORNE
BORNE
BORNE
BORNE
BORNE
BORNE
BORNE
BORNE
BORNE
627

par un petit trait rouge situé au Sud-Ouest des grottes dites Rhar-el-Hariz et au Nord-Ouest d'Aïn-Chetlou. De part et d'autre de ce point, nous avons découvert il y a quelques semaines une sorte d'épi pierreux dont il a été retrouvé des tronçons plus ou moins importants, au Nord jusqu'à la ruine d'Henchir-el-Barhala, au Sud jusqu'à l'extrémité méridionale du Djebel-Khalled, tronçons qui se répartissent sur une longueur d'environ 32 kilomètres. Cet épi se présente presque partout comme un alignement de pierres serrées les unes contre les autres [1] ; en de rares endroits, il est remplacé par une petite muraille composée seulement de deux ou trois assises [2]. Il suit assez exactement la ligne de partage [3] des eaux qui sépare la vallée de l'Oued-Siliana des bassins des affluents qu'il reçoit, après avoir changé brusquement de direction, en aval d'Henchir-Dermoulia. Cet épi constituait-il à lui seul la *fossa*, en était-il la bordure protectrice, ou bien a-t-il été construit sur son tracé, à l'époque de Vespasien, comme moins susceptible de destruction ? Sans entrer dans la discussion de ces questions, nous avons cru pouvoir admettre que la limite ainsi déterminée était précisément celle de l'*Africa vetus* et de l'*Africa nova*.

C'est près d'un des derniers sommets du Djebel-Khalled, le sommet 627, qu'au Sud commence la section de la limite relevée par nous. L'épi suit en plusieurs endroits la piste qui conduit d'Aïn-Tella vers le Djebel-el-Akrouat (piste des

1. Les pierres ont été extraites de petites carrières qui ont été ouvertes en divers points de son parcours et sont si éloignées de toute ruine qu'il est certain qu'elles n'ont jamais servi qu'à sa construction.

2. Les régions traversées sont en général tout à fait désertes et couvertes de broussailles parsemées çà et là de bouquets de pins ; en quelques parties, elles sont d'un accès fort difficile. On s'explique dès lors la persistance d'une frontière comme celle ici décrite.

3. Cette limite qui s'appuie sur la configuration des terrains est tout à fait conforme aux rares données que nous avons sur l'étendue du territoire de Carthage dans ces régions. On sait par exemple que Thugga, où a été découverte une inscription au divin Massinissa, devait faire partie du royaume numide (Ph. Berger, *C. R. Acad. des insc.*, 1904, p. 406).

crêtes), mais il épouse plus exactement les sinuosités de la ligne de partage des eaux n'évitant point, comme la piste, les différents sommets de la chaîne. Quand il s'en écarte légèrement (d'une cinquantaine de mètres tout au plus), il passe plus souvent sur le versant de l'Oued-Siliana que sur celui du Khalled, laissant ainsi au royaume numide les crêtes et les cols. Les quelques solutions de continuité que présente l'épi pierreux dans cette partie du massif sont trop peu considérables pour qu'il puisse y avoir quelque hésitation sur le tracé de la frontière. Quinze bornes, les unes encore debout au milieu de l'épi pierreux, les autres gisant auprès, ont prouvé que la frontière servait ici de limite entre le territoire de la *civitas Thuggensis*[1] et celui d'un domaine impérial, le premier, croyons-nous, dont on constate l'existence dans l'*Africa vetus*[2].

1. Ces quinze bornes sont antérieures à la conversion de Thugga en municipe, qui date de Septime-Sévère. Il n'est pas impossible qu'elles soient contemporaines des Flaviens ainsi que celles de la *fossa regia* et celle d'Henchir-Zaïeta (*C. I. L.*, VIII, 22060). Comme le bornage fait par un centurion de la XIII[e] cohorte urbaine entre les *Thabborenses* et les *Thimisuenses* ne peut se rapporter qu'à cette époque ou à une époque fort voisine, on est en droit de se demander s'il ne faut pas rattacher sinon à une même opération, du moins à une même politique, ces différentes bornes d'une même région. (Cf. A. Merlin, *A propos de l'extension du pomerium par Vespasien : Mélanges de Rome*, 1901, p. 102, et *Rapport sur les insc. lat. de la Tunisie : Nouv. arch. des Miss.*, XIV, fasc. 3, p. 165-166.)

2. Il est assez curieux de remarquer que, comme les domaines signalés jusqu'à présent, les différents chefs-lieux des subdivisions du *tractus Karthaginiensis* sont situés soit sur le territoire de l'*Africa Nova* soit sur le territoire de l'*Africa vetus* à peu de distance de la *fossa regia*. *Thimida Regia* ne fait qu'en apparence exception à cette règle. C'est à tort, croyons-nous en effet, qu'on l'identifie toujours, d'après le texte 883 du *C. I. L.*, VIII, avec Sidi-Ali-el-Sedfini. Rien ne prouve que ce soit à l'endroit où le texte a été trouvé que le personnage cité par le texte 883 ait exercé les fonctions de *curator reipublicae Thimidensium Regiorum*. On serait plus tenté de rechercher *Thimida Regia*, à cause même de son surnom, en dehors du territoire de l'*Africa vetus*. Nous n'osons proposer de l'identifier purement et simplement avec le *Thimida Bure* (Henchir-Kouchbathibia), voisin d'*Uchi Majus*, situé précisément dans une région de domaines impériaux.

Première borne. — A 90 mètres environ au Nord du sommet 627. Elle est brisée en plusieurs fragments qui se lisent[1] :

face *a* *c*A*es* · *n* : [2]
S · F · R · G[3]

face *b* *c i* V I T ·
t H V G G ·

1. Les bornes ici décrites sont toutes rectangulaires. Les faces épigraphes n'ont été que dégrossies, ce qui en rend parfois la lecture difficile. La hauteur des bornes varie de 2 m 20 à 1 m 25, leur largeur de 0 m 60 à 0 m 40, leur épaisseur de 0 m 30 à 0 m 25. Les plus grandes lettres ont 0 m 09, les plus petites 0 m 04.

2. La borne d'Aïn-el-Djemala porte sur l'une de ses faces *caes. n.* | *n.*; la borne d'Henchir-Sriu près de *Vaga* = Béja porte *caes.* | *n.* On a trouvé à Thibar, à gauche de la grande avenue conduisant à la maison des Pères, une borne portant *c. n.*; il faut, à notre avis, la lire aussi *C(aesaris) n(ostri)* et y reconnaître une borne de ce *saltus* [*Thi*]*b(aritanus)* dont une nouvelle lecture, due à M. Merlin, d'un texte conservé à Tibar révélé l'existence. Cf. J. Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala : Mélanges de Rome*, 1906, p. 394-398 et 431-432 ; *C. I. L.*, VIII, 10567 ; A. Merlin, *Rapport sur les insc. lat... : Nouv. Arch. des Miss.*, XIV, fasc. 3, p. 200 ; R. P. Delattre, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. CXXXIV.

3. Faut-il comprendre *s(altus)* F..., *r(egio)* G, ou encore *s(altus) f(undi) r... g...*? D'autres bornes trouvées la plupart dans la même région que celles du Djebel-Khalled offrent comme elles des lettres difficiles à expliquer. Deux bornes de Gillium portent l'une SFG || VCVI, l'autre SFG || ..... (*g.* s'y explique peut-être par *Gillium* ou *Gillitanus*). Une borne voisine d'Aunobari porte d'un côté IC | IR, de l'autre IR. A Dougga, on trouve deux fois PHFS || PF ; et dans les environs j'ai découvert deux bornes portant l'une BAF, l'autre, d'un côté GG, de l'autre E·D. Deux bornes de Thigibba portent à la face opposée à celle que mentionne la *r(es) p(ublica) c(ivitatis) Thig. Bur.*, l'une PVII, l'autre PRO. Les bornes de domaines impériaux trouvées à Aïn-el-Djemala et à Henchir-Sriu portent à la face opposée à celle qui mentionne l'empereur ou les empereurs, la première P·B·C·F·, la seconde F·M·R. Les cinq bornes trouvées aux environs de Sbeïtla portent d'un côté P·M·S·M ; de l'autre sont gravés sur l'une P·AELI MACRINI, sur une autre HM et sur les trois dernières M·I·R·S·O·V. Il ne semble pas qu'aucun de ces textes puisse être rapproché utilement des textes des bornes du Khalled. Cf. J. Toutain, *Ex-voto... : Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 123-124 ; R. Cagnat, *Note..., ibid.*, 1901, p. 116-117 ; Dr Carton, *Déc. arch. et épig. en Tunisie*, 1895, p. 205 ; J. Carcopino, *l. c.*; L. Poinssot, *Les insc. de Thugga : Nouv. Arch. des Miss.*, XIII, n° 167 ; *C. I. L.*, VIII, 10567.

Deuxième borne. — A 500 mètres de la précédente. Elle présente un texte plus explicite. Sa partie inférieure est encore debout ; la partie supérieure qui est à terre s'y raccorde exactement. Comme dans toutes les bornes encore en place de la série, le texte concernant le domaine de l'empereur (face *a*) est tourné vers l'Est (vallée de la Siliana), celui concernant le territoire de Thugga vers l'Ouest (vallée du Khalled).

face *a*

CAES·N·
S·F·R·G·

face *b*

CIVIT·THVGG
T·P·PER TIBERINO AVG·
LIB·PRAEPOSITO MES·
N·V

On ne peut considérer comme absolument certaine la lecture de la *ligne 4* de la face *b*[1]. A hauteur de cette borne, l'épi pierreux se divise en deux parties qui ne tardent pas à se rejoindre après avoir circonscrit un petit plateau qui n'a que quelques ares de superficie.

Troisième borne. — A 80 mètres[2] environ de la seconde. La partie inférieure est seule en place, mais la partie supérieure, incomplète à gauche, s'y raccorde exactement :

face *a* « *caes. n.* || *s. f. r. g.* ». — face *b* « [*ci*]*vit.* || [*t*]*hugg.* || *n. VI.* »

1. Pour la numérotation des bornes, cf. la borne trouvée aux environs de Tebourba qui porte d'un côté « *term. n. VIII T. Anni Ampliati* », de l'autre « *term. n. VIII Juliorum Flacci et Celsi* » (*Bull. arch. du Comité*, 1904, p. CXCI-CXCII).

2. Ce chiffre comme ceux qui suivent n'est qu'approximatif. Nous ne considérons pas comme impossible qu'il y ait eu des bornes à des intervalles égaux, par exemple tous les cinquante pas (74 m 25). Les broussailles qui sont par endroit impénétrables ont pu nous cacher une partie des bornes. Il n'est pas impossible non plus que parmi les bornes qui ne sont point restées debout quelques-unes se soient enterrées.

La lecture « *n. VI.* » est douteuse [1].

Quatrième borne. — A 100 mètres environ de la troisième. Brisée en deux parties qui gisent à terre, elle présente les textes :

face *a* « *caes. n.* || *s. f. r. g.* ». — face *b* « *civit.* || *thugg.* || *n. V..* » (peut-être V[II]).

Cinquième borne. — A 100 mètres environ de la quatrième, elle offre les mêmes textes qu'elle, mais à la *ligne 3* de la face *b*, nous croyons y lire N·VIII.

Sixième borne. — A 300 mètres environ de la cinquième borne. Comme elle, elle est encore debout et offre les mêmes textes que la quatrième borne, avec cette particularité cependant qu'on ne peut rien distinguer sur la face *b* au-dessous de *thugg.*

Septième borne. — A 100 mètres environ de la sixième. La face *a* est semblable à la face *a* des bornes précédentes ; sur la face *b*, on lit :

CIVIT · THVGG
T·P·PER TIBERINO
AVG·LIB·PRAEPOSITO
MESORVM [2]

1. Les 2[e] et 3[e] bornes sont environ à 5 kilomètres des ruines de *Thimisua*. Le domaine impérial dont nous avons la limite occidentale ne pouvait donc énormément s'étendre à l'Est ; au moins dans sa partie nord, il se réduisait presque aux pentes très escarpées et impropres à la cultur due Djebel-Khalled. Il est probable qu'il s'élargissait entre le Djebel-Akrouet et la Siliana. Le domaine dépendait-il de la *regio Thuggensis*, division du *tractus Karthaginiensis*, ou bien, malgré le voisinage de Thugga, avait-on tenu compte de l'ancienne limite de l'*Africa vetus* et de l'*Africa nova*, l'avait-on rattachéà une ville située à l'Ouest du Djebel-ech-Cheid? Ce n'est que dans la seconde hypothèse qu'on pourrait reconnaître dans l'R des faces *b* des 15 bornes le mot *regio*. Un *dispensator* de la *regio Thuggensis* nous est connu par un texte qui parait contemporain soit de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus soit de Marc-Aurèle et de Commode (*C. I. L.*, VIII, 12892).

2. Nous ne connaissons pas d'autre mention d'un *praepositus mesorum* (ou *mesoribus*). On remarquera que dans le bornage, peut-être contemporain, des territoires des *Thimisuenses* et des *Thabborenses*, qui n'intéresse

La borne et la partie de l'épi pierreux où elle est encastrée sont à 50 mètres environ à l'Ouest de la ligne de partage des eaux. Cette exception au parti généralement adopté paraît avoir eu pour but de couper une assez forte courbe de la ligne des crêtes.

Onzième borne. — Ce n'est qu'à 500 mètres de la huitième borne que nous retrouvons une neuvième borne portant d'un côté « *caes. n.* || *s. f. r. g.* », de l'autre « [*c*]*ivit.* || *thug*[*g.*] || *n. r....* » (lecture de la dernière ligne douteuse)[1].

Douzième borne. — A 70 mètres environ de la onzième, elle porte d'un côté « *caes. n.* || *s. f. r. g.* ».

C I V I T ·
T H V G G
t · p · PER TIBERINO
AVG·LIB·PRAEPOSITO
MESORIBVS

plus, au moins directement, les domaines impériaux, ce n'est plus un « *aug. lib.* » qui opère le bornage, mais un centurion de la 13[e] cohorte urbaine. Les formules dans l'un et l'autre cas sont, il est vrai, assez analogues : on lit dans les diverses bornes « *terminus positus per ..* » ; il convient de remarquer également que la différence est plus apparente que réelle. M. Cagnat a exposé (à son cours) comment dans les domaines impériaux de l'Afrique les soldats de la 13[e] cohorte urbaine d'abord, de la 1[re] cohorte ensuite, furent chargés de la police des domaines impériaux. Le centurion qui posa les bornes des *Thimisuenses* et des *Thabborenses* avait donc assez vraisemblablement des rapports assez étroits avec les administrateurs des domaines.

1. Il convient de faire remarquer combien la gravure des différents textes est médiocre. Les lettres assez négligées des bornes du Djebel-Khalled rappellent celles de la borne, datée de Vespasien, trouvée à Chetlou et celles de la borne des *Thimisuenses* et des *Thabborenses* trouvée à Henchir-Zoubia, qui a été posée par un centurion de la XIII[e] cohorte urbaine qu'on sait n'avoir séjourné en Afrique que du règne de Vespasien au début du second siècle, enfin celles de l'inscription d'Henchir-Zaïeta, contemporaine de Titus. Comme les unes et les autres ont été découvertes dans une même région, il y a lieu de tenir compte de l'indication fournie par ces ressemblances paléographiques. On remarquera, en outre, la similitude de ces diverses bornes au point de vue de leur forme et du dégrossissement de la pierre.

Treizième borne. — A plus d'un kilomètre de la treizième. Elle est située sur un col, au point où la piste des crêtes croise une piste venant de Bordj-Brahim (Agbia) par Sidi-Krib. D'un côté on y lit « *caes. n.* || *s. f. r. g.* », de l'autre. « *civit.* || *thugg.* || ...*x*... » (lecture de la dernière ligne douteuse).

Quatorzième et quinzième bornes. — Elles sont situées, l'une à 150 mètres, l'autre à 250 mètres environ de la treizième. D'un côté, on y lit « *caes. n.* || *s. f. r. g.* » de l'autre :

C ⚲ ꞵ H V G ꞵ (*civit*(*atis*) *Thug*(*gensis*))

La quinzième borne est la dernière des bornes relevées par nous qui mentionne le domaine impérial. Elle est située à peu près au point de croisement de la piste des crêtes avec une voie romaine qui, venant de la vallée de l'Oued-Khalled, suit la crête du Koudiat-Megenba, et, à l'extrémité nord du Djebel-Khalled, la partie du massif comprise entre le col où elle a été érigée et le Djebel-ech-Cheïd proprement dit, partie qui est désignée par les indigènes sous le nom de Djebel-Tella ; elle est à 6 kilomètres environ de la première des bornes ici décrites[1].

1. On remarquera la grande étendue du territoire de Thugga, puisque les bornes du Djebel-Khalled sont situées à 13-10 kil. au Sud-Ouest de la ville. Un texte trouvé à Henchir-Mansourah, dédicace à Saturne faite par la *civitas Thuggensis*, nous fournit du reste une autre indication, Henchir-Mansourah étant à 8 kilomètres au sud de Dougga (*C. I. L.*, VIII, 10619. Cf. L. Poinssot, *Les insc. de Thugga : Nouv. Arch. des Miss.*, XIII, p. 163, note 1). On remarquera que la ville d'Agbia qui fut municipe (*C. I. L.*, VIII, 1550, texte contemporain de Dioclétien) est située précisément entre Thugga et les bornes du Djebel-Khalled, à 4 kilomètres seulement de Dougga. C'est que sans doute Agbia n'était à l'origine qu'un simple *vicus* dépendant de Dougga. Le texte 1548 du *C. I. L.*, VIII, ne prouve en effet nullement qu'Agbia ait été sous Antonin *pagus et civitas*, les *pagus et civitas* dont il y est question pouvant être fort bien ceux de Dougga (*contra*, *C. I. L.*, VIII, p. 173). Il est particulièrement intéressant de surprendre dans ces régions le morcellement d'une *civitas* (ou si l'on préfère du territoire commun à un *pagus* et à une *civitas*) entre plusieurs municipes. Des morcellements du même genre peuvent expliquer peut-être la présence, dans les textes d'une même ruine, de magistrats de *castella*, de *civitates*, de *municipia* ou de *coloniae* de noms différents.

Dans le Djebel-Tella, l'épi pierreux offre les mêmes caractères que dans le Djebel-Khalled, mais on n'y a trouvé qu'une borne, anépigraphe semble-t-il, d'une forme un peu différente de celle des bornes du Djebel-Khalled; ses débris gisent à peu de distance du sommet 692.

Après avoir traversé la piste qui va de Teboursouk à Gaffour, la limite laisse à plus de 500 mètres à l'Ouest la source d'Aïn-Tella et monte au signal géodésique 764, point le plus élevé de la chaîne. En cet endroit, d'autres épis pierreux constituent autour de lui une zone de quelques ares. La limite, après avoir descendu les pentes escarpées du sommet 764, suit, comme du reste la piste des crêtes, la ligne de partage des eaux en passant entre les escarpements des ravins qui descendent vers le Khalled et la Siliana. Au Sud-Est et au Nord-Est de Sidi-Gassem, l'épi présente des solutions de continuité assez considérables, les grès dont le sol est ici composé étant extrêmement friables et la configuration du terrain se modifiant sans cesse sous l'action des eaux.

On retrouve une partie considérable de l'épi pierreux au Nord du sommet 666, sorte de promontoire projeté par le massif montagneux dans la direction de la Siliana, puis on perd de nouveau sa trace à la hauteur des sources de l'Oued-Djedeïda pour le retrouver un peu avant de traverser un ravin situé à peu de distance au Sud d'Henchir-Zaïeta. L'épi pierreux longe la partie orientale de la petite ruine d'Henchir-Zaïeta qui domine le col où passe une voie romaine[1] qui conduisait de la vallée du Khalled à Henchir-Tambra ; un épi pierreux se détachant de l'épi principal enveloppe la ruine elle-même. C'est à Henchir-Zaïeta qu'a été trouvée une inscription contemporaine de Titus qui a été classée, sous réserves, dans le supplément des milliaires

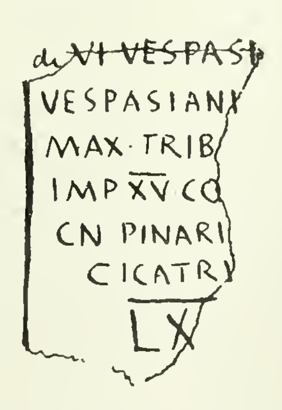
1. On en voit de nombreux vestiges dans le vallon de l'Oued-Guettar.

du *C. I. L.*, VIII (n° 22060); malgré certaines difficultés d'interprétation, nous y verrions plutôt une borne [1].

Après avoir traversé la voie romaine, l'épi pierreux passe à l'Est d'une crête rocheuse et se dirige vers l'extrémité Sud-Ouest du Djebel-Chetlou dont il atteint les escarpements après avoir traversé une voie romaine qui va de la ruine d'Henchir-Babouch vers le village de Chetlou; il ne présente dans cette partie de son parcours qu'une assez courte solution de continuité aux environs de la ruine d'Henchir-es-Souk. Je croirais volontiers que la limite était ensuite constituée par la crête même du Djebel-Chetlou qui est une véritable muraille naturelle. On retrouve du reste l'épi pierreux un peu au Nord de Chetlou, au point où la crête s'abaissant donne passage à la piste qui va vers Aïn-Younès.

Les travaux agricoles ou les eaux ont probablement fait disparaître l'épi pierreux auprès de la source de Chetlou, puisqu'on le retrouve au sommet du rocher couvert de ruines qui domine la fontaine, et on en suit facilement le tracé jusqu'à l'emplacement de la borne découverte par M. Louvel. A peu près en cet endroit, il croise une voie

1. Nous n'avons retrouvé au contrôle de Teboursouk qu'un des deux fragments de l'inscription d'Henchir-Zaïeta. Voici notre lecture assez différente de celle de M. Hilaire reproduite par le *C. I. L.*



Haut., 0 m 87; larg., 0 m 52; épaiss., 0 m 15. A la dernière ligne le chiffre est incomplet comme le prouve la barre dépassant le X.

romaine qui vient comme lui d'Aïn-Chetlou, mais qui, au lieu de passer à flanc de coteau, suit d'abord le fond de la vallée. En cet endroit l'épi pierreux se divise en deux parties. L'un de ses rameaux suit assez exactement la crête qui domine à l'Est l'affluent de l'Oued-Kachbar qui longe la partie orientale du Djebel-el-Kechrid, puis à 300 mètres au Sud d'Aïn-Younès tourne brusquement vers l'Est; l'autre remonte le petit vallon à l'issue duquel était la borne de la *fossa*, et, coupant la grande boucle formée par le premier rameau, le rejoint vers le point de la dépression située entre Rhar-el-Hariz et Jouf-Asleki d'où se séparent les eaux qui coulent vers l'Oued-Kachbar et celles qui coulent vers l'Oued-Knana.

Les coteaux traversés par l'un et l'autre rameau présentent un certain nombre d'épis pierreux peu distants les uns des autres et parallèles à la direction générale de la vallée. J'ai trouvé des épis pierreux de même aspect et déterminant des bandes analogues sur les coteaux qui sont au pied du Djebel-Chetlou, au Sud du Kef-Echgaga, et plus au Nord sur les pentes situées à l'Ouest de la ruine d'Henchir-bou-Nahal. Il est possible que les uns et les autres appartiennent à un même lotissement [1]. Un relevé minutieux de ces différents épis, tous tracés dans des terrains qui furent cultivés, permettra d'établir dans quelle mesure les auteurs de cette cadastration avaient utilisé la limite de l'*Africa vetus* et les diverses voies romaines encore bien visibles qui reliaient cette région maintenant déserte d'une part à la grande voie de Carthage à Théveste, d'autre part à la vallée de la Siliana.

L'épi pierreux constituant la limite de l'*Africa vetus*, après avoir traversé la piste d'Aïn-Younès à Henchir-Tambra, monte au sommet 514 du Kef-Younès, puis se dirige vers Henchir-bou-Nahal [2] en suivant les crêtes qui bornent au

1. Cf. les alignements de pierres signalés à Thuburnica par M. Carton (*Bull. arch. du Comité*, 1906, p. CXCII).

2. Ruine assez considérable sur un piton rocheux au Sud duquel passe une voie romaine. J'y ai vu sur une grande dalle un chrisme de 0 m 145 de

Sud les bassins du Tabet-ech-Chérif et de l'Oued-Knana. A Henchir-bou-Nahal, il prend une direction nord-sud, coupe une vallée, passe aux sommets 415 et 384, et à 400 mètres environ au Sud de la ruine d'Henchir-Knana disparaît au milieu de champs cultivés. Dans une exploration trop rapide, nous n'avons pu retrouver la limite de l'*Africa vetus* dans les massifs accidentés du Djebel-Loudj et du Djebel Asoued. Dans le Djebel-Djouilat nous avons été plus heureux, et en particulier vers la cote 206 nous avons retrouvé plusieurs tronçons dont l'un traverse une voie romaine qui se détache à Henchir-el-Barhala de la voie de Carthage à Théveste pour descendre vers la Siliana. A Henchir-el-Barhala, ruine étendue plusieurs fois décrite, nous perdons de vue de nouveau l'épi pierreux, et le temps nous a manqué pour le rechercher au Nord de ce point. C'est près des ruines d'Henchir-el-Barhala et non près des ruines d'Henchir-Dermoulia que fut pour la première fois découverte une borne de la *fossa regia*. Il n'est pas douteux en effet, après enquête sur les lieux, que l'Henchir-el-Barhala ne se confonde avec le Ksar-el-Baghla, des environs de Testour, où, d'après les renseignements fournis par M. B. Roy, le texte fut découvert.

Seule une étude attentive des régions où l'on peut supposer le passage de la *fossa regia* pourra permettre de prolonger au Nord et au Sud la ligne dont nous venons d'indiquer le tracé. Il nous a semblé cependant qu'en tenant compte des données nouvelles fournies par la découverte du tronçon voisin de Teboursouk et de Testour et surtout en tenant compte de l'importance attribuée par ceux qui constituèrent cette frontière aux lignes de partage des eaux, il était possible de circonscrire dans une certaine mesure le

diamètre. C'est à 2 kilomètres à l'Est de cette ruine, à Henchir-Fallous (=Flouss), qu'on a trouvé une intéressante *memoria* (cf. P. Gauckler, *Note sur la vallée inférieure de la Siliana : Bull. arch. du Comité*, 1896, p. 298-299).

champ des recherches. — A l'Est de la vallée de la Siliana, un seul point de la *fossa regia* nous est connu avec certitude. Il y a, à 2 kilomètres 1/2 d'*Abthugni*, à 500 mètres au Sud du marabout de Sidi-bou-Kramira, dans un champ voisin d'un ravin appelé précisément Oued-Haddada [1], rivière de la Limite, une borne élevée sous Vespasien « *qua fossa* [*regi*]*a fuit* » [2]. Quel était le tracé de la limite entre le Djebel-Khalled et Abthugni? S'il est assez difficile de deviner en quel point elle traversait la large vallée de la Siliana, il paraît au contraire tout indiqué de lui faire suivre dans la région du Djebel-Kifen-Ali-Sousou la ligne de partage des eaux des bassins de l'Oued-Medjez-es-Sfa et de l'Oued-Miliana, puis de lui faire traverser en un point voisin d'Avioccala l'Oued-el-Kebir (= Miliane) pour suivre ensuite jusqu'au Djebel-Fkirine la crête très élevée qui sépare les eaux qui coulent vers Tunis de celles qui descendent vers les Syrtes [3]. L'une des rivières qui forment l'Haddada près duquel la borne de la *fossa regia* a été trouvée descend du sommet, haut de 985, du Djebel-Fkirine. La limite ainsi restituée, et dont l'examen de la carte montrera, mieux que toute explication, la vraisemblance, passait au Sud de *Thimisua*, au Nord de *Zama* (Jâma) et de *Furni*, au Sud de *Gales* et d'*Avioccala*, au Nord de *Seressi*, au Sud de *Semta*, de *Zucchar* et d'*Abthugni*. Plus au Sud, il est assez difficile d'imaginer le tracé de la

1. Un peu au Nord de Maktar, il y a une région dite Sendel-el-Haddad; or c'est précisément par elle que la carte du *C. I. L.*, VIII, fait passer la limite de l'Afrique et de la Numidie Proconsulaire, et la limite de la Zeugitane et de la Byzacène.

2. R. Cagnat, *Note sur les limites de la province romaine d'Afrique* (*C. R. de l'Acad. des Insc.*, XXII, 1894, p. 43 et ss.). La borne vient d'être revue il y a quelques semaines par M. le capitaine Bezu du 4e tirailleurs algériens.

3. On a remarqué que les limites des territoires des cités gauloises n'étaient pas constituées par des rivières, mais par des montagnes, des forêts, des marécages... (C. Jullian, *Sur le mode de formation des cités gauloises*, dans les *Mélanges Hirschfeld*, 1903). On voit par la restitution proposée que les Africains avaient, selon toute vraisemblance, obéi aux mêmes principes.

fossa. Peut-être suivait-elle l'Oued-el-Saadine dans lequel se jette l'Oued-Haddada, puis les rives occidentales du lac Kelbia, de la Sebkra-Sidi-el-Hani et de la Sebkra-Chirita. On trouve près du Djebel-el-Tell, à l'Ouest de Triaga, un Henchir-el-Haddada; on ne peut bien entendu conclure de son nom que la frontière passait nécessairement en cet endroit avant d'aboutir à *Thenae* (Ras-Thina).

Au Nord de la région du Djebel-Khalled, on ne connaît de la *fossa regia* que le point où elle aboutissait. Peut-être la limite suivait-elle d'abord le cours de la Medjerda. Plus au Nord, il convient, je crois, d'attribuer à l'*Africa nova* non seulement, comme on l'a fait, *Vaga* (Béja), mais tout le bassin de l'Oued-Béja. On peut, avec quelque vraisemblance, supposer que la *fossa* suivait la ligne de partage des eaux des bassins de l'Oued-Béja et de l'Oued-Zergua, puis les crêtes du massif montagneux qui limite au Nord le bassin de l'Oued-Béja (Dj. Sobba). Elle coupait, pour aboutir à Tabarka, en un point qu'il conviendrait de rechercher, la vallée de l'Oued-Zeen.

Tel est, croyons-nous, du moins dans les grandes lignes, le tracé de la *fossa regia*. Les difficultés matérielles et le peu de temps dont nous disposions n'ont point permis de donner à l'exposé qui précède la précision et le développement nécessaires; aussi nous réservons-nous de revenir, après une nouvelle étude sur le terrain, sur les questions qui ne sont ici que posées.

LIVRES OFFERTS

M. Antoine Thomas offre, de la part de MM. le comte de Souancé et Louis Duval : Comte de Souancé, *Une famille Alençonnaise : les Du Mesnil* (Alençon, 1907; 18 pages in 8°; extrait du *Bull. de la soc. hist. et arch. de l'Orne*). — A remarquer dans cette

brochure le texte, déchiffré sur l'original par M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, des lettres d'anoblissement, en français, accordées, le 5 décembre 1449, à Jehan Du Mesnil par le duc d'Alençon. On sait que les rois de France ont émis de bonne heure la prétention d'avoir seuls, dans leur royaume, le droit d'accorder des lettres de ce genre ; les ducs de Bretagne ne se sont pas fait faute, même au xve siècle, de s'attribuer le même droit, mais on ignorait que les ducs d'Alençon l'eussent aussi exercé. D'ailleurs le bénéficiaire ne parut pas avoir eu grande confiance dans la toute-puissance de son seigneur direct, le duc d'Alençon, car il eut recours plus tard à la chancellerie royale, et une nouvelle charte, rédigée en latin au nom de Charles VII et datée d'Alençon, avril 1450 (nouveau style), conféra la noblesse à Jehan Du Mesnil sans faire la moindre allusion au parchemin ducal.

SÉANCE DU 9 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

Sous le titre de *Mercure tricéphale*, M. S. Reinach lit un mémoire dont le sujet principal est l'explication d'un bas-relief découvert à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1871, représentant un dieu tricéphale debout. Comme ce personnage est accosté d'un bouc, il est certainement identique à Mercure, ou du moins au Mercure gaulois assimilé au Mercure gréco-romain. Il avait pour pendant, dans le même ensemble, une figure de Mars, et le pourtour de ce monument était décoré de reliefs, en partie conservés, qui montrent des génies emportant et suspendant les armes de Mars. Suivant M. Reinach, il s'agit de la représentation symbolique et *loyaliste* d'un désarmement général de la Gaule, ordonné par Tibère vers l'an 15 et auquel Strabon a fait allusion. Dès cette époque, le Mars gaulois disparaît, remplacé par le Mars romain, tandis que le Mercure gaulois, dieu pacifique et protecteur du négoce, devient le dieu gaulois par excellence, peu influencé par le type classique du Mercure romain. — Le désarmement de la Gaule eut cette conséquence que, lors du soulèvement de Sacrovir et de Florus, en l'an 21, on ne put armer qu'un cinquième des

insurgés et que les autres, suivant Tacite, combattirent les légions avec des épieux et des coutelas de chasse ; aussi la révolte fut-elle promptement étouffée.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur *Le livre des Neuf Sphères*.

Parmi les ouvrages attribués par le *Fihrist* à l'auteur arabe, d'origine persane, Fadhl ben Naubakht, qui fit plusieurs traductions du persan pour le calife Hâroûn er-Rechîd, il en est un dont le titre énigmatique a été fort discuté : كتاب النبهطان *le livre de El-NHMTAN*.

Après de Hammer, Fluegel et Suter, M. Steinschneider a repris récemment la question [1]. Il repousse avec raison les solutions conjecturales de ses devanciers, mais sans en proposer une lui-même.

Des quelques détails fournis par le *Fihrist* il résulte que l'ouvrage devait être proprement un traité d'astrologie appliquée aux thèmes des génitures (المواليد). Mais qu'est-ce que النبهطان ?

De Hammer, avec sa désinvolture habituelle, a lu *Nehthaman* et traduit « das Buch der Naturreiche ». Ce n'est pas sérieux. Fluegel n'a pas été plus heureux dans son rapprochement, inadmissible sous tous les rapports, avec l'araméen נחמתא « la consolation ». L'hypothèse de Suter, qui lit *el-nehmutan* et veut y voir une déformation du persan « *nimudar* » (نمودار « modèle » et « horoscope »), ne vaut guère mieux. Au moins celle-ci, tout inacceptable qu'elle soit paléographiquement, a-t-elle le bon esprit de chercher la solution du côté du persan et dans l'ordre d'idées voulu [2]. C'est dans cette voie, semble-t-il en effet, qu'il convient de s'engager, étant donné ce que nous savons des origines et du rôle littéraire de notre auteur ; mais encore faut-il le faire en tenant compte des conditions paléographiques qui représentent un facteur essentiel du problème.

Je serais tenté d'isoler d'abord du mot en litige un premier groupe qui ne serait autre chose que le persan نه *noh*, « neuf ». Ce nom de nombre évoque aussitôt l'idée, si répandue chez les

1. *Orientalist. Litter.-Zeitung*, 1906, col. 637.
2. Cf. le titre de l'ouvrage astrologique d'El-Kindi : نمودارات المواليد

Orientaux, des « neuf sphères », constituant pour eux l'ensemble du monde céleste[1]. Dans cette conception, dérivée d'ailleurs de celles de l'astronomie et de l'astrologie grecques, la neuvième sphère est justement celle des signes zodiacaux qui jouent un si grand rôle dans les horoscopes généthliaques. Aujourd'hui encore les Persans disent couramment نه طاق *noh tâq* « les neuf voûtes célestes », comme nous disons « les sept cieux » (« le septième ciel »). Peut-être bien notre mot énigmatique n'est-il qu'une déformation graphique de cette expression qui, écrite en un seul groupe, نهطاق, ressemble fort à نهمطان. Le « livre des neuf sphères, sur les nativités », serait un titre répondant d'une façon bien pertinente au sujet spécial de l'ouvrage.

Dans cette hypothèse j'ai été amené à traiter en quantité négligeable le *mîm* qui intervient entre le *hé* et le *tâ*, estimant qu'il a pu naître accidentellement par suite d'une jonction défectueuse de ces deux lettres. J'avais d'abord pensé à en faire état, en admettant que nous pourrions avoir affaire au nombre ordinal نهم « neuvième » + طاق. Mais la position de l'adjectif serait contraire à toutes les règles ; et il me paraît plus simple, somme toute, de considérer le *mîm* comme issu d'une boucle parasitaire de la partie supérieure gauche du *hé* (du type ﻬ), boucle due à quelque malencontreux coup de *qalam*.

Quant à la confusion du *qâf* et du *noun* final, elle est tout à fait d'ordre paléographique, et les scribes arabes s'en sont rendus plus d'une fois coupables.

M. Clermont-Ganneau fait ensuite une communication intitulée : *Pancharius*. Une dalle de marbre, trouvée dans les fouilles du P. Delattre à la basilique de Meidfa, porte en beaux caractères une inscription lue ainsi par M. Héron de Villefosse[2] :

PANCHA

VIVAS *in deo*

1. Voir, entre autres, Mas'oûdi, *Les Prairies d'or*, I, p. 186 et suiv. La tradition oscille entre les chiffres sept, huit, neuf et même dix. Mais, finalement, c'est le chiffre neuf qui l'a emporté. Cf. Chwolsohn, *Die Ssabier*, II, 645, 671.

2. *Bull. Arch. Com.* (extr. des proc.-verb.), mai 1907, p. xxi.

Je propose de restituer à la l. 1 : *Pancha*[*ri*], vocatif de *Pancharius*, transcription du nom grec Πανχάριος (*CIG*, n° 9904). Ce nom, apparenté à celui de Παγχάρης, avait été admis dans l'onomastique juive [1] ; c'est de là peut-être qu'il a passé dans l'onomastique chrétienne d'Afrique où nous le voyons faire aujourd'hui son apparition.

LIVRES OFFERTS

M. SENART a la parole pour un hommage :

« Je suis très en retard, et j'en éprouve un regret sincère, pour déposer sur le bureau le 1er volume des Actes du Congrès international des Orientalistes tenu à Alger en 1905 (Paris, 1906, in-8°). Il comprend les mémoires relatifs à l'Inde, à l'Extrême-Orient et à la Grèce considérée dans ses rapports avec l'Orient. Bien que, en raison même du lieu où il se réunissait, le Congrès parût devoir être spécialement attiré par les études sémitiques et musulmanes, ce volume

1. C'est ce qui résulte, en effet, de l'inscription grecque précitée, qui provient de Rome et où on lit : Πανχάριος, πατὴρ συναγωγῆς Ἐλαίας, ἐτῶν ἑκατὸν δέκα, φιλόλαος, φιλέντολος, καλῶς βιώσας. Ἐν εἰρήνῃ κοίμησις αὐτοῦ. Le nom de cette synagogue romaine « de l'olivier » a depuis réapparu dans une autre inscription de même provenance, publiée par de Rossi, *Bullettino*, V (1867), p. 16.

L'épithète de φιλόλαος, donnée à ce vénérable père de la Synagogue, plus que centenaire, offre un intérêt particulier. Ce mot, dont le sens est clair, n'est guère employé dans le grec ordinaire que comme nom propre de personne, tout au plus comme surnom d'Esculape. Il semble qu'on l'ait choisi ici comme répondant littéralement à l'expression sémitique רחם עמיה « aimant son peuple », titre officiel porté par le roi nabatéen Arétas IV. On a discuté la question de savoir quel pouvait être l'équivalent grec de ce titre araméen. On avait d'abord admis φιλόδημος : von Gutschmid (*ap.* Euting, *Nabat. Inschr.*, p. 85) l'a repoussé comme « stilwidrig », et a proposé φιλόπατρις, qui vaut certainement mieux. Peut-être bien pourrait-on maintenant, sur l'autorité de ce document, penser à φιλόλαος, dont la nuance ne prête pas aux mêmes objections que celle de φιλόδημος, car elle représente bien la nation dans son ensemble et non pas une certaine classe de la nation.

montre que les autres branches de l'orientalisme n'y ont pas été négligées. On y trouvera des mémoires importants comme celui de notre correspondant M. Windisch, sur la position et le développement historiques du sanscrit et du pâli ; de M. Bloomfield, sur plusieurs passages et certaines idées védiques ; de notre confrère M. Chavannes, la traduction doctement commentée d'une trentaine de contes empruntés au Tripitaka chinois, très intéressante pour le folklore, etc. Je cite au hasard, et simplement pour donner une idée de l'importance des travaux que cette publication nous rend accessibles.

« Je ne puis que remercier le président du Congrès, M. Basset, de m'avoir confié la mission de faire à l'Académie cet hommage. C'est pour moi une occasion très bien venue de renouveler les souvenirs parfaitement agréables que m'a laissés et qu'a laissés, je pense, à tous ses membres, cette section de l'Inde aux réunions de laquelle il m'a été donné de prendre part. »

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau les 2e et 3e livraisons du tome VIII de son *Recueil d'Archéologie Orientale* dont voici le sommaire : § 3 : Topographie de la Jérusalem antique. — § 4 : Traditions arabes au pays de Moab. — § 5 : Légendes sur l'alouette. — § 6 : Le sépulcre de Abedrapsas. — § 7 : Sur les inscriptions du *Lucus Furrinae*. — § 8 : L'antique nécropole juive d'Alexandrie (*Planches II à V, seront publiées dans le fascicule suivant*). — § 9 : Forgerons, poètes et musiciens. — § 10 : *Fiches et notules* ; Le Libyen Zabo fils de Nargranus. — Le Syrmaeon nabatéo-arabe. — L'acclamation liturgique ἄξιος. — Nonna et Stephanos, de Aila. — Inscription romaine de Djerach. — L'higoumène Elias et l'église de Saint-Théodore. — Nicias. — Inscription palmyrénienne.

SÉANCE DU 16 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Cagnat commence la lecture d'un mémoire sur l'état des fouilles entreprises depuis plusieurs années au camp de Lambèse par le service des monuments historiques.

Sous le titre de *Dépouilles et trophées*, M. S. Reinach étudie, chez différents peuples de l'antiquité, le scrupule religieux qui empêche le vainqueur d'utiliser pratiquement les dépouilles prises sur l'ennemi, en particulier les objets d'équipement et les armes. On les brûle, on les immerge, on les dépose en tas sur le sol dans un lieu consacré, on les suspend à un arbre ou le long d'un mur; c'est l'origine des trophées auxquels il est défendu de toucher et qui ne devaient subir, à Rome, aucune réparation. Le scrupule primitif s'atténua sous l'influence de l'amour du gain; mais, d'une part, les objets précieux durent être purifiés avant de servir; de l'autre, le caractère religieux du scrupule continua de s'attester par l'offrande d'une partie du butin aux dieux. Les exemples les plus concluants à cet égard sont fournis par l'histoire biblique de la prise de Jéricho; M. Reinach en rapproche des faits analogues, rapportés par César, Tite Live et Orose. Il promet de montrer prochainement comment on peut expliquer, en partant de ces prémisses, la vieille légende romaine de Tarpeia.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, le fascicule XXIX du *Dictionnaire de la Bible* publié sous la direction de M. l'abbé Vigouroux. Ce fascicule contient la fin de la lettre *O* et le commencement de la lettre *P*. Il convient de signaler particulièrement l'article *Palestine* qui, par son étendue exceptionnelle et l'abondance de ses informations, constitue une véritable monographie d'un très grand intérêt.

SÉANCE DU 23 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Clermont-Ganneau donne lecture de la lettre suivante que vient de lui adresser M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie :

Paris, 21 août 1907.

Monsieur,

Le hasard d'une lecture rétrospective m'a mis, l'autre jour, sous les yeux le texte d'une lettre reproduite, il y a une huitaine d'années, dans la *Revue archéologique* et adressée par vous, à cette époque, au Président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette lettre, dont l'existence m'avait échappé en son temps, est relative à la création d'un fonds spécial pour l'acquisition d'antiquités. Les raisons que vous avez fait valoir alors en faveur de la création de ce fonds de roulement administré par l'Académie et destiné principalement à permettre aux missionnaires scientifiques de faire, sur place et à bon compte, des acquisitions éventuelles remboursables par les musées nationaux ; les avantages évidents que ceux-ci retireraient de cette combinaison, la simplicité pratique et l'efficacité des moyens que vous préconisez pour atteindre le but visé, m'ont vivement frappé. Je serais heureux de pouvoir contribuer au développement d'une idée qui me paraît juste et utile et de vous aider à en poursuivre l'exécution sur des bases plus larges que vous n'avez pu le faire jusqu'ici. Je viens en conséquence mettre à votre disposition une somme de 5 000 francs en vous priant d'en faire, à cet effet, l'usage que vous estimerez le plus convenable.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée,

Duc de Loubat.

Après avoir donné lecture de cette lettre, M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie la somme offerte

par le généreux donateur, en exprimant le vœu qu'elle soit employée conformément à ses intentions et l'espoir qu'elle permettra de donner à l'œuvre en question tout le développement qu'elle comporte.

On croit devoir à cette occasion reproduire la lettre de M. Clermont-Ganneau à laquelle fait allusion celle de M. le duc de Loubat et qui ne figure pas dans les *Comptes rendus des séances* de l'époque. Elle rappellera à ceux de nos confrères qui peuvent l'avoir oubliée, et elle fera connaître à ceux qui sont entrés depuis dans notre Compagnie, l'origine de cette fondation et l'objet particulier qu'elle se propose :

Paris, le 13 février 1899.

Monsieur le Président et cher confrère,

J'ai eu l'honneur de communiquer, vendredi dernier, à notre Compagnie, un sceau à légende phénicienne archaïque, recueilli en Syrie par M. le Dr Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, qui avait bien voulu le soumettre à mon examen. Comme je l'ai indiqué dans ma notice, il résulte de cet examen que ce petit monument présente un intérêt exceptionnel pour l'onomastique sémitique en général, et pour l'onomastique biblique en particulier, tant par les questions qu'il soulève que par celles qu'il résout. Il serait, en conséquence, souhaitable qu'il vînt prendre place dans nos collections publiques d'antiquités. Tel est, du reste, l'avis de notre savant confrère, M. Babelon, qui a bien voulu m'assurer que le Cabinet des Médailles et Antiques serait prêt à en faire l'acquisition moyennant une somme de 200 francs.

Sur ces entrefaites, M. le Dr Lortet m'a écrit pour me dire que, puisque cette gemme me paraissait être intéressante, il se faisait un plaisir de me l'offrir. Je lui ai répondu pour le remercier de son offre gracieuse, en ajoutant, toutefois, que j'éprouvais quelque scrupule à l'accepter, vu la valeur matérielle assez considérable attribuée au petit monument. Il m'a répondu qu'il n'en persistait pas moins dans ses intentions libérales.

Dans ces conditions, ma première idée avait été de faire purement et simplement hommage du monument au Cabinet des Médailles et Antiques, au nom du Dr Lortet. Mais, à la réflexion, une autre idée m'est venue que je désirerais soumettre à notre Compagnie, tout à fait d'accord, d'ailleurs, avec le Dr Lortet, qui s'y est rallié très

*

volontiers et m'a laissé libre d'agir à ma guise pour la réaliser, si elle est réalisable.

La voici en deux mots :

J'ai l'honneur d'offrir à notre Compagnie, de la part de M. le Dr Lortet, le sceau en question, mais à une condition. Notre Compagnie ne formant pas de collections archéologiques, je lui demande, en même temps, de vouloir bien se dessaisir du monument en faveur du Cabinet des Médailles et Antiques, non pas à titre gracieux, mais contre le payement de la somme de 200 francs à laquelle a été évalué l'objet. La somme touchée serait consacrée par nous à former le premier noyau d'un petit fonds dont je rêve depuis longtemps la création : un fonds de roulement permettant à l'Académie d'ouvrir à nos missionnaires archéologues un crédit pour l'acquisition éventuelle, sur place, d'antiquités destinées à nos collections nationales, et de répondre ainsi à un besoin qui n'a pas encore reçu satisfaction. Nos Musées sont, en effet, organisés de telle façon qu'il leur est interdit par leurs règlements de procéder à des arrangements de ce genre qui, seuls, cependant, pourraient les mettre en état de lutter avantageusement contre la concurrence, chaque jour croissante, des établissements similaires de l'étranger. L'institution récente de la Caisse des Musées ne leur donne pas, à cet égard, plus de latitude ; si leurs ressources s'en trouvent augmentées, il ne leur en faut toujours pas moins attendre trop souvent que la montagne vienne à eux ; d'où le double inconvénient d'acquisitions à la fois rares et chères. Ce principe des acquisitions sur place et à bon compte, par les soins de nos missionnaires scientifiques, est, pourtant, appliqué avec profit par d'autres établissements de l'État, tels que le Muséum d'Histoire naturelle.

En attendant le jour, peut-être lointain, où on se décidera à l'étendre au recrutement de nos collections archéologiques, j'estime qu'il y aurait quelque chose à faire dans ce sens, et je me demande s'il n'appartiendrait pas à l'Académie de suppléer, dans certains cas, au manque forcé d'initiative de la part de l'État.

J'ai déjà obtenu de notre Compagnie — qu'il me soit permis de le rappeler — qu'elle voulût bien tenter cette expérience, et, dans plusieurs circonstances, celle-ci a parfaitement réussi. C'est grâce à elle, par exemple, que nous avons pu, dans ces dernières années, assurer au Louvre, paralysé par l'étroitesse de ses règlements, la possession de monuments de premier ordre : les stèles araméennes de Neïrab, un riche mobilier funéraire archaïque de Crète, le cippe nabatéen de D'meîr, la grande inscription phénicienne de Larnaka.

Dans ces diverses négociations l'Académie a pris résolument

l'initiative, supporté les frais et couru les risques d'une acquisition chanceuse, de la sortie de l'Empire Ottoman, du transport, etc. ; le Louvre lui a remboursé ses dépenses et est ainsi devenu, à peu de frais, possesseur de précieux monuments dont, pour plusieurs, l'équivalent n'existe jusqu'ici dans aucun autre Musée d'Europe, et qui sans cette intervention, ne fussent certainement jamais entrés dans ses galeries.

Malheureusement, ces sommes momentanément distraites de certains fonds de l'Académie à affectation spéciale, ont dû, comme de juste, y être reversées ; à la prochaine occasion, il serait nécessaire de plaider à nouveau et, peut-être, avec moins de succès, en faveur de cette combinaison consentie à titre exceptionnel. Ce qu'il faudrait, c'est que l'exception devînt la règle, c'est que nous eussions à notre disposition les éléments d'un fonds propre, spécialement réservé à des opérations de ce genre, un fonds dont le capital même, et non pas seulement les intérêts, serait intégralement dépensé selon les besoins et, en même temps, reconstitué au fur et à mesure par les remboursements de l'État, sous forme d'acquisitions, au prix coûtant, par ses Musées et établissements assimilables.

J'irais même plus loin dans cette voie, s'il ne me fallait tenir compte d'objections que je prévois, mais qui, je n'hésite pas à le déclarer, ne me touchent guère pour ma part, persuadé que je suis d'être inspiré par les véritables intérêts de la science et d'agir au mieux de ceux de notre pays. J'admettrais le principe de majoration de prix, majoration très minime, d'ailleurs, et laissée à l'appréciation même et à la discrétion des établissements intéressés. Cela permettrait d'accroître d'autant ce fonds et d'augmenter ainsi les ressources dont il serait fait, par nos soins, un si bon emploi, tout en parant aux déchets inévitables dudit fonds; il faut, en effet, compter avec les opérations manquées dont nous serions seuls à supporter les conséquences pécuniaires. Cette légère majoration représenterait, en quelque sorte, une prime d'assurance contre les risques inhérents à ce mode d'action.

Telle est, en quelques mots, Monsieur le Président et cher confrère, l'économie générale du projet que j'ai l'honneur de vous soumettre, en vous priant de vouloir bien consulter notre Compagnie sur la possibilité de la mettre à exécution. Le modeste bénéfice réalisé par l'Académie, grâce à la libéralité de M. le Dr Lortet, pourrait être, si nous le voulons, la première graine, bien petite graine, sans doute, mais d'où sortiront peut-être un jour, pour nos Musées, de riches épis. La combinaison reviendrait, en définitive, à celle-ci : prendre de l'argent à l'État, pour en faire, à son bénéfice, un meilleur emploi

qu'il ne peut le faire lui-même, lié, comme il l'est, par ses propres règlements. Sans lui demander d'avances, sans toucher, d'autre part, à nos ressources qui ont d'autres attributions, nous arriverions, en quelque sorte, à lui forcer doucement la main, en créant à son profit un fonds initial à alimentation pour ainsi dire automatique.

Notre Académie a toute qualité pour prendre cette position vis-à-vis de l'État; c'est un intermédiaire qui, en raison même de sa personnalité morale, est au-dessus de tout soupçon, et, en raison de sa composition, présente toutes les conditions requises de compétence. La Commission qu'elle nommerait pour administrer le fonds de crédit ouvert aux missionnaires archéologues en vue d'acquisitions éventuelles sur place, devrait comprendre, d'ailleurs, en première ligne, ceux de nos confrères qui, appartenant aux établissements de l'État intéressés à la combinaison, sont le mieux à même d'en connaître et d'en faire connaître les besoins, de nous éclairer sur l'aptitude individuelle des missionnaires auxquels il conviendrait d'accorder notre confiance, de fournir à ceux-ci les instructions nécessaires, etc.

Agréez, etc.

M. A. Choisy a la parole pour une communication :

« M. Goodyear, conservateur du musée de Brooklyn, après avoir consacré de consciencieuses études à l'analyse des irrégularités que présentent les plans des édifices gothiques, a considéré comme une question connexe à celle des anomalies en plan celle des anomalies en élévation : il s'est attaché à reconnaître l'allure réelle des lignes ascendantes.

« Il est rare qu'un faisceau de colonnettes gothiques s'élève suivant une direction exactement rectiligne et exactement verticale : presque toujours les colonnettes se déversent, et leur axe présente une courbure plus ou moins accentuée. Qu'il y ait dans ces irrégularités une part d'intention ou le résultat pur et simple de déformations inévitables, le fait méritait une constatation précise; cette constatation, M. Goodyear l'a faite par un procédé aussi ingénieux que sûr.

« Tout près de la colonnette il suspend un fil à plomb et, à diverses hauteurs, il dispose horizontalement des règles graduées où se lisent les écarts entre le fil à plomb et l'arête de la colonnette. Photographiant le tout, il nous met en possession d'un relevé absolument authentique des faits.

« Au besoin même, la connaissance du diamètre de la colonnette permet de chiffrer très approximativement les écarts : les photographies sont parlantes.

« L'Académie a sous les yeux quelques exemples de ces documents : on y trouve enregistrés des résultats qui paraîtraient invraisemblables si le témoignage de la photographie pouvait être récusé. Ainsi, à Reims, il est des travées dont l'ouverture à la naissance des voûtes excède de près de 0 m 50 l'intervalle des piliers qui les portent. Si l'on attribue exclusivement cet écart à un effet de poussée, il donne la mesure des déformations qu'une voûte gothique peut éprouver sans ruptures et sans désordres graves, en prenant charge par un jeu séculaire de pressions.

« Cet aperçu suffira pour marquer l'intérêt des questions que soulèvent les relevés de M. Goodyear; quelques chiffres montreront l'étendue de son œuvre.

« La collection comprend 1 500 clichés, dont plus de 500 ont été agrandis au format 60 sur 50. Une centaine sont consacrés à Notre-Dame de Paris; autant à la cathédrale de Reims; 275 à celle d'Amiens; les principales cathédrales françaises y sont représentées. Il serait souhaitable, pour tous ceux qu'intéressent leur histoire, qu'une partie au moins de cette précieuse collection pût figurer parmi les documents conservés dans nos musées. »

M. Cagnat achève la lecture de son mémoire sur les fouilles de Lambèse poursuivies depuis dix ans par le service des monuments historiques sous la direction de M. Albert Ballu.

SÉANCE DU 30 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Hamy donne lecture d'une étude sur le *Livre de la description des pays*, sorte de géographie générale rédigée vers 1451 ou 1452 par le premier héraut d'armes du roi de France Charles VII, Gilles le Bouvier, dit Berry, dont il suit la vie

agitée depuis son arrivée à Paris en 1402 jusqu'à sa mort survenue vraisemblablement à la Cour en 1455. C'est principalement entre les années 1440 et 1448 que se placent les voyages de Berry, qui ont fourni les éléments de son petit ouvrage et l'ont conduit jusqu'au Sinaï d'une part et de l'autre jusqu'au cœur de l'Irlande. Le texte du livre du roi d'armes de France est encore inédit. M. Hamy en prépare une édition annotée, où figureront en outre un certain nombre de documents géographiques nouveaux ou mal connus de la même époque, comme le fameux Itinéraire de Bruges, la table de Velletri, etc.

M. Jean Capart, conservateur adjoint des antiquités égyptiennes aux Musées royaux de Bruxelles, lit une étude sur les objets en schiste découverts dans les nécropoles de l'Égypte primitive et que l'on a voulu considérer comme des palettes à broyer le fard vert employé à la peinture des yeux. M. Capart en présente une nouvelle explication ; il cherche à montrer que les palettes auraient été des objets magiques qui se rattacheraient aux amulettes en forme de vases ou de gros scarabées de l'Égypte classique. Un curieux parallèle ethnographique, les *churinga* des Australiens, permet de retrouver en usage encore à notre époque des objets qui présentent avec les palettes égyptiennes des analogies au moins curieuses.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

M. Salomon Reinach fait une communication sur Tarpeia. La légende de Tarpeia, la vierge romaine qui livra le Capitole aux ennemis et périt étouffée sous leurs armes, est surtout connue par les récits de Tite Live et de Plutarque ; mais il y a un grand nombre de variantes, parfois contradictoires, et le seul fait sur lequel les historiens soient d'accord, c'est le genre de mort de Tarpeia. On montrait son tombeau sur la roche tarpéienne et l'on célébrait un culte en son honneur.

A l'époque où les Romains n'avaient pas encore de temples et habitaient des cabanes, la roche de Tarpeia avait été le lieu sacré où s'accumulaient, intangibles, les dépouilles prises à la guerre. Quand l'usage de former de pareils monceaux s'effaça devant celui

de suspendre les armes des vaincus dans les temples et les maisons, on supposa que l'héroïne avait péri étouffée sous les boucliers des ennemis, et l'on inventa des histoires pour justifier un si cruel châtiment. Comme les traîtres étaient précipités du haut de la roche tarpéienne, l'idée d'une trahison se présentait d'elle-même à l'esprit.

Ainsi, conclut M. Reinach, la légende de Tarpeia est un mythe né d'un rite. Le rite est celui de l'accumulation des dépouilles; le mythe a pour objet d'expliquer pourquoi ces dépouilles forment un monceau et pèsent sur le corps de la vierge tarpéienne qu'elles ont écrasée.

M. Antoine Thomas donne lecture de sa notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. Anatole de Barthélemy.

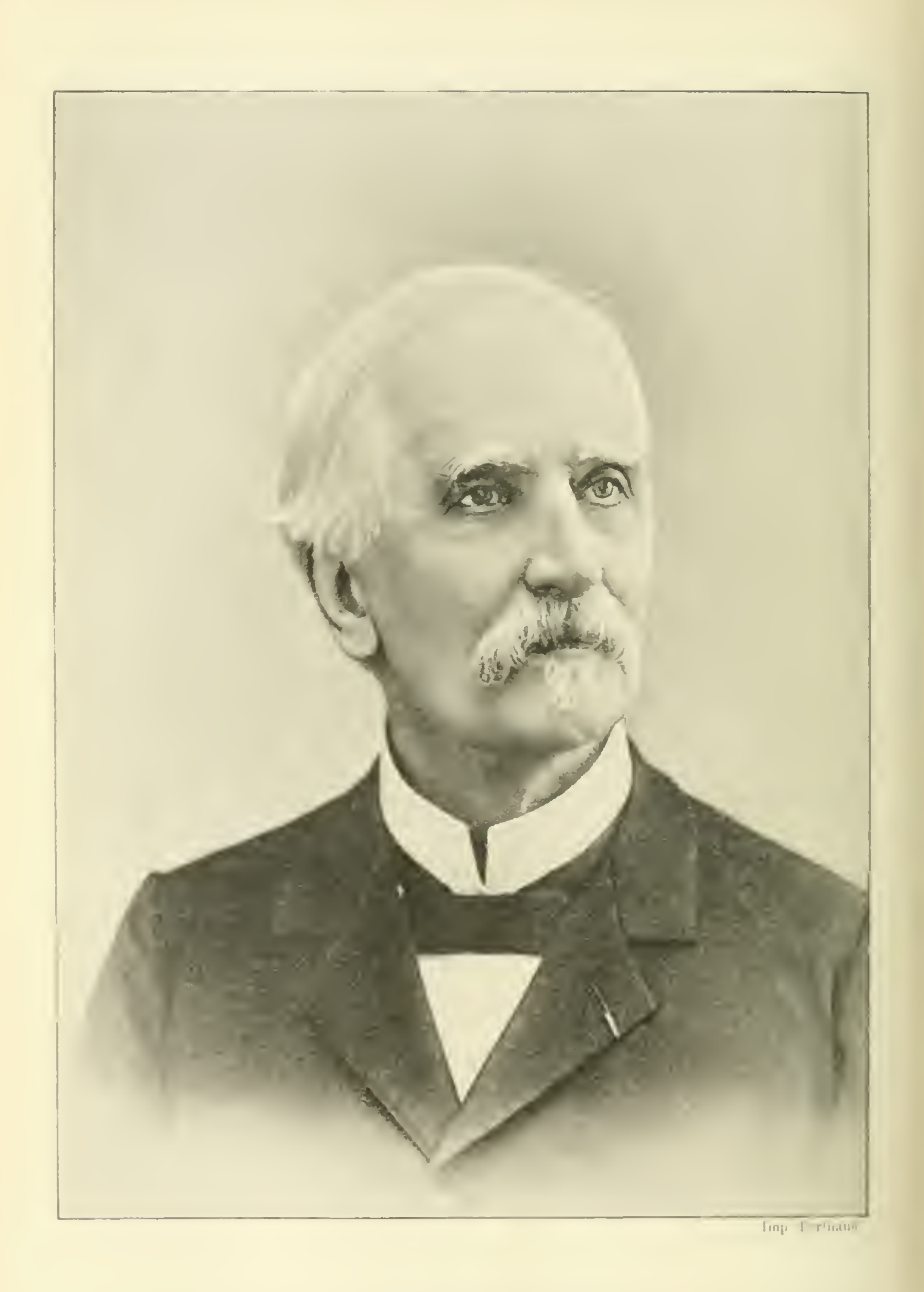
LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de MM. De Pachtère et C. Jullian, un article intitulé : *Le monument des nautes Parisiens*, extr. de la *Revue des études anciennes*, IX, 3 (1907).

Les deux auteurs, étudiant ensemble à nouveau le célèbre monument des nautes Parisiens, arrivent à cette conclusion que le texte portant le nom de Tibère doit s'interpréter non par un ablatif mais par un datif : il s'agirait donc d'une offrande à Tibère et à Jupiter. Les bas-reliefs formeraient une seule et même scène représentant cette offrande, un énorme *torques*, présentée à l'empereur par les anciens et par les jeunes de la corporation. La scène aurait ainsi un caractère religieux et tout à fait gaulois.

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau, au nom de M. J. Carcopino, ancien membre de l'École française de Rome, un article intitulé : *Inscription à Teutatès*, extr. de la *Revue des études anciennes*, IX, 3 (1907). Il s'agit d'une dédicace à Teutatès, trouvée en 1885, à Rome, près du casernement des *equites singulares*, et dont M. Carcopino publie un facsimilé très exact.





Imp. Berthaud

A. DE BARTHÉLEMY

1821 - 1904

APPENDICE

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE,
LUE DANS LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1907.

Messieurs,

L'usage auquel j'obéis aujourd'hui — avec un retard pour lequel je vous dois et vous fais sincèrement des excuses — en venant vous parler de M. Anatole de Barthélemy, à qui j'ai eu l'honneur de succéder dans cette enceinte, ne remonte qu'à un petit nombre d'années, et déjà vous avez entendu plus d'une fois les doléances discrètes de ceux qui s'y sont conformés. Elles ne vous ont pas émus, car l'expérience a prouvé qu'il pouvait y avoir plaisir et profit à voir un helléniste aux prises avec un sinologue, un sinologue avec l'un des fondateurs de notre archéologie nationale, un arabisant avec un érudit de terroir cantonné dans l'histoire de France, un médiéviste avec l'un des plus fins connaisseurs de l'éloquence attique... Il est inutile de poursuivre l'énumération.

Je serais mal venu si je me plaignais à mon tour, puisque le hasard indulgent de vos suffrages m'appelle à rendre un suprême devoir à un ancien élève pensionnaire de cette École des Chartes dont j'ai reçu, trente-quatre ans après lui, le substantiel enseignement et qui, sous des régimes divers et par des méthodes non moins diverses, s'est efforcée de réaliser le vœu du souverain qui la fonda « afin de ranimer un genre d'études indispensable à la gloire de la France et fournir à l'Académie des inscriptions et belles-lettres tous les moyens nécessaires pour l'avancement des

travaux confiés à ses soins ». Et pourtant, si étendue et si complexe est cette période du moyen âge où je me suis, moi aussi, engagé dès les premiers pas, si impérieusement se fait sentir, à qui voit sans mirage les conditions et les limites où la Nature contraint notre connaissance, la nécessité de spécialiser ses études, que je me trouve obligé d'exciper de mon incompétence sur la plupart des sujets traités par M. de Barthélemy.

A défaut d'une revue critique de l'œuvre très variée et très morcelée du savant, que j'étais mal qualifié pour entreprendre, fallait-il ébaucher un tableau et chercher à vous représenter l'image et la physionomie morale du parfait galant homme que fut votre confrère, bien que je l'eusse seulement entrevu au cours des visites de courtoisie qu'impose encore la tradition à ceux qui briguent vos suffrages, visites auxquelles sa bonne grâce souriante, assaisonnée d'une pointe de malice, savait donner un tour si engageant et si savoureux? Je ne l'ai pas pensé ; et d'ailleurs la figure casquée, chère à l'Institut, qui doit sceller l'in-quarto verdâtre où dormira bientôt cette notice nécrologique, n'est-elle pas là pour évoquer le proverbe grec : γλαῦκ' Ἀθήναζε? Rappelez-vous avec quelle délicatesse achevée, en vous annonçant la mort de M. de Barthélemy (séance du 1er juillet 1904), M. Maxime Collignon a fixé le souvenir des qualités d'esprit et de cœur qui distinguaient celui qui venait de vous être enlevé. Songez que dans d'autres compagnies savantes, où sa longue fréquentation lui avait créé tant d'amis et tant d'obligés, il a été parlé de lui en termes inoubliables : par M. Léopold Delisle à la section d'histoire, par M. Héron de Villefosse à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, par M. Omont à la Société de l'histoire de France. Je m'en tiens, dans cette énumération, aux hommages émanés de membres de notre Académie. Mais je ne saurais omettre de citer hors rang une longue notice qui a pour auteur M. Maurice Prou, profes-

seur à l'École des Chartes, et qui est intitulée : *L'œuvre numismatique d'Anatole de Barthélemy*[1]. Écrite à tête reposée et en même temps d'un cœur chaud, cette notice ne se renferme pas étroitement dans le cadre de la numismatique : c'est en somme toute l'œuvre de votre confrère qui y passe sous nos yeux, rappelée et appréciée par un savant qui a fait ses preuves dans la plupart des branches de l'érudition où M. de Barthélemy occupait une place éminente et qui s'efforce d'exposer et de juger des faits, des idées et des méthodes sans faire acception de personne.

J'espère que vous m'approuverez de ne pas revenir avec insistance sur ce qui a été si souvent et si bien dit, et d'alléger ma tâche d'autant. Votre confrère, comme vous le savez, avait formellement interdit qu'aucun discours fût prononcé à ses obsèques : vous parler de lui avec trop de complaisance serait aller indirectement à l'encontre de ses dernières volontés. D'ailleurs, nos séances appartiennent avant tout aux générations depuis longtemps disparues et non aux morts d'aujourd'hui ou d'hier : il faut en écarter tout ce qui est trop intime, tout ce que chacun de nous, en mourant, doit souhaiter qui s'abrite et se perpétue silencieusement dans le sanctuaire de son foyer ou au cœur de ses amis.

I

M. de Barthélemy naquit à Reims le 1er juillet 1821 : il reçut les prénoms de Jean-Baptiste-Antoine-Anatole. Son père, Hyacinthe-Claude-Félix, était alors sous-préfet de Sainte-Menehould, ayant déjà derrière lui d'honorables états de services dans l'administration Né à Belfort le 8 mars 1787, il avait débuté dans les bureaux de la préfecture de la Roehr, passé de là au Ministère de l'intérieur, et conquis le titre de conseiller d'État à l'âge de vingt-deux ans. Nommé

1. Article paru dans la *Revue numismatique*, année 1904, p. 138-159.

sous-préfet de Lunebourg en 1811, il s'était trouvé sans emploi quand les désastres de 1814 eurent fait sombrer, avec la fortune de Napoléon Ier, la sous-préfecture de Lunebourg et le département des Bouches-de-l'Elbe dans lequel elle était située. Fonctionnaire de carrière et d'inclination, le père de votre confrère accepta de la Restauration la sous-préfecture de Lille (30 juillet 1814) et ne crut pas devoir la résigner quand Louis XVIII fut contraint de repasser la frontière. Toutefois, ayant été transféré à Abbeville pendant les Cent-Jours, il ne se rendit pas à son poste et attendit les événements. Waterloo le ramena à Lille ; puis, les sous-préfets de chef-lieu ayant été supprimés en 1817, il fut nommé à Sainte-Menehould. Son mariage, célébré à Reims le 28 août 1820, le fit définitivement Champenois, mais ne servit guère sa carrière administrative. Disgracié par le comte de Corbière (20 mars 1822) pour un discours patriotique prononcé à Valmy lors de l'inauguration du monument de Kellermann, il rentra dans la vie privée pour n'en sortir qu'après la Révolution de 1830. Nommé préfet de Maine-et-Loire par Louis-Philippe (5 août 1830), il eut à Angers un second et dernier enfant, Édouard, plus tard comte de Barthélemy, né le 21 novembre 1830, mort en 1888, dont le nom est attaché à de nombreuses publications historiques et nobiliaires. Il devait tomber avec le gouvernement qui l'avait promu préfet et lui avait conféré la haute dignité de commandeur de la Légion d'honneur : après le Maine-et-Loire, il avait successivement administré les départements de Saône-et-Loire (1834), de la Haute-Saône (1838), de la Loire (1839), de la Charente-Inférieure (1841) et de l'Aube (1847). Ami de l'ordre avant tout, le préfet de l'Aube aurait pu continuer à servir son pays sous la République comme il l'avait servi sous Napoléon Ier, sous Louis XVIII et sous Louis-Philippe, mais le gouvernement issu de la Révolution de 1848 tint à lui faire goûter définitivement un repos bien mérité.

Au milieu des pérégrinations paternelles, quelle éducation reçut le jeune Anatole? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'il ne contracta pas dans le milieu familial une vocation bien ardente pour la carrière administrative dans laquelle son père fit tout pour le pousser, mais qu'au contraire il s'éprit de bonne heure de la passion qui devait le conduire un jour au milieu de vous. Pendant que le père administre le département de Saône-et-Loire, le fils remarque une monnaie gauloise inexpliquée dans une collection particulière de Mâcon. Il rédige aussitôt un mémoire qui paraît, en 1838, dans la *Revue numismatique* de Cartier et de La Saussaye : c'est son début, à dix-sept ans, dans une science qu'il dotera plus tard de deux *Manuels*, destinés à faire époque, l'un pour l'antiquité, l'autre pour le moyen âge et les temps modernes, et aux progrès de laquelle il ne cessera de travailler jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant soixante-sept ans encore. En 1839, le père passe dans un département voisin, celui de la Loire, et voici que dans le tome V du *Bulletin monumental* fondé par Arcisse de Caumont, la liste de la *Société pour la conservation des monuments* contient, à la même date, cette mention : « Anatole de Barthelemy, membre de plusieurs sociétés savantes, Montbrison, Haute-Loire (*sic*). » Nommé inspecteur pour le département de la Loire, Anatole de Barthélemy siège au bureau du neuvième *Congrès scientifique*, réuni à Lyon en septembre 1841, et lit en séance publique un rapport applaudi sur quelques monuments religieux et féodaux du Forez. Chose surprenante ! Il n'avait pas encore suivi les cours de l'École des Chartes, dont il ne fut proclamé élève pensionnaire qu'en décembre 1842, étant déjà, depuis quelques mois, membre résidant de la Société des Antiquaires de France. Amateur de la première heure, il comprit qu'il lui fallait se mettre à l'école pour échapper au danger de n'être jamais qu'un amateur.

II

Ces gages précoces donnés à la science n'empêchèrent pas M. de Barthélemy de se prêter aux vœux de sa famille pour le choix d'une carrière. Il fit son droit à Poitiers, où il prit le grade de licencié, et seconda son père, comme secrétaire particulier, dans l'administration de la Charente-Inférieure. Il fut nommé, le 2 novembre 1845, secrétaire général des Côtes-du-Nord : avant même sa nomination, prévoyant que la carrière où il s'engageait le tiendrait longtemps éloigné de Paris, il résigna le titre de membre résidant et ne voulut plus être que correspondant de la Société des Antiquaires de France. Ce scrupule était peut-être exagéré, mais partait d'une conscience délicate : je vous laisse à décider s'il était plus flatteur pour l'administration ou pour la science. D'ailleurs, l'administration ne le prit pas tout entier à la science, puisque c'est à son long séjour dans les Côtes-du-Nord qu'est due la place importante qu'occupe la Bretagne dans ses publications. Aussi peut-on croire qu'il ne se sentit pas diminué quand, plus tard, libre de toute servitude officielle et ayant contracté un mariage où il devait goûter jusqu'à sa dernière heure un bonheur domestique sans mélange, il revint se fixer définitivement dans la capitale, tout heureux de retrouver à la Société des Antiquaires les confrères auxquels il avait dit « au revoir » en s'imaginant qu'il leur disait « adieu ».

M. de Barthélemy était resté une quinzaine d'années dans l'administration départementale, sous trois régimes différents. Il était secrétaire général des Côtes-du-Nord depuis plus de neuf ans lorsque le gouvernement impérial l'appela, le 31 décembre 1854, au poste important de sous-préfet de Belfort. S'il avait longtemps et patiemment attendu un avancement, sa part, finalement, pouvait sembler enviable. Pourtant, à la propréture que lui confiait César, il aurait de

beaucoup préféré la succession de son ami Duchalais au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, succession que Charles Lenormant lui avait fait espérer et où il aurait pu faire une carrière complètement en harmonie avec ses aspirations [1]. Parti un peu à contre-cœur pour Belfort, il s'y trouva aux prises avec d'ardentes passions politiques dont il finit par être la victime. Nommé chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, le 31 décembre 1859, il dut cependant battre en retraite pour laisser le champ libre à d'obscures combinaisons électorales. Transféré à Neufchâtel, le 1er mai 1860, il prit possession de son nouveau poste; mais, à peine installé, il sollicita sa mise en non-activité temporaire qui lui fut facilement accordée, le 20 décembre de la même année, et qui devait être définitive.

Dans un rapport daté du 16 avril 1860, le préfet du Haut-Rhin s'exprimait ainsi sur le compte du sous-préfet de Belfort, dont il demandait le déplacement : « Qualités distinguées; esprit quelquefois un peu mordant. Il paraît n'avoir suivi la carrière administrative que pour répondre au désir de sa famille; il se serait de préférence dirigé vers les études qui auraient pu lui ouvrir les portes de l'Institut. » Ce fonctionnaire était clairvoyant. Sachons-lui gré d'avoir démêlé là véritable vocation de son subordonné et d'avoir vaguement pressenti qu'il n'était pas encore trop tard pour le ramener et lui rouvrir la voie de l'Institut : il suffisait de l'envoyer à Neufchâtel-en-Bray et de laisser faire au temps. La politique a sa manière à elle de rendre service à la science.

1. M. de Barthélemy, avec un rare désintéressement, a fait don au Cabinet des médailles, le 4 janvier 1893, de 3 729 dessins et empreintes de monnaies mérovingiennes recueillis par lui de toute part; beaucoup de ces dessins sont de Charles Robert et de Maxe-Werly (*Revue numism.*, 3e série, t. XI, p. 459).

III

Une fois installé définitivement à Paris, M. de Barthélemy y eut vite conquis la place et l'autorité auxquelles l'étendue de son savoir ne lui donnait pas moins de droit que la sûreté de son commerce, le rayonnement de sa bonté inépuisable et le charme de son esprit primesautier. Il avait déjà beaucoup publié : il continua avec une nouvelle ardeur. La numismatique, qui l'avait attiré dès l'adolescence et où il était, depuis, passé maître à côté des Saulcy et des Longpérier, resta toujours sa science de prédilection, mais elle ne l'empêcha pas de consacrer une partie de ses loisirs à d'autres branches de l'archéologie et à l'histoire proprement dite. Il reprit et poussa jusqu'au sixième volume le recueil commencé en 1855 avec M. Geslin de Bourgogne et intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments ;* il mit au jour un *Nobiliaire d'Alsace* et des documents inédits sur la Ligue en Bretagne ; il contribua plus que personne à fonder la *Revue de Champagne* et à ressusciter la *Revue numismatique ;* enfin il donna à de grands périodiques, tels que la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, la *Revue archéologique*, la *Revue des questions historiques*, la *Revue celtique*, de nombreux articles qui s'espacent sur le champ presque entier de notre histoire nationale. Les temps antiques de la Gaule, le dieu gaulois au marteau, le véritable emplacement d'Alésia, les assemblées nationales des Gaules avant et après la conquête romaine, les libertés gauloises sous la domination romaine, l'invasion des Huns dans la Gaule en 451, les origines de la maison de France, la noblesse maternelle, les lettres d'anoblissement, l'aristocratie en France au XIXe siècle : ces titres disent assez la variété et l'intérêt de ces articles, tous inspirés par l'unique souci de la vérité, où l'érudition est mise au service d'un esprit avisé, bien pondéré, ennemi des spéculations audacieuses.

Dans cette production considérable, on remarquera que rien ne tient le milieu entre le mémoire expéditif et le lourd recueil de documents : le livre proprement dit, où autour d'un germe de vérité la recherche et la méditation disposent patiemment et harmonieusement tout ce qui est nécessaire pour que ce germe se développe dans tous les sens et acquière toute l'ampleur d'un organisme complet, le livre lui a toujours fait peur. Il le reconnaissait lui-même, avec une bonne grâce charmante, dans les quelques paroles de remerciement qu'il prononça à la fin de ce banquet du 7 juin 1900 où, sous les auspices de la Société des Antiquaires de France et sous la présidence de notre confrère M. Maxime Collignon, s'étaient groupés autour de lui, pour lui rendre un hommage spontané, tant d'admirateurs, d'amis et d'obligés : « J'ai publié nombre de notices, de mémoires, de brochures éparpillées partout, mais je n'ai pu faire ce que l'on appelle un gros volume : voilà d'où vient la confusion dont je vous ai fait l'aveu. » Il me semble que cette confusion provient d'un excès de modestie. Le souci du livre à faire, la satisfaction du livre fait ont produit tant de systèmes préconçus et enraciné tant de partis pris, dans le domaine de l'histoire, que vraiment on a plaisir à trouver devant soi un auteur qui n'a pas connu cette tyrannie. Il y a plus d'une façon de servir la science : vous avez prouvé à M. de Barthélemy que la sienne vous agréait en l'appelant, le 11 novembre 1887, au fauteuil de membre ordinaire qu'avait occupé au milieu de vous Eugène Benoist.

Cette suprême récompense allait non seulement à ses publications, mais aussi au rôle bienfaisant qu'il avait joué en mettant au service des études historiques et archéologiques, avec un complet désintéressement et une constante abnégation, ses loisirs et son expérience. Dans les dernières années de l'Empire, comme secrétaire de la Commission de topographie des Gaules, il avait été un des agents les plus dévoués des recherches et des explorations auxquelles les

goûts personnels de Napoléon III avaient imprimé, à défaut d'une direction sûre, une activité sans précédent. Parcourant la France, explorant les musées, éveillant et soutenant les vocations, indiquant les points intéressants à reconnaître et à fouiller, il avait semé partout la bonne parole[1]. La chute de l'Empire n'interrompit pas complètement son apostolat. Vous savez en effet qu'il n'a jamais cessé de siéger au Comité des travaux historiques et que, dans les trois sections où lui donnait entrée le trésor de ses connaissances multiples, il a continué à rendre à la science et aux savants les plus signalés services.

Ces services, la troisième République, soit rancune politique soit oubli, ne les a pas récompensés officiellement : au moment de sa mort, M. de Barthélemy était encore chevalier de la Légion d'honneur comme lorsqu'il quitta Belfort, en 1860[2]. Il n'en dut attacher que plus de prix à sa nomination à l'Institut : sa modestie l'avait empêché d'y prétendre plus tôt, et il fallut, pour le décider à poser sa candidature, les sollicitations énergiques de quelques-uns d'entre vous qui, reconnaissant et proclamant ce qu'ils lui devaient, se firent conscience de le laisser en arrière.

Malgré son grand âge, M. de Barthélemy eut son tour de présidence de l'Académie, en cette année 1900 où, ainsi que je l'ai rappelé, la Société des Antiquaires de France organisa en son honneur un banquet solennel à l'issue duquel ses amis et ses disciples lui offrirent comme souvenir un *Armorial de Champagne* manuscrit, remontant au début du XVIIIe siècle et provenant de la bibliothèque du chevalier d'Éon. Mais dès cette année même sa santé s'altéra : le vice-président, M. le comte Robert de Lasteyrie, dut le suppléer à plusieurs reprises, notamment pour la présidence de votre

1. Discours de M. Héron de Villefosse au banquet du 7 juin 1900.

2. Le gouvernement pontifical le nomma chevalier de saint Grégoire le Grand, le 30 avril 1861, surtout à cause de ses publications sur les évêchés de Bretagne.

séance publique de novembre. Ce n'était pourtant qu'une fausse alerte : avec le nouveau siècle, votre confrère sembla avoir retrouvé une nouvelle vigueur pour entrer dans la classe des octogénaires, qui compte toujours des représentants dans les Académies et où le nombre des places n'est pas limité. La trêve, malheureusement, ne dura que quelques années. La mort vint le prendre, à Ville-d'Avray, le 27 juin 1904, après une courte maladie. Catholique convaincu et pratiquant, il se munit du suprême Viatique et il partit avec sérénité, s'attendant aux promesses radieuses d'après lesquelles le dernier spasme de l'homme qui finit n'est que l'élan libérateur de l'âme vers un Dieu qui dure éternellement.

BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY[1].

1. Rapport sur quelques monuments religieux et féodaux du département de la Loire, par M. A. Barthélemy[2]. — Caen, Hardel, 1841. In-8°, 28 p. (Extr. du *Bulletin monumental.*)

2. Explication de quelques monnaies baronales, par M. A. Barthélemy. — Blois, Dézairs, [1843]. In-8°, 23 p. et pl. (Extr. de la *Revue numismatique.*)

3. Essai sur l'histoire monétaire du prieuré de Souvigny (Allier), par Anatole Barthélemy. — Clermont-Ferrand, impr. de Perol, 1845. In-8°, 16 p. et pl. (Extr. des *Tablettes hist. de l'Auvergne.*)

4. Explication de quelques monnaies baronales inédites... — Blois, Dézairs, [1847]. In-8°, 22 p. et 3 pl. (Extr. de la *Revue numismatique.*)

1. Une bibliographie complète, par ordre chronologique, des publications de M. de Barthélemy relatives à la numismatique, de 1838 à 1900, a été publiée par M. Fernand Mazerolle dans la *Gazette numismatique française*, quatrième année (1900), p. 123-132.

2. *Sic;* jusque vers 1854, M. de Barthelemy fait très rarement usage de la particule.

5. Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne. — S. l., 1848. In-4°, 95 p. et 8 pl. [4°, V, 1905 (2)]. — 2e éd., s. d. Dijon, Lamarche et Drouelle; Paris, Rolin. In-4°. (Extr. des *Mém. de la comm. arch. du dép. de la Côte-d'Or.*)

6. Notice sur quelques monuments du département des Côtes-du-Nord, rapport à M. de Caumont, par M. Anatole Barthélemy... et M. Charles Guimart. — Paris, Derache, 1849. In-8°, 52 p. (Extr. du *Bulletin monumental.*)

7. Nouveau manuel complet de numismatique ancienne, par J. B. A. A. Barthelemy[1]. — Paris, Roret, 1851. In-24, IV-452 p., avec atlas in-8° oblong (Manuels-Roret). — Nouvelle édition en 1890. Ibid. In-18, VIII-483 p., avec atlas in-8° oblong.

8. Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne, par J. B. A. A. Barthelemy... — Paris, Roret, [1851]. In-24, XXXII-464 p., avec atlas in-8° oblong (Manuels-Roret)[2].

9. Anne de Sanzay, comte de La Magnanne, abbé séculier de Lantenac, par A. Barthélemy... — Saint-Brieuc, Guyon frères, 1852. In-8°, 34 p.

10. Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne... — Saint-Brieuc, Guyon frères, 1854-1858, 3 tomes en 1 vol. in-8°.

11. Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments, par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy. — Paris, Dumoulin, 1855-1879, 6 vol. in-8° : I-IV. Diocèse de Saint-Brieuc; V-VI. Bretagne féodale et militaire.

12. Études sur la révolution en Bretagne, principalement dans les Côtes-du-Nord, par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy. — Paris, Dumoulin, 1858. In-8°, XVII-313 p.

13. Un mois en Suisse et en Lombardie [par A. de Barthélemy]. — Marseille, imp. Olive, 1858. In-8°, 63 p.

14. De l'Aristocratie au XIXe siècle. — Paris, Aubry, 1859. In-12, 69 p.

15. Recherches sur la noblesse maternelle. — Paris, Aubry, 1861. In-8°, 35 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*)

1. *Sic;* mais le titre de l'atlas porte : *Barthélemy*. M. de Barthélemy ne semble avoir admis l'accent aigu dans sa signature que postérieurement à 1854.

2. Une nouvelle édition, profondément remaniée, a paru en 1890 : elle est due aux soins exclusifs de M. Adrien Blanchet, dont le nom figure seul sur le titre, et qui a refait le livre à la demande même de M. de Barthélemy.

16. Armorial de la généralité d'Alsace, recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV et publié pour la première fois. — Paris, Aubry, 1861. In-8°.

17. La justice sous la Terreur. — Nantes, Forest et Grimaud, 1862. In-8°, 18 p.

18. Nouvelles observations contre la noblesse maternelle. — Paris, Dumoulin, 1865. In-8°, 20 p. (Extr. de la *Revue nobiliaire.*)

19. Le château de Corlay (Côtes-du-Nord). — Paris, Aubry, 1865. In-8°, 38 p. (Extr. de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

20. Numismatique mérovingienne. Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes. — Paris, Aubry, 1865. In-8°, 24 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*)

21. Numismatique mérovingienne. Étude sur les ouvrages, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie. — Paris, Aubry, 1865. In-8°, 22 p. (Extr. de la *Revue archéologique.*)

22. Alésia, son véritable emplacement. — Paris, Palmé, 1867. In-8°, 67 p. (Extr. de la *Revue des questions historiques.*)

23. La légende de saint Budoc et de sainte Azénor. — Saint-Brieuc, Guyon, 1867. In-8°, 16 p. (Extr. des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.*)

24. Les Assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine. — Paris, Palmé. 1868. In-8°, 46 p. (Extr. de la *Revue des questions historiques.*)

25. De la qualification de chevalier. — Paris, Dumoulin, 1868. In-8°, 30 p. (Extr. de la *Revue historique nobiliaire.*)

26. Étude sur les lettres d'anoblissement. — Paris, Dumoulin, 1869. In-8°, 31 p. (Extr. de la *Revue historique nobiliaire.*)

27. La campagne d'Attila, invasion des Huns dans les Gaules en 451... — Paris, Palmé, 1870. In-8°, 62 p. (Extr. de la *Revue des questions historiques.*)

28. De la divinité gauloise assimilée à *Dis pater* à l'époque gallo-romaine. (*Revue celtique*, t. I (1870), p. 1-8.)

29. Étude sur les monnaies antiques recueillies au mont Beuvray de 1867 à 1872. — Autun, impr. Dejussieu, 1872. In-8°, 30 p. et pl. (Extr. des *Mémoires de la Société éduenne.*)

30. Les libertés gauloises sous la domination romaine, depuis l'an 50 à l'an 27 avant J.-C. — Paris, Palmé, 1872. In-8°, 32 p. (Extr. de la *Revue des questions historiques.*)

31. Les origines de la maison de France. — Paris, Palmé, 1873. In-8°, 37 p. (Extr. de la *Revue des questions historiques.*)

32. Étude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge. — Poitiers, Dupré, 1874. In-8°, 42 p. et pl. (Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest.*)

33. Essai sur la monnaie parisis. — Paris, 1875. In-8°, 31 p. (Extr. des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

34. Les Temps antiques de la Gaule. — Paris, Palmé, 1877. In-8°, 43 p. (Extr. de la *Revue des questions historiques.*)

35. Études héraldiques. — Paris, Dumoulin, 1878. In-8°, 26 p.

36. Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne. — Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1880. In-8°, 269 p.

37. Étude sur une vie inédite de saint Tudual attribuée au vi^e siècle. — Paris, 1884. In-8°, 20 p. (Extr. des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.*)

38. La chambre du Conseil de la Sainte-Union de Morlaix, cayer pour les affaires de la ville. — Nantes, impr. Forest et Giraud, 1885. In-8°, 132 p. (Extr. de la *Revue historique de l'Ouest.*)

39. Recueil des pierres tombales des églises et couvents de Châlons-sur-Marne, par MM. Anatole et Édouard de Barthélemy. — Paris, Champion, 1888. In-16, 267 p.

40. Essai de classification chronologique des différents groupes de monnaies gauloises. — [Paris], impr. nat., 1890. In-8°, 8 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

41. Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Numismatique de la France, par Anatole de Barthélemy, 1re partie. Époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne. Paris, Leroux, 1890. In-8°, 48 p., fig. [1].

1. On remarque dans cette brochure une liste combinée des noms de lieux et des noms d'hommes relevés sur les monnaies, qui constitue une

42. Note sur l'origine de la monnaie tournois. — Paris, impr. nat., 1896. In-4°, 14 p. (Extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

43. Souvenir du banquet offert à M. A. de Barthélemy par ses confrères de la Société des Antiquaires de France le 7 juin 1900. — A Paris, chez Champion, 1900. In-8°, 14 p. et portraits.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. B. Haussoullier donne l'explication d'un chiffre grec qui se trouve dans un papyrus récemment découvert en Égypte et qui figure très fréquemment dans les inscriptions milésiennes.

M. Héron de Villefosse communique un rapport du R. P. Delattre sur les fouilles de la *Basilica majorum*, dans le terrain de Meidfa, à Carthage.

Cette basilique dont le plan comportait neuf nefs, comme celle de Damous-el-Karita, était, dans toute son étendue, occupée par des sépultures. Au milieu de la grande nef se trouvait la « confession », petite chapelle assez basse, de forme carrée, avec absidiole, et qui renfermait les corps des saints vénérés dans la basilique, notamment ceux de sainte Perpétue et de sainte Félicité. Tout a été ruiné et dévasté à une époque fort ancienne; cependant le soin avec lequel le P. Delattre a conduit ses fouilles permet de reconstituer assez facilement la décoration intérieure, mosaïques, chancel, pilastres sculptés, ornements en stuc, etc. La confession était surmontée d'une voûte d'arête; les parois étaient revêtues d'un enduit blanc. La grande nef de la basilique

édition nouvelle des listes séparées publiées antérieurement par l'auteur, en 1865 (*Bibl. de l'École des Chartes*, p. 442-464, noms de lieux) et en 1881 (même recueil, p. 283-305, noms de personnes).

était couverte en terrasse, et les eaux de pluie, tombant sur cette terrasse, alimentaient une vaste citerne déjà en partie déblayée. Des milliers de fragments d'inscriptions ont été recueillis, ainsi qu'un bon nombre d'épitaphes entières ou faciles à compléter. M. l'architecte Blondel a dressé un plan de la confession et M. Henry Bourbon en a exécuté de belles photographies [1].

M. le comte Alexandre de Laborde a la parole pour une communication :

« Chargé, il y a déjà quelque temps, par la Société des Bibliophiles François, d'étudier les différents manuscrits à peintures de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, j'ai rencontré, au cours de ce travail, le manuscrit 246 (ancien C. C. F. 1.) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui est un bel exemplaire de la traduction de la *Cité de Dieu* faite par Raoul de Praelles. Ce manuscrit a été copié après 1473 sur les manuscrits français 18 et 19 de la Bibliothèque nationale. Sa décoration, qui appartient à l'École de Tours, est une réduction de celle du manuscrit original. C'est ce qu'a déjà indiqué M. Thuasne dans un excellent travail paru dans la *Revue des Bibliothèques* de 1898. Il me sera facile d'en donner la preuve quand je publierai la comparaison des miniatures correspondantes des deux exemplaires.

« Le manuscrit de Sainte-Geneviève ne porte ni mention de possesseur, ni signature, ni armoiries, mais les bordures enluminées de ses feuillets présentent en maints endroits la devise suivante : VA HATIVETÉ M'A BRULÉ, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par les trois présentes héliogravures que j'ai fait faire par M. Dujardin et que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux.

« Cette devise avait déjà été signalée par M. Kohler dans le *Catalogue de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, par M. le comte Durrieu dans son *Jacques de Besançon* et par M. Léopold Delisle dans un article paru dans le *Journal des Savants* de 1898 où il discutait avec l'autorité de son érudition les conclusions du mémoire précité de M. Thuasne et engageait les tra-

1. Voir ci-après.

vailleurs à faire une étude comparative des différents manuscrits historiés de la *Cité de Dieu*, émanant de l'École de Tours. Je n'entrerai pas ici dans le détail des questions générales qui ont été soulevées à ce sujet. Je me contenterai de dire que cette devise n'a pas été expliquée ni identifiée.

« La forme compliquée qu'elle présente, ce mot VA qui la commence et qui logiquement aurait dû être TA, m'a fait penser qu'elle cachait un nom (celui du possesseur du manuscrit) dont les lettres auraient été rangées dans un autre ordre destiné à offrir un semblant de sens.

« Dès lors, le problème consistait :

1° A trouver un nom propre composé de ces dix-sept mêmes lettres;

2° A prouver que ce nom avait été porté par une personnalité vivante aux environs de 1473;

3° A faire ressortir que ce nom s'appliquait à un personnage d'un ordre social et d'une culture intellectuelle de nature à expliquer la présence entre ses mains d'un exemplaire décoré de la *Cité de Dieu*.

« Après avoir cherché la solution en prenant comme point de départ *Thiebaut*, qui se trouve dans la devise, ainsi que *Marie*, *Mahaut*, ce qui ne me donna aucun résultat, puis enfin *Mathieu*, j'ai fait subir aux dix lettres restantes une interpolation mathématique et je suis arrivé au nom bien français de *Beauvarlet*.

« Ce personnage de Mathieu Beauvarlet ne vous est certainement pas étranger. On le rencontre, avec sa signature et son paraphe, à chaque page des comptes royaux de l'époque comprise entre 1450 et 1479, au Cabinet des Titres, dans les cartons des Archives nationales, dans les copies de comptes des collections Gaignières et Clairambault, ainsi que dans les *Lettres de Louis XI* éditées par M. Vaesen.

« Il est dénommé successivement *notaire, secrétaire du Roi, grenetier du grenier à sel de Nogent-sur-Seine, commis à la Recette générale de toutes les finances et Receveur général sur et au delà des Rivières de Seine et Yonne*. En 1473, on trouve le document suivant : « Lettres de provision de l'office de général conseiller sur le fait et gouvernement des finances en faveur de maître Mathieu Beauvarlet, cy devant général Receveur des

dites finances sur et au delà les Rivières de Seine et Yonne, en consideration de ses bons, grans, notables et continuels services qu'il a par longtemps et dès son jeune aage faits au feu Roi et encore fait tous les jours pour et au lieu de Mr Jehan Herbert, qui en a esté deschargé; donné à Jargeau le 2 novembre 1473, serment ès mains de Mons. le Chancelier le 4 novembre suivant; expédié par les generaux le dit 4 novembre 1473. »

« Je rencontre encore son nom dans le compte de 1479 où il reçoit 2190 livres pour « ses voyages et chevauchées »; mais ceux de 1481 et les suivants sont muets à son égard. Il avait épousé Jacquette Lefolmarié et en avait eu une fille, Marie, dame d'Esternay, qu'il avait mariée à Jean Raguier, trésorier des guerres, fils de son collègue. Il était mort avant 1500, car dans un procès civil que soutient à cette date sa veuve, Jacquette Lefolmarié, il est cité ainsi : *Feu Mathieu Beauvarlet, conseiller du Roi et général de France.*

« C'était donc un personnage bien connu dans le monde des seigneurs, dans celui des riches bourgeois et parmi les officiers de la cour de Charles VII et de son successeur. Il faisait partie de cette bourgeoisie éclairée, travailleuse et légitimement ambitieuse, qui portait le poids réel des affaires sous le grand règne de Louis XI. Les charges et les affaires auxquelles il était mêlé l'avaient enrichi. En 1474, de concert avec Jean Bourré, il prête de l'argent au Roi, et sa part est de mille écus d'or. La même année, il reçoit du Roi une gratification de 3000 livres. C'est vers cette époque, de 1475 à 1480, que, devenu riche et puissant, il a dû faire exécuter ce bel exemplaire du traité de saint Augustin.

« Du reste, il était en relation avec tout un monde de lettrés et de bibliophiles. En 1468, nous le voyons tenir sur les fonts baptismaux Guillaume Budé, avec la tante de l'enfant et Guillaume de Corbie, président au parlement de Paris, et nous savons par M. Léopold Delisle et par M. Omont que Jean Budé, son ami et peut-être son parent, avait — *librorum emacissimus* — des manuscrits de théologie et de médecine. Remarquons en passant que Jean Budé était le beau-frère de maître Estienne Chevalier, pour lequel Jean Foucquet de Tours venait de travailler si somptueusement.

« Il fréquentait Charles de Gaucourt, chambellan du Roi, qui avait fait exécuter le manuscrit de la *Cité de Dieu* sur lequel avait été copié son propre exemplaire; Robert Gaguin, conseiller du Roi et général ministre de l'ordre de la Trinité, qui avait donné à l'artiste les indications pour historier les volumes; Jean Bourré, maître des comptes, qui plus tard racheta le manuscrit de Charles de Gaucourt; l'amiral Malet de Graville, qui ultérieurement eut cet exemplaire de troisième main; Wolfart de Borssele, qui avait une *Cité de Dieu*, conservée actuellement dans une bibliothèque étrangère; Tannegui Du Chastel, le cardinal Balue, Jacques d'Armagnac, Louis de Bruges, Philippe de Commines, qui tous possédaient des exemplaires de la *Cité de Dieu*, richement décorés, et que j'ai retrouvés, actuellement catalogués, dans les différentes bibliothèques de l'Europe.

« Je vous rappellerai que, dans votre séance du 26 avril de cette année, M. le comte Durrieu vous a fait une communication sur un manuscrit de Boccace, conservé à la bibliothèque de Munich et dont les peintures sont présentement attribuées à Jean Foucquet. Ce sagace érudit vous a prouvé que ce manuscrit portait le nom gratté de Laurens Gyrard, dont la devise *Sur ly n'a regard*, anagramme de son nom, orne la bordure. Or son Laurens Gyrard, était, comme notre Mathieu Beauvarlet, notaire et secrétaire de Charles VII et de son successeur. Ce sont deux identifications du même genre. M. Durrieu est allé du nom à la devise; j'ai été conduit de la devise au nom.

« Sans pouvoir vous apporter une pièce certifiant que Mathieu Beauvarlet a fait exécuter pour lui le manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, je pense que le faisceau de preuves que j'ai rassemblées et qui fait l'objet de la présente communication, suffira pour vous convaincre que la devise VA NATIVETÉ M'A BRULÉ est bien celle de ce fidèle serviteur des rois Charles VII et Louis XII. »

M. OMONT commence la lecture d'un mémoire du R. P. Delehaye sur les légendes grecques des saints militaires.

COMMUNICATION

LA BASILICA MAJORUM. TOMBEAU DES SAINTES PERPÉTUE ET FÉLICITÉ, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Depuis la découverte de la pierre tombale de sainte Perpétue et de sainte Félicité, l'exploration de la *Basilica Majorum* a été poursuivie avec entrain.

Le plan du vaste monument, malgré l'état lamentable des ruines, se précise chaque jour davantage. C'était une église à neuf nefs comme la basilique de Damous-el-Karita.

Dans toute son étendue, elle était occupée par des sépultures. Partout, à la profondeur moyenne de 1 m 50, on rencontre des squelettes ou des dépôts d'ossements.

Au milieu de la grande nef, nous avons découvert la *confession*, petite chapelle centrale, de forme carrée (3 m 60 × 3 m 70), avec absidiole faisant face à une niche carrée de 1 mètre de côté en plan. Cette chapelle était pavée d'une mosaïque dont il subsiste deux portions. A gauche de l'absidiole, on voit encore un angle encadré d'une torsade, et à la partie opposée on reconnaît un paon.

C'est là assurément que reposèrent les corps saints honorés dans cette église, et comme, selon le texte de Victor de Vite, les principaux de ces corps étaient ceux de sainte Perpétue et de sainte Félicité, *basilicam maiorum ubi corpora sanctarum martyrum Perpetuae atque Felicitatis sepulta sunt* [1], on ne peut douter que ce ne soit là le lieu

1. *Hist. pers. vand.*, I, 3.

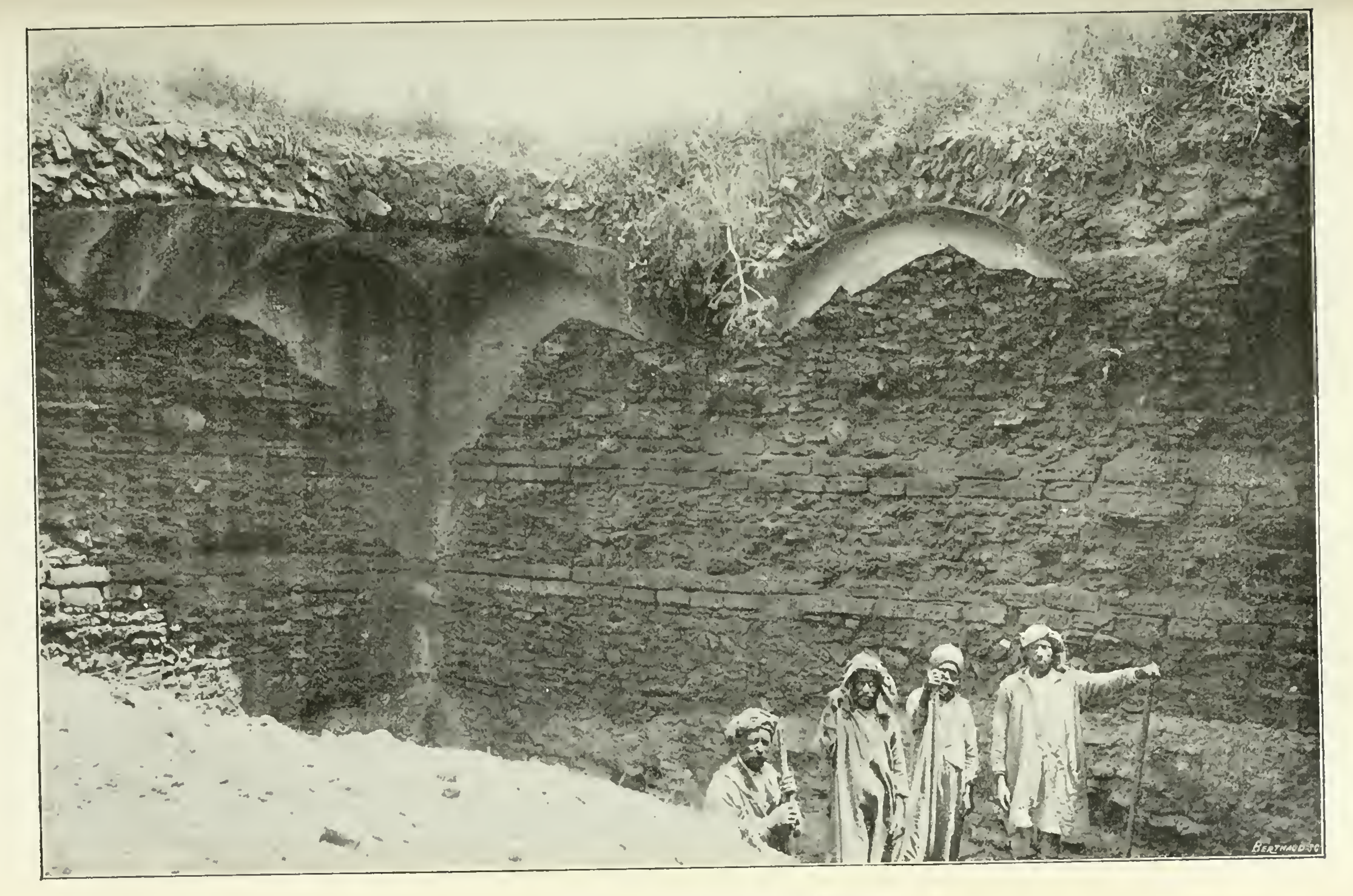


Fig. 1. — Ruines de la Basilica Majorum

véritable de leur tombeau. Aussi l'ai-je fait déblayer avec un soin particulier. Un plan avec coupes et une vue en ont été exécutés par un architecte, M. Élie Blondel. Les différentes phases de cette exploration ont été reproduites en photographie par M. Henry Bourbon. Ces documents permettront de mieux suivre le récit de nos fouilles. (Voir la fig. 1.)

Je fis d'abord creuser au-dessous du niveau de la mosaïque détruite. On rencontra, comme au-dessus, un amas de décombres dans lesquels je notai des pierres de taille, d'énormes moellons, des chapiteaux de pilastre sculptés conservant des traces d'enduit et de couleur, des tuiles brisées, les unes plates, les autres courbes, des briques tubulaires, des morceaux de chancel ou plutôt de *fenestella confessionis*, des bases de colonnes et de colonnettes, un orifice de regard avec feuillure, une portion de disque de marbre ayant servi de couvercle, des fragments de corniche, des ornements en stuc, de nombreux morceaux de marbre de diverses couleurs. Plusieurs de ces fragments portent des lettres. Deux d'entre eux permettent de compléter le nom *Aquilinus* appartenant à un texte dont nous avons déjà recueilli beaucoup de morceaux qui révèlent une liste de noms propres au génitif, peut-être une liste de martyrs. Deux autres petits fragments sont de même marbre et de même épaisseur que la dalle des martyrs *Saturus*, *Saturninus*, *Revocatus*, *Secundulus*, *Felicitas* et *Perpetua*, découverte précédemment. D'autres morceaux proviennent d'une belle inscription, gravée en grands caractères de forme particulière et très soignée, rappelant le type des textes damasiens de Rome. On y reconnaît les lettres RCH. (Fig. 2.)

Tous ces débris recouvraient et remplissaient une auge centrale, profonde, en maçonnerie, enduite intérieurement et située entre deux autres creusées en pleine terre. L'auge centrale était à double étage. En tamisant la poussière de décombres qu'elle renfermait, je recueillis quelques débris d'ossements, en particulier plusieurs os de mains et de

pieds, puis quelques cubes de mosaïques, un clou en fer, une goupille en bronze, des petits clous de même métal à tête sphérique et une lamelle provenant, semble-t-il, d'une serrure, enfin des fragments d'amphores.

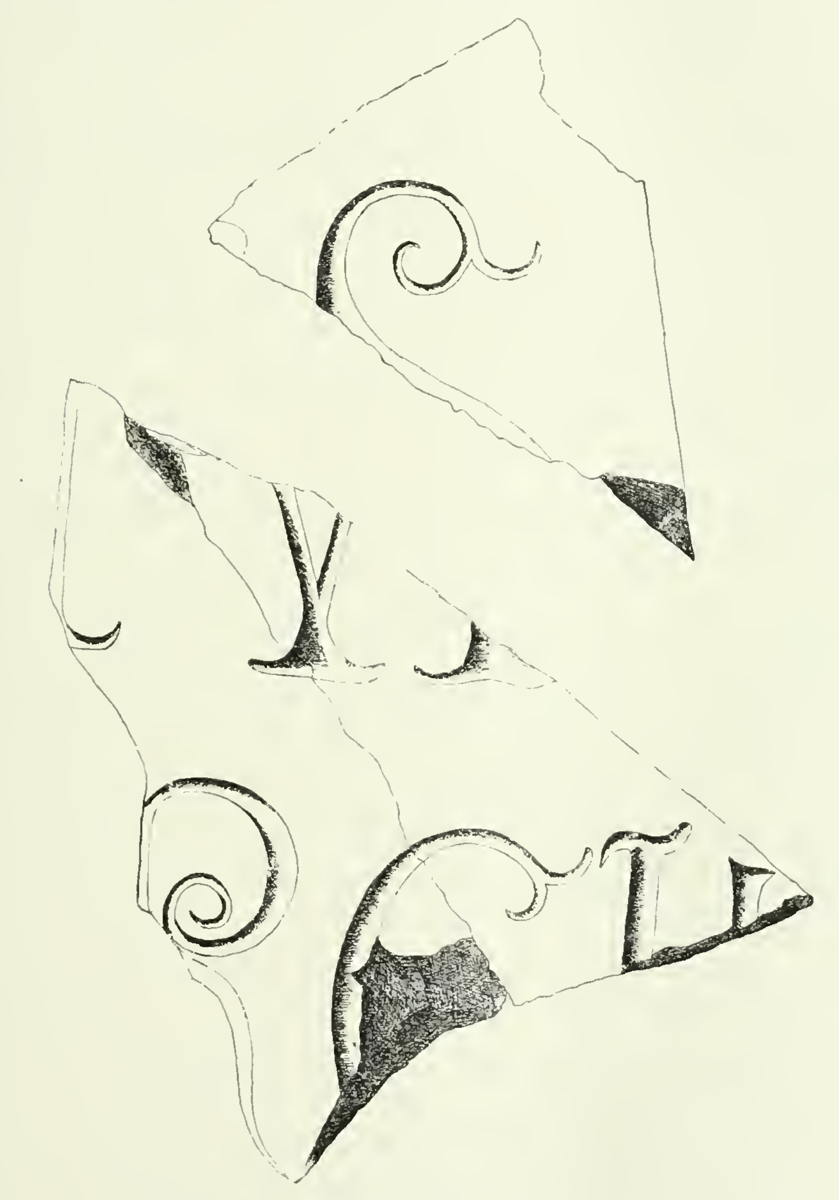


Fig. 2. — Inscription de la Basilica Majorum.

Les vestiges d'une serrure et les petits clous révèlent une cassette ayant sans doute renfermé des reliques.

Quant aux débris d'amphores, je serais disposé à y reconnaître les restes de récipients ayant contenu quelque docu-

ment écrit sur parchemin, usage que nous avons constaté sous la mosaïque primitive des seize martyrs dans la basilique d'Upenna, près d'Enfidaville [1].

D'après cette exploration, il semble que la confession ne renferma d'abord qu'une seule auge à double étage, chaque étage pouvant contenir les restes de plusieurs martyrs. Plus tard, sur les flancs de cette auge primitive on creusa en pleine terre deux autres tombes, puis en avant de l'absidiole on entailla le sol et l'extrémité de l'auge centrale de façon à la transformer en une sorte de caveau pouvant recevoir d'autres reliques. Enfin, dans l'absidiole même, on creusa une excavation rectangulaire garnie intérieurement d'une belle plaque de marbre jaune veiné. Il y eut là aussi assurément un dépôt de reliques. Le pavage en mosaïque recouvrit le tout.

Dans laquelle de ces excavations furent déposées les reliques de sainte Perpétue, de sainte Félicité et de leurs compagnons de martyre? Il est impossible de le dire. Mais, on peut l'affirmer, c'est bien dans l'une ou l'autre de ces excavations, c'est bien dans cette confession que les reliques de ces saints ont été déposées et honorées. Tel est aussi l'avis de M. Gsell qui, à la date du 23 juin, m'écrivait de Tunis : « Il ne me paraît pas douteux que vous tenez le lieu de sépulture de sainte Perpétue et de ses compagnons. »

L'absence même des corps saints qui ont reposé dans cette confession nous confirme dans notre conclusion. Alors que dans toute l'étendue de l'*area* et de la vaste basilique, on rencontre en place dans le sol les squelettes et les dépôts d'ossements, ici tout a été enlevé. Lorsque les chrétiens de Carthage voulurent soustraire à la profanation des ennemis de leur foi les précieuses reliques honorées dans la *Basilica Majorum*, ils durent pour les atteindre briser la mosaïque. Il semble que les morceaux ont alors été portés

1. *Procès-verbaux d'une double mission archéologique aux ruines de la basilique d'Upenna* (Tunis, 1906), p. 10, 13, 16.

en dehors de la confession, car nous n'en avons retrouvé dans les décombres que de minuscules débris.

Après l'abandon de la basilique, les ruines s'accumulèrent surtout à l'endroit de la confession. Tout s'écroula. Les décombres remplirent les tombes et les recouvrirent. Aussi les déblais du centre de la basilique tranchent par leur couleur grisâtre et par leur composition avec le ton rougeâtre de la terre sortie des fouilles dans la plus grande partie du monument. D'un côté, c'est un amas de poussière grise et de plâtras comme celui que produirait la démolition d'une maison en maçonnerie, et de l'autre, c'est la terre rougeâtre presque vierge, n'ayant été remuée que peu de fois pour les inhumations sans nombre occupant toute l'étendue du sol de la basilique.

Partout nous avons rencontré le sol primitif à la profondeur de 1 m 50 ou 2 mètres, tandis qu'à l'endroit de la confession il fallut descendre jusqu'à près de 6 mètres pour atteindre le sol naturel au fond de l'auge centrale.

Aux quatre angles de la confession, nous avons trouvé une partie des piliers. Entre ces piliers d'encoignure, les parois latérales offrent les restes d'un pilier intermédiaire qui devait porter la retombée d'un double cintre. Cette confession, assez basse d'ailleurs, devait être recouverte en voûte d'arête, et les chapiteaux retrouvés couronnaient les piliers. Les parois étaient revêtues d'un enduit blanc. Cet enduit est bien conservé dans ce qui reste de l'absidiole et de la niche rectangulaire qui lui fait face. Nous n'avons pas constaté de traces de fresques. Une portion de moulure en stuc provient assurément de l'ornementation du monument. Dans la paroi située à gauche, lorsqu'on regarde l'absidiole, une sorte de niche renferme une tombe recouverte d'une mosaïque multicolore. On y voit figurer un grand calice. Cette niche et cette tombe n'ont pas encore été explorées.

Tels sont les détails qui m'ont paru mériter d'être relevés dans cette découverte du tombeau de sainte Perpétue et de sainte Félicité.

La confession, dans la *Basilica Maiorum*, occupait le milieu de la grande nef de la basilique qui était couverte en terrasse.

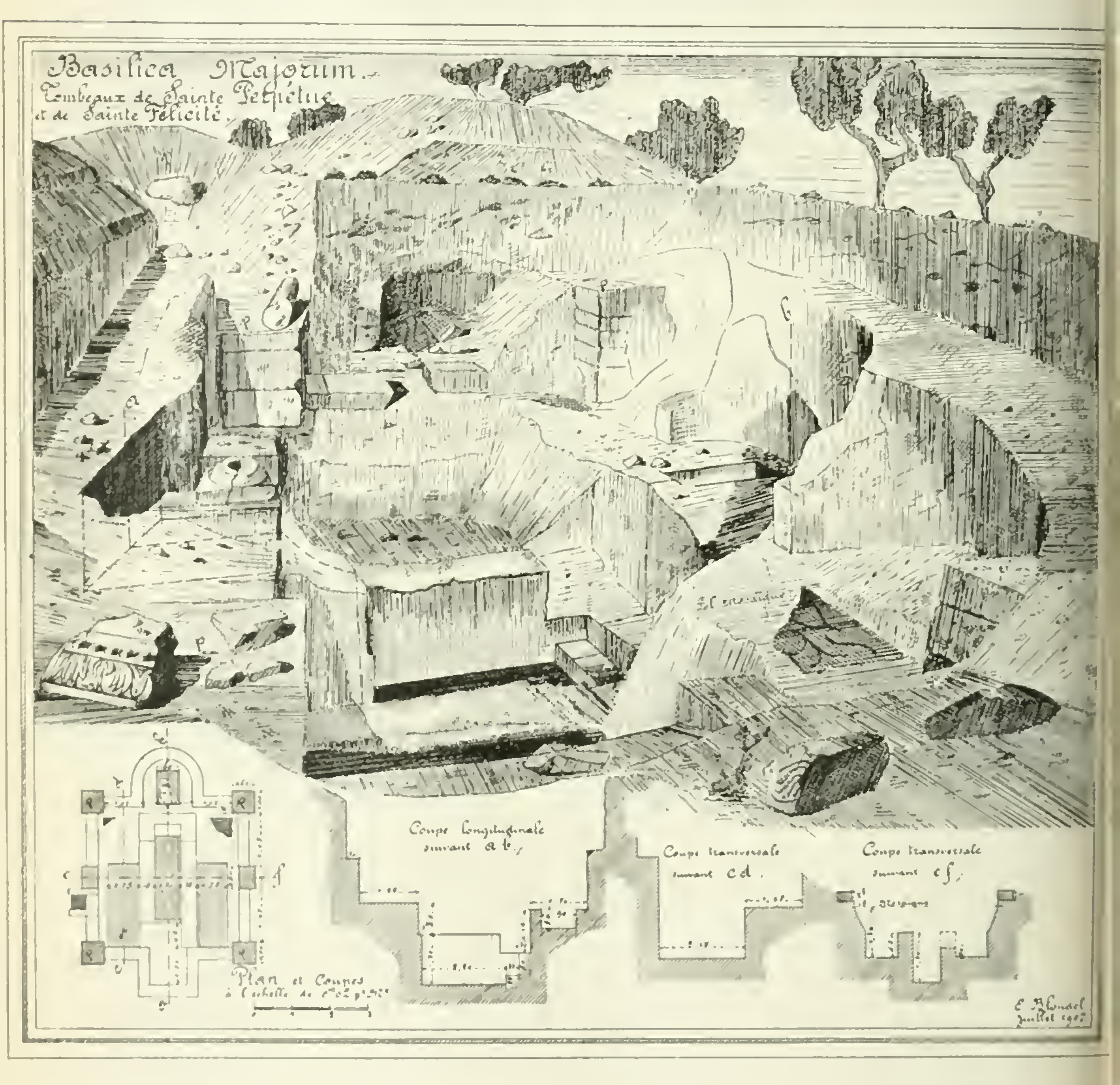


Fig. 3. — Basilica Majorum.
Tombeaux de sainte Perpétue et de sainte Félicité.

Cette vaste terrasse alimentait une très grande citerne que nous avons déjà déblayée en partie[1]. Elle mesure en plan 10^{m} 50 sur 9^{m} 80, et ses voûtes, à la hauteur de

1. Voir la fig. 3.

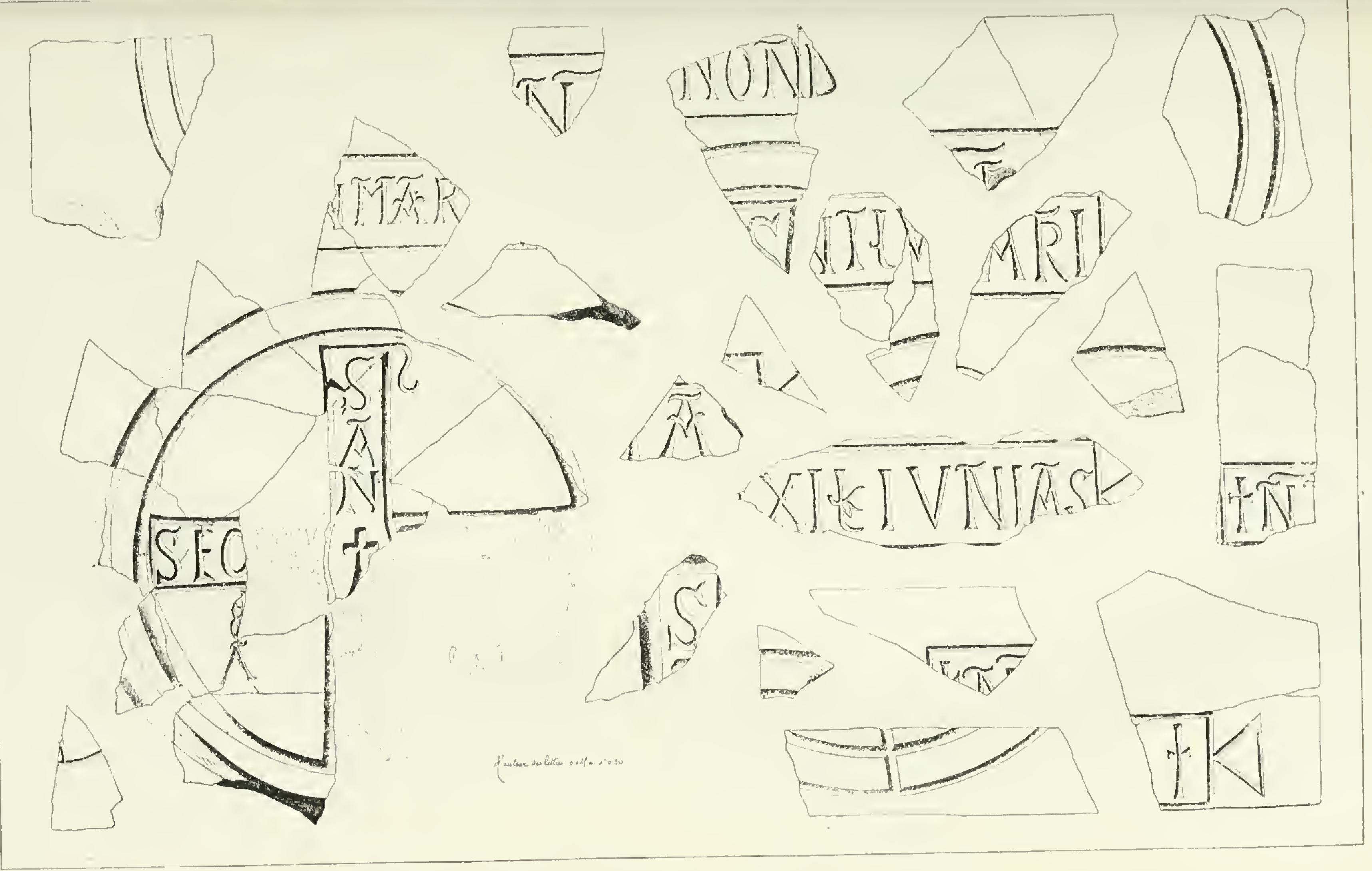


Fig. 4. — Basilica Majorum. — Fragments d'inscriptions.

7 mètres, étaient portées par quatre piliers. Nous y avons trouvé un trente-quatrième morceau de l'inscription des martyrs. C'est un fragment minuscule qui appartient aux lettres R et N de SATVRNINVS.

⁂

Nous avons aussi trouvé dans les fouilles de la basilique des fragments de plusieurs plaques de marbre qui portaient une croix dans un double cercle, la croix encadrant une série de lettres.

La plaque dont nous avons retrouvé le plus de morceaux, outre le cercle renfermant la croix, portait quatre cartouches à queues d'aronde correspondant aux côtés. Ces cartouches encadraient également des inscriptions. Dans les bras de la croix, je crois reconnaître le nom de *Secundulus*, un des martyrs du groupe de sainte Perpétue nommé déjà dans l'inscription de la pierre tombale de ces martyrs.

S
A
N
SEC*un* ✠ *dulus*
t
u
s

Hauteur des lettres, 0^m 045[1]. Sous les bras horizontaux de la croix, une chaînette retenait l'*alpha* et l'*oméga*.

A côté des milliers de fragments d'inscriptions recueillis dans les fouilles de la basilique, nous avons trouvé un bon nombre d'épitaphes entières ou du moins faciles à compléter.

La première que je donnerai ici paraît païenne. Elle est gravée en beaux caractères sur une grosse plaque de

1. Voir la fig. 4.

marbre blanc, longue de 0 m 25, haute de 0 m 20 et épaisse de 0 m 042 :

D ❦ M ❦ SAC ❦
TADIA · EXTRICATVLA · PIA
VIXIT·ANNIS·XVIII·MENS·II
H· S· E·

Hauteur des lettres, 0 m 028.

D'autres, malgré les sigles D M S, sont peut-être chrétiennes. Je signalerai l'épitaphe suivante gravée en caractères hauts de 12 millimètres sur une petite tablette de marbre blanc :

D · M · S · TANNONIA · ANNI
BONIA · CONIVNX · DVLCISSI
MA · ET · KARISSIMA · INCOMPA
RABILIS · FEMINA · CASTITATIS ·
ET · FRVGALITATIS · ET · PVDICI
TIAE · ET · DISCIPLINAE · ET
OMNIVM · BONORVM · EXEM
PLVM · VIX · ANN · XXXII · ET
HIC · CVM · SVA · SOCRV · SIMI
LI · CASV · EREPTA · BENE · QVIES
cit////////////////////////VS · VICTORICVS
/////////////////////////////////CITODESE//////

L'épigraphie de Carthage offre fort peu d'exemples d'un éloge aussi complet d'une défunte.

Dans cette épitaphe, les termes *simili casu* me paraissent se rapporter à la grande épidémie qui sévit sur Carthage au milieu du IIIe siècle. Nous avons déjà trouvé dans ces

mêmes fouilles un fragment portant les mots : ERIPVIT PESTIS.

Parmi les épitaphes sûrement chrétiennes, je placerai d'abord une inscription qui par la forme des caractères et l'expression *vivas in* (*deo*) paraît des plus anciennes. Elle est gravée sur une dalle de calcaire gris cendré, haute de 0 m 30, malheureusement brisée à droite :

PANCHA////////
VIVAS ❦ IN *deo*

Hauteur des lettres, 0 m 065.

Une autre inscription, également brisée à droite, offre une forme étrange. Elle est gravée sur une dalle de kadel, en caractères hauts de 0 m 07 :

FILIOSS/////
ARCH/////

A la première ligne, au lieu de O on avait d'abord gravé un V, puis, sans l'effacer, on a gravé la lettre O par dessus.

Deux fragments dans lesquels la fin du nom est suivie des quatre lettres : PRES doivent appartenir à des épitaphes de *prêtres*.

Il faut sans doute reconnaître un *acolyte* dans l'inscription suivante qui se lit sur une dalle de calcaire gris :

AGONIOSVS ACL////////*vixit annis*
VL DP XIII KAL SEPB

Hauteur des lettres, 0 m 05.

Voici l'épitaphe d'un *exorciste* :

VINDEM*ius*
EXORCIS*ta*
IN PAC*e*

Hauteur des lettres, 0 m 055.

Sur la tranche d'un bloc de calcaire gris foncé, bien équarri, brisé à droite, on lit en beaux caractères hauts de 0 m 10 :

LAMPADIRELIGIOSIß///////

Les mots VIRGOSC qui se lisent, en lettres soignées, sur un fragment, indiquent l'épitaphe d'une religieuse.

Un bon nombre d'épitaphes appartiennent à l'épigraphie primitive de l'église de Carthage.

En voici trois spécimens découverts le 19 mars :

Sur une dalle de kadel longue de 0 m 65, haute de 0 m 35 :

GENEROSA
hachette IN PACE *colombe*
PVELLA

Hauteur des lettres, 0 m 045.

Sur une dalle de calcaire blanc de même longueur que la précédente, haute de 0 m 30 :

RESTVTVS
IN PACE

Hauteur des lettres, 0 m 09. A la première ligne, le second T n'est pas barré.

Sur une dalle de marbre bleuâtre, longue de 0 m 80 et haute de 0 m 31, on lit dans un cartouche à queues d'aronde, entre un calice et une colombe :

NICE IN
PACE

Hauteur des lettres, 0 m 065.

Je pourrais donner ici toute une série de ces textes.

En voici un qui se lit sur une petite plaque de marbre blanc longue de 0 m 34 et haute de 0 m 12 :

FELIX IN PACE

palme *palme* *colombe*

Hauteur des lettres, 0 m 02 en moyenne.

L'épitaphe suivante montrera en quel état nous trouvons parfois ces inscriptions. Elle est gravée sur une plaque de cipolin, brisée en 25 morceaux :

·HERCLANIVS
·IN PACE

Hauteur des lettres, 0 m 04.

Sur une dalle de marbre blanc, longue de 0 m 49 et haute de 0 m 285 :

EVTICHIVS DVLCIS
IN PACE

Hauteur moyenne des lettres, 0 m 04.

Sur une dalle de calcaire gris :

NATALICVS
FIDELIS IN PACE

Beaux caractères hauts de 0 m 05.

Nous avons trouvé plusieurs tombes recouvertes de mosaïques.



Fig. 5. — Basilica Majorum. — Mosaïque avec inscription.

Voici deux épitaphes de cette catégorie :

Dans un double cercle formant couronne entre deux colombes et des palmes, les unes et les autres renversées par rapport à l'inscription, on lit :

☧
VICTORI
A IN PACE
(*sic*) VICXTAN
NIS XVIIII
DIES XV

Hauteur des lettres, 0 m 05.

Également dans un double cercle, accosté à droite d'une colombe renversée portant une grappe de raisin, on lit :

BONI
FATIVS
IN PACE
(*sic*) VICXTANN
IS VI

Hauteur des lettres. 0 m 06.

Ces deux mosaïques, avec une troisième dont l'inscription a été presque entièrement détruite [1], ont été faites ensemble pour recouvrir trois tombes contiguës. (Voir la fig. 5).

Je termine cette nomenclature sommaire par une épitaphe qui me paraît des moins anciennes.

Sur une dalle de calcaire, longue de 0 m 59 et haute de 0 m 53 :

1. Dans cette mosaïque, l'inscription était accostée à gauche de deux objets ressemblant à des maillets.

+ MAVRICELVS FIDE
LIS IN PACE VIXIT ANO
SLXXDPGIIDO

Hauteur des lettres, 0^{m} 04.

L'ensemble de ces inscriptions funéraires continue à bien convenir à la *Basilica Majorum*, une des plus anciennes assurément, sinon la plus ancienne de Carthage, comme l'indique son nom.

C'est la première fois que nous pouvons donner d'une façon certaine son appellation vraie à une église de Carthage; ce résultat permettra, j'espère, de déterminer le nom d'une autre basilique que j'ai découverte précédemment, celle de Damous-el-Karita.

LIVRES OFFERTS

M. H. Omont dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. Paul Perdrizet, maître de conférences à l'Université de Nancy, une brochure sur *L'Art symbolique du moyen âge, à propos des verrières de l'église Saint-Étienne, à Mulhouse* (Mulhouse, 1907, in-8°, 24 pages et 2 planches; extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*).

C'est le texte d'une conférence donnée à la Société industrielle de Mulhouse, le 27 mars 1907, et dans laquelle M. P. Perdrizet a résumé l'étude, faite en collaboration avec M. le pasteur Lutz, qui précède l'importante publication due à ces deux savants du *Speculum humanæ salvationis* (Mulhouse, 1907, 2 vol. in-fol.), œuvre anonyme que M. P. Perdrizet restitue au célèbre auteur de la *Vita Christi*, Ludolphe le Chartreux. L'abondante illustration symbolique, qui accompagne beaucoup d'exemplaires du *Speculum*, a fourni des modèles, dès le xive siècle, aux peintres et aux sculpteurs, et l'artiste, auquel on doit les verrières de l'église Saint-Étienne de Mulhouse notamment, a suivi

pas à pas les figures du *Speculum* telles qu'on les retrouve dans un manuscrit conservé aujourd'hui à Munich (n° 23433).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Félix Mouret, un volume intitulé : *Sulpice Sévère à Primuliac* (1907, in-8°) :

« Bien des régions se sont disputé l'honneur de posséder les ruines de l'antique monastère de Primuliac où vécut Sulpice Sévère. Les uns ont recherché cette localité dans les environs de Narbonne, les autres près de Béziers. M. Félix Mouret croit pouvoir en déterminer la position précise à Saint-Bauzille d'Esclatian, sur la commune de Vendres (Hérault). Son ouvrage renferme un certain nombre de documents inédits; il est accompagné de belles planches en phototypie reproduisant les documents archéologiques, découverts à Saint-Bauzille, qui servent à appuyer sa thèse. »

M. Maspero présente les première et seconde livraisons du *Plan des nécropoles thébaines* publié par le Service des antiquités de l'Égypte.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Maurice Croiset annonce à l'Académie que les fragments de Ménandre, découverts en Égypte, à Kom-Ishkaou, par M. Gustave Lefebvre, sont aujourd'hui complètement imprimés et vont être publiés très prochainement. Il donne lecture d'une scène entière, empruntée à l'une des comédies ainsi retrouvées qui est intitulée l'*Arbitrage*.

Le Président communique, au nom de M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie, une lettre de M. Gabriel Leroux, concernant la découverte, à Délos, d'un vaste édifice à colonnes, rectangulaire, long de 57 mètres sur 35 de large, dont le type diffère de celui des constructions helléniques connues jusqu'à présent. On se demande si ce n'est pas le prototype hellénistique de la basilique romaine, dû à des influences alexandrines. Les

fouilles, qui ont fourni un très grand nombre d'inscriptions, continuent.

M. Cagnat donne une seconde lecture de son mémoire sur les fouilles du Service des monuments historiques à Lambèse.

M. Omont continue, au nom du R. P. Delahaye, la lecture d'un mémoire sur les légendes grecques des saints militaires.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom de M. C. Jullian, correspondant de l'Académie, les n°s XXXIV et XXV de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la *Revue des études anciennes*, 1907). On y trouve, comme toujours, une chronique gallo-romaine pleine d'intérêt, une explication du nom antique *Triobris*, porté par la rivière appelée la Truyère, que l'auteur propose de traduire par *Trois Fontaines*, des observations sur les noms de nombre en vieux celtique, et une note sur Hercule fondateur d'Alésia.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE

M. Senart donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Chavannes :

Long men,
15 kil. au Sud de Ho-nan fou
1er août 1907.

Le défilé de Long men s'étend sur une longueur de plus d'un kilomètre; la montagne occidentale est percée d'une infinité de grottes et de niches qui, de loin, apparaissent comme les alvéoles d'un nid de guêpes. Toutes ces excavations sont décorées de statues et de bas-reliefs bouddhiques. Les sujets représentés ne sont pas, comme à Bharhut ou comme à Boro Boudour, empruntés aux jātakas, c'est-à-dire à ces contes populaires que le bouddhisme a attribués aux existences antérieures du Buddha. On ne trouve à Long men que la

représentation du Buddha lui-même et de ses acolytes habituels, Sramaṇas et Bodhisattvas, ou encore la représentation des Trois Précieux, le Buddha, la Loi et l'Église, ou enfin des cortèges d'adorateurs et des motifs de pure décoration. Les sculptures de Long men sont très importantes pour l'histoire de l'art chinois; elles appartiennent à deux époques dont le style est nettement différent ; les unes sont du vi[e] siècle de notre ère et de l'époque de la dynastie des Wei du Nord ; les autres sont du vii[e] siècle et datent par conséquent de la dynastie des T'ang. Les monuments des Wei du Nord me paraissent très supérieurs à ceux des T'ang ; ils ont une finesse et une élégance que l'art chinois ne me paraît présenter à aucune autre phase de son développement ; ils méritent une étude toute particulière.

Les excavations de Long men ont, pour l'archéologue, une valeur considérable parce que les dédicaces gravées à côté des bas-reliefs permettent de les dater d'une manière certaine ; mais ces dédicaces sont au nombre de près d'un millier et elles n'ont d'utilité que dans la mesure où on peut les placer à côté de la sculpture qu'elles accompagnent. J'ai commencé par faire laver et brosser toutes les grottes de quelque importance pour les débarrasser de la poussière qui les encrassait ; puis j'ai pris environ cent cinquante photographies dont plusieurs ont dû être faites à la lumière artificielle, à cause de l'obscurité qui règne dans les grottes ; un estampeur de profession a pris les estampages de toutes les inscriptions et dédicaces que nous avons pu découvrir. Il me reste maintenant à repérer tous ces estampages pour les rapporter à leur place exacte. J'espère que ces travaux me permettront de donner une monographie complète du défilé de Long men.

Dans quatre ou cinq jours, nous reviendrons à Ho-nan fou ; de là, nous nous rendrons au Song chan ou Pic du Centre, dont l'étude, comparée à celle de T'ai chan ou Pic de l'Est, ne peut manquer d'être instructive pour la connaissance du culte des montagnes en Chine. Je dois trouver en outre sur le Song chan les seules sculptures de l'époque des Han qui manquent encore à ma collection. Vous vous rappelez que, pendant mon voyage au Chan tong, j'ai pu recueillir tout ce qui a subsisté de l'art des Han dans cette province.

Du Song chan, nous reviendrons encore une fois à Ho-nan fou, puis nous partirons pour Si-ngan fou. Je reviendrai par le Chan-si et, si je ne suis pas trop fatigué, je pousserai jusqu'à l'extrême Nord de cette province pour aller étudier à Ta-t'ong fou les bas-reliefs du v[e] siècle que les Wei du Nord sculptèrent dans cette région avant de transporter leur capitale à Ho-nan fou. L'étude simultanée des monuments de Ta-t'ong fou et de Long men permettra sans doute de

reconstituer l'histoire de l'art chinois dans cette période particulièrement brillante du ve et du vi^e siècles de notre ère.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des Antiquités de la France sur le concours de cette année[1].

L'élection d'un associé étranger en remplacement de M. Sophus Bugge est fixée au vendredi 6 décembre.

M. Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, entretient l'Académie des fouilles pratiquées par M. le capitaine Gondouin dans les ruines d'*Uchi Majus*, près de Teboursouk. Ces recherches ont amené la découverte de nombreux textes épigraphiques intéressants. M. Merlin en présente deux. Le premier, dont trois fragments ont été exhumés, couronnait l'attique d'un arc de triomphe érigé par la cité en mémoire de son élévation au rang de colonie sous Sévère Alexandre, en 230 (cf. *C. I. L.*, VIII, 15447). Cette inscription, bien qu'elle soit incomplète, est importante, parce qu'elle permet : 1° de savoir que la transformation du municipe d'*Uchi Majus* en colonie eut lieu à la suite d'une *deductio*, mesure très rare au IIIe siècle et dont nous ne connaissons pour cette époque qu'un autre exemple en Afrique, à *Vaga* (Béja) en 209 (*C. I. L.*, VIII, 14395); 2° de fixer la date où L. Caesonius Lucillus Macer Rufinianus, par qui fut faite la *deductio*, fut *legatus provinciae Africae eodem tempore vice proconsulis* (*C. I. L.*, XIV, 3902), et, si l'on admet avec Tissot qu'il fut appelé à remplir cette fonction pendant le proconsulat de son père, de préciser en quelle année, jusqu'ici inconnue, C. Caesonius Macer Rufinianus gouverna l'Afrique.

La seconde inscription, trouvée par M. Gondouin et communiquée par M. Merlin, est gravée sur une colonne. Son sens est assez obscur. Il s'agit de la répartition, par un personnage dont le nom est malheureusement effacé, d'un *castellum*, qui n'est pas autrement désigné, entre des *coloni*, sans doute les colons envoyés par Sévère Alexandre en 230, et les *Uchitani*, qu'il faut probablement identifier avec les habitants installés précédemment à *Uchi Majus*.

1. Voir ci-après.

APPENDICE

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1907,
PAR M. L'ABBÉ HENRY THÉDENAT,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
LU DANS LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1907.

Médailles. — L'ouvrage honoré de la première médaille a été présenté au concours par M. Adrien Blanchet ; il est intitulé : *Les enceintes romaines de la Gaule ; étude sur l'origine d'un grand nombre de villes romaines.*

Dans la première partie, M. Blanchet décrit, en quatre chapitres correspondant à des divisions géographiques, les enceintes de près de cent villes des Gaules. Des plans permettent de suivre, au milieu des villes modernes, le tracé du mur antique. Tous les renseignements relatifs à l'existence et à la découverte des débris sont exactement notés. Un chapitre supplémentaire est consacré aux *castra* et *castella* qui jouaient un rôle important et, souvent, formèrent des systèmes de défense antérieurs aux murailles continues.

Le deuxième livre est consacré à l'étude des différents modes de construction ; l'auteur en relève toutes les particularités, toutes les anomalies, et ces observations de détail lui fournissent de précieuses indications chronologiques.

Enfin, la troisième et dernière partie a pour but la recherche des dates auxquelles remontent les enceintes : il faut distin-

guer très nettement entre celles qui s'élevèrent en Gaule au commencement de l'Empire et celles qui datent des IIIe et IVe siècles.

Au premier siècle de notre ère, les colonies établies dans des pays encore ennemis ou mal soumis devaient être protégées contre un coup de main ou une révolte possibles. De là ces enceintes soigneusement construites, enfermant des villes vastes et peuplées. Aucuns débris de monuments antérieurs ne se rencontrent dans les matériaux. Tels sont les murs de Fréjus, Autun, Vienne, Cologne, Avenches, Trèves, etc.

Pendant l'Empire, avec une inégale activité, on continua à construire des remparts nouveaux, à entretenir ou à réédifier les anciens. Mais c'est sous le règne de Probus, après la crise du IIIe siècle et l'invasion qui suivit la mort d'Aurélien que, de toutes parts, s'élevèrent ces enceintes qui, aujourd'hui, nous restituent les bas-reliefs et les inscriptions utilisés comme matériaux. Ces nouvelles murailles, même quand elles remplacèrent les anciennes, n'entourèrent plus toute la superficie autrefois protégée, soit que la population fût devenue moins nombreuse, soit que l'on eût voulu restreindre au minimum l'espace à défendre; ce qui, jusqu'au XIIe siècle, contraria le développement des villes enfermées dans une ceinture trop étroite.

Au moyen âge, on retrouve entre ces murs les éléments constitutifs de la cité : l'église qui a remplacé le temple, l'évêché, la maison de ville, un donjon ou château fort issu peut-être du praetorium.

M. Blanchet a mis en œuvre pour ce travail non seulement les documents archéologiques, mais aussi les textes des auteurs et les découvertes de trésors monétaires enfouis en plus grand nombre pendant les périodes de troubles qui hâtèrent la construction des remparts. Il a utilisé, cité et critiqué les travaux antérieurs; mais il est le premier qui ait traité le sujet dans son ensemble et sous tous ses aspects, avec une richesse de documents qui l'a renouvelé.

La deuxième médaille a été décernée à M. Jacotin, archiviste de la Haute-Loire, pour son ouvrage intitulé : *Preuves de la maison de Polignac; recueil de documents pour servir à l'histoire des anciennes provinces du Velay, Auvergne, Gévaudan, Vivarais, Forez...* etc. (IXe-XVIIIe siècles).

Les archives de la maison de Polignac furent complètement détruites pendant la période révolutionnaire, en exécution de la loi du 17 juillet 1793 qui prescrivait de brûler les titres féodaux. On pouvait cependant, par des recherches méthodiques dans différents dépôts de Paris et de la province, les reconstituer en partie. C'est ce que M. Jacotin vient de faire avec un plein succès. En se limitant aux pièces qui présentent un réel intérêt historique, il a composé un recueil comprenant 829 documents répartis entre les années 890-1793 et réunis en quatre volumes in-4° que complète un volume de table. Les pièces sont bien choisies et les textes soigneusement établis.

Ces cinq gros volumes ne sont pas seulement consacrés à l'une des plus anciennes familles de France ; ils constituent un véritable monument d'histoire locale. Ce caractère de son œuvre, M. Jacotin l'a bien mis en lumière dans son introduction où il relève tout ce qui, parmi les documents rassemblés, est capable d'intéresser l'histoire du Velay ; c'est une série d'études sur les droits féodaux des vicomtes de Polignac, sur la grandeur et la décadence de ces mêmes vicomtes, sur les guerres auxquelles ils se trouvèrent mêlés du XIVe au XVIe siècle ; sur l'alimentation, le costume, le mobilier, les funérailles, les fêtes ; sur le régime de la propriété, l'industrie, le commerce, les institutions publiques, etc.

Si M. Jacotin n'a pas fait une histoire de la famille de Polignac, il en a laborieusement et consciencieusement réuni les matériaux ; il nous la donnera peut-être un jour.

M. le chanoine Jules Chevalier a obtenu, pour les deux ouvrages qu'il a présentés, la troisième médaille : 1° *Mé-*

moires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois, t. II ; — 2° *Le mandement d'Eygluy et l'abbaye de Léoncel.*

Le premier volume des *Mémoires*, présenté à un concours antérieur, a pour objet l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois ; il complète et amende sur nombre de points, notamment sur l'origine de la maison de Poitiers, les pages qui ont été consacrées au même sujet par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates.*

Le second volume comprend deux mémoires bien distincts.

Le procès entre les prétendants à l'héritage de Louis II de Poitiers, sujet du premier mémoire, domine toute l'histoire du Valentinois et du Diois pendant les quatre-vingts ans qui s'écoulèrent entre 1419 et 1498. Ce fut, pour les deux comtés, une période de querelles, d'agitation, de procès et de guerres. M. J. Chevalier raconte un des épisodes de cette lutte, tantôt diplomatique, tantôt à main armée, entreprise pour compléter vers le Sud-Est l'unité territoriale de la France et lui donner ses frontières naturelles ; lutte qui s'est terminée de nos jours seulement, par la réunion de la Savoie à la France.

Le second mémoire retrace l'histoire du duché de Valentinois, créé par le roi Louis XII en 1498, sous César Borgia, sous Diane de Poitiers et sous les princes de Monaco. L'histoire du Valentinois et du Diois est ainsi conduite jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Dans son ensemble, l'ouvrage est de première main. L'auteur n'a pu le mener à bonne fin qu'en explorant, avec un zèle qui ne s'est jamais ralenti, non seulement les archives de la Drôme, mais encore d'autres dépôts. Ce volume dépasse la portée d'une livre d'histoire locale, car M. l'abbé Chevalier n'écarte pas, quand elles se présentent sur sa route, les questions d'histoire générale. Par suite, les lecteurs qui n'ont pas uniquement en vue de s'instruire sur

les événements dont le Valentinois et le Diois ont été le théâtre recueilleront dans ce livre des détails intéressants sur les guerres de religion, sur les suites de la révocation de l'édit de Nantes, etc.

Le second ouvrage présenté au concours par M. le chanoine J. Chevalier est divisé en deux parties. Dans la première, intitulée *Le mandement d'Eygluy*, l'auteur reconstitue l'une des circonscriptions administratives de l'ancien pays Valentinois et les villages qui la composaient. Sous le titre : *L'abbaye de Léoncel*, il retrace les vicissitudes, les gloires et la décadence de cette célèbre abbaye cistercienne.

Les deux ouvrages de M. le chanoine Jules Chevalier, le premier surtout, se recommandent par la richesse des documents inédits et par l'élégance du style qui en rend la lecture agréable et facile.

L'*Épigraphie de la Mayenne*, par M. l'abbé Angot (2 vol. in-4° de LXXXV-527 et 485 pages) a été jugée digne de la quatrième médaille.

Il fallait, pour mener à bonne fin cet important recueil, un profond amour du sol natal, une patience à toute épreuve, une curiosité que ne rebute aucun détail de biographie. Ces qualités, nous savions déjà par le *Dictionnaire historique de la Mayenne* que M. l'abbé Angot en est doué. Son *Épigraphie de la Mayenne* nous en donne une preuve plus convaincante encore.

L'auteur, en effet, a visité minutieusement 276 communes, coordonné et expliqué 1 600 textes épigraphiques et dégagé les données historiques, généalogiques, géographiques qu'ils comportent. Inscriptions monumentales et campanaires, légendes de cadrans solaires, signatures d'artistes, épitaphes de personnages appartenant au clergé, à la noblesse, à la bourgeoisie, au peuple, il lit, reproduit d'après ses calques, commente tout ce qu'il rencontre. Il n'a de repos qu'il n'ait retrouvé les parents, les alliés, les descen-

dants de ceux dont il a recueilli les noms ; et cela, non seulement à l'aide des documents imprimés, mais aussi en dépouillant les archives tant départementales que communales. « Toutes les inscriptions, dit-il, sont historiques, ne fût-ce que par un lieu ou par une famille. »

L'introduction est une importante contribution à l'histoire locale. L'auteur a su, avec une rare pénétration, reconstituer, à partir du xve siècle, les annales des ateliers d'épigraphistes et les corporations qui pratiquaient ce genre de travaux, tels que calligraphes sur métaux, graveurs sur marbre, fondeurs de plaques de cheminées et de cloches, tailleurs de pierre même et maçons.

Un tel effort de travail méritait, à coup sûr, une plus haute récompense; la Commission eût été heureuse de la décerner; elle ne l'a pas pu parce que le grand nombre des inscriptions appartiennent à une époque exclue par les conditions du concours ; la faute en est à la nature de l'ouvrage, non à l'auteur.

Mentions. — Première mention : MM. Jules Viard et Eugène Déprez, *Chronique de Jean le Bel.*

Découverte en 1861, la chronique de Jean le Bel fut publiée pour la première fois avec trop de précipitation. MM. Viard et Déprez ont établi un texte bien meilleur, collationné avec soin sur le manuscrit. L'annotation historique est très bonne. Les auteurs ont tiré un parti excellent des archives anglaises et ont introduit dans leurs commentaires de nombreux renseignements fournis par les documents conservés au *Record office*, complétant ainsi, sur beaucoup de points, le commentaire que Siméon Luce a joint à son édition de Froissart. Des mêmes archives, M. Déprez a extrait des documents inédits, notamment des lettres d'Édouard III, formant à l'édition un utile appendice. Une préface judicieuse, qu'on pourrait désirer plus approfondie, et une table un peu trop sommaire complètent ce très estimable travail.

Deuxième mention : M. J. Roman, *Description des sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné.*

Ce recueil comprend la description d'un millier de sceaux dauphinois qui se répartissent chronologiquement de l'année 1170 à la Révolution française.

Cette description, très précise, est rédigée suivant le plan adopté dans les catalogues de Douet d'Arcq et de Demay et souvent accompagnée d'excellents dessins exécutés par l'auteur. Les documents ont été empruntés aux archives de l'Isère et de la Drôme, aux Archives et à la Bibliothèque nationales et à d'autres collections publiques et privées.

Dans une introduction de quarante pages, M. Roman nous donne un excellent traité sur les sceaux dauphinois. Les sceaux des dauphins de France y forment un chapitre important. Nous y voyons comment *Dauphin*, surnom d'une famille, devint arme parlante du Dauphiné par une transformation du nom de saint Delphin en un symbole marin qui n'avait d'autre affinité avec lui qu'une simple consonnance.

Ce recueil, très précieux pour l'histoire d'une de nos provinces, a exigé de longues et patientes recherches. M. Roman s'est borné à décrire les sceaux des familles ayant possédé des fiefs dans le Dauphiné, des familles bourgeoises qui ont fait usage de sceaux, et des fonctionnaires delphinaux. Espérons qu'il complètera son œuvre en nous donnant la description des sceaux ecclésiastiques et municipaux.

Troisième mention : M. Eugène Martin-Chabot, *Les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, avec un essai de restitution des premiers registres de sénéchaussée.*

Les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier ont été détruites, mais il en subsiste de précieuses épaves. Une vie tout entière ne suffirait pas à reconstituer ce fonds considérable. M. Martin-Chabot a voulu tout simplement amorcer — c'est le mot que lui-même emploie — cette vaste entreprise.

Après avoir écrit, dans une solide introduction de 31 pages, l'histoire de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, l'auteur étudie d'abord la partie la plus ancienne de ces archives, comprenant les anciens registres des sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes, de Carcassonne, de Toulouse. Il analyse avec détail, en 620 articles, ceux de ces registres qui ont été conservés et tente la restitution des autres d'après tous les documents connus ; travail qui n'avait jamais été fait.

Enfin, dans une dernière partie, M. Martin-Chabot publie celles des 620 pièces qui lui ont paru particulièrement importantes, inédites ou imparfaitement connues.

Il y a lieu de louer dans ce livre la valeur des trente-et-une pages d'introduction, la précision des indications bibliographiques et des références, l'importance, pour l'histoire, des pièces analysées ou publiées.

Quatrième mention : M. l'abbé Cazauran, *Cartulaire de Berdoues*.

Le fonds de ce livre est le magnifique cartulaire de l'abbaye cistercienne de Berdoues, composé vers 1260 et contenant plus de 800 chartes du XIIe siècle et de la première moitié du XIIIe. Beaucoup de ces chartes affectent la forme de notices et le caractère en paraît archaïque ; elles sont assez nombreuses pour qu'on puisse en tirer un tableau complet de l'état des choses et des personnes dans cette contrée du Midi de la France. Elles attestent aussi le prodigieux développement de l'ordre cistercien dans ce pays. Le texte mérite des éloges ; les notes aussi, empruntées souvent à des documents qui, comme le cartulaire lui-même, sont conservés au grand séminaire d'Auch et que M. l'abbé Cazauran a le mérite d'avoir classés. Ces notes, malencontreusement rejetées à la fin du volume, renferment beaucoup d'indications topographiques et généalogiques que les tables ne permettent pas toujours de trouver facilement.

Dans l'introduction, qui n'a pas moins de 270 pages, l'auteur aurait pu étudier d'une manière plus approfondie les questions d'ordre politique, social et économique que soulèvent les 800 chartes.

La Commission a été heureuse de pouvoir récompenser cette œuvre un peu massive, il est vrai, mais très honorable.

Cinquième mention : M. Léon Gauthier, *Les Lombards dans les deux Bourgognes.*

On sait quelle part active les Italiens, le plus souvent organisés en sociétés financières, ont prise, du XIIIe siècle au XVe, dans la vie économique de notre pays. Paris mis à part, c'est surtout dans les provinces de l'Est que leur action s'est exercée. Grâce à un consciencieux dépouillement des archives du Doubs et de la Côte-d'Or, M. Léon Gauthier a réuni un grand nombre de notions nouvelles ; les 172 pièces justificatives qui occupent la plus grande partie de son volume témoignent que ses recherches n'ont pas été vaines.

L'auteur a classé un grand nombre de faits intéressants et nouveaux, et, sauf le cas, toujours possible mais difficile à prévoir, où l'on viendrait à découvrir des documents jusqu'ici inconnus, il n'est pas probable qu'on puisse ajouter rien d'important à ce qu'il a patiemment recueilli.

Sixième mention : M. Étienne Guillemot, *Les forêts de Senlis; étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly, d'Ermenonville, au moyen âge et jusqu'à la Révolution.*

Ces forêts étaient entre les mains de plusieurs classes de propriétaires. Il y avait des bois d'église, appartenant aux abbayes, prieurés et chapitres du voisinage, à l'évêché de Senlis, aux Templiers ; ces bois, à la Révolution, furent confisqués par l'État. Il y avait aussi des bois laïques, faisant partie du domaine des Montmorency et plus tard des

Condé, qui, à partir de la fin du xve siècle, cherchèrent à les étendre. Il y avait enfin les bois du roi. Les limites de ces propriétés diverses étaient marquées par des bornes sculptées dont plusieurs subsistent encore; des plans aussi en faisaient foi, que l'auteur a étudiés et souvent reproduits.

Tout ce qui concerne la juridiction forestière, les chasses, depuis les derniers Carolingiens jusqu'au grand Condé et ses héritiers, est très documenté et d'un grand intérêt.

L'auteur n'a négligé aucun genre de recherches pour retracer l'histoire de ces vieilles forêts. Il a notamment dépouillé les cartulaires des abbayes et prieurés qui y avaient des droits de propriété ou d'usage; les comptes des chasses de l'équipage de Charles VI pour les années 1389 à 1398, conservés à la Bibliothèque nationale... etc., et il a su fondre tous ces documents dans un volume instructif, élégant, bien illustré de cartes et de gravures.

Septième mention : M. Louis Jacob, 1° *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens* (1038-1125), *essai sur la domination impériale dans l'Est et le Sud-Est de la France au XIe et au XIIe siècle.* — 2° *La formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie.*

Le premier de ces ouvrages a pour objet l'histoire du royaume de Bourgogne sous les trois princes franconiens du nom de Henri, c'est-à-dire durant la période qui s'écoule entre la date à laquelle s'arrête M. Poupardin dans son *Royaume de Bourgogne* et celle où commence l'ouvrage que notre très savant correspondant, M. Paul Fournier, a consacré au royaume d'Arles. Très familier avec les sources originales, M. Jacob possède aussi une connaissance profonde de toute la littérature historique, allemande et française, touchant par quelque point à son sujet, et, en cette étude de cent soixante pages, il montre de sérieuses qualités d'érudit et d'historien.

Ces mêmes qualités se retrouvent dans l'étude sur *La*

formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie (1140-1760). C'est un excellent mémoire de géographie et d'histoire féodale. L'auteur y expose avec clarté les longs démêlés auxquels donna lieu l'incertitude des limites entre le Dauphiné et la Savoie, et il s'est tout naturellement attaché à démontrer par quelles acquisitions, successivement faites pour la plupart aux dépens de la maison de Savoie, la province du Dauphiné s'est constituée.

Huitième mention : M. Étienne Picard, *L'écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, d'après des documents inédits.*

Déjà connu par un *Essai sur la vénerie et la fauconnerie des ducs de Bourgogne*, M. Étienne Picard nous a présenté une étude analogue sur le service de l'écurie de Philippe le Hardi. Les comptes des receveurs généraux des finances du duc lui ont procuré un ensemble de renseignements grâce auxquels il a pu, dans tous ses détails, reconstituer l'état des écuries du prince, un des plus importants services de la maison ducale.

Le nombre moyen des chevaux, 150 environ, exigeait un personnel considérable, et, quand le duc se déplaçait avec sa femme et ses enfants, le cortège ressemblait à une petite armée en marche.

Tous les détails et renseignements relatifs aux voyages, au commerce des chevaux, aux haras, et à tout ce qui concerne l'entretien des chevaux, nourriture, maréchalerie, équipage, harnais, carrosserie, etc. sont instructifs et curieux.

Ce mémoire, à vrai dire, ne contient pas autre chose que des extraits de comptes ; mais les documents et citations sont si bien agencés, si habilement encadrés dans le texte, que la lecture en reste toujours facile et intéressante.

Neuvième mention : M. André Philippe, *La baronnie de Tournel et ses seigneurs.*

L'entrée au dépôt départemental de Mende des archives de la famille de Châteauneuf de Randon a fourni à M. A. Philippe les éléments de ce travail. Il a ajouté d'autres documents puisés à diverses sources; il a étudié, en bon archéologue, les ruines du château des Tournel et en a dressé le plan. N'épargnant, comme on le voit, aucune recherche, il a pu établir une sorte de cartulaire seigneurial de 68 pièces et écrire une histoire suivie de la baronnie de Tournel depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVe. Son étude prendra place parmi les meilleures histoires de seigneuries locales que nous possédions pour le Languedoc.

Nous avons regretté de ne pas récompenser l'ouvrage de M. Bridrey sur *La théorie de la monnaie au XIVe siècle et Nicolas Oresme*, livre plein d'aperçus nouveaux sur les doctrines qui ont dominé le régime de la monnaie au moyen âge. L'appareil scientifique de cet ouvrage s'écarte de la minutieuse exactitude qui est de règle dans les travaux d'érudition. Ne pouvant, pour ce motif, décerner à cette œuvre une des premières récompenses, nous avons préféré la laisser hors concours.

M. l'abbé H. Bouvier a présenté le début d'une *Histoire de l'église et de l'ancien diocèse de Sens*. Ce volume devant être suivi de beaucoup d'autres, la Commission a préféré attendre, pour se prononcer, que l'ouvrage soit plus avancé.

Nous aurions voulu récompenser aussi les *Notices* de M. Deville *sur quelques manuscrits normands de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, dans lesquelles les historiens de Normandie trouveront d'utiles renseignements; le mémoire où M. Émile Chanel rend compte de ses fouilles dans une localité gallo-romaine; l'étude très solide et très approfondie de M. Édouard Maugis sur *Le recrutement et les attributions des principaux offices du siège du bailliage d'Amiens de 1300 à 1600*.

La force de ce concours, qui nous a contraints à donner des mentions à des auteurs dignes d'une médaille, nous condamne aussi à passer sous silence des ouvrages dignes d'éloges. La Commission cependant, malgré cette situation souvent difficile, est heureuse de constater que les études sur l'ancienne France présentées au concours sont, de plus en plus, nombreuses et remarquables. Elle exprime toutefois le regret que les époques antérieures au moyen âge n'aient été, cette année, représentées que par un seul ouvrage, qui, il est vrai, a obtenu la plus haute récompense. Puisse cet encouragement susciter à M. Adrien Blanchet quelques imitateurs !

Membres de la commission : MM. Salomon Reinach, président de l'Académie; Babelon, vice-président; Perrot, secrétaire perpétuel; Delisle, Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, Viollet, R. de Lasteyrie, abbé Thédenat, J. Lair.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des éditeurs, MM. Charles Rockwell Lanman et Maurice Bloomfield, le 30[e] volume de la *Harvard Oriental Series: A Vedic Concordance* (Cambridge, Massachusetts, 1906, in-4°).

M. S. Reinach dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. B. Apostolidès, une *Étude sur la topographie du Fayoum* (Alexandrie, 1907, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*).

M. Senart présente un travail dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Origines bouddhiques* (Paris, 1907, in-8°).

APPENDICE

RAPPORT SUR LES MONUMENTS DE L'ANCIEN ROYAUME CORÉEN DE KAO-KEOU-LI, PAR M. ÉD. CHAVANNES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.[1]

Péking, 27 mai 1907.

Pendant mon séjour à Moukden, du 14 au 22 avril 1907, j'ai trouvé chez les autorités chinoises, et notamment chez le maréchal Tchao Eul-Souen, une si grande bienveillance que je me suis décidé à la mettre à profit pour entreprendre une expédition archéologique dans la partie la plus orientale de la province mandchoue de Cheng-king, sur les bords du fleuve Yalou qui sépare la Chine de la Corée. Je savais en effet, par un article de M. Maurice Courant publié dans le *Journal Asiatique* de mars-avril 1898 (p. 210-238), que des voyageurs japonais avaient signalé, auprès de la localité de T'ong-keou, un groupe important de monuments, vestiges de l'ancien royaume de Kao-keou-li qui a donné son nom à la Corée. Parmi ces monuments, une grande inscription du commencement du ve siècle de notre ère, qui a été publiée et traduite par M. Courant d'après les travaux des archéologues japonais, est un document historique dont la valeur est considérable. Cependant nous n'avions jusqu'ici aucun estampage qui nous permît d'étudier avec toute la précision désirable le texte de la stèle ; nous ne possédions aucune photographie des tombeaux qui sont situés dans la

1. Communiqué à l'Académie dans la séance du 6 septembre 1907.

même région et qui sont, eux aussi, des restes de l'ancienne civilisation coréenne ; enfin aucun voyageur de race blanche n'avait jusqu'ici exploré cette partie lointaine du territoire chinois. Il y avait donc un réel intérêt à aller visiter un site aussi mal connu.

Des difficultés de deux sortes pouvaient se présenter : les premières étaient celles que la nature aurait opposées si la route avait été dangereuse ; les secondes étaient celles que les hommes auraient suscitées si le pays avait été rendu peu sûr par des bandes de malfaiteurs. En ce qui concerne les périls naturels, j'ai pu constater qu'ils n'existaient pas ; les six jours de marche de Moukden jusqu'à la sous-préfecture de T'ong-houa se font en charrette sur une route qui ne présente d'autres inconvénients que la poussière et les fondrières communes à toutes les voies de communication en Mandchourie ; à partir de T'ong-houa, la carte de la région est encore fort mal faite, et nous avons eu quelque peine à déterminer exactement le chemin par où nous devions passer ; ici encore cependant on ne se heurte à aucun obstacle sérieux ; les montagnes redoutables que nos cartes indiquent, en les plaçant d'ailleurs beaucoup trop à l'Ouest, entre la sous-préfecture de T'oung-houa et la rivière Yalou, n'ont en réalité pas plus de mille mètres d'élévation ; on les traverse en remontant le cours d'une petite rivière du versant occidental, puis en descendant la vallée d'un cours d'eau de moindre importance sur le versant opposé ; nous n'avons rencontré de difficultés que dans les passages à gué où nos montures avaient parfois de l'eau jusqu'au ventre dans un courant assez fort ; il faut quatre jours à cheval pour aller de T'ong-houa à T'ong-keou, par la route de Sseu tao kiang, Leou tao keou, Che yi tao keou, la crête du Lao-ling et la passe T'ou-k'eou ; si nous avons mis six jours à faire ce trajet, c'est par suite d'une modification d'itinéraire qui nous a obligés à revenir sur nos pas pendant une journée entière.

Quant aux fameux brigands à cheval (Ma tsei) ou Kongouses (Hong hou tseu), leur existence n'est point un mythe, encore que leurs exploits soient peut-être exagérés par les Japonais, désireux qu'aucun étranger ne pénètre dans la zone d'influence qu'ils s'attribuent. Comme le maréchal Tchao me garantissait cependant qu'il ne m'arriverait aucune mésaventure, je me suis mis en route avec quatre soldats d'escorte qui devaient être renforcés dans toutes les sous-préfectures où je passerais par un ou deux gendarmes de la police locale. Je n'ai fait aucune rencontre fâcheuse et j'ai été reçu par tous les fonctionnaires chinois auxquels j'ai eu affaire avec une courtoisie et une bonne grâce que je tiens à reconnaître.

La localité de T'ong-keou est située à quelques centaines de mètres au Nord du fleuve Yalou par environ 126° 20′ E. de Greenwich, et 41° 5′ de lat. Nord ; elle a été érigée en sous-préfecture sous le nom de Tsi-ngan hien depuis l'année 1902 ; pour marquer cette élévation en dignité, on l'a entourée d'un rempart quadrangulaire en terre, à l'intérieur duquel un petit nombre de maisons sont disséminées au milieu de terrains de culture ; cette prétendue cité n'a jusqu'ici qu'une existence factice, et si on lui enlevait son rempart et son titre de sous-préfecture, on ne se trouverait plus en présence que d'un maigre hameau. Le sous-préfet actuel, Wou Kouang-kouo, évalue à quatre cents le nombre des habitants de la ville ; il a sous sa juridiction, dans toute l'étendue du territoire qu'il administre, sept mille familles chinoises et mille familles coréennes ; il maintient l'ordre avec deux cents soldats.

Les monuments de T'ong-keou peuvent être répartis sous trois titres : la stèle, les tombes, l'ancien rempart.

I

LA STÈLE.

Dès que le voyageur qui vient de T'ong-houa a franchi le col de T'ou-k'eou et voit s'étendre devant ses yeux sur la rive droite du Yalou, la petite vallée semi-circulaire de T'ong-keou, il peut apercevoir vers le Sud une tache sombre



Fig. 2. — T'ong-keou. — Stèle du Kao-keou-li (face Est)[1]

1. La photographie marquée 1 n'a pu être reproduite ; nous n'en avons pas moins conservé la numérotation établie par M. Chavannes.

dans la plaine; c'est le bloc énorme de la stèle à côté de laquelle il passera une demi-heure plus tard en continuant sa route. Ce monument est à huit li (un peu moins de quatre kilomètres) au N.-E. de T'ong-keou, dans le haut



Fig. 3. — T'ong-keou. — Stèle du Kao-keou-li (face Ouest).

d'un village nommé Tong-kang; c'est un monolithe de granit verdâtre d'une hauteur de 6 m 20 environ, qui a la forme d'un pilier quadrangulaire; on ne peut en mesurer les faces qu'approximativement, à cause de l'irrégularité

des arêtes ; le côté sud est large de 1 m 45 et comprend 10 lignes d'écriture ; le côté ouest mesure 1 m 94 de large et compte 14 lignes, la première étant presque entièrement



Fig. 4. — T'ong-keou. — Stèle du Kao-keou-li (face Nord).

effacée ; le côté nord, qui est le mieux conservé, comporte 9 lignes et mesure 1 m 40 ; le côté est, avec 11 lignes de texte, est large de 1 m 46. Chaque ligne est de 41 mots ; les caractères sont profondément gravés dans le roc et mesurent

en moyenne 10 centimètres de haut sur 9 de large. L'inscription commence à environ 1 mètre au-dessous du sommet du bloc et descend jusqu'en bas.

Il n'est point aisé d'estamper un texte d'aussi grande dimension; aussi dois-je une reconnaissance toute particulière au maréchal Tchao qui a bien voulu me faire don d'un excellent estampage pris, d'après la méthode chinoise, en blanc sur noir, ce qui permettra d'en tirer aisément une reproduction phototypique. Au moment où j'ai fait les photographies (nos 2, 3, 4) que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, la stèle était toute noire de l'encre de Chine qui avait servi à imprimer cet estampage et les perches de l'échafaudage qu'avaient dû élever les ouvriers entouraient le monument.

Du contenu de l'inscription je ne dirai rien en ce moment, car ce n'est pas en cours de route que je puis avoir les moyens de faire une étude approfondie d'épigraphie. L'article précité de M. Courant permet dès maintenant d'apprécier l'importance de ce texte qui nous révèle que nous sommes à T'ong-keou sur l'emplacement de la capitale même de l'ancien Kao-keou-li, et qui nous apprend quels furent les exploits des chefs de ce puissant royaume; il y a là toute une page, et non des moindres, de l'histoire de l'Asie orientale. Mais il reste encore bien des points obscurs à élucider dans ce texte; l'estampage que j'ai pu me procurer assure du moins une base solide aux recherches nouvelles qu'il faudra entreprendre.

II

LES TOMBES.

A environ deux kilomètres au Nord de la stèle est une sorte de pyramide tronquée quadrangulaire construite en blocs énormes de granit rose; elle est connue localement

sous le nom de « tombe du maréchal » (tsiang kiun fen), mais elle est en réalité une sépulture royale (figures 5, 6, 7, 8, 9) ; ce monument cyclopéen a vivement frappé l'imagination populaire; on raconte que les hommes qui le construisirent étaient des géants qui avaient le double de la taille ordinaire ; un respect religieux l'entoure ; un malfaiteur qui voulut violer cette sépulture tomba mort, dit-on, dès qu'il essaya de soulever une des dalles de la chambre



Fig. 5. — T'ong-keou. — Tombe du Maréchal (face Sud).
On voit, en haut, l'entrée de la chambre funéraire supérieure.

funéraire : deux autres qui avaient pénétré dans la tombe furent frappés de cécité.

La pyramide est orientée vers le Sud, mais avec une notable inclinaison du côté de l'Ouest; elle est constituée par sept assises successives, chaque assise étant en retrait par rapport à celle qui lui est inférieure. La première assise repose sur un soubassement qui la dépasse de 67 centimètres et qui émerge à 24 centimètres au-dessus du sol; cette première assise comprend quatre rangées de blocs de gra-

nit formant aux angles du monument une arête qui a en moyenne 3 m 30 de hauteur totale; la plus basse pierre mesure de 1 mètre à 1 m 10; la seconde, environ 0 m 75; la troisième et la quatrième, chacune 0 m 60; en outre, le retrait de la seconde pierre sur la première est de 17 centimètres; celui de la troisième sur la seconde est aussi de 17 centimètres; celui de la quatrième sur la troisième est de 14 centimètres (fig. 9).

La seconde assise est en retrait de 1 m 10 sur la première;



Fig. 6. — T'ong-keou. — Tombe du Maréchal (face Est).

elle se compose de trois rangs de blocs ayant une hauteur totale de 1 m 64. Dans cette assise comme dans les assises supérieures, le retrait de chaque pierre sur celle qui la précède est beaucoup moins marqué que dans la première assise; ce retrait n'est plus ici constitué que par un rebord de 9 centimètres de large sur 1 centimètre et demi de haut qui court à l'extérieur de la pierre du dessous et qui assure la stabilité de la pierre du dessus encastrée à l'intérieur de ce rebord.

La troisième assise, en retrait de 1 m 16 sur la seconde, se compose de trois rangs de blocs ayant une hauteur totale de 1 m 50. Le retrait de chacune des assises suivantes sur celle qui la précède est également de 1 m 16 ; ces assises, composées elles aussi de trois rangs de blocs chacune, ont les hauteurs suivantes : la quatrième, 1 m 37 ; la cinquième, 1 m 32 ; la sixième, 1 m 16 ; la septième, 0 m 99.

Si on additionne les hauteurs des arêtes des sept assises,



Fig. 7. — T'ong-keou. — Tombe du Maréchal (angle Nord-Est, avec les faces Est et Nord).

on trouve que la longueur totale d'une arête de la pyramide doit être d'un peu plus de 11 mètres.

Au bas de chacune des quatre faces de la pyramide sont appuyés trois blocs de pierre énormes de forme irrégulière ; ils s'élèvent pour la plupart plus haut que le sommet de la première assise ; l'un de ces blocs est au centre de la face du monument ; les deux autres sont voisins respectivement des deux angles. Le bloc occidental de la face sud mesure 3 mètres 78 de hauteur (fig. 9).

La largeur de la pyramide à la base est de 31 mètres de côté environ. Il est difficile de mesurer exactement la largeur que devait avoir à son faîte la pyramide tronquée, car la septième assise est presque entièrement détruite et il n'en subsiste guère qu'une partie sur la face orientale ; cependant, en tenant compte de divers indices de construction, on peut estimer que la dernière assise devait avoir environ 13 mètres de côté.

Les pierres formant la crête de cette dernière assise



Fig. 8. — T'ong-keou. — Tombe du Maréchal (angle Nord-Ouest, avec les faces Ouest et Nord).

présentent sur leur face supérieure des trous ronds de 8 centimètres de diamètre sur 11 centimètres de profondeur ; ils sont respectivement distants les uns des autres de 42 centimètres. Je ne m'explique l'existence de ces trous qu'en supposant qu'ils servaient à maintenir par la base des colonnettes en bois ; celles-ci elles-mêmes auraient supporté une toiture en tuiles, et c'est ce qui justifierait la présence sur les flancs du monument de nombreux débris de tuiles

faites en une argile dure de couleur noire ; j'ai rapporté quelques-uns de ces fragments ; on remarquera sur leur face interne un quadrillage qui provient de ce qu'on façonnait la tuile fraîche en la posant sur une toile grossière de

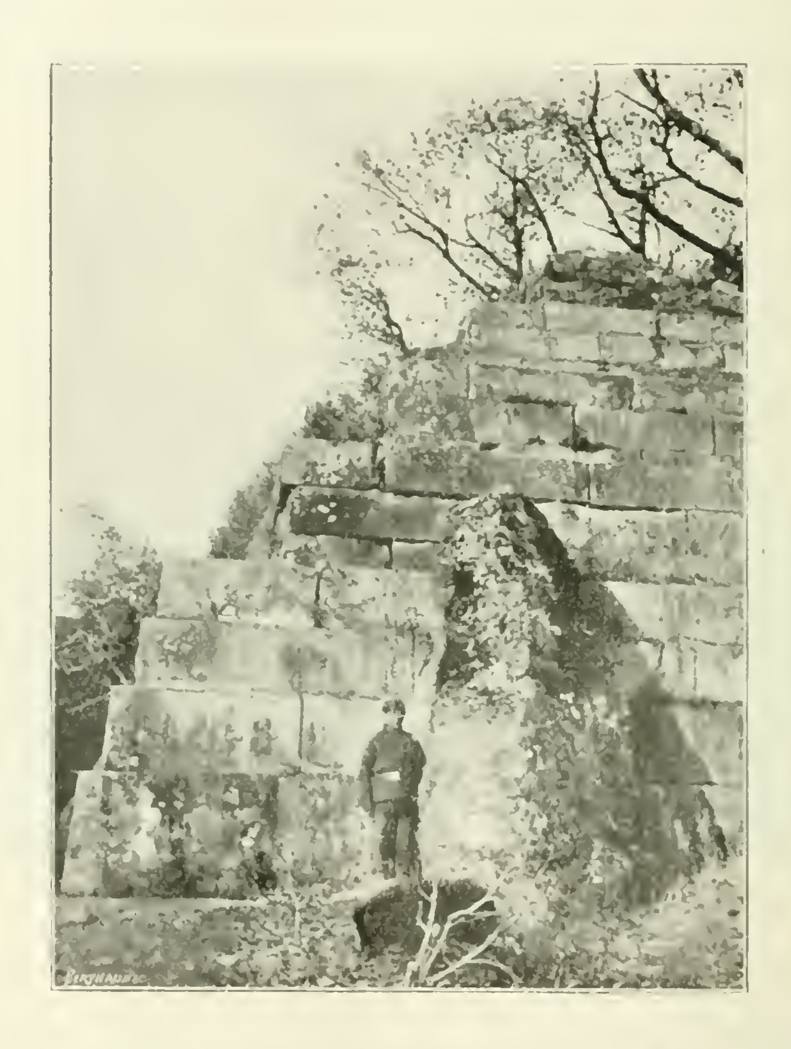


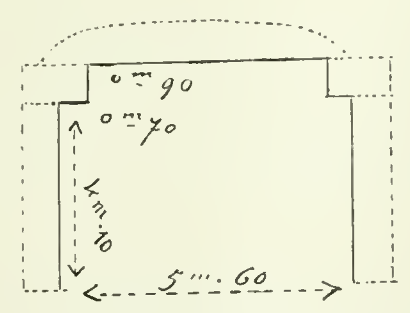
Fig. 9. — T'ong keou. — Tombe du Maréchal angle Ouest de la face Sud. Remarquer le bloc de pierre servant de contrefort .

chanvre ; les tuiles qu'on fabrique aujourd'hui encore dans cette région présentent le même quadrillage dû à la même cause.

Si mes conjectures sont exactes, l'edifice, lorsqu'il était complet, devait donc offrir l'aspect d'une pyramide tronquée

à sept assises dominée par une charpente quadrangulaire en bois qui supportait une toiture en tuiles noires. A l'intérieur de ce pavillon, l'énorme dalle servant de couvercle à la pyramide était surmontée d'un rang de blocs de granit rose.

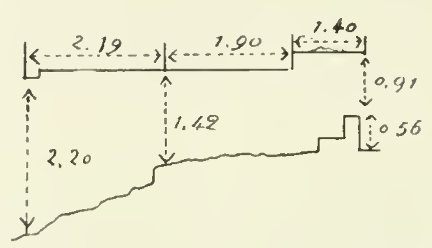
A la hauteur de la seconde pierre de la quatrième assise se trouve, sur la face sud, la base d'une ouverture quadrangulaire dont le haut atteint juste la première pierre de la sixième assise. Cette ouverture mesure 1 m 94 de large et 1 m 50 de haut; mais sa hauteur est réduite à 91 centimètres environ par un seuil de 56 centimètres de haut sur 25 centimètres de large. Après avoir franchi le seuil, on traverse un couloir d'une longueur de 5 m 50 environ, et, comme on descend quelques marches en partie détruites, la hauteur augmente progressivement en sorte qu'elle est de 2 m 20 au moment où on débouche du couloir dans la salle à laquelle il donne accès.



Coupe du couloir d'entrée de la salle supérieure de la pyramide.

Cette salle, qui s'élève jusqu'au sommet de l'édifice, est un cube de 5 m 40 à 5 m 60 de côté et de 4 m 93 à 5 m 03 de hauteur; elle n'est pas voûtée, elle est simplement recouverte par une dalle colossale reposant par ses bords sur quatre solives de pierre qui font saillie de 70 centimètres environ sur les quatre parois de la salle auxquelles elles sont respectivement parallèles. La hauteur de chaque paroi jusqu'à la solive qui la couronne étant de 4 m 10, tandis que la hauteur totale de la paroi et de la solive jusqu'à la dalle

servant de couvercle est de 5 mètres environ, on peut évaluer à 90 centimètres l'épaisseur de la solive.

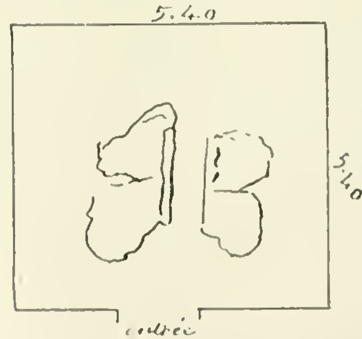


Coupe de la salle montrant la disposition des parois, des solives et de la dalle servant de couvercle.

Les parois sont faites de six rangs de blocs de granit ; voici en mètres les dimensions des pierres qui forment la paroi occidentale:

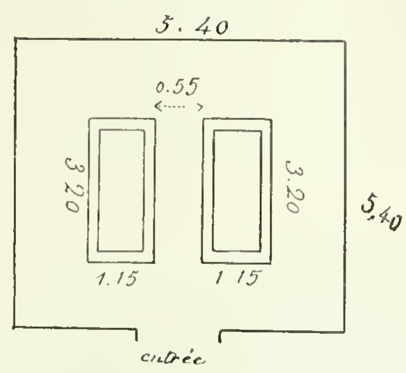
?	?		0.74
?	?	?	0.53
0.96	4.49		0.75
3.06	2.57		0.68
1.84	1.68	1.95	0.76
3.82	1.78		0.73

Sur le sol de cette salle, on remarque des fragments de pierre qui sont en partie restés à leur place originaire, en sorte qu'on peut en reconstituer la disposition primitive : le



Disposition des dalles couchées au milieu de la salle. Aspect actuel.

milieu de la salle devait être occupé par deux grosses dalles rectangulaires couchées à plat et séparées l'une de l'autre par un intervalle de 0 m 55; chacune de ces dalles, ayant



Disposition des dalles couchées au milieu de la salle. Reconstitution théorique.

l'orientation nord-sud dans le sens de sa longueur, mesurait 3 m 20 de long et 1 m 15 environ de large; elle s'élevait à 0 m 12 au-dessus du sol, mais elle présentait sur tout son pourtour un rebord de 0 m 13 de large qui l'exhaussait encore de 0 m 12, en sorte que, sur sa tranche, elle s'élevait à 0 m 24 au-dessus du sol; je ne puis déterminer quelle était la destination de ces deux grands plateaux rectangulaires à rebord.

Dans le fond de la salle, face à l'entrée, on a disposé un misérable petit autel de bois pour brûler des bâtonnets d'encens « en hommage à l'Auguste roi bon d'une ancienne dynastie ». Nous avons là une manifestation des sentiments religieux qui s'adressent aujourd'hui encore à la tombe du maréchal; mais la dédicace à l'Auguste roi est certainement fautive, car, ainsi que nous le montrerons plus loin, la tombe du souverain que la stèle nous fait connaître sous le nom de l'Auguste roi est située ailleurs; la tombe dite du maréchal ne nous a point encore révélé le nom du mort illustre qu'elle abrite. Peut-être ce nom nous serait-il connu si nous pouvions pénétrer dans la salle inférieure qui doit exister sous la salle que nous avons décrite, mais il ne serait pas possible actuellement de tenter cette profanation.

La tombe du maréchal n'était pas la plus grande de celles qu'avaient élevées au temps de leur splendeur les princes de Kao-keou-li et elle ne paraît pas avoir été la plus magnifique. Mais elle est la seule qui se soit à peu près conservée dans son intégrité et elle acquiert, de ce fait, une valeur documentaire inappréciable ; c'est elle, en effet, qui nous apprend quelles étaient les dispositions caractéristiques de cette architecture funéraire et qui nous permet de reconstituer par la pensée les autres monuments dont il ne reste que des débris. Elle aussi cependant court de grands risques ; une végétation vigoureuse de jeunes arbres l'a envahie comme on peut le voir sur mes photographies ; nombre de pierres ont déjà été déplacées par les racines qui s'insinuent entre elles et plusieurs ont glissé jusqu'au bas de l'édifice ; les jeunes gardiens de porcs viennent jouer sur les degrés de granit et achèvent de briser ce qui reste des



Fig. 10. — T'ong-keou. — Tombe en partie détruite, au Nord-Est de la tombe du Maréchal (face Ouest).

tuiles de l'ancienne toiture ; actuellement, une restauration intelligente qui débarrasserait le monument de toute sa végétation parasite et qui remettrait en place les blocs gisant à terre permettrait de rendre à la pyramide son aspect primitif ; mais si on laisse les choses en l'état, il est bien à craindre que, dans une cinquantaine d'années, la dernière grande tombe du Kao-keou-li ne soit plus, comme ses voisines, qu'un amas de décombres.



Fig. 11. — T'ong-keou. — Tombe en partie détruite au Nord-Est de la tombe du Maréchal (face Est. — Au second plan, on aperçoit les faces Est et Nord de la tombe du Maréchal).

A côté de la tombe du maréchal, mais un peu en arrière au Nord-Est, se trouve un autre tombeau qui m'a très vivement frappé au premier aspect, car il a toute l'apparence d'un dolmen (figures 10 et 11) : deux blocs de pierre de 2 m 55 de long, de 1 m 30 de haut et de 1 mètre à 1 m 20 d'épaisseur sont disposés parallèlement à une distance de 1 m 20 l'un de l'autre ; une dalle de 1 m 20 de large sur 1 m 25 de haut ferme au fond l'espace compris entre ces

deux blocs ; une très grosse pierre de 4 mètres environ de long sur 3m 50 de large et sur près de 1 mètre d'épaisseur constitue le plafond de la chambre ainsi formée. Mais si, au lieu de considérer l'édifice de face, on le contourne par derrière, sa figure change (figure 12) ; on se trouve alors en présence du mur d'une pyramide analogue à la tombe du maréchal ; ce sont les mêmes blocs de granit encastrés les uns dans les autres grâce au rebord de la pierre inférieure dans lequel vient s'emboîter la pierre supé-



Fig. 12. — T'oug-keou. — Tombe en partie détruite, au Nord-Est de la tombe du Maréchal (face Nord. — On peut distinguer sur cette face la forme pyramidale du monument primitif).

rieure ; le retrait de chaque bloc sur celui qui le précède est uniformément de 7 à 8 centimètres ; au-dessus d'un soubassement qui dépasse de 46 centimètres le pied du monument, on peut encore compter huit rangées de blocs dont les arêtes légèrement inclinées mesurent respectivement 0m 50, 0m 40, 0m 37, 0m 35, 0m 33, 0m 36, 0m 35, 0m 34. Cette construction avait une base de 8m 90 de côté. Il est évident que le pseudo-dolmen n'est autre chose que

la chambre supérieure d'une pyramide dont la face sud a entièrement disparu et dont la face nord est seule conservée en majeure partie avec quelques fragments des assises de l'Est et de l'Ouest. On sait que des voyageurs ont signalé l'existence de dolmens en Corée ; il y aurait lieu de vérifier si ces dolmens ne sont pas de simples chambres funéraires dont le revêtement, soit sous la forme d'une pyramide de pierre, soit sous la forme d'un tumulus de terre, a disparu.

Si je parle de tumulus en terre, c'est parce que précisément la région de T'ong-Keou présente, à côté de pyramides en pierres, des tumulus de terre qui, eux aussi, affectent parfois, lorsqu'ils sont de grandes dimensions, la forme de pyramides à quatre pans ; en arrière et à l'Ouest de la tombe du maréchal on voit un de ces tertres ; plusieurs autres, de taille moindre, s'alignent dans les champs qui, sont à l'Ouest de la tombe du maréchal ; quelques-uns sont en partie détruits et permettent de distinguer la chambre funéraire qu'ils recouvrent.

Un second groupe de tombes du royaume de Kao-keou-li commence au village de Tong-kang, à peu de distance à l'Ouest de la stèle ; la plus importante est celle qui se trouve derrière la principale auberge du village (figure 13) ; elle devait être construite comme la tombe du maréchal, mais elle était plus grande ; malheureusement elle n'est plus qu'un tas de décombres ; deux petits temples taoïstes qu'on a réédifiés en 1906 au pied de ce monument ont été construits avec ses débris et ont hâté sa ruine ; d'autre part, j'ai pu voir deux meules à moudre le maïs qu'on était en train de tailler dans un des beaux blocs de granit de la base ; la disparition totale de cet édifice est imminente. La photographie (n° 13) que j'ai prise de l'angle sud-est qui est le mieux conservé permet de distinguer sur la face sud les gros rochers qui, comme dans la tombe du maréchal, servaient de contreforts à l'assise inférieure. Ce monument si délabré offre cependant un intérêt tout parti-

culier ; c'est lui en effet qui est la tombe de l'Auguste roi dont les exploits sont commémorés par la stèle voisine ; on en a la preuve évidente dans le fait qu'on a trouvé sur cet emplacement des briques minces portant sur la tranche l'inscription suivante : « Nous souhaitons que la sépulture de l'Auguste roi reste ferme comme la montagne, solide comme le pic. » Une de ces briques est au Japon ; j'en ai recueilli moi-même sur place un fragment qui porte les



Fig. 13. — T'ong-keou. — Tombe de l'Auguste roi (angle Sud-Est. On distingue sur la face Sud les gros blocs de pierre servant de contreforts).

deux premiers mots de l'inscription, et je dois à l'obligeance du sous-préfet de Tsi-ngan un autre fragment sur lequel les cinq premiers caractères sont conservés. Outre ces briques, on remarque encore des débris de tuiles analogues à ceux qu'on peut ramasser sur la tombe du maréchal ; mais ces débris sont plus nombreux et témoignent d'une ornementation plus riche ; c'est ainsi que j'ai rapporté plusieurs morceaux de rondelles à décor uniforme qui devaient former

l'extrémité inférieure de chaque rangée de tuiles. Enfin, sur deux des fragments de tuiles que j'ai trouvés, on distingue le caractère *wou* « cinq », et, sur un autre, le caractère *tchong* « milieu ». Comme pour la tombe du maréchal, je suppose que ces briques et ces tuiles devaient constituer la toiture d'un pavillon en bois placé au faîte de la pyramide tronquée.

Dans la série de tombes qui s'alignent en demi-cercle au



Fig. 14. — T'ong-keou.
Tombe en ruines au Nord-Ouest de la tombe de l'Auguste roi (face Sud, partie occidentale).

pied des montagnes sur une longueur de deux à trois kilomètres à l'Ouest de la tombe de l'Auguste roi, on en peut signaler au moins deux qui, malgré leur état de ruine presque complète, ont été manifestement construites sur le même plan que la tombe du maréchal. J'ai pris deux photographies de l'une d'elles (nos 14 et 15) qui a vingt mètres de côté à la base et qui a conservé sur sa face sud la pre-

mière assise de granit et une partie de la seconde, ainsi que les gros blocs de rocher servant de contreforts. Sur la deuxième de ces tombes, j'ai ramassé, à côté de débris de poterie grise ou noire analogues à ceux qui abondent sur la tombe du maréchal et sur celle de l'Auguste roi, des fragments de poterie rouge ; ces fragments proviennent, selon toute vraisemblance, de grosses tuiles analogues à celle que le sous-préfet de Tsi-ngan a trouvée en faisant



Fig. 15. — T'ong-keou.
Tombe en ruines, au Nord-Ouest de la tombe de l'Auguste roi (angle Sud-Est).

creuser un puits dans son yamen ; cette tuile, dont j'ai pu prendre la mesure, est demi-cylindrique, mais fortement renflée à une de ses extrémités pour permettre l'emboîtage avec la tuile suivante ; elle a 44 centimètres de long ; une des extrémités a 13 centimètres de diamètre et 19 centimètres de pourtour extérieur, l'autre a 18 centimètres et demi de diamètre et 30 centimètres de pourtour.

Comme dans les environs immédiats de la tombe du maréchal, il y a, dans le second groupe de sépultures, plusieurs tumulus en terre; ceux-ci sont particulièrement nombreux et réguliers dans la région la plus occidentale; quelques-uns ont la forme d'une pyramide à quatre pans; sans doute ils recèlent une ou plusieurs chambres funéraires en pierre, mais il semble peu probable qu'ils recouvrent des pyramides en granit analogues à la tombe du maréchal ou à celle de l'Auguste roi; c'est du moins la conclusion que je



Fig. 16. — T'ong-keou.
Petite tombe dont on voit la chambre funéraire.

tire du fait que l'un de ces grands tumulus a été éventré au tiers environ de son épaisseur et qu'on ne voit dans la brèche aucune trace de construction en pierre.

Parmi les petits tumulus, plusieurs sont ouverts et laissent voir plus ou moins nettement la chambre funéraire qu'ils recouvrent; la figure n° 16 représente une de ces tombes secondaires qui ne mesure guère que 1 mètre de hauteur; il y en a un très grand nombre d'analogues.

L'une de ces sépultures de moindre dimension mérite une mention particulière, parce qu'elle est la seule qui ait conservé des vestiges encore perceptibles de peintures à fresque; elle est située à peu près à mi-distance entre les deux extrémités du groupe que nous étudions : en se glissant dans un couloir de 1 m 13 de large et de 0 m 90 de long, on accède dans une antichambre de 3 m 20 de long sur 1 m 12 de large; sur les parois, un enduit qui s'effrite

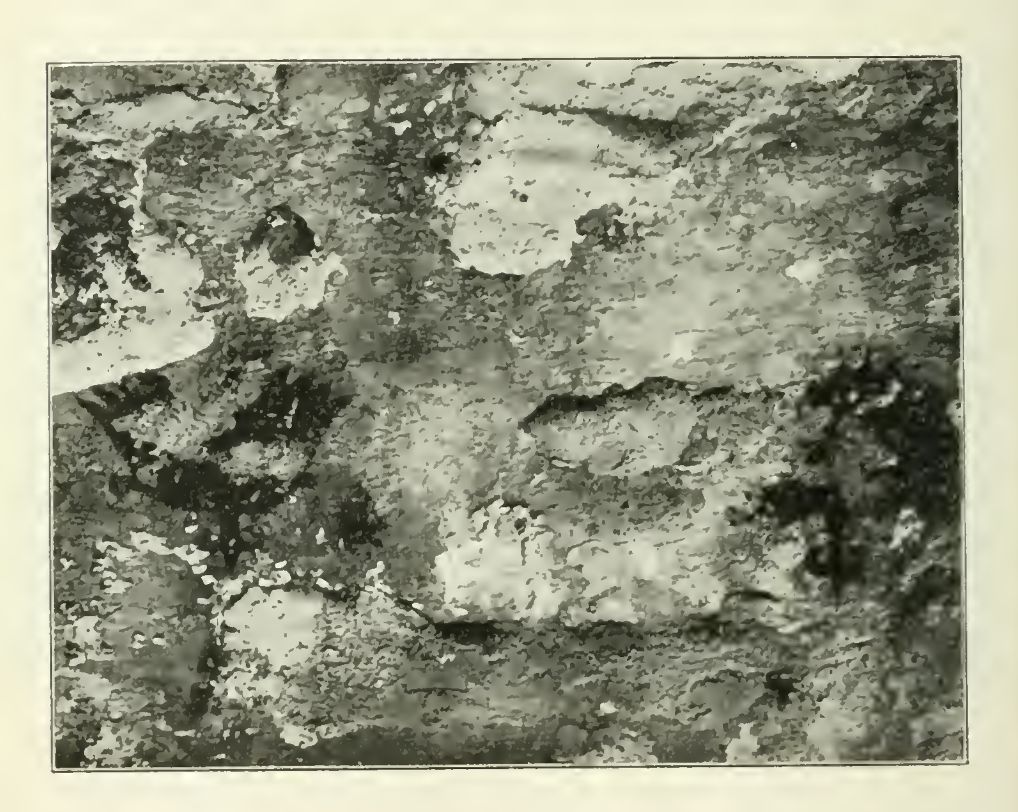


Fig. 17. — T'ong-keou. — Peintures sur l'enduit en plâtre d'une tombe.

porte encore les traces d'un réticule de lignes rouges sinueuses; un nouveau couloir de 80 centimètres de long nous amène dans la salle principale qui est un carré de 3 m 40 environ de côté; sur les parois verticales on distingue les traces d'une ornementation symétrique formée de grandes rosaces à seize pointes qui mesurent 26 centimètres de diamètre et qui sont distantes entre elles de 35 centi-

mètres; elles sont peintes en rouge et noir sur fond jaune; au-dessus de la partie verticale de la paroi, le mur s'infléchit en avant pour diminuer la grandeur de l'ouverture au sommet; sur cette surface inclinée, le décor est constitué par des fleurs stylisées à treize pétales; ces fleurs qui sont peintes en noir, en rouge et en jaune, mesurent 28 centimètres de large; elles ont une tige qui se termine en forme de fleur de lys renversée (figure 17). Ces fresques sont malheureusement dans un fort mauvais état de conservation, et c'est à grand'peine si j'ai pu en obtenir quelques linéaments sur une plaque photographique.

III

LE VIEUX REMPART.

Immédiatement à l'Ouest de la ville de T'ong-keou coule un affluent de la rivière Yalou qui est connu sous le nom de rivière de T'ong-keou; après l'avoir traversé, on remonte le long de la rive droite; on passe bientôt auprès de nombreux tumulus de peu d'importance; l'un d'eux est ouvert et on peut pénétrer dans la chambre funéraire qui a 3 m 20 de côté; des traces de peinture se voient sur les murs. Au bout de trois quarts d'heure de marche environ, on parvient à un promontoire rocheux qui domine un coude de la rivière; cette position stratégique a été autrefois mise à profit et on a construit un rempart en pierres de moyenne dimension pour couronner la falaise; c'est cette muraille qui a valu à la localité son nom actuel de Chan tch'eng tseu « le rempart dans la montagne ». La tradition populaire attribue au royaume de Kao-keou-li la place forte qui devait autrefois se dresser là; elle n'a peut-être pas tort puisqu'on trouve, en continuant à remonter la rive droite de la rivière, de nombreux tombeaux assez analogues à ceux du maréchal et de l'Auguste roi (figure 18). Il est

à remarquer cependant que le nom de Kao-li est appliqué à toutes les ruines, de quelque époque qu'elles soient, dans



Fig. 18. — T'ong keou.
La Vallée des tombeaux, à l'Est de Chan tch'eng tseu.

la Mandchourie sud-orientale ; il y a donc lieu de garder un certain scepticisme au sujet de l'existence d'une ancienne cité du Kao-keou-li sur l'emplacement de Chan tch'eng tseu.

Je suis resté cinq jours à T'ong-keou parce que les distances entre les divers monuments sont assez grandes et que mes travaux de mensuration et de photographie, gênés pendant deux jours par une pluie torrentielle, m'ont pris plus de temps que je ne pensais d'abord y consacrer. Je n'ai pas fait de fouilles : il ne faut pas en effet songer à en pratiquer dans les tombes qui sont encore aujourd'hui entourées d'un respect religieux ; quant à creuser le sol à l'endroit où s'élevait autrefois la capitale du Kao-keou-li, l'entreprise

serait assurément intéressante, mais il me semble difficile de savoir où était exactement cette capitale. Il est possible qu'elle fût située à Chan tch'eng tseu, mais rien ne le prouve, si ce n'est une tradition populaire qui ne paraît fondée sur aucun fait précis. Il est possible aussi, comme le croit le sous-préfet de Tsi-ngan, que cette ville fut située à l'endroit même où s'élèvent aujourd'hui les maisons de T'ong-keou ; mais les travaux de canalisation qui ont été faits dans cette localité n'ont amené la découverte d'aucun objet qui puisse être attribué avec certitude à la civilisation du Kao-keou-li. Enfin les fonds dont je disposais étaient restreints et je ne pouvais m'exposer à les dépenser en totalité dans des recherches qui étaient trop mal localisées pour promettre d'être fructueuses.

Je rapporte de mon voyage : la notice qu'on vient de lire et les photographies qui y sont jointes ; l'estampage de la grande inscription du Kao-keou-li ; enfin des débris de tuiles recueillis sur les tombes du maréchal et de l'Auguste roi ; j'y ai joint deux pointes de flèche quadrangulaire en fer, une tuile ronde de style chinois et une monnaie de l'époque des Song qui m'ont été données par le sous-préfet de Tsi-ngan et qui ont été exhumés dans l'enceinte de la ville de T'ong-keou. La caisse contenant ces divers objets et l'estampage a été envoyée à M. le Ministre de l'instruction publique à Paris.

Le Gérant. A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS







COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 4 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

M. le professeur Frazer, de Cambridge, lit une note sur la prohibition biblique de faire cuire un chevreau dans le lait de sa mère. Cette interdiction semble avoir fait partie du décalogue primitif des Hébreux. Elle a probablement pour origine une idée superstitieuse de *sympathie :* la vache ou la chèvre pouvaient être lésées par l'acte de faire bouillir leur lait. Certains peuples pasteurs de l'Afrique actuelle admettent encore une connexion magique de ce genre entre la *vache* et son lait : bouillir le lait, c'est rendre la vache stérile [1].

M. H. Omont fait une communication sur les portraits des rois de France peints dans le *Recueil* historique de Jean Du Tillet.

1. Voir ci-après.

Il démontre que les portraits qui ornent le manuscrit original, dédié à Charles IX et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, ne sont pas des figures de fantaisie, mais la reproduction fidèle de monuments iconographiques anciens : statues tombales ou sceaux des rois de France[1].

Le R. P. Jalabert présente, au nom du R. P. Sébastien Ronzevalle, de l'Université de Beyrouth, des photographies et des estampages d'un monument phénicien récemment découvert et propose une interprétation de l'inscription qui l'accompagne[2].

Le R. P. Jalabert présente ensuite, en son nom personnel, une étude sur une inscription grecque de l'époque arsacide (175/6 de J.-C.), découverte dans la région de Dèr ez-Zòr, sur l'Euphrate. L'auteur de cette dédicace est un certain Lysias qui porte les titres de *stratège*, d'*épistate* de la ville ; il faisait de plus partie de la catégorie honorifique des *premiers amis* (*du roi*) et des *somatophylaques*, titres qui se retrouvent dans plusieurs royaumes hellénistiques, mais qu'il est curieux de rencontrer encore à une époque aussi basse[3].

COMMUNICATIONS

UN SCRUPULE ALIMENTAIRE DES ANCIENS HÉBREUX, PAR M. FRAZER.

M. S. Reinach a déjà donné plusieurs exemples intéressants de l'application de la méthode comparative aux études de la Grèce antique ; j'essaierai à mon tour de donner un petit exemple de l'application de la même méthode aux études hébraïques. Je ne prétends pas que la méthode com-

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Voir ci-après.

parative soit une clef universelle, ni qu'elle offre la solution de tous les problèmes dont s'occupent les savants. Mais je pense qu'elle peut ouvrir une large voie au progrès, car elle met les savants en rapport les uns avec les autres et leur permet ainsi d'arriver à des conclusions qui, autrement, auraient pu leur échapper.

Dans la Sainte Écriture, on trouve en trois endroits différents ce très remarquable précepte de Dieu : « Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère[1]. « En lisant ces mots on se demande avec étonnement : » Mais pourquoi Dieu a-t-il voulu défendre aux Hébreux, avec une telle solennité et une telle insistance, de cuire un chevreau dans le lait de sa mère ? » Et notre étonnement n'est pas diminué, mais au contraire accru par une étude attentive d'un des trois passages où l'on trouve ce précepte. Car le contexte de ce passage, comme l'ont déjà signalé plusieurs critiques éminents, Gœthe tout le premier, semble démontrer que l'injonction de ne pas faire cuire un chevreau dans le lait de sa mère faisait partie intégrale du Décalogue primitif[2]. Le passage en question se trouve dans le chapitre XXXIV de l'Exode. Nous y lisons un récit de ce qui serait la seconde révélation des Dix Commandements à Moïse, après que, dans sa colère contre l'idolâtrie des Israélites, il eût brisé les tables de pierre sur lesquelles était

1. Exode, XXIII, 19, XXXIV, 26; Deutér., XIV, 21. Depuis que j'ai eu l'honneur de lire cette communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, j'ai appris que mon savant ami M. Marcel Mauss a donné la même explication de la règle en question. Voir *L'année sociologique*, IX (1904-1905), p. 190. J'ai traité le sujet avec plus de détails dans un mémoire intitulé « Folk-lore in the Old Testament », qui a paru dans *Anthropological Essays presented to Edward Burnett Tylor* (Oxford, 1907), pp. 151-167.

2. Voir J. Wellhausen, *Die Composition des Hexateuchs und der historischen Bücher des Alten Testaments* (Berlin, 1889), pp. 86 sqq., 327-333; K. Budde, *Geschichte der Althebräischen Litteratur* (Leipzig, 1906), pp. 94-96.

écrite la première version des Commandements. Le fait semble être mis hors de doute par les versets qui précèdent et qui suivent la liste des Commandements. Le chapitre commence ainsi : « Et l'Éternel dit à Moïse : Taille-toi deux tables de pierre comme les premières, et j'écrirai sur elles les paroles qui étaient sur les premières tables, que tu as rompues [1]. » Puis vient un récit de l'entretien de Dieu avec Moïse sur le mont Sinaï et de la seconde révélation des Commandements. Et nous lisons à la fin de ce passage : « L'Éternel dit aussi à Moïse : Écris ces paroles; car c'est suivant la teneur de ces paroles que j'ai traité alliance avec toi et avec Israël. Et Moïse demeura là avec l'Éternel quarante jours et quarante nuits sans manger de pain et sans boire d'eau; et l'Éternel écrivit sur les tables les paroles de l'alliance, savoir les dix paroles [2]. » Il est donc hors de doute que l'auteur de ce chapitre regardait les Commandements qui s'y trouvent comme les véritables dix Commandements.

Mais ici une difficulté se présente, car les Commandements rapportés dans ce chapitre ne s'accordent qu'en partie avec les Commandements qui composent la version du Décalogue, beaucoup plus connue, qu'on lit au chapitre xx de l'Exode et qui est répétée au chapitre v du Deutéronome. De plus, dans la seconde version dont nous nous occupons ici, les Commandements n'ont point la brièveté et la précision qui caractérisent la première, de sorte qu'il est moins facile de les définir exactement. C'est pourquoi les critiques ne sont pas tout à fait d'accord sur quelques points dans leur énumération des commandements. Voici l'énumération des dix Commandements que donne M. le professeur Budde dans sa récente *Histoire de la littérature des anciens Hébreux* [3] :

1. Exode, xxxiv, 1.
2. Exode, xxxiv, 27 sq.
3. K. Budde, *Geschichte der Althebräischen Litteratur*, p. 95.

1) « Tu n'adoreras pas d'autre Dieu. »
2) « Tu ne feras aucun dieu de fonte. »
3) « Tous les premiers-nés m'appartiennent. »
4) « Tu travailleras pendant six jours, mais le septième jour tu te reposeras. »
5) « Tu garderas la fête des pains sans levain dans le mois où le blé est en épi[1]. »
6) « Tu garderas la fête des semaines, c'est-à-dire des premiers de la moisson du froment, et la fête de la rentrée des récoltes à la fin de l'année. »
7) « Tu n'offriras point le sang de mon sacrifice avec du pain levé. »
8) « On ne gardera point la graisse de ma fête la nuit jusqu'au matin[2]. »
9) « Tu apporteras les prémices des premiers fruits de la terre dans la maison de l'Éternel ton Dieu. »
10) « Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère. »

La différence entre cette version du Décalogue et celle qui nous est familière frappe tout d'abord. Ici, il n'est pas du tout question de moralité. Tous les Commandements, sans exception, se rapportent à des points de rituel pur et simple. Ils sont religieux dans l'étroite acception du terme; car ils définissent avec une précision scrupuleuse les rapports convenables de l'homme avec Dieu. Mais des rapports de l'homme avec l'homme, nous n'y trouvons pas un seul mot. L'attitude de Dieu en face de l'homme dans ces Commandements est celle d'un seigneur féodal en face de ses

1. Ce commandement n'est pas dans l'Exode, XXXIV; mais il se trouve dans la version parallèle du Décalogue qui se lit dans l'Exode, XXIII, 15.

2. On a préféré ici la version du Commandement donnée dans l'Exode, XXIII, 18, à la version différente du passage parallèle de l'Exode, XXXIV, 25 : « On ne gardera rien du sacrifice de la fête solennelle de la Pâques jusqu'au matin. »

vassaux. Il stipule qu'ils doivent lui rendre ses droits jusqu'au dernier centime. Mais ce qu'ils font l'un vis-à-vis de l'autre ne le regarde pas, pourvu qu'ils n'empêchent pas l'acquittement de ses droits. Quelle différence avec les six derniers Commandements de l'autre version : « Honore ton père et ta mère. Tu ne tueras point. Tu ne commettras point adultère. Tu ne voleras pas. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à ton prochain[1] ! »

Si nous demandons laquelle de ces deux versions si différentes est la plus ancienne, la réponse ne saurait être douteuse. Heureusement, il serait contraire à toute analogie de supposer que des préceptes de moralité, qui à l'origine faisaient partie d'un ancien code, en furent effacés dans la suite pour faire place à des préceptes concernant de simples points de rituel. Est-il croyable, par exemple, que le Commandement : « Tu ne voleras pas » ait été omis du code dans la suite et remplacé par le Commandement : « On ne gardera point la graisse de ma fête la nuit jusqu'au matin » ? Ou bien que le Commandement : « Tu ne tueras point » ait été chassé par le Commandement : « Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère? » L'histoire de l'humanité tout entière dément cette supposition. Tout semble prouver que la version morale du Décalogue est postérieure à la version rituelle, parce que le courant général de la civilisation a été, est encore, et, nous l'espérons, sera toujours dirigé vers l'affirmation de la supériorité de la moralité sur le ritualisme. C'est cette affirmation qui a donné de la force d'abord à l'enseignement des prophètes hébreux et ensuite à celui du Christ lui-même. On ne s'éloignera peut-être pas

1. Exode, xx, 12-17.

trop de la vérité en supposant que le changement du Décalogue rituel en Décalogue moral s'est effectué sous l'influence des prophètes.

Mais s'il est permis de croire, comme je le crois, que la version rituelle du Décalogue est la plus ancienne des deux, il nous reste encore à nous demander pourquoi le précepte de ne pas faire cuire un chevreau dans le lait de sa mère était considéré comme si important qu'on lui assignait une place dans le code primitif des Hébreux, tandis que des préceptes qui nous paraissent infiniment plus importants, tels que l'interdiction du vol, du meurtre et de l'adultère, en étaient exclus.

Supposer, avec quelques critiques anciens et modernes, que ce précepte est le produit d'une civilisation raffinée, est chose improbable au plus haut degré. Un législateur qui, autant qu'il est permis de le conclure du reste du Décalogue primitif, ne prêtait aucune attention aux sentiments des êtres humains, ne devait guère en prêter aux sentiments maternels des chèvres. Il est beaucoup plus probable que ce commandement avait pour base une croyance superstitieuse courante chez un peuple de pasteurs barbares, qui tiraient leur principale substance de leurs troupeaux de chèvres.

Or, actuellement, parmi les tribus pastorales de l'Afrique, il paraît y avoir une aversion générale et très profonde à faire cuire le lait de leur bétail, aversion fondée sur l'idée que la vache dont le lait a été cuit ne donnera plus de lait, et que la bête peut même mourir du mal qui lui est ainsi infligé. Par exemple, le beurre et le lait des vaches forment une grande partie de la nourriture des indigènes mahométans de Sierra Leone et des environs; mais jamais ils ne font cuire le lait, de crainte de rendre la vache sèche, et ils se gardent de vendre le lait à quiconque serait capable de le faire cuire. Les Bulloms du même pays nourrissent un préjugé semblable à l'égard des oranges ; ils ne veulent pas les

vendre à ceux qui jettent l'écorce dans le feu, de peur que cela ne fasse tomber le fruit encore vert [1]. Il paraît donc évident que l'aversion à faire cuire le lait est fondée sur le principe de la magie de la sympathie. Même après que le lait a été trait, on suppose qu'il reste avec la bête en un rapport d'une vitalité telle, que tout dommage causé au lait sera ressenti sympathiquement par la vache. De là suit que faire cuire le lait dans un vase équivaut à le faire cuire dans les mamelles de la vache : cela dessèche le fluide à sa source.

Sur la côte opposée de l'Afrique, nous rencontrons la même superstition chez les peuples de pasteurs. Quand Speke et Grant accomplirent leur mémorable voyage de Zanzibar à la source du Nil, ils traversèrent un district au Sud du Victoria Nyanza. Le roi du pays possédait trois cents vaches à lait, et cependant les explorateurs avaient peine à se procurer du lait et se virent obligés de le faire cuire pour le conserver, de crainte qu'il ne vînt à manquer le lendemain. Les indigènes s'opposaient à cette pratique en disant : « Les vaches arrêteront leur lait, si vous agissez ainsi [2]. » Chez les Baganda, la même règle est strictement observée, et pour la même raison [3]. De même, les Bahima, population pastorale de l'Enkole dans l'Uganda, s'abstiennent sévèrement de faire cuire le lait. Ils pensent qu'en le faisant bouillir ils rendraient les vaches malades et causeraient leur mort [4]. Ils disent même que si un Européen verse du lait dans son thé, cela tuera la vache qui a fourni le lait [5]. De la

1. Th. Winterbottom, *An account of the native Africans in the neighbourhood of Sierra Leone* (London, 1903), pp. 69 sq.

2. J. A. Grant, *A walk across Africa* (Edinburgh and London, 1864), p. 89.

3. D'après des informations personnelles fournies par le Rév. J. Roscoe, depuis longtemps missionnaire dans l'Uganda.

4. J. Roscoe, « The Bahima », dans le *Journal of the Anthropological Institute*, XXXVII (1907), p. 111.

5. Major Meldon, *Notes on the Bahima*, dans le *Journal of the African Society*, n° 22, January, 1907, p. 142.

même manière, les Masaï, qui sont ou qui étaient une population purement pastorale, considèrent le fait de faire cuire le lait comme un crime, crime qu'ils ne voudraient pas commettre eux-mêmes ni permettre aux autres de commettre[1]. La raison de leur aversion pour cette pratique n'est pas indiquée par le voyageur ; mais, à la lumière des témoignages précédents, nous pouvons conclure en toute sûreté qu'ils craignent d'endommager ou de tuer les vaches en faisant cuire leur lait. La même interdiction de faire cuire le lait est observée par les Wagogo, les Wamegi et les Wahumba, trois tribus de l'Afrique orientale allemande[2].

Une crainte semblable d'altérer la source principale de la subsistance peut bien avoir dicté le vieux Commandement hébraïque : « Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère. » D'après cette théorie, on se refuserait à faire cuire un chevreau dans n'importe quel lait, parce que la chèvre dont provient le lait souffrirait du procédé, qu'elle soit ou non la mère du chevreau. La raison pour laquelle il est fait spécialement mention du lait de la mère plutôt que du lait en général peut être qu'il est plus facile d'employer à cet effet le lait de la mère que celui de toute autre chèvre ; ou bien que le mal causé dans ce cas paraissait encore plus certain que dans tout autre cas. Car, étant unie au contenu du vase qui bout par un double lien de sympathie, la mère-chèvre était deux fois plus exposée que toute autre chèvre à perdre son lait, ou à être tuée sur le coup par la chaleur et l'ébullition, puisque le chevreau, aussi bien que le lait, sortait de ses entrailles.

Mais, pourra-t-on dire, si l'objection s'adressait simplement au fait de faire cuire le lait, pourquoi faire mention du chevreau dans le Commandement? La pratique, sinon la théorie, des Baganda semble nous fournir la réponse : chez

1. P. Reichard, *Deutsch-Ostafrica* (Leipzig, 1892), pp. 287 sq.
2. Rév. J. Roscoe.

ce peuple, il est reconnu que la viande cuite dans le lait est un régal, et les mauvais sujets et autres personnes sans principes, qui songent plus à leur propre plaisir qu'au bien-être de leurs troupeaux, donnent satisfaction à leurs coupables appétits en mangeant de la viande cuite dans le lait toutes les fois qu'ils peuvent le faire en cachette, sans se soucier des souffrances que leur repas illicite inflige aux pauvres vaches et aux chèvres[1]. Ainsi le Commandement hébraïque : « Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère » était probablement dirigé contre les mécréants de cette espèce, dont les joies subreptices étaient condamnées par l'opinion publique comme frappant d'un coup fatal la principale nourriture de la tribu. Nous pouvons donc comprendre pourquoi, aux yeux d'une population de pasteurs primitifs, le fait de faire cuire le lait doit paraître un crime pire que le vol ou le meurtre. Car, tandis que le vol et le meurtre ne lèsent que des individus, le fait de faire cuire le lait comme celui d'empoisonner les puits paraît menacer l'existence de la tribu tout entière, en supprimant sa principale source d'alimentation. Telle est peut-être la raison pour laquelle, dans la première édition du Décalogue hébraïque, les Commandements « Tu ne voleras pas » et « Tu ne tueras point » font défaut, tandis que nous y trouvons le Commandement « Tu ne feras pas cuire le lait. »

1. C'est ce que j'ai appris du Rév. J. Roscoe.

LES PORTRAITS DES ROIS DE FRANCE DANS LE *RECUEIL* DE DU TILLET,

PAR M. HENRI OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le *Recueil des roys de France, leurs couronne et maison* de Jean Du Tillet, sieur de la Bussière, greffier civil du Parlement de Paris de 1521 à 1570, est l'une des compilations historiques qui jouirent du plus légitime succès à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle ; on n'en compte pas moins, en effet, d'une dizaine d'éditions, toutes publiées après la mort de l'auteur, de 1580 à 1618.

Ce *Recueil* n'est qu'une partie seulement de l'œuvre historique considérable entreprise de longue date par Du Tillet et sur la composition de laquelle il a donné quelques détails dans une épître dédicatoire au roi Charles IX, mise en tête du manuscrit original présenté à ce prince, sans doute en 1566, et plus tard reproduite, avec quelques variantes, dans les différentes éditions. Le manuscrit original de Du Tillet, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale (ms. français 2848), est depuis longtemps célèbre, grâce à la suite des superbes portraits peints des rois de France dont il est orné et qui rappellent tout à fait, s'ils ne sont pas de lui, l'admirable artiste auquel on doit les peintures des *Heures* du roi Henri II, conservées aussi à la Bibliothèque nationale, et de celles du connétable de Montmorency, dont s'est récemment enrichi le Musée Condé.

Mais, indépendamment de leur valeur artistique, ces images des rois de France présentent un autre intérêt. Ce ne sont pas en effet, comme on pourrait le croire, des figures de convention ; ce ne sont pas non plus, semble-t-il, des reproductions de ces antiques et célèbres images des rois de France, peintes au début du XIVe siècle et qui ornaient encore la grande salle du Palais, lorsqu'elle fut détruite

dans l'incendie de 1618. De même que Du Tillet, pour la composition de son *Recueil*, était remonté aux sources et avait compulsé les anciens registres du Trésor des chartes et du Parlement ; de même il avait eu soin de mettre sous les yeux du peintre, auquel il avait confié l'illustration de son œuvre, des monuments iconographiques authentiques des rois de France, monuments que l'artiste a très fidèlement interprétés.

L'examen de ces figures, si l'on en excepte les quatre dernières, — qui sont de véritables portraits, au sens exact du mot, de Louis XI, de Charles VII et de François Ier, jeune et déjà âgé, — permet en effet de reconnaître qu'elles ont eu pour modèles deux séries de monuments anciens : d'une part, des statues tombales ou commémoratives, d'autre part, des sceaux originaux de différents rois de France. C'est ainsi que les portraits de Clovis Ier, Clotaire Ier, Sigebert Ier, Chilpéric Ier et Frédégonde, Charles II le Chauve, Charles III le Simple, Louis IV d'Outremer, Lothaire et Philippe Ier ont été imités des statues tombales ou commémoratives de ces princes, élevées dans les églises de Sainte-Geneviève, Saint-Médard de Soissons, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denys, Saint-Fursy de Péronne, Sainte-Colombe de Sens, Saint-Rémy de Reims et Saint-Benoît-sur-Loire ; tandis que les portraits de Philippe II Auguste, Louis VIII, Louis IX, Philippe IV le Bel, Louis X le Hutin, Philippe V le Long, Philippe VI de Valois, Charles V et Charles VI sont empruntés aux images gravées sur les grands sceaux de ces mêmes princes. L'artiste a même poussé le souci de l'exactitude, sans doute sur les conseils de Du Tillet, pour ces dernières figures, jusqu'à reproduire dans un médaillon, au milieu de la partie inférieure de la bordure de chaque miniature, l'image du contre-sceau royal.

C'est là vraisemblablement l'un des plus anciens exemples de la recherche de la vérité archéologique pour l'illustration d'un livre, si rare chez les auteurs et les éditeurs, jusqu'à

une époque encore récente : pour la composition de son livre, comme pour son illustration, Jean Du Tillet mérite ainsi d'être regardé comme un véritable précurseur.

NOTE SUR UN MONUMENT PHÉNICIEN DE LA RÉGION DE TYR, PAR LE R. P. SÉBASTIEN RONZEVALLE, DE L'UNIVERSITÉ DE BEYROUTH.

Le monument phénicien dont je me permets de soumettre des photographies et des estampages à l'appréciation de l'Académie, a été découvert, il y a quelques mois, dans la région de Tyr. Il m'avait été signalé d'abord par M. Franz Cumont, auquel on l'avait montré à Tyr même, lors de son dernier passage dans cette ville. Le savant conservateur des Musées du Cinquantenaire en avait parfaitement reconnu tout l'intérêt.

Très peu de temps après, il me parvint une photographie et un estampage du monument. Tout imparfaite qu'elle était, la photographie révélait un morceau d'un caractère à part, et, en un sens, unique jusqu'à ce jour. Quant à l'estampage, il était tellement insuffisant, que je dus, à mon grand regret, renoncer à y déchiffrer autre chose que deux noms propres. Je restai ainsi de longues semaines dans l'incertitude la plus complète sur la signification précise des deux petites stèles figurées, formant la partie principale du sujet.

Par bonheur, un voyage récent à travers la Galilée m'a mis en mesure de voir l'original lui-même, ainsi que l'endroit où il aurait été découvert. D'après les dépositions du détenteur de l'objet et les déclarations d'un Métouali qui aurait assisté à l'extraction du bloc, ce dernier se trouvait encastré dans une construction maçonnée, que je reconnus être de basse époque, et située à environ un quart d'heure au Sud-Est de Râs el-'Aïn, près de Tyr, au lieu nommé

Hirbet et-tayibeh. De là, il aurait été transporté à Râs el-'Ain, puis acquis et emporté à Tyr. Je n'insisterai pas sur cette constatation qui, si elle est fondée, comme je le crois, et si on la rapproche du fait de la découverte d'un beau sarcophage à Râs el-'Ain même, naguère signalée par M. Héron de Villefosse [1], pourrait jeter un jour inespéré sur la question du site de Palætyr. Mais ce n'est pas ici le lieu de revenir sur ce sujet controversé.

Le monument, haut de 0 m 47 dans son état actuel, et taillé dans un calcaire grossier, quoique assez résistant,



figure une sorte de petit trône flanqué de deux sphinx ailés, mâles, à l'égyptienne. Du dossier de ce trône se détachent

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1906, p. 420.

en saillie deux stèles de dimensions identiques, à côtés convergents et à couronnement cintré. Chacune de ces stèles porte une représentation humaine, en très faible relief. Sur le devant, entre les deux sphinx et sous le rebord du siège, devenu ici un entablement de forme également égyptienne, est sculpté un ornement végétal symbolique, de style égypto-assyrien, déjà connu par d'autres monu-



ments du pays de Tyr même. Vient enfin, sur une platebande servant de socle au monument entier, une inscription phénicienne en deux lignes, assez profondément gravées. Au moment où je le vis, ce texte était encore, par endroits, recouvert d'une couche de mortier si résistante, qu'il me fallut plus de deux heures d'un nettoyage difficile et délicat avant de parvenir à le déchiffrer.

Comme on peut en juger par les figures ci-jointes, qui me dispenseront d'une plus longue description, l'ensemble de la sculpture offre un très curieux aspect et ne manque même pas d'une certaine élégance; mais le travail du ciseau accuse une main lourde, les négligences sont nombreuses, et le dessin manque souvent de précision et de symétrie. Les sphinx sont à peine ébauchés sur les côtés, sauf les ailes dont les plumes sont fortement accusées; il est fâcheux qu'il ne reste presque rien de leurs têtes. La stèle de gauche a également souffert d'une cassure dans sa partie supérieure. Il me paraît, d'ailleurs, à peu près certain que le monument est encore incomplet au-dessus des stèles. Cette lacune ressort de la comparaison qui s'établit entre notre monument et un petit fauteuil analogue découvert par Renan à Oumm el-'Amad (Oumm el-'Awâmîd), et dont les fragments sont aujourd'hui conservés au Musée du Louvre[1]. L'architecte Thobois en a tenté, dans les planches de la *Mission de Phénicie*, une restitution dont l'exactitude apparaît aujourd'hui réellement frappante[2] : or le dossier du fauteuil du Louvre porte précisément le globe ailé dans sa partie supérieure. Nul doute que ce monument, comme celui de Ṭayibeh, n'ait été décoré d'une stèle taillée dans le même bloc ou d'une statuette divine mobile. Le motif est d'ailleurs très commun dans l'art oriental : rien de plus fréquent, en effet, principalement sur les gemmes phéniciennes, que la représentation d'une divinité dans un trône flanqué de deux sphinx. C'est le même principe, plus étroitement appliqué encore, qu'on retrouve sur un intéressant petit naos de style égyptien et de provenance sidonienne, reproduit par Hamdi Bey dans la belle publication qu'il a consacrée avec M. Th. Reinach à ses fouilles de Sidon[3] : les deux protomes de sphinx qui décorent l'intérieur du

1. *Mission de Phénicie*, p. 707.
2. Pl. LIII.
3. *Une nécropole royale à Sidon*, p. 45.

naos, y forment par leurs ailes, le dossier d'un petit trône, dans lequel est creusée une petite niche, qui a dû abriter un simulacre divin. Au surplus, sur ces monuments comme sur d'autres, les sphinx semblent avoir eu une fonction secondaire, empruntée à la symbolique assyrienne : celle d'encadrer et d'accompagner la plante sacrée qui leur est interposée[1].



Mais ce qui constitue le plus vif intérêt du nouveau monument, c'est la présence, sur le même trône divin, de deux stèles, dont l'une figure la divinité, l'autre le dédicant.

1. Cf. surtout *Mission de Phénicie*, p. 671.

Le fait me paraît nettement confirmé par la teneur de l'inscription, qui est une courte dédicace à Astarté.

Je lis :

לרבתי לעשתרת אש בגו הקרב
אש לי אנך עבדאבסת בן בדבעל

Tous les caractères sont bien conservés et parfaitement reconnaissables, sauf le dernier de la première ligne, qui est à moitié effacé. Je reviendrai plus loin sur les particularités paléographiques du texte.

Je traduis :

A ma dame, Astarté, ici figurée, a été consacrée ma propre effigie, à moi, Abdoubast, fils de Bodba'al.

Les noms propres sont déjà connus. *Abdoubast* figure notamment dans les textes d'Abydos [1], à côté du théophore *Po'oloubast*, פעלאבסת, et les deux personnages ainsi nommés sont frère et petit-fils d'un Tyrien. On connaît d'ailleurs une transcription grecque, tardive, mais authentique, du premier théophore : Ἀβδουβάστιος (*Waddington*, 1866).

אש בגו signifie littéralement « qui est dedans », c'est-à-dire dans le trône, « ici figurée » ; mais il serait loisible d'attribuer à גו le seul dérivé que possède le mot hébraïque גְוִיָּה, et traduire le passage par « qui est ici en corps, en effigie » : ce qui ramène au même sens par une autre voie sémantique.

אש לי est une expression déjà connue par la grande inscription de Larnaca, où elle se répète deux fois sous une forme identique :

לאדן אש לי לבירקית

1. *Revue d'assyriologie*, I, p. 94.

mots qu'on a rendus par : « Au Seigneur, qui est mien, à Melqart », c'est-à-dire « à mon Seigneur Melqart », comme s'il y avait eu : לאדני למלקרת, avec emphase du possessif.

Cette traduction peut être bonne pour le texte de Larnaca ; mais elle ne cadre certainement pas avec le nouveau texte. Le verbe הקרב appelle un sujet, qui ne peut être que אש לי ou אנך ; mais אנך doit être écarté, parce que le verbe aurait eu certainement, dans ce cas, le suffixe de la 1re personne : or, après le dernier ב, à moitié visible, de la première ligne, il n'y a plus la moindre trace de lettre sur la pierre. Force nous est donc de conclure que le sujet du verbe est bien אש לי, autrement dit que cette expression signifie ici « ce qui est à moi », ma personne, et, par contraste avec אש בגו, mon portrait, mon propre simulacre. הקרב serait donc un *Hoph'al* ; mais l'on pourrait conserver au verbe une valeur active, et alors אש לי aurait plus spécialement le sens de « ma personne, ici figurée » et l'on pourrait traduire l'inscription comme il suit :

A ma dame Astarté, ici représentée, a consacré (ce monument) *ma personne, à moi, Abdoubast*, etc., ou en d'autres termes, *Moi, Abdoubast, ici figuré, j'ai consacré ce monument à l'Astarté qui y est* (*également*) *sculptée.*

De toutes façons, nous sommes ramenés à ce fait indiscutable que le dédicant figure en face de sa déesse, sur le même trône qu'elle. Et voilà peut-être pourquoi le texte emploie le terme de הקרב plutôt que הקדש, qui est plus usuel dans les dédicaces phéniciennes : on ne pouvait, étymologiquement, faire un choix plus en rapport avec la situation respective des deux figures.

Nous avons donc incontestablement, sur notre monument, les images d'Astarté et de son dévot Abdoubast. Ces images sont heureusement assez bien conservées malgré les cassures. Ici encore, les reproductions photographiques dispensent d'une description détaillée. Chose singulière, le

costume de la déesse ne diffère pas beaucoup de celui d'Abdoubast, et il est à rapprocher du costume également viril figurant sur les stèles phéniciennes découvertes, il y a peu d'années, à Oumm el-'Amad et publiées successivement par MM. Clermont-Ganneau et Heuzey[1]. Il semble bien toutefois que sur notre monument, outre la tunique, chacun des personnages portait un grand manteau d'apparat, à angles inférieurs arrondis sur le devant ; les larges manches appartiendraient plutôt à ce manteau qu'à la tunique. Mais il est difficile de se prononcer en toute assurance sur ce point, qui offrirait un réel intérêt : l'artiste a trop sommairement indiqué les draperies, et la façon dont il a traité les bras de la déesse est par deux fois incorrecte.

Cette dernière tient un long sceptre, à terminaison papyriforme, semblable, sauf les dimensions, à celui de la Ba'alat-Gebal, sur la fameuse stèle de Byblos[2]. L'autre main fait également le geste de la bénédiction. Notre déesse était-elle coiffée, comme celle de Byblos? Ce qui reste de cette partie de la stèle ne porte pas à le supposer; mais l'on notera la forme de la chevelure et son enroulement terminal sur la nuque, connu d'ailleurs par d'autres monuments phéniciens.

La tête d'Abdoubast a plus qu'à moitié disparu : ce qui en subsiste montre un visage imberbe et une chevelure semblable à celle d'Astarté. Comme cette dernière encore, il tient un long bâton ou sceptre, dont la partie supérieure a malheureusement été emportée par la cassure ; de l'autre main, il fait un geste qu'on confondrait facilement avec celui de la déesse, si le pouce n'était détaché des autres doigts. La ressemblance des deux figures, ainsi opposées face à face, est un fait très frappant, dans lequel il faut

1. *Recueil d'archéol. orient.*, V, pl. I; *Comptes rendus* de l'Acad. des inscr., 1902, p. 201.
2. *C. I. S.*, I, 1.

peut-être reconnaître autre chose que la simple inhabileté du sculpteur : pour ma part, j'y verrais volontiers l'intention, à peine voilée, de s'assimiler le plus possible à la divinité dont on s'approche, de s'identifier à elle par la consécration religieuse.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, un détail surtout paraît de nature à exciter la curiosité : que signifie le long sceptre tenu par le dédicant ? N'est-ce pas un attribut sacerdotal, et par le fait même royal? Je pose la question sans oser la résoudre. Si l'on penchait pour l'affirmative, on s'attendrait à une épithète caractéristique, à la mention des qualités du dédicant : la place n'aurait point manqué sur la pierre. D'autre part, oser ainsi s'approcher de la divinité, sauter sur le même trône et dans le même accoutrement qu'elle, ce ne peut être le fait d'un dévot vulgaire : Abdoubast, quel qu'il fût, a dû être un personnage marquant de son époque. Peut-être faut-il tout simplement voir en lui soit un représentant du sacerdoce local, soit le descendant tardif d'une famille princière éteinte : ce qui, surtout dans la seconde alternative, nous reporterait à une époque relativement basse, en tout cas, fort voisine de la période hellénistique, sinon de l'ère chrétienne.

Cette dernière conclusion — et c'est par là que je termine une note trop longue — est confirmée dans une très large mesure par la paléographie du texte. Dans l'ensemble, les caractères sont à rapprocher du texte de Ma'soub, qui est de l'an 222 avant notre ère. Le ש semble encore conserver quelque chose de son aspect archaïque ; mais le י présente une particularité inconnue encore, je crois, dans la Phénicie propre, et qui, pour les colonies, est un indice notoire de basse époque : le petit trait du milieu est détaché de la barre transversale. Une autre particularité, également nouvelle, est l'absence du troisième trait dans le ה. Mais ce qui me semble ranger catégoriquement notre texte dans les documents de l'époque hellénistique, c'est la forme

du ף, forme qui apparaît pour la première fois sur un monument lapidaire, mais se reproduit fréquemment sur les monnaies phéniciennes frappées à Arados et à Marathos au IIe siècle avant notre ère. Tout compte fait, avec une erreur possible d'un siècle au plus, c'est à la même époque que je placerais l'érection de notre monument. Cette date tardive lui enlève quelque peu de son intérêt général; mais, si on l'adopte, elle pourra servir de point de repère pour dater des monuments apparentés, qu'on a peut-être trop facilement vieillis en se basant sur des indices tirés du costume et de la facture.

UNE INSCRIPTION GRECQUE DE L'EUPHRATE,

PAR LE R. P. JALABERT, DE L'UNIVERSITÉ DE BEYROUTH.

L'inscription sur laquelle je me permets d'attirer l'attention de l'Académie est surtout intéressante en raison de sa provenance et de quelques formules particulières qui s'y présentent sous une forme très abrégée, mais dont les compléments me paraissent assurés.

Suivant les renseignements fournis par le correspondant indigène à qui je dois d'être entré en possession de ce petit monument, la pierre aurait été trouvée « dans une Qal'at ancienne, située sur le terrain nommé Eṣ-Ṣâliḥîyeh[1], lequel est à dix-huit heures [en aval] de Dêr ez-Zôr, sur la rive droite de l'Euphrate, à 500 mètres du fleuve ».

Je reçus d'abord une copie fort médiocre du texte; puis,

1. C'est le lieu marqué Ruinen (Sâleḥije) (en turc : Ḳân Ḳalési) sur la carte de von Oppenheim-Kiepert (*Syrien u. Mesopotamien*), à environ 70 kil. à vol d'oiseau en aval de Dêr ez-Zôr. D'après V. Cuinet (*Turquie d'Asie*, t. II, p. 313), la localité fait partie du mutessarifat de Zôr et est remarquable par une ancienne forteresse nommée Qaṣr eṣ-Ṣâliḥîn.

après d'assez longues négociations, l'original lui-même, par la voie d'Alep. Le transport fut facilité par les faibles dimensions de la pierre. C'est une plaque de marbre blanc de mauvaise qualité, mesurant 36 centimètres de haut., sur une largeur de 0 m 25, avec une épaisseur réduite maintenant à 4 centimètres, depuis que la pierre a été allégée pour le voyage. L'inscription comprend dix lignes d'une gravure peu profonde et peu soignée ; traces de minium dans le creux des lettres. L'aspect général et surtout la forme des lettres carrées (en particulier de l'*upsilon*) attestent une époque assez basse, — première impression que la date ne fait que confirmer :

ΕΤΟΥϹΖΠΥ
ΛΥϹΙΑϹΛΥϹΑ
ΝΙΟΥΤΟΥϹΕ
ΛΕΥΚΟΥϹΤΡΑ
ΤΗΓΟϹΚΑΙΕΠΙϹ
ΤΑΤΗϹΤΗϹΠΟ
ΛΕΩϹΚΑΙΤΩΝ
ΠΡ ΚΑΙ.ΠΡΦΚΑΙ
ΤΩΝ ϹΩΜΑΤΟ
ΦΑΝΗΓΕΙΡΕΝ

La lecture de la première partie du texte ne présente aucune difficulté :

Ἔτους ζπυʹ (487), Λυσίας[1] Λυσανίου τοῦ Σελεύκου, στρατηγὸς καὶ ἐπιστάτης τῆς πόλεως...

On accordera volontiers également que la finale doive être complétée :

...καὶ τῶν σωματοφ(υλάκων) ἀνήγειρεν.

1. Un accident de la pierre porterait à lire à première vue Αὐσίας, mais un examen plus attentif exclut la possibilité de cette lecture.

L'abréviation est d'ailleurs signalée par un petit trait oblique qui se détache de la partie inférieure de la haste verticale du *phi*.

La seule difficulté réside donc dans les deux groupes de caractères reliés entre eux et à ce qui précède par καὶ :

ἐπιστάτης τῆς πόλεως καὶ τῶν ΠΡ καὶ ΠΡΦ καὶ τῶν σωματοφυλάκων)...

La solution partielle du problème me semble fournie par une curieuse inscription de Délos, publiée et commentée par M. S. Reinach[1]. C'est une dédicace à un personnage dont le titre est τῶν πρώτων φίλων τοῦ βασιλέως βασιλέων μεγάλου Ἀρσάκου.

Nul doute que ce titre, dont nous trouvons ainsi la trace épigraphique à la cour arsacide, vers 110 av. J.-C., sous le règne d'Arsakès VII Mithradates II (123-87 av. J.-C.), ne se soit conservé pendant toute la période arsacide, et nous ne devrions pas nous étonner de le voir apparaître encore, aux confins du pays parthe, même à une époque relativement très basse, puisque la date de l'inscription (487), si on la rapporte à l'ère des Séleucides[2], correspond à 175/6 de J.-C. et tombe sous le règne de Volagases III (ou IV, suivant les classements[3]) qui régna de 147 à 191 de notre ère.

1. *Bull. de corr. hellén.*, VII, p. 349-353 ; cf. Dittenberger, *Orientis graeci inscriptiones selectae*, n° 430.

2. Il est impossible de songer ici à l'ère des Arsacides : l'année 487 de cette ère serait postérieure à la disparition de la dynastie. Sur le point de départ de l'ère arsacide (247/6 av. J.-C.) cf. Lehmann, *Zur Arsakiden-Aera*, dans les *Beiträge zur alten Geschichte*, t. V, p. 128-130 et Ginzel, *Handb. d. mathem. u. techn. Chronologie*, t. I, p. 136-138. — M. Haussoullier a signalé récemment (*Comptes rendus de l'Acad.*, 1906, p. 50) une inscription grecque de Babylone qui porte une double date, d'après l'ère des Arsacides et celle des Séleucides.

3. Cf. W. Wroth, *Catalogue of the Coins of Parthia (in the British Museum)*, p. 224 et *Sammlung Petrowicz : Arsaciden-Münzen*, p. 158.

Cette hypothèse admise, nous aurions donc :

...καὶ τῶν ΙΙΡ καὶ πρ(ώτων) φ(ίλων)...

Il paraît d'autre part évident que ce membre de phrase correspond à un titre unique ; s'il eût été double, l'article eût été répété. Le groupe ΙΙΡ ne représenterait-il pas un déterminatif de φίλοι, un adjectif renchérissant sur πρῶτοι? N'est-ce pas la caractéristique des basses époques que la multiplicité des épithètes tendant à relever des titres dépréciés? Je me posais cette question, lorsque M. A. Wilhelm, de passage par Beyrouth, me signala une inscription d'Hiéropolis Castabala, publiée pour la première fois par lui, il y a une dizaine d'années[1]. C'est une dédicace à un certain Ἰσίδωρος Νικίου, officier à la cour des princes de la famille des Tarcondimotos, et qui porte les titres de δημιουργὸς καὶ τῶν πρώτω[ν καὶ] προ[τ]ιμωμένω[ν φ]ίλων τοῦ βασιλέως, στρατηγὸς τῆς πόλεως...

Malgré la hardiesse qu'il y a à rapprocher des textes d'époques si peu concordantes[2] et de provenances si diverses, je n'hésite pas à faire fond sur ces heureuses coïncidences et à considérer comme très probable — et même presque certain — que l'inscription de Zôr renferme le même titre et doit se lire dans sa totalité comme suit :

Ἔτους ζπυ' (487 S. = 175/6 J.-C.), Λυσίας Λυσανίου τοῦ Σελεύκου, στρατηγὸς καὶ ἐπιστάτης τῆς πόλεως καὶ τῶν πρ(ώτων) καὶ πρ(οτιμωμένων) φ(ίλων) καὶ τῶν σωματοφ(υλάκων) ἀνήγειρεν.

Il n'y a pas lieu d'insister ni sur les fonctions déjà bien connues du στρατηγός et de l'ἐπιστάτης τῆς πόλεως que l'on retrouve même en plein Extrême-Orient grec, à Babylone[3] ;

1. Heberdey u. Wilhelm, *Denkschr. der k. k. Akad. der Wiss. zu Wien, phil.-hist. Cl.*, XLIV (1896), p. 28, n° 66 ; cf. *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, t. III, n° 901, et Dittenberger, *Orientis graeci inscriptiones selectae*, n° 754.

2. La date de l'inscription d'Hiéropolis n'est pas fixée d'une manière précise, mais elle est voisine du début de notre ère.

3. Cf. Dittenberger, *Orientis graeci inscr. sel.*, n° 254, et la bibliographie afférente.

ni sur les πρῶτοι φίλοι, cette classe de dignitaires auliques commune aux cours d'Alexandrie, de Ctésiphon, d'Antioche et de Bithynie[1]. J'appellerai l'attention sur les σωματοφύλακες. C'est encore là, semble-t-il, un de ces titres honorifiques dont l'usage dans les monarchies hellénistiques remontait jusqu'à Alexandre. Il suffit de rappeler les ἀρχισωματοφύλακες des Lagides[2]; le Cléon, fils de Stratagos, τῶν τοῦ βασιλέως Ἀττάλου Φιλαδέλφου σωματοφυλάκων[3] et, — exemple plus topique, — le Πυθαγόρας Ἀριστάρχου σωματοφύλαξ, auteur d'une dédicace, à Suse, en l'honneur d'Arrhénéidès, stratège de la Susiane sous Antiochos III ou IV[4].

Je me borne à ces quelques remarques, désireux qu'elles provoquent d'autres recherches. Entre les multiples questions qui se posent à propos de ce curieux petit monument, celle dont la solution offrirait le plus d'intérêt serait l'identification de la cité dont Lysias fut l'ἐπιστάτης et où il érigea le monument dans lequel se trouvait encastrée la plaque de marbre portant la dédicace qui nous occupe. Mais, pour aborder et résoudre avec probabilité ce problème, il faudrait être mieux renseigné que je ne le suis maintenant sur la provenance exacte de la pierre. A-t-elle été réellement trouvée à Eṣ-Ṣâliḥîyeh par ceux qui la cédèrent à Zòr à mon correspondant ? Était-elle encore *in situ* ou réemployée dans des ruines de basse époque? Ne viendrait-elle pas au contraire de plus loin, de Babylone même où — coïncidence curieuse — l'inscription bien connue de Δημοκράτης Βυττάκου[5] présente, accolés comme dans notre texte, les titres

1. Cf. Mommsen, *Römische Geschichte*[4], Bnd. V, p. 343, n. 2. — L'*index* de Dittenberger (*Orientis graeci...*) en fournit de nombreux exemples; pour ce qui concerne l'Égypte, M. Bouché-Leclercq (*Histoire des Lagides*, t. III, p. 114 et suiv.) a résumé clairement tout ce que l'on sait des πρῶτοι φίλοι à la cour des Ptolémées.

2. Cf. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, p. 113 et suiv.

3. Cf. Dittenberger, *Orientis graeci inscr. sel.*, n° 329[5-6].

4. *Ibid.*, n° 747.

5. *Ibid.*, n° 254.

de στρατηγὸς καὶ ἐπιστάτης τῆς πόλεως? En Orient, les inscriptions voyagent et les indigènes excellent à dépister les chercheurs. Je ne renonce cependant pas à l'espoir de reprendre ce petit problème d'origine; il me suffit aujourd'hui d'ajouter un nouveau numéro — hélas! le moins ancien — à la liste encore bien courte des inscriptions grecques de l'Extrême-Orient grec [1].

LIVRES OFFERTS

M. Maspero présente, au nom de la veuve de l'auteur, le dernier volume de la série des *Œuvres de Le Page Renouf*, le célèbre égyptologue anglais : *The life-work of Sir Peter Le Page Renouf*. Volume IV. *The book of the dead*, translation and commentary, continued and completed by Prof. E. Naville, D. C. L. *Biography of Sir P. Le Page Renouf* (Leipzig et Paris, 1907, in-8°) :

« J'ai présenté, il y a quelques années, le premier volume de ce recueil où les œuvres de Le Page Renouf ont été réunies par sa veuve et par ses amis. Celui-ci, le dernier de la série égyptologique, contient le mémoire le plus important de l'auteur, celui dans lequel il comptait renfermer la traduction et le commentaire complets du *Livre des Morts*. Il mourut avant de l'avoir achevé, et peut-être n'aurait-il pas été facile de trouver un continuateur, si M. Naville, élevé dans les mêmes doctrines mythologiques, n'avait point complaisamment prêté son concours. Grâce à lui, les admirateurs de Le Page Renouf pourront lire le *Livre des Morts* en anglais sans être exposés à y rencontrer, vers la fin, des contradictions aux doctrines exposées dans les premières pages.

« La biographie qui précède le *Livre des Morts* a été écrite par la fille de l'auteur. On y lira avec émotion l'histoire d'une vie remplie toute entière de grands actes et de nobles pensers. Le Page Renouf a été mêlé au mouvement religieux qui agita l'Angleterre vers le milieu

1. M. Haussoullier en a dressé l'inventaire en 1903 (*Mélanges Perrot*, p. 155-159); depuis, il a présenté à l'Académie (*Comptes rendus*, 1906, p. 50) trois nouveaux textes provenant de Babylone. (Un de ceux-ci semble correspondre au n° 4 de la liste donnée dans les *Mélanges Perrot*.)

du siècle passé, et peut-être l'égyptologie tint-elle moins de place dans son existence que la propagande ou l'exégèse catholiques. M. Wiedemann a bien voulu assumer la tâche de publier ses œuvres de polémique et d'histoire religieuses : je me ferai un devoir de vous les présenter à mesure qu'elles paraîtront. »

M. Maspero présente ensuite, au nom de l'auteur, M. Émile Vernier, un mémoire sur *La bijouterie et l'orfèvrerie égyptiennes* (Le Caire, 1907, in-4°; tome second des « Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale »).

« Le mémoire de M. Vernier est d'un genre nouveau dans l'égyptologie. Ce n'est pas l'œuvre d'un archéologue de profession : c'est celle d'un artiste qui a voulu appliquer aux bijoux et aux orfèvreries de l'Égypte les connaissances techniques qu'il a acquises dans la pratique de son art. Il a étudié d'abord les matières employées pour les bijoux, puis celles qui ont servi aussi à fabriquer les outils. Il a examiné ensuite les procédés de fabrication que l'examen des objets conservés dans les musées lui a révélés, et il a donné à ses lecteurs par des vignettes nombreuses en même temps que par des descriptions fort claires la notion précise de la façon dont ces procédés avaient été appliqués. C'est à la fois une reconstitution de l'outillage et de la manufacture antiques et une exposition des moyens qu'un bijoutier ou un orfèvre devraient employer s'ils voulaient composer et exécuter quelqu'une de ces belles pièces qu'on admire dans nos musées. »

M. Maspero présente enfin, de la part de M. E. Naville, correspondant de l'Académie, un volume intitulé : *The XIth Dynasty Temple at Deir el-Baharî*, Part I, with Chapters by H. R. Hall and E. R. Ayrton (being the XXVIIIth Memoir of the *Egypt Exploration Fund*), London, Kegan Paul, Quaritch, Ascher, Henry Frowde, 1907, in-4°, VIII-75 pages et XXXI planches :

« M. Naville avait exploré naguère la partie septentrionale du vallon de Deir el-Bahari, avec le succès que l'on sait. Il a exploré de 1903 à 1907 la partie méridionale, et le succès n'a pas été moindre. Il a découvert, là où Mariette soupçonnait seulement l'existence d'un temple bâti par un Moutouhoptou de la XIe dynastie, le monument funéraire de ce souverain, un mastaba surmonté d'une pyramide et décoré de sculptures d'un très beau style, le tout malheureusement si maltraité par les hommes qu'on devine par endroits les motifs employés plus qu'on ne peut les rétablir. L'histoire du temps ne s'en est pas moins accrue de documents nouveaux qui permettent d'en préciser quelques points douteux : la reconstitution des débuts de la

XI[e] dynastie, telle que M. Naville la présente, est plus solidement documentée que celle de Breasted, mais sans atteindre encore à la certitude.

« J'appellerai spécialement l'attention de l'Académie sur l'admirable statue de vache que M. Naville a découverte dans une petite chapelle bâtie en annexe au tombeau de la XI[e] dynastie par Thoutmôsis III de la XVIII[e]. C'est un des chefs-d'œuvre de la sculpture égyptienne et même de la sculpture de tous les pays. Il faut descendre jusqu'à nos jours pour trouver des œuvres où la figure de la bête ait été traitée avec une liberté de ciseau pareille et une justesse d'expression qui s'approche autant de la réalité. »

M. Bouché-Leclercq offre à l'Académie le tome IV de son *Histoire des Lagides : Les institutions de l'Égypte ptolémaïque* (Paris, 1907, in-8°).

M. S. Reinach dépose sur le bureau le deuxième volume de son *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance*, 1280-1580 (Paris, 1907, in-8°).

M. Clermont-Ganneau présente à l'Académie le tome II des *Mélanges de la Faculté orientale*, publiés par l'Université Saint-Joseph de Beyrouth [1]. Le nouveau volume, qui suit de près le premier, ne le lui cède pas en intérêt, tant pour la richesse que pour la variété des travaux originaux qui le composent et qui sont dus à la collaboration des professeurs distingués de cet établissement [1].

1. En voici l'énumération :
Mélanges de la Faculté orientale, tome II, gr. in-8° de 424 pages avec 3 planches phot. hors texte. Paris, Geuthner. — I. *Études sur le règne du Calife Omaiyade Mo'âwia I[er]* (Lammens). — II. *L'authenticité de la II[a] Petri : étude critique et historique* (P. Dillenseger). — III. *Une école de savants égyptiens au moyen âge* (Mallon). — IV. *Inscriptions grecques et latines de Syrie* (Jalabert). — V. *Die « opferfeindlichen » Psalmen* (Wiesmann). — VI. *La voie romaine d'Antioche à Ptolémaïs* (Mouterde). — VII. *Note sur l'expression* עדן בין *en hébreu biblique* (Neyrand). — VIII. *Études de géographie et d'ethnographie orientales* (Lammens). — IX. *Les archevêques du Mont Sinaï* (Cheikho).

SÉANCE DU 14 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Edmond Pottier a la parole :

« Je crois devoir faire part à l'Académie d'une pénible et douloureuse nouvelle que nous avons reçue : celle de la mort de M. le professeur Furtwaengler, de Munich, décédé à Athènes où il arrivait pour reprendre ses fouilles à Égine. M. Furtwaengler ne se rattachait par aucun lien direct à notre Académie, mais il occupait dans la science une place si considérable que nous pensons devoir signaler cette perte cruelle à tous ceux qui s'occupent d'archéologie et en exprimer publiquement nos profonds regrets. »

M. Clermont-Ganneau présente les observations suivantes :

« La lecture proposée par le P. Ronzevalle pour l'inscription phénicienne gravée sur l'intéressant monument qui a été communiqué dans la dernière séance et que l'on pourrait appeler le « trône d'Astarté », me paraît prêter à de sérieuses objections. Sans compter que le sens obtenu par cette lecture n'est guère satisfaisant, soit au point de vue de la syntaxe, soit considéré en lui-même, l'emploi du verbe הקרב « a été consacré » est fait pour surprendre en phénicien. Jamais, autant qu'il m'en souvienne, nous ne l'avons vu employé dans les centaines de dédicaces que nous connaissons. De plus, l'orthographe même avec laquelle il se présenterait ici est contraire aux principes de la langue ; la forme *hiphil*, dont nous aurions le passif *hophal*, s'écrit avec le *yod* en phénicien et non avec le *hé* comme en hébreu.

« En examinant de plus près le mot en litige, je crois qu'il est susceptible d'une lecture matérielle toute différente. Le troisième caractère, où le P. Ronzevalle a vu un *rech*, peut être aussi bien, et même mieux, un *dalet* ; la queue est en effet sensiblement plus courte que celle des *rech* certains des mots רבתי et עשתרת.

La lettre est tout à fait semblable aux deux autres *dalet*, également certains, des noms propres *'Abdoubast* et *Bodba'al* qui apparaissent à la l. 2. Quant au quatrième et dernier caractère du mot, qui n'est pas très distinct, je doute fort qu'il faille y voir un *bet*, comme l'a fait le P. Ronzevalle; c'est bien plutôt un *chin* du type de ceux employés trois fois dans l'inscription.

« Moyennant ces amendements paléographiques qui me semblent suffisamment justifiés, nous obtenons un mot tout autre et beaucoup mieux en situation : הקדש « le sanctuaire [1] ». Le rôle du ה s'explique ainsi à merveille; c'est tout simplement l'article précédant le substantif.

« Dès lors, la dédicace change complètement de physionomie. Au lieu de la phrase péniblement construite et d'une obscurité suspecte qu'obtenait le P. Ronzevalle, au prix d'hypothèses d'ailleurs passablement hésitantes, nous avons une formule de dédicace très simple, avec le verbe sous-entendu [2] :

« A ma Dame Astarté qui est à l'intérieur du sanctuaire qui « m'appartient à moi 'Abdoubast, fils de Bodba'al. »

« D'après la teneur de l'inscription ainsi comprise, il est à supposer que le trône de la déesse offert par le dédicant avait été placé par lui dans un sanctuaire privé, une sorte d'oratoire intime ou de laraire où il accomplissait ses dévotions domestiques. On remarquera le fait intéressant de cette conception de

1. Ce sens spécial du mot qui veut dire proprement « sainteté » est garanti par l'usage même de l'hébreu. Inutile de rappeler les nombreux passages bibliques où קדש = מקדש « sanctuaire » : cf. מקום הקדש « lieu de sainteté » et קדש הקדשים « le saint des saints ». Il est fort possible qu'on ait employé ici le mot *qodech* pour marquer la différence entre l'oratoire privé et le sanctuaire public et collectif lequel serait proprement le *miqdach* des inscriptions phéniciennes ordinaires.

2. Je dois faire observer toutefois que l'ellipse du verbe dans les formules de dédicace n'est pas habituelle en phénicien. Peut-être est-elle attribuable ici à une influence grecque si, comme tout tend à l'indiquer, le monument appartient à la période de la domination ptolémaïque ou séleucide. Nous avons probablement, du reste, au moins un exemple d'un pareil sous-entendu dans l'inscription phénicienne du *R.I.S.* n° 535. Quelle que soit la façon dont on explique ce dernier texte, difficile sur plus d'un point, il semble bien qu'en tout cas le verbe définissant l'offrande fait défaut et que la formule est, comme ici, du type : τῇ θεῷ ὁ δεῖνα. Voir, d'ailleurs, au sujet de cette inscription, les observations que j'ai faites ailleurs (*Recueil d'archéologie orientale*, t. VIII, livr. 6).

la présence réelle de la divinité dans le sanctuaire. Elle est bien d'accord avec la nature même de l'objet offert, ce siège vide où la divinité était censée, et pouvait peut-être effectivement, sous la forme de quelque figuration plastique, venir prendre place pour recevoir les hommages des fidèles. Pour ce qui est de la notion même du trône dans les religions sémitiques et de ses rapports étroits avec l'autel, je me permettrai de renvoyer au mémoire où j'ai eu autrefois l'occasion de traiter la question [1]. Je suis heureux de constater que le nouveau monument ainsi interprété vient confirmer sur plusieurs points les vues que j'y avais émises. »

M. Pognon, consul général de France, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur d'annoncer à l'Académie la découverte d'une inscription araméenne du VIIIe siècle avant notre ère qui a une grande importance pour les études bibliques, car il y est question de Bar-Hadad, fils de Hazael, roi d'Aram.

« J'ai découvert en 1903, en Syrie, dans une localité dont je désire taire le nom, quatre fragments d'une stèle dédiée à une divinité nommée Alour par un certain Zakir ou Zakar, roi de Hamâ et de Laache, personnage complètement inconnu d'autre part. La stèle devait avoir une hauteur de plus de 2 mètres ; sur le grand côté était sculptée l'image d'un personnage, roi ou dieu, monté sur une sorte de tabouret. L'inscription commençait immédiatement au-dessous du bas-relief ; elle couvrait le bas de la stèle, continuait sur le côté gauche et finissait au bas de la seconde colonne ; une autre inscription plus petite paraît avoir été gravée sur le côté droit.

« Les quatre fragments découverts par moi se juxtaposent les uns sur les autres et forment le bas de la stèle dont le haut manque complètement. Je suis en état de publier, par conséquent :

« 1° Le commencement de l'inscription gravée au-dessous du bas-relief ;

« 2° La fin de l'inscription gravée sur le côté gauche de la stèle ;

1. *Recueil d'archéol. orient.*, IV, 347 : *Le trône et l'autel chez les Sémites.*

« 3° La dernière ligne de l'inscription qui était gravée sur le côté droit de la pierre.

« L'inscription est une sorte de proclamation par laquelle Zakir, roi de Hamâ et de Laache, fait savoir à tous ceux qui la liront que le dieu Baal-Chamaïn l'a fait régner, l'a comblé de faveurs et lui a permis de triompher de Bar-Hadad et de ses alliés.

« Bar-Hadad est appelé Ben-Hadad dans le texte hébreu de la Bible. Le livre des Rois nous apprend qu'il succéda à son père Hazael, roi d'Aram (Rois, II, chapitre 13, verset 24), et que le roi d'Israël, Joas, le battit trois fois et lui enleva toutes les villes d'Israël que Hazael avait prises à son père Joachaz (Rois, II, chapitre 13, verset 25). Il semble, en outre, que Bar-Hadad n'avait pas les talents militaires de son père Hazael et que, sous son règne, de cruels malheurs frappèrent le royaume de Damas qui avait été si puissant sous ses prédécesseurs. C'est du moins ce que l'on peut conclure des deux passages suivants de Jérémie et d'Amos :

« *Et je mettrai le feu à la muraille de Damas qui dévorera le*
« *palais de Hazael* (Jérémie, chapitre 49, verset 27);
« *Et je mettrai le feu à la maison de Hazael et ce feu dévorera*
« *le palais de Ben-Hadad* (Amos, chapitre I, verset 4). »

« Le texte de l'inscription que j'ai découverte ne mentionne ni le roi de Juda ni le roi d'Israël qui vivaient à l'époque de Zakir, mais il donne une preuve nouvelle de la décadence du royaume de Damas; il montre que Bar-Hadad fut souvent malheureux à la guerre et nous fait, par suite, plus facilement comprendre comment les rois d'Israël, si malmenés par Hazael, purent prendre leur revanche sous le règne de son incapable successeur.

« Après un court préambule dans lequel il mentionne les faveurs que Baal-Chamaïn lui avait prodiguées, Zakir parle d'une ligue de 12, 13, 16, 17 ou 18 rois que Bar-Hadad avait formée contre lui. Je dis 12, 13, 16, 17 ou 18 rois, car la phrase est mutilée. Le texte porte le mot *achar* « dix » très lisiblement écrit, mais ce mot était certainement précédé d'un autre nom de nombre en partie effacé qui commençait par un *chin* et qui, par conséquent, était 2, 3, 6, 7 ou 8.

« Il semble, du reste, que sur ces 12, 13, 16, 17 ou 18 rois, 7 seulement marchèrent au dernier moment contre Zakir. Voici leurs noms :

« 1° Bar-Hadad, fils de Hazael, roi d'Aram ;

« 2° Bar-Gache (le texte ne dit pas de quel pays il était roi);

« 3° Le roi de Qaweh ;

« 4° Le roi de Amq ;

« 5° Le roi de Chamal ;

« 6° Le roi de Gourgoum ;

« 7° Le roi de Malaz.

« Les détails sur la bataille manquent, car le bas de la première colonne est en très mauvais état. Il semble qu'elle eut lieu sous les murs d'une ville que le texte appelle *Hazrak* et qui est, j'en ai la conviction, la ville qui est appelée *Hadhrakh* (חַדְרָךְ) dans Zacharie (chapitre 9, verset 1). On est en droit de supposer que la déroute des alliés fut complète.

« Le texte de la seconde colonne, ou du moins ce qui en reste, est en fort mauvais état. Zakir racontait les travaux qu'après sa victoire il avait fait exécuter dans les temples des dieux. Enfin, il terminait son inscription par des malédictions contre ceux qui détruiraient sa stèle ou l'enlèveraient du temple d'Alour.

« Ainsi que je l'ai déjà dit, il ne reste qu'une ligne de l'inscription gravée sur le côté droit du monolithe; en voici la traduction : *Le nom de Zakir et le nom de.....*

« Je regarde comme possible, sinon comme probable, que Zakir a été, dans sa campagne contre Bar-Hadad, l'allié de Joas, roi d'Israël ; mais, ainsi que je l'ai déjà dit, aucun roi de Juda et d'Israël n'est mentionné dans l'inscription. Je n'ai retrouvé, du reste, que la moitié environ de l'inscription, et il est possible que les noms des alliés de Zakir aient été mentionnés dans la partie perdue.

« J'ajouterai, pour terminer, que l'inscription de Zakir est écrite en un dialecte absolument araméen. Pour n'en donner qu'une preuve, les substantifs ont les trois formes caractéristiques que les grammairiens appellent l'état simple, l'état construit et l'état emphatique, formes qui sont propres aux langues araméennes. On y trouve pourtant beaucoup de mots hébreux, par exemple la négation אל et la conjonction כי. On y trouve enfin des tour-

nures hébraïques et même plusieurs exemples certains de *waou conversif*. En somme, l'inscription de Zakir est la plus ancienne des inscriptions araméennes actuellement connues, puisqu'elle est du commencement du VIIIe siècle et que la fameuse inscription moabite de Mécha ne lui est antérieure que d'un siècle environ, mais elle est écrite dans un dialecte araméen de l'Ouest qui, autant qu'il est possible d'en juger, se rapprochait beaucoup du phénicien, de l'hébreu, du moabite et des dialectes appartenant au groupe palestinien. »

M. Maspero a la parole pour une communication :

« Les fouilles et restaurations de monuments ont continué cette année, avec des résultats aussi heureux que ceux des années précédentes, à Karnak, à Edfou, au Ramesséum, à Sakkarah, dans la Vallée des Rois. Je n'aurais donc qu'à me féliciter et à féliciter les archéologues qui ont collaboré avec le Service, si la nécessité reconnue par tous les ingénieurs de relever de 7 mètres au moins le plan d'eau du barrage d'Assouân n'avait mis en danger et Philæ elle-même et d'autres temples de la Nubie, Débôt, Taffah, Kalabchèh, Dakkèh, Maharraka, peut-être Amada. Je n'ai pas à apprécier ici l'utilité de cette entreprise : résolue qu'elle était en principe, j'ai voulu que la science n'en souffrît que le moins possible, et le gouvernement égyptien est entré dans mes vues sur ce point avec empressement. Grâce à l'appui du conseiller des Travaux Publics, Sir William Garstin, le Service a obtenu un crédit de seize cent mille francs, dont moitié sera consacrée à l'exploration systématique des ruines ou des cimetières et dont le reste passera à la consolidation des monuments. L'exploration a été confiée à des savants étrangers à l'Égypte sous la direction de M. le capitaine Lyons ; la consolidation sera faite par notre Service même. Elle présente des difficultés considérables et elle doit être terminée dans quatre années au plus tard : j'espère qu'elle s'accomplira dans des conditions satisfaisantes, et que les temples ainsi repris en sous-œuvre pourront affronter avec sécurité l'épreuve redoutable à laquelle ils vont être soumis.

« Je pense que l'Académie voudra bien approuver la ligne de conduite que j'ai suivie dans cette affaire : il s'agissait avant tout

d'obtenir les moyens de sauver tout ce qu'il était possible du trésor qui nous est confié. Le gouvernement égyptien nous les a donnés : c'est à nous maintenant de justifier sa confiance et de conserver ces monuments précieux à ceux qui viendront après nous. »

LIVRES OFFERTS

M. Maspero présente, au nom des auteurs, les deux ouvrages suivants :

1° P.-J. de Horrack. *Œuvres diverses*, publiées par Ph. Virey et G. Maspero (forme le tome XVII de la *Bibliothèque égyptologique*). Paris, Leroux, 1907, in-8° LXVIII-170 p. et de nombreuses planches hors texte :

« Comme Auguste Baillet, dont je vous ai présenté récemment les Œuvres, Philippe-Jacques de Horrack est à cheval sur deux générations d'égyptologues : il n'appartient pas tout à fait à la seconde, celle qui a produit Rougé, Mariette, Devéria, Chabas, ni à la troisième celle dont je suis avec Lefebvre, Pierret, Guieysse, Grébaut, etc. Allemand de naissance, associé à des Américains, il a passé à Paris la meilleure partie de sa vie, il y a fait son éducation philologique sous Rougé et sous Chabas, il y a rédigé tous ses mémoires, et il y est mort en 1902 à l'âge de quatre-vingt-deux ans : il relève donc entièrement de notre école française et ses œuvres méritaient de figurer dans notre *Bibliothèque égyptologique* à côté des œuvres de ses amis et de ses maîtres.

« Les nécessités de la vie l'empêchèrent de se livrer autant qu'il l'aurait souhaité à sa passion pour l'étude. Il a concentré son attention sur un petit nombre de sujets, et il a publié très peu, mais tout ce qui sortit de sa plume a une valeur réelle : on regrette, à le lire, que le loisir lui ait manqué et qu'il n'ait pu faire acte d'égyptologue qu'à de longs intervalles. M. Virey en a fort bien expliqué la raison dans la très intéressante biographie qu'il a placée en tête du volume. On y voit comment M. de Horrack, absorbé par les affaires, ne réussissait à donner que quelques heures çà et là à ses études de science. Il lisait beaucoup, il correspondait longuement avec Chabas qu'il tenait au courant de toutes les nouvelles, mais il avait rarement

les deux ou trois mois d'affilée qu'il lui aurait fallu pour mettre sur pied un bon mémoire : voilà pourquoi son œuvre entière n'atteint pas 200 pages. »

2° Gustave Lefebvre, *Fragments d'un manuscrit de Ménandre* découverts et publiés par G. Lefebvre, inspecteur en chef du Service des Antiquités de l'Égypte (Le Caire et chez Leroux, Hiersemann et Quaritch, 1907, in-8°, xix-220 p.) :

« Voici enfin l'édition des fragments de Ménandre que j'annonçais l'an dernier. Elle contient : le texte tel qu'il est dans le manuscrit, en onciales-majuscules ; en face, le texte transcrit en caractères courants, avec les compléments et les restitutions nécessaires ; une traduction française et un commentaire, et les morceaux déjà connus des quatre pièces ici publiées ; enfin une préface où la découverte du manuscrit est racontée. Un second volume contiendra le facsimilé des feuillets en héliotypie.

« Notre confrère M. Maurice Croiset vous a montré déjà quel est l'intérêt de la découverte : nul ne pouvait le faire mieux que lui, car c'est à lui que M. Lefebvre s'était adressé comme à son ancien maître pour l'aider au déchiffrement, et il a été le premier qui, en dehors du Service des Antiquités, ait eu l'occasion d'étudier à fond ce Ménandre ressuscité. Je veux seulement rendre ici témoignage à la ténacité avec laquelle M. Lefebvre a préparé son édition. Dans certains endroits, les pages n'étaient déjà plus que des paquets de fibres imprégnés de sel et sur lesquels les caractères se dessinaient à peine en couleur de rouille très faible : le dessèchement progressif du papyrus après qu'il a été retiré du *sebakh* humide où il avait passé tant d'années, et ensuite l'action de l'air et de la lumière ont effacé un certain nombre de lettres qui étaient encore visibles ou à peu près au moment de la découverte. La transcription de M. Lefebvre donne des indications qu'on ne trouvera plus dans les facsimilés : il y avait donc intérêt à insister sur la conscience qu'il a apportée dans sa tâche, et c'est ce que je fais. »

SÉANCE DU 18 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. G. Leroux, membre de l'École française d'Athènes, fait une communication sur la salle hypostyle récemment découverte à Délos[1].

M. S. Reinach étudie un passage de Tite Live (VIII, 18) où il est question d'une épidémie causée par des matrones romaines qui fabriquaient des drogues empoisonnées; quelques-unes, sommées d'en boire, moururent sur-le-champ; leurs complices furent arrêtées et condamnées. Suivant M. Reinach, le récit de Tite Live est un arrangement qui laisse entrevoir l'histoire authentique : des femmes, soupçonnées d'avoir déchaîné une épidémie, comme les sorcières au xve et au xvie siècle, ont été soumises à l'ordalie du poison, coutume juridique souvent constatée chez d'autres peuples, notamment en Inde et en Afrique. — M. Reinach examine ensuite l'affaire des Bacchanales, au cours de laquelle des milliers de femmes furent mises à mort sans procès, parce que le Sénat romain accusait de crimes inouïs ceux et celles qui célébraient en Italie les mystères de Bacchus. Ces accusations, dit M. Reinach, étaient sans fondement; le Sénat a proscrit les Bacchanales dans un intérêt politique et, pour justifier ses rigueurs aux yeux d'un peuple crédule, a propagé d'horribles calomnies contre ses victimes. La République romaine a commis ainsi des crimes juridiques comparables aux procès des Templiers et des sorcières.

L'Académie adopte, pour le prix ordinaire à décerner en 1910, le sujet suivant :

Étudier la miniature carolingienne et dresser un catalogue raisonné de ses monuments.

1. Voir ci-après.

Dépôt des mémoires au Secrétariat de l'Institut avant le 1[er] janvier 1910.

M. Babelon continue la lecture de son mémoire sur la théorie féodale de la monnaie.

COMMUNICATION

LA SALLE HYPOSTYLE DE DÉLOS,

PAR M. G. LEROUX, MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

Les fouilles récemment pratiquées à Délos, dans la région du Port Sacré, ont eu ce résultat, assez inattendu, de mettre au jour les restes d'un vaste édifice hypostyle. M. le duc de Loubat, auquel l'École d'Athènes est redevable de cette découverte, en a déjà informé l'Académie dans sa séance du 20 septembre. M. Holleaux a bien voulu me charger de l'entretenir à ce sujet un peu plus longuement qu'il n'aura le loisir de le faire dans son rapport annuel.

Le monument est situé non loin de la mer, à l'extérieur et à l'angle nord-ouest de l'enceinte sacrée. Sa façade méridionale s'ouvre sur l'Agora de Théophrastos. Il occupe un espace rectangulaire long de 56[m] 30 et large de 34[m] 50. Sa superficie, mesurée à l'intérieur, de fondation à fondation, peut être évaluée à 1840 mètres carrés. Celle du Portique de Philippe atteint seulement 1638 mètres. C'était donc le plus vaste et aussi le plus élevé des édifices de Délos.

La campagne de 1907 s'est terminée sans qu'il ait été possible d'en achever le déblaiement. Il faudra, pour dégager complètement l'angle nord-ouest, démolir la maison de l'École française, et, faute d'un autre logis, nous avons dû

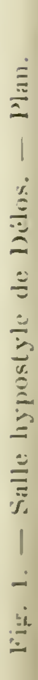


Fig. 1. — Salle hypostyle de Délos. — Plan.

remettre cette tâche à l'année prochaine. Dès maintenant le plan de l'édifice et ses dispositions principales peuvent être reconnus et étudiés. Les fouilles à venir auront surtout ce résultat de nous rendre les fragments d'architecture qui nous manquent, et, peut-être, l'inscription dédicatoire, dont nous ne possédons encore que quelques lettres.

Avant les travaux de ces derniers mois, on ne pouvait soupçonner l'existence du monument. Recouvert d'une couche très haute de remblai, il ne laissait paraître au jour aucun vestige. On se proposait seulement de dégager les abords de l'Agora, que l'on croyait bordée par des maisons, lorsqu'on rencontra les chapiteaux et les bases de ses puissantes colonnes. Avant d'atteindre au niveau de son dallage, on trouva les restes d'habitations assez pauvres, et tout entières construites avec des matériaux d'emprunt. Il a fallu se résoudre à les démolir, après en avoir relevé le plan. Comme c'est le cas à Délos, sur plusieurs points de la ville, et notamment aux abords du Port Sacré, la ruine hellénistique était ici recouverte par deux autres ruines superposées, l'une d'époque impériale, l'autre d'époque chrétienne.

Il s'en faut pourtant que l'édifice en soit actuellement réduit à ses substructions. Les murs pleins de l'Ouest, de l'Est et du Sud sont conservés par endroits jusqu'à près de 2 mètres. La plupart des bases de colonnes ont été retrouvées en place, sur les blocs de granit qui leur servaient de fondations. Enfin, de nombreux fragments d'architecture, recueillis dans la fouille et aux alentours, nous permettront d'établir une restitution graphique à peu près complète [1].

Le plan se lit sans peine au premier coup d'œil. La salle hypostyle était close de trois côtés, au Nord, à l'Est et à l'Ouest. Le mur Nord n'est pas encore complètement dégagé, mais il est fort improbable qu'on y découvre, dans la suite,

1. Nous insérons dans cette note une coupe et un plan restaurés (fig. 1 et 2). Dans l'état actuel de la fouille, il va sans dire que nous donnons ces deux croquis à titre de simple indication.

une ouverture. Au Sud, du côté de l'Agora, régnait une colonnade dorique, de quinze colonnes, qui n'occupait pas la façade dans toute sa longueur, mais s'arrêtait à 6 mètres des deux extrémités et se prolongeait par un mur plein. A l'intérieur, se dressaient quarante-quatre colonnes de deux types différents, toutes distantes entre elles de 5 m 50, et disposées sur cinq rangées, de la manière suivante : autour de la salle, court un premier rang de colonnes doriques, d'un diamètre (0 m 68) supérieur à celui de l'ordre placé en façade (0 m 56). Dans cette sorte de péristyle, sont comprises trois rangées de colonnes ioniques, d'un plus fort module encore, et qui forment deux nefs jumelles. Au centre de la salle, on a ménagé, en supprimant une colonne ionique, un espace carré, qui, vraisemblablement, demeurait hypèthre. A cette place a été dégagé l'orifice d'un large puits, où s'écoulaient sans doute les eaux répandues sur les dallages et celles tombant du ciel ouvert.

De l'ordre extérieur, on possède aujourd'hui tous les éléments. Seule la hauteur des colonnes ne peut être exactement calculée. Les fûts étaient en pierre poreuse, le stylobate et l'entablement en marbre. Deux blocs complets de l'architrave ont été retrouvés, dont l'un porte les lettres KAT, l'autre les lettres AIO. Sur un fragment d'un troisième bloc se lit encore un N.

Vu du dehors, l'édifice ne laissait pas deviner ce que ses dispositions intérieures présentent d'insolite. Il développait sur l'Agora de Théophrastos une longue façade dorique, analogue à celles des portiques de Philippe et d'Antigone. A l'intérieur, l'effet était d'une toute autre puissance. C'était comme une vaste agora couverte, dont une forêt de colonnes supportait la toiture. Les fûts ioniques et doriques, dont nous ne pouvons évaluer la hauteur exacte, étaient encore de pierre poreuse, les bases et les chapiteaux de marbre blanc. Les tambours retrouvés ne sont point cannelés, mais il se peut que des cannelures aient été sculptées dans l'en-

duit dont le poros était recouvert. Les chapiteaux ioniques sont d'un travail abrégé. Le soin avait été laissé au peintre d'en indiquer les détails. Aux huit colonnes placées autour de l'hypèthre semblent correspondre des chapiteaux d'un type particulier, les uns à une, les autres à deux volutes obliques. L'épistyle était en bois et n'a laissé d'autres traces que celles de ses scellements sur l'abaque des chapiteaux.

Le système des charpentes et des toitures ne saurait être restitué avec une entière exactitude, mais les dispositions

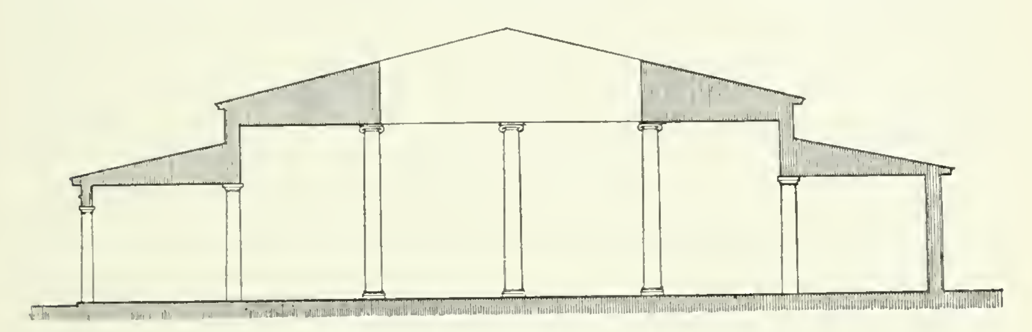


Fig. 2. — Salle hypostyle de Délos. — Coupe.

essentielles en apparaissent assez clairement. Si l'on donne aux colonnades intérieures une hauteur en rapport avec le diamètre des fûts, on constate que l'ordre ionique dépassait de beaucoup l'ordre dorique qui l'entoure. Un seul mode de couverture est dès lors possible ; il faut placer sur ces colonnes un toit à pente interrompue, surélevé dans sa partie centrale.

Cette solution est celle qu'on dut adopter dans les basiliques romaines, pour donner de la lumière aux salles sans les découvrir. Dans le cas de notre édifice, qui demeurait hypèthre, elle n'était point la seule possible, mais elle apparaît comme nécessaire, si l'on tient compte de l'agencement et de la hauteur des colonnades. Le double vaisseau ionique était surélevé, comme la nef médiane des basiliques romaines. Dans la restauration que nous proposons, ce point-là, du moins, nous semble peu contestable.

La date du monument est importante à fixer, puisqu'il

marque l'apparition d'une formule architecturale nouvelle. La paléographie de l'inscription nous fournit deux renseignements contradictoires, l'un des α ayant une barre cintrée, l'autre une barre angulaire. Nous hésiterions fort à expliquer le second fait par une restauration tardive de la façade et à ne tenir compte que du premier. Les proportions des ordres, les procédés de la technique ne nous donnent que des indications assez vagues, mais nous possédons par ailleurs deux données beaucoup plus précises. Nous savons, d'une part, que le monument fut détruit au Ier siècle, dans l'une des catastrophes qui ruinèrent la ville. C'est ce qui ressort, en effet, des observations faites pendant la fouille et de l'étude des trouvailles. D'autre part, il est difficile d'en placer la construction avant les travaux que fit exécuter Théophrastos dans la partie Nord du Port Sacré. Bien qu'il soit tout entier fondé sur le granit et ne s'étende point jusqu'à la région des terrains rapportés, on ne l'imagine guère établi à cette place, quand la mer occupait encore toute l'étendue de l'agora. Nous admettrions volontiers qu'il fut construit peu de temps après les travaux de l'agora, c'est-à-dire vers 126/5 av. J.-C., et peut-être par Théophrastos lui-même.

Nous avons vu qu'à certains égards cette salle hypostyle annonce la basilique italienne. Il n'est pas besoin de faire remarquer que, par d'autres traits, elle s'en distingue encore très nettement. Dans l'histoire de l'architecture ancienne, elle marque un essai et une transition. Avec elle on renonce déjà au long portique étroit de l'époque hellénistique, mais on n'a pas encore fixé dans sa formule définitive le type du portique haut et profond, à plusieurs nefs.

Ce n'est plus une hypothèse que d'attribuer à ce genre d'édifice une origine orientale. La disposition hypostyle est tout à fait exceptionnelle dans l'architecture hellénique, et Conrad Lange s'est vainement efforcé de démontrer le contraire. Le télestérion d'Éleusis, où elle se rencontre, reste

un cas absolument isolé. En Orient, et plus particulièrement en Égypte, elle n'avait jamais cessé d'être usuelle. Le premier exemple d'une colonnade intérieure, avec vaisseau central surélevé, nous est donné par un temple de Karnak, et c'est un dispositif analogue que décrit Vitruve sous le nom d'*œcus ægyptiacus*. La salle hypostyle de Délos, jusqu'à présent seule de son espèce en terre hellénique, nous montre l'acheminement de cette architecture vers l'Occident et vers l'Italie, où, dès le Ier siècle avant notre ère, nous la trouverons acclimatée.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Les fascicules de juillet et d'août 1907 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1907, in-8°) ;

2° Le deuxième fascicule du tome XIII des *Monuments et Mémoires* publiés sur la fondation Eugène Piot par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, n° 26 de la collection (Paris, 1907, in-4°).

M. Héron de Villefosse a la parole pour un hommage :

« Dans une brochure ayant pour titre : *La salle des Antiques au Musée de Toulouse*, M. Léon Joulin a retracé l'histoire des collections lapidaires de cette ville. Exposées pour la première fois en 1830, par les soins de Dumège, dans le cloître de l'ancien couvent des Grands-Augustins, ces collections, à la suite des importantes découvertes de Lebègue à Martres-Tolosanes, furent réinstallées en 1894 dans la galerie du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment du Musée. Après la campagne si fructueuse dirigée par M. Joulin, de 1897 à 1900, l'ensemble des monuments de Martres fut considérablement augmenté, et il fallut procéder à une installation nouvelle. M. Joulin fut chargé d'organiser l'exposition de toutes ces richesses ; grâce à l'appui de la municipalité, il s'en acquitta de la façon la plus heureuse. Les sculptures antiques, réunies aujourd'hui par ses soins au musée de Toulouse, sont toutes de provenances locales et forment un groupe des plus intéressants. »

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, un volume ayant pour titre : *Le culte de la Sainte Vierge en Afrique d'après les monuments archéologiques* (Paris, Société de Saint-Augustin, 232 p., avec pl. et fig., in-8°) :

« En 1878, lorsque le regretté Rohault de Fleury publiait ses études archéologiques et iconographiques sur la Sainte Vierge, il était obligé de constater que, pour l'Afrique, on ne connaissait encore aucune église ayant existé sous le patronage de la Mère de Jésus, aucune médaille frappée à son image, aucune inscription marquée de son nom. Pour l'église d'Afrique, on n'avait donc retrouvé aucune trace matérielle du culte rendu à Marie aux premiers siècles. Les fouilles de Carthage ont heureusement comblé cette lacune ; elles ont fourni des monuments d'une haute importance que le P. Delattre a eu la bonne pensée de réunir et de commenter. Le plus remarquable est certainement le grand bas-relief provenant de la basilique de Damous-el-Karita sur lequel la Vierge est représentée assise, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Ce type paraît avoir été le plus répandu en Afrique : on le retrouve sur des figurines d'argile et sur des carreaux de même matière, recueillis dans plusieurs localités de la Tunisie. Ces carreaux fournissent aussi plusieurs exemplaires d'une touchante invocation à la Vierge : *Sancta Maria, adjura nos*, courte prière contenant une preuve frappante de la confiance avec laquelle les chrétiens d'Afrique imploraient le secours de Marie. Les plombs de bulle, avec leurs multiples images de la Mère de Dieu et leurs inscriptions, ont également apporté à l'étude du P. Delattre une importante contribution. Ces divers témoignages permettent de croire que la Vierge fut honorée de bonne heure en Afrique. L'auteur considère tous les monuments qu'il a publiés comme les manifestations d'un culte antérieur et primitif, culte aussi ancien que l'Église elle-même. On doit savoir gré au P. Delattre d'avoir établi cette série iconographique africaine qui s'augmentera bientôt par de nouvelles découvertes et dont l'importance particulière pour les études d'archéologie chrétienne ne saurait être contestée. »

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Émile Rivière, le premier chapitre de ses recherches sur l'*Histoire de la médecine à Paris, au XVIe siècle, et ses praticiens* à la même époque (médecins, barbiers-chirurgiens, étudiants et compagnons barbiers). Cette étude curieuse a pour base des documents extraits du Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs de 1513 à 1545. Il y est question, en particulier, d'incidents

survenus à la Faculté de médecine de Paris en 1528 et 1541 ; de marchés à forfait pour la « guaryson » de certains malades ; de certificats de « malladye » ; de contrats d'apprentissage d'étudiants chez tel ou tel barbier-chirurgien plus ou moins réputé à l'époque ; du droit d'exercice de la chirurgie, etc.

« La notice se termine par une liste, dressée avec le plus grand soin par M. Rivière, de quatre-vingt-trois praticiens en l'art de guérir, la plupart bourgeois de Paris, avec leurs titres professionnels, tels que docteurs régents, premiers médecins ou médecins ordinaires du roi, chirurgiens jurés, etc., avec aussi leur adresse dans Paris et l'enseigne qui « souloyt pendre à leur ostel ».

« Parmi les docteurs régents parisiens, l'auteur cite notamment « maistre Charles Estienne », frère des célèbres libraires-imprimeurs de Paris, qui « demouroit, en 1542, rue Sainct Jehan de Beauvois, à l'enseigne du roy David ».

M. Delisle offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Recherches généalogiques sur les familles des seigneurs de Nemours du XIIe au XVe siècle*, par M. E. Richemont. Tome I (Fontainebleau, 1907, in-8°).

Ce beau volume est l'histoire des premiers seigneurs de Nemours au XIIe et au XIIIe siècle. Cette histoire méritait d'être exposée dans tous ses détails et à l'aide de documents authentiques, recherchés et groupés avec autant de patience que de clairvoyance. Elle nous fait assister à la naissance et aux premiers développements d'une bourgade qui ne tarda pas à occuper une place prédominante dans le Gatinais.

Ce qui donne surtout de l'intérêt à l'ouvrage de M. Richemont, c'est que l'auteur s'est attaché à mettre en relief la part qui revient aux seigneurs de Nemours dans les actes du gouvernement sous les règnes de Louis VII, de Philippe Auguste, de Louis VIII et de saint Louis. Nous avons là non seulement un bon livre d'histoire locale, mais encore un recueil de documents utiles à consulter pour l'histoire gouvernementale administrative. La plupart de ces documents ont été soigneusement publiés, la plupart d'après les originaux dispersés dans les dépôts de Paris et de la province.

M. Homolle présente l'ouvrage suivant : *Papyrus grecs, publiés sous la direction de Pierre Jouguet, maître de conférences de philologie et papyrologie grecques à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.* Tome I, fasc. I (Paris, Leroux, 1907, in-4°, 66 pages) :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'Université

de Lille et des auteurs, le premier fascicule du *Recueil de Papyrus grecs* entrepris par l'Institut papyrologique de cette Université, sous la direction de M. P. Jouguet, maître de conférences à la Faculté des lettres, et avec la collaboration de MM. Collart, Lesquier et Xoual, professeurs aux Lycées de Lille et de Douai. L'Académie, qui a souvent déploré le long abandon des études papyrologiques en France, fera, j'en ai la confiance, bon accueil à cette publication qui débute et qui est destinée à durer. Ce ne sont, à coup sûr, ni la bienveillance active du recteur, ni le dévouement et l'expérience scientifique des auteurs qui feront défaut, pourvu que leurs ressources, qui sont petites, leur soient continuées.

« Détaché dès 1894 par l'École française d'Athènes auprès de l'Institut français archéologique du Caire, M. Jouguet a la meilleure part dans la renaissance des études papyrographiques en France. Après s'être exercé dans les Musées d'Égypte, il ouvrit des chantiers de fouilles à Ghôran et Medinet-en-Naha, en 1901 et 1902, qui ont donné une très abondante récolte de documents ptolémaïques; il initia au déchiffrement et à la recherche des papyrus M. Lefebvre, son camarade d'Athènes, dont nous applaudissions naguère l'éclatante découverte; il a publié, soit dans les *Comptes rendus* de notre Académie, soit dans le *Bulletin de l'École française*, nombre de textes intéressants, avec autant de pénétration que de réserve critique; enfin, et ce n'est pas le moindre de ses mérites, il a su intéresser à l'étude des papyrus le recteur et le Conseil de l'Université de Lille, et, groupant autour de lui de jeunes maîtres de l'enseignement secondaire, fonder une véritable école et un laboratoire pratique de papyrologie.

« Le fascicule qu'il vous soumet aujourd'hui avec ses collaborateurs contient dix textes habilement déchiffrés, sobrement commentés, élégamment édités : il leur fait tout à fait honneur, ainsi qu'à l'éditeur Leroux.

« Tous les documents sont ptolémaïques et du IIIe siècle avant notre ère. Je ne puis les analyser ni même les énumérer. Je signale à la hâte quelques détails intéressants, tels que la détermination exacte de la mesure appelée naubion; ou celui-ci, qui a une véritable portée historique : l'indication du passage de la possession viagère des lots attribués aux clérouques à la propriété héréditaire.

« Un deuxième fascicule est sous presse; les papyrus de Magdola, qui formeront à eux seuls un volume, seront bientôt prêts pour une publication d'ensemble.

« Je serais heureux que l'Académie voulût bien accorder à l'initia-

tive de l'Université de Lille, à l'activité et au mérite des travailleurs que dirige M. Jouguet, l'encouragement de ses éloges et, s'il se pouvait, un appui plus efficace. »

SÉANCE DU 23 OCTOBRE

(Séance avancée au mercredi à cause de la séance annuelle de l'Institut du 25 octobre.)

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

Au nom de la Société des sciences de Semur, M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, communique les photographies de deux sculptures gallo-romaines récemment découvertes dans les fouilles, qu'il dirige, d'Alésia.

L'une de ces sculptures, de 0 m 32 de hauteur, est une statuette d'Epona. La déesse écuyère, tenant de la main droite une couronne, est assise à droite sur le dos d'un cheval, ses pieds reposant sur le sol; elle est chaussée, vêtue d'une tunique longue et d'un manteau, et s'appuie de la main gauche sur la tête de sa monture. Sur les quelque soixante figures connues d'Epona, dont M. Salomon Reinach a dressé, il y a une dizaine d'années, le catalogue, aussi bien que sur celles que l'on a découvertes depuis cette époque, les attributs de la déesse sont : un enfant, une ou deux patères, une patère et une corne d'abondance, une patère ou des fruits, une corne d'abondance seule, un vase ou une corbeille avec fruits, des fruits seuls, des fleurs, un ou plusieurs petits animaux et peut-être un fouet. On n'a aucun exemple certain d'une couronne [1]. La statuette du Mont-Auxois, constitue donc, à cet égard, un type nouveau, et se distingue d'un autre côté, par sa conservation qui est excellente. On ne peut guère se prononcer sur l'allure du cheval, dont le corps,

1. Salomon Reinach, *Epona*, p. 31.

hors de proportion avec celui d'Epona, paraît fléchir sous le poids de l'écuyère. Il est vraisemblable cependant que l'animal est au repos, les exemples du galop étant fort rares.

La seconde des sculptures découvertes à Alésia représente le groupe, bien connu en pays éduen, d'un dieu et d'une déesse assis. Mais ici encore, cette sculpture, dont la hauteur est de 0m 35, a un caractère propre, qui lui donne une certaine importance. La déesse tient, comme sur d'autres monuments, une corne d'abondance et une patère. Le dieu qui est barbu, et n'a pour vêtement qu'un manteau placé sur les genoux, porte sûrement de la main gauche une bourse, de l'autre main un objet plus difficilement reconnaissable, peut-être un vase sans anse ou un gobelet. Il s'agit sans aucun doute de Mercure, du reste figuré, avec un caducée, sur une sculpture analogue du musée d'Autun[1]. Mais il faut remarquer, d'un autre côté, que le dieu, sur plusieurs monuments du même genre, est représenté tantôt avec un maillet, comme sur une stèle du musée de Dijon[2], tantôt avec une lance ou une épée, comme sur deux bas-reliefs provenant précisément du Mont-Auxois[3]. Il semble bien, par conséquent, que l'on puisse conclure, ainsi que l'a déjà fait, du reste, M. Camille Jullian, à une sorte de confusion entre Mars et Mercure, lorsqu'il s'est agi, pour les Gaulois, de rapprocher tel ou tel de leurs dieux — Teutatès, selon M. Jullian — d'une divinité gréco-romaine[4].

M. Chatelain donne lecture de sa notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. Eugène Müntz[5].

1. Bulliot et Thiollier, *Mission et culte de Saint-Martin*, p. 214.

2. *Catal. du musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, no 79.

3. *Ibid.*, nos 80 et 81.

4. Cf., sur cette confusion, Salomon Reinach, *Mercure tricéphale*, p. 21 (extrait de la *Revue de l'histoire des religions*, 1907).

5. Voir ci-après.



EUGÈNE MÜNTZ

1845-1902

Phototypie Berthaud, Par.s

COMMUNICATION

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX D'EUGÈNE MÜNTZ, PAR M. ÉMILE CHATELAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1907.

Messieurs,

Lorsqu'en octobre 1876 je fus nommé membre de l'École française de Rome, j'eus là chance d'être logé au Palais Farnèse. En échange des soins que je donnais à la bibliothèque, l'excellent directeur Auguste Geffroy m'avait accordé la jouissance d'une des deux chambres dont il disposait. Or cette chambre avait été habitée par Eugène Müntz ; j'eus le plaisir de présider à l'emballage des livres et des antiquités qu'il n'avait pu traîner avec lui en revenant à Paris. Des collections précieuses, entre autres les écrits de Tiraboschi, attestaient que mon prédécesseur ne s'était pas nourri de lectures frivoles, mais des meilleurs critiques qui aient disserté sur l'art et la littérature. J'étais loin de penser alors qu'après sa chambre j'occuperais son fauteuil et qu'un jour arriverait où l'Académie des inscriptions et belles-lettres me confierait le redoutable honneur de lui consacrer une notice. D'autres[1] plus compétents que moi se sont déjà acquittés de ce devoir, et le retard que j'ai

1. Voir Henri Cordier, *Revue des traditions populaires*, 1903 ; C. Enlart, *Mélanges d'arch. et d'hist. publ. par l'École française de Rome*, t. XXIII (1903), avec bibliographie complète, par G. de Manteyer ; Jules Maurice, *Bulletin de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1906.

apporté à payer ma dette provient un peu de la crainte que j'éprouvais de rester inférieur à la tâche.

Louis-Frédéric-Eugène Müntz était né le 11 juin 1845, à Soultz-sous-Forêt, en Alsace. Son père était notaire, son grand-père avait été député. Ayant perdu sa mère de bonne heure, il alla faire ses premières études chez son grand-père, dans la petite ville de Wœrth, dont il a retracé l'histoire à l'époque de la guerre de trente ans [1]. En 1857, il vint à Paris et entra dans la classe de sixième au lycée Bonaparte (aujourd'hui Condorcet). Les palmarès de ce lycée mentionnent les succès d'Eugène Müntz, de 1858 à 1862, en latin, en grec, en histoire. Camille Rousset, le futur membre de l'Académie française, y était alors professeur d'histoire. Dès la classe de cinquième, Müntz eut pour camarade Olivier Rayet. Il a raconté lui-même l'origine de leur amitié :

« Venus, lui du fond de la Gascogne, moi du fond de l'Alsace, nous nous trouvions isolés dans ce milieu si essentiellement parisien, et ne tardâmes pas à nous lier intimement. Une circonstance toute fortuite nous rendit inséparables : il habitait en haut de la rue d'Amsterdam, moi à l'entrée des Batignolles. Quatre fois par jour, nous faisions route ensemble ; pour l'aller, il m'attendait à la fenêtre et, dès qu'il m'apercevait, descendait les escaliers quatre à quatre ; pour le retour il m'accompagnait jusqu'aux Batignolles, je le reconduisais jusqu'à la rue d'Amsterdam : c'étaient des promenades et des causeries sans fin. Il prenait plaisir, de longues années plus tard, à rappeler ces exercices de péripatéticiens ; pour ma part, je ne les oublierai jamais, car je leur dois non seulement des heures charmantes en elles-mêmes, mais encore une initiation à des jouissances intellectuelles que, sans ce commerce si suggestif, j'aurais peut-être ignorées longtemps [2]. »

1. *Revue d'Alsace*, 1902.

2. Olivier Rayet (1847-1887), dans *L'Art*, 15 nov. 1888.

Müntz et Rayet faisaient ensemble, dès cette époque, de fréquentes visites au Louvre. L'oncle maternel de Rayet, Paul Mantz (que le grand public confondit souvent avec Müntz lui-même), leur donnait des conseils et leur inspirait un amour passionné pour les beaux-arts.

Après son baccalauréat, Müntz suivit les cours de l'École de droit, où il conquit le grade de licencié. Sa famille le destinait à la carrière du notariat, mais le goût irrésistible du camarade de Rayet pour l'art brisa toutes les résistances. Dès 1868, il écrivait des articles, principalement sur les artistes alsaciens, dans le *Courrier du Bas-Rhin*, dans la *Revue de l'Instruction publique*, dans la *Revue critique*. En 1869, grâce à Paul Mantz, il devint collaborateur de la *Gazette des Beaux-Arts*. Quelques voyages lui permirent de faire connaître aux lecteurs français les œuvres d'art exposées à Munich, à Vienne et à Londres.

A l'âge de vingt-huit ans, Müntz avait publié une cinquantaine d'articles lorsqu'il obtint du Ministre de l'instruction publique une bourse de voyage en Italie qui, par suite de circonstances spéciales, devait bientôt prendre une grande importance. Un décret du 24 mars 1873 avait décidé la création d'une section romaine de l'École d'Athènes, les membres de cette École étaient astreints à séjourner une année à Rome ; un savant choisi en raison de la spécialité de ses travaux était chargé de faire à Rome, pour l'instruction de ces jeunes gens, un cours d'archéologie, d'après un programme proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le regretté Albert Dumont fut chargé de cet enseignement. C'était réaliser en quelque sorte le désir qu'avait exprimé jadis Léon Renier, après l'acquisition du Palatin par Napoléon III. On avait d'ailleurs l'exemple de l'Institut allemand d'archéologie dont le Directeur, le savant Henzen, faisait aussi chaque année un cours d'archéologie. Qu'il me soit permis, en passant, de rendre hommage à la mémoire de cet éminent épigraphiste, corres-

pondant de l'Institut de France, qui accueillait les jeunes Français, même après 1871, avec une rare affabilité, et n'hésitait pas à professer en italien s'il se trouvait un de nos compatriotes qui n'eût pas compris tout le cours en allemand.

On vit bientôt combien il était regrettable que l'enseignement d'Albert Dumont ne profitât qu'aux trois membres de l'École d'Athènes et on eut l'idée de rattacher à sa direction les jeunes gens qui se trouvaient à Rome chargés d'une mission par le Ministère de l'Instruction publique. C'est ainsi qu'Eugène Müntz et en même temps Louis Duchesne, chargé d'examiner des manuscrits dans les bibliothèques italiennes, se trouvèrent réunis à la fondation qui, par décret du 26 novembre 1874, s'appela l'*École archéologique de Rome*.

On se rendit compte alors que les études archéologiques n'étaient pas les seules qu'on put poursuivre à Rome : l'exemple même donné par les savants de divers pays prouvait que les études d'histoire et de philologie trouveraient en Italie de vastes sujets à exploiter. Dès 1874, un romaniste, M. Clédat, et un historien, Berthold Zeller, s'occupaient de matières étrangères à l'archéologie ; enfin, comme disait plus tard Auguste Geffroy, le cadre avait éclaté.

Le 20 novembre 1875, un nouveau décret constitua définitivement l'*École française de Rome*, avec Geffroy pour Directeur.

Müntz, en trois années, de 1873 à 1876, a pris part aux trois étapes de l'École. Avant de voir l'installation au second étage du Palais Farnèse, il a connu, sous la direction Dumont, la petite villa Mérode cachée, près du Quirinal, entre les grands arbres, avec un modeste embryon de bibliothèque. Il a travaillé là avec des camarades qui sont tous devenus des maitres éminents, MM. Charles Bayet, Gustave Bloch, Léon Clédat, Maxime Collignon,

Louis Duchesne, et il apprit certainement beaucoup dans leur société. Je ne puis résister au plaisir de rapporter le témoignage rendu par Auguste Geffroy à cette première génération de travailleurs, tous animés du même enthousiasme que leur directeur Albert Dumont : « Ils étaient partout, ces jeunes missionnaires et leur chef; avec leur patiente *furia*, on les voyait travailler assidus à la Vaticane et pénétrer dans toutes les Archives; en même temps, ils se faisaient bien venir de la société romaine où ils gagnaient de précieux appuis ; parmi les nombreux savants toujours réunis à Rome, ils étaient des plus laborieux et des plus graves [1]. »

Les jeunes gens qui vont à Rome aujourd'hui ne peuvent pas se douter des conditions défectueuses dans lesquelles se débattait la première phalange de l'École. Beaucoup de bibliothèques n'étaient accessibles qu'un jour par semaine, d'autres avaient d'innombrables congés ; d'autres n'ouvraient leurs portes que dans la matinée ; pour s'assurer une place assez claire, il fallait affronter la boue des vicoli romains dès sept heures du matin, en hiver, et arriver avant les lecteurs concurrents. Quand par bonheur les bibliothèques ou archives possédaient un Catalogue, on stupéfiait le bibliothécaire ou l'archiviste en lui en demandant communication. La bibliothèque Vittorio Emanuele, la plus riche de Rome, était dans la période de formation, bondée des vieilles collections retirées des établissements ecclésiastiques et dépourvue de livres modernes. L'Institut allemand de correspondance archéologique seul offrait une collection bien choisie et bien classée à la disposition des lecteurs. Aujourd'hui, tout est changé, des mœurs plus douces ont pénétré dans les établissements romains qui suivent la marche du progrès, on y consulte avec aisance les livres et les manuscrits. L'étonnement primitif a fait place à une

1. A. Geffroy, L'École française de Rome (*Séances de l'Ac. des sc. morales et politiques*, sept. 1876. Nouv. sér., t. VI, p. 606).

sage libéralité, mais il serait injuste de ne pas rappeler la part des ouvriers de la première heure, qui par leur ardeur et leur ténacité ont forcé tant de portes, aplani tant de difficultés. Les promotions successives de l'École de Rome doivent honorer d'une même reconnaissance les noms de Louis Duchesne et d'Eugène Müntz.

Le tome premier de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* parut en 1877. Entre l'étude sur le Liber pontificalis de notre confrère Duchesne et l'étude sur le Mystère de sainte Agnès de M. Clédat, figurent les *Recherches sur les manuscrits archéologiques de Jacques Grimaldi* publiées par Eugène Müntz d'après les manuscrits conservés à Rome, Florence, Milan, Turin et Paris. Cette étude de quarante-cinq pages met en lumière les travaux d'un archéologue bolonais du XVI[e] siècle qui s'efforça, pendant de longues années, de conserver par la plume ou le crayon l'image de la Rome du moyen âge et sauva de l'oubli le plus possible de peintures, de mosaïques, d'ornements, de statues, d'inscriptions en les décrivant avec minutie et en les dessinant. Grimaldi n'était pas tout à fait oublié, le grand Jean-Baptiste De Rossi, entre autres, avait tiré parti de ses copies d'inscriptions, mais on peut dire que les recherches de Müntz ont rendu justice au zélé Bolonais, en lui assignant la place qu'il mérite, sinon parmi les savants, du moins parmi les antiquaires les plus remarquables.

Müntz avait fait, en trois années, une telle moisson dans les bibliothèques et archives romaines, qu'il n'eut qu'à en extraire des gerbes pour alimenter pendant trente ans les publications qui le rendirent si célèbre. Dès son retour à Paris, il s'occupa de classer et de publier une partie des documents inédits qu'il avait trouvés. De 1878 à 1882, trois volumes, formant les fascicules 4, 9, 28 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, parurent à la librairie Thorin, sous le titre général : *Les arts à la Cour des papes pendant le XV[e] et le XVI[e] siècle*. Müntz

a révélé une quantité de pièces inconnues complétant ou rectifiant l'histoire des arts depuis le pontificat de Martin V jusqu'à celui de Léon X (1471-1521). Il enrichit encore ce véritable monument par divers articles intitulés : « Nouvelles recherches sur les pontificats de Martin V, d'Eugène IV, de Nicolas V, de Calixte III, de Pie II et de Paul II. » On les trouve dans divers volumes des *Mélanges de l'École de Rome* [1] de 1884 à 1889. Un dernier volume ayant le même objet parut à la librairie Leroux en 1898 : *Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III* (1484-1503). *Recueil de documents inédits ou peu connus publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Fondation Eugène Piot). On sait combien il est dangereux, après quatre siècles d'imprimerie, d'intituler « inédits » les documents que l'on découvre. Que de pièces ont été imprimées deux et trois fois par des fureteurs qui croyaient en avoir fait la découverte, alors qu'elles avaient été divulguées un siècle ou deux plus tôt ! Müntz semble avoir évité cet écueil par des recherches patientes et consciencieuses, grâce aussi à la riche bibliothèque qu'il s'était formée.

Un autre ouvrage plein de documents précieux, qui fait revivre une foule de noms d'artistes oubliés, parut en 1881 : *Les précurseurs de la Renaissance* [2], avec un appendice ajouté en 1888 : *Les collections des Médicis au XVe siècle* [3]. Cet ouvrage, qui avait soulevé des polémiques, en combattant des opinions très répandues en France, fut refait complètement par Müntz en 1902 pour la traduction italienne qu'en donna M. Guido Mazzoni [4].

Müntz avait publié en 1884 (sous la direction et avec le concours du duc de Chaulnes) : *La Renaissance en Italie et*

1. T. IV, p. 274-303 ; t. V, p. 321-337 ; t. IX, p. 134-173.
2. Paris, Librairie de l'art, 1882 [1881], 254 p. in-4°.
3. Paris, Rouam, 1888, 111 p. in-4°.
4. *Precursori e propugnatori del Rinascimento.* Edizione interamente rifatta dall' autore e tradotta da G. Mazzoni. Firenze, 1902, VI-198 p.

en France à l'époque de Charles VIII[1]. Ce livre est en quelque sorte un essai dans lequel l'auteur expose largement ses vues et sa méthode ; il voulait montrer comment l'influence italienne avait pénétré en France, et comment le style italien s'était allié au style français.

Mais il avait projeté un grand travail d'ensemble englobant *l'histoire de l'art pendant la Renaissance* dans les divers pays de l'Europe. Trois volumes seulement ont paru, tous les trois consacrés à l'Italie, ils traitent en détail ce qui concerne les Primitifs, l'âge d'or, la fin de la Renaissance : Michel-Ange, le Corrège, les Vénitiens[2]. Depuis 1894, Münz préparait deux volumes embrassant l'évolution de l'art dans les autres pays. On les attendait avec curiosité ; toute l'école de Louis Courajod, champion passionné de la Renaissance française, était impatiente de lire les conclusions de Müntz sur l'art franco-bourguignon. Müntz était, dit-on, retenu par des scrupules ; en tous cas, connaissant les intentions de ses adversaires, il voulait accumuler les preuves, les documents, les pièces justificatives, suivant son habitude, et la quantité des travaux auxquels il se livrait a empêché l'achèvement d'un ouvrage que tous les historiens de l'art auraient dévoré.

L'étude des mosaïques avait attiré Müntz dès son entrée en Italie. Dans la séance du 27 novembre 1874, le Président de l'Académie, Charles Jourdain, annonce que « M. Müntz, collaborateur apprécié des *Annales de l'art français*, appliquant à la recherche des mosaïques chrétiennes son ardeur et son expérience, a recueilli soixante mosaïques du IVe au IXe siècle, qui fourniront à la critique ses plus sûrs éléments pour reconstituer l'histoire de cet art dans l'Occident latin ». Les documents qu'il avait recueillis en Italie et qu'il

1. Paris, Didot, 1885 [1884], in-8°.

2. Paris, Hachette, 1889 [1888], 1891 [1890], 1895 [1894]. — Traduction italienne. T. I, Milano, 1894 ; t. II, Milano, 1895.

ne cessa de compléter lui permirent de donner à la *Revue archéologique*, de 1874 à 1901, une douzaine d'articles sur les mosaïques de Rome, Naples, Siponto, Capoue, Verceil, Olona et Albenga. Par une étude insérée dans la *Revue des Deux Mondes* (1er juillet 1882), il a fait connaître au grand public la peinture en mosaïque dans l'antiquité et au moyen âge. Ensuite il publiait dans le Journal américain d'Archéologie trois études sur les mosaïques de Ravenne et de Rome [1]. Il était bien qualifié pour adresser au Ministre de l'instruction publique, en 1885, un Rapport au nom de la Commission de la Manufacture nationale de mosaïque [2]. Il publiait ensuite dans la *Revue des arts décoratifs* [3] une étude, en quatre parties, de l'ornementation dans les mosaïques de l'antiquité et du moyen-âge. Dans le *Bulletin Monumental* [4], il faisait connaître les mosaïques byzantines portatives. Un important travail inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* [5], en 1891, résumait toutes nos connaissances sur la mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles, passant en revue d'abord la technique, puis les monuments des Catacombes, décrivait les mosaïques murales et le pavement, ainsi que la mosaïque de verre employée à Pompeï et dans les villes antiques. Cette question ne cessa de le préoccuper. En 1898, il donnait encore à la *Revue de l'art chrétien* [6] deux articles sur l'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, ses fresques et ses mosaïques d'après des documents inédits, avec des notes sur quelques peintures romaines du moyen âge. Toutes ces recherches ne devaient pas se borner, sui-

1. *American journal of archeology*, 1885, p. 115-130 ; 1886, p. 295-313 ; 1890, p. 1-9.
2. *Journal officiel*, 7 octobre 1885, et *Chronique de l'Art*, 16 octobre 1885.
3. Avril, juillet, août et septembre 1886.
4. Mai-juin 1886.
5. Tome LII, p. 238-322.
6. T. IX, 1er janvier et 1er avril 1898, p. 1-19 et 108-113.

vant Müntz, à intéresser l'historien et l'archéologue, mais pouvaient aboutir à une conclusion pratique et aider au renouvellement de l'art moderne : c'est ce qu'il a exposé, la même année, dans un article publié par deux revues [1] : « Une industrie d'art à ressusciter ; la peinture en mosaïque. » Enfin, lorsque les membres de l'École de Rome se sont réunis pour rendre hommage à la mémoire d'un jeune confrère, ravi prématurément à la science [2], Müntz a extrait de ses cartons des notes sur « les premiers historiens des mosaïques romaines ». On peut dire que Müntz a été passionné toute sa vie pour ces curieux monuments, et il avait demandé à l'Académie des inscriptions d'entreprendre, avec l'aide de l'Association internationale des Académies, un *Corpus* général des mosaïques. Il aurait été l'âme de cette entreprise, qui eût certainement fait honneur à la science.

Un autre sujet qui avait séduit Müntz dès sa jeunesse et qu'il n'a jamais négligé, est l'étude de la tapisserie. Dès 1874, la *Revue des Sociétés savantes* [3] publiait les documents qu'il avait dénichés sur la fabrication des Gobelins dans la première moitié du XVIIe siècle en France, dans les Flandres, en Italie. Son séjour à l'École de Rome lui permit de donner en 1876 des Notices sur les manufactures italiennes de tapisserie du XVe et du XVIe siècles [4] et un article sur la tapisserie à Rome au XVe siècle [5]. Il était donc bien préparé pour publier trois ouvrages qui resteront la base fondamentale des études relatives à cette question, d'abord un beau volume in-folio intitulé : *Histoire générale*

1. *L'Œuvre d'art*, 10 novembre 1898, et *Revue populaire des Beaux-Arts*, 24 juin 1899.

2. *Mélanges Paul Fabre*, 1902, p. 478-495.

3. 5e série, t. VIII, p. 509-520.

4. *Journal officiel*, 31 juillet 1876, et *Bulletin de l'Union centrale*, 1er août 1876.

5. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIV, p. 173-179.

de la tapisserie en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Danemark, en Hongrie, en Pologne, en Russie et en Turquie [1], puis un livre de vulgarisation savante, dans la Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, ayant pour titre *La tapisserie* [2] (ce livre a eu les honneurs de nombreuses réimpressions en France et il a été traduit aussitôt en anglais [3] et en espagnol [4]), enfin, en 1894, un in-folio de 64 pages : *Les tapisseries de Raphaël au Vatican et dans les principaux musées ou collections de l'Europe* [5].

Le succès de ces publications excitait encore l'ardeur de Müntz ; dès que l'Europe le considérait comme un maître sur une question, il voulait l'approfondir davantage. Il donna ensuite aux Revues plus de vingt articles sur la tapisserie, communiquant ses trouvailles à mesure qu'il les avait faites, sans interruption, de 1884 à 1902. Il faut citer ici : « Les tapisseries d'Arras à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle [6], Une tapisserie d'après les esquisses de Raphaël [7], Les tapisseries de Westminster sous Henri VIII [8], La tapisserie à l'époque de Louis XII [9], Notes sur l'histoire de la tapisserie [10], Les chefs-d'œuvre de l'art décoratif : tapisseries inédites de l'histoire de Diane exécutées pour Diane de Poitiers [11], l'iconographie dans les tapisseries du moyen âge et de la Renaissance [12],

1. Paris, Dalloz, 1878-1884.
2. Paris, Quantin, 1884.
3. London, Cassel and Co., 1885.
4. Madrid, La España editorial, s. d.
5. Paris, Rothschild, 1897 [1894], avec 9 pl. hors texte.
6. *Le Courrier de l'Art*, t. V, 1er janvier 1886. Courrier des Archives, p. 11.
7. *Ibid.*, p. 11.
8. *Ibid.*, t. V, p. 297.
9. *Les lettres et les arts*, août 1886.
10. *Chronique des Arts*, 1888, n° 16.
11. *L'Œuvre d'art*, 5 juillet 1898.
12. *Congrès international des historiens d'art tenu à Amsterdam en 1898*, p. 9-12.

Inventaire des tapisseries de la Tour de Londres à la mort du roi Henri VIII, 1547 [1], les tapisseries flamandes, marques et monogrammes [2]. » Si l'on ajoute à cela divers comptes rendus de livres sur le même sujet insérés dans la *Revue critique* et le Rapport [3] au Ministre sur les tapisseries de la Manufacture nationale des Gobelins à l'Exposition universelle de 1889, on verra toute l'importance des recherches de Müntz dans un domaine peu connu avant lui ; nous savons maintenant quelle place la tapisserie a tenue aux différentes périodes de la civilisation, quelles idées elle a exprimées, quelles transformations elle a subies, quelles conquêtes elle a réalisées au point de vue du style, quelle place on doit lui assigner dans les annales du grand art.

Sans s'être livré à des recherches spéciales sur les miniatures, Müntz ne pouvait être indifférent au charme qui se dégage de ces peintures sur parchemin ; il leur a consacré quelques notes, tantôt faisant connaître le miniaturiste Matteo de' Pasti [4], tantôt traçant une courte esquisse de la miniature florentine au xve siècle [5], tantôt étudiant les miniatures françaises dans les bibliothèques italiennes [6]. Il a consacré tout un chapitre à la miniature irlandaise et anglo-saxonne au ixe siècle dans ses *Études iconographiques et archéologiques sur le moyen âge* publiées en 1887, qui forment un volume de la Petite bibliothèque d'art et d'archéologie entreprise par la librairie Leroux.

Les livres abondent sur Raphaël, cette suave figure ayant tenté de nombreux critiques dans tous les pays. Avant

1. *L'Œuvre d'art*, 1er nov. 1899.
2. *Revue de l'art ancien et moderne*, t. X, 1901, p. 201-204.
3. Paris, Impr. nationale, 1890.
4. *Courrier de l'art*, 1883, p. 599.
5. *L'Art*, 1883, t. I, p. 157-159.
6. *La Bibliofilia*, juin-juillet, et oct.-nov. 1902.

d'aborder le sujet, Müntz s'était procuré 337 volumes ou brochures relatifs au peintre d'Urbin [1]; si l'on ajoute les pièces inédites qu'il avaient trouvées dans les bibliothèques et les archives, on reconnaîtra qu'il était impossible de mieux se documenter pour écrire une histoire. Le livre qui parut en 1880 : *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps* [2] (et sous sa forme définitive en 1885) est regardé par les juges compétents comme le chef-d'œuvre de Müntz. La traduction anglaise qui en fut faite aussitôt a eu, elle-même, trois éditions [3]. Quiconque a connu l'auteur comprendra sa prédilection pour Raphaël dont personne ne pouvait mieux que lui sentir le charme, la délicatesse, la distinction. Il admire chez Raphaël « les prodiges de l'exécution technique, la « beauté de ces contours qu'on a qualifiés de divins, la magie « de la couleur, l'abondance de l'invention, la force et la « noblesse de l'expression » et il ajoute que « c'est par sa « foi sereine et profonde dans l'humanité, par sa propa- « gande incessante en faveur des plus rares vertus, en un « mot par ses hautes qualités morales que le peintre d'Urbin « mérite avant tout de charmer à jamais les amis du vrai, « du bien et du beau ». Il avoue être moins séduit par « le sombre et implacable génie de Michel-Ange » et résume sa pensée par cette sentence : « Heureux ceux qui, comme Raphaël, ont connu le Paradis du poète florentin sans avoir traversé son Enfer! » Du reste, en Raphaël, Müntz n'admire pas seulement l'inimitable artiste, il apprécie à sa valeur l'antiquaire zélé; il met en relief son intervention efficace pour la conservation des monuments historiques, et le bref pontifical qu'il obtint le 27 août 1515, grâce auquel il eut le droit de s'opposer à la destruction des marbres antiques

1. *Bibliothek Eugen Muentz*, Frankfurt a. M., Jos. Baer, 1903-05; III, p. 75-94.

2. Paris, Hachette, 1881 [1880], 658 p., in-8°. — 2e édition, 1886 [1885], entièrement refondue, 714 p. — 3e éd., 1900 [1899], 386 p. — Éd. abrégée, 1902 [1901].

3. London, Chapman and Hall, 1882, 1888, 1896.

qui porteraient des inscriptions. Cette mesure salutaire fut l'origine du premier recueil épigraphique publié par Mazocchi en 1521.

Si Müntz a mis en lumière tous les faits authentiques relatifs à Raphaël, à sa vie, à ses œuvres, il a en même temps détruit beaucoup de légendes, comme celle qui le disait directeur des musées romains. En résumé, d'une épopée obscurcie par quatre siècles d'admiration naïve, il a su tirer les éléments d'une histoire véritable en écrivant un livre aussi définitif qu'on pouvait le désirer.

Comme complément de ce livre, Müntz publia en 1883 : *Les historiens et les critiques de Raphaël* (1483 à 1883), *Essai bibliographique pour servir d'appendice à l'ouvrage de Passavant, avec un choix de documents inédits ou peu connus* [1]. Il publia encore quelques articles, que l'on doit citer ici : « Les élèves de Raphaël sous le pontificat de Clément VII [2], Les élèves de Raphaël et l'auteur prétendu des cartons du South Kensington [3], Notes sur Raphaël [4], Un collaborateur peu connu de Raphaël : Tommaso Vincidor de Bologne [5]. »

Pour Léonard de Vinci, Müntz entreprit le même travail que pour Raphaël. Après avoir publié dans des revues françaises ou étrangères divers mémoires : « La Sainte-Anne de Léonard de Vinci [6], Léonard de Vinci, sculpteur, et la statue équestre du duc François Sforza [7], Une cour de la Haute Italie à la fin du XVIe siècle : Ludovic le More et Léonard de Vinci [8], Studi Leonardeschi [9], Léonard de Vinci

1. Bibliothèque internationale de l'art. Paris, Hachette, 1883.
2. *Archivio storico dell' arte*, 1888, p. 447-450.
3. *Athenæum*, 11 juillet 1896.
4. *L'Œuvre d'art*, 15 septembre 1897, p. 162-164.
5. *Rev. de l'art anc. et moderne*, t. VI, 1899, p. 335-338.
6. *L'Art*, 1er juillet 1888.
7. *Revue universelle illustrée*, 1er juillet 1888.
8. *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1890, 1er janv. 1891.
9. *Archivio storico dell' arte*, 1892, p. 26-33, 1897, p. 1-9.

et la Vierge aux Rochers [1], Les portraits de Léonard peints par lui-même [2], L'œuvre scientifique de Léonard [3], Léonard était-il mage? [4], Léonard, peintre, penseur et savant [5] », il donna sous le titre : *Léonard de Vinci, l'artiste, le penseur, le savant*, un beau volume in-4° (Hachette, 1899) qui réunit tous les renseignements épars sur la vie et l'œuvre du grand maître. Une traduction anglaise, en deux volumes, parut simultanément [6].

Müntz décrit la vie errante de Léonard, fixé à Milan sous Ludovic le More, puis s'expatriant à Vienne en 1499, à Florence en 1503, à Rome en 1513, puis accompagnant François Ier à Bologne pour venir mourir en France. Il a essayé de caractériser les œuvres de cet impénétrable génie qui a créé, par exemple pour les Cènes et les batailles, des types imités par tous les artistes suivants. Le livre de Müntz, rédigé avec sa conscience habituelle, peut dispenser de lire les cent cinquante volumes ou brochures sur Léonard qu'il avait réunis pour l'écrire.

Dans la collection des Artistes célèbres entreprise par la librairie Rouam, Müntz a publié en 1885 le volume relatif à *Donatello*. Il nous montre un sculpteur, d'abord réaliste, qui changea de méthode sous l'influence des sculptures, des bas-reliefs, des médailles antiques et produisit alors le Cupidon de bronze du Musée de Florence, les médaillons du palais de Médicis, la statue équestre de Gattamelata à Padoue.

Outre les monuments qu'il a élevés à la gloire des grands maîtres, Müntz a publié des notes ou documents sur une

1. *Chronique des arts*, 1894, p. 231 ; 1898, p. 214-215.
2. *Revue encyclopédique*, 15 oct. 1894.
3. *Cosmopolis*, 1er février et 1er mars 1896.
4. *Revue des Revues*, 15 mars 1898.
5. *Lecture pour tous*, nov. 1898.
6. *Leonardo da Vinci, artist, thinker and man of science* (London, 1898, in-4°).

foule d'artistes de tous pays, sur Frà Angelico[1], Giotto[2], Filarete[3], le Titien[4], Don Giulio Clovio[5], Bernardo Rossellino[6], Giovanni de' Dolci, architecte de la Sixtine[7], Albert Durer[8], le graveur J. Fréd. Greuler[9], Wicar[10], les artistes alsaciens Schoen[11] et Wechtelin[12], les artistes français travaillant en Italie comme Jean Alcherius[13] ou le peintre verrier lorrain établi à Murano[14], les artistes italiens venus en France comme Guglielmo da San Gallo[15].

Il a de même fait connaître des lettres inédites de savants français à leurs confrères ou amis d'Italie, du XVIIe au XIXe siècle[16], et consacré seize articles du *Courrier de l'art* à la publication d'une correspondance inédite de Pierre-Jean Mariette[17], le graveur français du XVIIIe siècle, qui fut membre de l'Académie de dessin de Florence.

Müntz avait conçu le dessein de décrire Avignon et ses monuments, restes glorieux de la capitale passagère du monde chrétien. C'eût été comme le prologue à mettre en tête des volumes consacrés à l'art sous les papes romains. Il avait publié en 1881 un document inédit sur les fresques

1. *La Nazione*, 16 mars 1876 ; *Le Magasin pittoresque*, sept. et oct. 1879.
2. *Mél. de l'École de Rome*, 1881, p. 111-137.
3. *Courrier de l'art*, 1883, t. II, p. 33.
4. *Ibid.*, p. 33, et surtout *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1894.
5. *Courrier de l'art*, 1883, t. II, p. 82.
6. *Ibid.*, p. 633.
7. *Il Buonarroti*, oct. 1889, t. XIII, p. 346 sq.
8. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIV, 1876, p. 255-279 et 519-537.
9. *Nouv. archives de l'art français*, 1878, p. 256.
10. *Courrier de l'art*, 1883, p. 433.
11. *L'Art*, 1886, t. I, p. 72-76 et 111-115.
12. *Courrier de l'art*, 1886, t. V, p. 155.
13. *Chronique des arts*, 1885, p. 54.
14. *Nouv. archives de l'art français*, 1878, p. 236.
15. *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, t. XLV, 1885 (en collaboration avec J. de Laurière).
16. *Revue critique*, 1882.
17. T. III, p. 176, 188, 211, 322, 333, 346, 370, 392, 406, 488 ; t. IV, p. 8, 18, 118, 132, 143, 180.

du palais d'Avignon [1], en 1882, avec le concours d'un autre membre de l'École de Rome, le regretté Faucon, l'Inventaire des objets précieux vendus à Avignon en 1358 par le pape Innocent VI [2], puis de 1882 à 1890, six articles sur les architectes d'Avignon au XIVe siècle [3], d'autres sur les peintures d'Avignon pendant le règne de Clément VI [4], les peintures de Simone Martini à Avignon [5], cinq articles, avec planches, consacrés aux fresques inédites du palais des Papes à Avignon et de la Chartreuse de Villeneuve [6]; il avait au moins deux fois fait une esquisse du palais des Papes à Avignon [7], publié quatre essais sur l'histoire des arts à Avignon vers la fin du XIVe siècle [8], sous l'antipape Clément VII, les papes Urbain V, Grégoire XI et Innocent VI. Puis il avait étudié les sources de l'histoire des arts dans la ville d'Avignon pendant le XIVe siècle (essai bibliographique suivi de documents inédits) [9]; il insérait dans une revue italienne un article sur « Giovanni di Bartolo da Siena, orafo della corte di Avignone nel XIV secolo [10] », puis publiait ses Nouvelles recherches sur les architectes d'Avignon au XIVe siècle [11], revenait sur les papes d'Avignon et les monuments du Midi de la France [12]; enfin il communiquait à

1. *Courrier de l'art*, 15 décembre 1881.
2. *Revue archéologique*, 1882, p. 217-225.
3. *Bulletin de la Soc. nationale des Antiquaires de France*, 1882, p. 281 sq.; 1883, p. 91; 1886, p. 111 sq.; 1887, p. 136, 142; 1890, p. 202 sq.
4. *Bulletin monumental*, 1885.
5. *Mémoires des Antiq. de France*, t. XLV, p. 67-92.
6. *Gazette archéologique*, 1885, p. 392 sq.; 1886, p. 202 sq., 257 sq.; 1887, p. 298 sq.; 1888, p. 21 sq.
7. *L'Ami des Monuments et des Arts*, I, 1888, p. 19-23. — La *France artistique et monumentale*, 1892, p. 162-184.
8. *Revue archéologique*, 1888, p. 8-18, 168-183; 1889, t. II, p. 403-412; 1890, t. I, p. 378-402: *Revue de l'art chrétien*, 1890, 4e série, t. II, p. 183 sq.; t. III, p. 185 sq., 277 sq.; 1892, mai-juillet.
9. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1887, p. 249-297.
10. *Archivio storico italiano*, 1888, série II, t. V, p. 3-20.
11. *Chronique des arts*, 1890, p. 244-246.
12. *Magasin pittoresque*, 1893, p. 383 sq., 402 sq.

notre Académie une histoire des peintures du XIVe siècle qui ornent à Avignon N.-D.-des-Doms et le palais des Papes [1]. En 1884 et 1885, il avait exploré particulièrement le Sud de la France et fait de véritables découvertes à Avignon, comme à Tarascon et Montpellier. Il a pu revendiquer pour Simone Martini, l'ami de Pétrarque, les fresques de Notre-Dame-des-Doms et prouver que tous les architectes employés par les papes avignonnais étaient français, à l'exception de Giuliano da San Gallo, tandis que tous les peintres étaient d'origine italienne.

Il n'aurait eu qu'à coordonner toutes ses ébauches pour faire des arts avignonnais un tableau définitif; mais on peut déjà, en lisant successivement ce qu'il a dispersé, envisager ce que le livre eût contenu. On comprend que nul, plus que Müntz, n'était autorisé à protester contre le vandalisme dont les remparts d'Avignon furent menacés et à réclamer l'intervention de l'Académie [2] auprès des pouvoirs publics.

Tout en s'adonnant spécialement aux questions archéologiques et artistiques, Müntz ne négligeait jamais l'humanisme ; quand il rencontrait des pièces intéressantes pour la littérature ou les mœurs des époques qu'il étudiait, il ne manquait pas de les signaler. Pétrarque l'avait toujours préoccupé ; en 1887, il donnait une note sur Pétrarque et Simone Martini, à propos de Virgile de l'Ambrosienne [3], il avait fait connaître aux lecteurs du *Gaulois* [4] la maison de Pétrarque à Vaucluse, il avait communiqué à notre Académie [5] l'iconographie du traité *De remediis utriusque fortunæ* de Pétrarque aux XIVe, XVe, XVIe siècles; il couronna

1. *Comptes rendus*, t. XXX, p. 237 sq., 18 avril 1902.

2. Voir « Lettre au Président de l'Ac. des Inscr. sur les monuments d'Arles et d'Avignon » séances des 20 avril et 11 mai 1900. *Comptes rendus de l'Ac.*, 1900, p. 222-224 et 293.

3. *Gazette archéologique*, 1887, p. 99-107.

4. 27 juillet 1896.

5. *Comptes rendus*, t. XXVIII, p. 548-550, 26 octobre 1900.

ces essais par un grand volume in-folio, publié en collaboration avec le Prince d'Essling, ayant pour titre : *Pétrarque, ses études d'art, son influence sur les artistes, ses portraits et ceux de Laure, l'illustration de ses écrits* [1]. Seul de son temps, Pétrarque avait compris l'art de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance. Pour illustrer ses écrits qui eurent un retentissement inusité, un art nouveau naquit ; l'influence de Pétrarque se manifeste sur des tableaux, des tapisseries, des bas-reliefs, des médailles, et pénètre jusqu'en Allemagne et dans les Flandres.

Müntz a beaucoup voyagé en Italie ; mais parmi tant de villes séduisantes, c'est Florence qui occupait la première place dans son cœur et qu'il visita plus de vingt-cinq fois. Avec quel plaisir, toujours nouveau, retournait-il dans une petite chambre de la *Via della Nina* bien connue de la première génération de l'École de Rome ! Le locataire changeait ; le tailleur, dont nos anciens Romains ont gardé le souvenir, avait fait place à un fonctionnaire du gouvernement italien : la même chambre meublée était toujours à la disposition de Müntz qui s'y trouvait à son aise. Ne pouvant coucher dans les *Uffizi*, il avait la consolation de dormir à cinquante pas du célèbre Musée. A Florence, il reprenait toutes ses habitudes, fidèle aux anciennes maisons et aux anciennes figures. Il fut un des derniers clients du restaurant *delle Antiche Carrozze* qu'il avait adopté dans son premier séjour ; il eut un réel chagrin quand il vit que la vogue abandonnait cette maison jadis florissante et qu'il devait y manger presque seul. Pendant bien des années, il retrouvait à Florence un autre habitué, Jean-Jacques Armingaud, ancien membre de l'École d'Athènes (promotion 1862), alors professeur dans un lycée de Paris, qui pour-

1. Paris, 1902 [1901], in-fol. de VIII-291 p., avec 21 pl. et 191 gravures dans le texte.

suivit jusqu'à sa mort (1889) un travail sur Cosme l'ancien demeuré inédit, quoiqu'il eût fait copier 20.000 pages de documents relatifs à son personnage. Chaque fois qu'il arrivait à Florence, il en accaparait les copistes, et Müntz, qui faisait aussi copier beaucoup, lui reprochait amicalement de faire monter le tarif des copies. J'ai eu la chance de passer le mois de septembre 1882 dans la compagnie de ces deux fins lettrés qui n'avaient à la bouche que l'éloge des Médicis ; leur conversation dont je jouissais chaque soir, à la *trattoria*, était aussi enjouée qu'instructive. Cette affection pour Florence, Müntz l'a bien prouvée en publiant d'abord dans le *Tour du Monde*[1], de 1882 à 1894, ses voyages à travers la Toscane, puis en les réunissant, condensés et complétés, dans un magnifique volume : *Florence et la Toscane ; paysages et monuments, mœurs et souvenirs historiques*[2]. Ce volume fut bientôt traduit en italien[3]. Ce n'est pas sans raison que la ville de Florence ressentit si vivement la perte de Müntz et crut devoir envoyer à la ville de Paris une adresse de condoléances. Müntz avait exprimé en ces termes son admiration pour Florence :

« Sur les mappemondes, le coin de terre que j'ai pour mission de faire connaître n'occupe qu'une place minime, mais si nous nous attachons à son importance au point de vue de la civilisation générale, de la philosophie, des sciences, des lettres, des arts, peu de capitales ont rayonné aussi loin. »

Dans plusieurs passages du même livre, Müntz, qui se mettait si rarement en scène, laisse déborder son émotion :

1. *Tour du Monde*, 1882, I, p. 321 ; 1883, I, p. 257 ; II, p. 161, 1886, I, p. 305 ; 1889, 1892, I, p. 129 ; II, p. 129 ; 1893, II, p. 569 ; 1894, I, p. 289 ; II, p. 241.

2. Paris, Hachette, 1897 [1896], gr. in-4°. — Autre édition, Paris, Hachette, 1901 [1900], in-8°.

3. *Firenze e la Toscana, paesaggi e monumenti, costumi e ricordi storici*. Milano, 1899, in-4°.

« Conservatrice comme elle l'est, en dépit de toutes les révolutions, l'Italie offre en abondance des collections séculaires — bibliothèques, musées — qui ont échappé à toutes les bourrasques, comme des fleurs mises sous cloche. J'aime à me plonger dans ces vénérables sanctuaires de la science ou de l'art, à faire abstraction du présent pour revivre pendant quelques heures la vie du passé, à évoquer l'ombre de tant de prédécesseurs, bibliothécaires et conservateurs. L'odeur caractéristique des vieux livres se change ainsi en parfum [1]. »

Müntz a fait aussi de fréquentes excursions en Angleterre et en Allemagne. Il a donné cinq articles au *Tour du Monde* [2] sur ses voyages aux villes historiques de la Franconie, et quatre à la *Gazette des Beaux-Arts* racontant ses promenades *A travers la Souabe; notes d'art et d'archéologie* [3]. Une fois, il avait pris le pseudonyme de M. E. del Monte pour faire connaître aux lecteurs du *Tour du Monde* une de ses pérégrinations au-delà du Rhin : *Une ville du temps jadis : Hildesheim* [4]. Ces divers articles n'étaient que le prélude d'un grand volume projeté sur l'Allemagne, qui aurait fait pendant à celui qu'il a donné sur la Toscane et pour lequel il avait amassé beaucoup de pièces et de notes.

Si Müntz ne reculait pas devant la fatigue des voyages les plus lointains pour rechercher les documents et examiner lui-même les monuments artistiques, il ne regardait pas non plus à la dépense pour se procurer les livres utiles à ses travaux. Il avait réuni une bibliothèque spéciale qui suffirait à assurer la célébrité à un collectionneur. Aucune bibliothèque publique, de France ou de l'étranger, ne possède un ensemble aussi merveilleux pour étudier l'histoire

1. *Florence et la Toscane*, p. 270. — Et ailleurs, p. 255 : « Que de bonnes heures j'ai passées dans ces sanctuaires de la science, notamment à la Marucelliana ! »

2. *Tour du Monde*, n^os des 3, 10, 10, 17 juillet 1897, 7 et 13 mai 1898.

3. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXII, p. 293-306, 369-380 ; t. XXIII, p. 55-67, 191-202.

4. *Tour du Monde*, 1889, I, p. 209-240.

générale des Beaux-Arts, la Renaissance en Italie et dans les autres pays de l'Europe, le développement de l'art dans toutes les nations aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Le Catalogue de la collection Müntz publié par la librairie Joseph Baer (Francfort, 1903-1905), en six fascicules, comprend près de 12.000 numéros et peut servir de bibliographie pour une foule de questions aux archéologues et aux historiens de l'art. Cette abondance de ressources explique un peu la fécondité extraordinaire de Müntz et l'exactitude de ses informations. Pourquoi faut-il qu'une collection si précieuse ait été dispersée? On a pu, grâce à de pieux concours, nous conserver les instruments de travail de Renan et de Gaston Paris. Ceux de Müntz avaient une importance beaucoup plus grande; l'histoire de l'art introduite récemment dans nos Universités ne trouve point, à cette heure, les secours nécessaires dans nos bibliothèques. Pour retrouver l'équivalent des ressources accumulées par Müntz, il faudrait des sommes énormes et quarante ans de recherches d'un bibliophile aussi compétent que lui. Si quelque Mécène avisé nous eût assuré la possession de l'atelier scientifique de Müntz, il eût contribué largement au progrès de l'érudition française.

Dès 1876, à son retour de Rome, Müntz avait été nommé sous-bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts ; en 1878, à la mort d'Ernest Vinet, il devint bibliothécaire et conservateur des Archives et collections de cette école. Pendant vingt-quatre ans, il dirigea les acquisitions de la bibliothèque des Beaux-Arts dans une voie absolument scientifique. Peut-être les élèves regrettèrent-ils l'absence de manuels élémentaires, peut-être même le Directeur de cette École critiqua-t-il certains achats de Müntz, qui cependant avait tout à fait raison en soutenant que nos bibliothèques publiques doivent être des foyers d'érudition et fournir aux lecteurs sérieux les grands instruments de travail et de

recherches, les ouvrages trop coûteux pour figurer sur les rayons d'un professeur ou d'un élève, enfin toutes les publications qui permettent de suivre le mouvement scientifique. Il avait vu, d'ailleurs, assez de bibliothèques en Allemagne, pour connaître les règles fondamentales qui leur ont assuré une légitime réputation, et, avec la ténacité qu'il apportait en tout, il achetait les livres les plus utiles, dussent-ils ne pas servir immédiatement, certain qu'ils seraient indispensables aux travaux de l'avenir.

L'intérêt qu'il prenait aux questions des bibliothèques s'est manifesté dans diverses publications ; après avoir publié un *Guide de l'École nationale des Beaux-Arts* (1889, 300 p.), il a donné des notes sur la Bibliothèque Lessoufaché [1], et, en 1895, le *Catalogue des manuscrits de l'École des Beaux-Arts*. En outre, il a consacré plusieurs volumes aux collections du Vatican. Avec le regretté Paul Fabre, il a édité en 1887 : *La Bibliothèque du Vatican au XVe siècle d'après des documents inédits. Contributions pour servir à l'histoire de l'humanisme* [2] ; en 1886, il avait enrichi d'un petit volume la collection Leroux : *La Bibliothèque du Vatican au XVIe siècle;* dans les Mélanges Julien Havet, en 1895, il traita de la *Bibliothèque du Vatican pendant la Révolution française ;* à diverses reprises, il a étudié la Bibliothèque de Mathias Corvin [3].

Membre de la Commission des bibliothèques universitaires instituée par le Ministère de l'instruction publique en 1879, il a pris une certaine part à l'œuvre féconde accomplie dans nos bibliothèques, en même temps que se développaient nos Universités provinciales. A travers mille difficultés, cette Commission est parvenue à assurer à nos Facultés de province, par le choix des livres, par la

1. *L'Architecture*, 1892.
2. Biblioth. des Éc. fr. d'Athènes et de Rome, fasc. 48.
3. *Gaz. archéologique*, 1883, p. 116; *Gaz. des Beaux-Arts*, 1894, p. 366; *Bulletin du bibliophile*, 1899, p. 257.

méthode dans les acquisitions, par une sage répartition des crédits, par l'organisation des échanges universitaires, par l'institution du prêt entre les divers établissements, des ressources aussi fécondes que l'enseignement lui-même. On peut aujourd'hui poursuivre des recherches et composer des livres à Lille ou Toulouse, à Rennes ou Grenoble, presque aussi commodément qu'à Paris, puisqu'un professeur ou un étudiant de n'importe quelle Faculté de France peut faire venir à lui les livres de nos vingt-deux bibliothèques universitaires. Müntz était membre du jury chargé de délivrer aux candidats le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, et il en fut une fois le président.

Depuis 1885, Müntz était membre du Comité des travaux historiques (section d'archéologie) ; il avait fait partie de la Commission de souscription aux travaux scientifiques et littéraires.

Il a suppléé Taine dans la chaire d'esthétique et d'histoire de l'art à l'École des Beaux-Arts depuis 1884. A la mort de l'illustre écrivain (le 5 mars 1893), il comptait prendre possession de la chaire qu'il occupait depuis neuf ans ; ses nombreux travaux et sa récente élection (le 3 mars) à l'Académie des inscriptions semblaient lui assurer la réalisation de ce désir. *Dis aliter visum !* Müntz aimait l'enseignement ; il saisit toutes les occasions de faire des conférences sur les sujets qui le passionnaient, soit à la Faculté de théologie protestante de Paris, soit à l'École des sciences sociales, soit, vers la fin de sa vie, à l'Université de Genève, où il traita de l'ennoblissement du culte par l'art et de la dignité de l'art religieux. Il publia, à cette occasion, deux articles sur le Protestantisme et l'art [1], puis un autre sur l'Art protestant contemporain en Suisse [2]. Il était vivement préoccupé de l'influence que pourrait et

1. *Revue des Revues*, 1er mars et 15 juillet 1900.
2. *Chronique des Arts*, 1900, p. 355 et s.

que devrait exercer l'art sur la morale. Comme jadis un grand artiste, Adolphe Nourrit, avait cru au pouvoir moralisateur de la musique sur les masses [1], il aurait voulu que l'art devînt le grand éducateur de la démocratie. Il écrivait en 1898 :

« Aux époques de déclin, l'art reçoit le contre-coup des mœurs publiques et devient l'auxiliaire de la corruption ; dans la période ascendante d'une nation, il pousse aux suprêmes triomphes ; l'inspiration étant son essence même, il se montre indolent, réfractaire même, vis-à-vis du mal, et seulement vivant et fécond lorsqu'il s'agit de favoriser la cause de la beauté et du progrès.

« L'expérience du passé nous apprend qu'une double mission incombe à l'art : il doit travailler à moraliser les contemporains et il doit léguer à la postérité des modèles destinés à éduquer à leur tour les générations les plus reculées. La conclusion qui se dégage, avec la dernière netteté, c'est que, là où la critique moderne ne voit qu'un délassement intellectuel à l'usage des classes supérieures, l'antiquité, le moyen âge, et dans une certaine mesure aussi la Renaissance, avaient reconnu un inappréciable facteur pédagogique, social, économique... Il est temps, il n'est que temps, que l'art intervienne de nouveau dans l'éducation du grand nombre [2]. »

Dans notre Académie, Müntz a largement rempli ses devoirs. Il apportait des études pour nos *Mémoires* ou les *Monuments Piot* et présentait les ouvrages importants relatifs aux Beaux-Arts. Secrétaire de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, c'est lui qui, en 1899, 1900 et 1901, a rédigé le rapport sur les travaux de ces deux Écoles.

La collaboration de Müntz était très recherchée ; c'est ainsi qu'il écrivit pour la *Grande Encyclopédie*, dont il était

1. Voir Louis Quicherat, *Adolphe Nourrit*, t. II, p. 435 et suiv.
2. *Revue bleue*, 11 juin 1898, p. 712.

un des directeurs, quatorze articles[1] et pour l'*Histoire générale* entreprise sous la direction de Lavisse et Rambaud[2], un chapitre sur l'histoire de l'art français au XIVe siècle : c'est ainsi qu'il fournit une Introduction sur la tapisserie pour la Collection Spitzer (t. I, 1890, p. 153-163 et t. VI, 1892, p. 1-4), qu'il écrivit plusieurs préfaces, par exemple pour la seconde édition de la thèse de M. Mandach sur saint Antoine de Padoue et l'art italien[3].

En trente-quatre ans, Eugène Müntz a publié une vingtaine de volumes et plus de cinq cents articles. Il avait toujours été d'une santé délicate ; il faillit ne pas assister au dîner que lui offrait l'École française de Rome au lendemain de son élection à l'Académie. Jamais il ne consentit à prendre du repos et à ralentir ses travaux. La mort le saisit, la plume à la main, le 30 octobre 1902. La *Revue critique*, qui avait accueilli son premier article en 1868, publia, après sa mort, les dernières lignes qu'il eût écrites[4]. Il s'éteignit, au milieu de ses livres et de sa collection artistique, entouré des soins de son frère Achille, membre de l'Académie des sciences et célibataire comme lui, au n° 14 de la rue de Condé, dans une maison, désormais historique, qui avait abrité, entre autres, Quatremère de Quincy, Émile Augier, le géographe Meissas et Ludovic Lalanne.

Afin de ne rien laisser perdre de ses recherches et d'être utile même après sa mort, Müntz a légué à la Bibliothèque nationale ses œuvres inachevées et toutes ses notes. On doit déplorer qu'il n'ait pu terminer l'ouvrage sur Botticelli, auquel il travaillait depuis longtemps ; c'eût été un volume analogue à son *Raphaël*.

1. Articles Brunellesco, Corporations d'artistes, Ducerceau, Van Eyck, Falconetto, Fancelli, Federighi, Defendente Ferrari, Gaudenzio Ferrari, Fioravante, Filippi, Holbein, Schaffner, Schongauer.

2. T. III, 1894, p. 263-285.

3. Paris, 1899, in-4°.

4. Compte rendu de Marignan, *La tapisserie de Bayeux* (1er déc. 1902, p. 429-433).

Membre de la Société nationale des Antiquaires de France depuis 1878, Müntz avait été nommé successivement membre correspondant des Académies royales de Florence, Lucques, Milan, Urbino, de l'Académie de Saint-Luc, de l'Académie pontificale d'archéologie, de la Députation de *Storia patria* de Florence et de Toscane, des Académies royales de Munich et de Bruxelles, de l'Institut royal des architectes britanniques. Enfin, le 28 août 1901, l'Académie royale des Lincei l'avait élu associé étranger.

Travailleur désintéressé et libéral pour tous ceux qui recouraient à sa science, ami fidèle, Müntz avait une délicatesse de sentiments, une sensibilité extrême qui le fit parfois souffrir. Tous ceux qu'il aimait, qu'il obligeait, qu'il aidait, garderont à ses cendres un pieux souvenir et, pendant des siècles, les historiens de l'art consulteront avec reconnaissance les documents qu'il a découverts, publiés, expliqués. Eugène Müntz occupera une place bien caractéristique parmi les érudits de la fin du XIXe siècle : il aura contribué plus que tout autre à introduire en France la rigueur scientifique dans l'histoire des beaux-arts.

LIVRES OFFERTS

M. d'Arbois de Jubainville offre la première livraison de sa traduction du texte irlandais du *Táin Bó Cúalnge ; enlèvement du taureau divin et des vaches de Cooley*, la plus ancienne épopée de l'Europe occidentale (Paris, 1907, in-8°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS







COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 1er NOVEMBRE

(Séance avancée au mercredi 30 octobre à cause de la fête de la Toussaint.)

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

L'Académie procède à la nomination d'une Commission qui sera chargée de présenter des listes de candidats à trois places vacantes parmi les correspondants étrangers.

Sont désignés :

MM. Delisle, Barbier de Meynard, Boissier, Héron de Villefosse, Alfred Croiset et Leger.

M. Léon Dorez établit que les peintures du magnifique Psautier, exécuté à Rome en 1542 pour le pape Paul III et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, sont l'œuvre d'un artiste français, Vincent Raymond, de Lodève, qui travailla pour la chapelle et la sacristie pontificales depuis le règne de Léon X jusqu'à celui de Jules III, et peut-être plus tard encore.

M. Dorez croit avoir trouvé d'autres œuvres du même peintre. Il les publiera prochainement à la suite des miniatures du Psautier de Paul III, avec un essai biographique sur Raymond.

M. Babelon continue la lecture de son mémoire sur la théorie féodale de la monnaie.

M. P. Viollet présente quelques observations auxquelles répond M. Babelon.

M. Héron de Villefosse communique quelques détails sur le déblaiement d'un hypogée romain au camp Sabatier, à Sousse, travail exécuté pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1907.

Les ouvriers employés à la grande canalisation entreprise pour l'adduction à Sousse des eaux de l'Oued Merguellil étaient arrivés sur le camp Sabatier, à 50 mètres environ de la porte actuelle des catacombes, quand le 11 mai dernier, vers sept heures du matin, ils mirent à jour d'un coup de mine une galerie faisant partie d'un hypogée qui, à première vue, semblait considérable. L'entrepreneur, M. Salvatore Defazio, de Tunis, vint prévenir immédiatement M. l'abbé Leynaud qui y descendit le premier et parcourut péniblement plusieurs galeries où il releva deux inscriptions sur marbre.

M. l'abbé Leynaud s'empressa de faire connaître cette découverte au Directeur des antiquités et des arts en Tunisie ainsi qu'à l'Académie des inscriptions. Puis, un gardien ayant été placé à l'ouverture faite par le coup de mine, la section de discipline du 4e tirailleurs, avec l'autorisation du colonel Moinier, abandonna les galeries des catacombes pour attaquer celles de l'hypogée païen sous la direction du lieutenant Vallée et de son adjoint le sergent Moreau.

A l'endroit que l'on supposait être et qui est véritablement une entrée, on recueillit d'abord des fragments de poteries, des débris de marbre, des grosses pierres et quelques fûts de colonnes mêlés à la terre qui remplissait une petite chambre. L'hypogée avait été déjà visité à une époque inconnue.

Les fouilles, interrompues pendant trois semaines, furent reprises le 21 juin et poussées activement jusqu'au 25 septembre.

A cette époque, il ne restait plus que le fond d'une galerie à déblayer, mais à cause des pluies torrentielles qui auraient pu occasionner quelque éboulement les travaux furent prudemment arrêtés. L'ensemble de l'hypogée comprend vingt-et-une galeries et deux chambres d'une longueur totale de 151 m 20. La hauteur moyenne des galeries est de 1 m 70, la largeur de 1 m 60, sauf dans deux galeries où elle n'atteint que 1 m 10. Le nombre des tombeaux, d'une grande variété de formes, est de cent cinquante environ, la plupart dévastés; un tiers cependant était resté intact. Le lieutenant Vallée a levé avec le plus grand soin le plan de ce nouvel hypogée romain dont on pourra se faire ainsi une idée fort exacte.

Afin de conserver un monument aussi intéressant, surtout en face des catacombes chrétiennes, M. l'abbé Leynaud a fait restaurer le mur de soutènement, élever une petite colonne à l'endroit le plus faible de la voûte et placer une porte solide à l'entrée de la nécropole qu'on pourra désormais visiter en toute sécurité.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs, les publications suivantes :

Un faux aiguillage philologique, à propos d'un passage d'Aristote, par M. Ch.-Émile Ruelle (Paris, 1907, in-8°; extr. de la *Revue des études grecques*).

Les jetons des doyens de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, par le Dr H. Fournié (Chalon-sur-Saône, 1907, in-4°).

French Colonists and Exiles in the United States, by J. G. Rosengarten (Philadelphia & London, 1907, in-8°).

M. Barth dépose sur le bureau la traduction de l'un de ses travaux : *The inscription on the Piprahwa Vase* (translated from the French by G. Tomson, M. A. Ph. D. Göttingen), Bombay, 1907, in-8°.

M. G. Boissier présente, au nom de M. Paul Monceaux, *Le dossier de Gaudentius*, évêque donatiste de Thamugadi (Paris, 1907, in-8°; extr. de la *Revue de philologie*).

M. Cagnat offre, de la part de M. Alfred Merlin, un fascicule intitulé : *Rapport sur les inscriptions latines de la Tunisie découvertes depuis la publication du Supplément du Corpus inscriptionum latinarum.*

« C'est le résultat d'une mission accomplie par l'auteur dans la Régence à l'effet de contrôler sur place les copies des nombreuses inscriptions trouvées depuis une dizaine d'années. Toutes ces inscriptions sont énumérées dans la brochure par ordre géographique ; mais le texte des plus importantes seules est relaté en entier. Par là M. Merlin a évité de reproduire des documents qui sont publiés ailleurs ; mais le fait d'en avoir dressé la liste complète rendra grand service à ceux qui ont besoin d'utiliser pour leurs travaux les inscriptions d'Afrique et qui seront désormais dispensés de les poursuivre péniblement à travers tous les périodiques où elles sont dispersées. »

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à notre Compagnie de la part du Dr Lortet, correspondant de l'Académie des sciences, et de son collaborateur M. Gaillard, chef des travaux au Muséum d'histoire naturelle de Lyon, la troisième série de leur publication monumentale intitulée : *La faune momifiée de l'ancienne Égypte et recherches anthropologiques.*

« Ce nouveau fascicule, accompagné d'abondantes et excellentes reproductions graphiques, est en majeure partie consacré à l'étude des documents recueillis par le Dr Lortet lui-même sur le terrain, au cours de l'hiver dernier (1906-1907), avec une infatigable ardeur dont j'ai été personnellement témoin et à laquelle je suis heureux de pouvoir rendre hommage ici. Il contient quantité d'observations qui n'intéressent pas moins l'archéologie que les sciences naturelles. On me permettra de signaler en particulier celles qui concernent les béliers divins, somptueusement momifiés, qui proviennent du *Chnoubeum* découvert lors de mes fouilles dans l'île d'Éléphantine. De l'examen anatomique auquel le Dr Lortet a soumis l'un des deux spécimens que j'avais mis à sa disposition, il résulte que le bélier d'Éléphantine, incarnation du dieu Khnoum, appartient à la race *Ovis platyura*, à cornes dites « d'Ammon ». Le sujet disséqué était à toison noire ou brun-roussâtre foncé. Le squelette présente de curieuses lésions osseuses : soudure complète de cinq vertèbres (la dernière dorsale et les quatre premières lombaires). Ces lésions scléreuses ankylosantes sont caractéristiques des polyarthrites vertébrales. Attribuables, en l'espèce, à un rhumatisme infectieux ou tuberculeux, elles paraissent indiquer que l'animal a dû vivre, copieusement nourri sans doute, en lieu clos et obscur, privé en partie de lumière

et de mouvement. Cette conclusion est corroborée par l'état des sabots, longs et légèrement déformés comme ceux des ruminants tenus en captivité dans les ménageries ou les jardins zoologiques. Ce détail jette un jour instructif sur les conditions du régime auquel la piété égyptienne condamnait ces objets vivants de la vénération populaire. Tout n'était pas roses dans le métier de dieu. Promu à cette haute dignité et étroitement séquestré, en conséquence, pour le restant de ses jours, dans l'ombre du sanctuaire, le malheureux animal devait souvent payer cher cet excès d'honneur. »

M. Delisle offre au nom de M. A. Guesnon : *La surprise d'Arras tentée par Henri IV en mars 1597 et le tableau de Hans Coninexloo*, 1907, in-4° (extr. de la *Statistique monumentale* publiée par la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais) :

« Ce recueil, composé d'après des documents contemporains, jette un jour nouveau sur plusieurs épisodes de la campagne de Henri IV, en 1597, dans la Picardie et l'Artois ; on y trouvera rectifiées plusieurs erreurs de détail dans le récit que les auteurs modernes ont fait de cette campagne. L'auteur a réuni des renseignements curieux sur un peintre flamand, Hans de Coninexloo, qui exécuta en 1601 un grand tableau de la surprise d'Arras. Ce tableau a fourni à M. Guesnon l'occasion de faire connaître l'état topographique de la ville d'Arras à la fin du XVIe siècle. »

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

MM. Théodore Reinach et Paul Fournier écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Jules Lair.

Le Président communique à l'Académie, de la part de M. Delisle, la note suivante :

« M. Seymour de Ricci m'a chargé de présenter une intéressante trouvaille qu'il vient de faire à la Bibliothèque nationale.

« En 1886, j'avais démontré qu'un manuscrit jadis numéroté 10262 avait disparu de la Bibliothèque depuis un quart de siècle, et que les deux premiers articles de ce manuscrit (la relation des Voyages de Jean de Mandeville et un traité sur la peste), avaient servi à constituer deux volumes de la collection de Barrois, les n°s 24 et 185.

« J'avais de plus annoncé que le ms. 10261 avait contenu un troisième article « Onze rondeaux faits par un amant pour sa maîtresse ».

« Les deux premiers articles sont rentrés en 1888 à la Bibliothèque nationale, où ils portent les n°s 4515 et 4516 du fonds français des Nouvelles acquisitions.

« J'ignorais ce qu'étaient devenus les onze rondeaux de notre manuscrit 10262. Ce sont ces onze rondeaux que M. de Ricci a reconnus faire partie du manuscrit qui porte aujourd'hui à la Bibliothèque nationale le n° 727 du fonds latin des nouvelles acquisitions. La lettre de M. de Ricci ne laisse à cet égard aucune espèce de doute.

« Le ms. 727 a, lui aussi, appartenu à Barrois; il portait le n° 263 chez le comte d'Ashburnham et il a figuré sous le n° 597 à la vente aux enchères faite à Londres au mois de juin 1901. M. Omont l'a acquis, à cette vente, pour la Bibliothèque nationale.

« Grâce à M. de Ricci, nous savons aujourd'hui que l'ancien ms. 10262 est au complet à la Bibliothèque nationale.

« Mais ce n'est pas tout. Le manuscrit qui contient les rondeaux n'est que la dernière partie d'un volume que Barrois avait fait relier et dont la partie la plus considérable est un morceau de manuscrit latin d'un genre tout différent. Ce texte latin est bien probablement un morceau enlevé à un de nos manuscrits par le malfaiteur qui a si perfidement travaillé à former la collection de Barrois. Il reste à en découvrir l'origine. »

Voici le texte de la lettre de M. Seymour de Ricci :

Parmi les mss. de la collection Barrois, volés à la Bibliothèque nationale vers 1840 et rentrés en France grâce à vos soins en 1888, figure le volume qui portait depuis 1682 le n° 10262 du fonds français.

Vous avez réussi à le reconstituer en combinant les mss. 24 et

185 de la collection Barrois (aujourd'hui à la Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4515 et 4516) ; mais il s'y trouvait au XVIIIe siècle, à la fin du volume, "onze rondeaux faits par un amant pour sa maîtresse et copiés en caractères du XVe siècle". Vous en avez signalé l'existence d'après un inventaire du XVIIIe siècle et vous en avez déploré la disparition en l'attribuant au malfaiteur qui a dérobé et mutilé le manuscrit [1].

Je me permets de vous signaler, à la Bibliothèque nationale, un recueil de *onze rondeaux* écrits en lettres du XVe siècle sur trois feuillets de parchemin ; ne seraient-ce pas les feuillets manquants de l'ancien manuscrit 10262 [2] ?

Ces trois feuillets viennent précisément de la collection Barrois ; ils ont été ajoutés au XIXe siècle au ms. 263 de ce fonds, petit volume qui a été acheté en 1901 par la Bibliothèque nationale (*Catal.* de la vente, p. 221, n° 597) et qui porte aujourd'hui le n° 727 du fonds des nouvelles acquisitions latines. Ces rondeaux ont été publiés par M. Omont dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. LXII, 1901, p. 562-564), mais l'éditeur ne paraît pas les avoir rapprochés des rondeaux arrachés au ms. 10262 de l'ancienne numérotation.

Si cette conjecture se vérifiait, nous aurions la double satisfaction de réparer un vol subi par la Bibliothèque avec un manuscrit de la bibliothèque même et de compléter l'histoire d'un volume précieux provenant de la célèbre Librairie du Louvre. On lit en effet, sur le dernier des trois feuillets qui contiennent les rondeaux, la signature [3] de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême et grand'mère de François Ier.

Le manuscrit que vous avez reconstitué vient de la bibliothèque de Charles V et figure sous le n° 131 (Delisle, *Cab. des mss.*, t. III, p. 154, n° 877) dans l'inventaire de Gilles Malet. Le 20 novembre 1392, le roi Charles VI, comme nous l'apprend une note additionnelle, emporta le volume qui ne figure pas en effet sur les inventaires postérieurs et est porté manquant en 1411.

Il est permis de supposer que Charles VI l'avait donné à son frère Louis, duc d'Orléans, à qui vers 1397 il faisait présent de deux bibles tirées de la Librairie du Louvre. C'est ainsi que le volume aurait passé par héritage dans la bibliothèque de Marguerite de Rohan, dont le mari était le petit-fils du frère de Charles VI.

1. L. Delisle, *Cat. des mss. des fonds Libri et Barrois*, p. 253.

2. Ils sont un peu plus petits que le reste du volume ainsi recomposé, mais ils peuvent avoir été rognés par le relieur.

3. Est-elle authentique? Il faudrait voir si ce volume figure dans l'*Inventaire* de Jean d'Angoulême (1467) conservé à la bibliothèque de Rouen, Leber 5870, t. IX des Extraits de la Chambre des comptes.

M. Dieulafoy, au retour d'un long voyage archéologique en Galice, dans les Asturies et en Navarre, rend compte à l'Académie du résultat de ses travaux.

Il s'est attaché à étudier les monuments construits sous l'inspiration des princes chrétiens à mesure qu'ils refoulaient les musulmans. Il n'a pu encore rédiger ses notes ni même tirer les très nombreux clichés qu'il a pris, mais il annonce qu'à leur aide il montrera combien, dès cette période reculée, fut manifeste l'influence des arts musulmans, influence qui s'affirma plus tard sous la double forme mudejar et mozarabe, et surtout combien dans ces premières églises est apparente et dominatrice l'action directe de la Perse sassanide aux dépens de laquelle s'était en partie formée elle-même la civilisation musulmane [1].

M. le comte Paul Durrieu entretient l'Académie du manuscrit des *Statuts de l'Ordre de Saint-Michel* qui a été récemment dérobé à la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye. Laissant de côté la question du caractère d'art qui demanderait trop de temps pour être abordée, il étudie le volume au point de vue historique, en le rapprochant de toute une série d'autres manuscrits du même ordre qui sont dispersés dans diverses bibliothèques d'Europe. D'après les recherches de M. Durrieu, le manuscrit de Saint-Germain-en-Laye a été exécuté entre 1548 et 1550 pour le cardinal Charles de Lorraine, alors chancelier de l'Ordre. Il faisait partie en 1725 des collections de Clairambault, acquises pour la Bibliothèque du roi en 1755, mais qui ont malheureusement beaucoup souffert d'une épuration ordonnée en 1792.

Deux très belles miniatures illustrent le livre. Pour l'une d'elles, représentant la victoire de l'Archange saint Michel sur le démon, l'artiste s'est inspiré du *Saint Michel* de Raphaël, aujourd'hui au Louvre, en introduisant toutefois à l'arrière-plan une vue du mont Saint-Michel, qui était le siège officiel de l'Ordre depuis sa fondation en 1469. L'autre miniature montre la tenue d'un chapitre des chevaliers de Saint-Michel, sous la présidence du roi Henri II. On y trouve le souvenir d'une sorte de restauration de l'Ordre qui fut opérée en 1548, avec le concours

1. Voir ci-après.

très actif de ce même cardinal de Lorraine pour qui le volume a été illustré. A ce titre, la miniature constitue un véritable document historique. En outre, les têtes des personnages sont des portraits très finement traités. En s'aidant des tableaux et des dessins contemporains, M. Durrieu a pu identifier sûrement la plupart des acteurs de la scène, reconnaissant parmi eux, avec le roi Henri II et le cardinal Charles de Lorraine, Antoine de Bourbon-Vendôme, qui fut le père d'Henri IV, son frère le comte d'Enghien, son cousin le prince de La Roche-sur-Yon, le duc Claude de Guise, le connétable de Montmorency, et plusieurs autres hommes illustres du XVI[e] siècle.

COMMUNICATION

LES MONUMENTS LATINO-BYZANTINS DES ASTURIES, PAR M. MARCEL DIEULAFOY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Au cours des nombreux voyages que j'ai dû faire en Espagne pour y rechercher les statues et les bas-reliefs polychromes qui vont être publiés incessamment, j'avais été frappé par des édifices religieux d'aspect assez frustes et présentant des particularités remarquables. J'ai parlé de ces édifices d'une manière incidente dans les premiers chapitres du travail que je viens de citer, tout en me réservant de les étudier de plus près.

Ce projet depuis longtemps caressé, je viens de le mettre à exécution, et en même temps j'ai été revoir Saint-Philibert de Tournus, qui offre dans sa construction des caractères architectoniques que j'ai depuis longtemps signalés et qui se rattache, bien que n'en dérivant pas, aux seize églises asturiennes sur lesquelles ont porté mes recherches[1].

1. Santa Cruz de Cangas. — Cámara santa de Oviedo. — San Tirso. — San Tulliano. — San Miguel de Lino. — Santa Maria de Naranco. — Santa Cristina de Lena. — San Miguel de Escalada. — San Pedro P. de Zamora.

Mon intention n'est pas de donner aujourd'hui un résumé même sommaire de mes recherches; je veux seulement en indiquer les résultats, me réservant de fournir toutes les preuves à l'appui, quand j'aurai rédigé mes notes et tiré les deux cents et quelques clichés que je rapporte.

Je m'empresse de déclarer que je n'ai pas découvert les édifices religieux des Asturies. Quelques-uns sont gravés et décrits avec grand soin dans les *Monumentos arquitectónicos de España*; ceux qui avaient passé inaperçus m'ont été indiqués sur place par des savants ou des membres du clergé. Les uns et les autres sont classés sous le nom de monuments latino-byzantins et attribués au VIIIe, au IXe et au Xe siècles. Enfin, ils se trouvent tous également dans les provinces qui secouèrent les premières le joug musulman, au cœur de montagnes ou dans des sites d'un accès difficile. La pauvreté de la construction extérieure, l'exiguïté extrême des dimensions, la nécessité pour parvenir jusqu'aux contrées qu'ils dominent de suivre des sentiers de piéton à peine tracés, les font échapper à l'attention des voyageurs et même des archéologues que leur vue pourrait intéresser. Il en résulte qu'ils ont été peu visités et que leur monographie est incomplète au moins sur un point capital.

Les auteurs des *Monumentos arquitectónicos* eurent la claire vision de la vérité en attribuant au IXe siècle la plupart de ces églises. S'ils ont commis des erreurs chronologiques de détail, erreurs que j'aurai l'occasion de signaler, la date moyenne qu'ils leur ont assignée a été mise hors de doute par la découverte récente d'une inscription trouvée au cours des travaux de consolidation entrepris par le Gouvernement pour sauver de la ruine Santa Maria de Naranco.

L'inscription latine, dont l'interprétation présente quelques difficultés, donne du moins d'une manière certaine la date

— San Salvador de Valdedios. — San Salvador de Priesca. — Santiago de Peñalba. — San Adrian de Tuñon. — San Juan Bautista de Baños. — San Pedro de Camprodon. — San Salvador de Fuentes.

de la construction de Santa Maria, le nom du prince sous le règne duquel elle fut entreprise et consacrée, et corrobore les renseignements tirés des textes contemporains et de l'analyse archéologique.

Mais, si les savants auteurs de la grande publication précitée ont fait un bon classement chronologique, si la définition des monuments est juste bien qu'incomplète, s'ils ont signalé avec surprise quelques-unes des particularités que présentent l'architecture et la construction, ils n'ont pu remonter jusqu'à l'origine de ces caractères et les tiennent pour nationaux. De ce nombre sont les chapiteaux en tronc de pyramide qui alternent avec des chapiteaux corinthiens déformés, les cordes et les broderies gravées en guise d'ornements, les voûtes tournées sans l'aide de cintres, les contreforts extérieurs et la disposition savante des voûtes. Bien que, pour la grande majorité, ces voûtes soient en berceau, l'on y distingue des nervures solides appareillées en pierre de taille, comme les contreforts qui résistent à leur poussée, et l'on y reconnaît une sorte de chappe légère qui s'appuie sur les doubleaux et ferme les vides. Enfin, je signalerai dans quelques-unes d'entre elles des voussures en fer à cheval, d'autres semi-elliptiques au grand axe vertical et trois plans d'absides également en fer à cheval.

Or ces caractères, et c'est le point que je me réserve de montrer, sont caractéristiques de l'architecture de la Perse. Plusieurs se trouvent dans les monuments privés de l'époque des Achéménides, et tous, dans les édifices construits sous le règne des Sassanides soit en Perse soit dans les provinces dépendant de Byzance où elles avaient été adoptées. D'autre part, Saint-Philibert de Tournus, plus récent il est vrai que les églises asturiennes, se signale par des dispositions analogues et témoigne avec elles d'une commune origine. Je signale le fait sans y insister aujourd'hui.

Ce rapprochement, très intéressant et que je crois tout

nouveau, entre les églises asturiennes et les édifices perses ne doit pas surprendre.

Dernièrement encore, après la communication faite par M. le général de Beylié, j'ai établi la continuité du lien qui unit l'architecture iranienne préislamique à la plus ancienne architecture musulmane; notre ancien confrère, M. Schefer, a montré, de son côté, que le célèbre mihrab de Cordoue, la merveille de l'architecture hispano-moresque, avait été construit et décoré par un artiste persan. Au Sud des Asturies, un prince persan nommé Chapour fonda un émirat indépendant. Enfin, l'on sait que le calife Hâroûn er-Rechîd fit traduire du persan un très grand nombre d'ouvrages considérés longtemps comme des œuvres de littérateurs et de poètes arabes et, d'autre part, l'on trouve la preuve chez les historiens et les hagiographes espagnols que les princes chrétiens, dès le début du x[e] siècle, eurent auprès d'eux des savants, des architectes, des médecins et jusques à des précepteurs musulmans, que l'arabe était la langue élégante et que les prêtres eux-mêmes le parlaient et ignoraient le latin.

Aussi bien, depuis cette époque reculée illustrée par les exploits des Ordoño, des Ramire, des Alonso jusqu'au delà du règne de Pierre le Cruel, les versets de l'Évangile écrits en belles lettres coufiques, puis en lettres arabes deviennent-ils parfois un motif d'ornementation de tout point analogue à celui que les décorateurs islamiques tirent des versets du Coran; aussi bien, toute la littérature *aljemiada* se signale-t-elle par l'emploi simultané des caractères arabes et de la langue castillane; aussi bien, de nombreux vocables arabes sont-ils devenus espagnols; aussi bien, jusques au titre de Cid porté par le vainqueur des Mores, par le glorieux amant de Chimène, est-il un titre purement arabe.

Ce serait préparer le tableau de la civilisation mozarabe et de la civilisation mudejar que de grouper les faits qui

rendent manifeste l'influence de la littérature, de l'industrie, des mœurs, de la religion et des arts musulmans, en partie élaborés, chacun le sait, par des Iraniens. Mais ce serait également une contribution utile à l'histoire de la philosophie que de montrer la profondeur et l'étendue de l'influence de l'islam sur les royaumes chrétiens qui, nés à l'abri des boulevards formés par les Pyrénées et les monts Cantabriques, étaient enclins à chercher des modèles chez les envahisseurs. Peut-être un jour entreprendrai-je cette étude et m'attacherai-je à développer des notes et à coordonner des fragments épars dans plusieurs de mes ouvrages. Pour l'instant, je ne forme pas des projets aussi vastes. Mon ambition se limite à écrire la préface du volume. Je n'en saurais trouver de meilleure que l'analyse des monuments élevés dans les Asturies par les princes qui les délivrèrent des envahisseurs et où se marient, sous l'emblème chrétien, des souvenirs empruntés à la Rome impériale et à ses redoutables ennemis d'au delà du Tigre. L'action de la Perse sassanide est encore si directe, si apparente et si dominatrice dans ces premières églises, que je proposerais même de substituer au nom de style latino-byzantin usité jusqu'ici celui de latino-iranien, n'était le trouble apporté par ces changements dans les désignations adoptées et reçues.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. E. Bertin, membre de l'Académie des sciences, une brochure intitulée : *Le Japon avant la Féodalité militaire; anciennes familles et vieilles institutions* (conférence faite à la Société franco-japonaise de Paris), in-8°.

M. Delisle présente de la part de l'auteur, M. Paul Lacombe, un ouvrage intitulé : *Livres d'heures imprimés au XVe et au XVIe siècle,*

conservés dans les bibliothèques publiques de Paris. Catalogue (Paris, 1907, in-8°) :

« Cet ouvrage pouvant être destiné à un de nos concours, je dois m'abstenir de l'apprécier, ce qui d'ailleurs a déjà été fait par nos meilleurs bibliographes. Je puis cependant et je dois en signaler un mérite : c'est un très remarquable exemple de l'utilité d'un genre de catalogues qui ne saurait être trop encouragé.

« On s'est plaint bien des fois, on se plaint encore tous les jours de la longueur et de la difficulté des recherches auxquelles on est condamné quand on veut s'assurer si un livre qui n'est point à la Bibliothèque nationale n'existe point dans une autre bibliothèque de Paris, et le nombre en est fort considérable.

« La Commission qui a fait décider, il y a plus de dix ans, l'impression du catalogue général de la Bibliothèque nationale avait demandé expressément qu'à ce catalogue fût joint un supplément indiquant les ouvrages qui, n'étant pas à la Bibliothèque nationale, sont dans une de nos autres bibliothèques parisiennes. Rien n'a été fait pour préparer cet indispensable supplément.

« Un vœu semblable a été exprimé par le Congrès international des bibliothécaires réuni à Paris en 1900. Aucune suite n'y a été donnée.

« Enfin, il y a trois ans, une grande Commission, nommée par le Ministre de l'instruction publique en vue d'améliorer le régime de nos bibliothèques, a signalé la très grande utilité d'un catalogue collectif de nos richesses bibliographiques. Il n'en a pas été tenu le moindre compte.

« Les essais qui ont été imprimés pour en démontrer l'utilité sont restés inaperçus. Rien n'a été amorcé pour préparer un travail qui rendrait des services de tout genre, mettrait nos bibliothèques à l'abri de bien des pertes et ferait grand honneur au pays.

« En rédigeant un catalogue collectif et synoptique de tous les anciens livres d'heures conservés dans les bibliothèques de Paris et des environs de Paris, M. Paul Lacombe n'a pas seulement fait une œuvre bibliographique remarquable : il nous a donné un exemple de ce que devrait être un catalogue collectif et synoptique des richesses disséminées dans les bibliothèques de Paris. »

M. Paul Meyer présente à l'Académie les quatre livraisons parues cette année du *New English Dictionary* publié à Oxford sous la direction du Dr James A. H. Murray (Oxford, 1907, in-4°). Elles contiennent une partie de la lettre *M*, la fin de la lettre *N* et une partie du *P*. On sait que, depuis quelques années, la rédaction de cette œuvre immense est partagée entre trois éditeurs : M. Murray, qui

revoit le tout et achève en ce moment la lettre *P*, M. Bradley et M. Craigie. Grâce à cette division du travail, la publication progresse régulièrement à raison de quatre fascicules par an, ces fascicules étant distribués ponctuellement le premier janvier, le premier avril, le premier juillet et le premier octobre. L'état actuel de la publication, dont la première livraison est de 1884, est celui-ci :

Lettres publiées : *A* à *L* (tomes I à V et première partie du tome VI) ; *N* et *O* (tome VII) ; *Q* (commencement du t. VIII).

Lettres en cours de publication : *M* (cinq fascicules formant la fin du t. VI et le commencement du t. VII) ; *P* (cinq fascicules du t. VII, contenant à peu près la moitié de cette lettre si chargée) ; *R* (quatre fascicules du t. VIII).

M. Paul Meyer, se référant aux observations faites à propos de la présentation des précédents fascicules, ne croit pas devoir insister sur les mérites d'une publication qui n'a d'équivalent dans aucun pays.

M. Héron de Villefosse a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. C. Mauss, un mémoire ayant pour titre : *La colonie du temple élamite de Chouchinak* (*Musée Morgan au Louvre*) ; *recherche de la mesure ouvrière. L'osselet de Suse. Le lion de Khorsabad et le lion de Suse* (extr. du *Recueil de Travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. XXIX).

« Ce mémoire fait suite aux études entreprises depuis longtemps par M. C. Mauss pour établir et préciser la valeur théorique des mesures de l'antiquité orientale. Deux monuments importants de la mission Morgan lui ont permis de donner des preuves tangibles de l'exactitude du système général des mesures antiques répandues dans le monde entier. »

M. Barth fait hommage au nom de l'auteur, M. le Professeur Kielhorn, correspondant de l'Académie, d'un travail sur les inscriptions des Cāhamānas de Naddula (extrait du tome IX de l'*Epigraphia Indica*) :

« C'est un de ces travaux d'ensemble où, tout en publiant avec son impeccable exactitude des documents nouveaux, M. Kielhorn résume, rectifie et souvent refait d'une façon définitive ce qui a été tenté avant lui. Cette fois, il nous donne les annales et la généalogie fort compliquée d'une branche des Cāhamānas, issue de la dynastie de Cākambharī, qui a régné à Nadol dans le Rājputāna, et qu'on peut suivre maintenant du milieu du xe siècle jusqu'au milieu du xive. »

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 1907

PRÉSIDÉE PAR

M. SALOMON REINACH

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Notre première pensée, en cette réunion solennelle, doit aller à l'excellent confrère que nous avons perdu le 16 mai dernier. M. Jules Lair était du petit nombre des savants que la vie active attire à l'égal des recherches d'érudition et qui se distinguent non pas tour à tour, mais simultanément, dans des domaines si divers. Officier d'ordonnance du Gouverneur de Paris en 1870-1871, directeur des Magasins généraux, promoteur ou collaborateur de maintes entreprises utiles à l'industrie nationale, il ne cessa d'attester par de nombreux écrits, fruits de l'enseignement qu'il avait reçu à l'École des Chartes, une science précise des textes jointe à un jugement historique très sûr. Notre Secrétaire perpétuel vous exposera plus longuement ce qui fit l'honneur de la vie de M. Jules Lair et ce qui conservera sa mémoire. Elle durera parmi nous comme celle d'un homme de grand cœur, de large culture, d'une bonté aussi infa-

tigable qu'elle était discrète. Il a fallu que la mort nous l'eût enlevé pour qu'on découvrît comment cet homme de bien savait faire le bien.

M. Lair était l'élève et l'ami dévoué de M. Léopold Delisle. Avec quelle joie il se serait associé à nous pour fêter, ces jours-ci, le cinquantième anniversaire de l'entrée de notre illustre confrère à l'Institut! Comme il eût aimé le trouver encore si alerte, la mémoire si fraîche! Un jour, vers 1755, le poète Crébillon, de l'Académie Française, était allé à Versailles. Le roi aimait les vieillards, car il était très attaché à la vie et croyait apprendre d'eux l'art de vivre longtemps, qu'il préférait à celui de bien vivre. « Vous avez plus de quatre-vingts ans », lui dit Louis XV. « Non, Sire, répondit Crébillon, c'est mon extrait baptistaire qui les a. » M. Delisle pourrait en dire autant; son acte de naissance seul a vieilli. Il ne le dira pas, car, en cela même, il est modeste; mais ses confrères sont trop heureux de le dire pour lui.

L'Académie a perdu deux de ses associés étrangers, MM. Ascoli, professeur à Milan, et Sophus Bugge, professeur à Christiania. Ils appartenaient l'un et l'autre à cette génération de grands philologues qui ont embrassé presque dans son ensemble la science du langage et l'ont portée à un degré de perfection telle qu'il faut désormais se spécialiser pour la bien servir. Tous deux étaient de chauds amis de la France; ils ont su le lui témoigner aux jours de deuil. A la place laissée vacante par la mort d'Ascoli, vous avez appelé le célèbre indianiste de Leyde, M. J. H. Kern; celle de Sophus Bugge n'a pas encore été remplie.

Des deux correspondants étrangers dont nous regrettons la perte, l'un, M. Otto Benndorf, était le maître des études d'archéologie grecque en Autriche-Hongrie, fondateur de ce Séminaire d'archéologie de Vienne qui est resté un modèle, écrivain plein de charme autant que connaisseur délicat et informé; l'autre, M. Adolphe Neubauer, hébraïsant et arabisant de premier ordre, bibliothécaire à la Bodléienne

d'Oxford, nous était cher encore par le souvenir d'Ernest Renan, dont il avait été le collaborateur et l'ami.

Nos *Comptes rendus* sont l'image la plus fidèle de l'activité scientifique de l'Académie. La périodicité plus régulière de ce recueil et l'accroissement de son volume attestent le désir de plus en plus général, chez les érudits de France et du dehors, d'informer l'Académie de leurs découvertes et de les porter, par son entremise, à la connaissance du public lettré. Pour se rendre compte des progrès accomplis à cet égard, il suffit de comparer, comme je l'ai fait, le premier semestre de nos *Comptes rendus* de l'année courante avec le semestre correspondant de 1887.

L'expérience a montré que les communications faites à l'Académie, tant par ses membres que par des lecteurs ou des correspondants bénévoles, se répartissent en deux groupes : le premier comprend des faits nouveaux, des monuments ou des textes inédits, des explications de textes ou de monuments déjà connus ; le second se compose d'études d'ensemble, de mémoires, sur telle série de faits, de textes ou de monuments. On a senti l'inconvénient de traiter d'une manière uniforme, de placer, pour ainsi dire, sur la même ligne des communications de nature si différente, dont les unes semblent réclamer l'urgence, tandis que les autres s'accommodent de plus longs délais. Déjà le règlement de nos séances avait été modifié d'une manière très libérale en faveur des personnes n'appartenant pas à l'Académie qui, depuis 1906, sont inscrites à leur rang, sous le nom d'un de nos confrères, au lieu d'être obligées d'attendre, pour lire une note même très brève, que la liste des académiciens inscrits soit épuisée. On a été plus loin cette année et l'on a permis au Président de donner la parole immédiatement, dès le début des séances, aux savants qui ont une nouvelle scientifique à communiquer. Les effets heureux de ce régime se sont déjà fait sentir ;

j'espère qu'ils se manifesteront encore davantage et que le jour n'est pas loin où toute découverte intéressante, dans le champ des études d'histoire, d'archéologie et de linguistique, éveillera un écho dans notre salle pour de là se répercuter au loin.

Un rapport spécial de notre Secrétaire perpétuel expose en détail à l'Académie les progrès des publications entreprises ou encouragées par elle. Qu'il me suffise de constater ici la distribution du tome XXXIII de l'*Histoire littéraire de la France*, du tome II des *Obituaires*, du tome II et dernier des *Historiens arméniens des Croisades*, de la seconde partie du tome XIII et du tome XV des *Monuments et Mémoires* publiés sur la fondation Eugène Piot. Le *Corpus inscriptionum semiticarum* s'est accru d'un fascicule de textes araméens, le *Répertoire d'épigraphie sémitique* d'une livraison. Un sixième fascicule, comprenant les index, a terminé le tome III du Recueil des inscriptions grecques *ad res romanas pertinentes*. M. l'abbé Chabot a ajouté un fascicule au tome III de la *Chronologie* de Michel le Syrien, qui paraît sous le patronage de l'Académie; enfin, notre confrère M. Cagnat a accepté la direction d'une entreprise considérable, le Recueil des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique, dont la préparation est déjà fort avancée.

Grâce à de généreuses fondations et à des donations qui les complètent, notre Académie est en mesure de provoquer ou d'encourager des voyages d'exploration et des fouilles. Cette année, deux de nos confrères ont ainsi représenté l'Institut de France dans les pays d'Orient. M. Chavannes accomplit en Chine une mission difficile, dont ses lettres font augurer les meilleurs résultats; M. Clermont-Ganneau a exécuté des recherches très fructueuses dans l'île d'Éléphantine, où il a découvert, outre une centaine de textes araméens qui permettent de fixer l'emplacement du quartier israélite au ve siècle av. J.-C., toute une nécro-

pole de béliers ensevelis dans des cuves de granit et deux belles statues en diorite de l'époque de Thoutmès III. Cette exploration, qui nous réserve sans doute de nouvelles surprises, sera continuée par notre confrère en 1908.

D'autres missionnaires, munis des subsides de l'Académie, ont brillamment justifié ce patronage. M. Cartailhac et M. l'abbé Breuil ont relevé les peintures préhistoriques de deux grottes des Basses-Pyrénées et de l'Ariège, ajoutant des éléments nouveaux et du plus grand prix à notre connaissance de l'art et de la religion à l'âge du renne. M. Pelliot a étudié de vastes ruines gréco-indiennes dans le Turkestan Chinois et y a découvert des fragments de manuscrits en écriture indoue. En Tunisie, l'infatigable Père Delattre a mis au jour les pierres tombales des saintes Perpétue et Félicité à Carthage, déterminant en même temps l'emplacement de la *Basilica Major*; M. l'abbé Leynaud a exploré les catacombes chrétiennes de Sousse, dont l'importance n'était même pas soupçonnée. Comme il arrive parfois qu'un savant chargé d'une mission puisse acheter sur place des objets précieux pour nos bibliothèques et nos musées, l'Académie, sur la proposition de M. Clermont-Ganneau, avait constitué un petit fonds à cet effet; la libéralité du plus français de nos correspondants étrangers, M. le duc de Loubat, vient d'augmenter ce fonds d'acquisition de façon notable. Ainsi, nos missionnaires seront mis à même d'enrichir à la fois, au cours de leurs voyages, la science et les collections nationales.

Trois missions permanentes, véritables colonies scientifiques, sont placées sous la direction de l'Académie. La plus récente, l'École d'Extrême-Orient, établie à Saïgon d'abord, puis à Hanoï, a tenu, et au delà, toutes les promesses de son début; le *Bulletin* qu'elle publie n'a pas tardé à prendre un rang éminent parmi les recueils les plus estimés, et l'étude des grands monuments de l'Indo-Chine française, auxquels un traité récent a ajouté ceux d'Angkor,

a reçu d'elle une très féconde impulsion. L'École française d'Athènes, en dépit des concurrences étrangères, est restée, en pays grec et turc, le centre le plus actif d'explorations et de fouilles. Grâce à la libéralité de M. le duc de Loubat, le déblaiement systématique de l'île de Délos se poursuit, sous la direction habile de M. Holleaux et avec le concours des membres de l'École, qui font leur éducation d'archéologues sur ce chantier. Chantier privilégié s'il en fut, où pas un mois ne s'écoule sans que l'on découvre des statues, des bas-reliefs, des peintures, des inscriptions! Dans ces derniers temps, l'attention a été appelée sur les nombreux fragments de vases recueillis dans l'île, et deux membres de l'École, MM. Leroux et Courby, ont étudié, dans de savants mémoires envoyés à l'Académie, les céramiques hellénistiques à couverte blanche et les poteries à reliefs. Un Danois, M. Poulsen, attaché à l'École à titre étranger, a également trouvé dans les produits de ces fouilles la matière d'un remarquable travail sur les vases peints archaïques. C'est encore Délos qui a inspiré M. Schulhof, membre de l'École, auteur d'une étude sur une inscription délienne du IVe siècle, fort importante pour l'histoire du commerce dans l'antiquité. Mais Delphes, dont la fructueuse exploration a si longtemps occupé l'École d'Athènes, n'est pas oubliée; pendant que M. Perdrizet publie le premier volume du texte d'un grand ouvrage sur les fouilles françaises, rédigé sous la direction de M. Homolle, M. P. Roussel, membre de l'École, nous a envoyé un mémoire, œuvre de patience et de conscience, sur les représentants d'Athènes à Delphes à la fin du IIe et au Ier siècle avant notre ère. Le *Bulletin de correspondance hellénique*, qui paraît avec une régularité irréprochable, continue à faire honneur à l'École d'Athènes, comme les *Mélanges* à sa sœur cadette de Rome.

En Italie, la permission de pratiquer des fouilles s'obtient plus difficilement qu'en Grèce et en Turquie; toutefois,

M. Grenier, membre de l'École de Rome, a pu ouvrir des tombes à Bologne et recueillir ainsi des renseignements nouveaux, dont il a tiré parti dans une étude très bien conduite sur la civilisation dite de Villanova et la civilisation étrusque. Un membre hors cadre de l'École, M. Préchac, a commencé l'exploration de la Sardaigne et espère pouvoir pratiquer au moins quelques sondages auprès des monuments mystérieux du passé de l'île, les *nuraghes*. Mais, pour la plupart de nos jeunes savants du Palais Farnèse, le vrai terrain de fouilles sont les bibliothèques et les archives. Ainsi M. Bourdreaux a établi, d'après les manuscrits, un texte plus correct de la *Cynégétique* d'Oppien; M. Bourdon a trouvé, dans les dépôts du Vatican et à l'*Archivio di Stato*, des documents inédits sur le Concordat de 1516; M. Claude Faure a recueilli, tant aux archives du Vatican qu'à celles de Vaucluse, des matériaux pour l'histoire du Comtat Venaissin et du Dauphiné; M. Celier a fait des recherches sur les Borgia et sur la Daterie apostolique au xve siècle. Deux membres de l'École ont choisi dans l'antiquité romaine les sujets des mémoires qu'ils nous ont soumis. M. Carcopino s'est occupé de la *lex Hieronica*, que les Romains trouvèrent établie en Sicile, et il est entré, sur l'application et les effets de cette loi, dans des développements aussi ingénieux que nouveaux; M. Piganiol, avec non moins d'originalité, a essayé d'élucider le système fiscal du Bas-Empire, en mettant en lumière, dans cette organisation compliquée, l'importance de la capitation. Sous la direction dévouée de notre confrère, Mgr Duchesne, les vocations se dessinent, les talents mûrissent et Rome nous renvoie chaque année, comme Athènes, une petite élite d'archéologues et d'historiens.

L'Institut français du Caire échappe au contrôle de l'Académie; mais comment ne pas rappeler qu'un ancien membre de l'École d'Athènes, plus tard pensionnaire de l'Institut du Caire, M. Lefebvre, vient de réjouir le monde savant

par la publication de plus de mille vers de Ménandre, déchiffrés par lui sur un papyrus grec d'Égypte? Dans cet ordre de recherches, la science française était un peu en retard ; elle vient de regagner d'un seul bond le terrain perdu. M. Maurice Croiset vous a dit l'autre jour comment cette bonne fortune scientifique est aussi un régal pour les lettrés.

L'Académie, à la demande de la Société centrale des architectes, désigne annuellement le titulaire d'une médaille destinée à récompenser un archéologue qui a bien mérité de l'histoire de l'art. Son choix s'est porté sur M. Bulard, un des collaborateurs les plus sagaces des fouilles de Délos. Appelée à décerner également la médaille de la fondation Blanchet, pour prix d'une découverte dans le champ de l'archéologie africaine, elle a été heureuse de récompenser M. le capitaine Donau, commandant supérieur du Cercle de Kebilli, auteur d'un savant mémoire sur les routes militaires du Sud de la Tunisie et d'importantes trouvailles épigraphiques dans la même région.

Avant de vous rendre compte, avec une brièveté nécessairement un peu sèche, de l'attribution des nombreux prix dont l'Académie dispose, je crois devoir présenter, à ce sujet, une observation générale. Les ouvrages envoyés à nos commissions sont fort inégalement distribués. Il est un concours, surtout, celui des Antiquités de la France, où la multitude des concurrents rend le choix de la commission très difficile et lui laisse chaque année le regret de ne pouvoir honorer tous les mérites. Nous avons pris le parti de diriger vers d'autres concours moins chargés les travaux touchant à la numismatique, à la linguistique, à l'Afrique française, à nos colonies d'outre-mer ; mais les savants qui sollicitent le suffrage de l'Académie ont tout intérêt à se renseigner eux-mêmes avant de fixer la destination de leurs

ouvrages, qu'on éprouve souvent quelque scrupule à modifier.

La force remarquable du concours des Antiquités de la France atteste la faveur dont jouissent les études historiques et le niveau élevé qu'elles ont atteint. La première médaille est décernée à M. Adrien Blanchet pour son livre sur les enceintes romaines de la Gaule; ce n'est pas seulement une œuvre de description et de statistique, mais comme l'introduction désormais indispensable à l'histoire des villes françaises au moyen âge. La seconde médaille reconnaît l'énorme labeur de M. Jacotin, auteur du vaste recueil intitulé : *Preuves de la maison de Polignac*. M. le chanoine Jules Chevalier a obtenu la troisième médaille pour deux mémoires de grande valeur sur l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois et sur celle de l'abbaye de Léoncel. Une quatrième médaille rend hommage à la patience et à l'exactitude de M. l'abbé Angot, auquel nous devons une volumineuse *Épigraphie de la Mayenne*. L'Académie a décerné en outre neuf mentions, avec le regret de n'en pouvoir augmenter le nombre. La première revient ; MM. Jules Viard et E. Déprez, pour leur édition de la *Chronique* de Jean Lebel; la seconde à M. J. Roman, pour la description des sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné; la troisième à M. Eugène Martin-Chabot, pour un travail sur les archives de la Cour des comptes de Montpellier; la quatrième à M. l'abbé Cazauran, pour le cartulaire de Berdoues; la cinquième à M. Léon Gauthier (*Les Lombards dans les deux Bourgognes*); la sixième à M. Étienne Guillemot (*Les forêts de Senlis*); la septième à M. Louis Jacob (*Le royaume de Bourgogne ; la formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie*); la huitième à M. E. Picard (*L'écurie de Philippe le Hardi*); la neuvième à M. André Philippe (*La baronnie du Tournel*). Que de recherches originales, que d'honnête labeur dans tous ces écrits, dont je

ne saurais même énumérer complètement les titres, loin de pouvoir donner une idée de leur contenu! On entend parfois parler de la décadence des hautes études et d'une sorte de discrédit dont le travail désintéressé serait l'objet; nos concours sont là pour répondre à ces doléances sans fondement. A aucune époque, dans notre pays, on n'a autant ni aussi bien travaillé à en reconstituer l'histoire, sans autre stimulant que l'amour de la vérité et du sol natal.

Il est possible, assurément, que les études classiques soient en décadence dans nos lycées et collèges; mais la preuve qu'elles ne faiblissent pas dans l'enseignement supérieur, c'est le nombre et l'excellence des ouvrages relatifs à l'antiquité grecque et romaine qui ont été présentés au prix extraordinaire Bordin et au prix Saintour. Les lauréats du prix Bordin sont M. Monceaux, pour son grand travail sur l'Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, modèle de recherches profondes élégamment exposées; M. Mazon, qui a consacré un volume plein d'idées neuves à la composition des comédies d'Aristophane; M. Pichon, qui a étudié avec finesse et sympathie les derniers écrivains de la Gaule romaine; M. Gaffiot, auquel on doit une monographie originale sur le subjonctif de subordination en latin. Le prix Saintour a été partagé entre plusieurs ouvrages dont chacun, il y a dix ans, aurait pu prétendre à un prix entier: l'Essai sur le règne d'Aurélien de M. Homo, l'Aventin dans l'antiquité de M. Merlin, les Tablettes de défixion (*defixionum tabulæ*) de M. Audollent, l'Administration du sanctuaire pythique de M. Bourguet, le Sophocle de M. Allègre. La critique étrangère est unanime à reconnaître le mérite de ces grandes monographies sur l'antiquité que la France, grâce surtout à l'institution du doctorat ès lettres, plus difficile chez nous que partout ailleurs, produit chaque année en abondance. Nulle part on ne trouve réalisée plus heureusement cette alliance de l'érudition et de la bonne littérature qui fait sans cesse de nouveaux amis à l'antiquité.

On a souvent remarqué que les sujets proposés par l'Académie pour le Prix ordinaire ou du Budget n'attirent guère les travailleurs compétents. Cette année encore, la Commission n'aurait pu décerner de récompense si elle n'avait évoqué un des ouvrages déposés au concours des Antiquités de la France, qui rentrait dans le cadre du sujet donné. C'est le beau livre de M. Poupardin sur le royaume de Bourgogne (888-1038) et les origines du royaume d'Arles. L'auteur a traité ce sujet difficile avec la conscience d'un érudit et la clarté d'un bon écrivain : il a élucidé un chapitre de nos annales qui attendait encore son historien.

Le premier prix Gobert est décerné à M. Bémont, pour les tomes II et III des *Rôles gascons* et d'importants suppléments au tome Ier de cet ouvrage, autrefois publié par Francisque Michel. M. Bémont est un excellent éditeur, dont les commentaires géographiques et historiques ne laissent rien à désirer ; mais son plus grand mérite est d'avoir composé une longue introduction qui donne un tableau complet de l'administration anglaise dans la France du Sud-Ouest, avec une étude presque entièrement neuve sur le recrutement et l'organisation de l'armée anglaise à cette époque. M. Halphen, titulaire du second prix, a publié un remarquable travail, mise en œuvre toute personnelle des documents, sur le comté d'Anjou au XIe siècle. L'histoire des derniers comtes d'Anjou, racontée par lui avec beaucoup de talent, éclaire d'une lumière nouvelle celle des rois capétiens et apporte ainsi à l'histoire générale de la France une contribution de réelle valeur.

Le prix Estrade-Delcros, décerné à M. Joseph Halévy, est un hommage rendu à la vie entière d'un explorateur résolu, d'un orientaliste hardi et inventif qui, âgé de quatre-vingts ans, après quarante ans d'activité scientifique, continue à remplir chaque année, presque seul, l'intéressante *Revue sémitique* qu'il a fondée.

M. Constans, éditeur exact et érudit du *Roman de Troie*, reçoit le prix Lagrange; le prix Honoré Chavée encourage la publication en cours du grand Atlas linguistique de la France, œuvre colossale de MM. Gilliéron et Edmont. Le prix de numismatique (Allier de Hauteroche) est partagé cette fois entre deux savants étrangers, MM. Hugo Gaebler, de Berlin, et Georges Macdonald, de Glasgow. Le prix Stanislas Julien échoit à MM. Aymonier et Cabaton, dont le dictionnaire čam-français enrichit la linguistique indochinoise d'une étude complète sur un idiome en voie d'extinction; une récompense est attribuée à M. le capitaine Lunet de Lajonquière, pour son ethnographie du Tonkin septentrional. Le prix Bordin (Orient) a été réparti entre cinq auteurs très méritants : MM. Doutté (*Merrakech*), Adamantios (édition de la *Chronique de Morée*), Guérinot (*Bibliographie du Jaïnisme*), Migeon (*Manuel d'art musulman*) et l'abbé Touzard (*Grammaire hébraïque*). Le prix Prost a été décerné à M. Grenier, membre de l'École française de Rome, pour son livre sur les habitations gauloises et les villas latines dans le pays des Médiomatrices; une récompense a été réservée, sur la même fondation, à la vaillante Revue messine et lorraine, l'*Austrasie*. Enfin, le prix fondé par notre correspondant, M. le duc de Loubat, en faveur des études américaines qui lui doivent tant, est allé à M. Henry Vignaud, pour l'ensemble de ses travaux sur Christophe Colomb, à M. Jules Humbert, auteur des *Origines vénézuéliennes*, et à M. Léon Diguet pour ses explorations au Mexique.

La multiplicité des prix dont dispose notre Académie fait l'admiration et parfois l'envie des savants étrangers; pourtant, il est encore bien des ordres de recherches, dans le vaste domaine qui est le nôtre, pour lesquels on verrait avec plaisir instituer des encouragements nouveaux. Je me contente de signaler, à cet égard, l'histoire et l'archéologie de l'Afrique romaine, la grammaire et la lexicographie des

langues africaines, le folklore de la France, les arts et métiers des peuples dits primitifs. Les fondations généreuses n'ont jamais manqué à la science française; tout nous autorise à en attendre de nouvelles; n'est-ce pas ici le lieu d'indiquer aux amis de la science, peut-être à des bienfaiteurs futurs, les études particulières auxquelles leur libéralité peut donner l'essor ou qu'elle peut seconder par un généreux patronage? Il m'est impossible de terminer cette longue énumération de lauréats sans exprimer une fois de plus la reconnaissance de l'Académie à ceux qui l'ont mise en mesure de récompenser honorablement tant de savoir, de dévouement et de labeur, sans remercier par avance ceux qui, dans l'avenir, lui faciliteront encore l'accomplissement d'une tâche dont elle est fière, parce qu'elle sert ainsi deux causes nobles entre toutes, celles de la science et de l'équité.

II. JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1907, le sujet suivant :

Étudier, d'après des textes authentiques, la chronologie d'une ou plusieurs séries de grands feudataires français pour remplacer les séries défectueuses des anciens recueils imprimés.

Le seul mémoire déposé, ayant été jugé insuffisant pour mériter le prix, l'Académie a décidé de décerner le prix à l'ouvrage de M. R. POUPARDIN qui rentre dans le cadre du sujet proposé et qui est intitulé : *Le royaume de Bourgogne (888-1038) ; étude sur les origines du royaume d'Arles.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Quatre médailles ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re médaille de *mille cinq cents francs*, à M. Adrien BLANCHET : *Les enceintes romaines de la Gaule ; étude sur l'origine d'un grand nombre de villes romaines ;*

2e médaille de *mille francs*, à M. Jacotin : *Preuves de la maison de Polignac ;*

3e médaille de *cinq cents francs*, à M. le chanoine Jules Chevalier : I. *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, t. II ; II. *Le mandement d'Égluy et l'abbaye de Léoncel ;*

4e médaille de *cinq cents francs*, à M. l'abbé Angot, *Épigraphie de la Mayenne.*

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re mention, MM. J. Viard et E. Déprez : *Chronique de Jean le Bel ;*

2e mention, M. J. Roman : *Description des sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné ;*

3e mention, M. Eugène Martin-Chabot : *Les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier ;*

4e mention, M. l'abbé Cazauran : *Cartulaire de Berdoues ;*

5e mention, M. Léon Gauthier : *Les Lombards dans les deux Bourgognes ;*

6e mention, M. Étienne Guillemot : *Les forêts de Senlis ; étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Hermenonville depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution ;*

7e mention, M. Louis Jacob : I. *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens*, 1038-1125 ; II. *La formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie*, 1148-1760 ;

8e mention, M. E. Picard : *L'écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne ;*

9e mention, M. André Philippe : *La baronnie du Tournel et ses seigneurs.*

PRIX DE NUMISMATIQUE (ALLIER DE HAUTEROCHE), 1.000 fr.

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, a été partagé par parties égales entre M. Hugo Gaebler, de Berlin, pour son ouvrage intitulé : *Contribution à l'étude des monnaies de la Macédoine*, et M. George Macdonald, de Glasgow, pour son *Catalogue de monnaies grecques de la Collection Huntérienne (Université de Glasgow).*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Le premier prix a été décerné à M. Charles Bémont, pour sa publication intitulée : *Rôles gascons*, t. II et III.

Le second prix est décerné à M. Louis Halphen, pour son ouvrage intitulé : *Le Comté d'Anjou au XIe siècle.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

Le prix Bordin, destiné cette année au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, a été partagé de la manière suivante :

Mille francs à M. Doutté, pour son ouvrage sur *Merrâkech* ;

Cinq cents francs à M. Adamantios Adamantiou, pour sa publication de la *Chronique de Morée* ;

Cinq cents francs à M. Guérinot, pour sa *Bibliographie du Jaïnisme* ;

Cinq cents francs à M. Migeon, pour son *Manuel d'art musulman* ;

Cinq cents francs à M. Touzard, pour sa *Grammaire hébraïque.*

La Commission a décidé, en outre, de mentionner avec éloge le livre de M. le comte Henry de Castries : *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845*, en exprimant le regret qu'il ne rentre pas dans les conditions du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Le prix extraordinaire Bordin réservé, cette année, au meilleur ouvrage imprimé relatif à un sujet concernant les études grecques ou latines a été partagé de la manière suivante :

Mille francs à M. Alfred Merlin, pour son ouvrage intitulé : *L'Aventin dans l'antiquité* ;

Cinq cents francs à M. René Pichon, pour son ouvrage : *Les derniers écrivains profanes. Les Panégyristes — Ausone — Le Querolus — Rutilius Namatianus* ;

Cinq cents francs à M. Félix Gaffiot pour ses deux ouvrages : I. *Le subjonctif de subordination en latin* ; II. *Ecqui fuerit si particulæ in interrogandi latine usus* ;

Cinq cents francs à M. Paul Mazon pour son *Essai sur la composition des comédies d'Aristophane* ;

Cinq cents francs à M. F. Allègre pour son volume intitulé : *Sophocle. Étude sur les ressorts dramatiques de son théâtre et la composition de ses tragédies.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

L'Académie a décerné sur les revenus de la fondation Stanislas Julien, destiné au *meilleur ouvrage relatif à la Chine*, un prix de *mille francs* à MM. Aymonier et Cabaton pour leur *Dictionnaire čam-français*, et un encouragement de *cinq cents francs* à M. le commandant E. Lunet de Lajonquière, pour son *Ethnographie du Tonkin septentrional.*

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. Constans, pour son édition du *Roman de Troie.*

FONDATION GARNIER (15.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

Une subvention de *cinq mille francs* à M. Gentil, maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris, pour une mission au Sud de l'Atlas ;

Une subvention complémentaire de *cinq mille francs* à la mission de M. Pelliot, au Turkestan ;

Une subvention de *deux mille francs* à M. le capitaine d'Ollone, pour sa mission archéologique en Extrême-Orient.

FONDATION PIOT (17.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

1° *Trois mille francs* au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles à Carthage ;

2° *Sept cents francs* à MM. Cartailhac et l'abbé Breuil pour continuer leurs recherches et leurs relevés dans les cavernes ornées des Pyrénées françaises ;

3° *Trois cents francs* à MM. le Dr Capitan et l'abbé Breuil, pour leur permettre de terminer leurs fouilles dans les grottes du Périgord ;

4° *Mille francs* à M. Rouzaud, pour fouiller le site antique de Montlaurès ;

5° *Trois cents francs* à M. l'abbé Leynaud, pour lui permettre d'achever les travaux entrepris dans les catacombes de Sousse;

6° *Mille francs* à M. Ernest Hébrard, pensionnaire architecte de l'Académie de France à Rome, pour continuer la restauration qu'il a entreprise, à Spalato, en Dalmatie, du palais de Dioclétien.

PRIX LOUBAT (3.000 fr.)

L'Académie a partagé ce prix, destiné au meilleur ouvrage concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde, ainsi qu'il suit :

Un prix de *deux mille francs* à M. Henry Vignaud, premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis, pour ses *Études critiques sur la vie de Colomb avant ses découvertes ;*

Une première mention, avec *six cents francs*, à M. Jules Humbert, professeur agrégé au lycée de Bordeaux, pour son volume intitulé : *Les origines vénézuéliennes ; essai sur la colonisation espagnole au Venezuela ;*

Une seconde mention, avec *quatre cents francs*, à M. Léon Diguet, voyageur, archéologue et naturaliste, pour les publications qu'il a consacrées aux résultats de ses fructueuses missions dans le Centre et l'Ouest des États-Unis du Mexique.

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Le prix Saintour, destiné, cette année, au *meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique*, a été décerné de la façon suivante :

Un prix de *mille cinq cents francs* à M. Paul Monceaux, pour son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe ;*

Un prix de *mille francs* à M. L. Homo, pour son *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien ;*

Un prix de *cinq cents francs* à M. Émile Bourguet, pour son ouvrage intitulé : *L'Administration financière du sanctuaire pythique au IVe siècle avant Jésus-Christ ;*

Un prix de *cinq cents francs* à M. Auguste Audollent, pour son ouvrage intitulé : *Defixionum tabellæ quotquot innotuerunt tam in græcis Orientis quam in totius Occidentis partibus, præter atticas in Corpore inscriptionum atticarum editas.*

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix Estrade-Delcros à M. Joseph Halévy, pour l'ensemble de ses travaux scientifiques.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

(*Pour un travail historique sur Metz et les pays voisins.*)

Les arrérages de la fondation G.-A. Prost ont été attribués de la façon suivante :

1° Une récompense de *huit cents francs* à M. Alfred Grenier, pour son livre intitulé : *Habitations gauloises et villas latines dans le pays des Médiomatrices ;*

2° Une récompense de *quatre cents francs*, à *L'Austrasie*, revue du pays Messin et de Lorraine.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, biennal, destiné à récompenser des travaux de linguistique, a été décerné à MM. Jules Gilliéron et Edm. Edmont, pour leur *Atlas linguistique de la France.*

FONDATION PAUL BLANCHET

La médaille Paul Blanchet, attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord, a été décernée, cette année, à M. le capitaine Donau, commandant supérieur du Cercle de Kebilli, pour ses importantes découvertes dans le Sud de la Tunisie : exploration des routes militaires de l'Afrique romaine ; trouvailles de bornes de délimitations remontant à l'époque de Tibère.

III. DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 8 février 1907, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Colmant (Pierre-Albert).
Cochin (Claude-Édouard-Denys-Marie).
de Mun (Benoît-Joseph-Bertrand-Marie-Gabriel).
de Fréville de Lorme (Ernest-Louis-Marie-Robert).
Latouche (Robert-Georges-Léopold-Marie).
Canal (Séverin-Omer).
Ritter (Georges-Charles).
Regné (Jean-Pierre-Paul).
Desage (Marie-Charles-Antoine).
Gautier (Jean-Théophile-Pierre).
Aubert (Marcel-Georges).
Dauverné (Marcel-Jules-Auguste).
de Roussen de Florival (Henri-Ferdinand-Louis).
Chevreux (Jacques-Charles-Adrien).
de Maupassant (Jean).
Houdayer (Raymond).
Destray (Paul).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang :

MM. Robin (Marcel-Marie-René-Camille).
Rohmer (Régis-Jules-Pierre-Marie).

IV. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1907, 1908, 1909 et 1910.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, la question suivante :

La Préfecture du prétoire au IVe siècle.

L'Académie proroge, à l'année 1909, le sujet suivant, qui, déjà proposé pour 1906, n'a pas été suffisamment traité :

Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon.

L'ouvrage présenté à l'Académie devra être, soit un mémoire suivi de la traduction des textes japonais tirés de la littérature historique, géographique ou épigraphique, soit une traduction d'un livre historique japonais accompagnée d'un commentaire critique.

Tous les travaux présentés, mémoires ou traductions, devront être entièrement inédits et manuscrits.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1910, la question suivante :

Étudier la miniature carolingienne et dresser un catalogue raisonné de ses monuments.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours [1].

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs*.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1906 et 1907 sur les *Antiquités de la France*, qui auront

1. Voir ci-dessous, p. 699, les conditions générales des concours.

été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1908. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Le concours est annuel.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, s'il y a lieu, en 1908, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1906.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1909, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1907.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1908, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1906 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires

ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1908*, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. Bordin, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient ; 2° à l'antiquité classique ; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1908, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1905.

En 1909, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance publié depuis le 1er janvier 1906.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ces concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné :

En 1909, au meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, relatif aux études orientales ; si l'ouvrage est imprimé, il devra avoir été publié depuis le 1er janvier 1909.

Les ouvrages présentés à ces deux concours devront être déposés

en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné en 1908.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1908.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de La Fons-Mélicocq, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1908; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1905, 1906 et 1907, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1908.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1909, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1909.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscrip-

tions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1908.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1908.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à dix mille francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1908, *au meilleur ouvrage relatif à l'Orient.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1906, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1908.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un carac- « tère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entière- « ment, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scienti- « fique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1910.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1908.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1908, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT (3.000 fr.)

M. LOUBAT, membre de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1910.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1907.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1910, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1907, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1908, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1905 ;

En 1909, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1906 ;

En 1910, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1907.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les

cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1908, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa FRÉMEAUX, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel DE CHÉNIER, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

L'Académie décernera ce prix en 1909.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques BERGER, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1908.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste PROST, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1908.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1908.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une*

découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré Chavée, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il pourra être affecté à toutes les recherches, missions, publications intéressant l'étude scientifique des langues.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1909.

PRIX LE FÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la première fois, en 1908.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage doit être postérieur à l'année 1896.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. Cagnat, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul Blanchet, mort à Dakar (Sénégal) au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée, chaque année, à une découverte relative à l'histoire, la géographie, ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond Drouin a, par ses testament et codicille olographes des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui sera décerné, *tous les quatre ans*, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité du lauréat. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné, pour la première fois, en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

V. CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *franco de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours, pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. JULES-AUGUSTE LAIR

PAR

M. GEORGES PERROT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Chers confrères,

M. Jules-Auguste Lair naquit le 25 mai 1836 à Caen, où son père était négociant en beurres. Très estimé pour sa probité, celui-ci avait beaucoup d'esprit naturel. Il mourut assez jeune et ne vit que les débuts de son fils dont il était fier à juste titre [1].

Dès l'enfance, Jules Lair avait montré une très vive intelligence. Il était à la fois fort espiègle et très laborieux. Élève du collège royal de Caen, il y eut, dans toutes ses

1. Il était parent de Pierre-Aimé Lair, qui, né en 1769 et mort en 1853, fut conseiller de préfecture à Caen pendant quarante ans. Pierre-Aimé Lair, membre de toutes les Sociétés savantes et charitables, rendit à ses concitoyens, au cours de sa longue vie, des services assez signalés pour qu'à sa mort une plaque commémorative ait été apposée sur la façade de la maison qu'il habitait et que, tout récemment, son nom ait été donné à une rue de sa ville natale. Il légua par testament ses livres à la Bibliothèque et ses œuvres d'art au Musée de la ville, la majeure partie de sa fortune aux pauvres. Sur ce personnage, voy. Girardin, *Notice biographique sur M. Lair*, dans l'*Annuaire Normand pour 1854*, Caen, 1853, p. 561-565, et Jules Simon, *Premières années*, Paris, 1901, p. 228-233.



Imp. Berthaud.

M. Jules LAIR

1836 - 1907



classes, tous les prix, succès qui lui avait valu, dans le monde universitaire de cette ville, une notoriété précoce. C'était lui que, dans les familles de ses camarades, on proposait à ceux-ci comme modèle. Externe libre, l'adolescent avait, de bonne heure, pris l'habitude de passer à la bibliothèque de la ville tout le temps qui séparait la classe du matin de celle du soir. Il était déjà l'infatigable lecteur qu'il restera toute sa vie.

Son aimable caractère et son zèle pour l'étude l'avaient rendu cher à tous ses maîtres. Plusieurs de ceux-ci étaient des hommes distingués avec lesquels il se lia d'une étroite amitié qui ne devait prendre fin qu'avec leur vie. Tels étaient Charles Marie, professeur de quatrième, type excellent des vieux maîtres d'autrefois, A. Joly, professeur de rhétorique, et Léon Puiseux, remarquable professeur d'histoire, frère du célèbre astronome. Entre temps, lorsqu'il en avait le loisir, l'élève de rhétorique et de philosophie suivait aussi les cours de la Faculté des lettres. Ce fut ainsi qu'il entra en relation avec Julien Travers, un des maîtres qui, par leur enseignement et leurs écrits, faisaient alors le plus honneur à la Faculté des lettres de Caen. Il y avait professé d'abord la littérature française, puis ensuite la littérature latine. Polygraphe curieux et savant, il s'était surtout occupé des écrivains français de la Normandie et s'était notamment fait connaître par l'édition qu'il avait donnée des Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin. Il prit très vite Jules Lair en grande affection. Il lui ouvrit sa maison et le traita comme un membre de sa famille. Il avait un fils. Les deux jeunes gens se lièrent intimement et c'est à M. Émile Travers, le seul survivant des amis d'autrefois et, comme Lair, élève de l'École des Chartes, que je dois ces détails sur les années de collège et les débuts dans la vie du confrère que nous avons perdu.

M. Travers avait une belle bibliothèque. La vue de ses livres, la lecture de ses mémoires, sa conversation, furent

pour beaucoup dans le parti que prit le jeune homme d'aller, une fois sorti du collège, frapper à la porte de l'École des Chartes. M. Puiseux avait été aussi l'un des instigateurs de cette vocation historique.

C'est à l'automne de 1855 qu'il fut admis à l'École. Il y était entré le second ; mais il en sortit le premier, en 1858. Cette première place, il l'avait disputée, pendant les trois ans de son cours d'études, à un autre Normand, à Siméon Luce. Celui-ci a été nommé membre ordinaire de notre Compagnie en 1882 ; mais la mort qui l'a frappé, en 1892, l'a privé du plaisir qu'il aurait pris à accueillir ici, comme confrère, son ancien concurrent.

Recommandé au choix du ministre par le rang qu'il occupait dans le classement final, M. Lair, après avoir obtenu son diplôme d'archiviste paléographe, avait sollicité, aux Archives Nationales, une place d'auxiliaire qui, sur la proposition de MM. de Mas-Latrie et de Laborde, fut créée à son intention. Étant donné le goût très vif qu'il avait paru prendre à l'enseignement de ses maîtres, on aurait pu croire que les Archives seraient pour lui une demeure d'élection, où il s'enfermerait et où il aimerait à vieillir parmi tous ces documents vénérables, témoins authentiques du passé de la France ; mais, pendant le temps que les négociations avaient duré, reçu licencié en droit, il s'était décidé à essayer d'une autre carrière. Sa nomination signée, il passa une après-midi à se faire présenter aux chefs de service et à bavarder avec les camarades dans divers bureaux ; puis, dès le lendemain, il donnait sa démission. Personne de ses familiers n'a pu me dire quelles raisons de cette retraite il avait alors alléguées ; mais, ces raisons, tous ceux qui l'ont connu les devinent aisément. Il y avait en lui, toute sa vie nous le prouvera, l'étoffe d'un homme d'action. Il aimait le mouvement. Il ne voulut pas se vouer à la vie sédentaire, à ces longues heures passées devant un bureau, dans des salles closes.

Une fois sa liberté reconquise, M. Lair se fit inscrire au barreau de Paris, et plaida quelque peu. Il fut même, pendant l'année judiciaire 1860-1861, un des secrétaires de la conférence des avocats stagiaires, où se faisaient alors remarquer M. Barboux et Gambetta. On sait combien est recherché par les débutants ce titre de secrétaire, qui s'obtient au concours. C'est dans cette conférence que, sous les yeux du bâtonnier et des membres du Conseil de l'Ordre, les plus intelligents et les plus laborieux de ces apprentis orateurs se désignent à l'attention de leurs aînés, par ce qu'ils montrent, dans ces discussions académiques, d'aptitude à traiter avec précision et avec agrément les questions judiciaires. C'était donc vers les travaux et les succès du barreau que le jeune homme semblait alors s'orienter. Les circonstances en décidèrent autrement. Elles le poussèrent dans des chemins qui, plus encore que la carrière du barreau, s'écartaient de la voie où il avait paru d'abord prêt à s'engager.

Lorsqu'il était venu s'établir à Paris, M. Lair y avait apporté avec lui des lettres de recommandation que lui avaient values l'amitié de ses maîtres du collège et de la Faculté. Il fut d'emblée cordialement reçu et bientôt très recherché, très choyé dans une société de Normands que leurs mérites sérieux et leur esprit avisé avaient conduits à de hautes situations dans le monde officiel du jour. On l'y estimait pour avoir réussi jusqu'alors dans tout ce qu'il entreprenait ; on l'y aimait pour les qualités que vous vous souvenez tous, mes chers confrères, d'avoir si fort goûtées dans son commerce, pour la vivacité enjouée de sa conversation, pour cette politesse empressée qui n'était chez lui qu'une forme de la bonté, enfin, pour ce que l'on sentait chez lui de sûreté dans le jugement et de droiture native. Dès le premier serrement de main, il inspirait confiance.

Les deux personnages les plus importants du groupe de

compatriotes qui l'avait admis ainsi dans son intimité étaient MM. Antoine Blanche, jurisconsulte éminent, et Boulatignier, originaires l'un de Rouen, et l'autre, comme M. Travers, de Valognes; ce dernier était avocat général. C'était au Conseil d'État, où il présida plus tard la section du contentieux, qu'appartenait M. Boulatignier, qui avait été représentant du peuple en 1848. Un peu brusque d'allures, c'était un homme excellent et d'une réelle valeur. Il se complaisait à réunir chez lui, le dimanche, dans une maison hospitalière qu'il possédait aux environs de Versailles, quelques jeunes gens qui étaient, pour la plupart, des fils de la Neustrie. Aux vacances, on se retrouvait en Normandie, à Langrune-sur-Mer, où MM. Julien Travers et Boulatignier possédaient des villas contiguës. Ils attiraient et recevaient là toute une colonie de gens d'esprit, fort aimables. « Ah ! m'écrit M. Émile Travers, les bonnes saisons que l'on a passées à Langrune, de 1858 à 1868 ! Par son entrain, Lair était l'âme de toutes les parties de plaisir. Tous les soirs, on jouait des charades ou la comédie. Lair était un acteur merveilleux. Il remplissait les rôles de paysans, d'Anglais, de vieux savants, avec un talent extraordinaire. Il écrivait même, avec une verve endiablée et un esprit du meilleur aloi, des saynètes que n'eût pas désavouées Labiche. Rien n'était plus gai que *Langrune ou la saison des eaux pluviales, scènes de la vie privée de deux jeunes mariés par un mauvais temps*. Quoique j'y aie joué le rôle de l'amoureux, je n'ai jamais eu le manuscrit, qui a dû être brûlé, avec les premiers travaux de notre ami, pendant la Commune. »

En reconnaissance de l'accueil reçu dans ce cercle des Normands qui avaient fait la conquête de Paris, M. Lair s'était mis à l'entière disposition de MM. Blanche et Boulatignier. Il corrigea les épreuves d'un traité de droit de M. Blanche. Il servit aussi souvent de secrétaire bénévole à M. Boulatignier pour des travaux pressés. Le conseiller

d'État eut ainsi l'occasion d'apprécier la puissance de travail du jeune homme et la netteté de son esprit ; aussi songea-t-il tout d'abord à M. Lair, quand il vit un de ses amis, M. Achille Moranvillé, en quête d'un collaborateur qui pût lui prêter un secours efficace dans une entreprise riche en promesses d'avenir, mais dont les débuts se heurtaient à de sérieuses difficultés.

Secrétaire du tribunal des conflits, M. Moranvillé avait ensuite joué, dans la Compagnie des Messageries maritimes, un rôle de première importance. Quand celle-ci avait créé ses services du Levant, c'était lui qui avait été étudier, sur place, les ressources des divers ports à desservir et organiser les agences. Sa tâche était terminée ; la Compagnie prospérait. M. Moranvillé chercha un autre emploi de son activité. Vers le commencement du second Empire, au plus fort de cette fièvre d'affaires qui s'était alors emparée de toute la France, il s'était fondé, sous le nom de *Docks Napoléon*, une société dont le conseil d'administration comprenait les noms les plus reluisants. Elle se proposait de construire à Paris de vastes magasins où commerçants et industriels pourraient déposer les marchandises qui leur seraient expédiées par les chemins de fer ou par les canaux. Celles-ci ne s'entasseraient plus chez eux invendues ou inutilisées. Moyennant un droit de manipulation et de garde, elles seraient conservées, aussi longtemps qu'ils le voudraient, dans des locaux qui jouiraient du privilège de l'entrepôt réel. Dès qu'ils en auraient trouvé le placement, ils en prendraient livraison, après avoir acquitté les droits de douane ou de régie. Les opérations des négociants en gros et des fabricants se trouveraient ainsi très simplifiées et leurs frais très diminués. La redevance que la Société percevrait à son profit, en échange du service rendu, devrait être assez modérée pour qu'il n'y eût personne qui n'eût intérêt à en accepter les tarifs ; mais, dans ces conditions mêmes, elle pourrait être calculée de façon à assurer aux actionnaires de beaux bénéfices.

L'idée était donc juste et le plan bien conçu ; mais les affaires de la Société avaient été mal conduites. Il y avait eu négligence, gaspillage et même quelque chose de plus. Des procès retentissants avaient conduit devant les tribunaux plusieurs des administrateurs. Au bout de quelques années, l'affaire était en liquidation, et ce désastre la frappait au moment même où venait d'être votée une loi qui, en 1859, créait le *warrant*. Le *warrant* est un titre qui représente une quantité de marchandises d'une valeur déterminée et qui est négociable comme un effet de commerce. Il mobilise la marchandise, comme le billet de la Banque de France mobilise les espèces métalliques. La garantie du billet, c'est l'or que la Banque garde enfermé dans ses caves ; de même celle du *warrant*, c'est la marchandise que celui qui en a reçu le dépôt certifie détenir dans ses magasins pour le compte de tel ou tel négociant et qu'il s'engage à n'en point laisser ressortir qu'il n'en ait eu bonne et due décharge, par l'annulation du *warrant*. L'établissement qui offrirait ces facilités au commerce serait autorisé — la chose allait de soi — à percevoir un droit sur les titres de cette sorte qu'il émettrait.

C'était donc une belle partie qu'avaient perdue, par leurs fautes graves, les fondateurs des Docks Napoléon. M. Moranvillé, après avoir étudié l'affaire, eut bien vite compris quel parti avantageux aurait pu en tirer une direction honnête et intelligente. Il réunit des fonds et il se fit céder les terrains acquis par la Compagnie déchue, ainsi que les constructions qu'elle y avait élevées ; mais, d'autre part, il avait à réagir, par le choix de ses agents et par la régularité de ses opérations, contre le discrédit dans lequel l'entreprise était tombée, à la suite des scandales qui venaient d'éclater. Il avait à bâtir sur des ruines. Il ne pouvait tout faire par lui-même ; il avait besoin de se donner un lieutenant qui, associé à toutes les pensées de son chef, surveillât l'exécution des mesures décidées en conseil.

M. Moranvillé se connaissait en hommes. Il ne lui fallut pas longtemps pour deviner, dans le jeune homme qui venait de lui être présenté, l'auxiliaire qu'il cherchait. En 1860, il offrait à M. Lair, qui l'acceptait, la place de sous-directeur de la *Société des entrepôts et magasins généraux*.

Pourquoi, après s'être si vite enfui des Archives, M. Lair quitta-t-il aussi le barreau ? Ce qui le décida sans doute, cette fois encore, à ce brusque changement de front, ce fut moins l'espérance et l'attrait du gain que ce besoin d'agir, d'agir sur les hommes et sur les choses, qui était le fond même de son tempérament. Peut-être y eut-il aussi, chez ce fils de négociant, un phénomène d'atavisme, le réveil des aptitudes et des goûts paternels. Quelles qu'aient été d'ailleurs les raisons qui le déterminèrent, la résolution qu'il prit eut les plus heureux effets et pour lui-même et pour la Société au service de laquelle il consentait à se mettre. L'affaire prit un rapide essor. Son succès dépassa toutes les prévisions des fondateurs de la Société des Docks Napoléon, celles qui avaient été déçues par leur mauvaise gestion. Au bout de dix ans, l'entreprise était en pleine prospérité. Elle n'avait pas cessé d'agrandir ses magasins et d'en perfectionner l'outillage. Les résultats financiers étaient des plus encourageants.

Tout fut remis en question par les deux sièges de Paris. Le premier, le siège par les Allemands, avait déjà infligé de grosses pertes à la Compagnie. Ses opérations avaient été brusquement interrompues. Les capitaux engagés ne rapportaient plus d'intérêt. Les débiteurs ne payaient pas. Les bâtiments, réquisitionnés par la Défense nationale, avaient souffert d'être affectés à des usages autres que ceux auxquels ils devaient servir ; mais le vrai désastre, ce fut celui qui frappa la Société au cours du second siège, du siège de la Commune. Tous ses immeubles étaient situés à la Villette et au pont de Flandre, dans des quartiers où l'insurrection recrutait ses plus chauds partisans.

Après l'entrée dans Paris des troupes nationales, avant qu'elles eussent pu occuper les arrondissements du nord, les insurgés mirent le feu à plusieurs des magasins de la Compagnie, à ceux qui étaient attenants à ses bureaux. Il ne pouvait être question de s'opposer aux progrès de la flamme. M. Lair vit brûler et s'écrouler sous ses yeux les bâtiments qu'il avait construits.

Au lendemain de cette catastrophe, la Compagnie, privée d'une part considérable des locaux qu'elle ouvrait au commerce avant la guerre, était mal en situation de tirer parti du vif mouvement de reprise des affaires qui suivit la délivrance de Paris. Son actif était fortement entamé. Les recettes que pourrait lui valoir ce qui restait de ses dépôts devraient être employées tout entières à la réfection des magasins. Il fallait faire un nouvel appel au capital.

Ni M. Moranvillé ni son adjoint ne perdirent courage. On savait, sur la place de Paris, ce que valaient ces deux hommes. Les fonds qu'ils voulurent, ils les trouvèrent aisément. Au bout de deux ans, les magasins détruits étaient reconstruits, et d'autres, plus spacieux encore, étaient établis sur des terrains nouvellement acquis; mais ce dernier effort avait lassé M. Moranvillé. Son âge s'avançait. En 1873, il se retira; il remit à M. Lair la direction de l'affaire, et celle-ci, entre les mains de son nouveau maître, pendant ces trente-trois ans, ne cessa pas de grandir.

C'était un devoir pour moi, mes chers confrères, que de vous mettre à même de mesurer l'importance de l'œuvre que M. Lair a accomplie, dans le domaine de l'activité pratique. Pour m'aider à m'acquitter de cette tâche, j'ai trouvé le précieux concours de M. Froment, secrétaire général de la Compagnie. M. Froment a bien voulu se mettre à mes ordres pour me servir de guide dans ce qui fut le royaume de M. Lair. Pendant la demi-journée que nous avons employée à cette visite, nous n'avons pu jeter les yeux que sur une faible portion de ce vaste ensemble. La Compagnie

possède, à Paris et dans sa banlieue, trente suites de magasins. Ce qui m'en a été montré, c'est une partie seulement du groupe principal, de celui que constituent, au nord de Paris, les bâtiments semés dans le large espace qui s'étend entre Saint-Ouen et Saint-Denis d'une part et, de l'autre, la rotonde de la Villette ; mais ce que j'ai vu a suffi à m'émerveiller. Les magasins de ce district sont tous desservis par le canal de l'Ourcq et le canal de Saint-Denis, qui s'élargissent devant eux en amples bassins où les péniches viennent charger et décharger à quai. Tous, sauf les plus anciens, ceux qui se serrent autour de la Rotonde, sont reliés, par rails, avec le chemin de fer du Nord et avec le chemin de fer de Ceinture, ce qui permet d'y faire arriver directement, sans que l'on ait à rompre charge, les wagons de toutes les lignes qui convergent vers Paris. A Saint-Denis, les magasins et les voies d'accès occupent 150 hectares; on peut, en deux heures, recevoir là et vider plus de six cents wagons. Au pont de Flandre, douze cent mille sacs tiennent à l'aise dans d'énormes bâtiments à cinq étages. De puissants treuils, mus par l'électricité, permettent, là et ailleurs, une manutention très rapide.

Mises en goût par les bénéfices que réalisait la Compagnie des *Entrepôts et magasins généraux*, d'autres sociétés se formèrent pour lui disputer le marché; mais celle que dirigeait M. Lair était assez forte pour affronter la lutte. Quand celle-ci s'engagea, elle ne tourna point à l'avantage des nouveaux venus. M. Lair sut offrir au commerce des conditions meilleures, conditions de prix et conditions d'aménagement ; aussi réussit-il à rester toujours maître du terrain. Il finit même, plusieurs fois, par se rendre acquéreur, à très bon compte, des magasins qui avaient été construits pour lui faire concurrence.

De si brillants succès avaient valu à M. Lair, sur la place de Paris, la réputation d'un homme d'affaires hors ligne. On venait donc, de toutes parts, solliciter ses conseils et

réclamer son concours. Telle était son activité que, sans jamais dérober à l'œuvre qu'il avait fondée une des heures qu'il lui devait, il put accepter d'entrer dans plusieurs conseils d'administration et, par son expérience comme par la sûreté de son coup d'œil, y rendre des services qui étaient fort appréciés. Nous nous bornerons ici à donner la liste des affaires auxquelles il s'intéressa et qui toutes se trouvèrent bien de son intervention. Il fut ainsi :

Président de la Société générale des téléphones (1881-1889) ;

Président du Comptoir des entrepôts, 1891 ;

Président de la Compagnie française des télégraphes sous-marins, 1898 ;

Vice-président du Crédit industriel, 1895 ;

Président de la Société des mines de Czeladz, 1897 ;

Vice-président de la Société française des métaux, 1899 ;

Président de la Société des docks de Rouen, 1902 ;

Président de la Société des aciéries de France, 1902.

Si nous avons relevé tous ces titres, c'est que, par les responsabilités qu'ils impliquent, ils montrent quelle place les affaires ont tenue dans la vie de notre confrère, des affaires qui, étant donnée leur importance, auraient dû, ce semble, ne lui laisser aucune liberté d'esprit. On n'en admirera que davantage la vigueur et la souplesse d'une intelligence qui, parmi de si graves préoccupations, dans des journées si remplies, a toujours su se réserver quelques heures pour cultiver les lettres savantes. S'il avait jadis été effrayé par la régularité presque monacale des occupations de l'archiviste, jamais il n'avait oublié l'École des Chartes et le plaisir qu'il y avait trouvé à s'initier aux méthodes de la critique historique. Au sortir de cette école, alors qu'il fréquentait le Palais et, un peu plus tard, quand il fut entré dans les affaires, il ne ferma pas ses livres, il ne laissa pas ses manuscrits moisir au fond d'un tiroir.

Étant encore à l'École, il avait traité une question mise

au concours par l'*Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, et, en 1858, il avait obtenu le prix. En 1860, l'année même où il devenait sous-directeur des Magasins généraux, il publiait le mémoire couronné, sous ce titre : *Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen au mois de juin 1589 jusqu'à son retour à Rouen en avril 1594*[1]. Cela sent encore le travail d'élève. Le style est un peu tendu par endroits. Il n'a pas encore acquis cette simplicité de bon aloi qui le caractérisera toujours, à l'avenir, dans les écrits de notre confrère.

Ce fut un travail d'une tout autre valeur que celui dont le sujet fut donné à M. Lair par la thèse qu'il avait présentée et soutenue pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe, thèse dont l'idée lui avait été suggérée par la *Société des antiquaires de Normandie*, qui avait mis ce sujet au concours. Cette thèse, M. Lair la corrigea et la compléta d'après les conseils de ses anciens maîtres et, en 1865, il imprimait, dans le tome XXIIIe des *Mémoires* de cette société, une édition de la chronique de Dudon de Saint-Quentin, destinée à remplacer celle qui avait été procurée, en 1619, par André Duchesne, dans le recueil intitulé *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*[2]. Cette chronique, malgré tous les défauts que l'on y a relevés, est et restera toujours un document d'une importance capitale pour les historiens qui étudient les origines du duché de Normandie et ses plus anciennes relations avec la couronne de France. De toutes les sources où ils peuvent puiser, c'est encore la plus riche et la plus intéressante, le chroniqueur n'ayant

1. In-8°, 225 pages, Caen. — Sur le titre : « par Jules Lair, avocat à la Cour impériale de Paris, ancien élève de l'École des Chartes ». C'est la seule fois, à notre connaissance, que M. Lair ait revendiqué, en tête d'un de ses écrits, sa qualité d'avocat. Jusqu'au jour où il sera membre de l'Institut, il se contentera de rappeler le souvenir de l'École à laquelle il se faisait honneur d'avoir appartenu.

2. *Dudonis Sancti Quintini de moribus et actis primorum Normanniæ ducum.* Caen, 1865, in-4°.

guère fait que mettre en œuvre les souvenirs de la famille ducale, tels que les évoquait pour lui et les lui retraçait le comte d'Ivri, Raoul, frère bâtard du second duc, Guillaume Longue-Épée. C'était Raoul qui avait insisté pour que ce moine étranger, amené à la cour normande par le hasard d'une ambassade, entreprît ce récit dont il avait fourni la matière [1].

L'édition nouvelle, très supérieure à sa devancière, est, dans toute la force du terme, une édition critique, comme l'atteste la substantielle introduction, de 115 pages, par laquelle s'ouvre le volume. L'éditeur commence par tirer de la chronique même et par réunir tous les renseignements que Dudon y donne sur sa propre personne et sur les conditions dans lesquelles le livre a été composé; il s'attache ensuite à apprécier la véracité de son auteur, à étudier ses procédés d'exposition et sa langue, puis à définir les rythmes variés des pièces de vers qui sont intercalées là en grand nombre dans la narration. Enfin il énumère et il décrit les manuscrits dont il s'est servi pour l'établissement du texte. Au cours d'un voyage entrepris à cet effet en Angleterre, il en avait consulté qui n'avaient pas été accessibles jusqu'alors. C'est ainsi qu'il avait pu se faire ouvrir la bibliothèque, d'ordinaire très fermée, de sir Thomas Phillipps, à Middlehill. Ce succès, il l'avait dû à un tact et à un agrément qui lui étaient naturels. Ce ne fut pas seulement en affaires qu'il se trouva bien d'être habile à pénétrer tout d'abord, comme par une rapide intuition, le caractère des gens avec qui les circonstances le mettaient en rapport pour la première fois et de savoir ainsi trouver d'emblée

1. Raoul est appelé par Dudon *totius operis relator*. Après avoir édité la chronique de Dudon, M. Lair s'était mis à préparer une édition, conçue sur le même plan, du continuateur de Dudon, Guillaume de Jumièges. Ce travail était très avancé en 1870; mais tous les matériaux recueillis et la rédaction commencée furent détruits dans l'incendie des Magasins généraux. M. Lair reprit plus tard ce travail, sur de nouveaux frais; on m'assure qu'il y aurait peu à faire pour le mettre en état d'être livré au public.

les paroles et prendre le ton qui prédisposaient en sa faveur ses nouvelles connaissances.

Du mémoire sur le Parlement de Rouen à l'édition de Dudon, le progrès est très sensible. Sobre et sans prétention, le style se colore parfois d'une nuance d'émotion discrète, comme par exemple là où M. Lair commente une curieuse page de Dudon, un de ces couplets en hexamètres dont il est coutumier. Après avoir décrit les misères dont souffrait le peuple vers le commencement du xe siècle, le chroniqueur apostrophe la France en ces termes :

« Voici qu'une autre race vient vers toi du Danemark et, de ses rames infatigables, fend rapidement les ondes. Longtemps et dans de nombreux combats, elle t'accablera de ses traits terribles. Furieuse, elle fera mordre la poussière à des milliers de Français. Enfin, une alliance est conclue. La paix calme tout. Alors cette race portera jusqu'au ciel ton nom et ton empire. Son glaive frappera, domptera, brisera les peuples qui seraient trop orgueilleux pour se soumettre à tes lois. O France heureuse, France trois et quatre fois heureuse, salue, en frémissant de joie, cette nouvelle venue ; salue-la, reine éternelle [1]. »

Dudon a été bon prophète, et c'est ce que son éditeur constate avec une fierté où l'on sent vibrer l'accent de son patriotisme provincial. Ce Parisien d'adoption resta toujours Normand de cœur. « Ainsi, écrit M. Lair, le vieil historien, vraiment poète cette fois, prédisait, avant les exploits de Tancrède de Hauteville, avant la conquête de l'Angleterre, avant Malherbe, avant Corneille, cette longue suite de grandes actions et de grands hommes qui, par les armes et par le génie, devaient, pendant des siècles, porter si haut, « jusqu'au ciel », le nom et l'empire de la France [2]. Historiens, profitons des richesses trop dédaignées qu'il

1. Livre I, *sub fine*.

2. *Fœdere complacito tandem, cum pace quieta,*
Imperiumque tuum nomenque æquabit Olympo.

amassa pour nous. Normands, donnons un bon souvenir à l'homme qui pressent si bien la grandeur future de notre nation. Quand tous les moines consternés s'attristaient encore sur les ruines amoncelées par nos pères et ne voyaient aux cieux que les dernières nuées de l'orage, Dudon, plus clairvoyant, sut y découvrir l'aurore d'un beau jour[1]. »

C'est encore à son origine normande que M. Lair avait dû, outre les protections puissantes qui lui ouvrirent les voies de la fortune, une amitié qu'il tint toujours à honneur d'avoir conquise : celle de M. Léopold Delisle. Celui-ci était de Valognes comme MM. Travers et Boulatignier. Le nouvel élève de l'École des Chartes lui fut présenté bientôt après son arrivée à Paris et trouva auprès de lui le meilleur accueil. M. Delisle n'avait guère qu'une douzaine d'années de plus que son jeune compatriote ; mais, par un prodigieux effort de travail mis au service d'une rare sagacité, il s'était déjà placé au premier rang, dans le groupe des érudits qui étudiaient, sur les pièces originales, l'histoire de notre moyen âge français. A l'âge de trente et un ans, en 1857, il entrait dans notre Académie, pendant que M. Lair était encore sur les bancs de l'École. La différence de situation était considérable ; mais, entre le débutant et le membre de l'Institut, l'intervalle fut comblé par l'affectueux intérêt que l'aîné des deux s'empressa de témoigner à son cadet et par la respectueuse déférence avec laquelle celui-ci répondit à ces avances.

M. Delisle n'occupait aucune chaire. Il avait étroitement mêlé sa vie à celle de la Bibliothèque nationale dont la direction lui était déjà promise, pour le jour où elle serait vacante, par l'accord unanime de tous les juges compétents. Il s'était donné tout entier à la fonction qu'il y occupait ; mais il ne s'en prêtait pas moins à faire bénéficier de ses

1. *Introduction*, p. 102-103.

avis tous les travailleurs sérieux qui venaient les solliciter. Cette libéralité d'une érudition toujours prête à s'épancher, personne n'en profita plus que M. Lair. Peut-être futelle pour beaucoup dans la résolution qu'il prit de ne jamais renoncer aux recherches historiques, quels que fussent ses engagements professionnels. Les relations familières qu'il entretint avec M. Delisle lui facilitèrent des travaux auxquels il ne pouvait donner que peu de temps; elles lui créèrent des habitudes qui l'aidèrent à persévérer dans son dessein. Pendant une dizaine d'années, presque tous les jours, après avoir expédié son courrier, de la Villette, où était le siège social de la Compagnie, il descendait rue Hauteville, où habitait alors M. Delisle, et là, avant le dîner, souvent aussi pendant la soirée, il travaillait sur les livres de M. Delisle, car il ne pouvait fréquenter les bibliothèques publiques aux heures où elles étaient ouvertes. Au cours de ce travail ainsi poursuivi sur une table voisine de celle où le maître était assis, un mot de celui-ci abrégeait l'enquête, indiquait le volume à prendre sur les rayons, la page à consulter. Ces séances d'étude des fins de journée devinrent pour M. Lair un plaisir dont il ne savait plus se passer et, à la longue, un besoin impérieux. Après les discussions d'intérêt, les tracas et quelquefois les graves inquiétudes qui avaient rempli ses matinées et ses après-midi, il trouvait là une distraction qui lui faisait oublier la tyrannie du métier. C'était pour lui un repos auquel il dut l'équilibre et l'élasticité de son esprit, son excellente santé morale. A ce régime, il gagnait de n'être jamais déprimé par la constante obsession des affaires.

Avec le temps, ces habitudes se modifièrent dans une certaine mesure. Peu à peu, M. Lair avait acquis les livres qui lui étaient le plus nécessaires. Ceux qu'il avait déjà réunis avant la guerre furent brûlés, en 1870, dans l'incendie des magasins de la Villette où il les avait déposés, s'imaginant qu'ils seraient là plus en sûreté que dans son

appartement ; mais, après cet accident, il s'occupa, en amateur avisé qui savait saisir les occasions, de se composer une bibliothèque qui fût bien appropriée aux exigences des recherches qu'il avait en vue. C'est ainsi que, par des achats judicieux qui se répétaient presque chaque jour, il sut se former de belles suites d'ouvrages bien choisis. Quand il fut ainsi outillé, ce fut dans son cabinet qu'il se donna les joies de ce travail réparateur.

Ce qui, d'ailleurs, concourait encore à ramener M. Lair au logis et à l'y retenir une fois sa journée finie, c'était le changement qui s'était fait dans son existence, au moment même où il prenait à lui seul la charge de la lourde entreprise dont il avait jusqu'alors partagé la responsabilité. En 1873, par son mariage avec M[lle] Dehaussy, il entrait dans une famille où le goût des choses de l'esprit et surtout celui des arts était héréditaire ; il y rencontrait la femme distinguée qui s'est si intimement associée à toutes ses pensées et à ses nobles ambitions. M. Lair n'a jamais donné à sa compagne un autre chagrin que celui de la rendre, au commencement de cette année, le témoin impuissant et attristé de ses longues souffrances et de sa douloureuse agonie.

Dans ces conditions nouvelles de bonheur domestique, M. Lair continua, avec plus de régularité encore que par le passé, à faire deux parts de sa vie. Toute sa journée appartenait aux affaires. Dès huit heures et demie, il était à son bureau et, jusqu'à son déjeuner, c'était des *Entrepôts et magasins généraux* qu'il s'occupait, attentif à entrer dans le détail de toutes les opérations. L'après-midi, c'était de rapides visites à tel ou tel des dépôts de la Compagnie ; c'était les séances des différents conseils d'administration qu'il présidait. Parfois, entre deux lettres à signer, il prenait à la hâte une note pour quelqu'un des ouvrages auxquels il travaillait ; car, outre les livres qui étaient rangés en bel ordre dans son cabinet, il en avait de semés un peu partout, dans quelque recoin des bureaux de la Villette ou de

la rue Croix-des-Petits-Champs. Souvent, avant de rentrer chez lui, le matin ou le soir, il trouvait le temps d'entrer chez un des bouquinistes dont il fréquentait les étalages, sur les quais et ailleurs, et d'y déterrer quelque plaquette rare qui manquait à ses séries ; mais la vraie vie du savant ne commençait que le soir, après un très sobre repas, vite expédié. Alors, comme s'il eût retiré de son cerveau, pour les jeter dans un tiroir et les y enfermer sous clef, tous les soucis de la journée, il ne pensait plus qu'aux recherches engagées, aux mémoires en préparation et, pendant qu'auprès de lui Mme Lair jouait au piano quelqu'un de ses airs préférés ou passait en revue les vieilles estampes dont elle faisait collection, il prolongeait jusqu'au milieu de la nuit sa veille studieuse, qui lui paraissait toujours trop courte.

C'est grâce à ce dédoublement de sa personne que M. Lair put, dans l'espace d'une quarantaine d'années, produire les œuvres très diverses qui lui ont valu l'honneur de vos suffrages; mais cette activité du savant, qui s'était si bien soutenue au début, malgré le changement de carrière, avait, à un certain moment, subi une interruption. De 1869 à 1874, je ne vois aucun écrit qui porte la signature de M. Lair [1]. On devine sans peine par quels événements s'explique cette suspension du travail scientifique. Elle correspond à la guerre et à la Commune. M. Lair ferma alors ses livres et laissa pendantes les recherches commencées; mais il sut trouver, dans les malheurs mêmes de la France, l'occasion de montrer quelle était la trempe de son âme, la variété des ressources de son caractère et de son esprit.

M. Lair était dans toute la force de l'âge. Après Reichshoffen et Sedan, aussitôt que Paris fut investi, il tint à payer de sa personne et, par l'intermédiaire d'un ancien camarade de collège qui était depuis longtemps aide de

1. Un mémoire qui parut en 1871 dans la Bibliothèque de l'École des Chartes avait été donné à ce recueil avant la guerre.

camp du général Trochu, il se fit attacher, comme capitaine adjudant-major de la garde nationale, à l'état-major du gouverneur de Paris. Plus d'un, peut-être à cette époque, ne chercha dans des fonctions de ce genre que le galon et le ruban, l'avantage de parader en public avec un brillant uniforme et d'être, en pleine famine, assuré d'une ration de vivres. Le capitaine Lair obéit à d'autres mobiles. En cas de reconnaissance offensive ou de sortie et de bataille, il fut toujours prêt à suivre le général au feu; mais surtout il se rendit utile en mettant aux ordres de l'autorité militaire, avec un zèle que ne rebutait aucune fatigue, son expérience de négociant et d'administrateur. Le général, qui le voyait tous les jours à l'œuvre, ne tarda pas à le distinguer dans la foule un peu mêlée des auxiliaires qui lui avaient offert ou imposé leur concours. Il lui voua bientôt une estime sincère, dont il a tenu à consigner le témoignage dans la relation qu'il a donnée du *Siège de Paris*. Il y a là, vers la fin du volume, quelques pages émues et touchantes, intitulées : *Souvenir à quelques-uns de mes collaborateurs*. Voici ce que j'y lis, à propos de notre confrère [1] :

« Le capitaine Lair, de la garde nationale (aujourd'hui directeur à Paris des Magasins généraux), collaborait ordinairement avec le colonel du génie Usquin, notamment pour le contrôle des ressources créées ou à créer dans le service des subsistances de la population, le plus important du siège. M. Lair est l'un des hommes les mieux doués, les plus capables, les plus dignes de confiance avec qui les vicissitudes de la fin de ma carrière m'aient mis en contact. Je lui garde de vifs sentiments d'affection et de gratitude. »

J'ai tenu à reproduire ces lignes, parce qu'elles honorent également celui qu'elles concernent et celui qui les a écrites. Jusqu'à sa mort, dans la retraite où il s'était confiné, à

1. Général Trochu, *Œuvres posthumes*, t. I, *Le Siège de Paris*, p. 596.

Tours, le général reçut de M. Lair des marques fréquentes d'un déférent et tendre souvenir.

Une fois la tempête passée, quand eurent été réparés les dégâts qu'elle avait causés, M. Lair se remit à son travail du soir, mais en élargissant le cercle des études où sa curiosité s'était jusqu'alors enfermée. Dans les années qui avaient précédé la guerre, c'était encore sur l'histoire de sa chère Normandie que toutes ses recherches avaient porté. C'était d'elle qu'il avait continué à s'occuper dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, où il avait commencé à écrire, quand il était encore élève de l'École dont ce recueil est l'organe. Dès 1857, dans ce *Choix de pièces inédites*, qui formait une des parties réglementaires de chaque volume, il publiait, précédée de quelques pages d'introduction, une *Encyclique de Sergius IV relative à un projet de Croisade* (vers 1010). En 1862, il commençait là une série d'articles qui se poursuivra, jusqu'en 1869, à intervalles irréguliers, sous ce titre : *Études sur les origines du diocèse de Bayeux*. Dès les premières lignes, il y annonçait la pensée dont s'inspirerait son enquête. « On se propose », disait-il, « de relever les erreurs et les faits controuvés qui se sont glissés dans l'histoire du diocèse, et que continue de défendre un respect exagéré pour des traditions erronées. » M. Lair n'a point de peine à prouver qu'il ne saurait être sérieusement question de voir dans saint Exupère, le premier évêque de Bayeux, un disciple des apôtres, et que la fondation du siège épiscopal ne peut guère être antérieure au IVe siècle de notre ère. Il démontre que les documents allégués pour soutenir la thèse qu'il réfute ne méritent aucune confiance. Il fait justice, avec la même rigueur, d'autres traditions non moins apocryphes, qui mettaient en scène les druides et des confesseurs de la foi martyrisés à Bayeux. Par la sévérité de la méthode et de la critique, ce travail d'un débutant rappelle, toutes proportions gardées, les mémorables recherches d'un

de nos savants confrères, Mgr Duchesne, sur les prétendues origines apostoliques des églises chrétiennes de la Gaule.

Ce n'est plus la Normandie, mais c'est encore au moyen âge que se rapportent les deux premiers mémoires que M. Lair a publiés, toujours dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, bientôt après la guerre. C'était M. Léopold Delisle qui lui avait signalé deux documents qu'il édita en 1874. Le *Fragment inédit de la vie de Louis VII préparée par Suger* fait connaître des faits curieux qui étaient restés jusqu'alors ignorés. On ne lut pas avec moins de profit le *Mémoire sur deux chroniques latines composées au XIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Denis.* Ces écrits n'ont, par eux-mêmes, qu'une médiocre valeur ; mais ils témoignent du mouvement d'esprit qui, après la mort de Suger, se prolongeait dans l'abbaye que peuplaient des moines formés par ses leçons et héritiers de ses traditions. On s'y préoccupait des origines de la monarchie capétienne ; on y dressait le plan d'un *Nova gesta Francorum* qui devait faire suite aux chroniques antérieures.

Jusqu'alors, tous les travaux de M. Lair avaient été comme la suite naturelle des études qu'il avait faites à l'École des Chartes. C'était sur les premiers temps de notre histoire que ces études avaient tenu ses regards attachés. La France moderne, que le citoyen avait si bravement défendue contre l'envahisseur, n'avait pas semblé intéresser le savant. Peut-être fût-ce le contre-coup des événements auxquels il avait été mêlé qui ramena sa pensée vers des époques plus rapprochées du siècle où il vivait. Dès 1872, de concert avec Émile Legrand, un consciencieux érudit, qui devait finir par se spécialiser dans l'étude du néo-grec, il donnait au public un volume de *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française. Correspondances de Paris, Vienne, Varsovie, Constantinople* [1].

1. Paris, Maisonneuve, 1872, 1 vol. in-8°, 132 pages.

Nous avons dit comment M. Lair s'était marié en 1873, à trente-sept ans. Son beau-père, M. Dehaussy, possédait à Bures, dans la vallée de Chevreuse, une demeure de campagne où lui et les siens passaient toute la belle saison. Cette campagne, M. Lair s'accoutuma bien vite à la fréquenter, dès que les affaires lui laissaient quelques heures ou quelques jours de liberté. Tout ce qu'il trouvait là était de nature à lui plaire. L'habitation était pleine d'esquisses, de dessins, de tableaux dont beaucoup étaient l'œuvre des membres de cette famille où, comme le maître du logis, toutes les femmes savaient manier le crayon et le pinceau. Elle était entourée de beaux parterres émaillés de fleurs choisies ; mais elle n'en avait pas moins un aspect rustique qui éveillait chez M. Lair le souvenir des masures éparses dans les vergers normands. C'est qu'elle était faite de deux maisons de paysan. M. Dehaussy en avait transformé l'intérieur et il avait accolé à l'une d'elles un grand atelier ; mais, à toutes les deux, il avait gardé leur toit de chaume qu'elles ont même conservé jusqu'à présent. Lui aussi, le pays était fait, comme on disait autrefois, pour le plaisir des yeux. Toute voisine qu'elle fût de Paris, cette vallée de l'Yvette avait encore, avant l'invasion des bicyclettes et des automobiles, je ne sais quel air de solitude lointaine, avec la verdure des prairies qui en tapissent le fond, avec les bois taillis dont est couverte la double pente des coteaux modérés qui la limitent, avec les bouquets de grands arbres du milieu desquels émergent les combles et pointent les tourelles de quelques châteaux vieux de deux ou trois cents ans. En des courses pédestres qui le délassaient du travail de bureau et des veillées de bibliothèque, M. Lair parcourut toute la vallée et fut ainsi conduit à s'enquérir de son passé. De ses promenades et des recherches qu'elles provoquèrent naquit un petit livre savant sans pédantisme, agréable sans frivolité, l'*Histoire de la seigneurie de Bures*[1].

1. Paris, Champion, in-8°. 136 pages.

Quand M. Lair se faisait ainsi l'historiographe du village où le ramenait, chaque printemps et chaque été, une douce accoutumance, une des relations amicales qu'il s'y était créées lui avait déjà fourni le sujet et, en partie tout au moins, la matière d'un ouvrage qui différait sensiblement de tous les travaux qu'il avait signés jusqu'alors. Pour la première fois, les suffrages qu'il sollicitait n'étaient plus ceux d'un petit groupe d'érudits de profession. C'était au grand public qu'il allait s'adresser; il allait y chercher non seulement des lecteurs mais aussi des lectrices. Il sera lu, il sera goûté par les femmes, pour avoir écrit, avec une rare délicatesse de touche, l'histoire de cette maîtresse royale qui fut seule à ne se point absoudre du scandale qu'elle avait donné, alors que les censeurs les plus sévères étaient désarmés par son humble attitude et par la sincérité de sa passion. Le livre parut en 1881, sous ce titre : *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV, d'après des documents inédits, avec le texte authentique des lettres de la duchesse au maréchal de Bellefonds*[1]. Il a eu, depuis, trois autres éditions.

Voici en quels termes, dans sa préface, l'auteur annonçait la découverte par laquelle lui avait été suggérée l'idée de faire faux-bond aux Carolingiens et aux Capétiens pour raconter les premières amours du plus illustre des Bourbons :

Ce récit a été commencé dans le petit château de Bures, en pleine vallée de Chevreuse. C'est là qu'ont été trouvées, fidèlement transcrites, les lettres de Louise de La Vallière au maréchal de Bellefonds, connues seulement jusqu'à ce jour par un arrangement de rhétoricien. La maison semblait faite d'ailleurs

1. Paris, Plon, in-8°, 437 pages. — La quatrième édition, ornée de plusieurs portraits et autres illustrations, augmentée aussi d'appendices où sont discutées plusieurs questions d'iconographie, a paru en 1907, quelques semaines avant la mort de l'auteur.

pour évoquer la mémoire de cette femme gracieuse et tendre dont le désintéressement et la modestie voilaient l'unique faute, que le monde pardonnait, mais qu'elle voulut cependant expier par une pénitence de quarante années... Là est morte, il y a un an, une bonne et noble dame, qui se souvenait d'avoir, toute petite, entendu sa grand'mère, âgée de quatre-vingts ans, lui raconter qu'une princesse douairière de Conti l'avait tenue sur ses genoux... On voyait là, on y voit encore dix ou douze tableaux représentant des personnages du grand siècle, une princesse en Diane, une Madeleine dont la robe de bure est peinte sur les splendides ajustements d'un habit de cour, enfin une Carmélite. Comment trouver là les lettres de La Vallière et se défendre de revoir, d'étudier à nouveau une physionomie aussi touchante?

Cette étude a pris les loisirs de six années...; il convient d'ajouter que ces loisirs ont été fort courts. Pendant ce temps-là, je caressais la pensée de dédier ce récit à la châtelaine de Bures, à M[me] la comtesse Adrienne de Wavrin, qui semblait être moins une de nos contemporaines que la petite-fille d'un contemporain de Louise de La Vallière... M[me] de Wavrin était femme de grande race. J'espérais lui offrir ces pages qu'elle aurait lues, au moins par bienveillance. Je n'aurai pas ce plaisir. Elle n'aura pas cette peine.

Ce livre me paraît être le chef-d'œuvre de M. Lair. Il a porté dans cette histoire les habitudes d'exacte et sévère critique qu'il devait à l'enseignement de l'École des Chartes. Il n'avance rien qu'il ne puisse appuyer sur un texte, sur un texte dont il a déterminé l'origine et la valeur; mais, d'autre part, il ne surcharge pas son récit de longues citations; il y fond toutes les données que lui ont fournies ses documents, et le tout est écrit d'un style uni, simple et ferme qui ne tombe jamais dans la familiarité pas plus qu'il ne se hausse à la déclamation. Le tableau de toutes les intrigues qui se croisent à la cour de Louis XIV est présenté avec agrément; mais ce qui fait vraiment l'intérêt du livre, c'est

l'histoire de l'âme de Louise, de ses déceptions, de ses tristesses, de ses remords et de sa pénitence. M. Lair a éprouvé, pour son héroïne, une sympathie sincère et attendrie, qui l'a bien inspiré. Il l'a aimée et il l'a fait aimer.

C'est ainsi que M. Lair a composé un livre où l'art se dissimule, mais où il y a beaucoup d'art, un livre qui se lit comme un roman. Il a tenu pourtant à donner la mesure de la solidité des dessous historiques sur lesquels repose sa narration. A la fin du volume, dans ce qu'il appelle *Éclaircissements, notes et documents*, il a donc reproduit les plus importantes des pièces inédites qu'il avait réussi à se procurer; il a discuté maints témoignages qui prêtaient à la controverse: il a inséré diverses études dont la plus curieuse est celle qu'il a consacrée, dans la quatrième édition, à l'iconographie de la favorite. M. Lair y signale et y corrige plusieurs erreurs des catalogues de musées anglais et français. Il rend à Mlle de La Vallière des portraits qui avaient été, jusqu'ici, présentés comme ceux d'Henriette d'Angleterre ou de la seconde duchesse d'Orléans. Une de ces rectifications a été opérée par M. Lair à la suite d'une visite que nous avions faite ensemble à la galerie royale de Windsor, en 1904, lors de la réunion à Londres du second congrès de l'Association internationale des Académies.

En s'occupant de la jeunesse du Roi-Soleil, M. Lair avait, à chaque pas, rencontré sur son chemin la figure du fastueux intendant général, Nicolas Foucquet, qui, selon certains dires, avait poussé la présomption jusqu'à lever les yeux sur la maîtresse royale. Sa curiosité s'était éveillée. Avec cette sorte d'anxiété qui, devant tout obscur problème du passé, saisit l'intelligence du vrai historien de race, il s'était souvent surpris à interroger les divers documents où il rencontrait le nom de ce personnage, à se demander s'il n'avait pas été injustement condamné, s'il n'avait pas été sacrifié, victime plus digne de pitié que de blâme, à

la jalousie haineuse de Colbert et à l'orgueil blessé du roi [1].

Pour se mettre à même de répondre, avec une pleine sûreté de conscience, à la question qu'il s'était posée, M. Lair entreprit des recherches qui l'occupèrent pendant neuf longues années. Étant donnés le rôle que Foucquet avait joué dans la politique et l'administration de la France, vers la fin du règne de Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV, d'une part, et, de l'autre, le mystère qui entoura son procès et sa captivité, ces recherches portèrent sur des sujets bien plus divers que celles qui avaient préludé à la biographie de Louise ; elles furent plus compliquées. M. Lair ne se borna pas à consulter les principaux dépôts publics de Paris, la Bibliothèque nationale dont les acquisitions les plus récentes comme les cartons les plus ignorés du Cabinet des titres lui étaient familiers, les Archives nationales, les Archives du Ministère de la guerre et celles du Ministère des affaires étrangères. Il fut l'un des premiers à tirer parti des précieux papiers que renfermaient ces salles du quai d'Orsay que leur gardien, M. Faugère, plus féroce que le Cerbère de la fable à l'entrée des enfers, avait réussi, jusqu'alors, à défendre contre l'indiscrétion des curieux. Les minutiers de plusieurs notaires de Paris, certaines chroniques manuscrites de bourgeois provinciaux, comme celle des De Haussy de Péronne, les terriers et les archives particulières, M. Lair paraît avoir tout vu, tout consulté.

1. Ce sentiment, M. Lair l'a traduit en termes expressifs, mais qui ne laissent pas de paraître étranges : « Je porte, dit-il dans sa préface, l'amour de la vérité jusqu'au scrupule. Convaincu que je reverrai un jour ces personnages dont je me fais le juge sans mandat, je veux pouvoir au moins, à l'heure du jugement suprême, présenter l'excuse d'une entière bonne foi. » On est surpris de voir intervenir en cette affaire l'appel à une confrontation qui serait instituée, par delà le tombeau, à la barre du souverain juge, entre l'historien et les héros de ses récits. Pour être véridique avec passion, l'historien digne de ce nom, celui qu'était M. Lair, n'a pas besoin de cette hypothèse.

Ce fut en 1890 que parut, illustré de deux portraits, l'ouvrage intitulé : *Nicolas Foucquet, procureur général, intendant des finances, ministre d'État sous Louis XIV*. Dans le premier volume, l'auteur, après avoir étudié les origines de Foucquet, le suit lui-même dans toutes les étapes de sa brillante carrière, dans ces rapides progrès de sa fortune qui semble justifier sa fameuse devise : *Quo non ascendam?* Le second tome, c'est la disgrâce éclatante et soudaine, c'est le procès et les dénis de justice qui en marquent toutes les phases, c'est cette longue captivité dont les rigueurs ne désarment point les rancunes du maître et qui ne se termine qu'avec la vie du prisonnier d'État; c'est enfin, dans un dernier chapitre, les destinées ultérieures de la famille, ce retour de chance qui dédommage le petit-fils des cruels traitements subis par l'aïeul et fait du maréchal de Bellisle, sous le règne de Louis XV, un des premiers personnages du royaume.

Entre cet ouvrage et celui qui l'avait précédé, il y a, pour le fond comme pour la forme, des analogies très sensibles. C'est un même siècle et une même société que l'auteur étudie dans tous les deux. Il est maints personnages que l'on voit reparaître de l'un à l'autre avec les mêmes traits, mais dans des attitudes différentes. Tel d'entre eux, ainsi le roi Louis XIV, est, dans les deux tableaux, une figure de premier plan. Les mêmes documents ou, en tout cas, des documents de même provenance et de même ordre ont souvent été utilisés pour les deux biographies. Qu'il s'agisse de La Vallière ou de Foucquet, le même esprit critique préside à l'appréciation des témoignages allégués. C'est, de part et d'autre, le même style sobre et uni, qu'une émotion sincère échauffe par endroits. Cette émotion, l'historien ne peut s'en défendre lorsqu'il voit Foucquet, dans ce débat judiciaire où sa tête est en jeu, privé de toutes les garanties sur lesquelles la défense aurait eu le droit de compter. Foucquet, selon M. Lair, aurait rendu à l'État, dans des moments

difficiles, des services signalés. Les irrégularités qu'il avait pu commettre dans la gestion des deniers publics étaient de celles que personne alors ne s'interdisait. Tout le livre est donc une protestation contre la sentence rendue et surtout contre l'odieux abus de pouvoir que commit Louis XIV, quand, sous couleur de commuer la peine, il substitua la détention perpétuelle au bannissement que les juges avaient cru être un châtiment sévère et plus que suffisant.

N'ayant pas, nous-même, étudié la question pièces en main, nous ne saurions dire si M. Lair, séduit par la pensée d'accomplir, comme il le dit, une « œuvre de réparation et de vérité », ne s'est pas laissé entraîner à un excès d'indulgence ; mais il est impossible de ne point souscrire au jugement qu'il porte sur les vices de la procédure qui fut suivie contre le surintendant. On s'intéresse donc à Foucquet et pour ses talents et pour ses malheurs ; mais, malgré la chaleur et l'habileté du plaidoyer, j'avoue ne pas être parvenu à m'attendrir sur Foucquet autant que je l'avais fait sur Louise de La Vallière. Je sais pourtant de bons juges aux yeux de qui cette étude sur Foucquet est la maîtresse œuvre de M. Lair. C'est celle qu'ils préfèrent pour l'importance du sujet traité, pour l'étendue des recherches qu'elle a nécessitées. La valeur des raisons qu'ils allèguent à l'appui de leur opinion, je ne la méconnais pas. Mais voici pourquoi le premier livre me paraît encore supérieur au second, pourquoi, tout au moins, il m'a pris davantage : c'est l'histoire d'une âme, d'une âme qui, alors même qu'elle vivait dans le péché, comme on eût dit au XVIIe siècle, a toujours été plus délicate et plus fière que celle du châtelain de Vaux et du prisonnier de Pignerol.

C'est surtout un « remords de conscience », nous déclare M. Lair, qui l'avait poussé à s'occuper de Foucquet ; mais, à son insu peut-être, un autre sentiment avait pu concourir à appeler son attention sur ce personnage. Mêlé lui-même à de grandes entreprises financières, il avait dû éprouver

une secrète sympathie pour le ministre qui, tout en servant l'État, avait su conquérir une opulence dont il fit un très noble emploi. M. Lair a pris un visible plaisir à exposer clairement le détail des opérations auxquelles le surintendant se livra pour faire entrer quelque argent dans les caisses du trésor qui, après les désordres de la Fronde, était fort obéré. C'est, j'imagine, ce même goût et cette même intelligence des affaires qui lui suggéra l'idée de dédier ce livre au baron Haussmann. « Ce n'est pas seulement au XVIIe siècle », dit M. Lair dans sa préface, « que l'on a commis des injustices envers les hommes qui ont bien servi leur pays. » M. Lair admirait l'œuvre accomplie par l'ancien préfet de la Seine, l'agrandissement et la transformation de Paris. Il lui avait donné la meilleure preuve du cas qu'il faisait de ses hautes facultés d'organisateur quand il l'avait appelé, après la chute de l'Empire, à la présidence du conseil d'administration de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux. M. Haussmann avait toute raison de croire à la sincérité de cet hommage. Il ne put donc qu'accepter la dédicace et en remercier celui qui l'avait signée; mais il aurait préféré, m'assure-t-on de bonne source, que cet honneur lui eût été épargné. Il craignait, à part lui, que la réhabilitation tentée ne fût pas acceptée par l'opinion, et il n'aimait pas à voir son nom ainsi rapproché de celui d'un personnage qui passait pour avoir été convaincu de péculat.

Pendant une quinzaine d'années, M. Lair s'était ainsi consacré tout entier aux recherches qu'il avait entreprises sur la société du XVIIe siècle. On aurait pu croire qu'il ne quitterait plus ce terrain, qu'il avait exploré en tous sens; mais, à ce moment, vers 1890, il eut comme la nostalgie des études qui avaient été celles de sa jeunesse. L'élève de l'École des Chartes se réveilla dans le brillant historien de la France moderne, et il revint à la Normandie et au moyen âge.

L'histoire de Foucquet avait été couronnée par l'Académie française. Si, malgré ce succès et celui qu'avait obtenu l'histoire de Louise de La Vallière, M. Lair prit alors le parti de ne plus viser que les suffrages d'un groupe restreint d'érudits, ce fut sans doute qu'il avait commencé, dès ce temps, à nourrir la légitime ambition d'appartenir un jour à notre Compagnie. Il y comptait beaucoup d'amis, d'anciens maîtres, des camarades, dont les uns avaient suivi avec lui les cours de l'École, tandis que d'autres, plus jeunes, y avaient été ses successeurs. L'École des Chartes lui était restée chère, malgré les vicissitudes d'une carrière qui avait paru l'entraîner si loin du point de départ. Il ne manquait guère d'assister au dîner qui, chaque année, au mois de mai, réunit les différentes promotions de cette école. Tout élève qui en sortait, pour peu qu'il eût l'occasion de faire appel à sa bienveillance, était sûr de trouver auprès de lui un accueil aimable et cordial. Au service de l'un, il mettait l'influence que lui avait valu sa haute situation et il l'aidait à obtenir un emploi conforme à ses désirs. A tel autre, qui attendait dans la gêne une place trop lente à venir, il commandait, pour pouvoir donner largement sans blesser celui qu'il obligeait, des travaux de recherche ou de copie dont il n'avait pas toujours besoin. C'est dans les rangs de ces archivistes paléographes qu'il a été chercher celui de ses collaborateurs, M. Froment, qu'il a, pendant les dernières années de sa vie, le plus étroitement associé à la direction de sa principale affaire. Sa position de chef d'industrie et sa libéralité bien connue l'avaient fait choisir pour gérer la caisse de secours qu'entretient la Société des anciens élèves de l'École des Chartes, et cette société, en 1896, le nomma son président.

Quand cette dignité fut conférée à M. Lair, celui-ci avait repris possession du domaine où, par ses premiers travaux, il avait laissé sa trace. Il y avait fait sa rentrée par son *Étude sur Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie*

(1893). Placé sous le patronage de MM. Léopold Delisle et Gaston Paris, ce mémoire était édité avec un luxe de bon aloi, en un petit in-folio, qu'illustraient trois planches en héliogravure. Celles-ci reproduisaient en facsimilé le texte des deux manuscrits par lesquels a été conservée la complainte latine, en dix-sept stances, qui fut composée après la mort de Guillaume. Au sujet des circonstances de cette mort, il y a, dans les documents contemporains, des obscurités et des contradictions. L'auteur de l'essai soumet tous ces témoignages à une discussion serrée qui fait comprendre comment fut préparé le guet-apens où périt le duc de Normandie.

C'est encore des Normands, mais cette fois des pirates dont les incursions précédèrent la fondation du duché, que M. Lair s'occupait, un peu plus tard, en cherchant à déterminer la position de cette île d'Oscelle, dont ils avaient fait une de leurs places d'armes [1]. Cette Oscelle des chroniques, il croit la reconnaître dans une des îles qui sont semées dans le lit de la Seine, en face des paroisses de Jeufosse et de Bonnière.

De ces mêmes années datent plusieurs mémoires d'inégale importance, mais qui ont tous leur intérêt. Je ne puis ici qu'en rappeler les titres. C'est, en 1896, *La reine Mathilde dans la légende* et, en 1899, les *Conjectures sur les chapitres XVIII et XIX du livre II de l'Historia ecclesiastica de Grégoire de Tours*, puis des *Recherches sur une maison de Paris où demeura Malherbe*. Membre actif de plusieurs sociétés savantes, il assistait à leurs séances, prenait part aux discussions qui s'y engageaient et fournissait à leurs *Bulletins* des articles qui y étaient toujours les bienvenus. Aussi, dès 1879, la *Société de l'histoire de la Normandie* l'avait-elle nommé son président. Le même honneur lui fut conféré, en 1885, par la *Société des antiquaires*

1. *Les Normands dans l'île d'Oscelle* (*Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, 1897).

de Normandie, en 1895, par la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* et, en 1897, par la *Société de l'histoire de France*.

M. Lair avait ainsi conquis, dans le cercle des érudits qui étudient le passé de la France, une situation importante, que justifiait une œuvre déjà considérable. Cette situation, il voulut la fortifier encore. En 1899, il publiait, en deux volumes in-quarto enrichis de beaux facsimilés, ses *Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*. Dans le tome I, il soumettait à un nouvel examen une pièce qu'il avait publiée en 1857, cette *Bulle du pape Sergius IV* que MM. Harttung et Riant avaient cru être un faux; il donnait des raisons très sérieuses de croire à l'authenticité de la bulle. Venaient ensuite des conjectures très vraisemblables sur la manière dont a dû se constituer la collection des *Lettres de Gerbert;* il réfute là l'opinion de Julien Havet, qui a cru à l'existence d'un minutier où les lettres auraient été transcrites par ordre de dates. Le tome II avait trait tout entier à l'ouvrage intitulé *Historia*, qui nous est parvenu sous le nom d'Adémar, moine de Saint-Cybard, à Angoulême. La critique est là toute négative. La conclusion où elle aboutit, c'est qu'il n'y a presque rien dans cette chronique qui puisse être réellement de la main d'Adémar.

Cette dernière preuve de haute compétence était de nature à emporter tous les suffrages, ceux mêmes des juges les plus difficiles. Le 24 mai 1901, M. Lair était élu membre libre de notre Académie, en remplacement de M. Célestin Port[1].

Si cette élection fut pour M. Lair et pour les amis qui lui étaient tendrement attachés une très grande joie, il ne la considéra point comme une récompense honorifique qui lui donnait droit au repos. Dès le 11 avril 1902, pour payer sa dette à la Compagnie en honorant la mémoire

1. Cette même année, M. Lair était nommé correspondant étranger de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

de son prédécesseur, il nous lisait une *Notice sur la vie et les œuvres de Célestin Port* qui est certainement un de ses meilleurs ouvrages. Elle est écrite d'un style très alerte ; M. Lair y présente avec beaucoup de charme le tableau de la vie que Célestin Port mena dans cette ville d'Angers, où, pendant quarante-huit ans, il remplit la fonction d'archiviste du département. Ce qui relève encore l'intérêt de cette biographie, c'est l'art avec lequel le narrateur a su y encadrer de nombreux fragments d'une curieuse correspondance. Ce sont des *lettres de direction*, comme on eût dit du temps de Fénelon et de Bossuet. Célestin Port était un des plus chers élèves de Jules Quicherat. Celui-ci, après avoir, non sans peine, décidé le jeune homme à accepter la place qui lui était offerte en province, le soutenait de ses conseils. Ceux d'entre nous qui avaient connu et aimé Quicherat le retrouvaient là tout entier, avec le tour incisif et l'accent sarcastique de sa parole, avec ces airs de rudesse qui cachaient tant de cordiale bonté.

Le 14 novembre de cette même année, M. Lair apporta son contingent au programme de notre séance publique. Il y lut, et fort bien, quelques pages sur la captivité de *François Pouqueville*. Ce qui lui avait fourni la matière de cette lecture, c'était une de ces flâneries sur les quais dont il aimait à se donner la distraction après ses heures de bureau. Dans la boîte d'un des bouquinistes dont il était le client ordinaire, il avait trouvé « un manuscrit moderne, couvert d'une soie jadis rose, et dont l'ensemble avait souffert d'une humidité prolongée. Comme titre : *Une année de ma vie*. A la dernière page : *Terminé au château des Sept-Tours, à Constantinople, l'an VIII de la République française. Pouqueville, chirurgien.* »

Cette signature ne pouvait pas ne point piquer la curiosité de M. Lair. Pouqueville avait été, avant lui, membre de l'Académie des Inscriptions ; mais il avait encore un

autre titre, plus puissant encore, à la sympathie rétrospective de son confrère. C'était un Bas-Normand. M. Lair s'empressa donc d'acheter le manuscrit. Les extraits et le résumé qu'il en donne, dans sa courte harangue, ne manquent pas d'intérêt. Ils font comprendre comment la bonhomie native de l'âme turque tempérait alors, dans la pratique, les rigueurs et les caprices d'une administration décousue et vénale. Chirurgien de la marine, Pouqueville avait été fait prisonnier par les Turcs, en Messénie, avec l'équipage du bâtiment sur lequel il servait, au moment où, par le fait de l'expédition d'Égypte, la guerre avait été déclarée entre la Sublime Porte et la République française. Il fut détenu, pendant un an, d'abord sur la côte, à Monemvasie ; puis, le reste du temps, à l'intérieur, à Tripolitza, capitale du pachalik de Morée. Tout en ayant eu ses ennuis et ses heures pénibles, cet internement laissait aux captifs assez de liberté pour qu'ils pussent frayer avec les habitants du pays, Ce fut là que Pouqueville commença d'apprendre le grec moderne. Bientôt après, il était transféré à Constantinople, et écroué au château des Sept-Tours, où la vie paraît d'ailleurs avoir été assez douce. Il reçut là quelques leçons de grec ancien d'un drogman qui, avec tout le personnel de l'ambassade de France, avait été enfermé dans cette même forteresse quand s'étaient rompues, entre les deux États, les relations diplomatiques.

Je me reprocherais de manquer de respect à un confrère d'autrefois. Je ne puis pourtant m'empêcher de douter que ce prêtre défroqué, devenu ensuite médecin, ait jamais été un savant helléniste; mais la connaissance du parler vulgaire qu'il avait acquise par cette captivité de trois ans le servit fort quand, recommandé à l'attention par des aventures dont il avait su tirer parti, il fut nommé consul en Épire, auprès du célèbre Ali Tébéléni, pacha de Janina [1].

1. Dans sa lecture académique. M. Lair ne parle que de l'année passée dans le Péloponnèse, d'après la relation manuscrite et inédite qu'il avait

Toujours prêt à payer de sa personne et à s'acquitter, en temps utile, des tâches qui lui étaient confiées, M. Lair fut, depuis son entrée à l'Académie, un des membres les plus actifs de celle de nos commissions qui est le plus chargée de travail. Personne ne lisait avec plus de soin les livres envoyés au concours des antiquités nationales et ne portait sur eux des jugements plus fortement motivés. En 1905, secrétaire de la commission, il fut chargé du rapport par lequel sont expliqués et justifiés ses choix. En 1903, l'Académie le désignait pour être un de ses représentants à l'École des Chartes, dans le Conseil de perfectionnement. Aucune marque d'estime ne pouvait lui être plus sensible. Il prit sa fonction très au sérieux, ne manquant jamais aucune séance, qu'il s'agît des examens de fin d'année ou des soutenances de thèse. A celles-ci, il ne venait jamais sans s'être préparé, avec une scrupuleuse conscience, à y remplir son office. Ses objections étaient aussi fondées que les louanges qu'il accordait, avec sa bonne grâce souriante, aux meilleurs de ces essais. On sentait qu'il était heureux de contribuer, pour sa part, à maintenir dans sa chère École la tradition des saines méthodes et des recherches savantes qui l'avaient illustrée. Ce plaisir, il n'hésita pourtant point à y renoncer, au bout de deux ans, dans des circonstances dont personne ici n'a perdu le souvenir. A la surprise générale, une décision ministérielle venait d'éloigner de la Bibliothèque nationale notre vénéré doyen, M. Léopold Delisle ; entre l'administrateur que fut M. Delisle et la grande institution à laquelle il s'était dévoué corps et âme, elle rompait un lien que tous les services rendus semblaient avoir fait indissoluble, ou que, du moins, la mort seule paraissait pou-

découverte. C'est dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de la Normandie* qu'il achevait, en 1904, de raconter, d'après d'autres sources, l'histoire de cette captivité de trois ans. Pouqueville fut retenu à Constantinople de 1801 à 1802.

voir dénouer. L'administrateur de la Bibliothèque était membre de droit du Conseil de l'École ; par l'effet de sa mise à la retraite, l'exercice de ce droit passait à son successeur. M. Lair ne put admettre que l'École fût privée du concours d'un maître tel que M. Delisle. Il s'empressa donc de donner sa démission de délégué, pour permettre à l'Académie de confier à son doyen le titre devenu vacant et de réparer ainsi l'effet indirect et fâcheux de la mesure inattendue que le ministre avait prise.

La part très active que M. Lair prenait aux travaux de l'Académie ne l'empêcha point de continuer à poursuivre, au gré de sa curiosité, des recherches toutes personnelles qui, le plus souvent, le ramenaient à cette Normandie dont son cœur ne savait pas se détacher. En 1903, on inaugurait à Formigny, dans le Calvados, un monument commémoratif de la victoire libératrice qui, le 15 avril 1450, avait soustrait la Normandie au joug des Anglais. Ce fut à ce propos que M. Lair, dans une de ces plaquettes qu'il aimait à parer d'une sobre élégance, reprit sur de nouveaux frais l'histoire de la courte campagne qui avait abouti à cette action décisive. Des manœuvres qui précédèrent la rencontre et des péripéties de la bataille il offre une description qui paraît plus conforme aux données des documents contemporains que celle qui avait été présentée jusqu'alors par les historiens modernes. On aime à lire, en tête du volume, cette dédicace au général Faivre :

> Mon général,
>
> Je vous prie d'agréer l'hommage de ce modeste essai, ainsi que le respectueux souvenir de l'auteur, qui a eu l'honneur de servir sous vos ordres, en 1870, quand notre pays luttait pour conserver un droit à l'espérance.

Quand M. Lair écrivait ces lignes, bien des choses et bien des hommes avaient, depuis trente-cinq ans, trompé les généreux espoirs auxquels le vieillard fait ici allusion ;

mais, malgré les déceptions qu'il avait ressenties et dont la tristesse perçait parfois dans sa conversation et dans quelques rares pages de ses écrits, le soldat de 1870 était resté fidèle à son drapeau. Il avait la passion de la France qu'il avait vue, au cours de cette longue histoire dont toutes les pages lui étaient familières, se relever soudain, si agile et si fière, au lendemain des pires désastres.

Ces désastres ont été causés quelquefois par l'inégalité du nombre, plus souvent par l'impéritie et les fautes des chefs. Ils ne l'ont jamais été par la lâcheté de l'officier ou du soldat. Aussi l'historien n'éprouve-t-il aucun embarras à en évoquer le souvenir. Un de nos confrères, M. Leger, avait conçu la pensée de restaurer la croix qui, sur le champ de bataille de Crécy, rappelait la mort héroïque de Jean de Luxembourg, roi de Bohême ; Froissart a conté comment le vaillant aveugle se fit tuer à côté des chevaliers français. M. Lair entra avec ardeur dans cette idée. Comme M. Leger nous l'a dit, en termes touchants, dans notre séance du 26 juillet, M. Lair, trésorier du comité, mit au service du promoteur de l'entreprise sa grande expérience des affaires et son infatigable activité. Il fut l'âme de cette fête internationale [1]. Entre temps, pour apporter sa pierre au monument des vaincus, il avait commencé de préparer une monographie de la campagne qui précéda la défaite de Crécy. Elle n'eût pas été moins instructive que celle qu'il a consacrée à la victoire de Formigny. La mort l'empêcha d'exécuter ce dessein.

La France d'aujourd'hui et celle d'autrefois, M. Lair les confondait dans un même amour. C'est ce qui lui fit accepter le mandat de procurer une nouvelle édition, une édition vraiment définitive de l'important et étrange

1. Le discours que M. Lair prononça à cette occasion, dans le banquet qui réunit à Crécy Français, Luxembourgeois et Tchèques, est reproduit dans l'intéressante brochure que M. Charles Normand a récemment publiée sous ce titre : *Le monument de Jean de Luxembourg. La croix de Bohême*.

recueil qui est connu sous le nom de *Mémoires du cardinal de Richelieu*. Cette édition, c'était la *Société de l'histoire de France* qui l'entreprenait, sous le patronage et avec le concours pécuniaire de l'Institut. En remettant le soin d'en diriger les travaux préparatoires à son ancien président, la Société témoignait hautement du cas qu'elle faisait de ses talents d'organisateur et de son flair de critique. L'éditeur désigné se mit aussitôt à l'œuvre. Il choisit ses collaborateurs et leur partagea la tâche. Il commença même à s'enquérir de l'origine et du caractère des pièces très diverses qui étaient entrées dans cet ensemble. Ce travail, il ne put que l'amorcer ; mais il l'avait engagé vivement et dans la bonne voie. En 1905 et 1906, il publia, sur l'état des recherches commencées, trois rapports où abondent les observations fines et suggestives [1]. Il y a même là plus d'une découverte intéressante, notamment celle du véritable auteur des *Instructions et maximes pour me conduire à la Cour*. Armand Baschet, sur la foi d'une prétendue similitude d'écriture, avait voulu reconnaître là un écrit autographe de Richelieu. M. Lair montre toute l'invraisemblance de cette attribution et revendique la paternité de ce médiocre opuscule pour Pierre Matthieu.

C'était ainsi que la vie de M. Lair s'écoulait, partagée entre deux ordres de travaux dont le contraste même était pour lui un attrait de plus. Il était heureux et l'avouait volontiers. Tous ses vœux avait été comblés par sa nomination à l'Académie, où ceux mêmes qui, comme moi, ne le connaissaient pas auparavant, avaient été bien vite conquis par son urbanité comme par ses dons de brillant causeur. Sans être jamais médisant, il abondait en anecdotes ; il avait le trait, le trait vif et plaisant. Au bout de quelques mois de commerce académique, on se

1. *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu préparée par la Société de l'histoire de France sous la direction de M. Lair*, in-8°, 1905 et 1906, 2 fascicules.

sentait aussi à l'aise avec lui qu'avec un vieil ami, et lui-même se prêtait à cette illusion par l'accueil que recevaient dans sa demeure hospitalière les nouveaux amis, mêlés à ceux de la veille et de l'avant-veille.

Depuis plus de quarante ans, M. Lair habitait, sur le boulevard de la Villette, un des deux pavillons que la Compagnie des Entrepôts avait construits auprès de l'ancienne barrière, quand celle-ci lui avait été cédée par la Ville. C'était un assez triste séjour. Il y avait bien un jardinet où poussaient quelques fleurs ; mais il était étroitement serré entre les grilles qui bordaient l'avenue, les hauts bâtiments des magasins et la masse de la Rotonde. Si M. Lair était resté là si longtemps, c'est qu'il appréciait l'avantage d'être à proximité de ses bureaux et de ses dépôts ; mais l'appartement devint inhabitable quand, devant lui, le Métropolitain eut élevé sa longue file d'arcades, où les trains roulaient à grand bruit, toute la journée et très tard dans la soirée, à la hauteur des fenêtres du premier étage. Ce fut alors que M. Lair prit le parti d'émigrer. En prévision de cette nécessité, il avait, depuis plusieurs années, acquis, rue Bossuet, tout près de Saint-Vincent-de-Paul, une petite maison qui était contiguë à celle qu'habitait là sa belle-mère, Mme Dehaussy. Il s'y installa en 1903, non sans l'avoir fait, auparavant, tout à la fois surélever et élargir en façade.

Cette maison avait appartenu à un membre de l'Académie des Beaux-Arts, le sculpteur Cavelier, dont certains ouvrages sont restés dans la mémoire des connaisseurs. Telle la *Pénélope* : rien n'y sent le pastiche, et cependant de toute la figure se dégage le délicat et subtil parfum d'une grâce qui rappelle le style le plus pur de la statuaire grecque. Quand il prit possession de cette demeure, M. Lair tint à y perpétuer le souvenir de son prédécesseur. L'atelier d'autrefois devint un jardin d'hiver, dont une élégante fontaine occupait le centre. Partout, autour

de la vasque d'où s'élançait un jet d'eau comme au pied des murs garnis de treillages, des plantes vertes et des fleurs. Parmi ces feuillages, sur un haut piédestal, un beau buste en bronze de Cavelier et, au-dessus de celui-ci, contre la paroi, encadré entre deux figures de femme jadis modelées par l'artiste, un cartouche dont l'inscription commémorait son nom, ses titres, la date de sa naissance et de sa mort. Ailleurs, au-dessus d'une porte, un bas-relief de Jean Goujon ou de son école.

Tout était à l'avenant, dans le reste de l'habitation. Partout les murs étaient tapissés de peintures, de pastels, d'aquarelles, de vieilles gravures ; mais ce qui, dans tout l'appartement, avait reçu l'empreinte la plus marquée des goûts du maître de la maison, c'était la bibliothèque, cette bibliothèque où il passait ces heures du soir qui étaient les meilleures de sa vie. A l'entrée de la haute salle, une statue de bois, une Vierge du XVe siècle, discrètement coloriée. En face, une grande toile qui doit provenir de quelque abbaye sécularisée ; elle prétend représenter Orderic Vital, un de ces vieux chroniqueurs normands avec qui M. Lair a toujours entretenu un commerce familier. D'autres portraits, qui datent eux aussi des règnes de Louis XIII et de Louis XIV, sont ceux de divers contemporains de Foucquet et de Louise de La Vallière. Ces personnages, avec la grave et fière mine que leur prêtait le costume du temps, tenaient compagnie à l'historien, pendant ses longues veillées. Quant aux livres, avec leur reliure d'une sobre élégance, ils garnissaient toutes les murailles, du plancher au plafond. Une galerie qui faisait tout le tour de la pièce permettait d'accéder sans effort aux plus hautes rangées.

Ce qui achevait de donner à cette demeure du sage et du savant une aimable et piquante originalité, c'est que là, en pleine ville, elle avait son jardin, un tout petit jardin, qui offrait, parmi des fleurs et des arbustes, l'ombre

d'un grand arbre et l'abri d'un léger kiosque. Il n'était pas enfermé, comme c'est le cas pour la plupart des jardins de Paris, dans un îlot de maisons. Des sièges où l'on venait s'y asseoir, la vue s'étendait librement de côté, sur les courbes des larges rampes et sur les amples degrés par lesquels on accède à une basilique d'aspect tout italien. Il y a là un coin de Paris qui, toute proportion gardée, rappelle aux fervents de Rome la place d'Espagne et l'escalier de la Trinité-des-Monts. En même temps, de ce point, on domine une des rues les plus spacieuses et les plus fréquentées qu'il y ait dans notre cité, une de celles où, à toute heure, de jour et de nuit, le flot des piétons et des voitures coule le plus pressé ; mais on en est assez loin pour que le bruit de ce torrent n'arrive aux oreilles que très amorti. On croirait entendre la voix d'une mer qui gronde à distance.

Cette maison de ville, tout agréable qu'elle fût par son aménagement et par l'opportunité du site, n'empêchait pas M. Lair de goûter et de désirer de plus en plus, à mesure qu'il vieillissait, le plein repos de la campagne. Sans doute il ne s'était encore donné aucune relâche ; mais peut-être, dès ce moment, admettait-il la pensée de s'accorder, plus tard, dans un an ou deux, des vacances plus longues que celles dont il s'était contenté jusqu'alors, et, qui sait ? d'aller même un jour jusqu'à quitter les affaires. De saison en saison Bures lui devenait plus cher. Tenté par une occasion qui s'offrit, il voulut avoir, dans le village qu'il aimait, une maison qui fût à lui, bien à lui, qu'il pût aménager à sa guise, où il pût, quand il s'y fixerait, apporter ses livres, les entasser de la cave au grenier. Il acheta donc, à l'automne de 1906, comme l'avait fait jadis M. Dehaussy, une maison de paysan, sise sur un terrain qui touchait à la propriété plus vaste de sa belle-mère. Il y mit aussitôt les ouvriers, et ce fut pour lui une joie de dresser le plan des modestes travaux que nécessitait le changement de maître.

Des fenêtres de l'unique étage, la vue est charmante. Au premier plan, parmi de beaux arbres, les fraîches prairies qu'arrose l'Yvette et, plus loin, sur la colline qui fait face à Bures, à demi-caché dans la verdure, le village de Gomez-le-Château. On se faisait une fête d'employer l'hiver à meubler cette retraite, puis d'aller s'y installer, ne fût-ce que pour quelques jours, lorsque viendrait le printemps.

Ces espoirs furent cruellement déçus. « Quand la maison est bâtie, la mort y entre », dit un proverbe oriental qui me revenait en mémoire, tandis que je visitais avec la veuve cette demeure où elle retrouvait partout la trace de celui qui l'avait disposée et parée pour la vie à deux, mais qui ne l'a jamais habitée. M. Lair avait vraiment trop présumé de ses forces, trop exigé de son cerveau, de ses nerfs et de ses muscles. Il n'avait pas voulu compter avec l'usure de l'âge qui, chez les plus robustes mêmes, se fait sentir à la longue. Passe encore s'il s'était borné, comme il en avait pris de bonne heure l'habitude, à faire succéder au travail de bureau du directeur et de l'administrateur le travail de cabinet du savant. L'alternance régulière de ces travaux d'un ordre différent distrayait et reposait l'esprit. Le danger, c'était que, dans le silence de la nuit, l'érudit, cédant à l'attrait de la lecture et de la recherche, se laissât entraîner à trop restreindre, dans sa vie, la part du sommeil réparateur. Cette part, ce qui venait encore la diminuer et, par moments, la réduire presque à rien, c'était la fréquence des voyages qu'il entreprenait, tantôt pour aller présider la séance d'une des sociétés provinciales dont il était membre ou pour assister à un congrès, et tantôt pour visiter et pour inspecter les usines de quelqu'une des compagnies auxquelles il avait bien voulu prêter son concours. Il était ainsi sans cesse par voies et par chemins, un jour dans le Nord ou dans l'Ouest, un autre jour dans le centre de la France. Il franchit souvent le détroit.

Pour une affaire d'entrepôts et pour une affaire de

mines, il alla en Russie à deux reprises. Trop d'intérêts lui étaient confiés pour que, lorsqu'il se mettait ainsi en route, il pût prendre son temps. Ses voyages étaient donc très rapides et, quand il avait une nuit à passer en wagon, il l'employait presque toujours à relire et à classer les notes qu'il emportait, à préparer un discours ou bien un rapport à une assemblée d'actionnaires. Depuis bien des années, il dormait peu; il ne dormait pas assez, et c'est ce dont l'eût averti son médecin, s'il l'avait consulté; mais il ne croyait guère à la médecine. Avec son humeur un peu narquoise, il s'en tenait, sur ce chapitre, à la tradition de Molière. Peu après le début de la maladie qui devait l'emporter, il disait à l'un de ses amis, au lendemain d'une consultation à laquelle il avait consenti pour déférer au désir des siens : « Voici que maintenant j'ai deux médecins. Un seul aurait suffi pour m'expédier. » Quelques jours après, il se faisait lire le *Médecin malgré lui* et en riait de tout cœur. Il avait d'ailleurs toujours conformé sa pratique à sa théorie. Quand il se sentait indisposé, il se mettait lui-même à la diète, et, après vingt-quatre ou quarante-huit heures de ce régime, il se trouvait guéri. La facilité avec laquelle, jusqu'à cette année, il avait toujours repris le dessus lui avait caché les effets intimes de la fatigue accumulée et le délabrement croissant des organes.

Longtemps retardée par une énergie qui semblait indomptable, la crise finale éclata bientôt après le commencement de la présente année. Le premier dimanche de février, le temps était froid et très humide. Au lieu de rester au coin du feu, M. Lair voulut aller faire, sur les quais de la Seine, une de ces tournées chez les bouquinistes qui étaient pour lui ce que sont, pour d'autres occupés pendant la semaine, les parties de chasse du dimanche. Il se refroidit : dès le lendemain, il était atteint d'une violente congestion pulmonaire. Dès lors, tout en se sentant perdu, il se prêta, avec une touchante soumission, à tous les soins

que lui prodigua une affection dévouée, prenant tous les remèdes qui lui étaient commandés, exécutant à la lettre des ordonnances qui le laissaient incrédule.

La congestion avait été assez vite enrayée ; mais, après les poumons, le cœur, le foie, les reins étaient pris. L'art, à plusieurs reprises, avait paru triompher du mal. Il y avait eu des périodes d'accalmie pendant lesquelles, malgré les graves inquiétudes que les médecins n'avaient pas dissimulées dès le début, on se reprenait, autour de M. Lair, à l'espoir de la guérison. J'avais été plusieurs fois prendre des nouvelles de notre cher confrère pour les rapporter à l'Académie ; mais je n'avais jamais été reçu. Au moment de partir pour la Grèce, vers la fin d'avril, je fis une nouvelle tentative et, cette fois, je fus introduit auprès de M. Lair. Je le trouvai maigri et pâli, mais assis dans son fauteuil, toujours aimable et souriant, plus occupé des autres que de lui-même. Il coupa court à la conversation, quand je l'interrogeai sur sa santé ; mais il me questionna sur les travaux de l'Académie ; il s'informa de tous ceux de nos confrères qu'il pouvait croire fatigués ou souffrants, M[me] Lair, en me reconduisant, me laissa voir qu'elle croyait son mari sauvé.

C'était une illusion que lui seul ne partageait point. Dans les premiers jours de mai, une tuberculose générale s'était déclarée. Fidèle à des traditions de famille qui n'avaient, d'ailleurs, jamais gêné la liberté de sa pensée, il n'attendit pas l'heure suprême pour remplir, avec beaucoup de calme et de lucidité, ses devoirs de chrétien. Sa présence d'esprit ne l'avait jamais abandonné un instant. Malgré les insomnies, malgré les étouffements et autres incommodités de tout genre, pendant tout le temps que dura cette longue lutte, cette lutte de quatre mois, il n'avait pas cessé de s'intéresser aux entreprises qui étaient placées sous son contrôle, donnant de vive voix ou par écrit ses conseils à ses futurs successeurs. Quand le mal

lui laissait quelque répit, il tranchait les questions pendantes avec autant de netteté que si la veille et l'avant-veille il se fût assis à son bureau. L'historien n'avait, d'ailleurs, pas plus abdiqué que l'homme d'affaires. C'est sur le lit du mourant que furent déposés les premiers exemplaires livrés par l'éditeur de la quatrième édition du livre dont la duchesse de La Vallière est l'héroïne ; de sa main défaillante, M. Lair put encore écrire la liste des personnes auxquelles il désirait envoyer l'ouvrage ; mais il n'eut pas la force de mettre une dédicace et sa signature sur la première page du volume [1]. Deux ou trois jours avant sa mort, toujours préoccupé de ce grand Richelieu dont il s'était préparé à publier les *Mémoires*, il feuilletait, ouverts devant lui et posés sur son drap, les volumes de la correspondance du cardinal qui ont été publiés par M. Avenel. Ce fut ainsi que, jusqu'à la dernière heure, fidèle à la double tâche qu'il s'était imposée dès sa jeunesse, il attendit sans trouble la mort. Il expira le 16 mai 1907, dans sa soixante-douzième année.

M. Lair avait tout prévu, tout réglé lui-même en vue de ses obsèques, qu'il avait voulues aussi simples que possible. Il avait refusé d'avance tous les honneurs posthumes auxquels il avait droit, comme légionnaire et comme membre de l'Institut. Ses confrères ne purent que témoigner, par leur affluence à ses funérailles, et de l'affection qu'ils lui avaient vouée et du chagrin qu'ils éprouvaient. Dans la séance qui suivit cette cérémonie, notre Président, M. Salomon Reinach, se fit, en quelques mots, l'interprète ému de la douleur commune. Il rendit hommage au caractère de l'homme et rappela les principaux titres scientifiques de M. Lair, ceux qui lui avaient valu l'honneur

1. Un exemplaire de cette édition fut présenté, de la part de l'auteur, à l'Académie, dans sa séance du 26 avril, par M. de Villefosse, qui ne manqua pas d'indiquer tout ce que M. Lair y avait ajouté de précieux et nouveaux documents.

d'entrer dans notre Compagnie. J'ai été heureux de saisir l'occasion que m'offrait notre séance publique, pour vous présenter, avec plus d'ampleur, le tableau d'une vie qui a vraiment le mérite d'une singulière et rare originalité. Ce qui la distingue d'autres vies de savants, c'est la place qu'y a prise de bonne heure et qu'y a toujours gardée l'activité du grand industriel que fut notre confrère. Cette activité toute pratique, loin de nuire à celle de l'érudit, a eu plutôt pour effet de la stimuler ; elle lui a enseigné le bon emploi du temps, des quelques heures, des minutes mêmes qu'elle laissait disponibles. Elle a, de plus, éclairé l'esprit de l'historien, en le faisant profiter de l'expérience acquise, dans la lutte des intérêts, au contact des hommes et des choses.

Enfin, ce qui achève d'ennoblir cette vie si bien remplie, c'est la belle conduite que notre confrère a tenue, en 1870, comme très vaillant et très utile collaborateur de la défense nationale. Si j'ai cru devoir insister sur ce court et brillant épisode de sa carrière, c'est que beaucoup d'entre nous, parmi ceux mêmes qui étaient le plus attachés à M. Lair, l'ignoraient peut-être, comme je l'ignorais moi-même avant d'en avoir été informé par les confidences de ses plus anciens amis. Pendant les quelques mois de l'*Année terrible* qui se sont écoulés entre l'investissement de Paris et le triomphe éphémère de la Commune, M. Lair a été constamment sur la brèche. Jusqu'alors, il avait bien servi son pays, s'appliquant à en accroître la richesse et à en écrire l'histoire ; mais il lui donna une preuve plus éclatante encore du profond amour qu'il lui avait voué lorsque, voyant la France vaincue, envahie, humiliée, il lui offrit le sacrifice de sa vie. Cette vie, pendant ce laps de temps, il la risqua tous les jours dans les excès d'un travail forcené ou, quand l'occasion s'en présenta, sous le feu de l'ennemi. Aujourd'hui que nous entendons, autour de nous, blasphémer et nier la patrie, il nous plaît de rappeler que le confrère qui nous

a trop tôt quittés a été un ardent patriote. Cette croix de la légion d'honneur que vous avez vue posée sur son cercueil, c'est sur les champs de bataille du siège de Paris, sous les obus prussiens et les menaces de l'émeute qu'il l'avait méritée ; elle lui a été conférée par un décret du 30 janvier 1871.

BIBLIOGRAPHIE
DES TRAVAUX DE M. JULES LAIR [1]

1. Étude historique et littéraire sur Mézeray. — Caen, 1856, in-8°.

2. Encyclique de Sergius IV relative à un projet de Croisade (vers 1010). — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XVIII (1857), p. 246.

3. [Note bibliographique sur les *Études de droit coutumier dans le Nord de la France*, par M. Jules Perin (Paris, 1859). — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXI (1860), pp. 289-290.

4. Étude sur les Fleurs de Normandie (*Normanniæ Flores*), recueil de poésies latines et françaises de Marie-André de Chaligny, chanoine de Verdun. — Caen, 1859, in-8°, 40 pp.

5. Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen, en avril 1594. — Caen et Paris, 1860 (1861), in-8°.

6. Des Banques Joint-Stock en Angleterre. — Paris, s. d., typographie de A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31, in-8°, 16 pp. (*Non signé.*)

7. Des Sociétés à responsabilité limitée. — Dans le *Journal des Économistes*, 2e série, t. XXXVI, 1862, pp. 390-420; et tirage à part, Guillaumin et Cie, 1862, in-8°, 32 pp.

8. Études sur les origines de l'évêché de Bayeux.

   1. Saint Exupère, premier évêque, — saint Regnobert, second évêque? — saint Révérend, prêtre. — Dans la *Bibliothèque de*

1. C'est à l'obligeance et à l'exactitude de M. Léon Dorez, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale et très utile collaborateur de l'Académie des inscriptions, que je dois de pouvoir donner cette liste si complète de travaux épars dans bien des recueils différents (G. P.).

l'École des Chartes, t. XXIII (1862), pp. 88-124; et tirage à part, Paris et Caen, 1862, in-8°, 36 pages.

II. Saint Éxupère; — saint Rufinien; — saint Loup. — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXIV (1863), pp. 281-323; et tirage à part, Paris et Caen, in-8°, 47 pages.

III. Saint Manvieu, saint Contest, saint Vigor; — IV. Leucadius, Lascivus? Leudovald, saint Regnobert (*l'authentique*), Betton? — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXIX (1868), pp. 33-55; et tirage à part (numéroté II par erreur, au lieu de III ou III-IV), Paris, 1868, in-8°, 36 pages.

V. Saint Patrice, saint Gérétrand, saint Gerbold, saint Frambaud, Hugues? — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXIX (1868), pp. 545-579; et tirage à part (numéroté III au lieu de IV ou V), Paris, 1869, in-8°, 39 pages.

9. Dudonis Sancti Quintini de moribus et actis primorum Normanniæ ducum. Nouvelle édition. — Caen, 1865, in-4° (complément au t. XXIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*).

Pages 5-8: Introduction: — 9-114: Étude historique et critique sur Dudon de Saint-Quentin: — 115-301: (texte de Dudon); — 303-314: Tables; — 315-317: Notes du Secrétaire [A. Charma].

L'ouvrage n'a été mis en vente séparément qu'en 1872. Paris, Maisonneuve (cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIII, p. 543).

10. Complainte sur l'assassinat de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie. Poème inédit du x[e] siècle. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXI (1870), pp. 389-406.

11. Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française. Correspondances de Paris, Vienne, Berlin, Varsovie, Constantinople. — Paris, 1872, in-8°, 132 pages. (Tiré à 200 exemplaires.)

1. Lettres de Constantin Stamaty à Panagiotis Kodrikas sur la Révolution française — janvier 1793 — publiées pour la première fois d'après les manuscrits originaux par Émile Legrand. (Pages 1-79.)

2. Correspondances de Paris, Vienne, Berlin, Varsovie, Constantinople. (Pages 81-132; la Préface, pp. 83-87, est signée: Jules Lair.)

12. Fragment inédit de la Vie de Louis VII préparée par Suger [d'après le ms. latin 12710 de la Bibliothèque nationale]. — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV (1873),

pp. 583-596; et tirage à part, Nogent-le-Rotrou, 1874, in-8°, 16 pages.

13. Sur les éditions de Guillaume de Jumièges. — Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. VI (1874), pp. 279-280.

14. Mémoire sur deux Chroniques latines composées au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis. — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXV (1874), pp. 543-580; et tirage à part, Paris, 1875, 40 pages.

15. Histoire de la seigneurie de la paroisse de Bures (Seine-et-Oise). — Dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. II (1876), pp. 187-266; et tirage à part, Paris, 1876, in-8°, 136 pages.

16. Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV, d'après des documents inédits, avec le texte authentique des lettres de la duchesse au maréchal de Bellefonds. — Paris, 1881, in-8°; portraits.

— 2e édition : Paris, 1882, in-12.

— 3e édition : avec de nouveaux portraits, plans, documents et notes, Paris, 1902, in-8°.

— 4e édition : avec plusieurs portraits et illustrations, Paris, 1907, in-8°.

17. Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'État de Louis XIV. — Paris, 1890, 2 vol. in-8°.

18. Obsèques de M. Julien Travers. — Discours de M. Jules Lair. — Dans : *Julien Travers, notice biographique et littéraire*, par Eugène de Beaurepaire, Caen, 1890, in-8°, pp. 57-59.

19. Société des antiquaires de Normandie. Séance publique du 19 décembre 1889. Notice sur divers projets de lecture d'un antiquaire anonyme. — Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XV (1891), pp. 366-390; et tirage à part, Caen, 1891, in-8°, 27 pages.

20. Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie. — Paris, 1893, in-fol., avec 3 planches. (Tiré à 300 exemplaires numérotés.) — Réimprimé dans le *Congrès archéologique de France, LXe session; séances générales tenues à Abbeville en 1893*, Paris et Caen, 1895, in-8°, pp. 212-328, avec deux planches.

21. [Discours prononcés aux obsèques de] Julien Havet. — Discours de M. Jules Lair, président de la Société de l'École des Chartes. — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV (1893), pp. 526-528 ; et tirage à part, pp. 7-8.

22. La reine Mathilde dans la légende. — Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XVII (1893-1895), pp. 301-327 ; et tirage à part, Caen, 1897, in-8°, 32 pages.

23. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, le 12 mai 1896. — Dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXIII (1896), pp. 97-116 ; et tirage à part, Nogent-le-Rotrou, 1896, in-8°.

La plaine Saint-Denis, avec deux plans hors texte.

24. Les Normands dans l'île d'Oscelle (855 à 861). — Dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, t. XV (1897), pp. 9-39 ; et tirage à part, Nogent-le-Rotrou, 1897, 24 pages ; avec un plan.

25. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire de France, le 4 mai 1897. — Dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. XXXIV (1897), pp. 82-101 ; et tirage à part, Nogent-le-Rotrou, 1897, in-8°, 24 pages.

Les grandes collections historiques publiées ou projetées au xviie et xviiie siècles.

26. Conjectures sur les chapitres XVIII et XIX du livre II de l'*Historia ecclesiastica* de Grégoire de Tours. — Dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. XXXV (1898), pp. 275-300 ; et tirage à part, Paris, 1899, in-8°, 28 pages.

27. Recherches sur une maison de Paris où demeura Malherbe. — Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XX (1898), pp. 407-428 ; et tirage à part, Caen, 1899, in-8°, 24 pages, avec 4 planches hors texte.

28. Études critiques sur divers textes des xe et xie siècles. — Paris, 1899, 2 vol. in-4° ; facsimilés.

Tome I. Bulle du pape Sergius IV ; Lettres de Gerbert.
Tome II. Historia d'Adémar de Chabannes.

29. [Discours prononcés aux obsèques du comte de Marsy.] Discours de M. Jules Lair, membre du Conseil de la Société française d'archéologie. — Dans le *Bulletin monumental*, t. LXIV (1899-1900), pp. 470-475.

30. Origines de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault. — Dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. XXXVIII (1901), pp. 209-235; et tirage à part, Nogent-le-Rotrou, 1902, in-8°, 31 pages.

31. Le Siège de Chartres par les Normands (911). — Dans le *Compte rendu du LXVII*e *Congrès archéologique de France, tenu en 1900 à Chartres*, Paris et Caen, 1901, in-8°, pp. 176-225; et tirage à part, Caen, 1902, in-8°, 52 pages, avec une planche hors texte.

32. Académie des inscriptions et belles-lettres. — Séance publique annuelle du vendredi 14 novembre 1902. — Paris, 1902, in-4°. — Pages 103-122 : La Captivité de Pouqueville en Morée, par M. Jules Lair, membre de l'Académie. — Reproduit dans les *Comptes rendus des séances de l'année 1902*, pp. 648-644.

33. Société de l'Histoire de France et de l'École des Chartes. — Célébration du Cinquantenaire de M. Léopold Delisle, 6 mai 1902. (Pages 17-18 :) Allocution de M. Jules Lair au nom de la Société de secours des anciens élèves de l'École des Chartes. — Paris, 1902, in-8°.

34. Notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port, lue dans la séance du 11 avril 1902. — Paris, 1902, in-4°, 36 pp. — *Comptes rendus des séances* [*de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*] *de l'année 1902*, pp. 206-233; et tirage à part, in-8° : — *Revue de l'Anjou*, 1902, pp. 173-205 : et tirage à part, Angers, 1902, 31 pages.

35. Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny (15 avril 1450), accompagné de la reproduction photographique de dessins conservés à la Bibliothèque nationale. — Paris et Bayeux, 1903, in-8°.

— 2e édition : édition augmentée de nouveaux documents, notes, portraits et plans. — Paris et Bayeux, 1903, gr. in-8°, 80 pages ; avec 14 planches hors texte.

36. Un épisode romanesque au temps des Croisades. — Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXII (1900 et 1901), pp. 87-127 ; et tirage à part, Caen, 1903, in-8°, 43 pages.

37. [Communication sur l'identification de la localité normande nommée Rottemasse, dans les documents anglais de 1346, avec Barfleur.] — *Comptes rendus des séances de l'année 1904*, pp. 485-486.

38. Rapport à M. Léopold Delisle, président du Comité de publication de la Société de l'histoire de France, sur l'édition des *Mémoires du cardinal de Richelieu*. — Dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1904, pp. 59-56; et tirage à part, Nogent-le-Rotrou, 1904, in-8°, 5 pages.

39. La captivité de François Pouqueville à Constantinople, 1800-1801 (9 prairial, an VI — 16 ventôse, an IX). — Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXV; et tirage à part, Caen, 1904, in-8°, 23 pages.

40. [Communication sur un manuscrit normand de la fin du XIIIe siècle (formulaire).] — *Comptes rendus des séances de l'année 1904*, pp. 449-450.

41. Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1905. — *Comptes rendus des séances de l'année 1905*, pp. 367-380; et tirage à part, in-8°.

42. Rapports et notices sur l'édition des *Mémoires du cardinal de Richelieu* préparée pour la Société de l'histoire de France sous la direction de M. Jules Lair, membre de l'Institut. — Fascicule I, Paris, 1905, in-8°, pp. 1-106; avec 11 facsimilés. — Fascicule II, Paris, 1906, in-8°, pp. 107-246; avec 1 facsimilé. — Fascicule III, Paris, 1907, in-8°, pp. 249-376, avec 4 facsimilés.

42. Charles Normand. *Les monuments tchèques en France. — Le monument de Jean de Luxembourg. La Croix de Bohême.* [Pages 18-19 :] Toast de M. Jules Lair [prononcé à l'inauguration du monument]. Paris, s. d. [1907], in-8°.

LES ORIGINES POPULAIRES DE L'ART

PAR

M. E. POTTIER

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

J'entendis un jour un grand peintre exprimer ses craintes sur l'avenir de l'art : « Nous sommes, disait-il, des êtres de luxe et des amuseurs. Quand la société nouvelle sera fondée, quand l'utilitarisme aura tout nivelé, que deviendrons-nous? Travaillant pour une aristocratie, aristocrates nous-mêmes, puisque nous nous plaignons sans cesse d'être incompris, nous sommes condamnés à disparaître. Du reste, peu m'importe, car je n'y serai plus. » Ai-je besoin de dire que ces paroles désenchantées ne tombaient point d'une bouche jeune? Il est remarquable que, passé cinquante ans, on trouve en général que tout va mal et que la société court aux abîmes. L'homme, dont les forces vitales diminuent, sent le monde trembler sur sa base. Si j'ai retenu cette doléance, c'est que la même idée revient souvent, avec des airs moins funèbres, sous la plume d'écrivains modernes. « Malgré certaines illusions contraires qui s'expriment volontiers en paroles généreuses, nous dit un délicat critique d'art [1], il semble bien que, dans

1. *Gazette des Beaux-Arts*, janvier 1907, *Le Salon d'Automne*, p. 52 (Paul Jamot).

tous les pays et dans tous les temps, à l'exception d'époques privilégiées comme le siècle de Périclès et le XIV[e] siècle en France, l'art soit, par essence, aristocratique. » Dans un livre récent, un philosophe analyse ce qu'il appelle « le mensonge de l'art » comme une des plus puissantes et des plus illusoires créations de l'homme, comme une façon de substituer au monde vrai un autre monde, tout entier irréel et factice, où des privilégiés s'enferment pour vivre d'une existence supérieure et surhumaine[1].

Artistes, critiques et philosophes s'accordent donc à nous dire : L'art est divin, mais il est immatériel, hors du domaine des choses pratiques et utiles, il est le rêve qui nous enlève à la réalité maussade ; accessible à quelques heureux qu'il charme et qu'il enivre, il est un luxe, une superfluité, et c'est ce qui en fait le prix.

Je m'excuse d'avoir à présenter ici une opinion tout à fait contraire, sans espoir d'ailleurs de convertir ni les philosophes, ni les critiques, ni les artistes. J'y trouve seulement l'occasion de dire ce que les études d'archéologie et d'histoire ont apporté de nouveau dans la question et quelles raisons nous avons d'envisager les choses sous un autre aspect.

On a donné depuis longtemps une explication très simple des origines de l'art. L'homme a l'instinct du beau ; il aime à se parer, à embellir sa personne, ses objets mobiliers, son habitation. L'ornementation est née de ce besoin. Qu'un sauvage trouve en son chemin des pierres aux couleurs éclatantes, des coquilles aux tons nacrés, il les ramassera et s'en fabriquera un collier ; avec des plumes d'oiseau chatoyantes il se fera une coiffure. Qu'il transporte de lui-même aux objets qui l'entourent le même souci du beau, et vous aurez les poteaux bariolés des huttes, les armes

1. *Le Mensonge de l'Art*, par F. Paulhan (Paris, Alcan, 1907). Voyez le compte rendu très élogieux de M. Faguet dans *La Revue*, juillet 1907, p. 45.

ornées de figures grimaçantes, les calebasses couvertes de dessins géométriques, tous les oripeaux étranges et somptueux que nous exposons dans nos musées d'ethnographie.

Mais, depuis, on a regardé de plus près. Sans nier l'instinct du beau — et l'on entend par là le plaisir particulier qui attire non seulement l'homme, mais les bêtes elles-mêmes, vers certaines formes et certains sons [1], — on s'est demandé si cet instinct s'exerçait d'une façon désintéressée ou si l'homme n'y trouvait pas, comme les animaux, un instrument de lutte pour la vie. Darwin pensait que l'ornementation avait joué un rôle capital dans l'évolution de quelques espèces animales, par exemple dans celle des papillons et des oiseaux [2]. N'en serait-il pas de même pour l'humanité? La réponse nous est fournie par une science, presque inconnue il y a cinquante ans, aujourd'hui en pleine faveur et sans cesse étendue par des observations nouvelles; on l'appelle le *folk-lore*, sorte d'histoire naturelle de l'intelligence humaine, qui étudie les usages et les croyances populaires chez tous les peuples du monde [3]. Les recherches se sont portées d'abord du côté de la littérature, des contes et des chansons. On y a fait des découvertes qui ont affirmé l'admirable unité de l'esprit humain. La légende grecque de Cronos avalant ses enfants se retrouve en Australie, en Afrique et ailleurs. La Descente aux Enfers est un épisode héroïque commun à plusieurs nations. Beaucoup de contes de Perrault ou de Grimm ont cours chez les Cafres et les

1. Rappelons la théorie célèbre de Ch. Darwin sur la sélection sexuelle où l'attrait pour le plus fort et le plus beau joue un si grand rôle (*Descendance de l'homme*, traduct. Barbier d'après la 2e édit. angl., p. 237 et suiv., 291, 312, 322, 336 et suiv., 406 et suiv., 433 et suiv., etc. : cf. Ernest Haeckel, *Hist. naturelle de la Création*, 10e édit., 1902, XIe conférence : *Les Merveilles de la Vie*, p. 337 : et la brillante lecture de M. Edmond Perrier à la réunion des cinq Académies, 25 octobre 1905, sur *la Parure*.

2. *Op. l.*, p. 343-353, p. 418-446.

3. Un résumé sur l'histoire du *Folk-lore* a été fait par M. Lazare Sainéan, *L'état actuel des études de folk-lore*, Paris, 1902 ; cf. S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, I, p. 122.

Polynésiens[1]. La mythologie nous apparaît comme un phénomène nécessaire et universel où les mêmes inventions se reproduisent. On pressent que des lois régissent toutes ces manifestations de l'instinct imaginatif, semblables à celles qui président à la formation des langues. Préciser ces lois, ce sera la tâche de l'avenir. En attendant, on étudie les faits et on essaie de les mieux comprendre.

A une date un peu plus récente, les découvertes du folklore ont eu un contre-coup retentissant sur l'archéologie et, en particulier, sur l'étude du préhistorique. Le terrain était bien préparé. On sait que notre temps montre un goût très vif pour tout ce qui se rapporte aux primitifs. Ce goût n'a pas seulement sa racine dans notre curiosité scientifique, mais aussi dans nos mœurs de citadins, emprisonnés dans des villes, liés par toutes sortes d'obligations sociales qui font obstacle au libre essor de nos instincts physiques. Nous ressentons vaguement comme une sorte de nostalgie de ce qui fut — il y a très longtemps — la vie naturelle de notre espèce. La chasse, les voyages, les sports sont les révoltes sourdes de notre organisme ancestral. Ceux mêmes qui semblent le plus détachés de ces hérédités aiment à évoquer par le roman les âges disparus[2]. Confortablement installés dans un fauteuil, portes closes sur une rue gardée par la police, nous revivons avec délices l'existence des hommes qui ont fini déchirés par la dent des loups, piétinés par les aurochs, ou qui sont morts de faim et de froid au fond de leurs cavernes.

Dans le camp des historiens, l'ardeur de ces recherches, plus méthodique, n'est pas moins vive. Que de hardis pionniers se sont lancés dans les broussailles de ce passé, que de savants a passionnés cette « chasse à l'ancêtre », vous le savez, Messieurs, et je n'énumérerai pas tous les

1. Voyez *La Mythologie* d'Andrew Lang, traduct. Parmentier, 1886.

2. Rappelons, par exemple, le *Vamireh* de J.-H. Rosny et les admirables récits de Rudyard Kipling sur *la Jungle*.

mémoires ni tous les livres qu'a fait surgir la science du préhistorique, qui compte aujourd'hui tant de noms illustres et chers à votre mémoire. Mais comment atteindre, à travers les milliers d'années qui nous séparent de lui, l'âme lointaine de cet *homo primigenius*, qu'on s'imagine accroupi dans quelque fourré de forêt vierge ou dans les pénombres d'une grotte, et là, attentif et silencieux, construisant de ses mains redoutables et adroites, avec un peu de pierre, de bois ou de corne, de quoi anéantir tous les autres êtres et devenir le roi du monde? Comment le connaître, si ce n'est par ses fils dégénérés, par les sauvages d'aujourd'hui?

Notons ici combien la comparaison entre le sauvage contemporain et celui d'autrefois est délicate et difficile. Trop souvent peut-être les archéologues ont oublié que le Cafre ou l'Australien ne peuvent passer pour de vrais primitifs, qu'ils sont des hommes déjà très compliqués, civilisés à leur manière, c'est-à-dire traînant après eux, comme nous-mêmes, le poids des siècles accumulés. On peut se tromper gravement en prêtant aux hommes des cavernes et des cités lacustres les raisonnements d'un Fuégien ou d'un Papou. Mais, réserve faite sur ces incertitudes inévitables, on rencontre trop de ressemblances entre les façons de vivre des sauvages actuels et celles des hommes très anciens pour que ces coïncidences soient fortuites. Leur mobilier, leurs armes, leurs outils offrent de surprenantes identités; leur goût décoratif les porte vers les mêmes sujets. Par exemple, nous possédons aujourd'hui plusieurs centaines de dessins préhistoriques gravés ou peints dans les cavernes de France et d'Espagne, ou incisés sur des os, et représentant surtout des animaux, bisons, cerfs, rennes, chevaux, mammouths. On a d'abord attribué ces dessins, dont plusieurs sont d'admirables chefs-d'œuvre, au désœuvrement des indigènes et à leur instinct artistique. Mais on a constaté ensuite que des représentations analogues d'ani-

maux sont peintes par des Australiens sur des rochers dont l'accès est sévèrement interdit aux femmes, aux enfants et aux hommes non initiés, à cause du caractère formellement religieux de ces images qui jouent un rôle important dans certaines cérémonies. Notre Président, M. Salomon Reinach, qui depuis plusieurs années prend une part si active à ces études d'exégèse religieuse, s'accorde avec notre confrère M. le docteur Hamy pour y voir une preuve du caractère mystique et magique que devait avoir le décor préhistorique. En multipliant les représentations des animaux utiles à la vie du clan — et ceux-là presque seuls sont figurés — on pensait assurer l'abondance du gibier de chasse et des bêtes domestiques. C'est ce qu'un archéologue, M. Hirn, appelle spirituellement « la magie homéopathique », celle qui opère par attraction des semblables, *similia similibus* [1]. Ainsi, loin de voir dans les Troglodytes de simples oisifs, dessinant « pour tuer le temps », comme on dit, nous admirons avec quelle activité ils s'ingéniaient à multiplier autour d'eux les chances de succès. La théorie de l'art pur, du divertissement, n'est pas applicable à ces temps anciens ; elle doit céder le pas à une explication fondée sur l'art pratique. Pour me servir encore d'une définition de M. Reinach, « le caractère d'art est surajouté à celui d'utilité » [2].

La connaissance de la vie sauvage a éclairé un autre point de l'histoire des primitifs ; elle nous fait comprendre les origines de la parure. « Darwin, raconte M. Grosse dans un remarquable livre sur les *Débuts de l'Art* [3], ayant fait cadeau à un Fuégien nu d'un morceau de drap rouge, vit avec étonnement que celui-ci, au lieu de s'en servir

1. Voy. les *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1903, p. 131 ; S. Reinach, *Cultes, mythes et relig.*, I, p. 125 et suiv.

2. *Apollo, Hist. générale des arts plastiques*, p. 1.

3. Paru en 1893. Traduit de l'allemand par L. Marillier, Paris, 1902, p. 40.

pour se vêtir, le déchirait en petits morceaux et les distribuait à ses camarades qui en paraient leurs membres gelés. Darwin, ajoute M. Grosse, aurait pu constater le même fait dans le désert de Kalahari ou dans la jungle australienne. A l'exception des Esquimaux qui ne pourraient pas vivre sans vêtements, tous les peuples chasseurs sont beaucoup plus parés qu'ils ne sont vêtus. » Autrefois l'explication eût été simple : le sauvage est comme l'enfant : la parure l'amuse et l'attire et son instinct artistique lui fait trouver belle la couleur d'un chiffon. Mais nous savons maintenant que ces ornements, loin d'être inutiles, sont au contraire nécessaires à la vie pratique du sauvage. « La parure, dit M. Grosse en s'appuyant sur de nombreux exemples, lui est peut-être aussi indispensable que le sont pour nous les vêtements [1]. » En temps de guerre ou dans certaines cérémonies religieuses, le sauvage emploie les ornements de couleur vive, à la fois pour impressionner l'esprit des autres hommes et pour conférer à sa propre personne une vertu magique. Tout le monde sait ce que sont les *grigris* portés par les nègres d'Afrique. On aurait tort d'y voir de simples bijoux ; ce sont surtout des amulettes et des préservatifs. Chez les sauvages, on peut dire qu'il n'y a pas un seul objet décoratif qui n'ait une valeur superstitieuse et protectrice. Cette idée ne s'est pas perdue dans les temps modernes et aucune dame n'ignore ce qu'est un « porte-bonheur ».

Les couleurs mêmes ne sont pas indifférentes, et ce n'est point seulement parce qu'une couleur est éclatante et belle qu'on l'emploie [2]. Le rouge, couleur de sang, est réservé aux combats et aux danses. Le blanc, chez certaines peuplades, s'emploie pour les funérailles, donnant au corps un ton exsangue. Les vêtements de deuil modernes obéissent aux règles d'un symbolisme analogue.

1. *Débuts de l'Art*, p. 41.
2. *Ibid.*, p. 40-85, tout le chapitre sur la Parure.

Le tatouage, si répandu dans toutes les parties du monde, a pour but de fixer sur le corps des ornements ayant un caractère religieux ou désignant un clan particulier. Comme la peinture n'est pas suffisamment solide, on emploie souvent la scarification qui, au prix d'atroces souffrances, trace en lignes indélébiles les images sur la peau. Non seulement les hommes, mais les femmes se soumettent à ce supplice pour porter avec orgueil les marques distinctives de leur tribu et pour prouver leur endurance. Un dos couvert de cicatrices fait honneur à une jeune fille australienne et la rend plus facile à marier. Avant de sourire de ces bizarreries, n'oublions pas que plus d'un étudiant allemand mesure ses succès au nombre des balafres qui lui couturent le visage. Le but qu'il vise est exactement celui de l'Australien : 1° ces blessures prouvent qu'il a passé par une grande Université : 2° elles témoignent de son courage.

Les folk-loristes signalent bien d'autres persistances de la vie ancestrale dans la vie moderne. Ils ne font guère de différence entre une femme botocudo qui se passe dans le nez un petit bâtonnet et une dame qui se perce les oreilles pour y suspendre des diamants, entre un collier de perles et un collier de dents de requin, entre une élégante qui se farde et une Polynésienne qui se frotte de suie et de poudre à canon pour paraître plus noire [1]. Ils montrent que la mode, cette reine du jour, n'est que la survivance d'une conception barbare qui marque les différences de castes et de richesse sociale [2]. Ils donnent, sur les sentiments contradictoires qui obligent une femme du monde à être pleine de pudeur pendant la journée et à se décolleter largement le soir, au bal, des explications que je ne rapporterai pas ici, mais qui sont en étroits rapports avec la vie animale [3]. Les

1. Grosse, *ibid.*, p. 50, 60, 61, 81.
2. *Ibid.*, p. 84.
3. *Ibid.*, p. 70-75, sur l'origine du sentiment de la pudeur.

folk-loristes manquent de galanterie, mais ils sont très instructifs, et tous les civilisés devraient lire leurs livres : ils y puiseraient un peu de modestie pour eux-mêmes, beaucoup d'indulgence pour ceux que nous appelons dédaigneusement des barbares ou des sauvages. Ces retardés seraient plus justement nommés nos frères de lait; ils sont restés à la campagne, pendant que nous venions nous instruire dans nos cités orgueilleuses.

La conclusion actuelle est donc que toute ornementation, à l'origine, semble avoir une destination pratique et utilitaire, soit pour assurer la propriété sur un objet, soit pour indiquer un groupement collectif (nos beaux uniformes n'ont pas d'autre raison d'être), soit pour protéger l'individu par la vertu secrète de ces signes. Ce n'est pas à dire que nous renoncions à voir le sentiment du beau, du décor pur, se mêler à ces créations. De bonne heure et très vite, l'amour-propre de l'artisan occupé à façonner une arme, un outil, une poterie, dut l'amener à perfectionner son œuvre; les idées de symétrie et d'équilibre, le goût du poli et du luisant s'imposèrent à son esprit. Le sens esthétique s'éveilla, mais il ne fit que se greffer sur l'utile.

Dans le livre que j'ai cité, M. Grosse met à part la musique et lui accorde, à elle seule, une origine idéale et désintéressée, bien que les applications en soient souvent pratiques (musique religieuse, musique militaire, musique de danse). « C'est un art à part, dit-il,... son empire n'est pas de ce monde [1]. » Peut-être le savant professeur de l'Université de Fribourg aura-t-il changé d'avis en lisant un ouvrage qui a eu, en Allemagne, un juste retentissement : *Travail et Rythme*, du Dr Bücher [2]. S'inspirant des mêmes méthodes du folk-lore et étudiant les chansons populaires, surtout celles qui accompagnent les métiers

1. *Op. l.*, p. 228.
2. *Arbeit und Rhythmus*, Leipzig, 1899.

manuels, l'auteur a été conduit à fonder les origines de la musique, en grande partie, sur la nécessité de diriger le travail humain par la cadence. Tout le monde sait que dans les professions qui exigent un effort violent, les ouvriers ont recours à une sorte de cri rythmé qui s'échappe presque machinalement de leurs lèvres. Quand l'effort est produit par un groupe d'hommes, il est naturel que le cri soit poussé en chœur et à intervalles réguliers, pour régler la manœuvre [1]. L'idée de rythme se lie instinctivement à beaucoup d'autres occupations de la vie du peuple : choc du marteau sur l'enclume, battage du grain, galop du cheval, etc. Le cerveau de l'homme enregistre tous ces bruits et il est incité à les imiter, quand sa pensée ou son activité le ramène vers eux. Il y trouve non seulement un plaisir, mais une aide pour son travail. Aube rayonnante, le jour où le tailleur des durs silex a stimulé les coups de son outil avec la cadence de son chant, le jour où les bûcherons, traînant le tronc d'arbre abattu, ont entonné ensemble la clameur qui donne la force aux muscles et qui combine les gestes. Aube douce, quand la mère penchée sur son enfant lui a chanté sa première chanson. Plus immatérielle que les autres arts par ses procédés, la musique était destinée à s'évader plus vite de la réalité et à entraîner l'homme à sa suite dans le royaume du sentiment et de la passion : la puissance expressive de la voix humaine elle-même l'y appelait. Mais, comme les autres, l'art musical est sorti de la misère et de l'effort des hommes, du besoin de se grouper et de s'entr'aider. A cet égard, la thèse de M. Bücher offre l'avantage de faire rentrer la musique dans le cycle tout grand ouvert de la lutte pour la vie, qui unit architecture, sculpture, peinture, musique, poésie, dans une fraternité commune d'origine.

1. Tout un chapitre de M. Bücher porte sur l'emploi du chant dans le travail en commun (chap. V, p. 195 et suiv.).

Sous toutes ses formes l'art nous apparaît donc comme un phénomène social. Moins que la chasse, la pêche ou l'agriculture, mais autant que l'écriture, il sert à organiser la vie, à augmenter les ressources et les forces du groupe humain. Origines très humbles, sans doute ; mais c'est un dieu qui, lui aussi, est né dans une crèche.

N'est-il pas vrai, Messieurs, que ces théories nouvelles vont directement à l'encontre des idées courantes que nous rappelions au début ? Que nous voilà loin du concept aristocratique et du beau mensonge dont on parlait, si, au contraire, l'art a été créé comme un moyen d'action et de progrès social ! Je me doute bien de l'objection qu'on fera. Admettons la théorie, dira-t-on, pour l'âge préhistorique ou pour l'état sauvage : qu'est-ce que cela prouve pour les nations civilisées ? C'est chez elles que l'art, d'origine pratique, s'est changé en divertissement et en luxe. Il y a des bergères qui sont devenues reines et c'est avec du charbon que se fait le diamant.

Pour répondre, on me permettra de distinguer le but de l'art, c'est-à-dire la *destination* des œuvres elles-mêmes, et la *pratique* de l'art, c'est-à-dire le métier de l'artiste. En ce qui concerne la destination des œuvres, je crois fermement que le caractère utile de l'art s'est conservé jusqu'à nous à travers les âges. L'antiquité n'a pas connu d'autre mobile, pour faire du beau, que d'honorer les dieux, les morts, les grands hommes, les vainqueurs dans les combats ou dans les concours. Il va sans dire que le développement du sens artistique le plus pur date aussi de cette époque. Rappelons seulement l'admirable définition d'Aristote : l'art est la joie supérieure des hommes libres. Pourtant je ne pense pas qu'aucun chef-d'œuvre égyptien ni grec soit jamais né du désir de créer l'œuvre d'art pour elle-même et, comme on dit, pour le plaisir. Toute statue, tout bas-relief, tout tableau était conçu en vue d'une destination précise :

l'amour du bibelot est resté inconnu aux anciens. Quant à la musique, elle servait si bien à l'éducation, à la religion et à la guerre, que d'après Platon on n'en pouvait changer les règles sans ébranler l'État lui-même [1]. Dans l'antiquité l'utile a toujours été l'armature solide du beau. Je ne vois pas non plus qu'au moyen âge, l'art tour à tour monastique, monarchique, militaire, se soit exercé autrement qu'avec des intentions précises de décorer des églises, des cloîtres, des palais, en usant de formules qui enfermaient l'artiste dans des sujets si bien délimités qu'ils n'échappent pas toujours au reproche de monotonie. Si, à la Renaissance, l'art s'étale plus largement et jouit d'une liberté plus grande, c'est que la richesse et les progrès des mœurs rendent l'œuvre d'art accessible à un public plus étendu. Aussi le nombre des sujets à traiter augmente ; l'artiste, ayant à satisfaire plus de curiosités et plus de sympathies, plonge plus profondément dans la vie de ses contemporains. Aujourd'hui même, ce mouvement continue et se propage avec une intensité formidable. Non seulement il ne peut pas être question d'une qualité aristocratique de l'art, quand on envisage la production artistique et les opérations commerciales qui s'y rattachent, mais, au contraire, le caractère démocratique des sociétés modernes s'y affirme avec éclat. Qu'est-ce que nos Expositions, avec leurs étalages sans cesse renouvelés de sculptures et de peintures, sinon une sorte de marché public où l'on vient s'approvisionner de bonne et de mauvaise marchandise, où le simple visiteur, pour le prix modique d'un ticket, vient s'enrichir de sensations délectables ? Qu'est-ce que la diffusion immense des œuvres d'art de tout genre, des curiosités pittoresques ou monumentales de tous les pays, par les procédés mécaniques de la

1. Voyez, sur l'enseignement musical chez les Grecs, Paul Girard, *L'Éducation athénienne*, p. 161 et suiv.

gravure et de la photographie, sinon un besoin de notre époque de rendre accessible à tous le sentiment du beau ? Et quel essor incomparable les inventions modernes n'ont-elles pas donné à cette expansion ? Ni les océans ni les frontières n'arrêtent plus la gloire d'un chef-d'œuvre. La renommée d'un Raphaël ou d'un Beethoven n'a pas de limites dans le monde, et l'on enseigne l'admiration de Phidias, là où s'élevaient, il y cent ans, des huttes de Peaux-Rouges. A cet égard les progrès de l'art sont indéfinis et intimement liés aux conditions de la vie pratique ; l'habitation d'un homme civilisé tend de plus en plus à devenir comme un centre de réunion où les arts les plus divers, architecture, sculpture, peinture, dessin, musique, fraternisent à toute heure. Jamais phénomène comparable ne s'était produit dans les temps antérieurs.

Reste le point le plus délicat à toucher : l'éducation et la mentalité de l'artiste. Vous n'attendez pas de moi que je nie leur transformation depuis l'âge des cavernes. Nos confrères de l'Académie des beaux-arts ne me le pardonneraient pas. Ils souffriront seulement que je rappelle un fait tout à leur honneur : les plus grands, les plus illustres, les mieux doués sortent souvent du peuple et, loin de renier cette origine, ils en sont fiers. Comme ils ont raison ! Je crois, en effet, que le peuple sera toujours appelé, plus que l'aristocratie de naissance ou de richesse, à fournir des artistes au pays, et j'en vois deux raisons. L'enfant du paysan ou de l'ouvrier est plus près de la nature, source éternelle de l'art ; il a vécu au milieu d'elle, il en a senti les rigueurs et les tendresses. De plus, il est par éducation plus adroit, plus physique, — j'allais dire plus sauvage. J'emprunte encore à M. Grosse [1] cette observation que, chez les primitifs, les peuples chasseurs sont plus artistes que les peuples agriculteurs ; leur main

1. Paul Girard, *L'Éducation athénienne*, p. 151.

est plus habile, leur œil mieux exercé. C'est ce qu'il faut encore aux artistes de notre temps : une main agile et un œil vif, toujours aux aguets, ou une oreille sensible. Les dons physiques sont, comme jadis, le ressort indispensable de leur talent.

On dira : et l'imagination ? et l'invention ? et le rêve où l'esprit s'absorbe et oublie tout le reste ?

Faisons-leur, Messieurs, la part aussi large que possible, car le domaine de l'artiste s'est agrandi sans fin. Il regarde, et tout lui est ravissement. Une fleur, un reflet sur une épaule nue, une lumière dans la nuit, un coin de nappe sur une table, sont sa proie. S'il veut, il fixe à jamais et rend éternels les traits périssables d'un être humain. S'il veut, il évoque le passé et, comme un magicien, il fait revivre des hommes qui dorment depuis des siècles sous la pierre. Il rêve, et à son commandement les nymphes aux cheveux d'or viennent s'étendre à l'orée des futaies rousses d'automne, les ægipans dansent dans les Iles fortunées. Il pense, et sa philosophie s'ordonne en larges décors où la vie de l'humanité passe et repasse, miraculeusement muée en formes blanches et sereines. Il monte encore ; il incorpore l'âme elle-même ; dans les ténèbres de l'être, il saisit la pensée, la tendresse, la maternité à la fois souriante et douloureuse. Rien ne l'arrête, il échappe au monde matériel, il est le « surhomme », il est dieu — et il est esclave toujours, parce que sa royauté est faite d'un réseau de liens que jamais volonté humaine n'a brisé.

Pour mesurer la force de cette servitude, qu'il vous suffise, Messieurs, de prendre l'œuvre des plus grands génies. Duquel pourrez-vous dire qu'il fut indépendant, au sens absolu du mot, et qu'il a pu fuir le monde réel pour se créer un monde à lui, chimérique et dédaigneux de la vérité ? Le direz-vous de Phidias qui pour nous incarne l'Athènes de Périclès ? Des imagiers dévots de nos cathé-

drales en qui l'âme inquiète et mystique du moyen âge transparaît si vivante ? De Michel-Ange dont la Nuit accablée dit les tourments du patriote florentin ? De David et de ses aigles tournoyant autour de l'Empereur, de Delacroix et de ses *Croisés*, où palpite tout le romantisme d'Hugo, des paysagistes de 1830 qui découvrent, après Chateaubriand et Lamartine, le mystère et la mélancolie des champs ? L'art, un rêve, un mensonge, un monde factice opposé au réel ? N'est-il pas, au contraire, comme un décalque exact de la société où l'artiste a vécu ? N'est-il pas vrai que si, par miracle, un grand peintre revivait dans un autre siècle que le sien, on le verrait, sans aucun doute, produire des œuvres complètement différentes ? Et c'est pourquoi l'historien, là où les textes et les faits lui manquent, fait appel aux œuvres d'art pour lui expliquer la réalité d'autrefois. Rassurons, Messieurs, ceux qui regardent avec terreur les essais audacieux de nos jeunes gens : ces révolutionnaires qui divisent les tons, font vibrer les lumières, sont, comme les autres, les disciples très dociles de leur temps, et l'on reconnaîtra plus tard de quel poids ont pesé, sur les épaules de ces hommes libres, les théories scientifiques des ondes lumineuses et des couleurs. Avant vingt ans, toutes ces hardiesses seront étiquetées dans le dossier de la génération présente, comme des papillons dans les casiers d'un entomologiste.

Non seulement je ne crois pas permis à un homme — sauf aux aliénés — de s'évader du réel, mais j'estime que l'artiste, comme le littérateur, est incapable d'exprimer autre chose que ce que l'on a pensé et senti autour de lui. Si l'on veut dire que l'artiste transforme ce qu'il voit, qu'il lui impose sa marque personnelle, nous nous trouvons en face d'un simple truisme, car on aura défini ce que tout homme fait avec la matière éternelle, depuis le laboureur qui cultive son champ jusqu'au savant qui

soumet à ses ordres l'eau et le feu. Si l'on veut dire qu'il ne peut pas atteindre la réalité vraie sous la surface mouvante des choses et qu'il crée un monde à son usage, nous demandons quelle force humaine a jamais perçu et saisi cette réalité? L'art n'est pas autre chose qu'une écriture[1] et, par suite, une variété du langage, l'expression d'une pensée individuelle qui se communique aux autres hommes. Les plus misérables sauvages en ont un, et si demain nous étions submergés par la barbarie, il ne pourrait pas disparaître ; il renaîtrait sous une autre forme. Quand les artistes, comme ceux de notre temps, sont appelés à concevoir leur métier sous un aspect très raffiné et souvent subtil, ils n'ont pas à craindre — ou à se vanter — de se mettre en dehors de la vie de la nation. Ils sont portés par elle jusqu'à ces sommets, et leur production est une résultante du travail social tout entier. Loin d'être de brillants et inutiles bourdons, ils travaillent comme les autres à la fortune de la ruche[2].

1. Voltaire disait déjà : « On peignit d'abord grossièrement ce qu'on voulut faire entendre, et l'art de dessiner précéda sans doute l'art d'écrire. » (*Essai sur les Mœurs*, Introduct., xx.)

2. Tolstoï a écrit : « L'art est l'un des organes du progrès humain. Par la parole l'homme communie en pensée, par les images il communie en sentiment avec tous les hommes, non seulement du présent, mais encore du passé et de l'avenir. Ce sont deux organes indispensables à l'existence de l'humanité. » (Ossip-Lourié, *Tolstoï et le Tolstoïsme*, p. 67.)

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

MM. Raynaud, Cordier et Durrieu écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Lair.

Le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre de M. Chavannes, datée du 27 septembre, sur le chemin de S-ingnan fou à Péking. Une dépêche du 10 novembre a annoncé l'arrivée de M. Chavannes à Péking.

M. Heuzey fait connaître une très antique statue chaldéenne, qu'il a pu reconstituer partiellement, en raccordant à une tête anciennement découverte plusieurs fragments nouveaux. Cette figure, étrangement courte et trapue, est cependant en pierre dure, en diorite, ce qui marque déjà un notable avancement de la technique. Sur la roche noire une inscription, égratignée avec peine, débute par le nom d'un certain *Lou-pad*, qui exerçait une haute fonction, encore indéterminée, non pas à Tello, dans l'antique Sirpourla ou Lagash, mais dans la ville voisine et rivale dont le nom a été lu *Ghish-khou*.

L'écriture, d'un type linéaire et rectiligne très archaïque, remonte au moins à l'époque reculée d'Our-Nina et de sa dynastie. La découverte à Tello de cette image d'un fonctionnaire étranger est d'autant plus curieuse que les débris de l'inscription, d'après la lecture de M. F. Thureau-Dangin, se rapportent à une importante acquisition de terrains. Les vieux Chaldéens, gens pratiques par excellence, auraient-ils parfois utilisé même la statuaire pour authentiquer leurs contrats ? [1]

M. Barth donne lecture d'une note de M. Chavannes, datée de Si-ngnan fou, 5 septembre 1907. Dans cette note, M. Chavannes

1. Voir ci-après.

donne le détail de son itinéraire et résume les résultats de sa mission depuis le 14 avril, date de son arrivée à Moukden. De Si-ngnan fou, il allait remonter vers le Nord jusqu'à l'extrémité septentrionale du Chan-si; il comptait être de retour à Péking vers la fin d'octobre et revenir en France après un dernier arrêt à Hanoï.

M. Philippe Berger présente quatre ex-votos libéralement communiqués au R. P. Delattre par M. le consul d'Autriche à Tunis. L'un de ces ex-votos, particulièrement intéressant au point de vue archéologique, représente une scène de sacrifice. Un homme dans la pose de l'adoration est debout devant un autel sur lequel on voit une tête de veau.

Une autre stèle trouvée par le P. Delattre et communiquée par M. Berger offre un petit vase analogue à ceux dans lesquels on enfermait des parfums. Cette représentation figurée éclaire le nom de métier de l'offrant, qui doit se traduire « fabricant de parfums ».

COMMUNICATIONS

UNE STATUE CHALDÉENNE TRÈS ARCHAÏQUE, PAR M. HEUZEY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il s'agit d'une très antique statue, que je suis parvenu à reconstituer partiellement, en raccordant à une tête anciennement découverte par M. de Sarzec[1] plusieurs fragments nouveaux, provenant d'une acquisition plus récente. La plupart des joints, surtout autour de la tête, dans la région de la poitrine et des épaules, se rajustent matériellement. Les mains sont brisées; mais la direction des bras montre qu'elles devaient être, comme à l'ordinaire, croisées sur la poitrine.

1. Voy. *Découvertes en Chaldée*, pl. 6 *ter*, fig. 1 a et 3; *Catalogue des antiquités chaldéennes*, n° 59.

On trouvera sans doute que la figure ainsi recomposée est affreusement trapue, encore beaucoup plus courte et plus



ramassée que la petite statue de Goudéa[1]; mais elle remonte

1. *Revue d'assyriologie*, t. VI, p. 18 et fig. 1 : cf. les *Comptes rendus* de l'Académie, 1903, pp. 610 et 618.

aussi à une époque beaucoup plus reculée, et cependant l'emploi de la pierre dure de diorite accuse déjà un notable avancement de la technique. La face au nez arqué, aux yeux petits, la bouche avec son étrange moue demi-souriante ne manquent pas d'un certain accent de vie primitive et comme rustique.

Sur la roche noire une inscription, égratignée avec peine, faisait plusieurs fois le tour de la statue. Elle commence un peu au-dessous de l'épaule droite, vers le point où se place ordinairement le cartouche du personnage représenté. Là elle débute par le nom d'un certain *Lou-pad*, qui n'était ni un roi ni un patési : il exerçait une haute fonction héréditaire, encore indéterminée, non pas à Tello, dans l'antique Sirpourla ou Lagash, mais dans la ville voisine de *Ghish-khou*, qui était sa rivale depuis les temps du vieux roi Mésilim et son ennemie finalement victorieuse.

Il semble que les vieux Chaldéens, gens pratiques par excellence, aient parfois utilisé même la statuaire pour authentiquer leurs contrats, tout au moins dans certains cas d'une importance exceptionnelle. Ce serait un exemple à joindre à ceux que M. Pottier nous a si heureusement signalés à notre séance publique, en faisant la part de l'utile dans les origines de l'art.

L'inscription, d'un type linéaire et rectiligne très archaïque, remonte à une date reculée ; elle appartient tout au moins à l'époque encore très haute d'Our-Nina et de sa dynastie.

La présence à Tello de l'image d'un fonctionnaire étranger est d'autant plus curieuse que les parties conservées du texte se rapportent à une importante acquisition de terrains, d'après l'étude qu'en a faite M. F. Thureau-Dangin. Je demande la permission de déposer sur le bureau la note rédigée à ce sujet par mon savant collaborateur, pour qu'elle soit publiée dans nos *Comptes rendus* en même temps que la présente communication.

NOTE DE M. F. THUREAU-DANGIN.

Le nouveau document est de la même nature que l'Obélisque de Manistousou[1] ou que la Pierre noire de Tello[2] : c'est un contrat d'achat de terres. Sur l'Obélisque, l'acheteur est le roi Manistousou ; sur la Pierre noire, c'est Loum-ma-tour fils du patési En-an-na-toum. Ici l'acheteur est un certain Loupad, fonctionnaire de la ville que nous connaissons surtout par ses longues luttes avec Lagash (Sirpourla) et dont le nom, jusqu'ici transcrit provisoirement *Gish-khou*, peut être lu *Oumma*[3]. On ne se serait pas attendu à trouver un contrat sur une statue : cette statue représente probablement l'acheteur. Il est également assez singulier qu'un fonctionnaire d'Oumma achète des terres à Lagash. Peut-être à ce moment l'une des deux villes était-elle dans la dépendance de l'autre. Autant qu'il semble, et pour des raisons d'ordre purement épigraphique, notre document ne peut être de beaucoup postérieur à Our-Nina ; il parait difficile de le faire descendre jusqu'à l'époque d'Ourou-ka-gi-na, c'est-à-dire jusqu'au moment où le territoire de Lagash fut conquis par Lougal-zag-gi-si, patési d'Oumma.

Notre inscription est malheureusement très fragmentaire. Nous ignorons la contenance totale des terres achetées. Le prix d'achat n'est pas non plus conservé intégralement. On trouve mentionnées des quantités de grains, de laine et de cuivre. Comme sur les documents similaires, il semble qu'on distinguait le prix principal, le supplément et les cadeaux.

1. *Délégation en Perse*, t. II, pp. 6-52 et les planches correspondantes.
2. *Découvertes en Chaldée*, partie épigraphique, p. XLIX.
3. Hrozny, Z.A. XX, p. 421.

LIVRES OFFERTS

M. Barth dépose sur le bureau sa note sur *L'inscription P du « chapiteau des lions » de Mathura* (extr. des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1907).

M. Clermont-Ganneau, parti en mission, fait offrir par M. Chatelain les livraisons 6 à 9 du tome VIII de son *Recueil d'archéologie orientale*. Ces livraisons contiennent : § 10 : Fiches et notules (*fin*) : — § 11 : Les inscriptions de Qennesrin ; — § 11 *bis* : Le patriarche de Jérusalem Eustochius ; — § 12 : Le milliaire de Yabroûd ; — § 13 : Épigraphie punique. I. Fragment d'une nouvelle dédicace. II. *R. E. S.* n° 183. III. 'Abdalôï et 'Abdalonim ; — § 14 : Deux inscriptions israélites archaïques de Gezer ; — § 15 : Monnaie de Pella au nom de l'impératrice Lucilla ; — § 16 : Épigraphie grecque et romaine. I. Le sépulcre à étages de Salarama. II. Pancharius ; — § 17 : Mots grecs dans le Talmud בבמיטא, ὀπτίων ; — § 18 : L'inscription grecque de Ammân ; — § 19 : La dédicace de Gerçaphon ; — § 20 : Papyrus et ostraca araméens juifs. I. Papyrus Sachau. II. Ostraca Lidzbarski. III. Papyrus et ostraca Cowley ; — § 21 : Fiches et notules : Pèlerins de Terre-Sainte et guides juifs ; le Livre des Neuf Sphères ; la dédicace gréco-nabatéenne de Milet (*Planche* VI) ; la basilique du Saint-Sépulcre ; Mithra ; Forgerons et poètes ; le patriarche Eustochius. — (*Planches* II à V. § 8 : L'antique nécropole juive d'Alexandrie).

M. Élie Berger présente à l'Académie un ouvrage de M. Bernard Monod, intitulé : *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier, 1099-1108* (Paris, Champion, in-8°, 163 pages ; *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, 164e fascicule), précédé d'un avant-propos de M. Gabriel Monod, de l'Académie des sciences morales et politiques :

« Ce livre est l'œuvre posthume d'un jeune savant qui, à peine sorti de l'École des Chartes, où il avait donné à ses maîtres les plus belles espérances, a été enlevé par une mort prématurée, laissant en manuscrit des ouvrages qui se distinguent par des recherches profondes, par une maturité d'esprit et une sûreté de jugement bien rares chez ceux qui débutent dans la carrière de l'érudition. On y trouvera, fondées sur un examen scrupuleux des textes, la réhabili-

tation du roi Philippe Ier, que les historiens les plus sérieux n'ont considéré, jusqu'à présent, que comme un prince indolent et incapable, et la juste glorification de Pascal II, qui sans rien sacrifier de sa dignité, sans renoncer à la réforme du monde religieux entreprise par Grégoire IX et continuée par Urbain II, a su par sa modération rendre la paix à la société française et transformer en protecteur de l'Église ce roi Philippe, traité jusqu'alors par le Saint-Siège en ennemi incorrigible et détesté.

« La rudesse de Grégoire IX, la dureté inflexible d'Urbain II ne les empêchent pas d'avoir été de grands hommes, mais ils ont, par leur intransigeance, mis la France dans un état de surexcitation et de mécontentement qui a failli faire d'elle l'ennemie de la Papauté. Si le mouvement avait continué, c'en était fait, et le royaume de France devenait pour Rome un adversaire aussi dangereux que l'Empire. Pascal II, ayant reconnu la nécessité d'une réconciliation, ne cède pas du premier coup : au concile de Poitiers, Philippe Ier est, une fois de plus, excommunié pour sa scandaleuse union avec l'ancienne comtesse d'Anjou, Bertrade de Montfort. Mais dès ce moment le pape cherche avec une habileté inlassable les moyens de conciliation ; c'est à ce but que tendent tous ses efforts, secondés par l'activité de ses légats. Le roi de France, avec un sens pratique qu'on ne lui avait guère reconnu jusqu'à ce jour, profite de toutes les occasions pour se rapprocher du pape. En fin de compte, le voyage de Pascal II en France (1106) aboutit au triomphe de son habile et intelligente politique.

« M. Bernard Monod ne s'est pas laissé entraîner, par l'idée dominante de son travail, à des exagérations qui en auraient compromis la valeur. Tout en rendant à Philippe Ier une réputation à laquelle ce prince a droit, il le montre dévoué jusqu'au bout à celle qu'il traite en reine, allant jusqu'à se donner le plaisir de se faire recevoir avec elle par le comte d'Anjou, l'ancien mari de Bertrade, mais fidèle avant tout à la politique d'apaisement si utile à son royaume, et se livrant, à la fin de sa vie, aux pratiques d'une dévotion peut-être sincère. Après avoir un instant rêvé de se faire moine clunisien, il donne dans ses derniers jours les marques d'une ardente piété. Ce qui est encore mieux établi, c'est l'intelligence avec laquelle il a su entrer dans les vues de Pascal II.

« Dans un autre ouvrage, consacré à Guibert de Nogent, Bernard Monod a peint des couleurs les plus vives la société française et les mœurs du monde monastique au XIe siècle ; à cet égard, l'Essai sur Pascal II et Philippe Ier mérite aussi d'être étudié. On y trouvera partout la preuve de très savantes recherches, et surtout des juge-

ments d'une remarquable impartialité. Cette franchise, cette netteté de vues inspirent la confiance.

« Les amis de l'histoire sauront gré à M. Gabriel Monod d'avoir publié l'œuvre de son fils. Ce livre modifiera, dans le sens le plus favorable, l'opinion qu'on s'était faite de Philippe Ier. C'est un résultat important, et M. Gabriel Monod, au milieu d'une douleur qui lui attire toutes les sympathies, a lieu d'en être fier. »

M. Collignon offre à l'Académie, de la part des auteurs, une brochure intitulée : *Essai sur les vases de style cyrénéen*, par MM. Ch. Dugas et R. Laurent (extr. de la *Revue archéologique*, 1906, 56 p., 2 pl.) :

« Dans un mémoire présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris pour le diplôme d'études supérieures, M. Dugas avait entrepris d'étudier la série de vases grecs archaïques connue sous le nom de vases de style cyrénéen. Ses recherches, poursuivies dans différents musées, notamment au British Museum et à l'Ashmolean Museum d'Oxford, lui ont permis d'examiner un certain nombre de vases ou de fragments encore inédits, qui ont été dessinés par son collaborateur M. Laurent. Ce travail est destiné à les faire connaître. Mais l'auteur ne s'est pas borné à une simple nomenclature de monuments. Il a résumé les idées essentielles de son mémoire manuscrit et exposé ses observations personnelles sur la technique, le décor, les sujets, les caractères du style. Il a également abordé la question de la date des vases et du centre de fabrication qu'il place à Cyrène, tout en faisant une part aux influences ioniennes. Un catalogue des vases ou fragments de vases aujourd'hui connus complète cette étude qui n'est encore qu'un premier essai, mais qui témoigne heureusement des qualités de méthode de l'auteur. »

M. Cagnat a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé par M. le professeur Hülsen d'offrir à l'Académie trois publications dont il est l'auteur.

« La première est intitulée : *La pianta di Roma dell' Anonimo Einsidlense*. C'est une réédition du célèbre itinéraire conservé au célèbre monastère d'Einsiedeln. La seconde a pour titre : *La Roma antica di Ciriaco d'Ancona* ; elle contient un grand nombre de dessins inédits du xve siècle, relatifs à Rome et à sa topographie. Enfin la troisième est le volume que M. Hülsen vient de consacrer à la *Topographie de Rome* et qui complète l'ouvrage de Jordan auquel il manquait un dernier volume. J'ai expliqué dans le *Journal des Savants* l'intérêt capital que présente ce travail pour l'étude de Rome antique. La

partie que Jordan avait laissée à faire à son successeur contient toute l'étendue de la ville moins le Capitole et le Forum. M. Hülsen s'est consacré depuis vingt ans à la préparation de ce travail ; nul ne connaît comme lui l'histoire et l'emplacement des monuments de Rome, nul ne pouvait nous donner une étude aussi documentée, aussi riche dans le détail, aussi méthodique et aussi éloignée des identifications faciles, séduisantes mais téméraires, dont ses devanciers ne se sont pas toujours abstenus. »

M. Héron de Villefosse a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom du *Journal des Débats*, un volume qui en réalité appartient au regretté vicomte de Lovenjoul. La place de cet ouvrage est donc marquée parmi les livres précieux et les richesses manuscrites que ce généreux donateur vient de léguer à l'Institut. Le nom de M. de Lovenjoul figure, en effet, parmi les souscripteurs du volume qui a pour titre : *Prosper Mérimée : l'homme, l'écrivain, l'artiste* (Paris, *Journal des Débats*, 1907, in-8°). On y trouvera une intéressante étude sur Mérimée par M. Félix Chambon, suivie d'un nouveau recueil de lettres, les unes adressées à Lebrun, les autres à diverses personnes, notamment à Albert Stapfer, à Bixio, à Villemain, à F. de Saulcy, au chancelier Pasquier. Je me permets d'en signaler une consacrée à l'éloge d'Eugène Burnouf et dont le destinataire était le vicomte de Cormenin ; elle fait autant d'honneur à celui qui l'a écrite qu'au savant illustre qui en est l'objet. A la suite de ces soixante-quinze lettres inédites, M. Fernand Bournon a eu l'heureuse idée de publier les rapports rédigés en 1840 par Mérimée pour la conservation de l'Arc romain de Saintes. Le volume se termine par un compte rendu de la cérémonie organisée par le *Journal des Débats*, qui a eu lieu le 28 avril dernier à Cannes et à laquelle l'Académie des inscriptions était représentée. Quatorze croquis de Mérimée illustrent ce curieux volume. »

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

Après un Comité secret, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie a nommé M. le duc de Loubat associé étranger, en remplacement de M. Sophus Bugge, de Christiania, décédé.

LIVRES OFFERTS

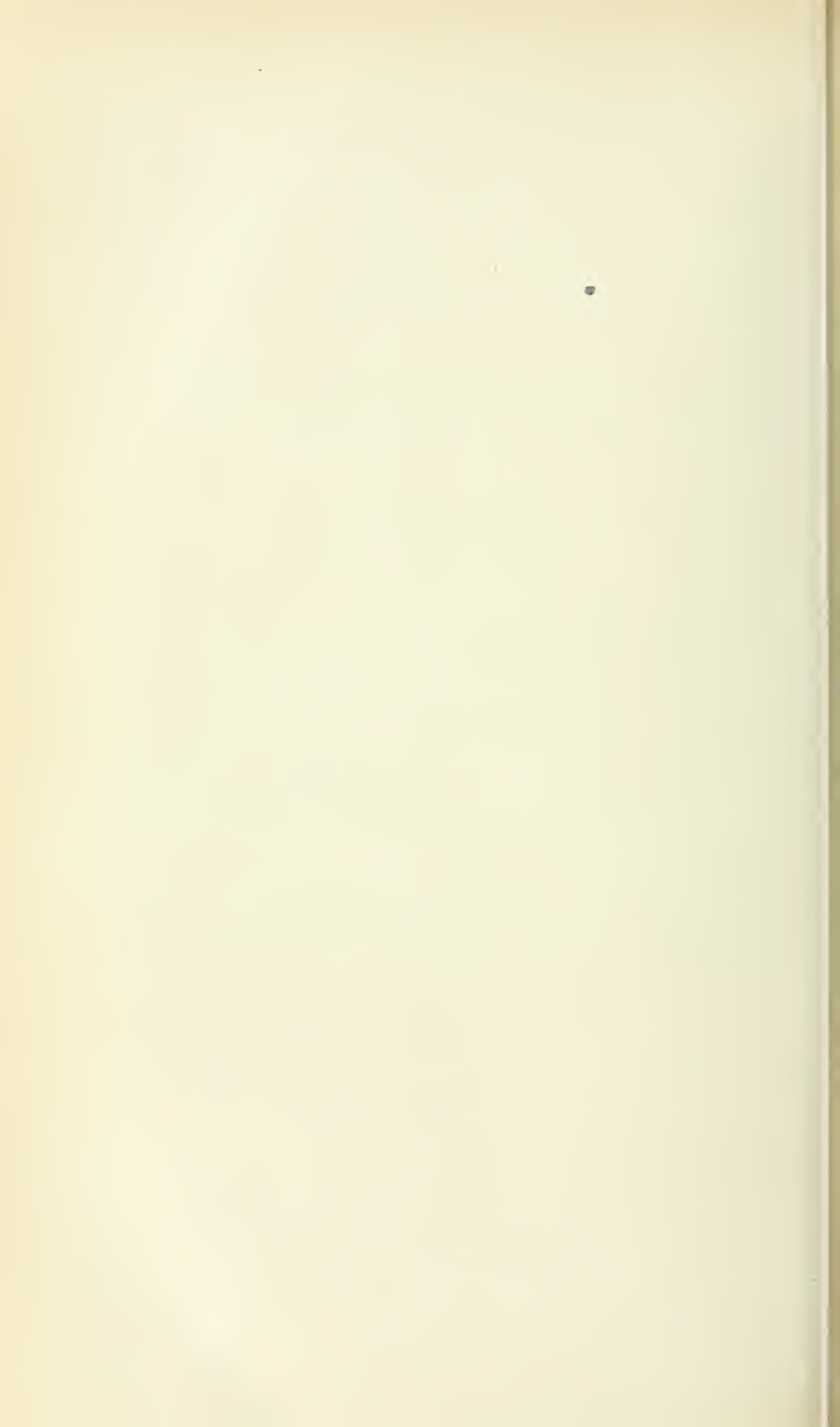
M. BOISSIER fait hommage à l'Académie des deux premiers volumes de l'*Histoire de la Gaule*, par M. Camille Jullian, correspondant de l'Institut, professeur au Collège de France (Paris, 1908, 2 vol. in-8°).

M. CHATELAIN offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Paul Legendre, un livre intitulé : *Études tironiennes. Commentaire sur la VIe églogue de Virgile tiré d'un manuscrit de Chartres*, avec divers appendices et un fac-similé (Paris, 1907, in-8° ; *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*) :

« M. Legendre qui consacre, depuis une douzaine d'années, ses loisirs de professeur à l'étude de la tachygraphie latine, a déchiffré avec succès les notes tironiennes dont un copiste de la fin du IXe siècle s'est servi pour transcrire un commentaire carolingien sur les églogues de Virgile. En même temps, il a rectifié la lecture de quelques textes tironiens étudiés par d'autres et dressé la liste provisoire des 135 manuscrits signalés par divers savants ou découverts par lui-même, dans lesquels on trouve des documents utiles à l'étude de la tachygraphie latine employée au moyen âge. »

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS





LEOPOLDO·DELISLE
OB·ANNOS
QVINQVAGINTA
A·COOPTATIONE·EIVS
IN
ACADEMIA·INSCRIPTIONVM
GNAVITER·EXACTOS
SODALI·OPTIMO·SODALES
MDCCCLVII·MCMVII



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1907

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

il est donné lecture de l'ampliation d'un décret présidentiel, en
te du 3 décembre, qui approuve l'élection de M. le duc de
ubat comme associé étranger.

M. le duc de Loubat est introduit. Le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre séance.

M. Léopold Delisle a été élu membre de l'Académie des inscriptions au mois de décembre 1857. Pour commémorer le cinquantième anniversaire de cet événement, ses confrères lui offrent une médaille d'argent à son effigie, gravée par M. Chaplain, membre de l'Académie des Beaux-Arts. Le Président remet la médaille à M. Delisle et s'exprime comme il suit :

« Mon cher Confrère,

« Il y a de bons mariages, même dans le royaume de la science. Celui que l'Académie a contracté avec vous est du nombre. Elle vous agréa il y a cinquante ans, alors qu'âgé de trente et un ans à peine, vous n'aviez encore publié qu'un chef-d'œuvre. Elle en attendait d'autres ; vous ne l'avez pas déçue. Aujourd'hui, elle célèbre ses noces d'or avec un savant que l'univers entier vénère et nous envie. La belle médaille gravée par M. Chaplain vous dit brièvement, mais trop faiblement sans doute, nos sentiments de pieuse affection. Elle vous les dit en latin ; permettez-moi d'y ajouter quelques mots dans la même langue. Je les emprunte à Guillaume de Malmesbury parlant de saint Anselme : *Penitus sanctus anxie doctus*. Je ne sais pas, dans ce moyen âge qui vous est cher et que votre génie a tant éclairé, d'éloge qui convienne mieux à vos mérites d'homme et d'érudit. Laissez-moi vous serrer la main, cher et illustre maître, à cette heure qui me fait sentir le prix de mes fonctions éphémères, en ce jour d'émotion profonde et douce dont chacun de nous voudra dire avec Virgile :

Semper honoratum, sic Di voluistis, habebo. »

M. L. Delisle répond en ces termes :

« Monsieur le Président,
« Monsieur le Secrétaire perpétuel,
« Messieurs et chers Confrères,

« J'avais exprimé un vif et sincère désir de passer dans un silencieux recueillement l'anniversaire d'un double événement qui devait exercer une influence décisive et absolue sur le cours de toute ma vie. Le 10 juin 1857, j'entrais dans la famille d'un des plus illustres membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. J'épousais Laure Burnouf, la fille aînée de l'avant-dernier secrétaire perpétuel. La mort devait m'en séparer quarante-sept ans plus tard, le 11 mars 1905, le jour même où nous devions quitter la Bibliothèque nationale.

« Six mois après le jour béni de notre union, le 11 décembre, un vote de votre Académie m'appelait à occuper le fauteuil sur lequel avaient siégé pendant soixante-douze années mes deux prédécesseurs, d'abord de 1787 à 1815, La Porte du Theil, l'un des chefs de la Bibliothèque nationale et impériale sous la Révolution française et l'Empire, puis, de 1815 à 1857, Étienne Quatremère, qui avait débuté dans le monde de l'érudition, au commencement de l'Empire, comme auxiliaire au département des manuscrits. Moi aussi, j'étais simple employé au même département depuis cinq années, quand l'Académie daigna m'appeler dans ses rangs.

« L'accès de la Compagnie n'était pas alors aussi difficile qu'il l'est devenu depuis. Ce fut cependant à un sentiment d'insigne bienveillance que je dus un succès inespéré, et dont je m'étonne encore aujourd'hui. Je tiens à le rappeler, parce que je serais vraiment injuste et ingrat si, après vous avoir dit combien je suis touché de cet éclatant témoignage de votre affectueuse confraternité, dont la valeur a été singulièrement relevée par le concours de notre éminent confrère de l'Académie des Beaux-Arts, M. Chaplain, je serais, dis-je, bien ingrat, si, à mes plus cordiaux remerciements, je ne joignais pas quelques mots de souvenir reconnaissant pour les maîtres qui ont dirigé mes premiers pas dans la carrière de l'érudition, pour les patrons qui ont encouragé mes débuts et qui, il y a un demi-siècle, les ont recommandés à vos prédécesseurs avec tant d'insistance que les portes de l'Académie me furent ouvertes, alors que j'étais encore simple apprenti bibliothécaire.

« Mais comment parler des circonstances vraiment exceptionnelles dans lesquelles je reçus de nos anciens une telle marque de confiance, sans entrer dans des détails qui seraient ici hors de propos? J'ai pensé qu'ils seraient moins déplacés en tête d'un ouvrage dont j'ai pensé que vous daigneriez agréer l'hommage. Un exemplaire, à peine achevé d'imprimer, en est déposé sur le bureau [1]. Chacun de vous, mes chers confrères, pourra plus

1. *Recherches sur la librairie de Charles V* (Paris, 1907, 2 vol. in-8°, avec un atlas de planches).

commodément y jeter les yeux, dans son cabinet, sur l'exemplaire qui lui est destiné et qu'il recevra très prochainement.

« C'est un mémoire sur les origines premières d'un établissement littéraire, scientifique et artistique, dont l'histoire se rattache par bien des côtés à celle de toutes les sections de l'Institut et plus particulièrement à celle de notre Académie.

« Je n'ai pas cru commettre d'indiscrétion en vous dédiant mes derniers adieux à cette Bibliothèque nationale que ma femme et moi nous avons tant aimée et à laquelle j'ai conscience de m'être dévoué sans réserve, pour remplir à la fois mes devoirs de bibliothécaire et ceux d'académicien. »

L'Académie accorde une subvention de 1 500 francs à l'Institut papyrologique de Lille.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de septembre 1907 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1907, in-8°).

M. Maxime Collignon offre à l'Académie un volume qu'il vient de publier et qui est intitulé : *Scopas et Praxitèle* (Paris, 1907, in-8°; dans la collection « Les Maîtres de l'art »).

M. G. Perrot présente, de la part de M. Bertin, un ouvrage intitulé : *Les ports de la Grèce dans l'antiquité qui subsistent encore aujourd'hui*, par Athan. S. Georgiadès (atlas in-fol. oblong, 9 pages et 6 planches; Athènes, 1907) :

« Notre bibliothèque devra à l'obligeante intervention de notre confrère de l'Académie des sciences, M. Bertin, un bel atlas qui avait été envoyé par le gouvernement hellénique à l'Exposition maritime internationale de Bordeaux. M. Bertin a jugé que, par sa nature, cet atlas devait intéresser particulièrement les membres de l'Académie des inscriptions, et il m'a chargé de leur offrir un des deux exemplaires qu'il avait reçus, comme commissaire général de l'Exposition.

« Le texte et les planches de l'atlas sont l'œuvre de M. Athanase S. Georgiadès, ingénieur en chef des constructions navales dans le royaume de Grèce, ancien élève de notre École centrale. L'auteur n'a d'ailleurs pas eu l'intention de donner, dans ce volume, la description des restes de tous les anciens ports de la Grèce. Il n'a fait, pour le moment, porter ses recherches que sur les débris des travaux antiques de six de ces ports, les deux ports de Corinthe, Léchée et Cenchrées, puis les ports d'Érétrie, d'Anthédon, de Larymna et d'Histiée. Chacun d'eux est décrit en une page de texte qu'accompagne une planche dressée avec soin et comprenant des plans, coupes et élévations des quais, môles et fortifications antiques.

« On peut souhaiter que M. Georgiadès, armé de connaissances spéciales, poursuive son enquête et qu'il nous donne par exemple une monographie du Pirée et des ports de Zéa et de Munychie. Ce serait, après tant de controverses, un grand service rendu aux historiens de la civilisation et de la puissance d'Athènes. »

M. G. Perrot présente, au nom de l'éditeur : *Les grandes institutions de France.* L'Institut de France, par Gaston Boissier, Gaston Darboux, Alfred Franklin, Georges Perrot, Georges Picot, Henry Roujon (Paris, 1907, in-8°, 269 pages, 189 gravures).

Sauf un chapitre, consacré à l'histoire du *palais Mazarin* ou *Collège des quatre nations*, qui est dû à l'ancien administrateur de la Bibliothèque Mazarine, M. Franklin, bien connu par ses recherches sur la vie du Paris d'autrefois, le présent ouvrage est dû à la collaboration des Secrétaires perpétuels des cinq classes de l'Institut. Chacun d'eux a écrit l'histoire de son Académie et l'a conduite depuis ses origines jusqu'à l'année 1906. M. Perrot s'est chargé de raconter comment le xviiie siècle finissant a réalisé, par la fondation de l'Institut de France, une pensée qui avait été conçue dès le xviie siècle, dans l'entourage de Colbert, comment l'Institut a son unité, par le lien établi entre les différentes Académies, et sa diversité, par la vie indépendante qu'y conserve, fidèle à ses traditions propres, chacune des cinq illustres compagnies qui le composent.

L'illustration, très riche et très variée, avait été préparée par notre regretté confrère de l'Académie des Beaux-Arts, M. Bouchot. Nos confrères y trouveront, reproduites d'après de belles estampes, les images de beaucoup de leurs plus célèbres devanciers. Peut-être aussi apprendront-ils à y mieux goûter, dans des vues bien prises, ce qu'il y a d'ampleur et de noblesse dans les lignes et dans la modénature de l'édifice qui les abrite, édifice qui a été construit par Louis Levau, un des architectes du Louvre et de Versailles, puis approprié

à sa destination actuelle, pendant le cours du XIXe siècle, par les architectes Vaudoyer et Lebas. Ils y découvriront, soit dans les cours, soit à l'intérieur même des bâtiments, plus d'un motif heureux et pittoresque auquel l'accoutumance seule les a empêchés d'accorder jusqu'ici l'attention qu'ils méritent.

M. Omont fait hommage à l'Académie de la reproduction réduite, en phototypie, qu'il vient de publier chez les éditeurs Berthaud frères, du célèbre manuscrit en onciale de Tite Live conservé à la Bibliothèque nationale. Ce volume, qui peut remonter au Ve ou VIe siècle et qui provient de l'antique abbaye de Corbie, renferme les livres XXI à XXX de l'*Histoire romaine* de Tite Live.

M. Omont dépose en même temps sur le bureau, au nom de l'auteur, M. René Fage, une étude sur les *Clochers à hourds du Bas-Limousin*. Cette étude archéologique sur les clochers fortifiés des églises de Saint-Chamant et de Saint-Sylvain est accompagnée d'élégants dessins du fils de l'auteur, M. André Fage, et a été publiée dans le *Bulletin monumental*.

M. G. Schlumberger offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le chanoine Daranatz, secrétaire de l'évêché de Bayonne, deux articles de la *Revue internationale des études basques* de cette année dans lesquels ce numismatiste distingué étudie, à propos de la découverte d'un trésor aux environs de Hasparren, les diverses trouvailles de monnaies romaines recueillies dans le pays basque au cours du siècle dernier et jusqu'à nos jours. Le chanoine Daranatz étudie quelques-uns des principaux parmi ces trésors, décrivant avec un soin minutieux les pièces qui les composent. Il s'occupe aussi des inscriptions romaines retrouvées dans cette région et tire de cette étude des considérations intéressantes pour l'histoire si attachante de son pays d'origine.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH.

M. Paul Fournier écrit au Président pour lui annoncer qu'il se désiste de la candidature qu'il a posée à la place d'académicien libre laissée vacante par la mort de M. Lair.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Le 14 novembre dernier, notre correspondant danois, M. A. F. M. von Mehren, ancien professeur de langues orientales à l'Institut de Copenhague, s'est éteint à Fredensburg, âgé de quatre-vingt-cinq ans. La science perd en lui un arabisant de grand mérite, dont l'activité féconde s'est étendue sur plus d'un demi-siècle. Jeune encore, il était venu à Paris chercher dans l'enseignement de Toussaint-Reinaud la suite de celui de Silvestre de Sacy, qui s'était imposé avec tant d'éclat à toute l'Europe. Il se rendit ensuite à Leipzig, à l'école de Fleischer, dont il subit profondément l'influence. Dans la préface d'un de ses premiers livres, la *Rhétorique des Arabes*, il appelle Fleischer « son parfait modèle dans la science comme dans la vie ». M. von Mehren n'a pas formé autant d'élèves que le maître de Leipzig, ni contribué aussi puissamment que lui à la diffusion et au progrès des études islamiques; mais il est resté fidèle à la méthode rigoureuse de son maître et l'a propagée, avec un zèle infatigable, dans l'Europe du Nord. La liste de ses travaux, qui est très longue, comprend un mémoire sur une mission en Égypte, ayant pour objet l'étude de l'épigraphie arabe, publié en danois d'abord, puis en français dans le *Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg*.

« M. von Mehren écrivait parfaitement notre langue, comme le prouve, entre autres ouvrages, la remarquable traduction qu'il donna en 1874 d'un texte arabe édité d'abord en 1866 à Saint-Pétersbourg, sous ce titre : *Manuel de la cosmographie du moyen âge*.

« Outre la géographie et la rhétorique des Arabes, il étudia, dans une série de mémoires, les mouvements religieux et philosophiques qui se sont produits au sein de l'islamisme et publia, en arabe et en français, les *Traités mystiques* d'Avicenne.

« Vers 1898, M. von Mehren renonça à enseigner et, bientôt après, à écrire; mais l'autorité qui s'attachait à son nom survécut à son activité littéraire. Correspondant de notre Académie depuis 1894, il y était justement estimé, comme dans son

pays natal ; nos confrères de Copenhague voudront bien accepter l'expression sympathique des regrets que nous joignons aux leurs. »

L'Académie procède à l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. Lair, décédé.

Il y a 43 votants : majorité 22. Au 1er tour de scrutin, MM. Th. Reinach et Durrieu obtiennent chacun 15 suffrages ; M. Cordier, 9 ; M. Raynaud, 4.

Au 2e tour de scrutin (44 votants ; majorité 23), MM. Th. Reinach et Durrieu obtiennent chacun 20 suffrages ; M. Cordier, 3. Il y a un bulletin blanc.

Au 3e tour de scrutin, MM. Th. Reinach et Durrieu obtiennent chacun 21 suffrages ; M. Cordier, 1. Il y a un bulletin blanc.

Au 4e tour de scrutin, M. Durrieu obtient 23 suffrages ; M. Th. Reinach, 21.

En conséquence, M. Durrieu, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Bouché-Leclercq fait une communication sur l'ingénieur Cléon, contemporain de Ptolémée Philadelphe.

LIVRES OFFERTS

M. Georges Perrot offre à l'Académie ses *Lettres de Grèce* (Paris, 1907, in-8° ; extr. de la « Revue archéologique », t. IX).

M. Heuzey dépose sur le bureau le 4e fascicule du 6e volume de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* publiée sous sa direction (Paris, 1907, in-8°).

M. L. Delisle offre au nom des auteurs, M. Maurice Prou et Alexandre Vidier, l'*Introduction* du *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire* (Paris, 1907, in-8°) :

« Les éditeurs n'ont rien épargné pour rassembler tout ce qui peut subsister du très riche mais très dilapidé chartrier. Ce premier volume contient toutes les chartes antérieures au milieu du XIIe siècle. L'édition en a été préparée avec le plus grand soin. Dans l'introduction sont exposées dans le plus grand détail les vicissitudes par lesquelles ont passé les archives de la célèbre abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. »

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie au nom de l'auteur, M. Eusèbe Vassel, les ouvrages suivants :

1° *Notes sur quelques stèles puniques* (extr. des *C. R. de l'Académie*, 1907) ;

2° *Le Juif Tunisien* (extr. de la *Revue indigène*, 1907), étude sur la mentalité et les usages de cette race intéressante;

3° *La littérature populaire des Israélites Tunisiens*, fasc. IV. Cette littérature se compose de complaintes, de poésies populaires, de romans et de livres pieux dont l'ensemble est généralement peu connu; c'est un petit monde nouveau offert aux études des orientalistes. Ce fascicule forme le complément de ceux qui ont été offerts à l'Académie au mois de mai dernier.

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie diverses brochures dont il est l'auteur :

1° *Un miroir découvert à Alise* (extr. de *Pro Alesia*) ;

2° *Le Palais du Miroir à Sainte-Colombe-lez-Vienne* (extr. des *C. R. de l'Académie*) ;

3° *A propos d'une inscription du Musée Calvet* (extr. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*).

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret présidentiel, en date du 17 décembre, qui approuve l'élection de M. Paul Durrieu à la place d'académicien libre laissée vacante par la mort de M. Lair.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Durrieu et le présente à l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Philippe Berger présente à l'Académie, de la part de M. Ferdinand Scheurer, les résultats des fouilles opérées dans le cimetière mérovingien de Bourogne (territoire de Belfort).

Dans ce cimetière, qui par une rare bonne fortune n'avait pas été pillé, on a trouvé, outre les armes habituelles, sabres, lances, couteaux, flèches, l'éperon au pied gauche, suivant l'usage de ces peuples, des boucles de ceinture d'hommes et de femmes, en bronze, des colliers en grand nombre, et même des bijoux d'or incrustés de pierres précieuses.

Tous ces objets seront déposés au Musée de la Société Belfortaine d'émulation.

M. G. Perrot communique, de la part de M. Gauckler, correspondant de l'Académie, une note sur une inscription métrique de l'époque vandale qu'il a reconstituée à l'aide de deux fragments trouvés à Tunis, à quatorze années de distance, l'un par lui-même en 1894, l'autre par M. Renault, architecte, en 1907.

C'est un petit poème de trois distiques, qui semble avoir été composé par le poète *Flavius Felix*, et qui est consacré à des Thermes publics construits à Tunis, au début du VIe siècle de notre ère, par le prince Vandale Gebamund, neveu de Gelimer, que Procope mentionne à propos de la bataille d'*Ad Decimum* où il se fit tuer par les Massagètes de Bélisaire [1].

M. Cagnat donne lecture d'une note de M. Alfred Merlin sur une mosaïque africaine représentant le jugement entre Minerve et Neptune [2].

M. Cagnat ajoute :

« M. Merlin m'a chargé de communiquer aussi à l'Académie la photographie d'une tombe en mosaïque, récemment trouvée par la Direction des Travaux publics, et qui lui a été signalée

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

par M. Bouché-Leclercq, ingénieur, fils de notre confrère. Cette tombe, qui contenait le corps d'une femme nommée Alogiosa, offre cette particularité que le couvercle, au lieu d'être recouvert dans toute sa longueur par la mosaïque, avait été creusé, de façon à laisser une dépression extérieure, entourée d'un cadre saillant, dans laquelle on avait ensuite disposé le béton destiné à servir de lit de pose au tableau. Elle contient des cubes dorés qui indiquent un travail tout particulièrement soigné. »

M. de Mély a la parole pour une communication :

« Depuis 1830, l'autel d'Avenas a été l'objet de nombreuses études. Les érudits qui s'en sont occupé l'ont attribué, qui au temps de Louis le Débonnaire, qui au temps de saint Louis, qui au temps de Louis VII. Quand je l'ai signalé à la Société des Antiquaires de France, c'est à ce dernier roi que je l'ai rattaché. Il porte, sous un bas-relief bien caractéristique, incontestablement du XIIe siècle, cette inscription :

Rex Ludovicus pius et virtutis amicus
Offert ecclesiam : recepit Vincentius istam.
Lampade bissena fluiturus Julius ibat.
Mors fugat obpositum regis ad interitum.

« Le Dr Birot, de Lyon, a repris dernièrement la thèse dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*; mais alors que je donnais la date de 1168, il croit devoir adopter celle de 1171, date d'un autre voyage du roi en Mâconnais. L'écart, on le voit, n'est pas grand.

« Mais, en regardant pour la vingtième fois certainement cette inscription, je ne pouvais m'empêcher de trouver bien singulier le troisième vers si torturé, si difficile à traduire :

Lampade bissena fluiturus Julius ibat,

quand il eût été si facile d'exprimer la même idée beaucoup plus simplement. Et j'en faisais le rapprochement avec le fameux :

Versu sexta Mai vos collocat acta tueri

du retable des frères Van Eyck. Mais celui-là nous donne la date de l'exécution du tableau : 1432, 6 mai : c'est un chronogramme. L'idée me vint alors de disséquer notre vers, et les lettres-chiffres romaines dans leur addition me donnèrent alors :

M LLL VVVVV IIII
M C L XXV V = 1180, 12 juillet.

« Comme Louis VII ne meurt que le 18 septembre 1180, elle est très admissible; comme il ne succombe qu'à une troisième attaque de paralysie, il est très possible que cette date du 12 juillet se rapporte à une seconde à laquelle il échappa. En tout cas, elle nous permet des hypothèses nouvelles et intéressantes sur les derniers mois du règne de Louis VII, qui dut abdiquer le 1er novembre 1179 et céder le pouvoir à Philippe Auguste son fils. »

COMMUNICATIONS

LES THERMES DE GEBAMUND A TUNIS,

PAR M. PAUL GAUCKLER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie une inscription métrique africaine de l'époque vandale, que j'ai réussi à reconstituer tout entière à l'aide de deux fragments découverts l'un et l'autre à Tunis.

Ce texte est gravé sur un linteau de marbre blanc, haut de 0 m 32, épais de 0 m 15, large d'environ 1 m 80, brisé en deux morceaux qui ne se raccordent pas exactement. Celui de gauche, avec le début de l'inscription, mesure 0 m 80 de largeur. Il a été découvert au mois de janvier 1907, par M. Renault, architecte du Service des Travaux publics à Tunis, dans une petite synagogue du Souk el-Grana. La

pierre avait été remployée dans le pavement de cet édifice, la dédicace étant retournée et appliquée contre le sol.

La fin de ce même texte, mesurant 0 m 85 de largeur, avait été trouvée treize ans plus tôt, dans un mur en démolition d'une maison arabe de la rue Sidi es-Sridek. Je l'ai publiée, dès 1894, dans le *Bulletin archéologique*[1].

MM. Buecheler et Monceaux, en reproduisant ma copie, ont proposé deux restitutions, l'une partielle, l'autre intégrale de la partie manquante, qui comprenait à ce moment plus de la moitié de la dédicace totale. La découverte de M. Renault est venue réduire considérablement cette lacune, qui forme pourtant encore aujourd'hui un trou d'une quinzaine de centimètres de largeur, au milieu de la pierre. Il ne manque plus à chaque ligne que cinq à six caractères, qui sont faciles à restituer, la dédicace étant métrique. Elle se compose de trois distiques, gravés en caractères d'une très basse époque : les lettres, profondément incisées et mesurant 0 m 03 de hauteur, ont des formes arrondies et à demi cursives. Elles se détachent dans un cartouche à queues d'aronde, ornées chacune d'un fleuron lotiforme accosté de deux rameaux ; chaque vers se termine par une palmette de remplissage. Tous ces enjolivements donnent l'impression d'une extrême recherche d'élégance, sinon d'un goût très pur.

CERNE SALVTIFERAS SP*lenden*T MARMORE BAIAS
QVI CALIDOS AESTV*s tin*GERE QVAERIS AQVIS
HIC VBI VVLCANO NE*rine* CERTAT AMORE
NEC NECAT VNDA F*aces ne*C NOCET IGNIS AQVIS
GAVDE OPERI GEBAM*undiac*O REGALIS ORIGO
DELICIIS SOSPES VTE*e cum* POPVLO

1. Cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 233, n° 10 = Buecheler, *Carmina epigraphica*, n° 1754 = Paul Monceaux, *Enquête sur l'épigr. chrét. d'Afrique*, *Revue arch.*, 1906, I, p. 267, n° 164 = Audollent, *Carthage romaine*, p. 313, note 5 de la page précédente.

Cerne salutiferas sp[lendent]i marmore Baias,
Qui calidos aestu[s tin]gere quaeris aquis,
hic, ubi Vulcano Ne[rine]certat amore,
nec necat unda f[aces, ne]c nocet ignis aquis;
Gaude operi Gebam[undiac]o; regalis origo
deliciis sospes; u[tere cum] populo!

Remarques. — Vers 1. *Splendenti.* La restitution s'impose. C'est l'épithète de nature qu'accolent habituellement au mot *marmor* les épigrammes monumentales.

Vers 2. *Tingere.* Je restitue ce mot par analogie avec le vers suivant d'un des cinq poèmes consacrés par le versificateur Félix aux Thermes de *Thrasamund* à *Alianae :*

His Thrasamundiacis properet se tinguere thermis[1].

M. le professeur Engelmann me propose : *mergere*, qui aurait l'avantage de remplir un peu mieux la lacune.

Vers 3. La conjecture *Ne[rine]* m'a été fournie par M. Huelsen. Elle est plus élégante que *Ne[reis]*, qui pourrait être aussi adoptée. L'une et l'autre sont préférables à *Nep[tunus]*, que restitue M. Engelmann. Le contexte *certat amore* exige un nom de déesse à opposer au dieu Vulcain.

Vers 2. *F[aces]*. M. Huelsen a très heureusement restitué *facem.* Je préfère, pour une raison de symétrie, le pluriel *faces*, qui s'oppose au singulier *unda*, comme *aquis* à *ignis.* On pourrait aussi suppléer : *f[ocos]*.

Vers 5. *Gebam[undiac]o* = ma conjecture. *Gebam...* forme certainement deux syllabes brèves. Afin d'obtenir ensuite la longue et les deux brèves nécessaires pour compléter l'hexamètre, j'ai forgé cet adjectif dérivé du nom propre *Gebamund*, par analogie avec l'épithète *Thrasamun-*

1. Riese, *Anthologia latina*, n° 212 = Paul Monceaux, *Ibid.*, *Revue arch.*, 1906, I, p. 264, n° 160, vers 11.

diacis, qui figure à la même place dans l'hexamètre cité plus haut.

Vers 6. *Utere cum populo.* Je me suis trouvé d'accord avec M. Huelsen pour cette restitution. L'E qui précède immédiatement la lacune est certain, bien qu'à demi détruit. On ne peut donc lire : *Utilitas*, comme l'avaient ingénieusement proposé MM. Buecheler et Monceaux. *Utere* est le seul mot possible à cette place.

Le texte complet de la dédicace me paraît donc ainsi très suffisamment établi. A quelle époque a-t-il été rédigé, et quel en est l'auteur? C'est certainement une œuvre de décadence. Les particularités épigraphiques qui le caractérisent permettent de le dater des premières années du VI[e] siècle de notre ère. Le poème lui-même est traité à la manière des *éloges* que composaient sur commande les poètes officiels de la cour des rois Vandales à Carthage. Il ne vaut ni plus ni moins que les pièces de vers descriptives des auteurs de l'*Anthologie*[1], notamment celles que *Florentinus* et *Flavius Felix* consacrèrent aux Thermes d'*Alianae*, construits par le roi Thrasamund. Il présente surtout d'étroits rapports avec les cinq morceaux composés sur ce sujet par *Flavius Felix*, et dont trois sont formés, comme ici, de distiques. Je l'attribuerais volontiers au même auteur; mais je ne crois pas qu'il se rapporte au même édifice.

Il faudrait pour cela supposer que le nom propre *Gebamund* désigne l'architecte des Thermes. Dans ce cas, les mots qui suivent, *regalis origo*, suffiraient à désigner le roi lui-même. Je ne puis admettre cette manière de voir, qui ne tient pas assez compte de la courtisanerie habituelle des poètes de l'époque vandale. Le personnage nommé ici est, sans doute possible, le donateur du monument, comme cet Attale, autre fondateur de Thermes (*quas fudi*) que

1. Baehrens, *Poetae latini minores*, t. IV; Riese, *Anthologia latina*, éd. Teubner. Cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 693 et suiv., et 750 et suiv.

nous a fait connaître une inscription très mutilée, recueillie par le P. Delattre dans les ruines de la basilique de Damous-el-Karita à Carthage :

Attalus, haec feci, rebus splendore paratis
Quas fudi, gaudens ignis vi tecta dicari
Vulcano qui...

La dédicace prend soin de nous apprendre que Gebamund était de sang royal (*regalis origo*).

La ville de Tunis devait faire partie de l'apanage de ce grand seigneur vandale, et c'est pourquoi il la dota de ces Thermes publics dont nous avons retrouvé la dédicace. Il est difficile d'admettre que les deux fragments qui composent ce texte aient été transportés d'ailleurs. Ils ont été trouvés dans le même quartier, mais à une certaine distance l'un de l'autre, dans des constructions d'un caractère très différent, et qui ne présentent entre elles d'autre rapport que d'avoir été bâties en partie avec des matériaux antiques. Le mur de la rue Sidi es-Sridek, le dallage de la synagogue du Souk el-Grana ont été faits tous deux avec des pierres de taille ramassées à pied d'œuvre, dans une région où abondent les restes d'édifices romains, notamment un théâtre dont le Dar-el-Bey actuel a utilisé les assises[1], et une basilique chrétienne, dont j'ai vu moi-même reparaître au jour les restes architecturaux, quand on a démoli le minaret de la grande mosquée *Zitouna* (olive) construite, au dire d'une légende arabe, sur l'emplacement d'une ancienne église consacrée à sainte Olive[2]. C'est sans doute dans le voisinage de ces deux monuments que furent éle-

1. Saladin, *Mission en Tunisie*, extr. des *Nouv. arch. des missions scientifiques*, t. II, p. 5, et fig. 1.

2. Les fondations du minaret sont certainement romaines. En les dégageant de la superstructure qu'elles supportaient, on a recueilli dans les décombres divers fragments d'architecture d'un caractère chrétien nettement accusé, notamment une clef de voûte, ornée d'une croix byzantine en relief, que j'ai fait transporter au musée du Bardo.

vés, au début du VIe siècle de notre ère, les Thermes publics du prince vandale Gebamund.

Ce personnage, dont le nom apparaît ici pour la première fois sur un texte épigraphique, nous était déjà connu par un passage de Procope relatif à la bataille d'*Ad Decimum* qui livra l'Afrique à Bélisaire[1]. De tout ce qui précède il résulte, en effet, ainsi que me l'a fait très justement observer M. Renault, que le *Gebamund* de notre dédicace doit être identifié avec ce *Gibamund* (la substitution de l'*i* à l'*e* résultant de l'iotacisme grec), neveu de Gélimer, que celui-ci avait chargé d'assaillir l'armée byzantine sur son flanc gauche, aux portes mêmes de Tunis, tandis qu'Ammatàs lui barrerait la route en tête, avec la garnison de Carthage, et que le roi lui-même l'attaquerait en queue. Notre inscription confirme l'existence de ce personnage historique, et vient attester une fois de plus l'exactitude et la précision des renseignements que nous fournit Procope dans sa *Guerre Vandale*.

MOSAÏQUE AFRICAINE REPRÉSENTANT LE JUGEMENT ENTRE MINERVE ET NEPTUNE,

PAR M. ALFRED MERLIN,

DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS ET ARTS DE LA TUNISIE.

L'an dernier, on a dégagé près de Sidi-Nasseur-Allah, à El-Haouria (45 kilomètres au Sud-Ouest de Kairouan), une mosaïque à sujet, très intéressante, dont M. Bourde, ancien directeur de l'Agriculture en Tunisie, vient de faire don au musée de Sousse[2].

1. Procope, *De bello Vandalico*, éd. Haury. I, 18, p. 388; 19, p. 390 et suiv. Cf. Tissot, *Géogr. de la prov. rom. d'Afrique*, II, p. 116 et suiv.

2. *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. CCXVIII à CCXX. Les renseignements peu explicites que je possédais à cette date ne m'avaient pas autorisé à identifier la scène représentée. Cf. *Bull. de la Soc. arch. de Sousse*, 1906, p. 20-21, avec un petit plan des fouilles.

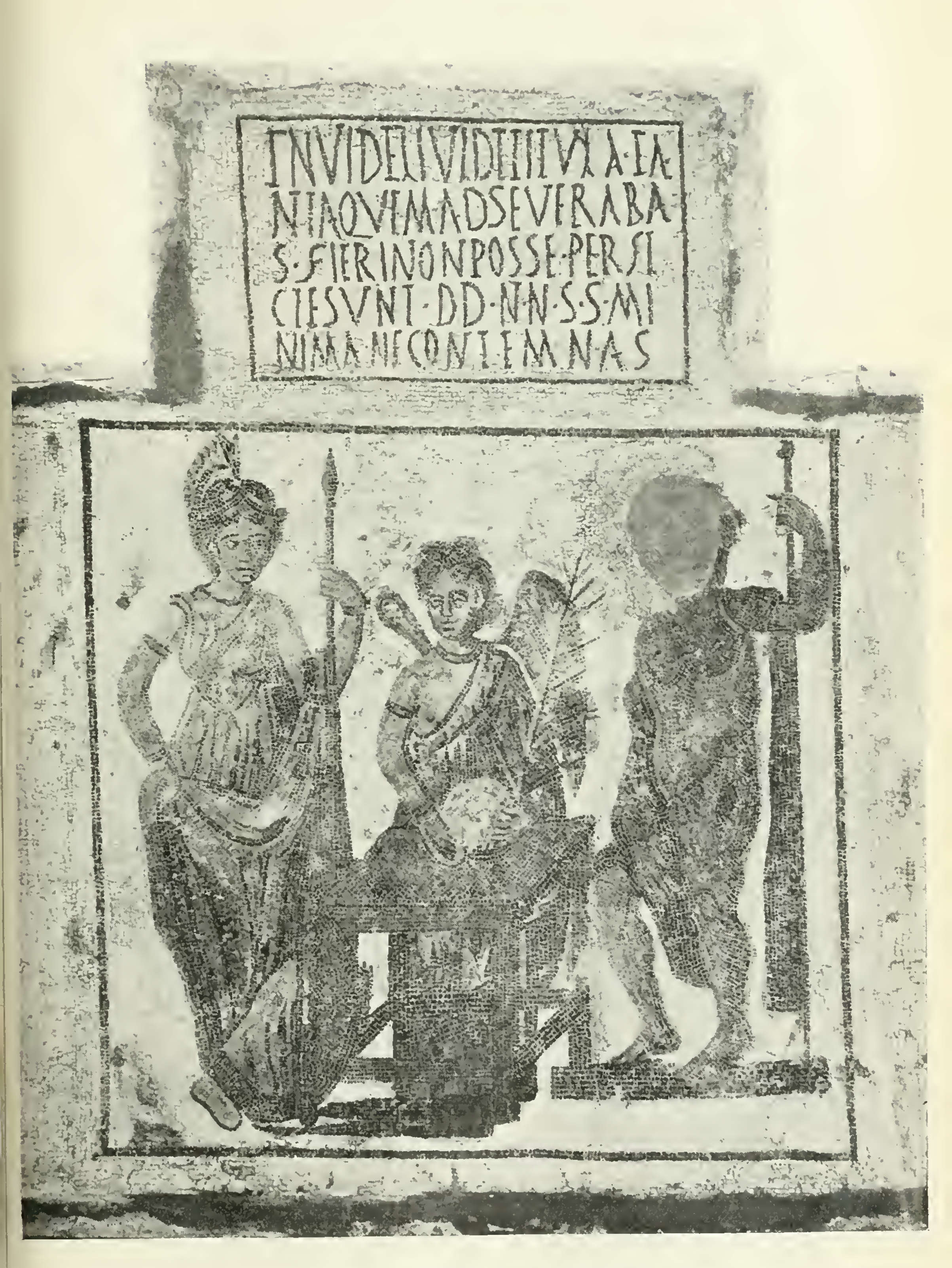
Cette mosaïque couvrait, dans les ruines d'une habitation romaine[1], le sol d'une pièce de forme elliptique dont chacune des deux extrémités arrondies était décorée d'un motif rayonnant composé d'une pelte d'où partent des feuilles lancéolées qui alternent avec des crosses.

Toute la partie centrale de la chambre était garnie d'un grand tableau, sensiblement carré, comprenant trois personnages : au milieu, une femme, vêtue d'une tunique rouge qui laisse à droite l'épaule et la moitié de la poitrine découverts. Le bras nu et le poignet sont ornés de bracelets ; au cou, un collier à deux rangs de perles. Les ailes qu'elle porte, ainsi que la longue palme qu'elle a dans le bras gauche, permettent de préciser le nom qui lui convient : c'est Nikè, la Victoire. Elle est assise à une table placée devant elle, sur laquelle est couché un vase, que la déesse maintient d'une main et où elle plonge l'autre.

A sa droite, Athèna, Minerve, casquée, se tient debout auprès de la table, les jambes croisées, appuyée sur sa lance, relevant son manteau, de teinte bleue, à hauteur de la hanche. Sa tunique, de couleur rouge, laisse nus les bras, auxquels sont passés des bracelets, ainsi qu'aux poignets. Un bouclier est à ses pieds, reposant contre la table.

En face de Minerve, un homme, à la musculature accusée, s'appuie sur un long sceptre. Il est complètement nu, sauf une écharpe de tissu sombre, jetée sur ses épaules, qui enveloppe le bras droit, les épaules et retombe le long du corps à gauche. Le visage aujourd'hui anéanti était au moment même de la trouvaille encore suffisamment apparent pour qu'on ait pu voir qu'il était de profil et barbu.

1. Je ne reviens pas ici sur les autres mosaïques. Je ferai seulement remarquer que dans la chambre n° 3, le motif central, d'ailleurs très détérioré, n'est pas une gerbe de fleurs, mais une tête d'Océan, dont le masque a disparu : on n'en voit plus que la barbe et la chevelure, d'où émergent deux pinces de homard (cf. Gauckler, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, III, p. 2115, note 10).



Mosaïque d'El-Haouria (Tunisie).

Malgré l'absence des attributs caractéristiques de Poseidon-Neptune, entre autres du trident, il est certain cependant que nous sommes ici en présence de ce dieu. Du pied droit, plus élevé que l'autre, il foule le rocher, assez gauchement figuré, dont il vient de faire jaillir la source salée.

Cette identification se justifie, en même temps que la scène tout entière s'explique, si l'on compare notre mosaïque avec certaines sculptures en marbre dont l'interprétation a été fournie par C. Robert, en 1882, dans un article des *Athenische Mittheilungen* [1].

C. Robert y étudie, entre autre, un bas-relief originaire d'Aphrodisias en Carie, conservé à Smyrne, où se montrent les trois mêmes personnages. Une différence, c'est que sur le marbre d'Asie Mineure, Athéna est à notre droite, Poseidon à notre gauche, tandis que sur le pavement d'El-Haouria, il y a interversion des deux personnages; mais l'attitude est semblable dans l'ensemble. Poseidon, de sa main droite, s'appuie sur le trident renversé, le pied gauche posé sur le rocher; Athèna, tenant la lance, une main sur la hanche, le bouclier auprès d'elle, un casque corinthien sur la tête, regarde la table sur laquelle Nikè est debout. Celle-ci, la main dans l'orifice d'un καδίσκος, à demi renversé sur la table, s'apprête a en sortir les pierres qui ont servi à exprimer les votes, afin de les compter.

Il s'agit, en effet, dans l'un et l'autre monument, d'un épisode fameux : Athèna et Poseidon se disputant la possession d'Athènes et de l'Attique; il faut savoir qui des deux donnera son nom à la ville, qui sera le protecteur de la contrée. Les douze dieux, la famille royale ou le peuple — les versions diffèrent [2] — ont été appelés à départager les concurrents. C'est au dépouillement de ce scrutin que nous

1. *Das Schiedsgericht über Athena und Poseidon*, tome VII, p. 48 à 58.
2. Cf. C. Robert, *loc. cit.*, p. 49.

fait assister la mosaïque d'El-Haouria ; les suffrages décident en faveur d'Athéna ; aussi est-ce vers elle que se tourne Nikè, c'est à elle qu'elle sourit, comme c'est elle qu'elle désigne et vers elle qu'elle s'incline sur une hydrie où elle voltige au-dessus des deux compétiteurs [1].

Le pavement d'El-Haouria reproduit donc une anecdote très particulière, d'un intérêt local très accusé, familière au génie hellénique, mais n'ayant pour les Africains qu'une valeur tout à fait secondaire. Ce n'est pourtant pas la première fois qu'on trouve en Afrique des légendes sans lien avec elle, sans rapport avec l'histoire de ce pays, étrangères à ses préoccupations et à sa vie, mais répandues par les écrivains grecs.

A côté de Virgile et d'Ovide, dont les vers se retrouvent sur les inscriptions [2] et inspirent les œuvres d'art [3], Homère y est en grande faveur ; plusieurs fois ses chants ont inspiré les potiers africains, qui ont retracé avec une exactitude scrupuleuse sur leurs lampes d'argile telle ou telle scène de la guerre de Troie ou des aventures de l'*Odyssée* : Hector traînant le cadavre d'Achille autour des murs de Troie [4] ; Circé, Ulysse et ses compagnons métamorphosés [5] ; Ulysse écoutant les sirènes attaché au mât de son navire [6] ; Ulysse offrant à Polyphème la coupe de vin noir [7] ; Ulysse sortant

1. Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, III, p. 1919, fig. 5051. Cette hydrie semble inspirée de la partie centrale d'un des frontons du Parthénon.

2. Vers de Virgile : *C. I. L.*, VIII, par exemple 4071, 11914, 16463, 20288, 21081, 21510 ; Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CLXIX ; vers d'Ovide : *C. I. L.*, VIII, 9625 : 12302.....

3. Mosaïques virgiliennes, cf. Gauckler, *Monuments Piot*, IV, p. 233 et suiv. ; *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. CCXV et suiv. : Merlin, *Nouv. Arch. des Missions*, XI, 1903, p. 39. — Sur les mosaïques ovidiennes, cf. Gauckler, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, III, p. 2118, n. 7.

4. *Catal. du musée Alaoui*, p. 194, n° 493.

5. Carton, *Bull. arch. du Comité*, 1890, p. 212.

6. Gauckler, *Marche du Service en 1903*, p. 35.

7. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, Comm. de l'Afrique du Nord, 1906, p. XX des procès verbaux de juin.

de l'antre du Cyclope sous le ventre d'un bélier[1]. On rencontre même des citations d'Homère sur des textes épigraphiques[2].

Mais l'épopée homérique n'a pas été seule à fournir des légendes d'un cachet purement et étroitement hellénique qui ont été adoptées et vulgarisées dans l'Afrique romaine : sur des lampes[3], on rencontre Œdipe et le sphinx[4], Minerve déposant son vote en faveur d'Oreste[5], Électre reconnaissant son frère[6]. Enfin la mosaïque des vendanges d'Oudna offre un tableau dont l'analogie avec la nôtre est frappante et qui est d'une signification aussi limitée et aussi spéciale : Dionysos faisant don de la vigne au roi de l'Attique Ikarios[7].

Le dallage d'El-Haouria se rattache donc à tout cet ensemble de sujets helléniques qui furent répandus en Afrique sous l'Empire. Il se peut que le riche propriétaire du domaine, comme celui de la villa des *Laberii* à *Uthina* ou l'opulent commerçant d'Hadrumète possesseur du Virgile[8], ait été lettré ou du moins ait voulu passer pour tel ; il se peut aussi que l'artiste ait simplement exécuté, dans la demeure qu'il était chargé de décorer dans le goût grec, un des sujets dont il avait le modèle à sa disposition et dont l'originalité lui a paru séduisante. Il est certain en effet qu'ici comme ailleurs le mosaïste n'a rien inventé et

1. Toutain, *Bull. arch. du Comité*, Comm. de l'Afrique du Nord, 1906, p. XVIII des procès-verbaux de décembre (p. CCLXXVII du volume) ; cf. Merlin, *Ibid.*, 1907, p. XX des procès verbaux de juin.

2. Carcopino, *Mél. de l'École franç. de Rome*, 1907, p. 28-29, n° 31 (à Aïn Tounga).

3. La majeure partie, sinon la totalité de ces lampes, semble bien être de fabrication indigène.

4. *Catal. du musée Alaoui*, p. 164-165, n°s 153 à 156.

5. Gauckler, *Marche du Service en 1903*, p. 35.

6. *Catal. du musée Alaoui*, p. 161, n° 125. Le sujet est douteux.

7. Gauckler, *Monuments Piot*, III, p. 209 et pl.; *Catal. du musée Alaoui*, p. 23, n° 103.

8. *Catal. du musée Alaoui*, *Supplém., mosaïques*, par P. Gauckler, p. 21, n. 266 (avec la bibliographie).

n'a fait que se servir, en les modifiant et en les élaguant légèrement, de documents qu'il avait entre les mains. Sur le marbre d'Aphrodisias, le serpent de Minerve s'enroule autour d'un des pieds de la table ; au second plan se dresse un arbre. Ces détails n'existent pas sur la mosaïque. Le bas-relief d'Aphrodisias nous montre que la scène avait été traitée par des sculpteurs, et il n'est pas douteux que le mosaïste ne se soit inspiré d'œuvres similaires antérieures, qu'il a suivies pas à pas pour tous les points essentiels.

Un autre trait de la composition mérite d'être souligné : le tableau d'El-Haouria, avec ses trois personnages, est de la série de ces groupes très simples, balancés avec symétrie, dont le Bacchus d'Oudna et le Virgile de Sousse sont parmi les plus réputés. En les rapprochant tous trois les uns des autres, on est en face de pavements à sujets savants, d'un intérêt littéraire et non vivant pour les Africains, ordonnés de la même façon, avec même nombre de figures. Malgré des différences d'exécution, dues au plus ou moins d'habileté de l'artiste, à l'époque plus ou moins avancée où il a travaillé[1], il semble que ces panneaux aient été créés dans des conditions analogues pour répondre à une même conception. Qui sait si la fantaisie d'un érudit n'avait pas voulu faire concourir leurs prototypes à l'ornementation d'un même ensemble, dont les mosaïstes ont fait entrer plus tard les divers motifs dans leur répertoire[2]?

Si le pavement d'El-Haouria par la scène qu'il évoque nous transporte dans le monde abstrait des légendes savantes, il nous ramène dans le monde africain réel par l'inscription qui le surmonte. Sur le seuil de la porte par

1. Il est inutile d'insister ici sur la médiocrité du style et de la technique et sur les nombreuses insuffisances que présente, en elle-même et comparée aux deux autres, la mosaïque d'El-Haouria.

2. Le rapport est particulièrement intime entre les deux panneaux qui concernent l'histoire de l'Attique. Il n'y aurait rien de surprenant à ce que les modèles eussent décoré un portique à Athènes, par exemple.

laquelle on pénétrait dans la chambre suivante, on pouvait lire la longue devise que voici, inscrite sur toute la largeur de la baie :

INVIDE LIVIDE TITVLA·TA
NTA QVEM ADSEVERABA
S·FIERI NON POSSE·PERFE
CTE SVNT·DD·N·N·S·S·M I
NIMA·NE CONTEMNAS

Je crois qu'il faut lire :

Invide[1] *livide titula tanta qu(a)e<m> adseverabas fieri non posse; perfecte sunt d(ominis) n(ostri)s; minime ne contemnas.* — *Titula* est pour *titulos*; c'est l'inscription elle-même, dédicatoire de la construction, par suite l'édifice et en particulier la mosaïque voisine, avec ses grands personnages de taille presque naturelle ; la Minerve mesure 1 m 40, la Neptune 1 m 18, la Victoire 1 m 20.

La répétition cherchée des syllabes *vide* à la fin des deux premiers mots rappelle d'autres textes, de Thala[2] et de Carthage[3] par exemple, où ces mêmes consonnances sont ressassées à l'envi et dont le caractère prophylactique ne saurait être mis en doute[4]. La formule d'El-Haouria, comme les autres, est destinée à conjurer le mauvais œil, à écarter les sorts funestes; elle doit assurer au maître de la maison et au domaine les bonnes grâces des esprits pour la réussite de ses entreprises et de ses plantations d'oliviers, surtout le prémunir contre la fortune contraire. A

1. Sur une mosaïque d'Aïn-Temouchent avec inscription métrique (*C. I. L.*, VIII, 8509), le premier vers commence par *Invida : Invida sidereo rumpantur pectora visu.*

2. *C. I. L.*, VIII, 11683.

3. *Catal. du musée Alaoui, Supplém., mosaïques*, par P. Gauckler, p. 13, n° 226.

4. M. Cagnat veut bien me signaler un texte inédit, trouvé à Bedir-el-Frass, près de Tébessa, par M. le commandant Guénin, où on lit : *Invide vive et vide ut plura po[s]sis vider[e].*

côté du tableau reproduisant une légende de l'Attique qu'ont imposé au propriétaire ses goûts littéraires, son désir de suivre la mode, il a su mettre sa marque personnelle, ce caractère superstitieux et pratique qui fut toujours celui de l'Africain.

LIVRES OFFERTS

M. Maurice Croiset offre à l'Académie, au nom de M. Amédée Hauvette, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, une étude critique et littéraire sur les *Épigrammes de Callimaque*, accompagnée d'une traduction (Paris, 1907, in-8°) :

« Ce petit volume, d'une soixantaine de pages, représente beaucoup plus de travail et de recherches qu'on ne serait d'abord tenté de le croire. L'auteur s'y est proposé d'étudier de près les soixante-six épigrammes ou fragments d'épigrammes que nous possédons sous le nom de Callimaque. Dans les premières pages de son étude, il fait ressortir avec précision les raisons que nous avons d'en admettre l'authenticité. Ces épigrammes semblent en effet provenir, comme il le démontre, d'un recueil formé par l'auteur lui-même. Mais l'objet principal de l'étude de M. Hauvette est surtout de déterminer aussi exactement que possible la nature et la destination de ces petits poèmes, afin d'en mieux apprécier le mérite. Il essaye donc de distinguer ceux qui se rapportent à des événements réels de ceux qui doivent être considérés comme de simples jeux ou d'ingénieuses fictions. En l'absence de tout témoignage, cette distinction ne peut être faite que par une analyse des caractères de chaque pièce. Il en résulte qu'elle garde toujours, quelle qu'en soit la précision, quelque chose d'essentiellement subjectif et d'un peu arbitraire. Elle n'en est pas moins, dans tous les cas, très intéressante et très instructive. Car elle procure à un critique aussi érudit et aussi délicat que l'est M. Hauvette l'occasion de remarques fines et pénétrantes qui aident singulièrement à l'intelligence de cette poésie spirituelle et raffinée. Il a eu en outre le mérite d'apporter parfois d'utiles corrections à des passages altérés et de donner une traduction nouvelle, élégante et exacte à la fois, de ces textes souvent difficiles. Son étude est une

contribution précieuse à l'histoire de la poésie alexandrine. Elle complète très heureusement et elle remet au point un chapitre déjà un peu vieilli du livre bien connu et si justement estimé d'Auguste Couat. »

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le général de Beylié, un ouvrage intitulé : *Prome et Samara*, édité sous les auspices de la Société française des fouilles archéologiques (Paris, 1907, in-8°).

« J'ai déjà eu l'occasion de parler de l'intérêt considérable que présentent les monuments décrits dans ce volume. Je me contenterai de rappeler qu'ils établissent un lien indiscontinu entre l'architecture de la Perse ancienne et les plus anciens monuments de l'Islam. »

M. Dieulafoy présente ensuite son ouvrage intitulé : *La statuaire polychrome en Espagne* (Paris, 1907, in-8°), publié avec une subvention de l'Académie sur les revenus de la Fondation Piot.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH.

Le Secrétaire perpétuel annonce que Madame Lair a offert à l'Académie un médaillon en bronze, de grandeur naturelle, de M. Jules Lair.

M. Philippe Berger communique à l'Académie, de la part de M. Merlin, directeur des antiquités et arts de Tunisie, une inscription punique trouvée à Carthage. C'est l'épitaphe de la prêtresse d'un dieu Sokaroua qui était inconnu jusqu'à présent. M. Berger discute la lecture de ce nom.

Les noms du beau-père et de l'aïeul de la prêtresse, Kartjaton et Kartmasal, méritent aussi d'attirer l'attention, soit qu'il faille voir dans la première partie de ces noms l'éponyme de la ville

de Carthage, soit qu'il faille y reconnaître une abréviation du nom de Melkart.

M. Léopold Delisle a la parole pour une communication :

« Le R. P. Dom Besse, au nom de ses confrères de l'abbaye de Ligugé, m'a chargé d'offrir à l'Académie un médaillon de Mabillon d'après l'exemplaire qui est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

« En acceptant cet hommage, l'Académie s'associe à la commémoration du deuxième centenaire de la mort du célèbre fondateur de la critique diplomatique. Elle n'a pas oublié qu'au commencement du XVIIIe siècle Mabillon a été un de nos confrères, et que De Boze, en prononçant son éloge, a rappelé la part qu'il avait prise aux travaux de la Compagnie. L'éloge de notre Secrétaire perpétuel se terminait par ces mots : « Dom Mabillon se trouvait souvent aux assemblées particulières, et c'étaient autant de jours de fête pour l'Académie. Sa présence y excitait une noble émulation, et chacun avait les yeux attachés sur cet homme simple qui ne les levait presque jamais. »

A la suite d'un Comité secret, le Président annonce que MM. Van Berchem, professeur à l'Université de Genève, le R. P. Ehrle, préfet de la Vaticane, et M. Conze, membre de l'Académie de Berlin, sont élus correspondants étrangers.

M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, fait un rapport sur les fouilles de Délos[1].

L'Académie procède à la nomination de son président et de son vice-président pour l'année 1908.

M. Babelon est élu président, et M. Bouché-Leclercq, vice-président.

Sont élues les Commissions suivantes :

Travaux littéraires : MM. Delisle, Bréal, Barbier de Meynard, Senart, Paul Meyer, d'Arbois de Jubainville, Alfred Croiset, de Lasteyrie.

1. Le texte de ce rapport paraîtra, accompagné de planches, dans un des prochains cahiers des *Comptes rendus*.

Antiquités de la France : MM. Delisle, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, Paul Viollet, de Lasteyrie, l'abbé Thédenat, N. Valois.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Paul Meyer, Boissier, Homolle, Collignon, Pottier, Chatelain.

École française d'Extrême-Orient : MM. Bréal, Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Barth, Chavannes.

Commission Benoît Garnier : MM. Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Barth.

Commission Piot : MM. Delisle, Heuzey, Héron de Villefosse, Saglio, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Pottier, Haussoullier.

Commission administrative : MM. Delisle, Alfred Croiset.

Commission du Prix Gobert : MM. Longnon, Viollet, Omont, Durrieu.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le lieutenant Louis Desplagnes, un volume intitulé : *Le plateau central nigérien* (Paris, 1907, in-8°).

M. Heuzey présente, de la part du colonel Allotte de La Fuÿe, une brochure intitulée : *Les sceaux de Lougalanda, patési de Lagash* (*Sirpoula*) *et de sa femme Barnamtarra* (Paris, 1907, in-8°; extr. de la « Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale »).

M. Heuzey offre, en outre, au nom de M. P. Paris, correspondant de l'Académie, deux notes intitulées : *Promenades archéologiques en Espagne : 1° Le Cerro de los Santos ; 2° Elche* (Bordeaux et Paris, 2 br. in-8°; extr. du « Bulletin hispanique »).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son auteur, M. William Grosseteste, un travail intitulé : *La Chartreuse de Notre-Dame de Miraflores*, située près de Burgos, *et l'église de Brou*, voisine, on le sait, de la ville de Bourg.

« M. Grosseteste établit, au moyen de photographies prises dans ces deux édifices religieux, un très intéressant parallèle d'où il résulte que les tombeaux du père, de la mère et du frère élevé en 1493 dans la chapelle de Miraflores par les soins de leur fille et de leur sœur, Isabelle la Catholique, offrent des ressemblances très accusées avec des tombeaux analogues que fit construire à Brou, en 1511, Marguerite d'Autriche. Les mêmes analogies frappantes s'accusent entre les deux retables.

« Cette filiation s'expliquerait d'ailleurs, puisque Marguerite d'Autriche avait été mariée en 1498 au prince héréditaire de Castille. Don Juan avait habité Burgos et avait sûrement visité les tombeaux de Miraflores dans tout l'éclat de leur nouveauté.

« Si ce fait est prouvé, il serait très intéressant à constater. Car si l'Espagne a beaucoup emprunté aux arts de la France jusqu'à l'aurore du xve siècle, on connaît en France très peu d'édifices ou de monuments où l'on retrouve un reflet des arts de la péninsule : quelquet chapiteaux, tels que ceux du cloître du Moissac, où se déroulent des copies mal exécutées d'inscriptions coufiques, quelques-arcs outrepassés, quelques statues polychromes du Midi et enfin les deux tombeaux de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, ces joyaux du musée de Dijon qui furent projetés et en partie taillés par un artiste catalan, Jehan (Juan) de la Huerta, connu aussi sous le nom de Daroca, sa ville natale.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de son correspondant M. C. Jullian, le n° XXXVI des *Notes gallo-romaines* (extr. de la *Revue des études anciennes*, IX).

Ce fascicule renferme des observations sur la symbolique gauloise inspirées à l'auteur par l'étude des monuments qu'a réunis le commandant Espérandieu dans le premier volume de son *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*. Il se termine par une chronique gallo-romaine toujours bien informée.

PÉRIODIQUES OFFERTS

American Journal of Philology (The), edited by Basil L. Gildersleeve, nos 105-108, janvier-décembre 1906 (London, 1906, 4 vol. in-8o).

Analecta Bollandiana, tome XXVI, fasc. I-IV (Bruxelles, 1907, in-8o).

Anales del Museo Nacional, tome III, nos 11 et 12; tome IV, nos 1 à 7 (Mexico, in-8o).

Annales du Commerce extérieur, année 1906, fasc. 8 à 12; année 1907, fasc. 1 à 7 (Paris, in-8o).

Annales de la Société d'émulation, 1907 (Épinal et Paris, in-8o).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology, vol. X, no 4; vol. XI, nos 1 à 3 (London, in-8o).

Archivio della R. Società Romana di storia patria, vol. XXIX, fasc. III à VI; vol. XXX, fasc. I-II (Roma, in-8o).

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1907, fasc. 1 à 6 (Roma, in-8o).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1906 et 1907, nos 72 à 83 (Firenze, in-8o).

Bibliothèque de l'École des Chartes, septembre-décembre 1906; janvier-août 1907 (Paris, in-8o).

Boletim da Real Associação dos architectos civiles et archeologos portuguezes, tome X, no 12; tome XI, nos 1 à 3 (Lisbonne, in-8o).

Bulletin monumental, 71e vol., nos 1 et 2 (Paris et Caen, in-8o).

Bulletin de la Société archéologique d'Agram, t. IX, 1906-1907 (Zagreb, in-8o).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1906, nos 9 à 12; 1907, nos 1 à 8 (Clermont-Ferrand, in-8o).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), tome VI, 2e livraison (Béziers, 1906, in-8o).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, 1907, mars, no 3 (Moulins, in-8o).

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1906-1907, tome VII (Angoulême, 1907, in-8o).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 3e et 4e livraisons de 1906; 1re et 2e livraisons de 1907 (Tulle, in-8o).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, juillet-décembre 1906; janvier-juin 1907 (Brive, in-8o).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, avril-décembre 1906; janvier-février 1907 (Cracovie, 1907, in-8°).

Bulletin de la Diana, avril-décembre 1906; janvier-mars 1907 (Montbrison, in-8°).

Bulletin bimestriel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Procès-verbaux, janvier-novembre 1906 (Chartres, 1906, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 36 (Toulouse, 1906, in-8°).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome III, livraison I (Genève, 1907, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 4e série, n° 6 (Vesoul, 1905, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, nos 76 et 77 (Langres, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1906, 2e semestre; année 1907, 1er semestre (Narbonne, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e et 4e trimestres 1906; 1er et 2e trimestres 1907 (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, novembre-décembre 1906; janvier-octobre 1907 (Périgueux, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie, année 1906, 3e et 4e trimestres; année 1907, 1er trimestre (Amiens, in-8°).

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 1907, n° 14 (Saint-Pétersbourg, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, 1906, 1er et 2e semestres (Sousse, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, n° 7, juillet-septembre 1906; n° 8, octobre-décembre 1906 (Tours, 1906, in-8°).

Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, année 1907, nos 17 à 21 (Saint-Valery-sur-Somme, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1905 (Auxerre, 1906, in-8°).

École française d'Athènes. *Bulletin de correspondance hellénique*, septembre-décembre 1906, janvier-mars 1907 (Paris, 1906 et 1907, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, septembre-décembre 1906; janvier-septembre 1907 (Paris et Rome, in-8°).

Epigraphia Indica and Record of the Archaeological Survey of India, vol. VIII, parts V-VIII (Calcutta et Londres, in-4°).

German American Annals, novembre-décembre 1906 ; janvier-octobre 1907 (New-York, in-8°).

Greater Light (The), vol. VIII, n°s 3 à 12 ; vol. IX, n°s 1 et 2 (Philadelphia, in-8°).

Journal Asiatique, janvier-octobre 1907 (Paris, in-8°).

Journal of the American Oriental Society, tome 28, 1er fasc. (New-Haven, Connecticut U. S. A., in-8°, 1907).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome IV, n° 1 (Paris, in-8°).

Journal of the Royal Institute of British Architects, vol. XIV, n°s 1 à 4 (London, in-8°).

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 1906, n°s 11 et 12 ; 1907, n°s 1 à 10 (Trier, in-8°).

Machriq (Al), Revue catholique orientale, 1er décembre 1906, 1er janvier au 1er décembre 1907 (Beyrouth, in-8°).

Mitteilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung, tome XXXI, fasc. III-IV ; tome XXXII, fasc. I-III (Athènes, in-8°).

Moktabas (Al), Revue mensuelle, littéraire, scientifique et sociologique, n° 9 (Le Caire, in-8°).

Pro Alesia, Revue mensuelle, novembre-décembre 1906, janvier-juillet 1907 (Paris, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, vol. XX, n° 12 ; vol. XXI, n° 1 (London, in-8°).

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XXVIII, part 7 ; vol. XXIX, parts 1-6 (London, in-8°).

Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada, 2^{d} series, vol. XII (London, 1906, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXVII, n°s 1 à 5 (Edinburgh, 1907, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society, held at Philadelphia, n°s 183-185 (Philadelphia, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, 1905-1906 (Edinburgh, 1906, in-8°).

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, vol. XV, fasc. 5 à 10 ; vol. XVI, fasc. 1 à 5 (Roma, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, novembre et décembre 1906 ; janvier-août 1907 (Madrid, in-8°).

Revue africaine, n°s 263 à 265, 3e trimestre 1906 ; 1er et 2e trimestres 1907 (Alger, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Georges Perrot et Salomon Reinach, membres de l'Institut, novembre-décembre 1906 ; janvier-octobre 1907 (Paris, in-8°).

Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence fondée par l'École de droit d'Alger sous la direction de M. Robert Estoublon, mars-juillet 1907 (Alger, in-8°).

Revue biblique internationale, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, nos 1 à IV, 1907 (Paris et Rome, in-8°).

Revue de l'Internationalisme, 1re année, 2e livraison, juin 1907 (La Haye, in-8°).

Revue des études juives, nos 104-106 (Paris, in-8°).

Revue historique et archéologique du Maine, 1906, 2e semestre ; 1907, 1er semestre (Mamers et Le Mans, in-8°).

Revue savoisienne, 1er, 2e et 3e trimestres, 1907 (Annecy, in-8°).

Revue archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1906 (Montauban, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier, janvier-août 1907 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 157 à 164 (Paris, in-8°).

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften, année 1907 (Berlin, in-8°).

Sitzungsberichte der kaiserlischen Akademie der Wissenschaften ; philosophisch-historische Klasse, année 1907 (Wien, in-8°).

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, année 1907, fasc. 1 et 2 (Annecy, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, Ier et 2e trimestre 1907 (Paris et Orléans, in-8°).

Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner und dem Cistercienser-Orden, tome XXVII, fasc. 4; tome XXVIII, fasc. 1 à 2 (Berlin, in-8°).

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, Jahrg. XXV, Hefte III-IV; Jahrg. XXVI, Hefte I-II (Trier, in-8°).

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCE DU 28 JUILLET 1907

Présents : MM. Boissier, Héron de Villefosse, Cagnat, et les membres du bureau : MM. S. Reinach, Babelon et Perrot.

La Commission décide de faire graver l'inscription suivante sur la médaille qui sera offerte, le 6 décembre prochain, à M. Léopold Delisle, à l'occasion du cinquantenaire de son élection.

Au droit :

LEOPOLD DELISLE
MEMBRE DE L'INSTITVT

Au revers :

LEOPOLDO DELISLE
OB ANNOS QVINQVAGINTA
A COOPTATIONE EIVS
IN ACADEMIA INSCRIPTIONVM
HVMANIORVMQVE LITERARVM
GNAVITER EXACTOS
SODALI OPTIMO SODALES
MDCCCLVII—MCMVII [1].

1. Cette inscription a été légèrement modifiée au moment de la gravure, comme on peut s'en rendre compte grâce à l'héliogravure jointe au présent cahier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

CAHIER DE FÉVRIER

CAHIER DE MARS

CAHIER D'AVRIL

CAHIER DE MAI

CAHIER DE JUIN

CAHIER DE JUILLET

CAHIER D'AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE

CAHIER D'OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE

CAHIER DE DÉCEMBRE

ERRATA

P. 54, l.	9-10,	*au lieu de :*	interprétations,	*lire :*	interpolations.
P. 131, l.	11,	—	Nibbut,	—	Hibbert.
P. 131, l.	32,	—	mithrianisme,	—	mithriacisme.
P. 232, l.	30,	—	caractère,	—	caractères.
P. 456, l.	39,	—	occidis,	—	occidit.
P. 509, l.	13,	—	ouvrages,	—	monnoyers.

P. 771, l. 17-23. Cet alinéa doit être placé en dernier lieu, au bas de la page.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



